This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

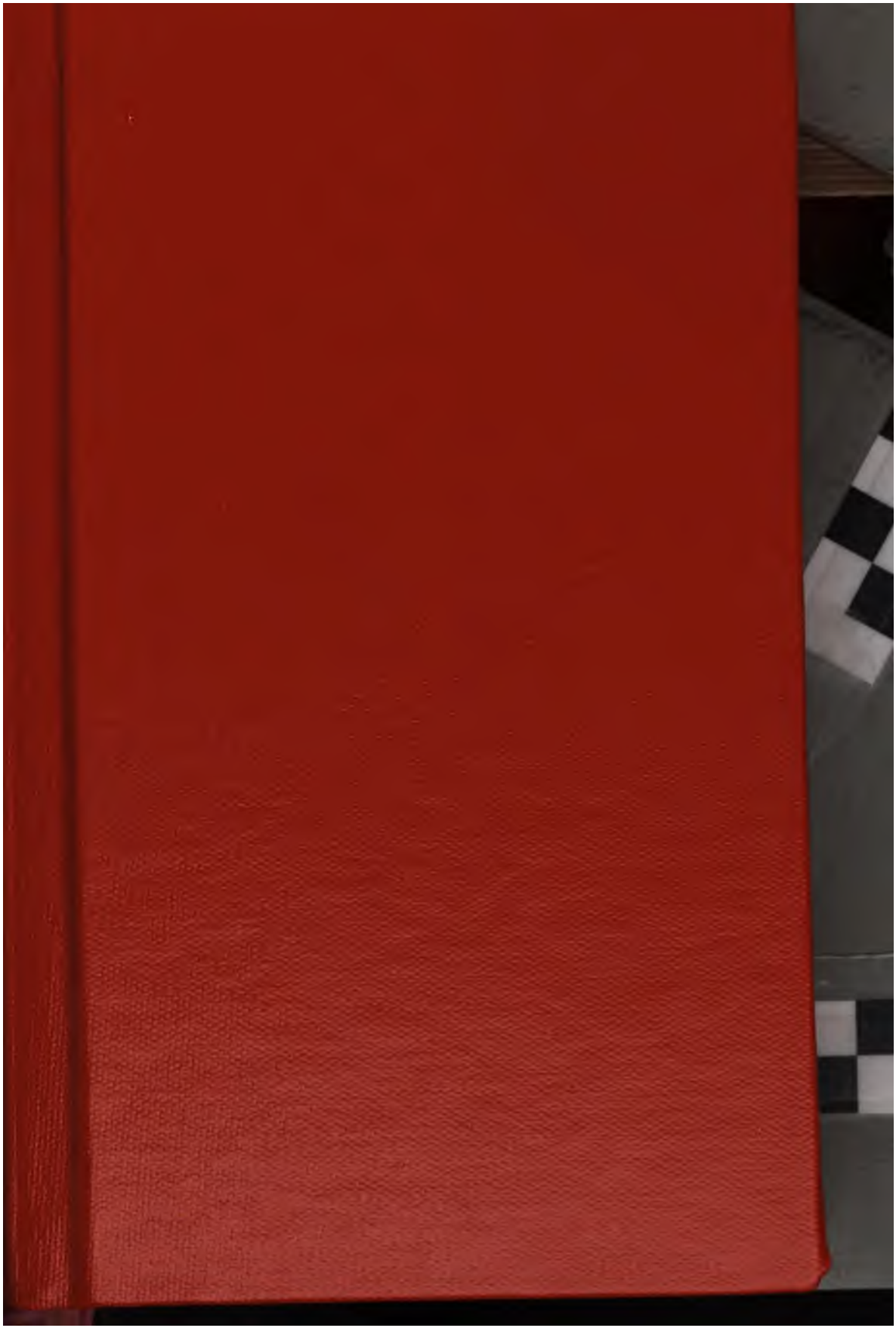

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

DC611
.B771
S8
v. 10

STK

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME X

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

—

1894

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

I 86 33ST2 53 005 XL

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME X

DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1894

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 9 juin 1893.

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le bibliothécaire donne la liste des publications reçues par la Société. M. le Président insiste sur l'importance de l'une d'elles, le livre de M. Carré, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon.*

Une lettre de M. le prince d'Arenberg remercie la Société du don qu'elle a fait au Comité de l'Afrique française.

M. le Président entretient la réunion de la conférence faite par M. de Mahy, vice-président de la Chambre des députés, sur *Les Français dans la mer des Indes.* Cette conférence, patronnée par la Société bourguignonne de géographie et par la Société des amis de l'Université de Dijon, a soulevé une protestation écrite de M. le pasteur Arnal. Celui-ci reproche à la Société bourguignonne d'avoir, en 1893 comme en 1886, pris sous son patronage un conférencier qui met en doute le patriotisme des protestants français. M. le Président, après lecture de cette lettre, donne acte à M. Ar-

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 9 juin 1892

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le bibliothécaire donne la liste des publications reçues par la Société. M. le Président insiste sur l'importance de l'une d'elles, le livre de M. Carré, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*.

Une lettre de M. le prince d'Arenberg remercie la Société du don qu'elle a fait au Comité de l'Afrique française.

M. le Président entretient la réunion de la conférence faite par M. de Mahy, vice-président de la Chambre des députés, sur *Les Français dans la mer des Indes*. Cette conférence, patronnée par la Société bourguignonne de géographie et par la Société des amis de l'Université de Dijon, a soulevé une protestation écrite de M. le pasteur Arnal. Celui-ci reproche à la Société bourguignonne d'avoir, en 1883 comme en 1886, pris sous son patronage un conférencier qui met en doute le patriotisme des protestants français. M. le Président, après lecture de cette lettre, donne acte à M. Ar-

nal, présent à la séance, de sa protestation et du dépôt d'une brochure destinée à réfuter M. de Mahy.

M. Arnal demande si la Société bourguignonne prend la responsabilité des paroles prononcées par M. de Mahy. M. le Président répond que non ; d'ailleurs les statuts de la Société lui interdisent toute discussion politique ou religieuse.

M. Gerson demande qu'on prenne des mesures pour empêcher le renouvellement de pareils faits à l'avenir. M. Chabeuf fait observer que la Société ne recherche pas les polémiques, elle les fuit au contraire, mais quand elle donne la parole à un conférencier, surtout quand il s'agit d'un personnage considérable, elle ne peut lui imposer d'avance un programme, une doctrine et une thèse. Les sociétés ne répondent jamais des opinions exprimées dans les mémoires imprimés et à plus forte raison de celles qui sont émises par un conférencier. M. le Président déclare l'incident clos.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures de :

MM. Collot, professeur à la Faculté des sciences, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

Duvergey, à Chalon-sur-Saône, présenté par MM. Chalmandrier et Faucillon ;

Chambellan, instituteur à Savouges, présenté par MM. Demandre et Simonnot ;

Blauson, instituteur à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Viardot ;

Pérille, instituteur à Ouges ;

Barthélemy, instituteur à Chevigny-Fénay ;

Piet, présentés par MM. Huguenin et Lejeay ;

Belime, présenté par MM. Lejeay et Guillemot.

Tous sont déclarés membres de la Société.

La parole est à M. Cornereau, qui lit une étude sur *La mission du comte de Ségur dans la 18e division militaire en 1813 et 1814*. Le rapport inédit du comte de Ségur présente un tableau frappant de l'épuisement où se trouvait la Bourgogne à l'arrivée des alliés.

M. le Président, à propos du travail lu à la dernière séance par M. Huguenin, donne lecture d'un extrait du voyage d'Arthur Young; le voyageur anglais raconte que l'effervescence était grande à Dijon le 30 juillet 1789, et fort mal contenue par la garde bourgeoise. M. Huguenin explique que c'est précisément l'insuffisance de cette garde bourgeoise qui a provoqué la création du corps des volontaires dijonnais au mois d'août.

Séance du 10 novembre 1893

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président annonce la mort récente de M. François Rabut, l'un des fondateurs de la Société bourguignonne, né à Chambéry le 20 décembre 1819, décédé à Dijon le 5 novembre 1893; une couronne a été déposée sur le cercueil, et au cimetière le président s'est fait l'interprète des regrets de la Société, en ces termes :

MESSIEURS,

La Société bourguignonne de géographie et d'histoire, dont M. Rabut fut l'un des premiers et des plus distingués

présidents, se fait un pieux devoir de rendre un suprême hommage à ce savant professeur, qui fut aussi un homme de bien. Ce ne serait point à moi de prononcer l'éloge de ce maître respecté, dont le cher souvenir nous réunit aujourd'hui autour de sa tombe ; ce serait à quelqu'un de ses pairs, de ses vrais témoins en matière d'érudition, qui sont aussi ses vrais juges, et qui pourraient parler de lui comme il convient. Mais j'ai l'insigne honneur d'être l'un de ses successeurs à la présidence de notre Compagnie, et c'est à moi que revient la charge de la représenter dans ses douleurs comme dans ses fêtes.

Quand nos suffrages allèrent le chercher dans sa chaire d'histoire du lycée de Dijon pour le mettre à la tête de cette Société dont il avait été l'un des fondateurs, Rabut n'était rien qu'un travailleur infatigable, tout entier à sa fonction officielle, qu'il remplissait avec autant de conscience que de succès, modeste comme on ne l'est plus guère aujourd'hui, se dérobant, ne s'affichant pas, ne vivant que pour ces deux grandes choses dont il a été, sans fanfaronnade et sans ambition d'aucune sorte, l'apôtre persévérant, la science et la liberté. Mais nous, ses collègues et ses confrères, nous le connaissions bien, et nous l'estimions et nous l'aimions précisément parce que nous le connaissions. Ses travaux étaient là, qui témoignaient de sa compétence ; la dignité de sa vie, l'aménité de son caractère, l'honnête indépendance de son esprit firent le reste, et le désignèrent tout naturellement à notre choix. Ai-je besoin de dire qu'il le justifia pleinement pendant les quatre années qu'a duré sa présidence ?

J'ai encore présentes à la mémoire ces premières séances de la Société de géographie, qui n'avait alors d'autre asile que le petit amphithéâtre de la Faculté des Lettres. Rabut siégeait comme président dans cette chaire où il eût été digne de s'asseoir aussi comme professeur, et il s'acquittait de sa fonction avec autant d'aisance et d'autorité, de courtoisie surtout et de bonne grâce, que s'il n'eût fait autre chose de sa vie.

Attentif à tout ce qui se disait ou se lisait, il trouvait toujours le mot juste et propre pour répondre aux observations, pour ramener à son point de départ la discussion qui s'égarait parfois dans les buissons d'alentour, ou pour complimenter le lecteur courageux qui s'était dévoué à la double tâche d'intéresser et d'instruire l'assemblée. Souvent, aussi souvent que le lui permettait son travail du dehors, il prenait la parole pour son propre compte, et, d'une voix modeste qui semblait s'excuser de la liberté grande, il nous déduisait quelque point d'histoire plus ou moins litigieux, dont l'incertitude et l'obscurité se dissipaient à la lumière de sa vaste érudition, sans que les minuties de l'analyse et les broutilles de la documentation restreignissent jamais les larges vues de la synthèse. Il avait résolu ce problème difficile de rendre la science aimable et presque souriante, comme l'étaient son âme et sa physionomie elle-même.

Je voudrais aller plus avant, et, derrière le président en séance, vous montrer aussi l'homme d'action qui, du fond de son cabinet, savait tout prévoir, tout régler, tout organiser, qui gérait les affaires de la Société avec autant de zèle que les siennes propres, qui lui conciliait la sympathie des pouvoirs publics, qui travaillait à lui recruter des adhérents, qui préparait enfin et qui assurait son avenir, au point que l'enfant en bas-âge, qu'il avait reçu des mains de son prédécesseur, est devenu entre les siennes le corps adulte et déjà vigoureux qu'il a transmis à ses successeurs. Voilà l'éminent et inoubliable service que Rabut a rendu à la Société bourguignonne de géographie, et pour lequel nous autres, qui sommes venus après lui, nous n'aurons jamais trop d'estime ni de reconnaissance.

Hélas, Messieurs, plus j'insiste sur ces souvenirs, plus je ravive dans vos cœurs, comme dans le mien, le regret que nous fit éprouver une première séparation, moins cruelle sans doute que celle d'aujourd'hui, mais qui nous contrista d'autant plus que nos instances, nos prières, nos votes mêmes furent impuissants à la conjurer. Il est des susceptibilités et

des délicatesses d'âme contre lesquelles nul effort humain ne saurait prévaloir. La sensibilité de notre président vint se butter à un malentendu, qui lui fit regarder une mesure d'ordre général comme une atteinte à sa dignité personnelle, et il nous quitta, — il nous quitta, sans se douter qu'il était plus facile de rayer un nom de nos cadres que d'anéantir dans nos mémoires tout le bien qu'il avait fait. Mais le lien n'était rompu qu'en apparence ; nous le regardions toujours comme un confrère, comme un ami, et aussi longtemps que vivra la Société de géographie, le nom de Rabut restera gravé en caractères ineffaçables sur son livre d'or.

Dans la demeure éternelle où tous les dissentiments s'oublient et où se ferment toutes les blessures, recevez, cher et vénéré maître, l'hommage attendri de cette Société que vous aviez tant aimée, et qui vous le rendait bien. En présence de votre famille désolée, de ce fils à qui vous avez légué le noble héritage de vos vertus, de vos anciens collègues, de vos anciens élèves du lycée, cette autre famille, à qui votre enseignement et votre vie pourront servir d'exemple, je vous salue une dernière fois comme notre président, et je vous redis avec douleur, mais non pas sans espérance, ces deux mots que nous échangions jadis au seuil de la salle de nos séances : « Adieu, adieu... et au revoir ! » Allez reposer en paix dans votre chère Savoie ; mais la ville aux cent clochers ne vous oubliera pas, elle qui vous avait adopté, qui était fière de vous, et où vous êtes mort sans peur après y avoir vécu sans reproche.

M. le Président signale l'intérêt d'une brochure offerte à la Société par son auteur, M. Gerson, *Essai sur les Juifs de Bourgogne au moyen âge.*

M. Jacotot écrit pour rectifier l'erreur contenue dans le dernier tome des *Mémoires de la Société ;* c'est en 1882 et non en 1887 qu'il en est devenu membre.

M. le Ministre de l'instruction publique offre à la

bibliothèque de la Société les années 1880 à 1892 du *Journal des Savants*, ainsi qu'un volume sur l'œuvre de l'*Ancien comité des travaux historiques.* Des remerciements sont adressés à M. le Ministre.

M. le Ministre envoie également le programme détaillé du prochain congrès des sociétés savantes et de celui des sociétés des beaux-arts des départements.

La Société de géographie de Tunis annonce sa fondation et propose à la Société bourguignonne de faire l'échange des bulletins. La proposition est acceptée.

La correspondance achevée, M. le Président annonce que, par suite d'une erreur, l'allocation annuelle de 1000 fr. à la Société n'a pas été votée cette année par le Conseil général ; mais cette omission, grâce au bienveillant concours de M. le Préfet, pourra être réparée au mois d'avril prochain.

Sont annoncées les candidatures de

MM. l'abbé Thomas, curé de Notre-Dame de Dijon, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues ;
Venot, étudiant à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues ;
Gadeault, chef d'institution, présenté par MM. Gaffarel et Oubert ;
Jacotot, élève-maître à l'école normale, présenté par MM. Prosper Jacotot, et Martin, instituteur ;
Mazerolle, archiviste de la Monnaie, à Paris, présenté par MM. Chabeuf et Auguste Lejeay.

La parole est à M. Gaffarel pour une lecture sur *Le séjour du comte d'Artois à Dijon en 1814.* L'auteur expose d'après des documents inédits les préparatifs

de la réception, l'accueil enthousiaste des habitants, et les fêtes données en l'honneur du prince ; celui-ci logea au *palais de Monsieur*, c'est-à-dire dans l'ancienne sénatorerie qui comprenait l'aile occidentale du Palais des Etats.

Séance du 8 décembre 1893

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président exprime les vifs regrets causés à la Société par la perte de M. Jean-Lucien Bonnamas, décédé à l'âge de 65 ans, le 16 décembre dernier, qui fut longtemps son secrétaire actif et dévoué ; la Société a envoyé une couronne aux obsèques, et son président tenait un des cordons du poêle.

M. le bibliothécaire donne la liste des publications reçues par la Société.

M. le Président dépouille la correspondance. La Société royale de géographie de l'Australasie propose à la Société bourguignonne l'échange des publications ; l'échange est adopté.

M. Gascon rappelle la proposition faite par lui, l'année dernière, de fonder un banquet annuel de la Société bourguignonne ; l'examen de cette question est renvoyé à la prochaine séance.

M. Gaston Routier, rédacteur au *Figaro*, se met à la disposition de la Société pour venir faire une conférence sur son voyage de Paris à Huelva. L'assemblée décide qu'il y a lieu d'accepter cette offre, en laissant au bureau le soin d'organiser la conférence.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures de :

MM. Jacotot, élève-maître à l'école normale de Dijon, présenté par MM. Prosper Jacotot et Martin ;

L'abbé Thomas, curé de Notre-Dame, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues ;

Venot, étudiant, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues ;

Gadeault, chef d'institution présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues ;

Mazerolle, archiviste de la Monnaie, à Paris, présenté par MM. Chabeuf et Lejeay.

Tous les candidats sont reçus membres de la Société bourguignonne.

Sont présentées pour la prochaine séance les candidatures de :

MM. Bazot, ancien professeur au lycée de Charleville, présenté par MM. Darantiere père et fils.

Pierre Huguenin, étudiant, présenté par MM. Chabeuf et d'Hugues ;

Collot, instituteur, présenté par MM. Chalmandrier et Martin.

La commission des finances pour l'année 1894 est constituée ; MM. Vincent, Jules Regnier et Bulon en sont nommés membres.

Il est procédé au renouvellement partiel du bureau. M. Oubert est élu secrétaire général par 22 voix sur 27 votants ; MM. Gaffarel et Huguenin ont chacun 2 voix, M. Lejeay 1.

MM. Moser et Weill sont élus secrétaires par 20 voix; MM. Huguenin et Mallard ont chacun 3 voix, MM. Darantiere et Lejeay 1.

M. Idoux, trésorier, et M. Cornereau, archiviste, sont réélus par acclamation et à l'unanimité.

Il est procédé à l'élection des dix membres du comité de publication. MM. Aaron, dit Gerson, d'Avout, Clerget-Vaucouleur, A. Darantiere, Dumay, Gaffarel, Huguenin, Lejeay, Mallard, Mocquery, membres sortants, sont réélus, les uns par 29, les autres par 28 voix sur 29 votants. MM. Darantiere, imprimeur, Guillemot et Vincent obtiennent chacun 1 voix.

M. Darantiere dépose sur le bureau le premier registre des procès-verbaux de la Société, allant depuis sa fondation jusqu'au 7 novembre 1891. Acte lui est donné de ce dépôt.

La parole est à M. Huguenin pour une lecture sur *La toilette d'une grande dame bourguignonne au* XVIII^e^ *siècle*. Cette étude est consacrée à M^me^ de Saulx-Tavanes, grand'mère du dernier duc de ce nom mort en 1845.

M. Chabeuf communique le fac-simile d'un billet écrit par Clarke à Carnot avec la réponse de celui-ci :

Ce billet écrit sur papier de très petit format et sans enveloppe est conçu en ces termes : « Citoyen directeur, quelle conduite doit-on tenir à l'égard de la rép. de Lucques?
G. Clarke, Paris le 17 floréal an 4^e^ » — 6 mai 1796.

Adresse « Au citoyen Carnot, membre du Directoire exécutif au Luxembourg ».

Le billet a été retourné avec l'apostille suivante : « Je pense qu'il faut au besoin passer sur le territoire de la république

Corr. M.
17 Floréal an 4.
6 Mai 1796.

Citoyen Directeur

quelle conduite doit on tenir à l'égard de la rep. de Lucques?

Paris le 17 floréal an 4.

Je pense qu'il faut au besoin passer sur territoire de la république de lucques en lui déclarant n'a nulle intention hostile –

Carnot

au général Clarke
maison de la trémouille

Corr. M.
17 Floréal an 4.
6 Mai 1796.

Citoyen directeur

quelle conduite doit on tenir à l'égard de la rep.^e de Lucques?

Bonaparte

Paris le 17. floréal an 4.

je pense qu'il faut au besoin passer sur le territoire de la république de lucques en lui déclarant qu'on n'a nulle intention hostile -

Carnot

au général clarke
maison de la trémouille

~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~

de Lucques en lui déclarant qu'on n'a nulle intention hostile. — Carnot.

Adresse « Au général Clarke, maison de la Trémouille ». Deux cachets en cire rouge ne portent plus aucune empreinte visible.

Henri-Jacques-Guillaume Clarke, duc de Feltre, 1765-1818, fut chef du bureau topographique au Directoire sous Carnot ; il s'agit ici de la marche à suivre à l'égard des non-belligérants dans la campagne de Bonaparte en Italie ; le billet reproduit ci-contre par les procédés rigoureusement exacts de la phototypie n'est qu'une miette d'histoire à laquelle les noms des signataires donnent seuls une valeur. Mais, en vérité, il y a dans cet échange familier sur un même chiffon de papier, d'une brève question et d'une réponse non moins brève, dans ce contraste enfin entre la plus extrême simplicité et la grandeur des noms, nous parlons du moins pour un, quelque chose qui émeut et inspire le respect.

Séance du 12 janvier 1894

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président dépouille la correspondance. MM. l'abbé Thomas et Mazerolle remercient la Société de les avoir reçus parmi ses membres. M. Gaston Routier expose qu'un voyage indispensable l'a empêché de faire la conférence offerte par lui à la Société, mais il espère retrouver une occasion favorable. Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique

rappelle de nouveau les conditions nécessaires pour assister au Congrès des Sociétés savantes.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures de :

MM. Bazot, ancien professeur, présenté par MM. Darantiere père et fils ;

Huguenin (Pierre), étudiant, présenté par MM. Chabeuf et d'Hugues ;

Colot, instituteur, présenté par MM. Chalmandrier et Martin.

Tous trois sont proclamés membres de la Société bourguignonne.

M. Vincent lit le rapport de la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier pour l'année 1893, il conclut à l'approbation. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité. M. Vincent présente également le projet du budget en recettes et dépenses pour 1894.

La parole est à M. Chabeuf, qui fait une communication verbale sur *le Jacquemart de Dijon*. Il raconte les vicissitudes de la célèbre horloge à travers les siècles et établit qu'il n'y reste rien de celle qui fut apportée de Courtrai en 1382.

M. Mocquery fait remarquer que les trois couleurs actuellement peintes sur le pavillon du Jacquemart ont la même disposition que dans le drapeau hollandais.

M. Gascon développe la proposition, faite par lui, d'organiser, à l'exemple de la Société d'émulation du Doubs, une fête annuelle qui comprendrait une séance solennelle et un banquet. M. le Président indique les raisons qui empêchent de préparer avec succès, au

moins pour cette année, une séance de cette nature ; mais il approuve et fait approuver par l'Assemblée le principe d'un banquet où l'on célébrerait l'anniversaire de la fondation de la Société.

M. Mocquery présente et analyse une brochure de M. Rey-Pailhade, *Essai sur l'unification internationale de l'heure*. L'auteur propose le retour à la division de la journée en dix heures, telle qu'elle avait été adoptée par la Convention. M. Mocquery démontre que c'est là un projet irréalisable, et donne quelques détails sur les essais actuels d'unification par le système des fuseaux projetés sur la sphère terrestre.

Séance du 9 Février 1894

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Bibliothécaire donne connaissance des ouvrages adressés à la Société. M. le Président signale tout particulièrement celui dont M. Huguenin fait hommage à la Société intitulé : « *La Toilette d'une Grande Dame Bourguignonne* au XVIII^e^ siècle » et adresse également des remerciements à M^me^ veuve Bonnamas qui, en souvenir de l'intérêt que son mari portait à la Société, offre à celle-ci un exemplaire du plan de la ville de Dijon, récente édition mise à jour par M. Bonnamas peu avant son décès. M. le Président appelle encore l'attention des Sociétaires sur le dépôt par le Ministère de l'Instruction publique d'une carte très intéressante du Haut-Niger, nouvelle édition, dressée par le Capitaine Binger.

M. Ernest Bousson, Rédacteur au *Journal des Débats*, demande l'envoi des épreuves de tous les travaux de la Société. Cette demande sera étudiée.

M. le Ministre de l'Instruction Publique réserve jusqu'après la publication du V^e^ volume de l'histoire des Ducs la décision à prendre à l'égard de la demande de subvention adressée par la Société.

M. Battault, à Beaune, demande à faire partie de la Société en vue de la publication de ses travaux bibliographiques, au cas où ces travaux pourraient intéresser la Société.

M. Naville, Président du Congrès international des Orientalistes à Genève, invite la Société à prendre part aux travaux de ce Congrès et à y envoyer des délégués.

M. Ly-Chao-pee, membre interprète de l'ambassade de Chine à Paris, propose de faire une conférence sur les progrès réalisés par la Chine depuis 1860. Bien que ce sujet soit déjà fort connu il est du rôle et du devoir de la Société de faciliter ce genre de conférences. M. le président est favorable à la demande et donne lecture d'articles de journaux appréciant avec éloges la conférence donnée à Bordeaux par M. Ly-Chao-pee. L'assemblée consultée admet en principe par 12 voix contre 9 que la proposition de M. Ly-Chao-pee serait acceptée et que les pourparlers nécessaires seront engagés.

M. Sorin, professeur au lycée, propriétaire en Tunisie, demande à la Société de recevoir pour les distribuer un certain nombre d'exemplaires de son Manuel de l'Emigrant en Tunisie. Il exprime en même temps

le désir de voir les Français émigrer de plus en plus nombreux dans les belles colonies de Tunisie et d'Algérie. Le Président estime qu'il n'est guère possible que la Société se charge de distribuer ce manuel, malgré tout l'intérêt que présente la question, et cette manière de voir est partagée par l'assemblée.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature de M. Blagny, avocat à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Corot, qui est proclamé membre de la Société.

Les candidatures nouvelles suivantes sont proposées pour la prochaine séance :

MM. Berlier (Raymond), étudiant à Dijon, présenté par MM. d'Hugues et Jules Regnier ;
Barbeau, professeur au Lycée, à Dijon, présenté par MM. d'Hugues et Weill ;
Pansiot, instituteur à Curtil-Vergy, présenté par MM. d'Hugues et Chalmandrier ;
Anciaux, instituteur à l'Etang-Vergy, présenté par MM. d'Hugues et Chalmandrier ;
Gérard-Fabvier, étudiant à Dijon, présenté par MM. Huguenin père et fils.

Le Président explique les motifs qui lui ont fait perdre de vue la mise à l'ordre du jour de la question du banquet ; il a été décidé, en principe, de choisir pour ce banquet le 6 mai à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de notre Société. Il convoquera tout spécialement la commission pour étudier les détails de publicité et d'exécution. La fixation du prix de ce banquet ayant été mise en délibération, le chiffre de 12 fr. est adopté.

La parole est ensuite donnée à M. le baron d'Avout qui lit le récit de son voyage en Ecosse. M. le Président demande quelques renseignements sur le château de Balmoral, résidence d'été en Ecosse de la Reine d'Angleterre et remercie ensuite M. d'Avout au nom de la Société.

Séance du 9 mars 1894

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président donne communication de la correspondance et notamment de la notification qui lui a été faite du décès de M^lle^ de Nansouty, membre de la Société décédée au château d'Orain, près des Laumes, le 6 février 1894. Il adresse à la famille l'expression de la sympathie de la Société à l'occasion du deuil qui vient de la frapper. Il remercie M. Ly-Chao-pee du don d'une série de journaux chinois et en parlant de la récente et intéressante conférence que celui-ci a faite à Dijon, il regrette qu'un très grand nombre de sociétaires n'aient pu assister à cette conférence par suite de l'envahissement de la salle par un public étranger à la Société, bien avant l'heure fixée.

M. le Président donne lecture d'une lettre portant à la Société et plus particulièrement aux membres qui lui ont consacré leur temps, les remerciements de M. Ly-Chao-pee pour l'accueil aimable et sympathique dont il a été l'objet pendant son séjour à Dijon.

M. le Président félicite M. l'Ingénieur en chef Mocquery de sa brochure sur le remarquable travail d'art du grand pont en maçonnerie, construit sous sa direction à Charrey-sur-Saône.

Il donne lecture d'un article du bulletin de la Société de Géographie de Toulouse faisant l'éloge du dernier volume des mémoires. La demande de cette société d'échanger ses publications avec celles de la Société bourguignonne est adoptée.

La Société littéraire de France offre l'envoi du premier numéro de ses publications.

La Société archéologique de Langres annonce qu'un concours est ouvert pour des travaux d'histoire ou d'archéologie langroise et qu'un prix de mille francs pourra être décerné.

M. Lory remplaçant M. Darantiere, rapporteur, absent, donne lecture du rapport de la Commission composée de MM. Darantiere, Guillemot et Lory sur la candidature de M. Ly-Chao-pee au titre de membre honoraire. Voici ce rapport :

MESSIEURS,

Votre ordre du jour indique un rapport à faire sur la candidature de M. Ly-Chao-pee, comme membre honoraire de notre Société.

Le 21 février dernier, notre très honoré Président invitait les membres de la société à assister, le 26 du même mois, à une conférence sur : les progrès de la Chine depuis 1860.

Je ne crois pas me tromper en disant que bien peu de nos sociétaires, pour ne pas dire aucun, connaissaient même de nom, le futur conférencier.

L'annonce était attrayante. Dans cette chaire où nous écou-

tons ordinairement avec tant de plaisir les cours des savants professeurs de la Faculté de Dijon, on devait entendre un chinois, un vrai chinois, en chair et en os, comme il l'a dit lui-même.

Il devait nous parler de la Chine, vieille de plus de 4000 ans, de ses compatriotes d'aujourd'hui, laissant de côté les anciens usages, les anciennes coutumes et se lançant hardiment dans la grande voie du progrès.

Beaucoup d'entre nous ont vu et entendu le conférencier dans la salle de la Faculté des lettres, trop petite, ce jour-là, pour les personnes qui avaient répondu à l'appel de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.

M. Ly-Chao-pee s'est présenté devant ses auditeurs en costume national, la tête couverte d'un bonnet de cérémonie, surmonté du bouton de cristal, et complété par la natte de cheveux traditionnelle et postiche, descendant sur le dos. Il a vivement intéressé son auditoire en lui parlant de l'ancienneté de la nation chinoise, de l'énorme étendue de son territoire : 12 millions de kilomètres carrés, tandis que la France n'en a que 528,000; de l'importance de sa population : plus de 400 millions, alors que celle de notre pays ne s'élève qu'à 36 millions. Les 400 millions d'habitants représentent douze cent millions d'âmes, étant donné que dans le céleste empire, chaque chinois a trois âmes.

Dans un langage très correct pour un étranger, avec beaucoup de verve, de finesse d'esprit, dans des aperçus ingénieux, dans des comparaisons qui laissaient percer l'amour-propre national, avec des citations latines bien choisies, mais toujours avec une très grande réserve, le conférencier nous a montré les progrès qu'avaient fait et que faisaient encore les classes lettrées de l'Empire chinois, en s'appropriant toutes les grandes découvertes empruntées à l'Europe et à l'Amérique.

Aussi, il a vite conquis toutes les sympathies de ceux qui étaient venus pour l'entendre.

Une heure a suffi pour l'apprécier.

M. Ly-Chao-pee, après avoir ouvert une large brèche dans cette grande muraille qui depuis des siècles défend son pays contre l'invasion des étrangers, nous a fait entrer en Chine et nous a montré que cette nation, pendant longtemps considérée par les peuples de l'Occident comme remplie d'originalité, de préjugés, d'excentricités, était, depuis 1860, en pleine voie de transformation. Les idées, les inventions des nations européennes sont entrées et sont mises en pratique dans les Etats de l'Empereur absolu que ses sujets désignent sous le nom de fils du Ciel. La poste, le télégraphe, le gaz, l'électricité, les chemins de fer fonctionnent comme chez nous dans les parties les plus importantes, les plus peuplées, les plus avancées en civilisation du Céleste Empire.

L'empereur est jeune ; il s'est mis à la tête du mouvement. Il apprend l'anglais, l'allemand, le français pour pouvoir se rendre compte, par lui-même, des événements Européens.

Les mandarins suivent son exemple. Il y a bien parmi ceux-ci *quelques vieux croûtons* — ce sont les expressions dont s'est servi M. Ly-Chao-pée — mais le nombre en diminue chaque année.

Au point de vue de l'Instruction supérieure, une école de hautes études a été fondée à Pékin. Elle reçoit, chaque année, deux cents élèves, sans distinction de castes ou de classes. Les portes s'ouvrent aux plus travailleurs, aux plus instruits, aux plus dignes. C'est, paraît-il, une grande innovation dans les usages du pays. Tous les ans, les meilleurs élèves sont envoyés, aux frais de l'Etat, dans les différentes nations de l'Europe et du nouveau monde pour en étudier les lois, les sciences, les lettres, les industries. Un certain nombre d'entre eux doivent se faire recevoir et travailler dans les grandes usines et les grandes manufactures afin d'acquérir des connaissances techniques et pratiques. Les boursiers doivent adresser à leur gouvernement des rapports sur leurs études et leurs observations.

Sur les 200 élèves dont je viens de parler, plusieurs d'entre

eux sont envoyés en mission dans des pays étrangers où ils se rendent compte des, usages, des coutumes, de la civilisation. Le conférencier nous a dit que dans ce dernier groupe de ses jeunes compatriotes, les uns sont actuellement dans les Etats du Nord de l'Europe, en Suède, en Norvège, en Angleterre ; les autres en Allemagne, en France.

L'armée est aussi en voie de transformation : des milliers de soldats sont armés de fusils à tir rapide ; ils emploient la poudre sans fumée ; ils ont à leur disposition plusieurs batteries de canons Krupp et savent s'en servir ; des usines se montent pour fabriquer dans le pays tous ces engins de guerre.

La marine à vapeur prend un grand développement. La Chine a sa flottille de torpilleurs, montée par des naturels du pays, commandée par des officiers chinois.

Vous le voyez, Messieurs, le mouvement, l'activité, le désir d'apprendre sont grands dans ce vaste empire que nous avons considéré trop longtemps comme opposé à toutes idées nouvelles et étrangères. Ceux qui sont à sa tête, ceux qui le gouvernent paraissent disposés à ne pas rester en arrière sur la grande voie de la civilisation moderne.

Voilà ce que M. Ly-Chao-pee nous a appris dans son instructive et savante conférence. Il nous a fait voir les nouveaux horizons qui s'ouvrent chez un grand peuple de l'extrême Orient. Ami de la France, a-t-il voulu aussi, en nous parlant de la population de la Chine, de la transformation de son armée, du développement de sa marine, nous prévenir qu'il est sage, qu'il est prudent de vivre en bonne intelligence, avec une nation dont les intérêts sont voisins des nôtres, dans une partie de notre empire colonial. S'il a eu cette intention nous devons le remercier, mais quoi qu'il en soit, les renseignements qu'il nous a donnés ne doivent pas être oubliés.

Vous avez entendu et vous connaissez maintenant le conférencier ; je dois encore vous fournir quelques renseignements sur sa personnalité.

M Ly-Chao-pee est mandarin de 5e classe — en Chine il y a 18 classes de mandarins; — il représente à Paris l'Université de Pékin. Il est l'interprète accrédité de la mission chinoise dans notre capitale; depuis 20 ans, il vient dans notre pays. Il en connaît les mœurs, les usages, l'administration ; il a vécu de notre vie, a épousé une française et a une grande sympathie pour la France. — C'est un érudit qui connaît même notre histoire de Bourgogne. J'ai pu en juger pendant les quelques heures que j'ai eu le plaisir de passer avec lui, en lui faisant visiter notre cité.

En vous résumant la conférence, je vous ai rappelé ce que vaut le conférencier.

Ce que je viens de vous dire du mandarin vous indique toute l'estime qu'il mérite.

M. le Président a manifesté le désir de voir conférer à M. Ly-Chao-pee le titre de membre honoraire de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire. Le bureau a partagé sa manière de voir. Le vote sur la candidature est porté à l'ordre du jour. La commission composée de MM. Darantiere, Guillemot et Lory vient de faire son rapport sur les titres du candidat. Elle est du même avis que votre Président et son bureau. Elle espère que notre vote placera M. Ly-Chao-pee dans nos rangs et lui donnera le titre de membre honoraire.

Il est ensuite procédé au scrutin. M. le Mandarin Ly-Chao-pee, Secrétaire-Interprète de la mission chinoise à Paris, est proclamé membre honoraire ; puis sont élus membres :

MM. Louis Pansiot, instituteur à Curtil-Vergy, présenté par MM. d'Hugues et Chalmandrier ;

Louis Anciaux, instituteur à l'Étang-Vergy, présenté par MM. d'Hugues et Chalmandrier ;

Barbeau, professeur au lycée à Dijon, présenté par MM. d'Hugues et Weill ;

Raymond Berlier, étudiant en droit à Dijon, présenté par MM. d'Hugues et Jules Regnier;

Gérard-Fabvier, étudiant en droit à Dijon, présenté par MM. Huguenin père et fils.

Les candidatures nouvelles ci-après sont proposées pour être soumises au scrutin à la prochaine séance :

MM. Gaston Bizos, Recteur de l'académie de Dijon, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

L'abbé Ferret, curé de Drée, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

Rey, libraire, successeur de M. Armand, à Dijon, présenté par MM. d'Hugues et Cornereau.

M. le Président annonce que si les adhésions au banquet projeté n'arrivaient pas plus nombreuses il deviendrait sans doute opportun de remettre celui-ci à l'année prochaine. Sur la proposition de M. Huguenin il est convenu que l'ajournement aura lieu si le nombre des adhésions n'atteignait pas 40.

La parole est donnée à M. Georges Weill pour la lecture de ses notes sur son voyage à Friedrichsruhe et Berlin. M. le Président se fait ensuite l'interprète de la Société en remerciant M. Weill de sa communication.

Séance du 13 avril 1894

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président exprime ses regrets au sujet de l'absence de M. le Secrétaire général Oubert et de M. le Bibliothécaire Cornereau et adresse à M. Oubert les compliments de vive condoléance de la Société à l'occasion du deuil dont il vient d'être frappé.

M. le Président adresse ensuite des remerciements à M. Mazerolle pour l'envoi fait à la Société du 3e fascicule de la correspondance historique et archéologique, dont M. Mazerolle est l'un des directeurs.

Il annonce que, lors de sa récente réunion, le conseil général de la Côte-d'Or a pris en considération la demande de la société et lui a voté pour l'année 1894 une allocation de mille francs.

Après la communication des propositions reçues de M. Claine de faire une conférence sur son dernier voyage aux Antilles Espagnoles et au Mexique, M. le Président est invité à entrer en pourparlers avec ce conférencier.

M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire d'un recueil de poésies : *le Fuseau d'argent*, offert par l'auteur, M. Pierre Huguenin, l'un de nos jeunes sociétaires, auquel il adresse les félicitations de la société.

Il est ensuite procédé au vote sur les nouvelles candidatures.

MM. Gaston Bizos, recteur de l'Académie de Dijon, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

L'abbé Ferret, curé de Drée, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

Rey, libraire à Dijon, présenté par MM. Cornereau et Gaffarel, sont proclamés membres de notre société.

M. le vice-président Chabeuf demande à reporter à une prochaine séance sa communication sur le Parc de Dijon.

Par contre M. le Président donne lecture des notes de M. G. d'Hugues fils sur son ascension du Sidi-Reghis ; c'est un nouveau chapitre des *Esquisses algeriennes*, dont la société a déjà publié quelques-unes dans ses mémoires.

M. Cuny fait part à la société d'une communication de M. Cuny, son fils, enseigne de vaisseau à bord du Hoche, qui a eu la bonne fortune d'assister à Athènes à un concert offert par le roi et la reine de Grèce aux officiers de l'escadre française et d'entendre exécuter l'ode à Apollon gravée sur une pierre récemment découverte dans les fouilles de Delphes.

Cette ode, sorte de plain-chant d'un caractère grave et presque triste, mais fort beau, composée au III^e^ siècle avant l'ère chrétienne, est un morceau du plus haut intérêt pour l'histoire de la musique chez les anciens.

M. Chabeuf communique l'acte de baptême de Bossuet :

Jacques Bénigne, filz de noble M. Benigne Bossuet advocat en parlement et de Damoiselle Marguerite Mochet baptizé

le 27 septembre 1627. Son parain noble Jacques Bossuet, conseiller du Roy en son parlement de Bourgogne, sa mareine Damoiselle Marie Desbarre, femme de Monsieur de Frasan, greffier aux finances.

A. MENAGER.

Archives municipales de Dijon B. H. Registres des baptêmes, paroisse Saint-Jean, année 1627, fol. 83 v°.

Séance du 11 mai 1894

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Bibliothécaire donne connaissance des ouvrages reçus par la Société et notamment des suivants offerts par leurs auteurs:

Le Temps décimal, avantages et procédés pratiques, avec un projet d'unification des heures des colonies françaises, par M. J. de Rey-Pailhade, ingénieur civil des mines.

La Chronologie des Eglises Cathédrales de France, par M. Barr Ferree, membre de la Société de l'Histoire de France.

Rapport par M. le Docteur Pierre Hospital sur les travaux en 1892-93 du comité du Puy-de-Dôme sur la participation du département aux congrès et exposition qui ont eu lieu à Huelva et à Madrid pour le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

M. le Président fait hommage à la Société d'un exemplaire de la conférence qu'il a donnée le 5 avril 1894, sous le patronage de la Société des Amis de l'Univer-

sité de Dijon, sur l'*Utilité de l'étude des littératures étrangères.*

M. l'abbé Ferret, curé de Drée, remercie pour son admission dans la Société et promet un concours aussi actif que possible.

La Société de Géographie de Toulouse préconise l'application aux heures du système décimal et demande un rapport de notre Société sur cette question. M. Mocquery consent à se charger de ce rapport.

Plusieurs Sociétés de Géographie et d'Archéologie invitent à prendre part, en envoyant des délégués, aux travaux des divers congrès qu'elles organisent.

La Société d'Archéologie de Sens, notamment, fait ressortir qu'elle célébrera les 19, 20 et 21 juin le cinquantième anniversaire de sa fondation.

La Société de Géographie de Paris invite à se joindre à elle pour l'étude préliminaire du projet d'établissement d'une carte d'ensemble du globe à l'échelle de 1/1,000,000. L'exécution de ce projet ferait le plus grand honneur aux sociétés françaises si elles devançaient les Sociétés étrangères qui s'occupent de cette même question.

La librairie africaine et coloniale de Paris communique et offre, moyennant 3 fr., l'Album Edouard Foa contenant la première série des photographies faites par cet explorateur pendant ses voyages dans l'Afrique centrale.

Le nombre des adhérents au banquet projeté étant insuffisant ce banquet n'aura pas lieu.

M. le Président rend compte ensuite que, pour plusieurs motifs, il a dû prier M. Claine d'ajourner en novembre la conférence proposée.

A la prochaine séance il sera statué sur la candidature de :

M. Blaudin-Valière, étudiant ès-lettres à Dijon, présenté par MM. d'Hugues et Pierre Huguenin.

Tout en se félicitant de pouvoir présenter la candidature du petit-fils de M. Gustave Piet, un regretté sociétaire récemment décédé, M. le Président exprime son regret d'avoir appris tardivement le deuil qui a frappé cette honorable famille et d'être pour ce motif en retard pour lui faire agréer l'expression de vive sympathie de la Société.

En raison de l'absence, de M. Gaffarel empêché de faire la communication annoncée, M. Dumay donne lecture des notes sur la participation de Guillaume de Pontailler à la quatrième croisade et à la prise de Constantinople en 1203.

M. Cuny communique quelques extraits d'une lettre de M. Cuny fils, enseigne de vaisseau, sur ses impressions de voyage en Grèce, notamment au canal de l'Isthme de Corinthe, l'île de Rhodes et au cratère du volcan de Santorin.

M. Mocquery signale un fait divers paru dans un journal d'après lequel le monument commémoratif de Charles le Téméraire à Nancy tomberait en ruine et la réparation donnerait lieu à une querelle originale entre les lorrains et les parisiens.

LE DEUIL NATIONAL

PEU DE JOURS APRÈS LA

SÉANCE DU VENDREDI 8 JUIN,

LA DERNIÈRE DE L'ANNÉE,

LA SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE DE GÉOGRAPHIE
ET D'HISTOIRE

A EU L'EXTRÊME DOULEUR
DE PERDRE
LE PLUS ILLUSTRE DE SES MEMBRES FONDATEURS

MONSIEUR MARIE-FRANÇOIS-SADI CARNOT

ANCIEN DÉPUTÉ ET CONSEILLER GÉNÉRAL
DE LA COTE-D'OR,

GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL
DE LA LÉGION D'HONNEUR

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NÉ A LIMOGES, LE 11 AOUT 1837,

MORT ASSASSINÉ A LYON

DANS LA NUIT DU 24 AU 25 JUIN 1894

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1894

Président honoraire : M. Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris.

Président : M. d'Hugues, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon.
Vice-présidents : MM. Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, et d'Arbaumont (Jules), président de l'Académie de Dijon et de la commission départementale des Antiquités, à Dijon, élus pour trois ans, le 14 décembre 1891.

Secrétaire général : M. Oubert, professeur au Lycée, à Dijon.
Secrétaires : MM. Weill, professeur au Lycée, à Dijon, et Moser, négociant en vins, à Dijon.
Trésorier : M. Idoux, directeur de la Banque de France, à Dijon.
Archiviste-bibliothécaire : M. Cornereau, juge suppléant, membre de la commission départementale des Antiquités, à Dijon ; tous élus pour un an, le 9 décembre 1893.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers, pour l'année 1894 :

MM.

Aaron, dit Gerson, rabbin, membre de la Commission départementale des Antiquités, à Dijon.

Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.

Clerget-Vaucouleur, conseiller à la Cour d'appel.

Darantiere (V.), notaire honoraire.

Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie et de la Commission départementale des Antiquités.

Gaffarel, doyen de la Faculté des lettres, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Huguenin, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Lejeay (Auguste), membre de la Commission départementale des Antiquités.

Mallard, agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Mocquery, ingénieur en chef, à Dijon, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Armand, professeur au lycée de Marseille.

Bassot (Léon), lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Coëllo (le colonel du génie), colonel du service topographique espagnol, président de la Société de géographie, à Madrid.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Drapeyron, fondateur de la *Revue de Géographie*.

Faucon (Narcisse), publiciste à Alger.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gravier, président de la Société de géographie de Rouen.

Harmand, consul de France, à Bangkok (Siam).

Houben (le baron de), consul du Pérou.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

Ly-Chao-pee, mandarin de 5e classe, 9, rue Roussin, Paris-Vaugirard.

MM.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.
Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.
Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.
Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.
Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.
Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).
Zeppelin (Eberahrdt comte de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 1er AOUT 1894

Nota. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

MM

9 juillet 1884. Aaron (Michel), dit Gerson, rabbin, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Charrue, 26, à Dijon.

18 février 1885. Abadie (François), propriétaire, boulevard Thiers, 41, à Dijon.

18 novembre 1881. Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).

9 mars 1894. Anciaux (Louis), instituteur, à l'Etang-Vergy (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Quentin, 10, à Dijon.

10 juin 1892. Apert, instituteur à Chambœuf (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Arbaumont (Jules d'), Président de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Saumaise, 43, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Arbinet (Simon), juge de paix, 2, place de la République, à Dijon.
14 avril 1886.	Arnal (Zacharie), pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.
10 mai 1889.	Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, 14, rue de Mirande, à Dijon.
10 février 1893.	Badet (Michel), agent général du Soleil, place Darcy, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 4 bis, à Dijon.
27 décembre 1881.	Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Barbeau, professeur au lycée, boulevard Thiers, Dijon.
27 janvier 1882.	Bard Jules), ancien professeur de l'Université, rue Audra, 2, à Dijon.
9 juin 1893.	Barthelemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay (Côte-d'Or).
26 mai 1882.	Bastide (Louis), chancelier du consulat général à la Paz (Bolivie), place Saint-Jean, 1, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
2 janvier 1894.	Bazot, ancien professeur, rue des Marmuzots, 5, à Dijon.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Belime (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 20, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Nuits (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Bergery, instituteur à Corgoloin (Côte-d'Or).

MM.

9 mars 1894.	Berlier, étudiant en droit, boulevard Carnot, 25, Dijon.
9 janvier 1891.	Bernard (Victor), rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Berthot (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, boulevard Sévigné, à Dijon.
8 avril 1892.	Bibliothèque (La), populaire de Nuits.
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, rue du Vieux-Collège, 3, à Dijon.
14 mai 1884.	Bizouard (l'abbé), curé doyen de Seurre (Côte-d'Or).
9 février 1894.	Blagny, avocat, boulevard de Strasbourg, 6, Paris.
14 janvier 1884.	Blandin, industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.
13 janvier 1893.	Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.
9 décembre 1892.	Bobin, architecte, rue de Sèvres, 46, à Paris.
12 juin 1891.	Bordet aîné (François), ancien député, ancien président du Tribunal de commerce, Maire de Dijon, boulevard Sévigné, 2.
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, rempart Richelieu, 20, à Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
15 décembre 1882.	Bourgeot (Ph.), instituteur à Premery (Nièvre).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Chanceaux (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
9 juin 1886.	Brunswick (Marx), entrepreneur général des prisons, rue Saint-Pierre, 26, à Dijon.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), propriétaire, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
17 juin 1881.	Caucal, pharmacien, place Carnot, 3, à Beaune.

MM.

10 février 1886.	Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, secrétaire de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
20 avril 1887.	Chalmandrier (J.-E.), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, à Gilly (Côte-d'Or).
8 janvier 1892.	Chalon, étudiant, à Créancey, par Pouilly (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Chambellan, instituteur à Savouges (Côte-d'Or).
14 janvier 1885.	Champion, propriétaire, à Marliens (Côte-d'Or).
8 décembre 1886.	Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.
10 juin 1892.	Charles, greffier de la Justice de Paix, à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne).
12 mars 1884.	Chartier, propriétaire, rue Saint-Philibert, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.
14 juin 1889.	Chauvenet, négociant en vins, à Nuits (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Chenagon, capitaine au 2e régiment d'infanterie de marine, rue Vannerie, 47, à Dijon.
21 février 1883.	Chevalier, instituteur, à Genlis (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Choiset (Alice) Mme, née Gros, institutrice à Til-Châtel (Côte-d'Or).
13 février 1884.	Clausse (Anatole), négociant, rue de Fontaine, à Dijon.
10 mars 1886.	Clausse (Jean), instituteur à Ruffey-les-Echirey (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.
26 mai 1882.	Clerget-Buffet, négociant à Volnay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Clerget-Vaucouleur (Edmond), conseiller à la Cour, boulevard Carnot, 12, à Dijon.
11 mars 1892.	Cocusse, instituteur à Nuits (Côte-d'Or).

MM.

9 juillet 1884. Collardot-Cabet (Mme), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).

12 février 1892. Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.

9 juin 1893. Collot, Professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon, rue Saint-Philibert, 51, à Dijon.

12 janvier 1894. Collot, instituteur, à Montoillot (Côte-d'Or).

10 avril 1891. Coquille (Justin), instituteur à Saint-Bernard (Côte-d'Or).

18 février 1885. Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.

14 janvier 1885 Corot (Henri), propriétaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Coste, directeur national d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.

10 décembre 1884. Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).

10 janvier 1890. Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).

10 juin 1892. Court (Paul), rue Bossuet, 12, à Dijon.

10 décembre 1884. Coville, professeur à la Faculté des lettres, à Lyon.

12 mai 1886. Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, à Dijon.

13 mai 1892. Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris.

18 novembre 1881. Daignay, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).

F. 6 mai 1881. Dameron (Mlle Augustine), directrice d'école, rue Jeannin, à Dijon.

11 mars 1892. Damidot (Louis), libraire, rue Chabot-Charny, 35, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Darantiere (Arthur), notaire honoraire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.
13 janvier 1893.	Darantiere (Paul), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.
14 juin 1889.	Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.
23 juin 1882.	Demartinécourt, propriétaire à Is-sur-Tille.
8 décembre 1886.	Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, à Rouen.
10 juin 1892.	Deptasse, instituteur, à Clémencey (Côte-d'Or).
13 janvier 1886.	Déresse (Ernest), ancien négociant, rue Saint-Philibert, 69, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole secondaire de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.
10 mars 1893.	Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.
10 mars 1882.	Deschamps (Adolphe), inspecteur d'Académie, rue Devosge, 41, à Dijon.
14 juin 1889.	Desserteaux (Fernand), professeur à la faculté de droit, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
14 janvier 1885.	Détourbet (Michel-Edmond-Joseph), ancien avocat-général, avocat, rue des Bons-Enfants, 1, à Dijon.
12 mars 1884.	Dhuissier, ancien instituteur, rue du Drapeau, 7, à Dijon.
18 novembre 1881.	Diehl (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.
14 juin 1889.	Domenech, propriétaire, à Longeau (Haute-Marne).
18 mars 1886.	Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.
12 mars 1893.	Dorison, professeur à la faculté des lettres, rue Piron, 1, à Dijon.

MM.

12 décembre 1883.	Doudin (Antoine), ancien instituteur, à Crecey, par Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
8 mai 1891.	Doyen (André), sous-lieutenant au 26e dragons, place des Cordeliers, 17, à Dijon.
12 décembre 1888.	Drouhin, conseiller général, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, à Flacey (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Dubard (Ernest), propriétaire à Velars (Côte-d'Or).
10 mai 1889.	Duguey, substitut du procureur de la République, à Chalon-sur-Saône.
14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Amiral-Roussin, 9, à Dijon.
9 janvier 1884.	Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 11, à Dijon.
14 mai 1884.	Dutrut (Pèdre), comptable, à Nuits (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Duvergey, régisseur de la maison Guichard, Potheret et fils, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
9 décembre 1885.	Elie, au collège de Rochefort (Charente-Inférieure).
F. 6 mai 1881.	Estocquois (François d'), professeur honoraire à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon, rue Guyton-Morveau, 5, à Dijon.
11 décembre 1891.	Etiévant (Emile), conducteur des ponts et chaussées, rue La Trémouille, 4, à Dijon.
12 mai 1893.	Eyraud (Henri), étudiant, rue Chabot-Charny, 83, à Dijon.
9 mars 1894.	Fabvier (Gérard), étudiant en droit, place Saint-Jean, Dijon.
9 janvier 1891.	Faiveley, propriétaire, rue de Metz, à Dijon.
13 janvier 1893.	Falguière (Henri de), rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.

MM.

9 juillet 1884.	Farkas, instituteur, à Talant (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Faucillon, chef de gare, à Vougeot (Côte-d'Or).
23 juin 1882.	Fayolle (Joseph), lithographe, rue de la Liberté, 79, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur, à Lux (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.
27 décembre 1882.	Flassayer, censeur au lycée de Troyes (Aube).
12 mars 1884.	Fontaine, entrepreneur, rue des Roses, 10, à Dijon.
14 avril 1886.	Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.
14 janvier 1885.	Fontaine (Paul), négociant, à Hanoï (Tonkin).
12 mars 1887.	Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.
10 mai 1889.	Fouchère (Joseph), substitut, à Mâcon (Saône-et-Loire).
12 mars 1884.	Fourrier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, rue Lenôtre, à Dijon.
14 juin 1889.	Fournier (Auguste), entrepreneur, rue de Mirande, 6, à Dijon.
10 juin 1892.	Fribourg, négociant à Auxonne.
21 mars 1883.	Frossard (Edmond), directeur du Mont-de-piété, rue de Mulhouse, à Dijon.
10 novembre 1893.	Gadeault, chef d'institution, rue Sambin, Dijon.
F. 5 mai 1884.	Gaffarel (Paul), doyen de la Faculté des Lettres, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Gaz, 8, Dijon.
14 juin 1889.	Galimard, pharmacien, rue des Forges, 42, à Dijon.
18 novembre 1881.	Gareau (Léon), ancien notaire à Salmaise (Côte-d'Or).
13 décembre 1889.	Gariod (Charles), chancelier de résidence, à Hanoï (Tonkin).
23 juin 1882.	Garnier (Hippolyte), rue Saint-Pierre, 34, à Dijon.

MM.

10 février 1886.	Garnier (Noël), censeur des études au Lycée, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Troyes (Aube).
15 avril 1885.	Gascon, agent-voyer principal, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).
9 janvier 1894.	Gaudemet (Eugène), étudiant en droit, place Saint-Jean, 21, à Dijon.
F. 6 mai 1884.	Gaulin-Dunoyer (Ernest), Président de la Chambre de Commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.
12 décembre 1883.	Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue des Godrans, 92, à Dijon.
F. 6 mai 1884.	Geley (M^lle), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.
10 mars 1893.	Genevrier (Henri), instituteur à Claveisolles, par Lamure (Rhône).
8 avril 1892.	Gentilhomme (Eugène), aux moulins de Vougeot (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.
F. 6 mai 1884.	Gibaux, directeur de l'Ecole normale, rue des Moulins, à Dijon.
2 avril 1884.	Gillet, géomètre-expert, rue Chabot-Charny, 35, à Dijon.
14 mai 1884.	Giraud (Louis), entrepreneur, Cours-Fleury, 3, à Dijon.
13 juin 1883.	Goisey, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.
14 mars 1889.	Gorillon, propriétaire, rue Chabot-Charny, 30, à Dijon.
F. 6 mai 1884.	Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien. Evêché, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1884.	Granjon (M^me), institutrice, au collège d'Auxerre (Yonne).

MM.

21 février 1883.	Grosjean (Henri), rentier, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montbard (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Gueneau, député, docteur en médecine, membre du Conseil général, à Nolay (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Guenot, professeur au collège de Saulieu (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Guerreau, proviseur du Lycée, à Nevers (Nièvre).
10 juin 1892.	Guillemot (Julien), avocat, ancien sous-préfet, rue du Palais, 7, à Dijon.
9 janvier 1891.	Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.
14 mars 1890.	Guyot, directeur-ingénieur des télégraphes en retraite, chemin de ronde, barrière de Paris, à Dijon.
10 février 1886.	Hamel de Breuil (du), chef d'escadron en retraite, à Pierre-en-Bresse (Saône-et-Loire).
9 mai 1888.	Hamet, agent général d'assurances, rue Jeannin, 18, à Dijon.
11 mai 1887.	Héluin (Gaston), étudiant en droit, rue Rameau, 12, à Dijon.
18 novembre 1881.	Herbault, inspecteur d'Académie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
13 juin 1890.	Hotelans (Octave d'), propriétaire, 12, rue des Chambrettes, à Besançon (Doubs).
F. 6 mai 1881.	Hugot (A.), sénateur de la Côte-d'Or, rue Coëtlogon, 7, à Paris.
8 mars 1889.	Huguenin (Anatole), ancien agréé près le tribunal de commerce, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.
12 janvier 1893.	Huguenin (Pierre), étudiant, 88, rue J.-J. Rousseau, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Hugues (Gustave d'), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Dijon, rue du Vieux-Collège, 13, à Dijon.

MM.

8 juin 1887.	Hugues (Gustave d'), chef d'exploration au Congo, 10, chemin de la Tremblède, à Bordeaux (Bouscat) (Gironde).
12 janvier 1887.	Huot, instituteur à Fixin (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Idoux (Gustave), directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.
9 décembre 1892.	Ignace, négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
27 décembre 1882.	Jacotot (Prosper), boulanger, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
8 décembre 1893.	Jacotot, élève maître à l'Ecole normale de Dijon.
10 juin 1892.	Jafflin, instituteur, à Bévy (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.
13 mars 1891.	Janin, étudiant, rue des Godrans, 76, à Dijon.
27 janvier 1882.	Jeannel (Jules), négociant, rue Mariotte, 3, à Dijon.
13 mai 1892.	Jeannel, instituteur, à Semezanges (Côte-d'Or).
2 avril 1884.	Jeannin, instituteur, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Jeannin (M^lle^), institutrice, Ecole Porte-Neuve, rue Jeannin, à Dijon.
10 juin 1892	Jobard (Alexandre), percepteur à Nuits (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Jobin (l'abbé), docteur en théologie, rue Docteur-Chaussier, 8, à Dijon.
24 janvier 1883.	Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
10 mars 1882.	Joliet (Gaston), ancien préfet, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
13 janvier 1893.	Joliet (Pierre), propriétaire à Tart-l'Abbaye, (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Jossot (Etienne), ancien agent-général du *Phénix*, rue Sambin, 7, à Dijon.
10 juin 1892.	Jubert, directeur de l'usine à gaz, à Dijon.

MM.

11 mars 1892.	Julien (Jean-Baptiste), conducteur des ponts et chaussées, avenue de l'Arsenal, 2, à Dijon.
12 décembre 1888.	Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.
11 février 1890.	Lacour (Honoré), instituteur, à Bretigny (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Laisné, conseiller à la cour de Rennes (Ille-et-Vilaine).
10 juin 1892.	Laligant, instituteur, à Epernay (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Lambert (Adrien), à Larrey-les-Dijon.
13 juin 1890.	La Mouche (M^me^), directrice de l'Ecole maternelle, rue Devosge, à Dijon.
14 juin 1889.	Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.
27 janvier 1882.	Latour (Louis), négociant à Beaune (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Latruffe, sous-intendant militaire, à Laon (Aisne).
8 avril 1892.	Laureaux (Paul), conducteur des ponts et chaussées, cours du Parc, 1, à Dijon.
18 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).
12 mai 1893.	Lebeuf (M^lle^ Pauline), propriétaire à Beaune (Côte-d'Or).
9 janvier 1884.	Le Blois, 96, rue de l'Université, à Paris.
2 avril 1884.	Leclaire, ingénieur-constructeur, boulevard Henri IV, 40, à Paris.
10 juin 1892.	Lefebvre-Forestier, avoué, rue Chabot-Charny, 94, à Dijon.
9 janvier 1891.	Leflot (Charles), 21, rue des Moulins, à Dijon.
17 février 1882.	Lejeay (Auguste), membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 113, à Dijon.
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Le Mire (Paul-Noël), rue de la Préfecture, 15, à Dijon.
27 janvier 1882.	Lenief, principal du collège, à Montélimar (Drôme).

MM.

2 avril 1884.	Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Lévêque (Frédéric), ancien député, à Corgoloin (Côte-d'Or), membre du Conseil général.
13 janvier 1893.	Liégeard (Gaston), avocat, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1891.	Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, maître ès jeux Floraux, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Lory (Ernest-Léon, ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Magnin (Joseph), sénateur, ancien ministre, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France, à Paris.
8 janvier 1892.	Maillet, premier président de la Cour d'Appel, rue de la Préfecture, 45, à Dijon.
14 juin 1889.	Mairey, directeur des contributions indirectes, boulevard Carnot, 11, à Dijon.
13 janvier 1893.	Maistre (Xavier de), lieutenant au 26e dragons, rue Berbisey, 29, à Dijon.
13 janvier 1893.	Maistre (Mme Xavier de), rue Berbisey, 29, à Dijon.
10 juin 1885.	Maldant (Louis), propriétaire, à Savigny-les Beaune (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Malherbe (de), Commis principal des télégraphes, place Saint-Etienne, à Dijon.
20 avril 1887.	Maloir (Louis), propriétaire, à Salmaise, par Verrey (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Longepierre, 12, à Dijon.
11 décembre 1891.	Marc (Jules), étudiant, place d'Armes, 10, à Dijon.
13 juin 1883.	Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.

MM.

23 juin 1882.	Maréchal, lieutenant-colonel en retraite, rue Neuve-Lenôtre, à Dijon.
24 décembre 1886.	Maréchal (Charles), propriétaire à Montbard.
20 avril 1882.	Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Marioton, professeur au Lycée, à Nevers (Nièvre).
13 janvier 1893.	Marland, économe du Lycée, à Dijon.
10 décembre 1884.	Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Matry (Pierre), instituteur à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mazeau, sénateur, ancien ministre, premier président de la Cour de cassation, cité Vanneau, 10, à Paris.
8 décembre 1893.	Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, rue du Rocher, 45, à Paris.
12 janvier 1887.	Mercey (Guillaume de), instituteur à Quetigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mercier (Jean-Baptiste), boulevard Sévigné, à Dijon.
9 mai 1883.	Merle (M^lle^), institutrice à Selongey (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Michaut, préparateur de Zoologie à la Faculté des Sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.
14 juin 1889.	Michaut, chef d'institution, rue Sambin, à Dijon.
12 juin 1894.	Michel (Louis), préfet de la Côte-d'Or, hôtel de la Préfecture, à Dijon.
2 avril 1884.	Millon, conseiller à la Cour, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.
18 novembre 1881.	Misserey (Auguste), notaire, à Beaune (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Mochot (Auguste), marchand-tailleur, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1881.	Mocquery (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.
8 juillet 1885.	Molard (Francis), archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).
12 mars 1884	Monnot (Henri), agent général de *l'Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.
14 juin 1889.	Mony, marchand de charbons, place du Trente-Octobre, à Dijon.
8 avril 1892.	Moreau (Emile), étudiant, à Nuits (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Moreau (Joseph), directeur des Archives de la Noblesse, 51, rue Taitbout, Paris.
13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Vielverge (Côte-d'Or).
13 mai 1892.	Morizot, instituteur à Arcenant (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, rue Jeannin, 43, à Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue des Trois-Ponts, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, rue Lincoln, 3, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, avenue Matignon, 11, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), commandant de Spahis, à Médeah.
9 mai 1883.	Naijon, instituteur, à Haute-Roche (Côte-d'Or).
10 avril 1891.	Naudin (Emile), instituteur à Flagey-Echézeaux, par Nuits (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Nestler, commandant du génie, place Saint-Etienne, 8, à Dijon.
13 mai 1892.	Nicey (M^lle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, à Dijon.
14 juin 1889.	Noël, instituteur à Seurre (Côte-d'Or).

MM.

14 avril 1893.	Obriot, conseiller municipal, rue du Drapeau, 46, à Dijon.
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, conseiller municipal, rue de l'Egalité, 2, à Dijon.
8 avril 1892.	Oudot, industriel et maire, à Gilly-les-Citeaux (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Pansiot (Louis), instituteur, à Curtil-Vergy (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pansiot (Nicolas), place de la République, 29, à Dijon.
13 mai 1892.	Parizot, instituteur, à Villy-le-Moûtier (Côte-d'Or).
10 juin 1885.	Parmain (Paul), télégraphiste, boulevard Beaumarchais, 45, à Paris.
18 novembre 1881.	Party (Léon), Président du Tribunal civil, place de la République, 21, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Paupion (Jérôme), propriétaire, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.
27 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).
12 décembre 1888.	Perdrizet, inspecteur des forêts, rue Saint-Lazare, 37, à Dijon.
9 juin 1893.	Pérille (Julien), instituteur, à Ouges (Côte-d'Or).
11 mars 1892.	Pernin (Ernest), boulevard Carnot, 3, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gille, propriétaire, adjoint au maire de Dijon, rue Vercingétorix, à Dijon.
8 décembre 1886.	Perreau, avocat, aux Chaumes, près d'Avallon (Yonne).
9 décembre 1885.	Perrenet (Pierre), avocat, à Langres (Haute-Marne).
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Perrin, courtier assermenté, rue Docteur-Chaussier, 4, à Dijon.

MM.

24 novembre 1882. Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 8, à Paris.

24 janvier 1883. Petitguillaume, agent-voyer principal, rue Mably, 4, à Dijon.

8 décembre 1886. Peyron, horloger-bijoutier, rue de la Liberté, 65, à Dijon.

13 février 1884. Philippe (Alphonse), instituteur, à Diénay (Côte-d'Or).

12 décembre 1888. Pinon (René), étudiant ès-lettres, rue Saint-Anne, 7, à Dijon.

F. 6 mai 1884. Piot, conseiller général de la Côte-d'Or, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).

10 février 1886. Pirot-Colot, négociant, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.

9 décembre 1886. Pitolet (André), commis des postes et télégraphes, rue de Pouilly, 1 bis, à Dijon.

9 juin 1893. Planson (Léon), instituteur, rue des Moulins, 15, à Dijon.

9 décembre 1892. Poilleux, inspecteur principal de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, rue de la Préfecture, 61, à Dijon.

8 avril 1892. Polack (Charles), négociant en vins, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Dijon.

8 avril 1892. Polack (Ernest), négociant en vins, à Nuits (Côte-d'Or).

10 juin 1892. Pontarlier, instituteur à Saint-Nicolas (Côte-d'Or).

8 juillet 1885. Prost (Bernard), archiviste-paléographe, sous-chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avenue Rapp, 3, à Paris.

9 juillet 1884. Quignard, instituteur à Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or).

18 novembre 1884. Ramelet (Nicolas), négociant, à Neuvon, commune de Plombières (Côte-d'Or).

MM.

27 janvier 1882. Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Regnier (Joseph), place d'Armes, 16, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Regnier (Jules), place d'Armes, 16, à Dijon.

14 juin 1889. Regnier (Louis), marchand de vins, rue de Gray, 44, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Rigollot (Jean), ancien secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Audra, 8, à Dijon.

9 décembre 1892. Rivet, directeur de l'école publique, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

12 décembre 1885. Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, avenue des Chartreux, 51, à Dijon.

14 avril 1893. Robert (Emile), directeur des papeteries de Savoyeux (Haute-Saône).

F. 6 mai 1881. Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, rue de Saint-Pétersbourg, 4, à Paris.

13 mai 1885. Robit (Joseph), percepteur, à Fontaine-sur-Saône (Rhône).

12 décembre 1883. Rœderer (Victor), conseiller de préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.

F. 6 mai 1881 Ronot (Charles), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, membre de l'Académie de Dijon, cour de Bar, à Dijon.

18 novembre 1881. Rossigneux (Charles), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).

13 mars 1894. Rougé (Marcel), avocat, ancien magistrat, rue Vannerie, 49, à Dijon.

17 juin 1881. Rouget (Henri), ancien avoué à la Cour d'appel, rue Notre-Dame, 18 *bis*, à Dijon.

9 février 1887. Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.

MM.

	Roupnel (Gaston), étudiant, chez M. Roupnel père, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
8 février 1888.	Roydet (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
9 mai 1890.	Saint-Père (Gabriel), avocat, rue des Godrans, 34, à Dijon.
13 février 1891.	Saleilles (Raymond), professeur à la faculté de droit, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
13 février 1884.	Sampré, instituteur, boulevard Voltaire, à Dijon.
10 mars 1886.	Savary-Rouvière, négociant, rue de Gray, 29, à Dijon.
8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Schanoski (Jules), sculpteur, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration, à Lyon.
17 juin 1881.	Serriès (M^lle), maîtresse répétitrice, à l'Ecole normale, rue de Moscou, 30, à Paris.
14 mars 1889.	Serrigny (Ernest), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Vauban, 12, à Dijon.
12 janvier 1887.	Silvestre (Georges), employé à la Préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 28, à Dijon.
12 mai 1886.	Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or), boulevard Sévigné, à Dijon.
13 mai 1892.	Simonnot, instituteur à Ternant (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
9 décembre 1885.	Sirdey, instituteur à Clénay (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, à Is-sur-Tille.
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue Jean-Jacques-Rousseau, 45, à Dijon.

MM.

8 février 1889.	Société de lecture (la) de Dijon.
8 avril 1892.	Société des amis de l'enseignement, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au Lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin.
12 décembre 1883.	Soulès (Paul), facteur à la criée municipale, rue des Godrans, 3, à Dijon.
12 février 1892.	Spuller (Alexis), trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, place Darcy, 25, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Spuller (Eugène), ancien ministre, sénateur de la Côte-d'Or, conseiller général, à Paris.
8 mai 1891.	Stouff (Louis), docteur en droit et docteur ès-lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres, rue Chaudronnerie, 44, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), antiquaire, rue de la Banque, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (M^lle), institutrice, rue Jacotot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, place Darcy, 16, à Dijon.
9 février 1887.	Taminiau (Henri), avenue de Versailles, 6, à Paris-Auteuil.
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.
8 décembre 1893.	Thomas (l'abbé), curé de Notre-Dame de Dijon.
12 décembre 1883.	Thomas-Bassot, conseiller d'arrondissement, négociant à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
9 décembre 1892.	Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'Hôtel de ville, à Dijon.
18 novembre 1881.	Trameçon, instituteur, à Imphy (Nièvre).

MM.

9 janvier 1894.	Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, 22, à Dijon.
10 juin 1892.	Troubat, secrétaire de la Chambre de commerce, industriel, à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).
23 juin 1882.	Valdant, capitaine de chasseurs à pied, attaché à l'état-major général du ministre de la guerre, à Brienon (Yonne).
9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), reporter au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Devosge, 58, à Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Vallot (Gaston), ingénieur-électricien, Grande Rue, 154, à Sèvres (Seine).
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie, à Nevers, (Nièvre).
8 décembre 1893.	Venot, étudiant ès-lettres, rue Vaillant, à Dijon.
9 janvier 1894.	Vercey (Charles), avenue Victor-Hugo, à Dijon.
18 novembre 1881.	Vernault, négociant, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 5 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, à Dijon.
10 juin 1892.	Viardot, instituteur, à Noiron-sous-Gevrey (Côte-d'Or).
13 février 1894.	Vielle (E.), Inspecteur au chemin de fer, rue des Roses, à Dijon.
9 février 1887.	Vincent, professeur de mathématiques au Lycée, boulevard Voltaire, 4 bis, à Dijon.
12 avril 1889.	Voisard (Alfred), rue de la Liberté, à Dijon.
12 décembre 1888.	Weill (Georges), professeur d'histoire au Lycée, place des Cordeliers, 17, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société, rue du Vieux-Collège, 13, à Dijon.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société Éduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Paris. — Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Librairie Hachette et C^ie^.

Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Saint-Nazaire. — Société de géographie et du musée commercial de Saint-Nazaire.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Toulouse. — Société de géographie.
Toulon. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.
Tunisie. — Société de géographie de Tunis.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Hanovre). — Geographische Gesellchaft zu Hannover.
— (Stettin). — Société de géographie de Stettin.
— (Stuttgart). — Société de géographie.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Annalen des K K natur historichen hof museums.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
Egypte. — Institut égyptien.
— Société khédivale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia, 219, via del Duomo.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
— (Porto). — Société de géographie commerciale de Porto.
Russie. — Société impériale des amis des sciences naturelles d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchateloise de géographie.

LE TRÉSOR

DE

L'ABBAYE SAINT-BÉNIGNE

DE DIJON

INVENTAIRES de 1395, 1519, 1789-1791

PUBLIÉS PAR

BERNARD PROST

AVERTISSEMENT

De tous les anciens inventaires du Trésor de l'abbaye Saint-Bénigne deux seuls, datés de 1395 et de 1519, sont, à ma connaissance, parvenus jusqu'à nous. Et encore, malheureusement, n'existent-ils plus à l'état original. On n'en possède qu'une transcription, faite, en 1724, par deux copistes anonymes, — probablement des bénédictins collaborateurs de dom Plancher, — pleins de bon vouloir, sans doute, mais peu experts à déchiffrer les vieilles écritures et ne rachetant pas leur insuffisance sur ce point par un savoir plus étendu en archéologie et en philologie. Leur copie, conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris (1), *fourmille de fautes de lecture, de mots défigurés, de membres de phrase altérés, de passages inintelligibles, de lapsus, d'omissions, de lacunes, etc. De plus, ils ont pris des libertés telles avec l'orthographe des deux documents que, si variable ait-elle pu être dans l'un et*

(1) Elle fait partie d'un recueil factice de divers documents — quelques-uns originaux — sur l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, formant le volume XI de la collection Bourgogne, où cette copie occupe les ff. 605-692 v° de la nouvelle pagination. C'est un cahier in-4°, de 174 pages, intitulé : « Inventaire des reliques et joyaux de Saint-Bénigne de Dijon, tiré sur l'ancien, fait en 1395, et sur un autre de l'an 1518. Ledit extrait tiré en 1724. » — Les pages 19-48, 105-138 et 147-160 (aujourd'hui ff. 615-629 v°, 658-674 v°, 679-685 v°) sont d'une autre main que le reste de la copie.

l'autre, elle a subi, sous leur plume, une déroutante métamorphose.

Bref, tout en restant précieuse par suite de la perte des originaux, cette copie ne fournit qu'une teneur très corrompue des deux inventaires. Quelques corrections contemporaines, qui paraissent être de la main de dom Plancher (1), *ne l'ont guère améliorée.*

Après l'avoir étudiée attentivement à diverses reprises, j'avais mis un certain amour-propre à essayer de reconstituer un texte moins défectueux, en m'appuyant à la fois sur le manuscrit, pour en tirer tout le parti désirable, et, comme correctif, sur les documents similaires, bourguignons et autres, de la fin du XIV^e^ *siècle et du commencement du* XVI^e^, *pour y emprunter tous les termes de comparaison nécessaires, avec l'orthographe la plus usitée aux deux époques. Je me flattais d'avoir à peu près réussi : mon travail avait été envoyé à l'imprimerie et venait d'être entièrement composé, quand le premier coup d'œil jeté sur les épreuves provoqua chez moi une cruelle désillusion. Ce n'était plus du tout la copie de 1724, et ce n'était pas, tant s'en fallait, la restitution que j'avais rêvée des inventaires originaux de 1395 et de 1519. Le système qui m'avait séduit en principe et semblé le plus rationnel, sur le papier, m'apparaissait, à l'impression, sous un jour terriblement suspect.*

Il n'y avait pas à hésiter et mon parti fut vite pris, quitte à modifier de fond en comble tous les placards. Sacrifiant sans regret le texte que j'avais laborieusement mais, à tout prendre, arbitrairement reconstitué, j'adop-

(1) Elles ne portent guère que sur les 53 premières pages de la copie (actuellement ff. 605-632).

tai la reproduction telle quelle de la copie, aussi exacte, je puis même dire aussi littérale que possible.

A défaut de ma très modeste compétence, la sagacité des archéologues et des philologues trouvera, je crois, à s'y exercer. Ils auront sous les yeux, en tous cas, une transcription scrupuleuse du manuscrit et seront ainsi à même de se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Les seules infidélités que je me sois permises envers cette précieuse mais détestable copie ont consisté à y ajouter la ponctuation et l'accentuation indispensables, à transformer, quand il y avait lieu, des minuscules en majuscules et vice versa, *à remplir quelques abréviations usuelles et enfin à rejeter en note les mentions de récolement inscrites après coup sur les deux inventaires, mentions qui, dans le manuscrit, sont tantôt en marge, tantôt à la suite d'un article, sans qu'il soit toujours facile de distinguer ce qui appartient au texte même et ce qui constitue une addition.*

Mon rôle, par le fait, s'est borné à celui d'annotateur. Indépendamment d'indications et de références diverses, et en dehors de quelques renseignements biographiques sur les principaux personnages cités au cours des inventaires, j'ai inséré au bas des pages un certain nombre de corrections évidentes et proposé toutes les rectifications qui m'ont paru probables (1). *Une conjecture sous forme plus ou moins dubitative, en note, ou un point d'interrogation dans le texte, signalera les mots et les passages trop dénaturés pour comporter, selon moi, une restitu-*

(1) Il va sans dire que pour les incorrections purement orthographiques qui s'étalent à chaque page, j'ai uniquement relevé celles qui peuvent dénaturer le sens.

tion plausible. J'ai traduit aussi les abréviations que les copistes n'avaient pas déchiffrées, quand ils ont eu le soin de les figurer approximativement.

Je devais, il me semble, ces explications avant de soumettre au public les inventaires de 1395 et de 1519. Quelques mots encore, au préalable, sur les autres éléments de la présente publication.

J'ai ajouté aux deux anciens inventaires un complément tout indiqué : les états du mobilier ecclésiastique de Saint-Bénigne dressés au moment de la Révolution. Le Trésor *abbatial a ensuite été, de ma part, l'objet d'un commentaire historique et archéologique traité avecquelques développements. J'ai groupé enfin dans un* Glossaire *et expliqué, comme je l'ai pu, tous les mots techniques employés dans les inventaires.*

On sait les difficultés d'interprétation que présentent la plupart des textes de ce genre, hérissés de vocables particuliers qui parfois ne figurent même pas dans les répertoires spéciaux les plus complets. Quand encore on a affaire à des documents originaux, on a du moins la ressource d'une lecture positive. Ici, je le répète, j'ai eu pour toute base une copie du XVIII^e^ *siècle, si infidèle et souvent si fantaisiste, qu'on aura de l'indulgence, je me plais à l'espérer, pour toutes les défectuosités de mon travail.*

INVENTAIRES DU TRÉSOR

DE

L'ABBAYE SAINT-BENIGNE

I

INVENTAIRE DE 1395

L'an de grace mil trois cent quatre vingt et quinze, le jeudy (1) 21e jour d'octobre, fut faitte visitation et inventoire dou reliquaire et de touttes (2) choses appartenantes à l'office de la tresorerie de Saint-Benigne de Dijon, et fut faitte laditte inventoire presens freres Nicolas de Lengres, soubsprieur (3), Asonot (4) de Broichot, chantre, et Poinssart de Veux (5), refecturier, et furent baillées et delivrées à messire Hugue Le Gras, tresorier, les choses qui s'enseugnent, par la maniere qu'elles sont inventoriées.

(1) Les *i* et les *y* du copiste, surtout au commencement des mots, ne présentant souvent pas de différence, j'ai pu faire parfois confusion.

(2) Je rappelle ici, une fois pour toutes, que je reproduis littéralement le manuscrit. Pour ne pas user à chaque instant du *sic*, je ne l'emploie nulle part.

(3) Mort le 5 septembre 1400. — Cf. Gabriel Dumay, *Epigraphie bourguignonne. Eglise et abbaye de Saint-Bénigne de Dijon* (dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. X, p. 27-268), p. 196.

(4) Lire : *Alienor* de *Broichon*.

(5) Lire : *Poinçart* de *Vaux*.

1. — Premierement, en l'armere (1) de *Corpus Domini* est un petit vaisseaul d'or ouquel pose *Corpus Christi*, que l'on a accoutumé à mettre entre deux ecuelles d'albastre, et y a une petitte chevillotte d'or et une chesnette de fer ou d'argent.
2. — Item, deux ecuelles d'albastre blanc, esquelles ne faut riens, et a sur lesdittes escuelles une petitte touaille de soye, bien ouvrée, laquelle l'on met devant ceux que l'on commenie au grand autel.
3. — Item, le chief monsieur saint Benigne (2), ouquel il faut six pierres que grands que petittes et son (3) petit siege d'argent, et y a aud. chief une petitte chesnette d'argent ensemble l'aguillette, et il faut cinq pierre verde ou cameaul (4).
4. — Item, un texte d'argent de Nostre Dame, auquel il fault cinq pierres, et ferme à deux croichés d'argent, et y a quatre fretis d'argent, esquels il faut un clou.
5. — Item, une mere de pelles, assise sur un pied d'argent dorré, et y a une oreille brisée et l'autre est quassée, et y a un pertuisot en l'un des cotés, et est quassée en aucuns lieux.
6. — Item, une image de monsieur saint Benigne, laquelle on porte à la relevation, ouquel il ne faut rien, quant l'on porte le baston (5).

(1) G. Dumay, *ibid.*, p. 223, cite une inscription gravée autrefois sur cette armoire.

(2) Saint Bénigne, apôtre de Dijon, martyrisé vers l'an 179. — Cf. : *Etude historique et critique sur les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne...*, par l'abbé Bougaud (Autun, 1859, in-8°), et les diverses publications indiquées dans le *Répertoire des sources historiques du moyen âge...*, d'Ul. Chevalier, col. 260 et 2454.

(3) Lire : *un*.

(4) Lire : cinq *pierres verdes* ou (au) *camahieu*. — Cf. l'art. 15 de l'inventaire de 1519.

(5) Un membre de phrase a dû être interverti dans ce passage.

7. — Item, une ymaige de Nostre Dame et qui chevauche la mule, laquelle a une bride d'argent, et porte laditte ymaige un cloichot où il a des reliques, et y faut III petittes pierres et une fulete d'argent.
8. — Item, une imaige de saint Joseph (1) qui porte un bourdon, une robe (?), ensemble le barry qui pent à une chenotte, et tout est d'argent, et y faut une pierre.
9. — Item, une imaige de saint Martin (2) à cheval, en laquelle il faut IX pierres au ciege, et y faut une molette et.... (3) de ces espons (4) et un escuceaul ou poiltraul du cheval, et a cinte une epée d'argent, et porte à son col un escuceaul pendu à une chesne d'argent, et y faut une estoillotte en la bride du cheval.
10. — Item, un vaisseau de saint Nicolas (5), tout d'argent, et n'y faut rien.
11. — Item, un vaisseau de saint Estienne (6), tout d'argent, et n'y faut rien.
12. — Item, un vaisseau qui s'appelle gauterot, qui porte le jouaul monsieur saint Benigne ouquel il a six dents, et y faut ou pied desoubs une chevillete d'argent.
13. — Item, une imaige de sainte Radegunde (7) coronée, qui porte en ces mains un livre et une palme d'argent

(1) Dans l'iconographie religieuse du moyen âge, le bourdon et le baril de pèlerin n'ont jamais été les attributs de saint Joseph : ce sont ceux de l'apôtre saint Jacques le Majeur. Je proposerais donc la correction : saint *Jacque*, au lieu de : saint *Joseph*, si plus loin (p. 15, art 47) l'inventaire ne mentionnait pas « une imaige de saint Jacque ». Je ne vois pas de quel autre saint il peut être ici question. En tout cas, il ne figure aucun reliquaire de saint Joseph dans l'inventaire de 1519.

(2) Saint Martin, évêque de Tours, mort en 397.

(3) Laissé en blanc dans le ms.

(4) Lire : *esperons*.

(5) Saint Nicolas, évêque de Myra, en Lycie, vers 325.

(6) Saint Etienne, diacre, premier martyr, en l'an 33.

(7) Sainte Radegonde, épouse du roi Clotaire Ier, religieuse à Poitiers, morte en 587.

doré, et est attaché le pied de deux chevillettes de coyvre, et n'y faut riens.

14. — Item, une ymaige de saint Vigor (1) qui porte une chassette d'argent, et n'y faut riens.

15. — Item, une ymaige de saint Urbain (2) qui porte une chasse d'argent, ensemble la mitre et la crosse, où y a un rolot qui se clout à un virot d'argent, et n'y faut riens.

16. — Item, une ymaige de saint Germain (3) qui porte crosse, et a en sa maison (4) dextre un cloichot d'argent où il a des reliques, et y a deux mortaises d'argent et est brisiée l'une, et faut en la mitre une petitte pierre ensemble le siege, et y a en la mortoise une chevillette de cuivre.

17. — Item un vaisseaul de la Resurrection, qui s'apelle *Noli me tangere*, et sant (5) les chevilles de bois et de fer, et n'y faut rien.

18. — Item, la grand croix precieuse, que l'on porte es grands prosessions, en laquelle faut une pierre.

19. — Item, le vaisseaul de plusieurs martirs, ouquel il faut II pierres, un siege, un pinacle et quatre feuilles d'argent.

20. — Item, un vaisseaul de saint Appollen.. (6), ouquel il faut deux cloicherots dessus, et est estachée la cheville de fil.

(1) Saint Vigor, évêque de Bayeux, mort vers 536.
(2) Saint Urbain, évêque de Langres, en 374.
(3) Saint Germain, évêque d'Auxerre, mort en 448.
(4) Lire : en sa *main*.
(5) Lire : *sont*.
(6) Il y a dans le ms., à la suite de l'n, deux jambages dont le dernier est raturé et surmonté d'une sorte de paraphe indiquant que le copiste n'a pu lire, sur l'original, l'abréviation de la fin de ce mot. D'où les lectures possibles : Appollen*ere*, Appollen*ien*, et, probablement, d'après d'autres textes bourguignons de cette époque, Appolle*mer*. Quelle que soit, d'ailleurs, cette désinence, il s'agit ici de saint Apollinaire, évêque de Ravenne, martyrisé vers l'an 78. Il a donné son nom à un village du canton de Dijon.

21. — Item, un vaisseaul de sainte Margueritte (1), auquel il ne faut rien, et n'a point de chenote en la chevilete.

22. — Item, un vaisseaul des Apostres (2), ouquel y faut trois feuilles d'argent.

23. — Item, un vaisseaul d'argent blanc, ouquel y faut une chenote à pendre la chevilotte.

24. — Item, un bras de saint Revent (3), apostre de Saint-Vigor (4), auquel il faut un cloux.

25. — Item, une couppe couverte dorée, à pié, que Lancelot (5) donna, en laquelle ne faut riens (6).

(1) Sainte Marguerite, martyrisée à Antioche, vers 290.

(2) D'après l'inventaire de 1519 (n° 34), il contenait « les reliques de plusieurs apostres » non désignés.

(3) Lire : *Reverent*. Saint Révérent, de Bayeux, IVe ou Ve siècle.

(4) Saint-Vigor-le-Grand, près de Bayeux. — Eudes, évêque de Bayeux, avait donné le prieuré de Saint-Vigor à l'abbaye Saint-Bénigne, en l'an 1096. *Gallia Christiana*, t. XI, col. 405, et preuves, col. 76-7; — *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, publiée... par l'abbé Bougaud et Joseph Garnier (Dijon, 1875, in-8°), p. 200-201.

(5) Ce Lancelot est l'aventureux Wladislas, dit le Blanc, fils de Casimir le Blanc, duc de Cujavie. Cousin du roi de Pologne, Casimir le Grand, religieux de Cîteaux, puis de Saint-Bénigne, à deux reprises prétendant au trône de Pologne, il mourut à Strasbourg, le 20 février 1389 (n. st.), et fut inhumé à Saint-Bénigne où sa tombe existe encore. Elle porte les deux écussons suivants : *de... au lion de..*; *mi-parti de... à l'aigle de... armé de..*; — *de... à un buste de roi de... couronné de...* — Cf. : G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 64-67 (avec planche représentant cette tombe) ; — *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 71-72; etc. — La *Chronique de Saint-Bénigne* l'appelle (p. 213) « dux abbas de Polonia ». Il était « communément appelé dans Saint-Bénigne le roy Lancelot » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 470 v°). — Il ne faut pas le confondre avec Ladislas, roi de Naples et de Hongrie, mort en 1414, appelé aussi « le roy Lancelot ». Crapelet, *Les Demandes faites par le roi Charles VI... avec les réponses de Pierre Salmon* (Paris, 1833, in-8°), p. 82-85.

(6) Dans son « Abrégé des mémoires du monastère de Saint-Bénigne de Dijon », daté de 1679, dom Hugues Lanthenas fait ainsi mention de cette coupe : « La cérémonie de la sainte communion soubz les deux espèces est complètement décrite dans le

26. — Item, un vaisseau qui s'apelle de cōfes (1), ouquel y faut troïs sieges, et est despeicée le fer moillet (2) de l'un des bouts dou vaisseau.

27. — Item, une ymage de saint George (3), assise sur un pied d'argent emaillé, garnie partout de chevillotes d'argent, et a cinte une epée, et en l'une de ses mains une lance, et en l'autre de (4) reliques, et sont atachées les chevillettes à fil d'archault.

28. — Item, une pierre de saffu (5), garnie de chesnotte et d'aneaulx d'argent, de laquelle l'on torche (6) les yeux (7), ensemble l'etuy de cuir.

29. — Item, un vaisseau de saint Sebastien (8), assis sur un pied d'argent, et n'y faut rien.

30. — Item, une imaige de saint Christophle (9), auquel il faut une cheville de fert ou d'argent.

chap. XXI et XXIII des Uz de Saint-Bénigne, pour tous les religieux. Cela se faisoit avec une révérence extrême et avec des cérémonies pleines de majesté et de dévotion. Il y a peu de temps qu'elle est interrompue. J'ay entendu dire à un de nos anciens qu'il avoit veu le chalumeau; quelques autres veulent que la coupe (que nous avons dans le trésor) du père de nostre roy Wladislaus ait servi à ce saint usage. » *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 265.

(1) Sous ce nom défiguré, c'est, selon toute apparencce, le reliquaire qui renfermait une côte de saint Ambroise, mentionné à l'inventaire de 1519 (n° 38).

(2) Lire : le *fermeillet.*

(3) Saint Georges, de Cappadoce, martyrisé en 303.

(4) Lire : *des.*

(5) Lire : *saffir.*

(6) Lire : *toiche.* — Cf. l'art. 62 de l'inventaire de 1519.

(7) Sur les propriétés attribuées autrefois au saphir de guérir non seulement les maladies d'yeux, mais les fièvres, les affections cardiaques, etc., cf.: Marbode, *Liber lapidum* (Patrologie latine de Migne, t. 171), col. 1743-1744; — Ans. Boetius de Boot, *Gemmarum et lapidum historia* (Leyde, 1636, in-8°), p. 184-188; — Léop. Pannier, *Les Lapidaires français du moyen âge* (Paris, 1882, in-8°), p. 39-41, 84-86, 115-117, 149-150 et 247-249.

(8) Saint Sébastien, martyrisé à Rome vers l'an 287.

(9) Saint Christophe, martyrisé en Lycie vers 250.

31. — Item, une croix d'or en laquelle il faut IX petittes pierres et une chevillotte d'argent dessus, ensemble le pied de leton, et y faut deux petits cloux es pieds du crucifix, et se desjoint dessus, et a en laditte croix plusieurs chevilles de fert et de bois.
32. — Item, une croix de cristaul, en laquelle y faut quatres pierres et deux sieges, assises (1) sur un pied de letons.
33. — Item, la vraye croix, en laquelle faut une pierre et tous autres couvercles qui y poyent (2), excepté celi du milieux, lequel ferme à une cheville d'argent.
34. — Item, une petitte croix d'argent dorée, bien ouvrée, et y faut plusieurs petittes pierres et deux sieges, et y pent deux petittes croix d'argent, assise sur un pied de leton.
35. — Item une petitte croix d'argent doré, en laquelle a de la vraye croix et une chevillette d'argent sans chenotte.
36. — Item, deux grands bassins d'argent, lesquels donna Lancelot, et y faut cinq fleurs de lys en la teste de Nabu[ssoa] (3), et sont fort desammaillié en plusieurs lieux.
37. — Item, une imaige de saint Benoist (4), assis sur un pied de leton, en laquelle a un pertuis au dos, et y faut la moityé de l'une des arpes d'argent que tient le pied droit.
38. — Item, le chief saint Gregoire de Lengres (5), et sont les chevilles de fert, et y faut deux petits cloux d'argent en l'un des fraittis.
39. — Item, le chief de sainte Radegunde, ouquel y faut XIIII sieges et deux pierres dessus, et est despeciée l'un

(1) Lire : *assise*.
(2) Ce passage a été altéré.
(3) Lire : *Nabucodonossor*.
(4) Saint Benoit, fondateur du monastère du Mont-Cassin, mort en 543, ou saint Benoit d'Aniane, réformateur de l'ordre bénédictin, mort en 821.
(5) Saint Grégoire, évêque de Langres, mort en 539.

des fraittis, et sont les chevilles de fert qui sont es fratis dessoubs.

40. — Item, un vaisseau de saint Moris (1), ouquel sont les chevillettes de fert, et trolent (2) les fermaux.

41. — Item, le bras de saint Benigne, ouquel y faut quatre sieges et vingt une pierre, et y a une petitte chesne (3) deux chevillettes d'argent.

42. — Item, le bras saint Syphorien (4).

43. — Item, un image d'argent de Nostre Dame, assis sur un lescrinet (5) d'yvoire, et y faut un pommeaul de cristal de la chaiere et une fleur de lis en la coronne et quatres petittes pierres.

44. — Item, le bras de la Madelenne (6), ouquel y faut trois pierres, et y a une chesnette d'argent dorée et une devise, et y faut une chesnette d'argent aud. (7) fermillot, et sont les chevilles de bois.

45. — Item, un bras de saint Blaise (8), où il y faut une cheville d'argent et plusieurs pierres, et est bien despeciée partout (9).

(1) Saint Maurice, chef de la légion Thébéenne, martyrisé à Agaune en 286.

(2) Lire : *crolent.*

(3) Ajouter : *et.*

(4) Saint Symphorien, martyrisé à Autun vers l'an 180.

(5) Lire : *escrinet.*

(6) Sainte Marie-Madeleine, morte en Provence au 1er siècle.

(7) Lire : *au.*

(8) Saint Blaise, évêque de Sébaste, martyrisé vers 316.

(9) Cet objet avait été donné à l'abbaye Saint-Bénigne par Adalbéron, primicier de Toul, qui, d'après le père Benoit (*Histoire... de la ville et du diocèse de Toul* (Toul, 1707, in-4°), p. 161, et preuves, p. 73, 78), vivait en 1052, 1057 et 1065 (?). L'obituaire de Saint-Bénigne contient en effet la mention suivante : « XII kalendas augusti, obiit Adalbero, primicerius Tullensis, qui dedit nobis brachium sancti Blasii » (*Bibl. nat.* ms. latin 12662, f. 287 v°). Cette mention tendrait à infirmer l'opinion d'après laquelle (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 736-738) Adalbéron, primicier de Toul, serait le même personnage qu'Adalbéron, évêque de Metz, mort vers 1117.

46. — Item, le bras de saint Ylaire (1), où il y faut six pierres et un gros siege, et est la chevillette attachée de fil.

47. — Item, une imaige de saint Jaque (2), assis sur un pied de cuivre, et tient un bourdon d'argent en l'une de ses mains et en l'autre un livre, et sont les chevilles de cuivre.

48. — Item, une imaige de saint Philibert (3), assis sur un pied d'argent, et est cloichié (4) le manuple.

49. — Item, une petitte imaige de saint Germain, assis sur un pié de cuyvre, et sont les chevilles de cuyvre.

50. — Item, un vaisseau d'argent ouquel l'on porte *Corpus Christi* quant l'on va commenier, et y a une croix d'argent dorée dessus, et ferme ledit vaisseau à une cheville d'argent estaichée à une chenotte d'argent.

Les calices.

51. — Item, un calice ensemble la platine, garny de pierres, et y a une croix ou pied.

52. — Item, un gros calice ensemble la platine bien ouvrée, en laquelle a une imaige de Nostre Seigneur.

53. — Item, un calice duquel le pied est ouvré dessus, ensemble un gros pommeaul ou milieu, et en la platine, et (5) un saint François entre deux cordellis (6).

54. — Item, un calice ouquel a un gros pommeaul ou millieu, ensemble la platine, en laquelle a un crucifix.

(1) Saint Hilaire, évêque de Poitiers, mort en 367 ou 368.
(2) L'apôtre saint Jacques le Majeur, martyrisé en l'an 44.
(3) Saint Philibert, fondateur des monastères de Jumièges et de Noirmoutier, mort en 684.
(4) Il faut, je crois, lire : *descroichié*. Ce manipule est porté manquant à l'inventaire de 1519 (art. 37).
(5) Lire : *est*.
(6) Lire : *cordelliers*.

55. — Item, un calice bien lonc, et en la platine a un *Agnus Dei,* et en l'un des emaulx a un p̄lus (1).
56. — Item, un calice ouquel a petits emaux entour le pommeaux, et en la platine une main croisié.
57. — Item, un calice ouquel l'on chante la grande messe, ensemble la platine ecritte à l'entour.
58. — Item, quatre calices dorés, ensemble les platines, dont il a, es trois, mains croisiés et, en l'autre, I crucifix.
59. — Item, deux calices blans, ensemble les platines esquelles a mains croisiés.

Somme toutte : XIII *calices.*

60. — Item, deux petites chenotes d'argent, armoyriés des armes du duc de Polaine (2), qui se boutent l'une dans l'autre, et est brisié le fretis de la petite, lequel.... (3) de leur grés, a fait refaire sur les O.
61. — Item, trois chenotes d'argens singles, semblaubles l'une et l'autre.
62. — Item, deux bassins d'argent, desquels l'on sert à la grant messe, et sont dessodées les olles.
63. — Item, deux maraulx d'estain, esquels l'on met le vin et eaul pour les messes.
64. — Item, deux enssensoirs d'argent et deux creusettes à mettre anssants (4).

Textes.

65. — Premierement, un texte ouquel a une ymaige de

(1) Lire : *pertus.*
(2) Wladislas, de Pologne. Cf. ci-devant, p. 11, art. 25.
(3) Laissé en blanc dans le ms. — Le sens paraît être celui-ci : que le trésorier a fait réparer, avec l'assentiment des religieux, sur le fonds spécial de la mense conventuelle appelé les O. (Voir plus loin au *Glossaire.*)
(4) Lire : *encens.*

Nostre Seigneur enlevée et quatre piedces (1) de cristaulx es quatre cornos ; n'y a nuls formaux (2).

66. — Item, un texte ouquel a une imaige saint Benigne qui tient une palme en sa main (3), et n'y a que quatre pierres, et y faut trois cloichots d'argent ensemble plusieurs (4), et n'y a point de formaulx.

67. — Item, un texte ouquel a un crucifix d'yvoire, d'une part, et saint Jean Baptiste qui baptise Nostre Seigneur, d'autre part, et yl n'y faut riens.

68. — Item, un petit texte, garny de feuilles d'argent, ouquel on lit à collation le grand jeudy, et a un crucifixment, d'une part, lequel est despiecé, et deux ymaiges, d'autre part, et n'y a point de fermeillot.

69. — Item, un grand texte ouquel il a LV pierres, et il faut une piece d'esmail devant le crucifix et un siege dessus la teste saint Benigne, d'autre part, et n'y a point de formaulx.

70. — Item, deux petits livres, garnis d'argent, d'une part, et de soye noire, sommée (5) de roses, d'autre part, et sont les fermeillos d'argent, et sont lesdits livres despeciés.

71. — Item, un ceaul d'argent, ouquel on mest eaul benoiste, et est rappoillié (6) dessous d'une platine de cuyvre, ensemble l'espargeour d'argent.

(1) Lire : *pierres*.
(2) Lire, ici et plus loin : *fermaux*, ou *fermaulx*.
(3) Sur l'iconographie de saint Bénigne, cf. : le P. Ch. Cahier, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire* (Paris, 1867, 2 vol. in-4°), tables; — l'abbé Bougaud, *Etude... sur... saint Bénigne*, p. 311-323; et, comme représentations figurées : dom Plancher, *Histoire... de Bourgogne*, t. I, planches des pages 503 et 520 ; trois gravures du recueil *Rd*[4] du cabinet des estampes de la Bibl. nat. ; une autre gravure conservée dans le t. XI, f. 771 de la coll. Bourgogne (même biblioth.).
(4) Il manque ici un mot. Peut-être faut-il lire : plusieurs *sieges*.
(5) Lire : *semée*.
(6) Lire : *rapparoillié*.

72. — Item, un chief de saint Innocent (1), bien despecié partout, et a un chappeaul d'argent ouquel a une pierre de cristaux et une ou poitraul.
73. — Item, quatre chandelliers d'argent, que grants et petits, et y faut plusieurs pieres et sieges.
74. — Item, un missel bien viez, et y a des imaiges d'yvoire d'une part et d'autre, et est bien despecié, et n'y a point de formaulx.
75. — Item, un livre d'alleluyes, bien viés et bien despeciés, et n'y a point de formault.
76. — Item, deux croix d'argent, ensemble un baston à porter, et y faut des feuilles d'argens en aucuns lieux.
77. — Item, un chief des Innocens (2) en une boete de bois.
78. — Item, une crosse de l'ouvrage de Limouges, ensemble le baston de madre, et y a un toret brisié.
79. — Item, une boete d'yvoire, en laquelle est le cierge saint Benigne, et y faut testes et imaiges.
80. — Item, trois ecrins d'ivoire, esquels il a des reliques.
81. — Item, un livre des evangiles où l'on dit les passions.
82. — Item, une coronne de de (3) l'ouvraige de Limouges, et y faut plusieurs tournales.
83. — Item, une pomme et un troux de chandelier, dud. ouvraige.
84. — Item, trois paires de fer d'oistes (4).
85. — Item, le corps (5) saint Moris, qui est brisié, ensemble le reclain tout entier.
86. — Item, une boiste de bois, où il a plusieurs bources de soye esquelles a des reliques.

(1) Saint Innocent, un des compagnons de martyre de saint Maurice, de la légion Thébéenne, en 286.
(2) Les Saints Innocents : les enfants égorgés par ordre d'Hérode, roi de Judée, lorsqu'il apprit la naissance de Jésus-Christ.
(3) Lire : une coronne *de* l'ouvraige...
(4) Au-dessous de ce mot, le ms. porte : *d'hosties*.
(5) Lire : *cor*.

87. — Item, en la chasse de saint Benigne (1), Nostre Dame n'a point de contenance en la main droitte. — Item, trois apostres quils n'ont point de contenance en la main droite. — Item, un prophete qui n'a point de role. — Item, il y a plusieurs cloicheros, que brisiés que crolans. — Item, il y faut plusieurs sieges et pierres et autres menu ouvraige de foiletures et de cloichos.

Chasubles.

88. — Item, une chasuble roige de sandal ranfarcie (2), ensemble un loffroy (3) croisier de drap dorr (4)...(5), bien usé, et y a un rubant de soye brodé par dessous, sommé (6) de chasteaulx dan (7).

89. — Item, une chasuble de sathenin roige, ensemble l'offroy d'or bien large.

90. — Item, une chasuble de sannth (8) roige, ensemble

(1) Cette châsse — dont l'inventaire de 1519 (art. 1) fournit une description très détaillée — datait de la fin du XIIIe siècle. L'abbé Hugues d'Arc l'avait fait faire et, le 29 octobre 1288, y avait solennellement transféré les reliques de saint Bénigne d'une ancienne châsse dont l'abbé Guillaume avait vendu les revêtements d'or et d'argent — représentant la Nativité et la Passion de Notre-Seigneur — pour subvenir aux besoins des pauvres pendant une famine (vers l'an 1028). — Cf. *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne*, p. 209-210 et 147. — Dans cette nouvelle châsse, l'abbé Hugues d'Arc plaça « la plaque de plomb sphérique, de six pouces de diamètre », trouvée dans le cercueil de saint Bénigne et portant cette inscription en lettres capitales : † HIC REQUIESCIT CORPUS SANCTI BENIGNI PRESBYTERI ET MARTYRIS. — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, vol. XIV, f. 125; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 215-216 et planche V.

(2) Lire : *renforcié.*

(3) Lire : *un offroy*, ou plutôt, comme aux articles suivants : ensemble *l'offroy.*

(4) Lire : *d'or.*

(5) Un mot ou deux laissés en blanc dans le ms.

(6) Lire : *semé.*

(7) Lire : *d'or.*

(8) Lire : *samit.*

l'offroy d'or ovrer de divers ouvrages, et y a un petit rabant (1) drap d'or par dessous.

91. — Item, une chasuble de sathenin roige, ensemble l'offroy batu à or, et y a dessous un petit rabant de drap d'or, et est au commun, fourré de toille de perse (2).

92. Item, une chasuble d'un drap de soye verte, ensemble l'offroy croisiés, et est tout environné de teste de rois et danes que est (3), par dessous, un petit rubant roige, sommés (4) de chasteaux et de roses d'or.

93. — Item, une chasuble de sathenin vert, l'offroy croisié, bordé par dessous d'un rubant roige bien usé, sommée de chasteaux et fleurs de lis d'or, et foirée (5) de toille perse.

94. — Item, une chasuble de sathenin jaune, ensemble l'offroy croisié, sominé de diverses bestes, et y faut plusieurs perles.

95. — Item, une chasuble de satenin hinde, ensemble l'offroy de drap d'or croisié et bordé par dessous d'un rabant de soye verde, et sommée de chateauls d'or.

96. — Item, une chasuble de sathenin blanc, ensemble l'offroy de coulnaul (6) non croisié et sommé de plusieurs bestes d'or, fourrée de sandas roige (7).

97. — Item, une chasuble de sathenin blanc, ensemble l'offroy de drap d'or bien usé, environné de feuilles devant et derrier.

(1) Lire, ici et plus loin : *ruban*. — De plus, il faut ajouter ici : *de*.

(2) Lire : *toile perse*, comme aux art. 93, 101, etc.

(3) Lire : de testes de rois et *d'evesques, et...*, comme ci-après, art. 98.

(4) Ici et plus loin, lire : *semé, semée*, etc.

(5) Lire : *forrée* ou *fourrée*, comme aux art. 96, 101, 107, etc.

(6) Lire : *veluaul* (velueau, ou veluiau). — Dans cet inventaire, le copiste a partout estropié ce mot. Il a lu ailleurs : *volu, volail, voulnaul, volnaul, bouluaul, boluaul* et *bouluault*.

(7) En marge : « Nota que mons. [l'abbé] l'a en echange d'une autre de volail [velours] roige. »

98. — Item, une chasuble de sathenin blanc, ensemble l'offroy de drap d'or croisié et environné de testes de rois et d'avesque, et par dessous un petit rabant de soye, et sommés de chasteaulx et d'autres ouvrages d'or.

99. — Item, quatre pieces de boucassin non (1) contenant environ dix aunes.

100. — Item, l'echange (2) mons. (3) a fait de la chasuble blanche de drap damas à une chasuble de volu (4) vermeil (5).

Draps precieux pour paremens d'autel.

101. — Premierement, un drap de sandal vert ranforcié, auquel sont les Appostres, fourré de toille perse.

102. — Item, deux custodes, esquelles a deux imaiges de saint Benigne et de saint Morys.

103. — Item, 6 draps d'or de bons ouvraiges de sairazins, et sont en deux pieces.

104. — Item, deux draps de soye asurés, faits de diverses ouvraiges d'or.

105. — Item, deux draps de soye tiellés, ovrez de divers oiseaulx.

106. — Item, une biffe roige, ensemble une bande de drap d'or bien usé, garnie de franges de soye.

107. — Item, un parement d'autel, sur champ hinde et sommé d'ymaiges de la Magdalenne tenant une croix et une boete en ses mains, et forrez de toille tiellée, et sont en trois pieces.

(1) Lire : boucassin n*oir*, contenant...
(2) Ajouter : *que*.
(3) L'abbé de Saint-Bénigne. C'était alors Alexandre de Montagu. Cf. ci-après, p. 27, art. 160.
(4) Lire : *veluaul*.
(5) Cf. ci-devant, p. 20, art. 96.

108. — Item, un drap d'or ouquil (1) est l'annonciation Nostre Dame, ensemble l'offroy es deux chaves (2), ovrés de chateauls et de fleur de lis.

109. — Item, deux draps de samethin (3) blanc, eschaquetez de voulnaul (4) roige, forrée de toille roige (5) blainche, ensemble le frontaul, echangés (6) et garny de franges de soye, et a ou drap devant une annonciation Nostre Dame, et sommée de plusieurs fleurs.

110. — Item, un drap d'or auquel Nostre Dame gist d'anfent, ensemble l'offroy, bien gasté.

111. — Item, deux draps de damas noirs, forrés de toile perse, et n'y a nulles franges.

112. — Item, un drap de soye roige, sommé de imaiges Nostre Seigneur et la Madelenne, et broudé par dessous et par dessus de volnaul (7) roige, et forrée de toille tiellée.

113. — Item, un drap d'or sur champ hinde, ouvrée de hoteaux (8) d'or, dedans lesquels a deux bestes d'or.

114. — Item, un frontaul bastu à or, ouquil (9) a plusieurs pommaux d'or, et les armes de Sombornoh et de Maulain (10), garny de frange de soye.

115. — Item, un frontaul sur champ hinde, sommé de di-

(1) Lire : *ouquel.*
(2) Lire : *chavons,* comme à l'article 138.
(3) Lire : *samit* ou *sathenin.*
(4) Lire : *veluaul.*
(5) Lire : roige *et* blainche.
(6) Il faut probablement lire : *frangés* et garniz....
(7) Lire : *veluaul.*
(8) Lire : *d'osteaux,* ou *d'osteaulx*, comme aux art. 133, 134, 137.
(9) Lire : *ouquel.*
(10) Les Montagu-Sombernon portaient : de Bourgogne ancien *(bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules) brisé d'un quartier d'argent chargé d'hermines;* — les Montagu-Mâlain : de Bourgogne ancien *brisé d'un quartier à trois tours de...*

verses fleurs d'or, et sont les armes dessusdittes es cornos, garny de franges de soye.

116. — Item, un drap de soye sur champ rouge, ouvré d'aigles et papegaux d'or, bien viels.

117. — Item, un drap de soye rouge, sommés de fleurs de lis et d'esperons (1) d'or.

118. — Item, six cortines, que grandes et petittes, bandées de plusieurs couleurs de sandal, garny de frange de soye, et sont bien viels.

119. — Item, une autre courtine de sandal, bien vief, garny de franges de soye.

120. — Item, VI autres grosses courtines en maniere de s̄ge (2), sommé d'oiseaulx, garny de franges de fil.

121. — Item, une crosse d'argent neuve, ensemble le baston d'argent en trois fraittis, et y a au croson dessus une annotiation Nostre Dame dourée, et ensemble les pommelés et feules et autres ouvrages dessous led. crosson, où sont plusieurs imaiges de.... (3) dorés, lesquels ne sont pas elevés.

122. — Item, une mitre (4) garny de pierres et de perles, et est dorée, et y a dessus deux anglots, et y faut plusieurs (5) et rosettes d'argent, perles et pierres.

123. — Item, une paire de chauces de sandal roige, forrée de sannth (6) bland.

124. — Item, une paire de solliers de bouluaul (7) hinde.

(1) Les éperons n'étaient guère employés comme motif décoratif dans l'ornementation des étoffes. Il faut, peut-être, lire : *esperviers*.

(2) Lire : *serge*.

(3) Laissé en blanc dans le ms.

(4) Ici et à la ligne suivante, le copiste — trop exact cette fois — a reproduit deux mots exponctués dans l'original. Je les supprime.

(5) Il manque un mot, ou bien l'*et* est à supprimer.

(6) Lire, ici et à l'art. 128 : *samit*.

(7) Lire, ici et à l'art. 132 : *veluaul*.

125. — Nota. Une paire de sollier de soye, sommé de poulot (1).

126. — Item, une paire de sollier doirés.

127. — Item, deux paires de gands faits à aiguille, et en l'une des paires a deux emaulx où est le martire de saint Benigne et de saint Laurent (2), et en l'autre, ouvraige de brodure, et y faut plusieurs pierres.

128. — Item, une mitre de sannth blanc, sans ouvraige.

129. — Item, une mitre blainche en laquelle est le martire saint Lorant et saint Sebastien, d'ymaiges d'or, et bien viels.

130. — Item, une mitre blainche, ouvrée d'imaiges de brodures et de perles, et en y faut plusieurs.

131. — Item, deux estuys de cuir boilly, l'un garny d'argent, auquel a un fraitis brisié, et l'autre garny de fert sans ferrure (3).

132. — Item, v oreillers : l'un de boluaul roige, et y sont les armes de Sombornon et de Maulain (4), garny de quatres gros boutons de soye; un de laine, bien ouvré,deux de sandal roige, et un de bouluault vert.

133. — Item, un drap de soye vert, ouvré d'osteaulx d'or, et a deux oiseaux dedans.

134. — Item, un drap de soye p̄se (5), viefs, à petits osteaux d'or, deux oiseaux dedans.

135. — Item, un drap de soye à gn̄s (6) lepars d'or, vief.

(1) Probablement : *semé de perles*. Cependant le mot *poulots* ou poulets serait admissible, à la rigueur, puisque, dans l'inventaire de 1519, il est question (art. 127) de sandales de satin semées de coqs ou de pigeons.

(2) Saint Laurent, martyrisé à Rome en 258.

(3) Lire : *serrure*.

(4) Cf. ci-devant, p. 22, art. 114.

(5) Lire : *perse*.

(6) Lire : *grans*.

136. — Item, un drap de soye, ovré de divers ouvrages blancs et jaune (1).

137. — Item, un drap de soye à osteaux, esquels y a pierres (?), et plusieurs barres au travers (2).

138. — Item, un drap de soye sur champ roige, ovré de papegaux et d'autres diverses bestes d'or, et y a deux barres es deux chavons, bien viels.

139. — Item, un viel drap de boquassin blanc, et y a un crucifix de fil pz̄ (3), lequel l'on met sur les morts.

140. — Item, un drap de soye, de petitte valeur, quil sont pour rapillī (4) les autres.

141. — Item, ... (5) corporaulx, que grands que petits.

142. — Item, trois grands corporaulx neuf, en quoy l'on chante les bonnes festes.

143. — Item, une custode de corporaul blainche, sommée de divers ouvrages et forré de sandale (6) roige.

144. — Item, ung esteul de soye verte ouvrée de brodure, à mettre corporaux.

145. — Item, un corporaul que le soūpp (7).

Custodes.

146. — Item, VI custodes blainches et (8) barres noires.

147. — Item, une custode jadis barrée de roige, en plusieurs lieux mangiés de rattes.

148. — Item, deux custodes de sathenin blanc, garny de rabans (9) et de franges de soye.

(1-2) En marge : « Dñs hī. » Lire : « *Dominus habet* » (c'est l'abbé qui l'a).
(3) Lire : *pers.*
(4) Lire : *qui sert pour rapareiller.*
(5) Laissé en blanc.
(6) Lire : *sandal* ou *cendal.*
(7) Peut-être : que le *sous-prieur a.*
(8) Lire : *à* au lieu de : *et.*
(9) Lire : *rubans.*

149. — Item, une touailles de lin, que Jean... (1) donna, et est ouvrée de soye.

150. — Item, une custode de soye blainche, barrées de bandes dess. (2) d'or, laquelle l'on met sur la bonne croix (3).

Somme : x custodes.

151. — Item, une crape (4) de soye, bien vielz.

Touailles d'autel.

152. — Item, une touaille, bien ouvrée, laquelle l'on met es bonnes festes sur le grant autel.

153. — Item, une touaille barrée de barres perses, laquelle l'on met sur les chiefs es vigiles des bonnes festes.

154. — Item, trois paires et demie de touailles pour servir au grand autel.

155. — Item, neuf paires de touailles pour les autres autels, et y sont comprises les II touailles qui sont à l'autel de la Croix.

156. — Item, deux couvertures pour le grand autel, et vont dès les croichés de l'autel jusqu'à terre, devant et (5) coté.

157. — Item, deux autres touailles à couvrir le grey de l'autel.

158. — Item, une couverte à couvrir l'autel de saint Pierre, dessus et devant (6).

159. — Item, une autre couverte à l'autel Nostre Dame, que (7) couvre les deux taules dud. autel (8).

(1) Laissé en blanc.
(2) *Dessus* (?).
(3) Cf. ci-devant, p. 10, art. 18.
(4) Sans doute, pour : *crepe* ou *crespe*. — Peut-être, mais moins probablement : *chape*.
(5) Ajouter : et *de*.
(6) Article barré.
(7) Lire : *qui*.
(8) En marge : « Vacat, parce que l'on en a fait une teinte [tenture] pour boucher le crucifix de cuer. »

160. — Item (1), une paix d'yvoire blanc entre un autre yvoire ou os noir, en laquelle il a un crucifix et l'ymaige de Nostre Dame et de saint Jean, deçà et delà ledit crucifix, et IIII emaux (2) d'os ou de bois, entels au pairement d'ycelle paix, laquelle est en un estuy de cuir blanc, et laquelle monsieur l'abbé Alexandre (3) donna à l'eglise de Saint-Benigne pour servir au grand autel touttes fois que mestier sera. Ce fut fait le jour de la feste saint Sebastin (4) l'an 1410 (5).

(1) Article ajouté après coup.

(2) Le copiste a barbarement estropié ce mot, mais je ne vois pas quelle pouvait être la vraie lecture de l'original. Il s'agit, en tous cas, d'un travail de marqueterie. — L'inventaire de 1519 (art. 94), en mentionnant cet objet, l'appelle « une paix d'ivoire » sans parler d'ébène.

(3) Alexandre de Montagu, élu abbé de Saint-Bénigne, le 30 novembre 1379, mort le 5 septembre 1417. — *Gallia Christ.*, t. IV, col. 690-691 ; — *Chronique de Saint-Bénigne*, p. 213-215 ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 43-44. — Ses armoiries étaient : de Bourgogne ancien, *brisé d'un quartier d'argent chargé de huit hermines posées* 3, 2 *et* 3.

(4) Le 20 janvier 1411 (n. st.).

(5) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, fol. 606-614 v° (copie de 1724)

II

INVENTAIRE DE L'AN 1519

Jhesus Maria.

L'an mil cinq cent et dix huit, le vendredy vingt unieme jour du mois de janvier, a eté commancé faire l'inventaire des saintes reliques, joyaux et meubles, tant d'argent, d'or, pierres pretieuses, que des drapts de velours, soye, que linges, de l'eglise du venerable monastere et abbaye de Saint-Benigne de Dijon, ou diocese de Langre, de l'ordre saint Benoist, appartenants à messieurs du couvent dudit Saint-Benigne, par venerables et religieuses personnes maitre Pierre Henry, grant prieur, bachelier formé en sainte theologie (1), freres Guillaume de Beaujan (2), aulmonier (3), Guiot de Saint-Anthot, sous-prieur (4), Medard Martin, prevost, et Henry de Blondefontaine, chantre, par un cha-

(1) Mort le 28 avril 1522. Il était aussi prieur de Saint-Apollinaire (près de Dijon). — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 77.

(2) Lire : *Beaulieu*.

(3) Mort le 17 septembre 1544. G. Dumay, p. 119-120. — Il était déjà aumônier de Saint-Bénigne en 1508. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 45.

(4) Il était tiers-prieur en 1511. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIII, f. 242.

cun d'eulx alternativement, appellé devant eulx Thomas Trebillon, clerc et notaire juré de l'officialité de Langres et d'Autun, et aussy en la presence de venerable et religieuse personne frere Henry de Clugny, religieux et tresorier de laditte eglise (1), et à luy baillés et delaissés en garde et gouvernement; cedit inventaire fait après le trepas de feu frere Jean de Lanthenay, de son vivant religieux et precedant tresorier de laditte esglise (2), et en tenant l'ordre et forme de l'inventaire fait et donné audit feu frere Jehan de Lanthenay, sans touttesvoyes mettre en cestuy present inventaire que ce qui a esté trouvé en etre, ce qui a eté mis et delivré es mains dudit frere Henry de Clugny, à present tresorier (3).

1. — Premierement, chasse saint Benigne (4). Ladite

(1) Il mourut, comme on le verra ci-dessous (note 3), en 1520. — Son nom ne figure pas dans la *Généalogie de la famille de Clugny dressée sur les titres originaux...* Dijon, s. d. (1737), in-4°.

(2) Mort le 5 janvier 1519 (n. st.). G. Dumay, *ouvr. cité*, p 55-57. — Il était sous-prieur de Saint-Bénigne en 1511. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIII, f. 242.

(3) En marge : « Ce lundy 12e jour de novembre l'an 1520, ce present inventaire a esté reveu, visité et amplié bien au long par venerables et religieuses personnes freres Jean de Moreaul, enfermier, Guy de Saint-Antot, soubs-prieur, Anthoine Rainal, prevost du vaulx de Plombieres, en la presence et du consentement de frere Jacques Palchet, religieux et tresorier dud. monastere Saint-Benigne, après le trepas de feu frere Henry de Clugny, ultime posesseur dud. office, appellé avec eux Dreu Duvay, orfevre, et Thomas Trebillon, clerc, notaire publiq, demourans aud. Dijon. »

« Le jeudy XXe mars 1521 avant Pasques, ce present inventoire a esté veu et visité de piece en piece par frere Guillaume de Bautjeu, aulmonier, Antoine de Mypont, sacristain, et Claude du Fay, tiers-prieur, en presence de frere Jacques Palchet, tresorier, estant avec les dessusd. Dreu Duvay, argentier, demeurant à Dijon. »

« Le 8e jour de janvier 1527 [v.st.], ce present inventaire a esté veu et visité de piece en piece par frere A. de Mypont, grand prieur, frere Didier Cuydet, sous-prieur, fr. A. de Villers, fr. Jehan Charpy, H. Pytois, sire de Saint-Apolomey, en la presence et du consentement de fr. Jacques Palchet, tresorier. »

(4) Voir ci-devant, p. 19, art. 87. — Dans son *Etude... sur*

chasse d'argent, qu'est belle et à freste, un pinacle en fasson d'un clocher, en laquelle repose le corps monsieur saint Benigne, et à l'entour de ladite chasse sont ymaiges d'argent eslevés, telles que s'ensuit : assavoir, audit pinacle, une ymaige de mons^r saint Benigne, debout, tout habilé en pretre, icelle imaige toutte dorée d'or, excepté le visaige, les mains et la couronne, qui sont incarnées; à l'entour de laquelle ymaige sont quatre chiens (1) tous d'argent, dont les deux qui sont derrier sont dorés et les deux devant sont tous blancs. — Item, au milieu de ladite chasse, regardant l'autel de Toussaint estant derrier ledit grand autel, c'est une ymaige d'ar-

saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, p. 314-316, l'abbé Bougaud a donné une autre description — moins complète — de ce précieux objet d'art, d'après un inventaire du Trésor de 1545, perdu aujourd'hui, mais dont le fragment relatif à la châsse de saint Bénigne se trouve résumé dans un mémoire ms. de dom Leroy, cité ci-dessous. — Cette châsse « subsista dans son lustre, beauté et richesses jusques à l'an 1562, le 31 may, auquel temps elle fut entièrement spoliée, suivant les lettres patentes de ce jour et an, données, au chasteau de Vincennes, par le roy Charles 9^e, à la solicitation du seigneur de Tavanes, gouverneur de la province, avec plusieurs autres argenteries de lad. église, pour en estre fait de la monnoye, affin de faire la guerre aux Huguenoz qui estoient sur le point d'entrer dans Dijon. On fit faire des images de bois doré et mettre des placques de fer blanc aux lieux où on avoit osté les argenteries. A l'esgard de la pomme d'or qui estoit au faite du pinacle, elle avoit desjà esté prise, et on ne sçait le temps, car dans l'inventaire, fait l'an 1545, le 23 juillet, d'où j'ay tiré la description de lad. chasse qui estoit encores entiere, il n'est plus fait mention de la pomme d'or... Peut-être aussi qu'elle fut prise l'an 1513, le 14 septembre, pour payer 1000 livres aux Suisses qui avoient assiégé Dijon et ausquelz on donna quatre cent mil escuz pour descamper, et Saint-Bénigne en paya 1000 livres pour sa part. » — *Mémoire ms. de dom Th. Leroy sur l'abbaye Saint-Bénigne* (vers 1660), dans les mss. de la bibliothèque des Archives de la Côte-d'Or, vol. 121, p. 70. — Dans son *Divio Christiana* ms. (*Bibl. nat.*, coll. Baluze, vol. 138, f. 68 v°), le P. Chiflet qualifie cette châsse de « pretiosam thecam auro, argento ac gemmis conspicuam ».

(1) Le copiste avait écrit : *thrones*.— *Chiens* est une correction du temps. L'original devait porter : *chiennés*.

gent doré, qu'est l'imaige Notre Seigneur, qui tient le monde, une croix dessus, en la main gauche, et, de l'autre main, donne la benediction, et est assis sur un siege, le tout d'argent. — Et ez costés de ladite imaige, faisant le tour de ladite chasse, sont six ymaiges d'argent doré, qui sont six apostres, à sçavoir, du coté dextre, saint Jehan evangeliste, tenant un livre en sa main gauche et, à la main dextre, le thual d'une palme, sans icelle palme, le tout d'argent doré, excepté les mains et le visaige, qui sont incarnés. Emprès laquelle imaige est l'ymaige de saint Simon, lequel tient en sa main gauche un livre et, à la dextre, un caillot en façon d'une pierre ronde, le tout d'argent doré, dont les mains et pieds et visages sont incarnés comme le precedent. Après ladite ymaige, toujours tirant à dextre, est l'ymaige de saint Phelipe, tenant en la main gauche un livre d'argent et, à la dextre, riens. Item, devers le costé gauche de laditte ymaige mondit sieur (1), c'est l'ymaige de monsieur saint André, tenant à ses deux mains une croix plate et large d'un demy doigt, le tout d'argent ; ladite ymaige dorée, excepté la face, les mains et ladite croix (2). Emprès laquelle ymaige, toujours tirant à gauche, c'est l'ymaige monsieur saint Barthelemy, tenant à sa main gauche un livre et, à dextre, un couteaul, le tout d'argent doré, representant (3) la face, les mains, les pieds et le taillant dudit cousteaul. Emprès ladite ymaige, c'est l'ymaige monsieur saint Jacques, tenant à sa main gauche ung livre et, à la dextre, une partie de son bourdon, de la longueur de sadite main, le tout doré comme dessus. —

(1) Lire : *Nostredit Seigneur.*

(2) Ajouté postérieurement à l'inventaire : « Ladite croix a eté rendue à messieurs par ledit tresorier. »

(3) Au lieu de : *representant,* il faut lire, comme plus haut et plus loin : *excepté.*

Du coté devant de ladite chasse, et au milieu d'icelle, c'est l'ymaige de Notre Dame, assise, tenant son enfant sur son giron, du costé gauche, ledit enfant tenant une pomme en sa main gauche ; ladite ymaige de Notre Dame ayant une couronne dessus sa teste, garnie de pierres, dont il en y faut deux (1), et en sa main dextre tient le thual de sa contenance, et le reste y fault, qu'etoit une fleur de lys ; le tout doré, les faces, les cols et les mains incarnés. Du costé senestre de laditte ymaige de Notre Dame est l'imaige monsieur saint Pierre, tenant en sa main dextre une clef et, à la main senestre, ung livre, le tout d'argent doré, le visage, la couronne, les mains et les pieds incarnés. Auprès de laquelle ymaige est l'ymaige de saint Jacques le Mineur, qui tient en la main gauche un livre, et à la main droite il ne tient riens, et fault sa continance ; le tout d'argent doré, le visage, les mains et les pieds incarnés. Et après ledit ymaige est l'ymaige de monsieur saint Thomas, tenant en sa main dextre une epée toutte droite et, en sa main gauche, un livre, le tout d'argent doré, excepté le visage, les mains, les pieds et le tranchant de ladite epée. — Du costé dextre de ladite Nostre Dame, c'est l'ymaige de monsieur saint Paul, tenant en sa main dextre une epée argent doré, garnie de la sainture, et, à la main gauche, un livre ; le tout d'argent doré, les visage, mains et pieds incarnés. Et après est l'ymage saint Mathieu, tenant à sa main dextre une espée nue eslevée et, à la senestre, son (2) livre, le tout d'argent doré, excepté l'epée, le visage, les mains et les pieds incarnés. Et après est l'ymaige saint Mathias, tenant à sa main gauche son livre, et, à la main droite,

(1) En marge : « Il y en faut trois maintenant, du temps de la presente reveuhe. Fait en l'an 1521 et 1522. »
(2) Lire, ici et plus bas : *un* ou *ung*.

faict (1) la contenance, le tout d'argent doré, le visage, les mains et les pieds incarnés. — Et au bout de ladite chasse, du costé de la piscine, dit le lavabo, c'est l'ymaige de monsieur saint Benigne, habillé en prestre, tout droit, ayant deux tirants, deçà et delà de luy, lesquels sont grands et elevés, qui luy mettent les aleynnes aux doigts, et faut l'aleyne du doigt du milieu de la main gauche ; et a ladite ymaige de saint Benigne les pieds dedans ung aulge, devant lequel auge sont deux autres tirans tenans chacun une cuillier, luy versant du plomb sur les pieds ; le tout d'argent doré, les visages et les mains incarnés et lesdittes cuillieres et poiches non dorées. — Item, aux bouts des deux quarrées dudit bout de chasse sont deux ymaiges de deux prophetes (2), eslevés sur un siege, en fasson de pilliers ; lesquelles deux ymaiges, à sçavoir celle du costé du grand autel tient un ecripteau en ses deux mains, et l'autre prophete a les mains eslevées et ne tient riens ; et y faut deux cloux pour tenir à seurté ledit ymaige. — Et à l'autre bout de ladite chasse, au costé devers les aulmoires, est aussy l'ymaige de monsieur saint Benigne, habillé en prestre, etant entre deux tirans à dextre et à senestre, tenans chacun une lance en leurs mains, passant parmy ledit imaige saint Benigne en fasson de croix saint André ; et au devant de ladite ymaige est encore un tirant tenant en sa main une barre, de laquelle il frape sur la tete dudit ymaige saint Benigne ; et y a une colombe sur la tete dudit saint Benigne ; le tout d'argent doré, excepté les visaiges, les mains, les pieds, qui sont incarnés, reservé le visaige saint Benigne qui est blanc, lesdites lances et barres d'argent non dorés. —

(1) Lire : *faut* ou *fault*.

(2) Ces deux prophètes et les deux qui figurent plus loin devaient être les quatre grands prophètes : Daniel, Jérémie, Isaïe et Ezéchiel.

Et es deux quarrés dudit bout de chasse sont deux ymaiges de prophetes, qui sont sur deux sieges en façon de pilliers, lesquelles tiennent en leurs mains deux escripteaulx qui sont d'argent. — Et au long du freste de ladite chasse, tant par devant que par derrier, sont plusieurs histoires de la passion et martire de mondit s[r] saint Benigne, en ymaiges demies eslevées, lesdites ymaiges d'argent dorées, assisses sur argent blanc. Et autour de ladite chasse, tant du pied que des alées et du freste, tout du long, et environ le pinacle d'en haut, sont plusieurs pierres de diverses couleurs, desquelles l'on ne sçait le nombre ny la valleur. Et laquelle chasse est assise sur six lyons de cuivre doré qui soutiennent icelle chasse. — Le nombre desdites ymaiges eslevées, compris l'enfant que Notre Dame tient : en y a par tant (1) vingt neuf belles ymaiges, quatre chiens et une colombe, le tout d'argent comme devant est dit.

Les aulmaires, tant de pierres que de bois.

2. — En l'aulmaire de pierre, où l'on met à present *Corpus Domini,* y a ung petit vaisseaul rong, d'argent doré, en quel (2) l'on pose *Corpus Domini,* une petite croisette dessus qui ferme d'une chenette d'argent au dessus par une petite bloque d'argent ronde et quinze petites chienons, et une petite blouquette rondes à laquelle est infixée une petite chevillete d'argent dorée, ladite chenete attachée d'un fil de soye verde ; et est ledit petit vaisseaul in (3) *Corpus Domini* dedans une coppe d'argent ronde, dorée d'or dedans et dehors, excepté le pied d'icelle coppe, qui n'est point doré dedans ; laquelle coppe

(1) Le sens exigerait plutôt : *partout* ou *pour tout.*
(2) Lire : *ouquel.*
(3) Lire : *du.*

et le couvercle d'icelle a eté donné par reverend pere en Dieu monsieur Claude de Charmes, abbé antique de ladite abbaye (1), armoriés au dessus de ses armes.

3. — Item, en icelle aulmoire est une belle grande ymaige de Nostre Dame, qu'est belle et grande, qui a une belle et grande couronne dessus sa tete, garnye de diverses pierres, perles et petits boutons d'argent, sans rien faillir en ladite couronne; icelle ymaige ayant un grand manteaul à vourt (2), du long duquel, d'un coté et d'autre, sont plusieurs et diverses pierreries, jusques au nombre de trente sept, non comprinses les quatre quils failloient par les inventaires precedents. Et a ladite ymaige au dessus de sa robbe, au traver de sa poictrine, ung bourd en fasson d'un colyer, ouquel sont autres quatre pierres, et devant sadite poitrine, a un affiquet d'or, auquel y a un saphyr en valeur de cent ducat d'or (3), et à l'entour dudit saphir y a huit grosses perles; laquelle ymaige tient en sa main dextre un petit vaissel en fasson d'un petit clocher à trois pilliers, entre lesquels pillers a un cristalin creux, et dedans icelles (4) l'on dit avoir des cheveux de Nostre Dame et autres reliques; et sur sa main senestre tient son enfant, assis sur sondit bras, ayant sur sa tete un diademe et cinq

(1) Claude de Charmes, élu abbé de Saint-Bénigne le 4 janvier 1488 (n. st.), mort le 21 septembre 1519. — Il s'était démis de ses fonctions, vers 1510, en faveur de son neveu, Charles de Baissey, abbé de Cherlieu, en Franche-Comté. Nommé abbé de Saint-Germain d'Auxerre en 1495, il avait également résigné cet office entre les mains de son cousin, François de Beaujeu, en 1506 ou 1507. *Chron. de Saint-Bénigne*, p. 220-229; — *Gallia Christ.*, t. IV, col. 692-693, et t. XII, col. 397-398; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 39-41 (avec une planche de la tombe de cet abbé). — Il portait: *d'argent à une bande de gueules chargée de trois quintefeuilles d'or.*

(2) Lire : *bourd*, comme plus bas.

(3) Le ducat valait alors 42 sols six deniers tournois.

(4) Lire : *icelluy*.

pierres enchassées à l'entour d'icelluy diademe, y comprise celle du milieu, et plusieurs petites perles et à l'entour dudit diademe dudit enfant ; et tient ledit petit enfant en sa main gauche ung afficquet en fasson de fleur de lis, qu'est d'or, et dans lequel afficquet y a une petite ymaige de Notre Dame qui tient ung petit enfant en son giron ; et autour d'icelle Notre Dame sont six perles infixées en six petits boutons, le tout d'or, et dairrier icelle fleur de lys y a une petite lyette carrée, d'or, dedans laquelle est du lait de Notre Dame (1), comme il apparoit par l'annexe etant en icelle lyette ; ledit afficquet estimé valoir le tout huit ducat d'or. Laditte ymaige etant sur ung pied haut, d'argent, à six pends, chacun pend historié, à sçavoir : le premier de l'anunciation Notre Dame, le second de la Visitation, le troisieme de la nativité Nostre Seigneur, le quatrieme des trois Roys, le cinquieme du coronnement Nostre Dame (2) ; le tout d'argent doré, tant lesdites ymaiges que ledit pied, excepté les visaiges et les mains qui sont incarnés. Et pese ladite imaige, ainsin qu'elle est, sans laditte fleur que tient le petit enfant, environ vingt quatre marcs.

(1) Dans son *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses* (Paris, 1821-1822, 3 vol. in-8°, t. II, p. 119-164), Collin de Plancy consacre un chapitre assez étendu au « lait de la Vierge », sans avoir, à beaucoup près, épuisé le sujet. Ainsi rien que pour la Bourgogne, je relève, un peu au hasard, le supplément d'indications suivant : l'inventaire du mobilier du duc Charles le Téméraire fait mention de « ung relicquaire de cristal, à façon de boiste, où il a eu du lait de Nostre Dame » (L. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. II, p. 13, n° 2118) ; — l'église Saint-Nicolas de Dijon possédait du « saint lait de Nostre Dame Vierge » (de Gouvenain, *Invent... des arch... de la ville de Dijon*, t. II, série D, art. 11) ; — le trésor de l'abbaye de Moûtier-Saint-Jean comprenait un reliquaire « où l'on dit y avoir eu du lay de la Vierge » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. IX, f. 108).

(2) Le copiste a omis l'énoncé du sixième sujet.

4. — Item, en icelle aulmaire a une ymaige d'argent doré, sur un pied à six pends, dit gautherot, assis sur six pattes d'argent, ladite ymaige sur ses deux mains tenant un pinacle à trois quarrés, dedans lequel est la mantonniere basse de monsieur saint Benigne avec les dents, le tout d'argent doré ; ouquel pied faut une cheville d'argent par dessous ; et peze ladite ymaige vingt marcs.

5. — Item, une imaige de monsieur saint Blaise habillé en evesque, tenant une bonne crosse à la main gauche et, à sa main dextre, ung livre couvert par devant d'une verriere, dedans lequel livre sont des reliques de saint Blaise, au derrier duquel livre tient un pigne d'argent où il y a dix grands dents d'argent avec le manche d'icelluy peigne ; toutte ladite ymaige, livre, peigne et crosse d'argent doré, et le pied d'icelluy de cuivre doré, armorié des armes de feu André de Montmorot, jadis enfermier (1), et au dessus d'icelluy pied a une petite chasette d'argent, le couvercle non tenant à icelluy (2), lequel n'a eté trouvé en faisant cedit inventaire (3).

6. — Item, en laditte aulmoire est le bras de monsieur saint Symphorien habillé en habit de diacre, d'argent doré, le pied d'icelles (4) est de cuivre doré, armorié des armes de l'abbé Alexandre (5), auquel faut cinq pierres en (6)

(1) Il mourut le 14 août 1443. *Chron. de Saint-Bénigne*, p. 217-218 ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 114-115. — Les Montmoret ou Montmorot portaient : *losangé d'argent et de gueules ; brisé d'un chef de... chargé de trois roses* (alias *quintefeuilles*) *de... mises en fasce*.

(2) Lire : *icelle*.

(3) En marge : « Le couvercle de lad. chassette est entre les mains du tresorier. »

(4) Lire : *icelluy*.

(5) L'abbé Alexandre de Montagu. Cf. ci-devant, p. 27, art. 160.

(6) Lire : *et*.

les chasses de deux, et y a encores audit bras vingt neuf pierres (1).

7. — Item, l'ymaige de monsieur saint Jehan Baptiste, etant sur un pied, le tout d'argent doré, tenant sur sa main gauche un reliquaire rond en maniere d'ung mireur, au milieu duquel il y a un agneaul ayant entour de luy les ymaiges des quatre evangelistes (2), d'or, et au dessus une tete d'ambre ayant un diademe d'argent, et au dessous de ladite tete une petite croix d'or en laquelle y a de la vraye croix, fermant à une petite esguille d'argent ; et a au devant dudit reliquaire trois saphirs en estime de dix ducats d'or, deux camahuz en valeur de quatre ducats d'or, et deux parraidos en valeur de deux ducats. Et dedans, iceluy reliquaire est en maniere de croissant pour mettre *Corpus Domini* le jour de la feste Dieu, et ferme ledit reliquaire à trois chevilles d'argent ; et à l'entour dudit reliquaire a vingt quatre feuilles de chaisne d'argent doré. Et au pied d'icelle ymaige sont les armes de feu l'abbé Alexandre à deux crosses ; et ferme ledit image, sur le pied, à trois vifs d'argent ; et peze ladite ymaige seize marcs six onces.

8. — Item, une ymaige de saint Mamets (3), d'argent doré, sur un pied de cuivre, le tout doré (4), quil tient en sa main senestre un vaissaut ouquel sont de ses reli-

(1) En marge : « Il en y faut une pierre avec sa chasse. Ainsy seroient six pierres deffaillans. Et peut valoir laditte pierre et chasse defaillans cinq sols tournois. — Dud. bras, il en faut avec les dessud. pierres les chasses. Desquelles pierres et chasses, on en a trouvé deux en une boete de bois ; ainsy ne resteroit que quatres pierres et une chasse perdues. Lesquelles deux pierres et chasses sont aux mains du tresorier. »

(2) Saint Mathieu, saint Jean, saint Marc et saint Luc.

(3) Saint Mammès, martyrisé à Césarée, en 274, patron de la cathédrale de Langres.

(4) Le copiste a répété par inadvertance ces huit derniers mots.

ques ; au dessus d'iceux (1) a un bouton d'argent reincrillié (2), et faut en icelluy vaisseau trois fleurettes d'argent et une fleurette dessous le bouton qui est dessus icelluy vaisseaul ; le pied d'icelluy armoyé des armes d'icelluy abbé Alexandre.

9. — Item, une ymaige de saint Antide (3) habillé en archevesque, à cheval sur le diable, le tout d'argent doré, portant sur ses mains une chasse où sont ses reliques, et aussy tenant une grande croix depuis le pied du diable jusques au dessus de saint Anthide, d'argent dorée ; et faut en icelle chasse trois petits pilliers d'argent ; et a ladite ymaige en sa mitre deux pierres, et en sa poitrine, qui sont de verre ; et est le tout assis sur ung pieds de cuivre doré ; et a ledit diable deux halles (4) d'argent dorrés, qui sont dessouldées ; et le pied d'icelluy fermant à deux vifs d'argent dedans les pieds dudit diable (5).

10. — Item, une ymaige de saint Urbain habillé en evesque, tenant une crosse, pourtant une chasse sur ses deux mains, où il y a plusieurs reliques et un billet en un tournet (6), ung petit clochon dessus ladite chasse, icelle chasse garnie de quatre pierres et plommelets, et au cloichon quatre plommelets, et sont six plommelets garnies de feuilles d'argent ; et en la mitre n'y a nulles pierres, et y faut en icelle mitre un pendant ; ladite ymaige en sa poitrine armoyé des armes dudit feu ablé

(1) Lire : *icelluy*.
(2) *Remaillié*.
(3) Saint Antide, évêque de Besançon, martyrisé vers l'an 411.
(4) L'original devait plutôt porter : *aisles*.
(5) En marge : « Les deux halles ne sont pas aud. reliquaire, et led. tresorier les a en ses mains. Et poisent lesd. deux harles [aisles] un mar une once demie. »
(6) Lire : *cournet*.

Alexandre, etant ladite imaige sur un pied de cuivre, fermant à trois clefs de fert.

11. — Item, trois ymaiges d'argent dorés, nommés les Trois Gemiaaulx (1), assis chacun sur un pied de cuivre, et trois lyons qui tiennent chacun une petite chasse d'argent où il y a des reliques d'iceux, et en chacune chasse ung plommelet, dont ez deux n'en y a point ; et sont armoyés lesdites trois ymaiges des armes dudit feu abbé Alexandre ; et sont lesdits trois ymaige garnies chacune de quatre pierres, de petite valeur, sur l'espolle droitte, en forme de petits bolons, fors l'ung auquel en faut deux.

12. — Item, l'ymaige d'argent doré de monsieur saint Vigor, evesque, en habit de moyne, ayant sur sa tete une mittre en laquelle faut ung bouton d'argent, et tient en sa main dextre une belle crosse d'argent et, en sa main senestre, un vaisseaul d'argent, ou milieu duquel a un cristallin où il y a des reliques d'icelluy saint Vigor ; le pied de cuivre, posé sur trois lions ; le tout doré d'or.

13. — Item, le bras de la Magdelaine, d'argent doré, assis sur ung pied à clerevoyes de loton, sur quatre pieds de cuivre de griffon, ou poulce duquel bras a une verge d'argent où il y a une grosse perle attachée à une chiesne d'argent doré, auprès de laquelle verge il y a un escripteau auquel est escrit : *Wolladislaus* (2) ; au grand doigt du milieu a une verge d'or attachée à ycelle chiesnne, et au doigt suivant a une autre aureaul (3)

(1) Ou, d'après une autre lecture ajoutée en interligne sur le ms. : les trois *Generaulx*. — Lire : *Gemeaulx*. — Saints Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, frères jumeaux, martyrisés en Cappadoce sous Marc-Aurèle et honorés d'un culte spécial à Langres, où l'on conserve une partie de leurs reliques.

(2) Wladislas, de Pologne. Cf. ci-devant p. 11, art. 25.

(3) Lire : *ung aultre anneaul garny*...

garnie d'une pierre pretieuse, attaché à trois crochets d'argent; et devant les reliques faut la chareniere et l'epingle à quoy fermoit l'affiquet etant devant le reliquaire. Et y a en tout audit bras, tant haut que bas du pied d'icelluy quo (1) aussy audit bras, quatre vingt dix huit pierres, tant grosses que petites, et en y faut huit pierres.

14. — Item, une ymaige de saint Estienne habillié en diacre, etant sur ung pied d'argent, soutenu à trois lyons d'argent, le tout d'argent doré, icelluy imaige tenant un petit livre en quel (2) sont de ses reliques; et faut l'un des pendants du manipule; et peze ledit ymaige neuf marcs d'argent.

15. — Item, en l'aulmoire où l'on met le chief de monsieur saint Benigne, est icelluy chief dudit saint Benigne, assis sur quatre pates de lyon, ayant sur sa teste une petite chaine d'argent avec l'esguille pour fermer le couvescle d'icelluy chief; et a ledit chief un collier, d'environ quatre doigts de large, de plusieurs et diverses pierres, et entre les autres en y a une devant le bout dudit collier, une belle pierre d'agatte, en valeur d'environ cent ducat d'or, en laquelle est un ymaige eslevée, deux lions tirants un chariot sur lequel est ung homme assis, et ung autre homme allant à pied, precedant lesdits lions, et un autre dessus lesdits lions; laquelle agatte ainsy designée est environnée de petites pierres verdes en façon d'emeraudes jusques au nombre de trente et une, et deux qui y defaillent, qui faisoient trente trois. Et est encore ledit chef tant au collier que sur les espaules et environ le bourg (3) esmaillié et semés de pierre grandes et moyennes, desquelles en faut neuf tant grandes que

(1) Lire : *comme.*
(2) Lire : *ouquel.*
(3) Lire : *bourd.*

mediocres, sans y comprendre les deux precedentes ; et ainsy faillent unze pierres audit chef partout (1); et est ledit chef et les pieds d'icelluy tout d'argent tout doré par dehors, reservé la petite chienune (2) dont est faitte mention, qui n'est pas dorée.

16. — Item, ezdites aulmoires est le chief monsieur saint Gregoire, qui fut evesque de Langre (3), n'a guerre fait tout neuf par reverend pere en Dieu monsieur Claude de Charmes, abbé de ladite eglise, en l'an mil cinq cent et sept (4), ayant une mittre sur sa teste, orfrayée tout autour de la teste et par derrier, par le milieu et par devant, depuis le bas jusques en haut, au dessus de laquelle mittre sont deux pierres cristallines, et est orfrayé tant en montant qu'environant, sont (5) en nombre de vingt deux pierres, et ses deux pendants, derrier icelle mittre, qui sont larges et longues, jusques près du siege, et y a en chacun quatre pierres ; et outre plus, au devant d'icelle mittre, en tirant contre le haut, sont autres deux pierres, lesquelles pierres sont enchassées en fleurs, un chatenats d'argent d'or (6) ; et sont les carrés de ladite mittre chargiés de feuillets jusque au nombre de vingt quatre feuillets ; et au plain, quatre ymaiges eslevées en quatre carreaux, sur quatre croix, le tout argent, d'argent doré : en la premiere est l'ymaige de Nostre Dame, et la seconde l'ymaige de saint Benigne, qui sont au devant d'icelle mittre ; la tierce est saint Germain et la quatrieme est saint Claude (7), qui

(1) *Pour tout* (?).
(2) Lire : *chaienne* ou *chaisne*.
(3) Cf. ci-devant, p. 13, art. 38.
(4) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.
(5) Ce passage est tronqué.
(6) Lire : *doré*.
(7) Saint Claude, évêque de Besançon, puis abbé de Saint-Oyan-de-Joux (Saint-Claude), mort en l'an 693.

sont au derrier de laditte mittre; et sur le front dudit chief a unze gros cloux d'argent blanc, fermant icelle mittre avec le chief parmy une fleurette d'argent dorée. Lequel chief est sur un grand pied, d'argent, à six pends, assis sur six petits pieds de griffon, d'argent doré; et au devant dudit pied sont les armes elevés dudit reverend; le visage incarné et la pluspart doré bien richement.

17. — Item, esdites aulmoires est le chief sainte Radegonde, qu'a fait faire tout neuf ledit reverend abbé monsieur Claude de Charmes, bien richement orné, ayant une belle coronne sur sa teste, en laquelle coronne, à l'entour d'icelle, sont six pierres avec les chatons, et entre chacune desdites pierres y a une quintefeuille d'argent doré, et faut ung petit bout d'une fleur de ladite coronne; et autour de la face dudit ymaige, des trempletes (1), ezquelles il y a douze pierres, et entre chacune pierre il y a une quintefeuille d'argent doré; et encore audit chief, environ sa poitrine, tant d'un coté comme d'autre, huit pierres avec les chatons et soleil entresemés de grosses R R eslevées et de fleurs de lits (2), de clos d'argent, et deux G argent dorées, ez deux costés de la poitrine, le cloud qui ferme ledit chief, qu'est d'argent. Et ledit chief est sur un grand pied, d'argent, à six pens, et sur six pates de griffons; et devant le pied dudit chief sont les armes eslevées dudit reverend, comme dit est; de (3) tout en entier, sans y avoir faute. Lesquels saint Gregoire, sainte Radegonde avec tous les saints et saintes du paradis veuillent prier le Createur que son plaisir soit entretenir en bonne et longue vie, santé et prosperité ledit reverend, et paradis à la fin. Et dessus la tete dudit

(1) Lire : *templetes.*
(2) Lire : *lis* ou *lys.*
(3) Lire : *le* tout.

chief a ung soleil, au milieu duquel a une pierre avec son chaton d'argent.

18. — En l'armoire (1) dessous celle dou (2) est le chief monsieur saint Benigne, c'est une imaige appellée *Noli me tangere,* noblement ouvrée et tout d'argent, ouquel faut une feuille de l'abre et une feuille de l'ung des pomeaulx, et la croix que Notre Seigneur tient est rompue par dessous, et ne sont point les chevilles que de cuivre; et poise dix marcs demie once d'argent.

19. — Item, une ymaige de Notre Dame qui est assise sur l'asne, tenant sur sa main dextre un petit cloché duquel le milieu est ung cristalain rompu, et y a des reliques, et, à l'autre main, tenant son enfant sur ses genoulx, l'asne ayant bride et croupiere d'argent, garnie de pierreries tant ledit asne que ledit ymaige, sans en y faillir que deux. Et entour de laditte imaige sont quatre pilliers de la hauteur de la coronne dudit ymaige, lesquels soutiennent un tabernacle, sur lequel tabernacle sont huit tant cloichers que pommeraulx (3), et y en souloit avoir neuf, mais à present en y faut trois ; ledit tabernacle garny de pierres devant et derrier, sans en point faillir. Le pied dudit ymaige est de cuivre fueillaigié d'argent, lequel feueillaige tient à cloud d'argent, et est ledit pied garny à l'entour de pierres, et en y faut cinq ; et est assis ledit pied sur quatre lyons de cuivre, le tout d'or (4), le font et les fleurettes d'argent, et sont allentour dudit font en nombre de trente trois.

20. — Item, une imaige saint Nicolas habillé en eveque, te-

(1) *L'aulmaire.* Correction du temps, en interligne, au-dessus de ce mot.
(2) Lire : *où.*
(3) Lire, ici et plus loin : *pommeaulx.*
(4) Lire : *doré.*

nant une grosse (1) en sa main senestre, ayant une mistre en sa teste, toutte emaillée, avec les pendans, lad. myttre rompue, et en sa main dextre a un gand, ou milieu duquel y a une petitte pierre, et d'icelle main donne la benediction à trois clercs estant debout, tournés devers ledit imaige, joignans les mains, dedans une belle cuve d'argent, reliée à trois cercles dorés, et derrier lesquels clers a une image tenant sur son col un aiche, sur un pied posé, le tout soutenu de quatre lions, yceux ymaiges atachiés à treize cloux d'argent, et le tout dudit vaisseau d'argent, sans en faillir aucunne chose; et pese laditte ymaige treize marcs moins demie once.

21. — Item, le chief saint Innocent, posé sur un pied de cuivre, ayant sur led. pied une pierre de cristal, et en sa teste un chapeaul de cuivre doré, et y a un petit cercle d'argent dessus led. chappeaul, ouquel y a une pierre, et à l'entour d'yceluy, ecrit : CAPUT SANCTI INNOCENTII MARTIRIS, SOCII BEATI MAURICII. ALLELUYA.

22. — Item, un petit reliquaire de saint Gengouf (2), elevé, sur une tige, ayant un pommeaul au millieu, sur un pied à six quarrés, et led. reliquaire garny de plusieurs pierres, sans en point y faillir.

23. — Item, le bras de monsieur saint Hylaire, qu'est de bois couvert de feuille d'argent, et y faut cinq pierres, et y a une fermeture d'argent, garni de feuillage et de plusieurs pierres, dont il y en faut deux (3).

24. — Item, le bras saint Reverent, qu'est de bois couvert de feuillage d'argent, un huys d'argent devant les re-

(1) Lire : *crosse*.

(2) Saint Gengoul, martyrisé à Varennes (Haute-Marne), vers l'an 760.

(3) Addition : « Et depuis, en visitant cet inventaire, en l'an 527, a esté trouvé qu'il y en falloit une grosse pierre avec son chaton à la costiere dudit bras ; au moyen de quoy l'apostille cy dessus a esté rayé. »

liques, un las d'argent dessus, et y a plusieurs pierres, dont il en y faut une ; et la main dud. bras n'est que de bois incarnés.

25. — Item, un reliquaire, appellé le reliquaire des Anges, en façon du (1) mostier à cloiché ; et faut de l'un des coustés deux grands pilliers d'argent, qui servent d'arbotans es deux coustés, et les deux pommeraux de dessus, et en outre deux bailloir (2), à sçavoir le premier sur l'un des arbotans, à la main dextre, et l'autre sur le pignon à la main senestre, lesquels led. tresorier dit avoir baillé pour mettre en l'imaige saint Mauris (3), et pour ce dechargé ycy ; et le bout d'en haut dud. cloichié assis sur un grand pied ; le tout d'argent, et poise un marc deux onces.

26. — Item, deux beaux grands bassins d'argent, lesquels furent donnés par le roy Lancelot (4), et y faut quatres fleurs de lys en une teste couronnée servant de gorgole, au milieu duquel a un ecusson de sable, garnie d'une teste courronnée (5), le tout fait à esmail, et faut quelque peu dud. email ; et en l'autre bassin faut tout l'esmail ; led. bassin où est la gargole pese, selon qu'il est contenu en l'inventaire precedent, quatre mars une once et demie, et l'autre poise trois mars sept onces et demie (6).

27. — Item, deux channettes d'argent, faittes en façon de

(1) Lire : *de*.

(2) Lire : *tailloirs*.

(3) L'inventaire de 1519 ne mentionnant aucune « *imaige* de saint Mauris », il s'agit, sans doute, d'un nouveau reliquaire que l'abbaye faisait alors fabriquer. — Peut-être faut-il lire : saint *Martin* au lieu de : saint *Mauris*. Il est question en effet, un peu plus loin (p. 48, art. 33), d'un reliquaire de saint Martin que l'abbaye fit faire en 1509.

(4-5) Cf. ci-devant, p. 11, art. 25.

(6) En marge : « On a pesé lesdits bassins, et le premier ycy ecrit ne peze que III mars, et l'autre 3 mars six onces demie. »

rayees de soleil, dorrées, pesant, selon l'inventaire precedent, deux mars les deux ensemble, dont l'une pese moins de deux trezeaux et demie que l'autre.

28. — Item, deux cornets de saint Mauris, un grand et un petit, et est le grand environné de deux cercles d'argent doré, lequel est rompu au petit bout, et et (1) l'autre cornet est tout entier, et sont lesdits deux cornets d'yvoire.

29. — Item, un tableau d'argent, dans lequel est une image de Nostre Dame assise en un siege à deux cossinegts, et y faut cinq pierres; et aud. tableau a deux ventaulx, dont l'un est dessouldé, au milieu de chacun ventaul un ange elevé ; le tout garny de plusieurs pierres, et fermés à deux croichets d'argent ; le tout a bon besoing de remettre à point et ressouldé (2); et poise led. tableau dix sept mars cinq onces et demie.

30. — Item, un texte auquel a un crucifix d'yvoire, d'une part, et, de l'autre part, une imaige de saint Jean Baptiste qui batipse Nostre Seigneur; et du coté dud. saint Jean sont les quatre evangelistes dorés, et du coté dud. crucifix sont aux quatres quarrés ecrit ces quatre mots : JESUS CHRISTUS DOMINUS NOSTER, en quatre fleurs, chacunne à quatres..... (3) dorés, et n'y a point de fermoil (4).

31. — Item, un autre texte, bien grand, ouquel a un crucifix et les ymaiges de Notre Dame et de saint Jean,

(1) Supprimer un de ces *et*.

(2) Lire : *ressoulder*.

(3) Laissé en blanc dans le ms. — Lire : à quatre *panisses* (comme plus loin, aux art. 72, 74 et 83), ou : à quatre *pends* (comme aux art. 89 et 91).

(4) Addition : « Il faut l'un desdits quatres evangelistes, asçavoir saint Marc, lequel le tresorier quil donna à Diro [Dreu] l'argentier pour faire aucuns ouvraiges..., par l'ordonnance de messieurs le grand prieur et enfermier, avec tout plain d'autre menu argent rompu, que ledit argentier nous a affermé, et pour ce decharge ycy. »

d'yvoire, d'un costé, et, de l'autre, est l'imaige de saint Benigne, deux tirans qui lui mettent deux lances au corps, deux autres tirans qui luy mettent du plond sur les pieds, et l'autre qui luy donne d'une barre sur la teste, le tout d'argent doré, avec la colombe dessus la teste dudit saint Benigne, auquel a cinquante deux pierres, et y faut la ..... (1), et y a plusieurs autres petittes pierres, et y faut vingt et six sieges, et y faut aussy une piece d'esmail au pied du crucifix et un siege de costé la teste saint Benigne, qui etoit garny de plusieurs pierres, ensemble plusieurs autres petits sieges quy y faillent, et y a quatorzes sieges sans pierres, avec les autres où il n'y a nulles pierres; et faut aud. texte vingt huit crotos (2) où il n'y a nulles pierres.

32. — Item, une (3) autre petit texte, garny de feuilles d'argent, auquel l'on lit à la collation le grand jeudy, et y a un crucifix, d'une part, lequel a la teste cassée, et deux ymaiges, d'autre part, et n'y a point de fermoil; et a led. crucifix la teste cassée, et est en autre lieu bien doimagée, à sçavoir la feuille d'argent rompu et du tout descouvert en deux lieux.

33. — Item, un reliquaire de plusieurs Martin (4), à quatre pends, un cloichier dessus à quatre pilliers, en fasson de gallerie, sur un grand pied d'argent, lequel a esté fait tout neuf en 1509, et y a deux pierres aud. reliquaire, le tout d'argent, sans y faillir aucunne chose; et poise led. reliquaire un mars six onces.

34. — Item, un vaisseau ouquel sont les reliques de plusieurs apostres, ayant un cloichié dessus et un cristal rond, autour duquel sont ecrit les noms des reli-

(1) Laissé en blanc.
(2) D'après le sens, il doit s'agir de *chatons*.
(3) Lire : *un* ou *ung*.
(4) Lire : de *monsieur saint Martin*.

ques contenues dans led. cristal, et y a deux pignons aux deux bouts dud. vaisseaux, et fault en l'un desd. pignons trois feuillets d'argent; led. vaisseau garny de pierres, sans en y point faillir; lequel vaisseau est assis sur un pied d'argent estant sur quatre bastions, auquel pied a un tenant (1); faut trois borrillons (2) enfoncés; le tour (3) dud. vaisseau de fin argent, fors lesdits quatre bestions, qui ne sont que de cuivre, atachiés à quatre cloux d'argent; et poise un mar six onces, en rabatant trois onces pour les bestions que sont de cuivre (4).

35. — Item, un reliquaire sur le milieu duquel a un cloichié et aux deux bouts, à chacun, trois pilliers, dont l'un est rompu, et à l'ung desdits bouts une imaige (5) Nicolas, elevé, et à l'autre desdits bouts l'imaige saint Didier (6), aussy elevée, tous deux ayans crosse et mitre, et y a deux huits aux deux bouts; au milieu dud. reliquaire a un cristal ouvré, dedans lequel sont les reliques, et ou millieu d'yceluy un grand anneaul d'argent doré, lequel fait separation desdittes reliques. Et est led. reliquaire sur un pied assis sur quatre.... (7), et sur led. pied sept belles pierres, bien et noblement enchassées, sans plusieurs autres pierres estans tout (8) autour du pied que du tenant (9) que aussy dud. reliquaire.

(1) Lire : *tenon,* comme aux articles 35, 39, 74.
(2) Lire : *bouillons.*
(3) Lire : le *tout.*
(4) En marge : « Il faut en ce reliquaire deux pierres et trois coquilles qui sont autour du pied; lesquelles choses faillent de long temps, comme a rapporté Drou; et est aussy le cristal rompu avant que ledit tresorier vint à l'office, comme ont rapporté aucuns des religieux estant presens à la visitte [du] present inventoire. »
(5) Ajouter : *saint.*
(6) Saint Didier, évêque de Langres, mort vers l'an 264, ou saint Didier, évêque d'Auxerre, mort vers 621.
(7) Laissé en blanc. — Sans doute, quatre *lyons.*
(8) Lire : *tant.*
(9) Lire : *tenon,* comme à la ligne suivante.

et en faut huit dessus, cinq au bas dud. pied, une au tenon et l'autre autour dud. reliquaire, et une autre sur le pied dud. reliquaire; et faut aussy sous le pied de l'imaige saint Nicolas une fleur d'argent; le tour (1) dud. reliquaire doré, et poise cinq mars et demie.

36. — Item, une imaige de saint Jacques le Majeur, ayant sur sa teste un chappel et une coquille et, en sa main dextre, un bourdon de la longueur de laditte imaige et, sur sa main senestre, un livre, le tour (2) dud. image d'argent blanc; et est led. imaige sur un pied à six pends, armoyé d'un ecusson d'argent à trois angles (3), ledit pied de cuivre chevillé à deux chevilles de bois, et est led. pied doré, led. imaige cassé au dessus de son chappeaul.

37. — Item, une imaige de saint Philibert, crossé et mitré, duquel fault une manupule, tenant en sa main dextre un livre, doré ensemble la chasuble, le pied et la reste d'argent, et poise un marc une once.

38. — Item, un vaisseaul ouquel est la coste de saint Ambroise (4), faitte en maniere de croissant, au dessus duquel, es deux bouts, est ecrit : LA COSTE DE SAINT AMBROISE, sous deux cristals; yceluy vaisseaul assis sur un pied garny de plusieurs pierres jusqu'au nombre de 32, à siege d'argent, desquelles en faut cinq et trois sieges, led. pied assis sur quatres vivres, le tout d'argent doré (5). Item, aud. pied quatres ecussons tous emaillés, et à l'entour desd. escussons jusqu'à la

(1-2) Lire le *tout*.

(3) J'ignore à quelle famille appartenaient ces armoiries.

(4) Saint Ambroise, évêque de Milan, docteur de l'Eglise, mort en 397.

(5) En marge : « Le verre dud. reliquaire, de l'un des coté, est rompu bien la moityé, et à l'un des bouts le cristal est fendus. Nota que touttes les pierres sont gronats et safis. »

poigniée douzes pierres à sieges trouellés (1). Item, en laditte poignée y a dix petits pommelots, et dessous chacuns d'une veste (2) d'emmailleure. Item, entre led. croissant et laditte poignée y a quatres autres ecussons d'emailleure, et à l'entour desdits ecussons a douze pierres en sieges d'argent, et sont touttes les chevilles d'espingles; et poise cinq mars sept onces.

39. — Item, un reliquaire des Confesseurs (3), d'argent, qui n'a point de pinacle, lequel est dessouldé (4) ensemble le boult de l'un des pignons, le tout d'argent jusques au siege dud. reliquaire, et dès led. siege jusqu'au bas dud. pied, le tout de cuivre; led. pied assis sur quatre testes de veau, aussy de cuivre; au tenon duquel pied a quatres pierres, et à l'entour dud. reliquaire faut quatres pierres ensemble leurs sieges (5). Item, faut au bout dud. reliquaire une petitte croix, laquelle etoit garnie de petittes pierres comme celle qui est à l'autre bout dud. reliquaire.

40. — Item, une ymaige de saint Cristophle portant Nostre Seigneur sur sa gauche espaulle, ayant le bout de son manteaul pendant au travers de sa main droite, et tenant en icelle main dextre son bourdon, au dessus duquel a quatre feuilles d'argent doré, et le tour (6) dud. ymaige d'argent, posé sur un pied de cuivre doré, led. pied sur quatre lyons, aussy de cuivre, attachés à quatre clefs de cuivre; ouquel pied sont quatres ecussons, à

(1) *Crenelés (?).*
(2) Lire : *une reste.*
(3) Les Confesseurs sont les saints de la primitive Eglise qui ont professé avec éclat la foi nouvelle, sans cependant subir le martyre.
(4) En marge : « Le tresorier a le pinacle qui faut en ce reliquaire »
(5) En marge : « Il en y fault une pierre, ensemble son chaston. »
(6) Lire : le *tout.*

chacuns escussons une barre et sept... (1), en ladite barre un cornot (2).

41. — Item, un reliquaire de saint Sebastien, auquel est l'imaige dud. saint Sebastien attachié à une colomne de la longueur dud. imaige, lequel imaige a au costé dextre trois fleches et au costé senestre deux fleches, et y a es deux costés d'iceluy deux tirans tenant chacuns un arc et une fleche, la corde de l'un est d'argent et l'autre de filets rouge; et au bout dudit reliquaire est un roy couronné d'une courrone à quatre fleurs de lis, assis en une cherre; le tout sur un long pied à clorevoyes, assçavoir sur quatres (3) de lyon, le tout d'argent d'argent (4), et poise un mart et une onces.

42. — Item, une image de saint Martin, tenant en sa main droite une epée et, à la senestre, son manteaul; led. image sur un cheval, et faut les moletes de l'un des eperons dud. imaige. Item, a un pauvre nud, tenant à deux mains le manteaul dud. imaige, led. pouvre ayant un couvrechief doré à l'entour de luy; et faut ou pied qui soutient ladite imaige le nombre de douzes pierres; ayant ladite imaige une gaigne d'epée sainte (5), et pourte à son col un ecusson d'email pendu à une chaine d'argent, et faut une etoillotte à la bride dud. cheval; et se ferme dessous à cinq vis; le tout d'argent, et poise dix mars et demy.

43. — Item, une imaige de saint George, pourtant en sa main droitte un vaisseaul ouquel sont ses reliques et, à l'autre main, une lance, et a sainte une epée; ladite

(1) Laissé en blanc dans le ms.
(2) Je ne suis pas parvenu à déterminer ces armoiries.
(3) Il manque ici un mot, sans doute : *testes*.
(4) Mot répété par inattention, à moins que l'original ne portât : d'argent *doré*, ou d'argent *blanc*.
(5) Une *gayne d'espée ceinte*.

imaige posée sur un pied d'argent, fermé à deux clefs, le tour (1) dud. imaige d'argent, et est led. pied emaillée tout autour ; et poise cinq mars et demy.

44. — Item, un reliquaire de saint Appolonier (2), en fasson d'une fonteine, autour duquel sont huit petittes tours, dont en y a deux desdittes tours deffaillans, l'une demie et l'autre quasi entieres, et leurs ymaiges, avec l'imaige d'une autre tour, au dessus desquelles et sur chacunne d'icelle y a une imaige doré; et au dessus d'iceluy un cristallin ouquel sont les reliques dud. saint Appolonier, sur lequel y a une imaige doré plus grand que les devantdits; led. vaisseaul garny de pierres tant torquoises que autres, dont il y faut une pierre; ledit vaisseau assis sur un pied, le tout d'argent, et poise quatre marts (3).

45. — Item, l'imaige de sainte Margueritte portant (4) d'un dragon d'argent, une petitte croix d'argent entre ses mains, où il y a une petitte pierre, le pied d'argent, et y faut une pate aud. pied; le tout d'argent, et poise v mars cinq onces.

46. — Item, l'imaige saint Germain, d'argent, posé sur un pied de cuivre, laditte imaige crossée et mittrée, et faut les deux pendans de la mittre, et en sa main senestre tient un livre et, au bras, un manupule (5); led. pied chevillé à chevilles de cuivre, et est iceluy pied doré et, par dedans, fait de panneture (6) rouge.

(1) Lire : *tout.*
(2) Saint Apollinaire. — Cf. ci-devant, p. 10, n° 20.
(3) Addition : « Le tresorier a une petitte image de l'une des tors, qui n'est pas rompue. »
(4) Lire : *sortant.* — Sur ce mode de représenter sainte Marguerite, cf. le P. Cahier, *Caractéristiques des saints..*, t. I, p. 322.
(5) En marge : « Il faut ledit manupule. »
(6) Lire : *paincture.*

47. — Item, l'image saint Benoist habillé en modne(1), tenant un livre en sa main droitte, doré, et, en la senestre, une crosse de cuivre doré, laditte image d'argent blanc, le visaige incarné, posé sur un pied de cuivre doré, soutenu à six lions aussy dorés.

48. — Item, le saint cierge, enchassé en argent, duquel l'on fait du vinaige, en fasson d'une tournelle ronde.

49. — Item, le bras saint Blaise, tout de bois par dedans, et par dessus couvert de feuillage d'argent, ayant un fillet d'argent en l'un des doigs, et auprès de sa main un bourd en fasson d'un poingnet d'argent doré, garni de plusieurs pierres et perles, et en y faut deux ; item, au bout de la manche, un autre bourd, semblablement d'argent doré, environné de plusieurs grands et belles pierres, et y en faut six, et au doigt du milieu a ung anneaul ouquel y a une piere enchassée, et au dos d'icelle main a une autre grosse pierre aussy enchassée en argent; et a aud. bras un huis, par devant, de feuillage d'argent menuisier, chargés de plusieurs petittes pierres, et en y faut huit, et est led. huis danblé (2) d'une feuille d'argent doré, et faut la cheville d'argent à laquelle fermoit ledit huis, et faut la plupart du feuillage d'argent à l'entour du pied et d'iceluy bras et aussy de la manche d'iceluy.

50. — Item, le bras monsieur saint Benigne, tout d'argent doré, avec le pied à six pends, aussy tout d'argent doré, et a ledit bras trois bourds, large de deux doigs, d'argent, ouvrées en façon de feuilles de chesnes, lesquels bourds sont environnés de plusieurs et diverses pierres, et en y faut XXIX pierres, desquelles sont demeurées les chatons aud. bras, et autres unzes pierres avec leurs cha-

(1) Lire : *moinne.*
(2) Lire : *doublé.*

tons y deffaillans. Et y souloit avoir par l'inventaire precedent une petitte chienne d'argent avec l'eguille fermant l'uys etant devant le reliquaire dud. bras de saint Benigne, qui n'a point esté trouvé en faisant ced. inventaire (1).

51. — Item, un petit reliquaire de saint Laurent, d'argent, avec le pied en fasson d'un cloiché à trois pends ; au dessus dud. cloichier faut une croissette ; et a trois portes... (2) d'argent es trois quarrés dud. pied, dont l'un est rompu et perdu (3).

Croix.

52. — Item, une belle croix d'argent dorée, faite à fil de guinpure, en feuillage antique, toutte ouvrée par devant et par derrier d'autres feuillages antique bien menuisié, dont le devant est tout de pieces à charnieres, fermant l'une avec l'autre, ayant un crucifix... (4), elevés, d'argent doré, duquel l'une des mains et les deux pieds sont l'ung de costé, l'autre liés avec un fil d'archault ; sous les pieds duquel crucifix a une imaige d'argent doré, eslevé, couché au travers de laditte croix, moityé nud et moityé couvert ; et a au devant et au dernier de laditte croix plusieurs et diverses pierres, entre lesquels et au milieu d'icelle croix, par derrier, a une pierre blainche, eslevée, en fasson d'un visaige de femme ayant ung couvrechief par dessus sa teste ; au dessus de

(1) Addition : « Il faut deux pierres en ce bras outre celles quils sont escriptes en cet article, desquels les chatons y sont, et deux autres pierres ensemble leurs chatons ; et paise led. bras 13 mars et demy. »

(2) Laissé en blanc dans le ms.

(3) Addition : « Led. reliquaire poise ung mard deux onces et demie. »

(4) Laissé en blanc dans le ms.

la teste dud. crucifix a une emeraude, fendue du long, en valeur bien de quarente ducats d'or ; et y a quatres saphirs es quatres bouts d'ycelle croix, en valeur de 36 ducats d'or ; et, de l'autre part, y a deux autres saphirs, en valeur bien de douzes ducats d'or, et es croisons traversans deux sarredines (1), en valeur de six ducats d'or, dont il y faut l'argent du gros du croison droit, au dos de lad. croix, ensemble les pierres qui y pourroient estre, qui sont es mains dudit tesorier, en une petitte boete, avec autres pieces d'arget et et (2) soixante et dix sept autres petittes pieres fines, tant turquoises, petits saphirs que esmeraudes, estimées six ducats d'or. Et est creuse dedans et pese en tout lad. croix six mars et demy, selon l'inventaire precedent ; et faut encorre en laditte croix XII pierres. Avoit encorre en ycelle croix, es quatres bouts des croissons, quatre belles et grosses perles enchassées en chaton d'or, et en faut deux desdittes perles. Laquelle croix avec un grand bout d'argent quarré se met dans un grand pied de cuivre rond, dor (3), sur trois... (4) voulans.

53. — Item, une grande croix, dite la vraye croix, toutte d'argent doré, au milieu de laquelle est un vaisseaul tout rond (5) est le reliquaire de la croix precieuse de Nostre Seigneur Jesus Christ, beau et grand, en forme de croix entiere, enchassée en fin argent ; et voit l'on led. reliquaire par dedans un cristallin. Et a esté nagueres reffaitte icelle croix de six petits cloux d'argent pour tenir le feuillage ; et a en laditte croix un grand

(1) La forme *sarredines* ou *sardines* est antérieure au XVIe siècle. L'original devait plutôt porter : *sarredoines* ou *sardoines.*

(2) Lire : *d'argent et* soixante...

(3) Lire : *doré.*

(4) Laissé en blanc dans le ms. — Il s'agit, sans doute, de griffons ou de dragons.

(5) Ajouter : *où.*

bout quarré, d'argent, qui se met dedans un pied rond, qu'est de cuivre doré; et poise ycelle croix environ douze mars.

54. — Item, une petitte croix double, d'argent, sur un fut de fert, en laquelle croix, par devant et es croisons, a huit chasses, touttes d'argent; là où est celuy du milieu est l'anchassement d'argent d'une petitte croisette où souloit avoir de la vraye croix; et faut les platines de sept desd. chasses; et a encorre esdittes six chasses faisant les six bouts de laditte croix six pierres enchassées, et la chasse du milieu de la croix d'en haut est couverte d'un cristallin par lequel l'on voit un reliquaire dedans; et a plusieurs pierres par devant laditte croix, desquels il en faut deux, et est laditte croix dorée par devant et par derrier d'argent blanc; et au milieu du croison d'en bas, un *Agnus Dei,* et ou milieu du croison d'en hault un ange, elevé, doré. Lad. croise (1) poise deux mars un once et demie, ensemble le fert.

55. — Item, une belle croix de cristallin, ung fut tout par le milieu, bien doré, les quatres bouts d'argent doré, où sont les quatre evangelistes, et fault le bas; et a un petit crucifix d'argent, eslevé, devant et derrier, un email d'argent doré, où il y a plusieurs pierres, dont il en faut quatre et un siege; et aux quatres croisons de laditte croix, par derrier, a plusieurs pierres, et en y faut deux avec leurs sieges.

56. — Item, une autre petitte croix d'argent, un petit crucifix eslevé, d'argent doré, par devant et par derrier, sur un petit feuillage; en laquelle croix a plusieurs pierres, dont il en faut huit avec leurs sieges; et a laditte croix au bout dessous un bour (2) d'argent quarré

(1) Lire : *croix.*
(2) Lire : un *bout.*

sur un pied de cuivre; et y avoit deux petittes croisettes pendant à ycelle croix, lesquelles ont esté mises au tresor de messieurs du convent, par quoy led. tesorier en est cy dechargié. Laditte croix poise vingt onces.

57. — Item, une autre petitte croix d'argent, avec son pied, le tout d'argent doré, laquelle l'on met sur le grand autel tous les dimanches, en laquelle croix a un crucifix elevé, et les imaiges de Nostre Dame et saint Jehan, aussy eslevés, deçà et delà dud. crucifix ; et y a en laditte croix, tant devant que derrier, XXI pierres, et y faut la vingt deuxieme avec son siege; et est le pied de laditte croix à huit pends, et poise laditte croix un mars et demy et six treseaux.

58. — Item, une belle grande croix neuve, faitte puis nagueres par messieurs du convent, que l'on pourte par le cloistre en procession (1), et y a ung beau crucifix, grand et eslevé, tout d'argent, incarné, ayant sur sa teste un diademe tout d'argent doré, qui est detaché et laissé es mains dudit tresorier; et a es quatres bouts, devant et derrier, quatre evangelistes eslevés, qui sont huit (2), et au milieu de laditte croix, par derrier, a un imaige eslevé de monsieur saint Benigne, le tout d'argent doré; et est de bois dedans ycelle croix, et est le pommeraul (3) au dessous d'icelle croix de leton bien doré, qui sert aussy aux autres croix. Il faut le chapeau dud. crucifix sans le diademe, qui est es mains dud. tresorier.

59. — Item, une grande croix precieuse, qu'est large et... (4),

(1) Cette croix processionnelle paraît être celle dont les religieux de Saint-Bénigne chargèrent, en 1499, l'orfèvre dijonnais Huguenin Humbelot d'expertiser la façon. *Archives de la Côte-d'Or*, série H, fonds de Saint-Bénigne, liasse 18.

(2) C'est-à-dire reproduits sur l'une et l'autre face de la croix, ou accompagnés de leurs animaux symboliques.

(3) Lire, ici et ailleurs : *pommeaul*.

(4) Laissé en blanc dans le ms.

et devant un feuillet d'argent doré, en laquelle a cinq agathes taillées, les trois à demy visage et les deux autres une femme nue et un sagitaire, bien estimées l'une pour l'autre soixante ecus d'or (1), lesdits cinq agathes et huit onisses (2) estimé le tout trois frans, quatres gros cristal adonque le nom (3), et cinquante deux autres pierres et un bon saphir, led. saphir estimé bien deux ecus d'or; assise sur un pommeaul de cuivre doré ; assise icelle dans un fust de bois. Il faut une pierre au dessous.

60. — Item, un vaisseaul avec son pied, le tout d'argent, à six pens, là où est le saint huille et le saint creme ; au dessus duquel a une belle croisette d'argent ronde, ayant par devant un crucifix elevé et par derrier une imaige de Nostre Dame eslevés, d'argent dorés. Il y faut une cheville d'argent.

61. — Item, une petitte boete d'argent, en fasson d'un petit flacon, là où est le baulme, fermant à vifs, trois petittes charnieres d'argent avec une boucle ronde d'argent, armoyé par devant d'un croissant d'or (4) ; et poise led. flacon 3 onces et demie.

62. — Item, le saphir duquel l'on touche les yeux des gens qui ont mal aux yeux (5), et y a une grande chienne d'argent à quoy il est atachié, et, au bout, une grande boucle d'argent ronde, avec son estuys, en fasson d'une boete, et une petitte bourse, demie de satin jaune et l'autre moitié drap d'or et de velours ; et (6) estimé led. saphir vingt ducats.

(1) L'écu d'or valait alors 40 sols.
(2) Ce passage est tronqué.
(3) Peut-être faut-il lire : *ung* gros cristal *avecque* le nom (des reliques), comme à l'article 34, p. 41.
(4) Je n'ai pas pu identifier ces armoiries.
(5) Cf. ci-devant, p. 12, art. 28.
(6) Ajouter : *est*.

63. — Item, deux anges de loton doré d'or, qui qui (1) ont chacuns un chandelier, et les met on devant *Corpus Domini* à la feste Dieu.

Calices et chauvettes (2).

64. — Item, un grand calice d'argent, doré partout, dessus, dedans et dessous, ouquel et en la platine d'iceluy y a quatres croissants faits en fil de guimpure, et au pied et en la doille du pommeaul quatre escailles de fil de guimpure ; led. calice a le pied rond ; pesans lesd. calices et platine, comme il appert par l'inventaire precedens, cinq mars trois onces.

65. — Item, un autre calice rond, partout tout d'argent, doré dedans, dessus et dessous, ensemble la platine, où il y a plusieurs et diverses pierres, unisses, escaillées (3) de perles et autres, et n'en y faut nulles, et avec ce ou pied d'iceluy a une double croix d'escaille de perles ; led. calice avec la platine pesent, comme il apparoit par l'inventaire precedent, trois mars six onces.

66. — Item, une autre grand calice à huit escailles dits paulz, ouquel y a quatre histoire de demye senleneure (4), et le pommeaul pareillement aussy fait de quatre histoire de demie senleneure ; lesquels calice et platine sont dorés dedans et dehors, excepté le pied, qui n'est pas doré dessous ; et en la platine sont trois imaiges de taille d'espargne, en façon de cordeliers, ecritte tout à l'entour : DEDUC ME, DOMINE, IN VIA TUA, etc. Et poise le tout, comme il appart par l'inventaire precedent, deux mars six onces et six trezeaux.

(1) Supprimer le second *qui*.
(2) Lire : *channettes*.
(3) Lire : *escailles*.
(4) Lire : demye *enleveure*.

67. — Item, une autre grand calice, avec sa platine, en laquelle platine a un crucifiement, le tout d'argent, doré partout, dedans, dheors et dessous, et a un pommeaul à doscedaux (1), jusqu'au nombre de quatorze; et poisent ledit calice et platine, comme il appart par l'inventaire precedent, deux mars et six onces.

68. — Et est assçavoir qu'oud. inventaire precedent est fait mention d'un petit calice moyen, d'argent doré, avec la platine, où il y a une main donnant la benediction, laquelle platine est dessouldée en une partie, et a led. calice un pommeau à six esmaux et lozanges, et le pied tout rond et tout plain, non doré par dessous; et y a une petitte cuilliere d'argent; pesant lesd. calice, platine et ceuilliers deux mars une once et deux trezeaux; lesquels calice et platine n'ont esté trouvés en faisant led. inventaire, fors laditte ceuillere, qui a esté mise en une autre calice.

69. — Item, un calice beau, d'argent, doré partout, dedans, dheors et dessous, avec la platine, en laquelle il y a un Dieu en majesté emaillé, par dedans, et, dheors, une Nostre Dame de pitié, emmaillée et environnée de rayes de soleil, elevées; la coppe, le pied et pommeaul semblablement environné de rayes de soleil ; led. pied estant à dix pends, ayant, d'un costé, un petit crucifiement, Nostre Dame et saint Jean, deçà et delà, emaillé, et, de l'autre costé, l'escusson elevé, contenant les armes de reverend pere en Dieu monsieur Claude de Charmes, abbé dud. monastere (2); fermant par dessous à une clef d'argent; lequel reverend a donné ledit calice aud. monastere; et poise iceluy calice avec sa platine, comme

(1) Ici et plus loin (art 79 et 83) ce mot a été estropié. — Il faut, sans doute, lire soit : *esmaux*, comme à l'art. suivant, soit : *bosseaux* ou *bossiaux*.

(2) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.

il appart par l'inventaire precedent, quatre mars deux onces et demie.

70. — Item, deux chauvettes (1) d'argent, dorés par dheors, en façon de petittes symaizes, garnies de leurs petits biberons, ayans dessus deux petits emaux emaillés d'azur, ecrit V et A (2); pesans lesdittes chauvettes, selon led. inventaire precedent, un mart et demy et demie once, lesquelles servent au calice dessusdit et données aud. convent par led. reverend.

71. — Item, l'esteuf de cuir servant à mettre lesd. calice et chauvette, tenans ensemble.

72. — Item, un autre grand calice, là où l'on chante la grande messe tous les jours, qui est d'argent, doré par dheors et dedans, la platine ayant un *Agnus Dei* ou milieu, et est le pommeaul dud. calice à huit grand fleurettes, chacunne à quatre panisses, et dedans chacunne panisse y a une quintefeuille; et a le pied rond; et poise le tout, selon l'inventaire precedent, deux mars cinq onces cinq trezeaux et demy (3).

73. — Item, un autre calice avec la platine, qui a esté reffait, le pied et la platine, tout neuf, ledit pied à six pends, en maniere de rose, et au pommeaul a six lozanges, garnies chacunne d'une fleurette en champ emaillé, et y a en la platine une main baillant la benediction; la coppe et le pommeaul, depuis le pied en haut, doré, et le milieu de laditte platine avec laditte main tout doré (4); et a led. calice sur led. pied, d'un costé, une croix d'espargne doré, et la terrasse d'yceluy avec le bourg (5) d'iceluy pied dorée; et poise led. calice et pla-

(1) Ici et plus loin, lire : *channettes*.
(2) *Vinum* et *Aqua*.
(3) Addition : « Et a esté depuis reffait, et n'est pas doré. »
(4) Je supprime une répétition de tout ce membre de phrase qui se trouve dans le ms.
(5) Lire : *bourd*.

tine, comme il appart par l'inventaire precedent, deux mars trois onces et deux trezeaux.

74. — Item, un autre calice, duquel le pied est à six pends, en maniere de quintefeuille, garny d'une croix d'espargne doré, et le tenon dud. calice à six fleurs, chacunne de quatres panisses, taillées d'escailles par dedans, le pommeaul tout doré, et aussy la coppe dud. calice dorée par dedans seulement ; et ou milieu de la platine a une main donnant la benediction, laditte main et laditte croix dorées ; et poise led. calice et platine, selon led. inventaire precedent, deux mars deux onces deux trezeaux (1).

75. — Item, un autre calice ayant le pied à six pands, en fasson de quintefeuille, garnye d'une croix d'espargne, et est le pommeaul à huit lozanges, en chacunne y a une fleurette emaillée, et en la platine dud. calice a un aiguraul (2) tout emaillé ; lequel calice est doré partout, excepté le pied par dessous ; pesant yceluy calice, y comprinse laditte platine, comme il appart par l'inventaire precedent, deux mars une once six treseaux (3).

76. — Item, un autre calice, duquel le pied est à huit pends carrés, d'argent, garny d'une croix d'espargne, doré avec sa terresse, ayant d'un costé les armes de feu le chambrier Chenilly (4), lequel donna led. calice, et y est sa marque : *A plaisir*, en lettre elevée, d'argent

(1) En marge : « Le tresourier a dit que M. le grand prieur l'a en ses mains. »

(2) Lire : *aigneaul.*

(3) En marge : « Le tresourier a dit que messire Hugues Beaufort l'a. »

(4) Bénigne de Chenilly ou Chamilly. Cf. : *Chron. de Saint-Bénigne*, p. 220 ; G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 173-174. — Il vivait en 1499 (*Arch. de la Côte-d'Or*, série H. fonds de Saint-Bénigne, liasse 9 bis). — Ses armoiries étaient : *d'or à huit merlettes de gueules mises en fasce*.

doré ; et est le pommeaul dud. calice à huit fleurettes, chacunnes à cinq pends, esmaillées d'azur ; et est tout doré, et la coppe d'yceluy dorée par dedans ; et en la platine d'yceluy calice y a un Dieu en majesté, fait d'or molu, fait (1) un champ d'azur ; et poise led. calice, suivant l'inventaire precedent, un marc et demy et six trezeaux.

77. — Item, un calice tout rond, d'argent, mal doré par dedans et dehors, excepté le pied dessous, quil n'est pas doré, auquel calice l'on fait le vinaige du saint cierge, ayant le pommeaul à six lozanges garnies de fleurrettes taillées d'espargne ; et n'y a point de platine, et pesoit led. calice, y comprinse sad. platine, selon led. inventaire precedent, deux mars une once six trezeaux ; et poise led. calice sans sa platine un mars six onces six trezeaux.

78. — Item, un petit calice d'argent et sa platine, ayant le pied à six pends quarrés, garny d'une noix (2) carrelée, moitié forche (3) et moitié pleine, duquel le pommeaul est à six lozanges taillées, garnie chacunne d'une fleurrette taillée d'espargne ; led. pommeaul doré, avec la coppe par dedans dorée ; et en ycelle platine y a une main dedans un chappellet dantelé et taillé d'espargne ; et poise ledit calice y comprinse laditte platine, comme il appart par l'inventaire precedent, un marc trois onces et demie.

79. — Item, une autre calice petit et la platine, le tout d'argent, doré dedans, dheors et dessous, le pied tout rond, ouquel a une croix taillée d'espargne, de laquelle les bouts sont en maniere de triolets, et du costé de laquelle est ecrit G. MOR, et armoyé led. pied de calice des armes de feu l'abbé Alexandre (4) ; et est le pom-

(1) Lire : d'or molu *en* un champ d'azur.
(2) Lire : *croix*.
(3) Lire : *haichée*.
(4) Alexandre de Montagu. — Cf. ci-devant, p. 27, art. 160.

meraul dud. calice à huit dottedaux (1), et en la platine d'yceluy y a une main taillée d'espargne ; et peise le tout, selon led. inventaire precedent, un marc six onces et deux trezeaulx.

80. — Item, une autre calice et la platine, d'argent, ayant le pied à huit pends quarrés, garny d'une croix taillée d'espargne, dorée ; et le pommeaulx a huit lozanges, dossées (2) et tailliées de petittes fermettes d'espargne et de huit lozanges, chacunne lozange garnies d'une fleurette taillée d'espargne ; et est led. pommeaul doré ; et a en la platine un Dieu en majesté, assis sur un siege en fasson d'un autel ; lequel calice a esté refait, et poise le tout un marc cinq onces et deux trezeaux, selon l'inventaire precedent.

81. — Item, un autre petit calice, à pied tout rond, garny d'une croix à fleurs de lis, taillée d'espargne, et est le pommeaul dud. calice à six demis grillots dorés, led. pommeaul mal dorés ; et en la platine dud. calice a une main fort s..... (3), avec une croix mal taillée d'espargne ; et poise le tout, selon led. inventaire precedent, ung mart deux onces et six trezeaux (4).

82. — Item, une autre calice, ayant le pied à six pends quarrés, garnys d'une croix taillée d'espargne, avec sa terresse ; et est le pommeaul dud. calice à six lozanges, garnie chacunne d'une fleurette à boutonnet, lequel pommeaul est doré, et la coppe dudit calice doré par dedans ; et en la platine a une croix taillée d'espargne en fasson d'une rose ; et poise led. calice un mart, selon led. precedent inventaire (5).

(1) Lire : *esmaux*, ou *bosseaux*. — Cf. ci-devant, p. 61, note 1.
(2) Sans doute pour : *bossées*.
(3) Laissé en blanc dans le ms.
(4-5) Articles barrés. — En marge : « Le tresorier doit ledit calice, lequel a esté perdu de son temps. — Messieurs ont appointé

83. — Et est à sçavoir que, selon led. inventaire precedent, y avoit un autre calice ayant le pied à six pends quarrés, garnis d'une croix moityé roichée (1), moityé plene, dorée, et deçà et delà de laditte croix sont ecrit G et E, taillée d'espargne, doré, et le pommeaulx a dix dossesdaulx (2); lequel pommeaux estoit doré et la coppe dudit calice dorée par dedans, et en la platine d'icelle avoit une main dorée en une rose à six panisses, et pesoit un marc trois onces deux treseaux; lesquels calices et platines n'ont estés treuvées, mais aucuns de messieurs dient qu'il leur semble qu'ils ont esté mis en la fasson de la chasse de monsieur saint Urbain (3).

84. — Item, une autre calice grand, ayant le pied à huit pends, les borts dud. pied doré et une croix sur ledit pied insculpée, dorée; et est la pognée dudit calice à huit pends, revestue de petits pilliers, et au millieu une pomme à huit bosses, emmaillée d'azur, le tout bien doré par dedans; et est ledit calice tout argent; et au dessous de laditte couppe y a des rayes de soleil dourée; et est ledit calice garny de sa platine, au milieu de laquelle y a une main dorée, et de son estuit, et pese environ trois mars d'argent (4).

85. — Item, un petit calice, là où on a accoutumé dire la messe Nostre Dame, doré partout, et a une croix ou pied et deux ecussons deçà et delà de laditte croix, armoyés des armes de feu l'abbé Alexandre (5), la platine dessus

avec led. tresorier des calices mentionés en ces articles, et pour ce moyen sont [royés] tous deux, et quitte d'yceux. »

(1) Lire : *haichée*.

(2) Cf. ci-devant, p. 61, note 1.

(3) Cf. ci-devant, p. 39, art. 10.

(4) En marge : « Lequel a esté donné par le [reverend] pere en Dieu frere Guillaume Saquenay, abbé de Beaulme. » — Cf. ci-après, p. 102, art. 205.

(5) Cf. ci-devant, p. 27, art. 160.

dorée, et au milieu d'ycelle platine Dieu le Pere en champs d'azur; lequel calice est es mains de m^r^ Claude de Charmes, et n'est cy à la charge dud. tresorier, mais soit prins garde de le recouvré (1).

86. — Item, un autre calice d'argent, donné par frere Jehan de Moreaul, enfermier (2), armoyés à ses armes, pesants deux marts et demy (3).

87. — Item, un cyboire, ayans pied à six pends quarrés, soubs lequel pied est ecrit en lettre d'espargne roichée (4) : FRERE JEHAN DU CLOISTRE (5); et est le pommeaul à six pends, chacun garny d'une feuille de chasteignier, led. pommeaul doré; et ou couvercle dudit cyboire pend une channette d'argent en laquelle faut l'esguille d'argent qui souloit fermer led. cyboire; et au dessus dud. cyboire a une belle croisette doré, ayant de l'un des cotés un crucifix et, de l'autre coté, une Nostre Dame; et poise, selon l'inventaire precedent, un mart et demy.

88. — Item, une coppe qui fut au roy Lancelot (6), laquelle est dessodée, et a le pied d'argent doré, et est laditte coppe de mere de perles; le tout pesant, selon led. inventaire precedent, un mart cinq onces et demie.

(1) Addition : « Il a esté reconnu et trouvé en faisant le [recolement] dudit precedent inventaire, selon qu'il est designé en l'article; laissé es mains dud. tresorier; et poise led. calice un mart sept onces et deux trezeaux. »

(2) Infirmier et prieur de Saint-Vigor près de Bayeux, mort le 1^er^ août 1528. *Chronique de Saint-Bénigne*, p. 226; — G. Dumay, *ouvrage cité*, p. 52-53. — Il était déjà infirmier en 1511 (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIII, f. 242). — Il portait : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles de même.*

(3) Addition : « Delivré au tresorier le jeudy IIIe novembre 1524, par les ausmoniers, prevost, sous-prieur et autres. »

(4) Lire : *haichée.*

(5) « Frere Jehan du Cloistre, convers », est mentionné dans l'obituaire de Saint-Bénigne (*Arch. de la Côte-d'Or*, fonds de cette abbaye, cote 119), f. 49 v° et 149).

(6) Cf. ci-devant, p. 11, art. 25.

89. — Item, une boete d'argent, toutte ronde, à deux cercles dorés, ayant un couvercle entrant en lad. boete, et au dessus dud. couvercle a une boucle ronde, dedans une fleurette apuit (1) pends, et sont les bois de laditte boete dorés et laditte boucle et fleurette ; et fut faitte ycelle boete pour mettre le pain à chanter, et poise, selon led. inventaire, sept onces et un trezeaul.

90. — Item, deux chauvettes (2) d'argent, à biberons, qui pesoient, selon led. inventaire precedent, deux mars trois onces et demie, lesquelles n'ont point esté trouvées en faisant ce present inventaire (3).

91. — Item, un aiguerot d'argent, ensemble l'ance, qui tient à deux testes de lyons, et a au dessus de laditte ance une fleurette à six pends ; ledit aiguerot pesant, comme il appart par led. precedent inventaire, dix mars cinq onces.

92. — Item, un aspergès d'argent, servant à l'aiguerot precedent, et poise led. aspergès, ainsy qu'il est, deux mars une once.

93. — Item, deux chandeliers d'argent, chacun à trois pommeaux dorés, et poise chacun chandelier, comme il appart oud. inventaire precedent, quatre mars deux onces.

(1) Lire : *à huit* pends.

(2) Lire, ici et plus loin : *channettes.*

(3) Addition : « Nota. En faisant le recollement de ced. inventaire, a esté rapporté par m^r^ le souprieur..... de Saint-Antost, que lesdittes chauvettes, avec deux petits bassins, furent donnés en deducion d'un payement fait aux Suisses à leurs venue en Bourgogne et pour le roy. » — Il s'agit ici de la rançon payée aux Suisses pour la levée du siège de Dijon, en l'an 1513. Cf. : de Gouvenain, *Invent... des arch... de la ville de Dijon*, t. I, série B, p. 3, 51-52 et 247, t. II, série H, *passim ; — Essai historique sur le siège de Dijon*, par M. de Ruffey, dans les « Mémoires de l'Académie de Dijon » t. I (1769), p. 33-65 ; — G. Peignot, *Nouveaux détails historiques sur le siège de Dijon en* 1513.... (Dijon, 1837, in-4°) ; — dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 535-537 ; etc.

94. — Item, une paix d'ivoire, en un esteuf decuire bouillit, en laquelle y a un crucifix, et Nostre Dame et saint Jean deçà et delà dud. crucifix, eslevé (1).

95. — Item, deux navettes à pourter l'encens, pesant chacunne un mart, selon led. inventaire precedent.

96. — Item, deux encensoirs d'argent, qui souloient peser, selon led. inventaire precedent, huit marts les deux, mais en faisant ced. inventaire a esté trouvé qui deffailloit en chacun d'iceux deux encensiers une grande chaine d'argent et les boucles qu'estoient dessus lesdits encensiers (2).

97. — Item, un grand bericle de cristal, environné d'un cercle d'argent, et se tient à un mainche d'argent, que souloit porter l'abbé (3) Alexandre (4).

98. — Item, deux pierres cristalines, alias berice, touttes rondes, l'une deux fois plus grosse que l'autre, pour allumer du feu la semaine sainte, et sont en un esteuf de cuir bouilly.

99. — Item, deux ecuelles d'albastre, dont l'une est plus grande que l'autre, esquelles l'on souloit mettre anciennement *Corpus Domini*, et de present y repose le chef monsieur saint Adrien (5), non enchassé, en une belle serviette d'urthie, encienne et dommaigée en plu-

(1) Addition : « Elle est à present es mains de l'argentier Jacques Richart, et poise laditte paix demy mars trois onces. » — Ce Jacques Richart était encore orfèvre à Dijon en 1542 (*Arch. de la ville de Dijon*, liasse L 21), et en 1548-1552 (De Gouvenain et Ph. Vallée, *Invent... des arch... de Dijon*, t. III, série I, art. 31, et série L, art. 446 et 690 ; — J. d'Arbaumont et L. Marchant, *Le Trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon*, p. 12, note 2, et p. 13, note 2).

(2) Addition : « Lesdittes deux chaines ont esté reffaittes et engrossées avec deux boucles avec lesquelles ont retire la Ve chainne; et poisent maintenant lesd. encensiers ensemble dix marts, ainsin qu'ils sont. »

(3) Le ms. porte : *abbbé*.

(4) Alexandre de Montagu. — Cf. l'art ci-devant, p. 27, art 160.

(5) Saint Adrien, martyrisé à Nicomédie en l'an 303.

sieurs lieux, qui est inventorié cy après ou chapitre des nappes et serviettes (1).

Pontificaux (2).

100. — Un aneau de pontifical, ouquel a ung camalins (3) agathe tenant onisse, garnyis de huit pierres tenans rubis et huit perles bonnes, le tout estimé à la valeur de soixante ducas d'or, et poise en tout une once d'or, rabatues les pierres, selon led. inventaire precedent.

101. — Item, un autre grand auraul (4) d'argent doré, et y a quatre pierres perses et une rouge ou moitan dit (5) doublet, ayant quatre boulons à l'entour et douze perles ; et poise une once sept trezeaux, le tout en valeur de quatre ducats, selon led. inventaire precedent.

102. — Item, un autre aneau d'or, ouquel il y a une grosse coppe (6) de saphir, et peze trois trezeaux, et vaut bien trois ducats d'or, selon led. precedent inventaire.

103. — Item, un autre aneaul, ouquel il y a un paridos pesant environ deux trezeaux d'or, et peut valoir six ducats d'or, selon led. precedent inventaire.

(1) Cf. ci-après l'art. 366.

(2) Une bulle de Clément VII, datée d'Avignon, le 18 des calendes de décembre, la onzième année de son pontificat (14 novembre 1389), permit ou plutôt renouvela la permission à l'abbé de Saint-Bénigne, Alexandre de Montagu, « et à ses successeurs, de porter la mitre, l'anneau, les sandales et autres ornemens pontificaux, et de donner les bénédictions dans son abbaye et ses dépendances, mais non pas en présence des évêques, légats et autres prélats ». — *Bibl. nat.*, coll. Moreau, vol. 386 (inventaire des titres de l'abbaye Saint-Bénigne), f. 90 verso.

(3) Lire : *camahu*, comme ci-devant, p. 38, art. 7.

(4) Lire : *anneaul*.

(5) Lire : *du*.

(6) Lire : *loppe* (loupe), comme a bien voulu me le suggérer mon très compétent confrère, M. Emile Molinier. Je lui dois encore une autre correction, à l'art. 117.

104. — Item, un autre agneau (1) d'argent doré, ouquel y a un gros doublet rouge, le tout pesant une once et estimé un ducats d'or (2).

105. — Item, une autre aneau d'or, ouquel y a une teste de saint Pierre et de saint Paul, la premiere est d'agathe ; poise deux trezeaux d'or, et peut valoir six ducats d'or, selon led. precedent inventaire.

Crosses.

106. — La crosse d'argent, dorée et emmaillée, en laquelle sont quatres apostres elevés, quatres tabernacles quarrés, garnis de leurs uses (?) dessus, fournis de leurs tabernacles, sans riens y estre rompus, et y a dedans le crosson une Nostre Dame assise, un priant habillé en abbé et un ange dessous qui soutient led. crosson ; et y a depuis les tabernacles, à l'entour dud. crosson, unze feuilles, grosses et elevées, et y faut la douzieme feuille ; laquelle se met l'une dedans l'autre, à vis, et est en quatre piecces ; pesant le tout vingt deux mars, compris le bout dessous, qui est de fert, et le bois qui est dedans, comme il appart aud. inventaire precedent.

107. — Item, une autre grosse crosse d'argent, dorée le dessus, en laquelle a un tabernacle dessus à six pands, garnis de leurs pilliers, et des ances de paniers garnis de leurs epis, sans rien y faillir, taillées d'espargne de six apostres, et dedans le crosson une Annunciation eslevée, et autour dudit crosson a dix feuilles, en maniere

(1) Lire : *anneaul.*

(2) Addition : « Soit recouvré led. aneau de monsieur de Maiziere, auquel led. tresorier l'a prosté par ordonnance. » — Il s'agit de Claude de Baissey, abbé de Maizières, en Chalonnais, de 1507 à 1551. *Gallia Christ.*, t. IV, col. 1033.

de cretes ; qu'est aussy en quatre pieces (1) ; le tout pesant onze mars, selon led. inventaire precedent.

108. — Item, une autre crosse d'argent, ronde, toutte pleine, en laquelle il y a un baton de bois tout du long dedans ycelle, un pommeaul tout rond, garny d'un fil rond et d'une aiselle deçà et delà dud. fil ; et le dessus du crosson est quarré, garny d'un fil rond ensemble d'un petit fil deçà et et (2) delà, fait de deux feuilles pourtant une petitte crossette dessous, et dedans yceluy crosson un Dieu assis, elevé, une Nostre Dame à genoux devant icelle imaige, et deçà et delà dud. crosson, taillée d'espargne de petit feuillage en maniere de rainceaulx ; et audit baton, es trois assemblures et au bout, a quatres aigneaulx ; le tout pesant ensemble, comprins ce qui est dedans, cinq mars une once d'argent, comme il appart par led. inventaire precedent.

Moicheurs desdittes crosses.

109. — Item, deux moicheurs pour ledittes crosses, avec leurs boursettes, l'une armoyée des deux costés des armes de feu l'abbé de Montconnys (3), et sont les crosses (4) semencées de perles et deux frezelles de perles, avec les moichyers (5), de soye et l'autre moi-

(1) Comme la crosse décrite à l'article précédent.
(2) Supprimer ce second *et*.
(3) Hugues de Montconis, élu abbé de Saint-Bénigne le 14 janvier 1439 (n. st.), mort le 22 février 1468 (n. st.). *Gallia Christ.*, t. IV, col. 692 ; — *Chron. de Saint-Bénigne*, p. 217-218 ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 45-46. — Les Montconis portaient : *de gueules à deux fasces, l'une d'or en onde, et l'autre d'argent, celle d'argent plus près du chef.*
(4) Lire : *lesdictes boursettes.*
(5) Ajouter : *l'un.*

tyé (1) à frangés de soye jaulne, blainche de (2) perse. Et souloit avoir par l'inventaire precedent quatres moicheurs, dont n'en a esté trouvé que les deux cy dessus designés.

110. — Item (3), un fermeaul de chappe, qu'est d'argent doré, ouquel y a une Annunciation elevée en un quarré de molure et quatres evangelistes faits en quatres escailles faittes de mollures, et es quatres quarrés du quarré y a quatre feuillets; le tout pesant, ensemble son cossinot, deux marts deux onces et demie, selon led. precedent inventaire. Lequel fermeaul est en l'arche du tresor, par quoy n'est cy mis à la charge dud. tresorier (4).

111. — Item, un fermeaul de chappe, de loton doré d'or, à quatre pends, là où il y a plusieurs pierres tant rouges que perses, et y faut quatre pierres et y sont les chatons, et fault deux chatons et deux pierres. Item, une autre fermeaul de loton doré, qui est rond, une pierre rouge ou moitan, et à l'entour sept autres pierres rouges. Lesquels deux fermeaulx ont esté mis au tresor de laditte eglise, en dechargeant ce present tresorier (5).

Mitres.

112. — Premierement, une belle et grande mitre, touttes semées de menues perles, en laquelle a quatre gros sieges d'argent, à six pends chacun siege, et d'un chacun pend sort un croissant elevé ayant une pierre au dessus, dont les deux sont devant lad. mittre et les au-

(1) Lire : *moicheur* ou *moichier*.
(2) Lire : blainche *et* perse.
(3) J'intervertis l'ordre de cet article qui, dans le ms., précède l'art. 109.
(4) Addition : « Et depuis [a] esté fondu pour mettre en l'imaige Mr saint Mauris. » — Cf. ci-devant, p. 46, art. 25.
(5) Cet article est barré.

tres sont derrier ycelle mittre; et au milieu d'un chacun desd. sieges et entre lesdits croissants a une belle chasse ronde, d'argent doré, dedans laquelle y a un evangeliste emmaillé. Item, en laditte mittre a autres trente six sieges d'argent, tous garnis de pierres, excepté trois qui y deffaillent. Item, es bourgs (1) autour de l'ouverture a vingt et deux petits sieges, garnis chacunne d'une petitte pierre; et sur laditte ouverture a vingt quatres oiseaulx d'argent, doré et crettés, desquels oiseaux en fault trois en l'un des pends d'ycelle mittre, et sont ou tresor de laditte eglise. Item, au dessus d'icelle mitre a deux emaulx, emmaillié en semence de fleurettes d'azur, et autour de l'un a quinze perles, et en l'autre y a quatorzes perles, et y faut une perle pour faire quinze. Item, en laditte mittre a quatre croisettes d'or bien ouvrées, à sçavoir deux devant et deux derrier, ayant chacunne un petit crucifix elevé, et chacunne au dessus une petitte... (2) d'or, et joignans esdits quatres croisons en chacun quatre perles. Item, les pendants de laditte mittre, qui sont tous semées de menues perles, et a en chacun pendans vingt cinq sieges d'argent doré, qui sont en lozainges et demies lozainges, desquels en a quatre en l'ung desd. pendans, cinq en l'autre, ayant imaiges de saints emaillés, et les autres garnies de pierres, desquels les trois en l'un des pendans ont chacun cinq pierres et les trois en l'autre chacun cinq pierres, et fault esd. pendants deux pierres et un siege. Et a laditte mittre et lesdits deux pendans les charnieres pour assembler l'ung avec l'autre, d'argent doré, ensemble les deux esgulles, aussy d'argent doré; et a en chacuns desdits pendans, au dessous, cinq cloichettes

(1) Lire : *bourds*.
(2) Laissé en blanc dans le ms.

d'argent doré ; et est doublée icelle mittre et pendans de sandal rouge.

113. — Item, une autre mittre de brodure d'or, ayant au pend devant un Crucifiement et les deux larrons, à dextre et à senestre, et, au pied (1) de la croix, un Loingin tenant sa lance, et derrier luy les imaiges des trois Maries, du costé senestre de laditte croix, un homme pourtant l'esponge, et derrier luy l'ymaige saint Jehan l'evangeliste, et emprès luy (2) centurion et deux autres des juifs ; et au dessus de la croix un pellican, tout de menues perles, en son nid brodé de perles. Et est la croix de Nostre Seigneur, ensemble le titre et sa corronne en diademe et les croisons desdits deux larrons et couvrechiefs de tous les trois et touttes les robbes des autres ymaiges, ensemble les bourds de laditte mittre, tant du long que du travers, environnés et brodés de menues perles, du long et du large de laditte mittre, semés semblablement de menues perles et garnies de petittes pierres rouges. Et y a au devant de laditte mittre douze esmaux esmaillés et, au derrier, autres douzes, auquel (3) semblablement a un Dieu en majesté et une Nostre Dame et saint Jehan à genoux, des deux coustés, avec deux anges qui tiennent deux trompettes, et les morts dessous ycelle majesté qui ressuscitent, et, autour du bourd d'icelle, des prophetes ; et est semblablement brodée et semée de menues perles, pierres et fleurettes... (4). Devant et au dessus d'icelle mittre sont deux plommelots en maniere de feuilles de chaisnes, et a en l'un desdits plommelots un jaspes et en l'autre rienbe (5). Et

(1) Le copiste a répété ces trois mots.
(2) Ajouter : *un*.
(3) Lire : *auxquels*.
(4) Laissé en blanc dans le ms.
(5) Lire : *riens*.

les pendans de laditte mittre sont cousus à ycelle, auxquels pendans sont deux anges, desquels les ailes sont de menues perles, et tiennent chacun ange un encensier; et au dessous de l'un desdits pendans est l'image de Nostre Dame, et au bout de l'autre pendant y a un abbé crossé et mittré, que sont en deux tabernacles de menues perles, avec aucunnes petittes pierres rouges ; et y a au bout d'un chacun pendant cinq petittes sonnettes d'argent doré, pendants à petittes chiennettes d'argent. Et est ycelle autre (1) fourrée de sandal rouge (2).

114. — Item, une autre mittre de sandal blanc, bien semée espessement de fleurs d'argent, grandes et petittes, dorées, garnies de petittes pierres rouges ; et y a au bout d'un chacun pendant cinq petittes sonnettes d'argent doré, pendant à petittes chiennettes d'argent ; et est ycelle autre (3) fourrée de sandal rouge.

115. — Item, une autre mittre de sandale blanc, bien semée espessement de fleurs d'argent, grandes et petittes, dorées, garnie de petittes pierres de plusieurs couleurs et de petittes perles, et autour, par dessus, un argent doré, senestre, sublimement fait (4), et, au dessus, deux angelots d'argent doré, tenans... (5) en rollets ; et en chacun pendans de laditte mittre, six moicheurs de soye verde et six gros boutons d'argent doré, en fasson de pintes (?) ; et y faut dix sept petittes feuilles et plusieurs petittes pierres. — Laditte mitre a esté retirée au tresor en faisant le present inventoire, pour ce qu'elle est fort

(1) Lire : *mitre* ou *mittre*.

(2) Addition : « Et au derrier de laditte mittre faut deux petits emaux, semblables à ceux qui y sont aux deux coustés, par le bas, au dessus du bourt, l'un plus haut que l'autre, lesquels sont estés perdus avant la venue du tresorier. »

(3) Lire : *mitre* ou *mittre*.

(4) Passage tronqué.

(5) Laissé en blanc dans le ms.

dommagée, et ne pourroit on deschiffré les fauttes qui y sont, et pour ce aussy que l'on ne pourroit sçavoir cy après quel dommaige il en pourroit advenir en la laissant es mains dud. tresorier.

116. — Item, une autre mittre blainche, ouvrée d'imaiges de brodure d'or, et, devant, est l'imaige de Dieu, au milieu, et, d'un costé et d'autre, deux anges, et sous ses pieds est une imaige de saint Pierre, et deçà et delà, de chacun costé, des apostres; et ont une chacunne imaige des tabernacles semés de perles, et, par derrier, un imaige de Nostre Dame, et, deçà et delà, deux anges qui tiennent chacun un cierge, et, au bas d'icelle, autres cinq apostres, dont saint Paul est dessous les pieds d'icelle imaige de Nostre Dame, et deux apostres deçà et delà ; et les pendans d'icelle mittre de brodure d'or, semé de boucles de fil d'argent, dedans lesquels sont fleurettes et cas d'amours (1), et au bas desdits pendants sont deux apostres dedans un sercle de menues perles, et au dessus desdits pendans y a en chacuns cinq boutons et moicheir de soyes rouge; ensemble son esteuf de cuir rouge, fermé (2) d'argent (3).

117. — Item, une autre mittre, toutte blainche, de futaine blainche, ayant par devant un Crucifiement et une Nostre Dame et un saint Jehan, d'un costé et d'autre, et, de l'autre part, une Annunciation, toutte de tainture moire (4) seulement, qui ne sert qu'à faire un patron, les pendans semblables, et l'un desquels est fraingié de franges noire, et l'autre, n'y en a point.

118. — Item, deux autres mittres de futaine blainches, sans

(1) Lire : *las* d'amour.
(2) *Ferré (?)*.
(3) Addition : « Il faut le locquet d'argent, qui a esté perdu, et a affermé led. tresorier ne l'avoir jamais veu autrement qu'il est. »
(4) Lire : de *tenture noire,* ou : de *peinture noire.*

ouvraiges quelconques ne es mittres ne es pendans ; y a des frainges de soye rouge.

119. — Item, une autre mittre de satin blanc, ensemble les pendans qui sont de soye blainche, sans aucun ouvraiges ; données par l'abbé de Baissey (1).

Gantelets pontificaulx.

120. — Une paire de gans de laine, et à chacuns gands a trois ymaiges de brodure de soye et d'or, et a en chacun d'yceux un esmail auquel y a un las d'amour rouge, ensomé (2) de petittes fleurettes dorées, et sont lesd. emaux enchassés en une chasse d'argent à six pends, le tout environné de deux rondeaux de perles, et y faut certainnes perles.

121. — Item, une autre paire de gands, de satin blanc, les doigts cousus à fil d'or et de soye rouge, et ont les deux gands sur le dos de la main deux soleil de fil d'or, esquels sont ecrits ces deux mots : JESUS MARIA, et à chacun desdits gands pend un mouchet de soye rouge et noire ; donnés par feu mons' Claude de Charmes (3).

122. — Item, une autre paire de gand de velours violet, brodés au dessous de petits feuillets d'or.

123. — Item, une autre paire de gands, brodé autrement (4) de la main, de feuillages, en fasson d'un arbre

(1) Charles de Baissey, abbé de Saint-Bénigne — par suite de la résignation de son oncle Claude de Charmes — de 1510 à 1519. Cf. ci-devant, p. 35, art. 2. — Il était en même temps abbé de Cherlieu (*Gallia Christ.*, t. IV, col. 693). Il est appelé par erreur Charles de *Brassey* dans la continuation de la *Gallia Christ.* (t. XV, col. 258) et dans le *Mémoire historique sur l'abbaye de Cherlieu*, par l'abbé L. Besson (Besançon, 1847, in-8°, p. 79 et 96). — Les Baissey portaient *d'azur à trois quintefeuilles d'argent posées 2 et 1.*

(2) Lire : *ensemé*, ou : *ensemencé.*

(3) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.

(4) Lire : *entierement à* la main.

dont le tronc et les brainches sont de perles, et y faut plusieurs perles, et sont de cuir rouge (1).

124. — Item, une autre paire de gands de migis, brodés par devers le bras de soye verde, et sur l'ung a un las d'amour et sur l'autre une rose.

Chausses.

125. — Item, une paire de chausses de sandal rouge, doublée de sathin blanc, bien vielle.

Sandalles.

126. — Item, une paire de sandalles de velours violet, garnis de brodure d'or et de plusieurs pierres.

127. — Item, une autre paire de sandalles de sathin rouge par dedans et violet par dheors, semés par dessus de cols vers (2) à plume blainche.

128. — Item, une autre paire de sandalle de sandal rouge par dedans et par dheors, tout couvert de brodures d'or, et sont les cas (3) de migis.

Estuyfs.

129. — Item, un esteuf de mitre, ouquel a devers le bas deux charnieres d'argent blancs, à quatre bouts, qui sont quatres fleurs de lys elevés, à cloux d'argent, et au bout dessus estroit (4) une charniere rompue, dont la grentie (5) y est, en fasson des autres, et y faut le bout qui fermoit led. esteuf.

(1) Addition : « Et sont retirés comme les dessusd. avec la mittre. »

(2) Il faut probablement lire : *cocs* vers, ou : *coulons*.

(3) Lire : *cuirs*.

(4) Lire : *estoit*.

(5) Lire, sans doute : *l'aguille*, ou *l'esguille*.

Livres.

130. — Item, un missel ouquel messieurs les abbés dient la messe, lequel missel est couvert de bois tout somé (1) de fleurs de lys, fermante à deux sainctures verdes, attachiées, dont elles viennent (?), chacunne à trois cloux d'argent doré, et de l'autre bout ayant chacun un fermillet gros; et ouvre es quatre quarrés, dedans lesquels fermillets sont enchassées les armes du feu abbé Alexandre (2), esmaillées, et se praingnent à deux cloux; le tout d'argent doré.

131. — Item, le livre des benedictions (3).

132. — Item, ung aiguerot de loton, pendu au revestiaire, auquel les religieux lavent leurs mains.

133. — Item, deux bassins pour faire le *mandatum*, dont l'un est à usaige de barbier et l'autre est plat.

134. — Item, six paires de petittes channettes d'estain, pour servir ez autels.

Corporalliers.

135. — Item, un corporallier, couvert de taffetas vert, sur lequel est une imaige de saint Michiel tenant une croix de fil d'or, environné de brainches et fleurs, touttes de fil d'or, et sur yceluy sont quatre ecussons armoyés aux armes de feu l'abbé Alexandre; et y a autour dudit corporallier telles brainches et fleurs

(1) Lire : *semé*.

(2) Cf. ci-devant, p. 27, art. 160.

(3) Addition : « Led. tresorier a dit qu'il est à la Bussiere, et qu'il le donna à l'hostellier, combien qu'il n'eust ordonnance de ce faire; et pour ce soit reccouvert par led. tresorier. — Led. livre, depuis, a esté retrouvé par ledit tresorier. » — L'abbaye de la Bussière était un monastère cistercien du diocèse d'Autun.

comme dessus, et au dessous d'iceluy une croix en pied, escarrée, de brodure d'or.

136. — Item, un autre corporallier, couvert dessus de lozainges et demies lozainges de drap d'or et de velours cramoisy, semée de lettres A et J en touttes les lozainges, et les autres à fil d'or, et à l'entour dud. corporallier touttes les lozainges sont de velours cramoisy, chacunne ayant un A et ung J de fil d'or, et les demies lozainges de velour cramoisy; et au devant dud. corporallier sont les armes de feu messire Anthoine de Baissey, jadis bailly de Dijon, et celles de dame Jeanne de Lenoncourt, sa femme (1), laquelle a donné à laditte eglise ledit corporallier.

137. — Item, un autre petit corporallier, fermant à boutons de soye verde, et est de soye rouge tissue, ayant par le devant une image de Dieu et de la Madelaine, un arbre entre deux, appellé *Noli me tangere,* et (2) le derrier deux paons.

138. — Item, une autre petit corporallier de satin jaulne, sur lequel il y a un... (3),fait à fil d'argent et soye perse, et, à l'entour d'iceluy, un chappelet fait en brainches verdes et feuilles et fleurettes, qui ferme à un boton de fil d'argent ; par le devant est representé Jesus $\overline{\text{ino}}$ (4), et le derrier est noire.

139. — Item, une autre corporalier de velours cramoisy,

(1) Antoine de Baissey, chevalier, seigneur de Baissey-les-Cîteaux et de Longecourt, baron de Thil-Châtel, nommé bailli de Dijon le 28 juillet 1477, conseiller et chambellan du roi, mort le 7 janvier 1509 (n st.). Jeanne de Lénoncourt, sa femme, mourut le 5 janvier 1523 (n. st.). *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. 22, 34, 40, 41, 65 et 104, passim, et ms. fr. 22223, p. 61-73. — Les Baissey portaient : *d'azur à trois quintefeuilles d'argent posées 2 et 1*; les Lénoncourt : *d'argent à la croix engrêlée de gueules.*

(2) Ajouter : et *par.*

(3) Laissé en blanc dans le ms.

(4) Lire : Jesus *Nostre Seigneur.*

donné par frere Jehan de Moreaul, enfermier (1), à une croix de toille d'or, une lance, une echielle, un fouet (2).

140. — Item, deux corporaliers, qui sont de bois ferrés de fer.

141. — Item, vingt un corporaulx, tant grands que petits, mis et laissés es mains dud. tresorier.

Reliques non enchassées.

142. — Premierement, il y a es aulmaires derrier le grand autel, en une chasse de bois, les ossemens de monsieur saint Urbain, jaidis eveque de Langres (3).

143. — Item, esd. aulmaires y a une boete ronde de bois, blainchie d'argent, en laquelle a un beau chief entier d'un saint, lequel n'a point d'annexe, et plusieurs autres reliques en ycelle boite. Semblablement esd. aulmaires a plusieurs petits coffres d'yvoires, bien enciens, avec plusieurs belles bourses de soye bien ouvrée et de diverses fassons, dedans lesquels coffres et bourses sont plusieurs autres ossemens de testes, de bras, des machoires, costes et autres parties de corps, vestements, pierres, sepulcres, bois, cheveux, vestemens, esponges et plusieurs autres reliques de plusieurs saints de paradis (4).

(1) Cf. ci-devant, p. 67, art. 86.

(2) Addition : « Delivré au tresorier le IIIe novembre 1524. »

(3) Saint Urbain fut évêque de Langres vers 374. — Cf. ci-devant, p. 10, art. 15.

(4) Il existe plusieurs anciens inventaires des reliques conservées autrefois en l'église abbatiale Saint-Bénigne. *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f 263 v°-265; coll. Bourgogne, t. XI, f. 29-30 v° et 559 v°-560; — *Biblioth. des Archives de la Côte-d'Or*, vol. 120, f. 10-11 v°, 15-17, 93 v°-97; vol. 124, p. 13-22, 213, 214; etc.

Chappes, tuniques, chasubles et autres ornemens servans et appartenants à laditte eglise.

144. — Premierement, une belle et bonne chappe de drap d'or, neufve, nagueres donné à laditte eglise par reverend pere en Dieu monsieur Claude de Charmes, lors abbé dud. Saint-Benigne et de Saint-Germain d'Auxerre (1), figurée, en fasson de damas rouge, bien riche, les orfrois aussy bien riches et imaigés, à sçavoir, au dessus, d'un Dieu en majesté et, es deux pands, de huit imaiges bien riches, avec gros tabernacles elevés, de fil d'or; et le (2) chaperon derrier y a une Nostre Dame elevée, à pleine face, assise en une chiere, tenant son petit enfant sur ses genoux, led. chapperon armoyé des armes dud. reverend et de celles de messire Jehan de Baissey, gruyer de Bourgogne (3); et y a aud. chapperon trois grands et gros moicheurs pendans, de fil d'or et de soye, et ycelle chappe frangées tout à l'entour de fil d'or et de soye, et ycelle chappe doublée de bocassin verd (4).

(1) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.

(2) Lire : et *ou*.

(3) Jean de Baissey, chevalier, seigneur de Charmes et de Beaumont, grand louvetier de Bourgogne (1485), gruyer de Bourgogne (1493-1521), capitaine général de la ville de Dijon (1496), capitaine de 45 lances des ordonnances du roi (1515-1516). *Bibl. nat*, coll. Bourgogne, t. 34, 51, 60, 70 et 104, passim; ms. fr. 20684, f. 157; — Rossignol et Joseph Garnier, *Invent... des arch. départ. de la Côte-d'Or*, série B, t. II, p. 131 et 133, et t. IV, p. 206. — D'après le *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chesnaie des Bois, t. I (Paris, 1776, in-4°), p. 659, il avait épousé Antoinette du Saix, de laquelle il eut, entre autres enfants, Charles, abbé de Cherlieu et de Saint-Bénigne, mentionné précédemment (p. 78, art. 119). — Jean de Baissey mourut en 1521. Ph. Vallée, *Invent... des archiv. de Dijon*, t. III, série I, art. 46. — Les Saix portaient : *écartelé d'or et de gueules*.

(4) Addition : « De l'ung des montcheux fault le fil d'or, qui est es mains du tresorier, et bien crotée. »

145. — Item, une autre chappe de drap d'or, qu'a donné à lad. eglise led. reverend, figurée, en fasson de damas blanc, bien riche, les orfrois aussy bien riches et imagiés de huit imaiges enlevés, et au dessus un Dieu en rond, en majesté; le (1) chapperon derrier, une Nostre Dame d'assumption avec six anges d'entour elle; un moicheur pendant à un gros bouton de fil d'or et de soye rouge, blainge, bleue, et fil d'or; led. charreron (2) armoyé des armes dud. reverend, et devant, au fermaul de laditte chappe, des armes de la mere dud. sieur reverend (3); et est doublée ycelle chappe de taffetat violet (4).

146. — Item, une autre chappe de drap d'or, qu'a donné feu messire Antoine de Baissey, à son vivant chevalier, seigneur de Longecourt et de Thilchatel et bailly de Dijon (5), figurée en feuillages, roses et autres plusieurs riches ouvraiges, les orfrois bien riches, eslevés, en fil de drap (6) et fil d'or, où il y a huit belles imaiges enlevées, et, devant, les armes de mondit sieur l'abbé de Charmes (7), et ou chapperon derrier a un Dieu dessus, en un rond, et la nativité Nostre Seigneur, où sont les trois Roys, Nostre Dame et son enfant et Joseph avec l'ane et le bœuf; et y sont les armes de mondit sieur le bailly, dessous, avec un gros moicheur comme en la chappe avantditte; doublée de taffetat violet.

147. — Item, une autre chappe de drap d'or figuré, de ve-

(1) Lire : *ou*.
(2) Lire : *chapperon*.
(3) C'était, croyons-nous, une Baissey.
(4) Addition : « Lad. chappe est à present doublée de toille perse, et le taffetat [est] es mains du tresorier. »
(5) Cf. ci-devant, p. 81, art. 136.
(6) Il faut probablement lire : en fil *d'argent*
(7) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.

lours cramoisy, que donna feu monsieur l'abbé de Fallerans (1), fournye de son orfrois, bien riches, imaigiés de huit imaiges, tant apostres que prophetes, et sont ses armes devant et derrier, et a ou chapperon, derrier, le tombeaul de Nostre Seigneur, les trois Maries et deux anges deçà et delà, le tout enlevés et bien riches; laditte chappe doublée de taffetat violet bleue.

148. — Item, une autre chappe de drap d'or de velours cramoisy, feuillagié (2) bien riches feuillages, donné par feu frere André de Montmorot, jadis enfermier de laditte abbayie (3), garnie de ses orfrois, riches et enlevés; ymaigés de six imaiges, le chapperon derrier ayant Dieu et saint Thomas mettant le doigt au costé dud. Dieu; le tout bien riche; armoyé par devant et derrier des armes dud. feu enfermier; et est laditte chappe doublée de bogran pers.

149. — Item, une autre chappe de drap d'or sur damas pers figuré, que donna feu monsieur le comte de Charny (4),

(1) Gauthier de Fallerans, abbé de Saint-Bénigne du 18 juillet 1474 au 6 mai 1476, date de sa mort. *Gallia Christ.*, t. IV, col. 692; — *Chron. de Saint-Bénigne*, p. 219; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 46. — Les Fallerans portaient : *d'argent à une bande de sable côtoyée de deux bâtons de même.*

(2) Ajouter : *de.*

(3) Cf. ci-devant, p. 37, art. 5.

(4) Pierre de Bauffremont, seigneur, puis (1456) comte de Charny, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur et capitaine général de Bourgogne (1432-1433), sénéchal héréditaire de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, etc., mort vers 1472. Il avait épousé, en premières noces, Anne de Saulx et, en deuxièmes, Marie de Bourgogne, fille naturelle légitimée du duc Philippe le Bon (remariée, après la mort de Pierre de Bauffremont, à Louis de Chalon, seigneur de l'Isle-sous-Montréal). Cf.: *Bibl. nat.*, vol. 643 des Pièces originales, dossier 15127, f. 244 r° et v°; — *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (par de La Barre), 2e partie, p. 210-211; — *Mémoires d'Olivier de La Marche* (édit. H. Beaune et J. d'Arbaumont), *table*; etc. — Pierre de Bauffremont fonda en 1443 une chapelle dans l'église Saint-Bénigne (*Arch. de*

les orfroys et le chapperon de drap d'or sur velours cramoisy, le devant armoyé des armes dud. feu sieur de Charny ; et est doublée de toille rouge, et tout à l'entour, par le bas, frangée de fil de soye de plusieurs couleurs (1).

150. — Item, une autre chappe de drap blanc de soye, figuré et semé de feuilles d'or et plusieurs autres ouvraiges,

la Côte-d'Or, fonds de l'abbaye Saint-Bénigne, liasse 9 bis). Un annaliste de l'abbaye en parle en ces termes, à la date de 1679 : « M^rs de Beaufremont ou de Charny, par préférance à toutes les églises de Dijon, avoint choisy leur sépulture dans celle de Saint-Bénigne, et pour cela fait bâtir la chapelle des XII Apostres..... Leur caveau y est, et quatre pieres de marbre noir cizelées et ornées de plusieurs figures de pleureuses, propres à faire un tombeau : il ne manque que la table de dessus. Personne néanmoins n'y a esté enterré et le tombeau aussy bien que l'autel sont demeurés imparfais. Cette chapelle nous sert de chappier ». *Bibl. nat.*, ms. latin. 12662, f. 289. — Pierre de Bauffremont-Charny portait : *écartelé aux 1 et 4 de Bauffremont (vairé d'or et de gueules), aux 2 et 3 de Vergy (de gueules à trois quintefeuilles d'or), et sur le tout de Charny (de gueules à trois écussons d'argent).* — Les armoiries de sa première femme étaient : *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.* Marie de Bourgogne devait porter les armes du duc Philippe le Bon *(écartelé : aux 1 et 4 de Bourgogne moderne; au 2 parti de Bourgogne ancien et de Brabant; au 3 parti de Bourgogne ancien et de Luxembourg ; sur le tout de Flandre),* avec les écartelures brisées en pointe d'une plaine d'or. — Sur la précieuse collection d'ornements d'église légués à Saint-Bénigne par Pierre de Bauffremont et mentionnés ici (art. 149, 194, 200, 208, 225, 228, 273, 277, 278, 338, 383), cf. le procès-verbal de la remise qu'en firent à l'abbaye, en 1478, les héritiers du comte et de la comtesse de Charny. Joseph Garnier, *Inventaire* (ms.) *de la série E* des Archives départ. de la Côte-d'Or, art. E 2178, et dernier *Rapport* annuel du même auteur.

(1) Additions : « Lad. chappe est dejà fort usée. — Il est besoing de tenir l'offroy de lad. chappe et l'empeser et lambourder de nouveau. » — « Damien Gaudin, maistre brodeur à Dijon » fut chargé en 1583, par les religieux de Saint-Bénigne, de réparer cette chappe : « la chappe de drap d'or de lad. abbaye où sont les armorye (*sic*) de mgr le conte de Charny... ». *Arch. de la Côte-d'Or,* série H, fonds de l'abbaye Saint-Bénigne, liasse 18 (marché original, sur papier).

les orphrois bien riches, enlevés de plusieurs imaiges de la passion de Nostre Seigneur Jesus Christ, bien riches, tout du long, et, au dessous, saint Pierre et saint Pol ; le (1) chapperon il y a un Dieu *Ecce homo*, et Nostre Dame et saint Jhean deçà et delà, et, dessous, un eveque sans crosse ; doublée de boccassin pers (2).

151. — Item, une autre chappe de toille d'or noire, où il y a un offroy de velours violet, semés de XVI .. (3), et au chapperon vingt, que... (4) ; donner par messire Jehan de Thavane, chevalier (5).

152. — Item, une autre chappe de damas bland, semé de feuillage d'or en faisson de chardon grands et petits, les orfrois de drap d'or sur velours cramoisy, avec le chapperon de mesme, laquelle a fait faire le convent ; doublée de bocassin pers (6).

153. — Item, une chappe de damas bland figuré, à fleurons d'or et de soye, en laquelle sont semées plusieurs feuillages en un pot, de fil d'or, et aussy autres petits feuillages tenans l'un à l'autre, moitié fil d'or et soye verde, en laquelle y a des beaux orfrois de fil d'or de

(1) Lire : *ou*.

(2) Article barré, avec la mention suivante en marge : « Elle a esté mise en piece pour faire les tuniques. »

(3-4) Laissé en blanc dans le ms.

(5) Il s'agit ici de « messire Jehan de Thavannes (*alias :* Tavaine Tavannes, etc.), chevalier », « capitaine » au service de Louis XII et de François Ier, mort vers 1525. Il était originaire du comté de Ferrette et fils de « Jehan de Thavannes, escuier, seigneur de Dale, de Vadoy, de Cravenche et de Saint-Julien », et de Jeanne de Raincourt, dont la fille Marguerite épousa, en 1504, Jean de Saulx, seigneur d'Orain (père du maréchal Gaspard de Saulx-Tavannes). Cf. : *Arch. de la Côte-d'Or*, B 1829, f. 300 r° et v° ; — *Bibl nat.*, coll. Bourgogne, vol. XXXVII, f. 34 v°, 53, 56 v°, vol. XLIII, f. 58 v°, 59 ; Pièces originales, vol. 2802 dossier 62283, nos 2-4 ; — dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 465 ; etc.

(6) Article barré. — En marge : « Icy rayé, comme est declaré en l'inventaire des tuniques. » — Cf. plus loin, p. 115, art. 267.

Lucque où sont six piecces d'ymaiges ou histoires es deux pands devant, le tout de la vierge Marie, et ou chapperon derrier, de semblable, où est l'histoire des trois Rois ; doublée de toille grise ; laquelle chappe a esté donnée à laditte eglise par feu frere Jehan de Lanthenay, à son vivant religieux et precedent tresorier de laditte eglise (1).

154. — Item, une autre chappe de damas tout blanc, où sont les orfrois de fil d'or, en chacun coté y a trois apostres avec trois prophetes, et ou collet derrier est l'histoire de l'annunciation Nostre Dame ; doublée de toille perse ; laquelle chappe a esté donnée par led. feu frere Jehan de Lanthenay.

155. — Item, une autre chappe de drap d'or sur champ de velours cramoisy, les orfrois beaux et riches, de fil d'or, où sont six apostres et six prophetes es deux costés, et le rolet (2) de mesme or, où est l'histoire de la nativité de Nostre Seigneur Jesus Christ, et Nostre Dame et Joseph, es deux costés, et un ange au dessus, qui tient un ecripteaul où il y a en ecript : GLORIA IN EXCELSIS ; au dessus (3) de laquelle histoire et de chacunne des autres histoires des pends et orfrois de laditte chappe, son (4) chapiteaulx ou tabernacles de fil d'or, beaulx et riches ; laquelle a donné à laditte eglise frere Jehan de Moixrand (5), religieux et enfermier dud. monastere et prieur de Saint-Vigor (6) ; au bout dessous du colet de laditte chappe sont les armes dud. frere Jehan de Moireaul.

156. — Item, un drap d'or en champ de velours cramoisy, de semblable drap que la chappe designée en l'article

(1) Cf. ci-devant la note 2 de la page 29.
(2) Lire : *colet*.
(3) Le copiste a répété par erreur ces deux mots.
(4) Lire : *sont*.
(5) Lire : *de Moreaul*.
(6) Cf. ci-devant, p. 67, art. 86.

precedent, contenant iceluy drap de long huit aulnes et un quart, à l'aulne de Provins, et deux tiers de largeur; lequel drap a esté acheté par messieurs du convent pour l'appliquer à l'usaige et service de laditte eglise (1).

157. — Item, VI petittes pieces de semblable drap d'or, le don l'une (2) est d'un arpent de long avec sa lisiere à l'ung des costés, vertes et blainches, et large de cinq doigts, à l'un des bouts y a une pointe ; et les autres trois pieces aussy large d'un doigt. Item, une autre, longue de... (3) aulnes et large de deux dois, par dessus, et pointiée à l'un des bouts. Item, avec icelles sont deux petittes pieces de velours, l'une noire et l'autre roge.

158. — Item, une autre chappe de drap de satin violet de soye vermeil (4), semée de signe (5) d'or et de poissons d'or et plusieurs autres ouvraiges, ensemble les orfrois de drap d'or, esquels sont plusieurs histoires enlevées, et au dessus du chapperon sont trois apostres, desquels saint Pierre tient le milieux, et, au dessous, un eveque; laquelle chappe est doublée de boucassin pees (6).

159. — Item, une autre chappe de drap damas cramoisy rouge, figuré, et les orfrois imagiés de douzes imaiges enlevés, sur drap pres (7), et son (8) chaperon est le martire de monsieur saint Benigne ; et est doublée de sandal pers ; laquelle a fait faire le convent.

(1) Addition : « Ledit drap d'or a esté mis en uno chappe dont les offrois sont à l'antique, ecript de *Jesus Christus* d'or de Chipre, et ou chapperon [y a] un petit Dieu. »
(2) Lire : *dont* l'une.
(3) Laissé en blanc dans le ms.
(4) Ce passage est altéré.
(5) Lire : *cignes*.
(6-7) Lire : *pers*.
(8) Lire : *ou*.

160. — Item, une autre chappe qui est de velours cramoisy, que donna feu frere Jacques de Montmorot, jaidis soub-prieur de Lairey (1); les orfrois sont de draps d'or où sont les Apostres, et ou chapperon est l'assumption Nostre Dame ; laquelle chape est doublée de boucassin pers.

161. — Item, une autre chappe de velours cramoisy, ensemble son orfroy où sont les Appostres, enlevés en or de Turque (2); et ou chapperon est la nativité Nostre Seigneur, la vierge Marie, son enffant, Joseph, l'ane et le bœuf, que le convent a fait faire, laquelle est doublée de boccasin pers.

162. — Item, une autre chappe de velours violet, ensemble les orfrois, esquels sont apostres et prophetes joins les uns aux autres, et ou chapperon une Adnunciation ; laquelle donna Colin Lomme, hoste de la Croix d'or (3) pour lors ; laquelle est doublée de toille perse.

163. — Item, une autre chappe de velours cramoisy, ensemble les orfrois imaigiés de plusieurs imaiges d'apostres et de prophetes, et ou chapperon est l'annunciation Nostre Dame ; laquelle chappe fut donnée par Thiebault Labiraut (4), et est doublée de toille perse.

164. — Item, une autre chappe de velours cramoisy, chargée d'imaiges enlevés, les orfrois d'or bien usés, et les

(1) Ce sous-prieur de Larrey (près de Dijon) était frère de André de Montmoret, infirmier de Saint-Bénigne, mentionné précédemment (p. 37, art. 5). Il mourut le 3 janvier 1474 (n. st.). *Chronique de Saint-Benigne*, p. 218 ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 115-116.

(2) Lire : *Lucque*.

(3) Sur cette hôtellerie de Dijon, mentionnée dès le xv^e^ siècle, cf. Clément-Janin, *Les Hôtelleries dijonnaises* (Dijon, 1878, in-18), p. 42-45.

(4) C'était un « marchand » de Dijon. Sa veuve vivait en 1473-1478. *Arch. de la Côte-d'Or*, E 2177, f. 52, 91, 173 ; E 2178, f. 82, 184 (invent. ms. de M. Joseph Garnier).

ymaiges aussy ; laquelle est bien ancienne, et la donna le feu roy Lancelot (1).

165. — Item, une autre chappe de velours pers, l'offroy d'or, ouquel sont les apostres et prophetes, et ou chaperon la solemnité de la Pentecoste ; doublée de toille noire ; et la donna frere Guillaume Regnauldin, jadis grand prieur de laditte eglise et abbayie (2).

166. — Item, une chappe blainche de drap damas, l'offroy d'or, imaigié de douze apostres, et ou chapperon est l'imaige de Nostre Dame et de saint Benigne et un priant ; laquelle chappelle (3) fut donnée par feu Benigne Chenilly, jadis chambrier de ceans (4) ; et est doublée de boucassin rouge.

167. — Item, deux belles chappes neufves, donnée par led. reverend monsieur Claude de Charmes (5), lesquelles sont de damas vert figuré, ayans les orfrois et chaperons et fermeaulx de devant de velours violet bourdés de soye jaulne, touttes deux d'une fasson et armoyées esd. fermeaulx des armes dud. reverend, et doublée de boccassin pers.

168. — Item, une chappe que donna feu frere Joffroy Dombois, jaidy chambrier (6), de damas gry, dont les orfrois sont de drap d'or sur velours verd ; laquelle est doublée de toille grise.

(1) Cf. ci-devant, p. 11, art. 25. — En marge de cet article, qui a été barré : « Lad. chappe a esté mise en pieces et les offrois mises au coffre du tresor. Pour ce royé. »

(2) Grand prieur et hôtelier de Saint-Bénigne, mort le 3 juin 1481. G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 176.

(3) Lire : *chappe*.

(4) Cf. ci-devant, p. 63, art. 76.

(5) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.

(6) Il mourut le 6 janvier 1480 (n.st.). G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 198 ; — *Chron. de Saint-Bénigne*, p. 220. — Il était grand vicaire, en 1478-9, de l'abbé de Saint-Bénigne, Louis de Dintevillo (*Bibl. nat.*, coll. Moreau, vol. 386, f. 131).

169. — Item, une chappe blainche de satin feuillagié de feuilles d'or, toutte usée, ensemble l'offroy sur satin pers, les ymaiges enlevés et leurs tabernacles dessus, et ou chaperon une imaige de Nostre Dame et de saint Jacques, armoyées des armes de La Marche (1); laquelle est doublée de toille perse (2).

170. — Item, une chappe de drap pers, toutte..... (3) de fleurs de flys (4) d'or, et l'offroy à l'ancienne mode, plain d'anges et de bestes, bien usée; doublée ycelle chappe de toille rouge qu'est devenue comme jaulne.

171. — Item, une chappe de satin verd, les orfrois à l'ancienne mode, sans ymaiges, et y a plusieurs testes à l'entour desdits orfrois, à semblances de testes d'evesques, et sont en nombre de seize testes.

172. — Item, une chappe de soye rouge, chargée d'oiseaux et de rondeaux, broiché d'or, à la mode ancienne, bien usée et meure, qui dejà a esté reffaitte et repairée, et les orfrois sont de drap d'or en soye jaulne; et doublée de toille jaulne.

173. — Item, une chappe de satin rouge, imaigiée d'ymaiges d'or contenant plusieurs contenances de Nostre Dame et mesmement Throphile (5), et les orfrois de semblable satin, imaigiés de plusieurs apostres et autres, et lesd. orfrois sont fort usés et dommaigiés, et ou chaperon est Nostre Seigneur et la Magdeleine de *Noli me tangere;* doublée de toille verde (6).

(1) *De sable bandé d'or de trois pièces.*

(2) Article barré, sans mention explicative en marge.

(3) Laissé en blanc dans le ms. Il faut lire, sans doute : *semée.*

(4) Lire : *lys.*

(5) Lire : *Theophile.* — Saint Théophile, d'Adana, en Cilicie, pénitent, mort vers 538.

(6) Addition : « Les orfrois sont estés chaingés à ouvraiges faits à l'eguille de diverses couleurs, on yl yt [où il y a] des fleurs de lys sur champ d'azur. »

174. — Item, une chappe de satin rouge, semées de testes de roys et d'evesques et d'estoilles, le tout de brodure, et les orfroys à la mode ancienne; doublée de soye bigariée, vielle et ancienne, et plusieurs toilles.

175. — Item, une chappe de satin rouge, semée de plusieurs imaiges d'anges, par le haut, et, au long des bourgs (1), des patriarches et des prophetes tenans des ecripteaux en leurs mains; doublée de toille verde (2).

176. — Item, une chappe de soye verde, chargée de plusieurs imaiges de brodure à la mode ancienne, doublée de serge verde, et les orfrois sont à la mode ancienne (3).

177. — Item, une autre chappe de soye verde, faite et semée d'oyseaulx de diverses fassons, de soyes jaulne, et de plusieurs autres bestes faites à la mode ancienne, et les orfroyes aussy à la mode ancienne; et est doublée de toille perse.

178. — Item, un autre chappe de soye violette, dont l'offroy est à l'ancienne mode, et à l'entour desdits offrois et de ladite chape y a quarente quatre testes de verdures (?), qui sont de roys et d'evesques; et est doublé de toille noire.

179. — Item, une chappe de soye rouge, brochée d'or (4), de rondeaut où il y a plusieurs bestes, et est coffroy (5) à la mode ancienne; laquelle chappe est doublée de toille jaulne.

180. — Item, une chappe où est contenu l'ouvrage par imaige de la vie saint Benigne, à la mode ancienne, doublée de toille jaune, et les orfrois aussy à l'ancienne mode.

(1) Lire : *bourds*.
(2) Le copiste a répété in extenso, par inadvertance, ces trois derniers articles.
(3) Ces huit derniers mots sont répétés dans la copie.
(4) Ajouter : *chargee*, comme aux art. 181, 182, 185, etc.
(5) Lire : *l'offroy*, ou *l'orfroy*.

181. — Item, une autre chappe sur soye rouge, toutte chargée d'oyseaux et de rondeaulx (1), à l'ancienne mode, ensemble coffroy (2) en lozainges de plusieurs couleurs de soye ; doublée de toille jaulne.

182. — Item, une autre chappe, chargée du grand roy Alexandre (3), ensemble les griffons, laquelle chappe est bien ancienne et est doublée de toille noire.

183. — Item, une autre chappe à l'ancienne mode, toute imaigée, où est contenue la vie Notre Dame, et y a des orfroys anciennes ; et est doublée de toille jaulne.

184. — Item, une autre chappe, en laquelle est contenue l'histoire de la nativité Notre Seigneur, les Innocens et les trois Roys, tout en rondeaulx, à l'ancienne mode ; laquelle sert ez octaves de (4) Notre Seigneur, et est doublée de toille jaulne, et sont les orfrois anciennes.

185. — Item, une autre chappe de mesme sorte que la precedente, chargée de rondeaulx et de grand archenault (5) pourtant oyseaux, et les orfrois faits à l'ancienne mode ; et est doublée de belle toille jaune.

186. — Item, une chape vielle de soye rouge, servant tous les jours, les orfrois de draps d'or tout unis, laquelle est doublée de toille (6).

187. — Item, deux autres chappe de draps de cadice (7), chargée d'oyseaux, verde ; l'une est doublée de toille jaune, et l'autre de toille perle (8).

(1) Le copiste a écrit : *rrondeaulx*.
(2) Lire : *l'offroy*, ou *l'orfroy*.
(3) Alexandre le Grand, roi de Macédoine, IVe siècle avant notre ère.
(4) Ajouter : *de la feste*.
(5) De grands *archebancs* (?).
(6) Article barré, avec cette mention en marge : « Messieurs du couvent en ont reparés d'autres. »
(7) Lire : *cadis*.
(8) Lire : *perse*.

188. — Item, un autre chappe de futaine blanche, servant cothidiennement, ensemble les orfroys tels et quels, les uns doublées de toille jaulne, les autres de noir et de blanc, et sont bien vielles et anciennes.

189. — Item, une chappe de velours noir figuré, les orfroys d'or de bassin, où il y a huit ymaiges d'apostres et ung evesque; ou chaperon y a une adnunciation de Notre Dame ; doublée de toille noire (1).

190. — Item, une autre chappe de semblable velours noir, les orfroys d'or et bassin (2), où il y a huit imaiges d'apostres, et, ou chapperon, le corronnement de Notre Dame, qu'est unze droit (3) et unze ymaiges de Notre Dame; doublée de toille noire.

191. — Item, un autre chappe de velours voir (4), fort usé, ensemble les orfroys, où sont contenus huit apostres, d'or de..... (5), et le chaperon ouquel est contenue l'anonciacion Notre Dame; doublée de toille noire.

192. — Item, une chappe de futeine noire, de *requiem*, de laquelle sont revetus les enfans qui commancent (6) les messes de *requiem*, dont les orfrois sont de futeine blanche; et est doublée de toille jaulne.

193. — Item, deux autres chappes, faittes nouvellement par messieurs du couvent, de futeine blant, et est un chaperon et une imaige (7) de saint Benigne et un autre de saint Benoist.

(1) En marge : « Elle a eté mise en coffre, toutte dechirée. »
(2) Lire : d'or *de* bassin.
(3) Ici encore le texte original a été dénaturé.
(4) Lire : *noir*.
(5) Laissé en blanc dans le ms. Le texte portait, probablement, soit : or de *bassin*, comme plus haut (art. 189-190), soit : *or de Lucque*, comme aux art. 153 et 161.
(6) Le sens paraît comporter plutôt : *chantent*.
(7) Lire : et est *ou chaperon une imaige*...

194. — Item (1), deux autres chappes, nouvellement faites par messieurs du couvent, de velours noir, etant un (2) drap d'or de Charny (3), et en l'an 1520; et sont les orfrois de velours cramoissy, faits à feuilliages; autres (4) deux chaperons, Notre Dame et saint Benigne.

Chasubles, tuniques et damatiques.

195. — Item, une chasuble de drapt d'or frisé, bien riche, de semblable drap d'or de la chappe dudit feu messire Antoine de Baissey, que mondit sieur abbé de Charme (5) a donné, ensemble les orfrois bien riches, eslevés : devant, saint Claude, saint Jean Baptiste et un saint George, et, par derrier, le saint Esprit est un (6) colombe qui decent (7), Dieu le Pere et le Fils; unze ymaiges de Notre Dame et monseigneur saint Benigne; et les (8) croisons, d'une part, sont les armes dudit reverend pere et, de l'autre part, les armes de feue madame sa mere; bien riche le tout, et doublé de toille de perse, (9) et n'y a aucunnes tuniques ny damatiques ny etolle ny manipules.

196. — Item, une autre belle chazuble de drap d'or figuré, en façon de damas rouge, de semblable drap que la premiere chappe cy devant designée, avec les orfrais

(1) Cet article et probablement le précédent ont été ajoutés après coup à l'inventaire.
(2) Lire : *ou*.
(3) Cf. ci-devant, p. 85, art. 149.
(4) Lire : *aux*.
(5) Cf. ci-devant, p. 35 et 84, art. 2 et 146.
(6) Lire : *en une*....
(7) Lire : *descent*.
(8) Lire : *es*.
(9) Lire : *toille perse*.

aussy bien riche et ymaiges enlevés, avec leurs tabernacles, trois apostres, et par devant et au derrier d'icelle chasuble quatre autres ymaiges d'apostres, aussy bien riches, avec leurs tabernacles thireaulx (1) bien enlevés et riches ; et au croison sont les ymaiges de saint Jehan Baptiste et saint Benigne ; et laquelle a donné à ladite eglise ledit reverend de Charmes, et en laquelle sont ses armes, dessous lesd. croissons, deça et delà de laditte chasuble ; laquelle est doublée de bocqueran perses (2), garnie de sa chemise de toille blanche. Et avec ladite chasuble, y a (3) de semblable drap d'or, ensemble ses (4) orfrois (5) par derrier, devant, que sur les bras, et coliers tant (6) en rondeaux bien riches, dont est l'imaige (7) de cuivre ; desquels (8) tuniques faut la teste saint Pierre et une franche (9), deçà et delà des costés, de franches de soyes jaulne, verde et rouge ; doublée de bocassin perle (10), avec leurs chemises de toille, que ledit reverend de Charmes a donné, et aussy deux colliers de semblables draps d'or pour lesdits diacre et sous-diacre, doublé de bocassin perle, comme les susdits, et n'y a nulles etoilles (11) ny manipules dudit drap d'or (12).

197. — Item, quatre parremens d'autels, d'un grand pied

(1) Lire : tabernacles *et thueaulx*.
(2) Lire : *pers et*.
(3) Ajouter : *tuniques*.
(4) Lire : *leurs*.
(5) Ajouter : *tant*.
(6) Lire : *tout*.
(7) *L'ouvraige* (?).
(8) Ajouter : *en l'une desquelles*.
(9) Lire : *frange* ou *frainge*.
(10) Lire, ici et plus loin : *pers*.
(11) Lire : *estolles*.
(12) En marge : « Il faut aussy en l'autre des tuniques la tete de saint Jean qui s'y est trouvée defaitte en la [l'an] de la visitation de cette inventaire faitte en l'an V^e^ XXII. — Lad. teste a esté remise. »

de quarrure, de fil d'or, à la mode des orfrois de laditte chasuble, et en chacun y a une imaige enlevé des quatre evangelistes, qui sont bien riches et doublées de papier colé, que ledit reverend de Charme a donné avec les dessusdits habits.

198. — Item, une chasuble de bon drap d'or, que le couvent a fait faire, fournie de feuillaige rouge sur ledit drap d'or, les orfrois bien riches ; par devant, sont deux imaiges de Notre Seigneur et de saint François (1), enlevées bien richement, et, par derrier, Dieu le Pere en une nuée, le Saint Esprit dessoubs, est (2) une colombe, et Dieu le Fils à genoux, qui est en oraison, le calice devant luy, saint Adrien et saint Marc, bien enlevés et bien riches ; et les croisons, de l'un des costés de saint (3) Pierre et saint Jehan qui dorment, et, de l'autre part, Judas, qui ne dort pas, ensemble plusieurs juifs qui le venoient prendre au jardin ; ladite chasuble doublée de bochassin perle (4), garnie de sa chemise de thoille, et une estolle et manipule de semblable drapts d'or, avec ladite chasuble.

199. — Item, deux tuniques et domatiques pour le diacre et sous-diacre, de drap d'or bien riche, ensemble les deux coliers, garnis d'une estolle et d'une manipule, ensemble les orfrais bien riches, ymaigés de vingt imaiges enlevées; et (5) chacune tunique, et au devant d'icelle, y a un escusson au colier, où est ecrit : MARIA, qui (6) tiennent deux anges, et derrier aussy un autre escusson où est ecrit : JHESUS, qui (7) tiennent aussy deux anges ; et en chacune tunique il a deux

(1) Saint François d'Assise, mort en 1226.
(2) Lire : *en*.
(3) Lire : et *es* croisons, de l'un des costés, saint...
(4) Lire, ici et plus loin : *pers*.
(5) Ajouter : *en*.
(6-7) Lire : *que*.

gros monthurée (1) de soye jaunes, verde, blanche et rouge, pendant à grosse corde de soye ; garnies de leurs chemises et doublées de bocassin perle, et frangés ez costés de frainges de fil de soye perle dorées, que ledit couvent a fait faire avec laditte chazuble.

200. — Item, une chazuble et deux tuniques (2) damas pers, donné par feu monsieur le conte de Charny (3), ladite chasuble fournie de son orfroys de drap d'or sur velours cramoisy, et y a une croissée (4) de laditte chasuble les escussons et armes dudit seigneur de Charny, et y a tunique et domatique et (5) semblable drap d'or et damas pour le diacre et sous-diacre, semblablement armoyés les orfroys derrier, d'un coté et d'autre, desdites armes ; garnies de leurs franches d'or et de soye, et les manches desdites tuniques et domatiques fermées devant de laz de soye, avec chacun quatre menchures (6) de soye, un de fil d'or, une etolle, une manipule, tout de semblable drap d'or, avec deux coliers pour lesdits diacre et sous-diacre ; le tout doublé d'une toille rouge.

201. — Item, une chasuble de damas bland, figurée et semmée de feuilles d'or, garnye de son orfroy d'or garny d'imaiges, et, par devant, une croisée en laquelle sont les ymaiges de Nostre Seigneur ou milieu, et, deçà et delà, Notre Dame et saint Jehan evangeliste ; et au long dudit offroy du derr̄ (7), au dessus, est l'annunciation Notre Dame et, au dessous, la resurrection du cadre (8), et du costé devant, au dessus, l'ymaige de

(1) Lire : *moucheurs*, ou *mouchiers*.
(2) Ajouter : *de*.
(3) Cf. ci-devant, p. 85, art. 149.
(4) Lire : *ou croison*, ou : *en la* croisée.
(5) Lire : *de*.
(6) Lire : *moucheurs*, ou *mouchiers*.
(7) Lire : *derrier*.
(8) Lire : *ladre*. Il s'agit de la résurrection de Lazare.

Nostre Seigneur, en l'aage de douze ans, etant entre les docteurs, et, dessous, un eveque donnant la benediction ; et est ladite chasube fournie de tunique et domatique de semblable drap d'or, d'environ un doigt de large, qui sont doubles au dessus et ez deux moitans et autour des manches, et simples ez costés, et sont garnis de deux chemises de tuniques servans au pontificat, de soye blanche saingle ; les orfoys (1) de fil d'or de Chipre, à mode de ruban, et le bout des manches de semblable orpfroys à ceulx desdites tuniques et domaticque dessusdits, et n'y a point d'etolle ny de manipule de semblable ; laditte chasuble doublée de tircellin rouge, et ez (2) tuniques et domatiques de bocassin perles (3).

202. — Item, une chasuble de damas blanc, chargé de fleur de chardons d'or en feuillon de soye rouge, entresemées de fleurettes d'or sur feuillages de soye rouge ; garnis de ses orfrais de drapt d'or sur velour cramoisy, sans croistre (4) devant et derrier ; qu'est doublée de bocassin perle, garnie de son estolle et manipule de semblable drap que laditte chasuble, et, par dessous, frangée de soye grise et autres couleurs ; et est ladite chazube garnie de tunique et domatique pour diacre et soudiacre, de semblable drap et orfoye ; et ont chacune desdites tuniques et domatiques, pour les fermer, chacun deux moichiers de fil de soye rouge, verde et perse, pendant chacun moichiers à ung laz de soye perse remforcée, et en chacun desdits laz a un boton tenant au moichier, et l'autre courant ; et sont doublées de bocassin perles, et les costés sont frangés de fil de

(1) Lire, ici et plus bas : *orfroys*.
(2) Lire : *les*.
(3) Lire, ici et plus loin : *pers*.
(4) Lire : *croison*.

soye de plusieurs coleurs, qui ont eté n'a guerre refaittes et reparées; et pour (1) les mainches d'icelles lassées de ruban de soye rouge, et de la domatique les manches frangées, et sont garnies de deux collieres et (2) semblables drapts et doublées de turrcelin (3) rouge (4).

203. — Item, une chasuble de damas rouge figuré, ensemble son orfroy de drap d'or, bien riche, sur un drap de soye verte, chargée d'ymaiges d'apostres, et une croisée derriere en laquelle est une annonciation de Notre Dame, et, du long. les ymaiges des Apostres, et dont la premiere du haut est saint Jehan evangeliste, et la plus haute du devant c'est l'ymaige saint André; et est doublée de sandal perle (5), garnie de son etolle et de deux manipules de semblable drapt et doublée de bocassin perle; et est le colier d'icelle chasube d'orfroy de drapt et (6) soye brodée en fasson de czainges (7) à couronne fasson (8); et est garnie icelle chasuble de tunique et damatique de semblable drapt d'icelle chasuble, les orfroys de semblable drapt et façon que le collier de ladite chasube; et c'est (9) la tunique, tant les mainches que les costés, frangés de soye de plusieurs couleurs, et la domatique n'est pas frangée, mais est fendue et lassée à ruban de soye verde, doublée de bocassin perle. Item, deux chemises singles, à une (10) de tunique et damati-

(1) Lire : *sont.*
(2) Lire : *de.*
(3) Lire : *tiercelin.*
(4) Article barré. — En marge : « La chappe est otée [a esté] rompue, pour refaire les tuniques, et est coffroy [l'offroy] ez mains dudit tresorier. — Ils ont eté trouvés ; reste un moichert. »
(5) Lire, ici et plus loin : *pers.*
(6) Lire : *de.*
(7) Lire : *lozainges.*
(8) Il manque ici un ou deux mots.
(9) Lire : *est.*
(10) Lire : *à us.*

que, de soye perse, servant en pontificat, fournie d'orfroye de fil d'or de Chipre, devant et derrier, et le bout des mainches de tissu de fin or de Chypre.

204. — Item, une chasuble de drapt de soye rouge, semée de rozes d'or, oyseaulx et fleurs de soye verte, et bestes à (1) lyons blancs et plusieurs autres bestes en figures ; et iceux (2) garnies de ses orfrois de drapt d'or riches, et la croix devant, en laquelle croisée sont les ymaiges de trois apostres, et devant et derrier desdits orfroys sont les histoires de la passion Notre Seigneur ; laditte chazuble doublée de bocassin perle, garnie d'une etolle et manipule, avec un collier pour le diacre, de semblable drap et doublure, et y a un collier pour le sous-diacre, de drap de soye semé de signés (3) d'or et doublé de sandal rouge ; garnie de tunique et damatique de semblable drapt à ladite chazube, les orfrois faits à l'esguille, à l'ancienne mode, semblables ez tuniques de draps damas rouge, et les mancheres (4) du sous-diacre, l'orfroy devant laditte mainche dudit soubz-diacre de drapt d'or de Chippre, d'une bande d'environ ung doigt de largeur ; doublées de bocassin perle.

205. — Item, une chasube de satin tenue de Gruyes (5), à une croix de damas noir, et doublé (6) demie hostade noire, armoyée devant et derriere des armes de reverend pere en Dieu feu frere Guillaume Saquenay, de Dijon, abbé de Beaulne (7), laquelle

(1) Lire : bestes *et* lyons.
(2) Lire : *icelle garnie*.
(3) Lire : *cignes*.
(4) Lire : *mainches*.
(5) Lire : satin *tanné de Bruges*.
(6) Ajouter : *de*.
(7) Lire : *Baulme*. — Guillaume Sacquenay ou Sacquenier, abbé de Baume-les-Moines, en Franche-Comté, de 1497 à 1522, d'après la *Gallia Christ.*, t. XV, col. 180. Cette dernière date est erronée ;

la (1) donnée pour servir à sa messe qu'il a fondé en l'eglise de cheins (2) toutes les s^ies (3); garnie d'etolle et de manipule (4).

206. — Item, une chasube de velours cramoisy, les orfroys de draps d'or sur damas pest (5), une croisée derrier, et (6) semblable drap d'or, doublée de toile perse, garnie de tunique et damatique de ruban de fil d'or de Chippre, d'un doigt de large, les mainches fendues et fermant de ruban de laine; doublée de semblable que laditte chazuble de toille perse.

207. — Item, une chasuble de drapt damas blanc, et coffroy (7) de velours cramoisy, croisée par derrier, de meme velours, une etolle et manipulle de semblable (8) d'or, frangés de soye rouge par dessous, doublée de bocassin rouge, non fournie de tunique et damatique, pour ce qu'elles ont eté n'a guerre despecées pour en refaire d'autres.

208. — Item, une autre chasuble de damas blanc fort, figurée, coffroy de damas rouge, et, en (9) croisson derrier, les armes de mons^r de Charny (10), doublée de toille perse; une etolle et manipule de semblable drap et doublure; led. corffroy devant fort usé et aussy le manipule (11).

ce prélat mourut le 5 décembre 1517. G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 58 59. — Il portait : *de gueules au lion d'argent armé de sable.*

(1) Lire : *il a.*
(2) Lire : *ceans.*
(3) Lire : *sepmaines.*
(4) Article barré. — En marge : « Ladite chasuble a etée un long tems perdue. Pour ce royé. »
(5) Lire : *pers.*
(6) Lire : *de.*
(7) Lire, ici et plus bas : *l'offroy,* ou *l'orfroy.*
(8) Ajouter : *drap.*
(9) Lire : *ou.*
(10) Cf. ci-devant, p. 85, art. 149.
(11) En marge : « Ladite chasube est belle et quasi toutte neuve,

220. — Item, une chasube de velours perse, fort caduque, avec son offroy d'or, bien riche, ymaigé de plusieurs imaiges de la passion Notre Seigneur, doublée de coccassin (1) rouge, et, par derrier (2), croisée où est le Crucifiment avec Notre Dame et saint Jehan ; doublée de concassin rouge.

221. — Item, une chasuble de soye jaulne, les orfrois de viel drapts d'or, à l'ancienne mode, le croison par dessus les epaules, doublé de toille jaulne, ensemble sa tunique et damatique de semblable drap, doublée de toille perse, les orfrois de ruben verd estroit, semée de feuilles blanches, fait à l'eguille, et ont des boutons sur les epaulles, qui sont jà fort viels et reboités ; et du sousdiacre sont sur les mainches devant ung drap violet où il y a plusieurs testes (3) couleurs, de fil d'or, et des rondeaux.

222. — Item, une chasuble de soye blanche, doublée de toille blanche, fort vielle et bien usée, les orffroys de draps d'or de Chippre, avec ung croison derrier, de meme, qu'est à l'ancienne mode (4).

223. — Item, une chasuble de soye perse, figurée de plusieurs fleurs, garnie d'orfroys, ouquel a des quarreaux faits à l'eguille, doublée de soye perse, bourdée de soye rouge à l'entour ; et y a un croison en l'offroy derrier, de meme ; tunique et domatique de semblable drap, et les orfrois comme de laditte chasuble, bien etroite, faite à l'eguille, de deux doigts de large, et frangées d'un costé et d'autre de franges de soye de plusieurs couleurs, avec les manches ; et sont doublées

(1) Lire, ici et plus bas : *bocassin*.
(2) Ajouter : *une*.
(3) Ajouter : *de*.
(4) Article barré. — En marge : « Elle a eté mise au coffre du tresor, et ne sert plus d'aucune chose. Pain [pour ce] icy royé. »

lesdites tuniques et damatiques de fin bocassin pers.

224. — Item, une chasuble de damas verd, toute neuve, avec tunique et damatique, deux etolles, trois manipulles, avec deux colliers pour les dyacre et sous-diacre, garnis de leurs orfrois de couleur verte ; la croisée derrier icelle chasuble, au dessouz duquel croison a deux escussons des armes de mondit s[r] Claude de Charmes (1), qui a donné lesd. habits, et aussy sont lesdits escussons vers ; lesd. tuniques et damatiques qui sont ez costés frangés de soye de plusieurs couleurs, et ce (2) sont doublé de bocassin perse ; etolles et manipules, par dessous frangés de semblable que lesd. tuniques et domatiques. Et avec ce ledit reverend a donné une (3) custode et couverte de semblable drap de damas verd, armoyé de deux escussons dudit reverend, propre à mettre sur la chasse monsieur saint Urbain (4), laquelle est frangée par rent tant (5) à l'entour de fil de soye de plusieurs couleurs, semblables ez dessusdits, et doublée de toille noire.

225. — Item, une chasuble de velours noir figuré, l'orfroy de velours cramoisy, armoyé des armes de feu le conte de Charny et de feue sa femme (6), devant et derrier, est (7) doublée de toille perse.

226. — Item, une autre chasuble de velours noir, ung orfroy de velours verd et figuré, où il y a un croison par derriere ; doublée de bocassin noir.

227. — Item, une autre chasuble de velours noir figuré, l'offroy d'or de bassin, et ou milieu a ung baton vert en

(1) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.
(2) Lire : *et* sont *doublées.*
(3) Le copiste a répété ce mot.
(4) Cf. ci-devant, p. 39, art. 10.
(5) Lire, peut-être : *par reng, tout.*
(6) Cf. ci-devant, p. 85, art. 149.
(7) Lire : *et.*

façon d'ung estot (1); ung croisson par derrier où est le Crucifiment, et, au dessus dudit crucifix, les armes de feu Philippe Martin (2); doublée de toille noire.

228. — Item, une autre chasube de velours noir figuré, les orffroys d'or de bassin, ymaigée des ymaiges d'appostres, le croison par dessus les espaulles de semblable; ensemble tunique et domatiques d'un meme velours, et les orfroys d'or de bassin, ymaigés d'apostres et proffetes; le tout doublé de toille noire, qui a esté donnée par ledit feu conte de Charny; garnie de quatre etoilles (3), quatre manipules de velours noir figuré, frangés par dessous de soye de plusieurs couleurs, et le tout doublé de toille noire.

229. — Item, une etolle et ung manipule de drap d'or sur velours noir figuré, qui n'ont nulles franches, et sont doublés de toille perse.

230. — Item, une chasuble de velours noir, de laquelle l'on a prins les orfroys pour mettre ez d'or (4) que le couvent a fait faire, avec les tunique et damatiques de semblable velours, ezquelles (5) sont à present de velours cramoisy, les bourcs (6) de soye verde, et sont frangés ez cottés, deçà et delà, de soye de plusieurs couleurs.

(1) Lire : *estoc*.

(2) Philippe Martin, écuyer, seigneur de Bretenières, maire de Dijon de 1485 à 1489, date de sa mort. Ses deux fils, Louis, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, et Charles, écuyer, coseigneurs de Bretenières, vivaient en 1510. Cf. : *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XLII, f. 45; — *Arch. de la Côte-d'Or*, E 2188, f. 77; — Courtépée, *Description.... du Duché de Bourgogne....* (nouv. édit.), t. II, p. 30, note, et 168. — Le prévôt de Saint-Bénigne Médard Martin, mentionné ci-devant (p. 28), appartenait, sans doute, à la même famille. — Les Martin portaient : *d'argent à trois perdrix de sable; au chef de sable, chargé de trois coquilles du champ.*

(3) Lire, ici et plus loin : *estolles*.

(4) Lire : ez *ornemens de drap* d'or.

(5) Lire : *lesquelles*.

(6) Lire : *bourds*.

231. — Item (1), une chasuble de damas satin noir figuré, les orfroys d'or de bassin, en laquelle par derrier a une croisée où sont les armes, d'une part et d'autre, de feu Philibert (2) Martin, quil donna à ladite eglise laditte chasube, ensemble les tuniques et domatiques de semblable drap, et les orfrois aussy ymaigés des Apostres et autres, et sont doublées de boccassin noir ; ung collier, deux estoilles et trois manipules, tous frangés de soye par le bas, qui ont eté refaits n'a guerre.

232. — Item, une chasuble de drap damas noir, l'offroy est... (3) ou bien fait à l'eguille, ouquel est ung croison semé de fleurs de lys faites de fil d'or, et l'orfroy d'entour le col d'or de Chypre et tissu de deux doigts de large, et les tunique et domatique de semblable drap, et les orffroys de tissu de drap d'or de Chipre, bon (4) de la largeur d'un doigt, et ne sont jusque au bas, et aussy lesdits orfroys autour du col et des mainches, lesdites mainches fendues et attachées à laz de fil de cadne (5), doublées de toille verde ; et encore deux chemises de satin noir seingles, en façon de tunique et domatique pontifical, les orfroys bien etroit de fil de de (6) Chipre et, à l'entour des mainches, de tissu de fin or de Chippre, le tout bien usé et fort dommaigés (7).

(1) En marge : « Le contenu au present et es trois autres articles suivants, ont eté mis au tresor, pr [pour ce] qu'il ne pouvoit plus servir. »

(2) Lire : *Philippe*, comme ci-dessus, art. 227.

(3) Laissé en blanc dans le ms.

(4) Lire : *bien*.

(5) Lire : *canvre*.

(6) Lire : de fil *d'or* de Chipre.

(7) Addition : « Ces deux chemises n'ont eté trouvées, mais l'on a trouvé une partye desdites offroys d'icelles, qui sont dans une boete qui est es mains dudit tresorier. — Depuis, l'une desdites chemises a eté trouvée, qui n'avoit qu'une mainche, laquelle a eté laissée ez mains dudit tresorier. »

233. — Item, une chasube d'ostade noire, deux etolles et trois manipules, doublées de futainne blanche, les orfrois sur soyelle noire, feuillaigé de brodure d'or de bassin, que le reverend (1) a fait faire.

234. — Item, une chasuble de futenne blanche royé, tunique et damatique, en quoy l'on chante quant l'on chante de Notre Dame, les orfrois faits à l'eguille, de fil de soye; laditte chasube doublée de toille jaune et les tuniques de toile perse.

235. — Item, une autre chasuble de futenne blanche, doublée de toile, l'orfroy de petit drap d'or bien viel, ront à l'entour et bordé de soye blanche, et ung croison derrier (2).

236. — Item, quatre autres chasubles de futenne blanche et doublées, l'une de toille perse, ung croison derrier et devant, d'ouvraiges plains, fait à l'esguille, de fil pert; et les autres trois doublées de toille blanche, garnies de leurs petits orfrois tels et quels, qui sont fort usés et meures tellement qu'icelles ne vaillent guerre.

237. — Item, trois tuniques de futenne blanche pour les enfans, dont les orfrois sont de soye rouge, doublées de toille blanche.

238. Item, une chasuble demye de soye, semée d'oyseaux, sur couleur viollette, les orfrois faits de ung tissu fait à l'antique mode, une croix devant et derrier, tunique et domatique de semblable, en quoy l'on chante à douze leçons des martires; bien mechans (3) et qu'est de nulle valleur (4).

239. — Item, une chasuble de fil de laine rouge, ouvrée de

(1) L'abbé de Saint-Bénigne.

(2) Article barré. — Addition : « Il faut ladite chasuble, qui a eté perdue du tems de Clugny, tresorier pour lors. » — Cf. ci-devant, p. 29.

(3) Lire : *meschante*.

(4) Article barré, avec cette mention en marge : « Usée ».

petits feuillaiges verds et rossetes blanches, les orfrois d'or de bassin, ung croison derrier où est ecrit : JESUS, et plusieurs ymaiges d'apostres et profetes, laquelle chasuble sert à la chapelle saint Pierre.

240. — Item, une chasuble de taffetas pers ou violet, avec trois autres chasubles qu'estoient en l'inventaire precedent. Consecutivement ce present tresorier n'est (1) cy chargé, pour ce qu'elles ont eté depessées, et ne s'en est trouvé que les briques (2).

241. — Item, une chasuble à l'autel de saint Benigne, qu'a donné la feue veuve Guillaume Milliere (3), ensemble l'etolle et le manipule, qui sont de damas noir, les orfrois de satin blanc, ung saint Benigne (4) couleur en icelles, qu'est d'or de bassin, et la marque dudit feu Guillaume Milliere en deux escussons deçà et delà de ladite chasuble ; le tout doublé de toille noire ; laquelle etole et manipule sont frangés au dessous de franges de soye de plusieurs couleurs.

242. — Item, une jasuble de futaine noire, doublée de toille blanche, les orfrois de sandal rouge, les tuniques, et domatiques de semblable, les orfrois de sandal rouge, doublés de toille perse, le tout bien viel et de nulle valleur (5).

243. — Item, une chasuble à l'autel saint Pierre (6), de laine

(1) Lire : n'*en* est.

(2) Cet article et le suivant sont barrés, sans explication en marge.

(3) « Guillemette, vesve de feu Guillaume Milliere, à son vivant marchant, bourgeois de Dijon », vivait en 1511-1512 (*Bibl. nat.*, ms. fr. 8260, f. 19 v°, 33, 118).— Sur cette famille bourgeoise de Dijon, cf. : G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 89-90 ; — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XLII, f. 63 v°.

(4) Ajouter : *de*.

(5) Article barré. — Addition : « Laditte chasuble a eté donnée pour enterrer un charpentier qui tomba de la neuef en bas. »

(6) Je traduis ainsi l'abréviation du ms. : Pe.

grise, ouvrée, doublée de toille, estolle et manipule, qui est à la charge de messieurs les chantres et reffectuoir (1) de ceans.

244. — Item, une chasuble à l'autel saint Etienne, de drap gris, avec l'etolle et manipule semblable, qui est à la charge de monsieur le soub-prieur.

245. — Item, une chasuble à l'autel Notre Dame, de drap perse de laisne, l'orfroy de fil d'or de bassin, ouvrée, l'estolle et le manipule semblable; fort usée.

246. — Item, une chasuble à l'autel de laditte chapelle de la Glornotte (2), laquelle est de drap de laine tannée, l'etolle et le manipule de semblable (3).

Estolles et manipules.

247. — Item, une belle, grande et large etolle et manipule sur un drap de soye violet, garnis de leurs franges et lassés de fil de soye; et y a en ladite estolle et manipule dix huit beaux ymaiges enlevés, avec leurs tabernacles, de fil d'or, bien riches, et sont doublés de bocassin pendu (4).

248. — Item, une autre estolle et manipule, le siege d'or, ymaigés de brodure ou nombre de vingt deux imaiges, frangés de petis monthures (5) de soye rouge, l'etolle doublée de sandal rouge et le munipule de toille perse.

249. — Item, une autre petite etolle de soye rouge, faite de petite feuille d'or, et n'y a point de manipule.

(1) Lire : *reffecturier*.

(2) Sans doute la chapelle de Notre-Dame. — Je n'ai nulle part trouvé trace d'une chapelle, dans l'église Saint-Bénigne, dont le nom se rapprochât de *Glornotte*.

(3) Article rayé. — Addition : « Ladite chasuble a eté trouvée par Drid [Dreu]. »

(4) Lire : *pers*.

(5) Lire : *moucheurs* ou *mouchiers*.

250. — Item, deux estolles et deux manipules, ymaigés d'ymaiges d'or, l'une sur drap perse, et l'autre ymaigé de la vie saint Nicolas, doublée de toille violette ; et y a des boutons en ung manipule, doublé de sandal rouge.

251. — Item, une estolle et manipule sur drap d'or ymaigé d'ymaiges de brodure ou nombre de dix huit ymaiges, doublés de toille perse, qu'est fort vielle et ancienne.

252. — Item, deux estolles et deux manipules sur drap de soye rouge, ymaigées d'ymaiges d'or de brodure et de fleurs, doublées de toille perse ; et sont les visaiges rouge (1) desdites imaiges.

253. — Item, un estolle et ung manipule de satin rouge plain, le tout doublé de toille de perse (2).

Coliers.

254. — Item, ung colier sur soye rouge, ymaigé d'ymaiges d'or, doublé de toille violette.

255. — Item, un autre colier sur soye perse, où il y a plusieurs petits ymaiges de la vie saint Nicolas, qui est doublé de toille violette.

256. — Item, un autre colier d'ouvraige d'autes lisse, en lozainges, doublé de toille perse.

257. — Item, trois coliers de soye rouge, toutte d'une sorte, doublé de toille perse.

258. — Item, quatre coliers, qui sont tous de drap d'or, bien usez et bien anciens (3).

259. — Item, deux autres coliers de drap d'or (4), bien

(1) Lire : *rongés*.
(2) Lire : toille *perse*.
(3) Addition : « Lesdits coliers ne sont que de tisu de canellé et non de drap d'or. »
(4) Le ms. porte, au-dessus de : *drap d'or*, la correction suivante : *tissu de canellé*.

usés, l'un doublé de toille verde et l'autre de toille jaune, et sont de nulles valeurs.

260. — Item, un autre viel colier, chargé de lyons en rondeaulx d'or, doublé de toille perse.

261. — Item, quatre autres coliers de fil rouge, semés de lozainges blanches, doublés de toille perse (1).

Orfroiz et pieces de draps d'or et de soye non mis en œuvre, qui sont ez mains dudit tresorier.

262. — Ung orfroy de chappe, avec son petit chapperon, de drap d'or, ymaigé de dix ymaiges enlevés, et deux pendants, couvert de tabernacles faits de brodures de fil d'argent, et audit chapperon quatre imaiges, assçavoir Dieu au tombault, et au dessus, deçà et delà de luy, Notre Dame et saint Jehan, et, à la pointe dessous, un evesque, crossé et mittré, donnant la benediction et vestu d'une chasuble de soye rouge; le tout bien riche et doublé de grosse toille noire.

263. — Item, une piece de velours noir figuré, en façon d'ung orfroy, d'environ de deux aulnes et demie de long, lequel drap est semé de figures de drap d'or en forme d'abres, de fleurs et de pilliers gros, de largeur d'ung quartier; doublé de toille perse.

264. — Item, deux parrements d'aubes de velours noir figuré, d'un pied et demy de long et un tier de large, doublé de toille blanche, chargée et semée de fleurs de drap d'or en forme d'arbres, de fleurs (2) et de pillures (3) gros; bien riche.

265. — Item, deux pieces de semblable drap et doublure pour le parrement des mainches de deux aubes, de deux

(1) Addition : « N'a eté trouvé chaque colier semblable. »
(2) Le ms. porte : *fleurss.*
(3) Lire : *pilliers.*

quartiers et demy de long et un bon tour (1) de large, dont l'une est de deux pieces, attachées par l'une et l'autre.

266. — Item, deux parrements d'aubes, de velours cramoisy violet, d'environ un pied de carrure, doublé de canevard blanc, et deux parrements de manipule d'aube, d'un pied de long, de semblable drap et doublure.

267. — Item, une piece de drap damas blanc, d'environ deux pieds et demy de long et d'un pied de large, où est la lysure (2), d'un costé, de soye verde; et y a en ladite piece deux chardons, un tier et demy, de fil d'or et de soye rouge, et trois fleurs et demie de fil d'or sur feuillaiges rouge, du demourant du drap que le convent avoit acheté pour faire trois chappes, tuniques et damatiques (3).

268. — Item, une piece de drap d'or figuré (4), sur velours cramaisy, en fasson de pomme de grenade, contenant une aune et demie, les deux lizieres verdes, bien riches, qui est semblable au drap d'or acheté par le convent pour les tuniques et damatiques de drap d'or cy devant designé (5).

269. — Item, une autre piece de drap d'or semblable, sur velours cramoisy, semé de plusieurs feuillages et brainches ayant couronnes, contenans une aulne de long, ayant ses deux lizieres de verd; laquelle pierre (6) l'on met sous le chief mons^{r} saint Benigne (7); qu'est de semblable drap d'or qu'est la chasuble de drap d'or qui a

(1) Lire : *tiers*.
(2) Lire : *lysiere* ou *liziere*.
(3) Article barré, sans explication en marge. — Cf. ci-devant, p. 87, art. 152.
(4) Au-dessus de ce mot, le ms. porte la correction : *frisé*.
(5) Cf. ci-devant, p. 98, art. 199.
(6) Lire : *piece*.
(7) Cf. ci-devant, p. 41-42, art. 15.

esté achetée par le convent (1), cy devant designée (2).

270. — Item, deux pieces de velours cramoisy, en fasson de coings, et y est la liziere en chacunne, d'un coté, d'un tiers de large par le dessus, venant en bas en estroississant à l'autre bout, et n'y a que la liziere, sans estre doublée.

271. — Item, un offroy de drap d'or mis sur un velours cramoisy qui syvoit (3) à une chappe de damas, figurés à floron d'or (4).

272. — Item, une autre petitte piece de semblable velours, longue d'environ une aulne et deux doigs de large, fors par le dessus, qu'elle est un peu plus large.

273. — Item, une piece de drap damas pers, de Chargny (5), contenant environ une aulne de long, de laditte piece, qu'est au long (6) des bouts de deux arpens de large, et à l'autre bout une etablissure (7) blainche, ayant un petit fillet de rouge, un arpant, et au milieu contenant trois bons arpands (8), et est led. drap somé (9) de feuillage et brainches de drap de (10) d'or, comme celuy de Charny (11).

274. — Item, une piece de damas rouge figuré, d'environ une aulne de long, les lizieres verdes et jaulnes.

(1) Cf. ci-devant, p. 98, art. 198.

(2) Addition : « Lesd. deux pieces de velours sont estés prinses pour mettre appoinct et bourder les offrois de la chappe de l'enfermier Montmorot. Pour ce cy rayé. » — Cf. ci-devant, p. 85, art. 148.

(3) Lire : *servoit*.

(4) Article barré, sans explication en marge.

(5) Cf. ci-devant, p. 85, art. 149.

(6) *A l'un* (?).

(7) *Entretailleure* (?).

(8) Tout ce passage a été inexactement transcrit.

(9) Lire : *semé*

(10) Lire : *drap d'or*.

(11) Article barré. — Addition : « Lad. piece employée es devans des tuniques de Charny. Pour ce rayé. »

275. — Item, une piece de velours rouge (1), demie aulne de long, ayant ses deux lizieres jaulnes, touttes neuves.

276. — Item, une piece de velours.

277. — Item, cinq ecussons de monsieur le comte de Charny, que Dieu absolve, sur satin rouge, le champ de gueule et la Toison (2) tout à l'entour d'un chacun escusson, bien riches, de fil d'or de Chippre ; qu'estoient fait pour mettre du (3) drap d'or qu'il a donné, cy après declaré (4).

278. — Item, un beaul drap d'or, que mondit sieur le comte de Charny a donné, grand, long et spatieux, que l'on met sur le corps de Dieu à la feste Dieu et sur la chasse monsieur saint Urbain, et est tout à l'entour de velours noir, et ledit drap d'or par le moitan est sur velours cramoisy, figuré de beaux feuillages, le tout bien grand, large et spacieux et bien entier. Dieu par sa grace ait l'ame de celuiqui l'a donnée. Et lequel drap est tout doublé de toille noire (5).

279. — Item, une imaige de drap d'or de monsieur saint Mauris, tenant en sa main gauche un clanée (6) et, en sa main drextre, son ecusson où sont ses armes de (7) champ de gueulles ayant une croix platte potencée et quatre boillons de fleurs de lys entre les croissons de la-

(1) Ajouter : *de*.
(2) La Toison d'or.
(3) Lire : *ou*.
(4) Addition : « Lesd. ecussons sont estés mis au tresor, et en est dechargé led. tresorier. »
(5) Addition : « L'on a oté led. velours noir pour faire deux chappes de velours, pour servir à ladite eglise aux offices des trespassés. — Led. drap d'or est en quatre pieces, dont les deux sont plus longues que les autres ; et sont lesd. pieces aux mains du tresorier. »
(6) *Cornet* (?).
(7) Lire : *en*.

ditte croix, le tout d'or, et ou milieu desdittes armes un ecusson armoyé des armes du feu abbé Alexandre (1), environ à l'entour, de soye violette semée de feuillaiges vignetés, et fraingiés par dessous de frainges de soye de plusieurs couleurs, et un drappeaut par devant, pour iceluy ymaige bouché (2).

280. — Item, un autre semblable parement, ou milieu duquel il y a une ymaige de saint Benigne tenant en sa main une palme.

281. — Item, deux pairemens d'aubes, de sandal rouge, figuré chacun d'un lyon rampant, doublé de toille perse.

Les bannieres.

282. — Item, trois bannieres de soye perse et bleu ; en la premiere est l'imaige de Nostre Dame, servant es deux endroits, tenant son enfant en la main senestre et, en la main dextre, une rose, ensemble son pinacle, le tout de brodure ; en la seconde banniere est l'imaige mons. saint Benigne, tenant en sa main senestre une palme et, en la main droitte, un livre, ensemble son pinacle ; et en la tierce est un imaige de saint Benoist, tenant en sa main senestre une crosse et, en la main droitte, un livre. Et est chacunne banniere de six toilles, et chacunne fournie de leurs frainges de plusieurs coleurs, lesquelles ont esté puis nagueres reffaittes (3).

(1) Alexandre de Montagu. — Cf. ci-devant, p. 27, art. 160.

(2) Lire : *boucher,* ou, comme à l'art. 397, *boscher.*

(3) Additions : « Nota que lesd. trois bannieres ont besoing d'estre reffaittes ou reparrées parce qu'elles sont rompues, deschirées et decousues en plusieurs lieux. — Lesd. bannieres rendues à messieurs, parce qu'il en a esté faitte de touttes neuves, comme il appart par l'inventoire fait en 1530. »

Estolles et manipules qui ont esté données par le reverend pere en Dieu monsieur Claude de Charmes (1).

283. — Assavoir quatre estolles et quatres manipules de couleurs rouge, jaune et violettes en roses (?), doublées de toille noire.

284. — Item, trois etolles et trois manipules de laine tissue sur du fil de couleur violet et verd, et (2) de toilles noire.

Paremens d'autel.

285. — Premierement, un drap de soye verde, lequel on met sur le grand autel, ou milieu duquel est l'imaige de la Trinité avec les imaiges de saint Michiel, saint Benigne, saint Benoist, et le priant, de l'un des cotés, et, de l'autre coté, la Magdelaine, saint Jehan Baptiste, saint Mauris, saint Blaise et sainte Catherine (3), ensemble leurs pinacle et deux anges tenant deux encensiers, le tout de drap d'or assis (?); led. drap de soye verde, armoyée des armes de feu monsieur l'abbé Alexandre (4); doublé de toille perse (5).

286. — Item, un autre que l'on met devant ledit grand autel, au milieu duquel est l'ymaige de saint Gregoire assis en sa chiere, saint Martin, saint Gilles (6), saint

(1) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.
(2) Ajouter : *doublées*.
(3) Sainte Catherine, martyrisée à Alexandrie, vers l'an 307.
(4) Cf. ci-devant, p. 27, art. 160.
(5) Addition : « Lesd. imaiges et tabernacles ont esté tout reffaits de fin or de Chippre et mis sur satin cramoisy, et le vieux satin vert où estoit lesd. imaiges est es mains dud. tresorier avec les bourgs du satin qui sont brodés de feulliaige d'or de Chipre toutte à l'entour d'yceluy parement, avec sa doubleure. »
(6) Saint Gilles, abbé en Languedoc, mort en l'an 721.

Phibert (1), saincte Haulaberte (2), saint Hierome (3), saint Anthoinne (4), saint Mor (5) et sainte Scolastique (6), garnie de leur pinacles, tous faits de fil d'or de Chippres, et es quatres cornyers sont les armes dud. feu abbé Alexandre, et l'orfroy qui se met sur led. drap, tout d'or, imaigié de vingt et quatre ymaiges, et es deux bouts deux ecussons dud. feu abbé Alexandre; doublé de toille perse, fournye de sa custode et fraingiée tout du long de franges de soye de plusieurs couleurs.

287. — Item, une autre drap verd de soye, lequel l'on met sur les degrés dud. grand autel, ou milieu duquel est le coronnement Nostre Dame, et dessous ycelle le priant, et dessous le pinacle sont deux anges qui tiennent chacun un encensier, ensemble les ymaiges des douzes apostres, tous faits de fil d'or, avec leur tabernacles aussy; doublé de toille perse et fraingié par le bas de soye de plusieurs coleurs.

288. — Item, une autre drap de soye blainche, imaigié au milieu d'une imaige de Nostre Dame, assis en une chierre, tenant son enffant, deux anges, deçà et delà, qui l'encense, et devant l'un desd. anges le priant, sous l'imaige de laditte Nostre Dame; une colombe en un soleil, dessus l'imaige de laditte Nostre Dame, en (7) led. drap semé de feuilles et brodé tout autour de satin rouge en fasson de cranneauls (8), lesdittes imaiges de fil

(1) Lire : *Philibert.*
(2) Sainte Austreberte, abbesse de Pavilly près de Rouen, morte en 704.
(3) Saint Jérôme, docteur de l'Eglise, mort en 420.
(4) Saint Antoine, patriarche des cénobites, mort en 356.
(5) Saint Maur, abbé de Glanfeuil, mort en 584.
(6) Sainte Scolastique, sœur de saint Benoît, religieuse, morte en 543.
(7) Lire : *et.*
(8) Peut-être : *carreaulx*, comme aux articles 289, 298, 302.

d'or et laditte chierre aussy; doublée de toille blainche.

289. — Item, le pend que l'on met devant l'autel, de damas blanc figuré, auquel a une Annunciation et un pot, au milieu, où sont des fleurs de lys, le tout semé de fleurs, comme le precedent, et brodé à l'entour de velours violet à demy carreaulx, les imaiges faits de fil d'or et de fil de soye, fait à l'esguille, et doublé de toille blainche.

290. — Item, le drap que l'on met dessus les degrés dud. grand autel, de soye blainche figurée, un orfroy à lozainges et de velours rouge et de satin blanc figuré; doublé de toille blainche.

291. — Item, un petit parement en fasson de poterot (1), pour mettre devant le bas de l'autel, demie (2) lozainges, de velours rouge et satin blanc figuré, garny de ses frainges, excepté en six lieux où il faut des frainges noires, doublé de toille blanche; de quoy (?) l'on a accoutumé mettre sur le parrement dudit autel.

292. — Item, un autre drap d'or, semé de feuilles, de roses, esthaquiers (3) et plusieurs autres fleurs et figures, sur soye rouge, verde, blanche et perse, separées par royes noire, semés de bestes et fleurettes d'or; et est ledit drap pour le parrement dudit grand autel, en amont, contre la chasse, et est doublé partout de toille noire.

293. — Item, un autre drap d'or, de semblable sorte iceluy precedent, excepté qu'il est plus semé de noire couleur, lequel drap sert pour le parement des degrez qui sont sur ledit grand autel, et est ledit drap seingle et broché d'un costé, d'environ deux doigts (4), de toille perse.

(1) Lire : *goterot.*
(2) Lire : *à demies* lozainges, ou : *semé de* lozainges.
(3) Lire : *eschaquiers.*
(4) Ajouter : *doublé.*

294. — Item, un autre drap d'or, enterrement semblable au premier mentionné cy devant, tout single, brodé du long, d'un costé, et sert ledit drap au parrement dudit grand autel, par devant, tirant en bas contre les pieds du pretre.

295. — Item, un autre petit parrement, de semblable drap au precedent, qui est etroit et frangé tout du long, que l'on met au long du bout dudit grand autel, par devant, et dessus le parrement est ledit drap ; doublé de toille noire.

296. — Item, un autre drap d'or, sur drap de soye rouge, le pend dessus doublé de toille perse, avec ses attaches, le pend dessous doublé de toille blanche, garnie de sa custode; et le degré de semblable drap, doublé de toille blanche, ensemble ses attaches; ung parrement de drap de soye violette, chargée d'estoilles, environné de fleures et feuillaiges, le tout d'or de Chippre, et à ses deux bouts deux escussons et en chacun deux crepas (1) d'asur en champ d'or, en chacun des escussons, ayant chacun une mittre au dessus (2) ; et est ledit offroy (3) garny de frainges de fil de soye de diverses couleurs, tout du long, et doublé de toille rouge, et sa custode de toille blanche.

297. — Item, ung autre drap de soye perse, semé de Magdelenes pourtant chacune une croix brochée d'or, doublée de toille rouge; le devant dudit grand autel (4) de drapt de soye perse, semée de feuillages d'or, tout seingle, avec sa custode, bien ancien, frangée tout du long de frainges de soye de plusieurs sortes, et le degré

(1) *Compas* (?).
(2) Je ne sais à quelle famille appartenaient ces armoiries.
(3) Lire : *parement.*
(4) Ce passage est altéré.

dessouable soye soye (1), semée de feuillaiges d'or, tout seingle, garnye de ses estaiches.

298. — Item, un autre drap velours à carreaux peyobers (2) et incarnés, barré de petit filet d'or de messe (3), dit des Apostres, ouquel n'a que le pend devant, carrelé (4) et bien viel, fourni d'une demye custode de toille, les parrements de degrés de semblable drap, bien usé, et le parrement de meme drap, garny de ses frainges, bien usées, et de sa custode ; le tout doublé de toille perle (5).

299. — Item, un autre drapt, de soye rouge, semée d'ymaiges de Dieu et de la Magdelaine, un arbre entre deulx (6), qui figure l'histoire de *Noly me tangere,* et sont lesdites ymaiges et arbres de fil d'or ; ledit parrement bourdé de velours violet, doublé de toille rouge, garny de son parrement ; un petit pend à mettre au bas de l'autel, qui est de trruelle (7) de soye à loyange (8) verd, blanche, rouge, et garny de frainges de semblable que les loyanges, orfroy d'ouvraige d'aute lisse ; doublé de toille noire, et garnye de frainges, tout du long, de fil de soye de plusieurs couleurs.

300. — Item, un autre drap de velours noir, pour mettre devant un autel, semée d'etoilles d'or, ung imaige de Notre Dame l'adnunciation, le pot devant icelle de fleurs de lits ses heures sur une scabelle, et, de l'autre part, l'ange Gabriel tenant ung rolle en sa main, ouquel est escript : AVE, GRATIA PLENA, DOMINUS TECUM ; le pa-

(1) Lire : le degré *de semblable soye,* semée...
(2) Lire : *pers, vers.*
(3) Lire : or de *Venise.*
(4) Lire, peut-être : *cannelé.*
(5) Lire : *perse.*
(6) Lire : entre *eulx.*
(7) Lire : *touaille.*
(8) Lire, ici et plus bas : *loxainges.*

rement contenant, audit drap, escrit tout du long, en lettres d'or : DIXIT AUTEM MARIA : ECCE ANCILLA DOMINI NOSTRI ; et le tout garny de frainges de soyes de plusieurs sortes, et le tout doublé de bocassin perle (1).

301. — Item, ung parrement de toille (2) fin lin, servant au grand autel en caresme, contenant troys petites (3) avec l'offroy, touttes fraingées de fin fil d'esmale (4), que messieurs du couvent ont fait faire en l'an V^c^, le XX^e^ jour du mois de mars (5).

302. — Item, un autre drap d'ancienne fasson, sur soye violette, semée (6), ouquel il y a une ymaige de Notre Dame l'adnunciation, pour servir devant le grand autel, et sont les deux bouts de tissu verd fait de tissu d'or, semé de fleurs de lys en carreaux, tout single ; une demye custode toutte seinglée, garnie de fil de soye de plusieurs couleurs.

303. — Item, un autre drap de soye violette, servant devant ledit grand autel, semé de rondeaulx esquels sont deux et demy dragons coronnés, fourny de frainges, par le bas, de fil de soye de plusieurs couleurs.

304. — Item, ung autre drap de soye perse, semé des ymaiges de la nativité Notre Seigneur, les deux bout de tissu d'or, bien ancien et usé, frangé de frainges tout du long, par le bas, de frainges de soye de plusieurs coleurs, bien usés ; ledit drap sans doublures.

305. — Item, ung autre drap de damas vert, auquel sont deux escussons à chacun des bouts dudit drap, armoyé des armes de reverend pere en Dieu monsieur Claude

(1) Lire : *pers*.
(2) Ajouter : *de*.
(3) Lire : *pieces*.
(4) Fil *d'Espinal* (?).
(5) 20 mars 1501 (n. st.).
(6) Le copiste a sauté ici un mot ou deux.

de Charmes (1), lequel a donné ledit drap à messieurs du couvent, ensemble le parrement des degrés et celluy qui se met devant ledit grand autel, auquel sont deux semblables escussons des armes dudit reverend, fraingés par le bas de sept petites frainges de soye verde; aussy l'orfroy que l'on met sur ledit drap, de semblable damas verd, fraingés tout du long de petites frainges de soye verde; le tout doublé de toille noire, et la custode dudit offroy et du parrement bas, de toille blainche.

306. — Item, un autre parrement que l'on a accoutumé mettre devant le grand autel, quant l'on chante des trespassés, qu'est de satin noir, auquel (2) ung Crucifiment enlevé, ou milieu, l'ymaige de Notre Dame, d'une part, et saint Jehan l'evangeliste, d'autre part, et ung abbé priant, tenant sa crosse sur son col et sa mitre à ses pieds, le soleil et la lune, d'une part, et, d'autre, dessus la croix, une teste de mort double et autres ossemens de mort dessous ladite croix; doublé de toille noire et (3) bouts, de tout à l'entour de toille perse.

307. — Item, l'autre parrement que l'on met sur les degrés dudit grand autel, de damas noir figuré, doublé de toille perse; l'autre parrement que l'on met devant ledit grand autel aussy de damas noir figuré (4), de toille perse, avec sa demie custode, de toille blanche; l'autre parrement que l'on met dessus ledit parrement, sur toille ouvrée à l'eguille, de fil de cadne (5), semée de feuilliages et d'oyseaulx, frangés de frainges de fil... (6), de

(1) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.
(2) Ajouter : *est*.
(3) Lire : *es* bouts, *et* tout...
(4) Ajouter : *et doublé*.
(5) Lire : *canvre*.
(6) Laissé en blanc dans le ms.

plusieurs couleurs; doublé de toille perse, et garnye de sa demie custode de toille blanche.

308. — Item, un autre drap, à mode (1), de soye perse, lequel est tramaillié (2) et garny d'oyseaulx et de fleures, à l'ancienne mode.

309. — Item, une couverte d'autel, de satin, barrollée rouge et jaune, avec ung petit parrement d'authe lise (3), et par dessous fraingée de frainges de soye, bien usée, toute seingle.

Courtines.

310. — Item, quatre courtines de soye rouge et perse, contenant les deux chacune treize toilles, et les autres deux douze toilles, garnyes de leurs frainges, par dessous, de soye de plusieurs couleurs, avec les estaiches et leurs boucles.

311. — Item, quatre gosterots de semblable drap de soye, que l'on met dessus lesdittes courtines, contenant chacun douze toilles, garnies de leurs frainges et de leurs estaiches; et deux petits gosterots, contenant chacun cinq toilles, garnies de leurs estaiches et franges, et de semblable soye que ceux devant dits.

312. — Item, une autre courtine de semblable soye rouge et perse, contenant cinq toilles de deux aulnes et demye de long, frangée par dessous de franges de soye et garnies par le dessus d'estaiches.

313. — Item, quatre gosterots de drap d'or et deux petits gosterots du large des courtines, les quatre grands et les deux petits gosterots du large des tableaux qui sont deçà et delà du grand autel; doublés de toille noire,

(1) Le copiste a mal lu le texte ou sauté un mot ou deux.
(2) *Travaillié* (?).
(3) Lire : *de haulte lisse*

fraingés de frainges de fil de soye et (1) plusieurs couleurs; et y en a deux des grands gosterots qui sont barrés de barres noires, de chacun six barres, et doublées de toille noire, et les estaches de ruban de toille noire.

314. — Item, quatre courtines de futaine blanche, que l'on met ez festes de Notre Dame, bien usées.

315. — Item, quatre gosterots de futaine blanches, chargée de bocassin rouge, à mode de loyange (2), de (3) chacune lozainge une fleur de lys; garnie de franges, et les attaches de ruban de fil.

316. — Item, deux autres petites courtines semblables esd. gosterots, que l'on met deçà et delà du grand autel, et a une fleure de lys en une lozainge en chacune desdites courtines.

317. — Item, ung parrement d'autel, de damas verd, doublé de toille noire, ez deux bouts duquel parrement sont deux escussons esquels sont les armes de reverend (4) en Dieu Mr Claude de Charme, qui a donné led. parrement (5).

318. — Item, ung autre parrement, de semblable drap et doublé comme le precedent, pour mettre sur les degrés devant les... (6) dudit grand autel.

319. — Item, ung autre parrement d'autel, de damas verd, servant devant le grand autel, tendant en bas, et ung autre petit parrement d'un petit pied de large, sortissant et servant au devant dudit grand autel, aiant sa custode de toille blanche, et led. damas doublé de toille noire,

(1) Lire : *de*.
(2) Lire : *lozainges*.
(3) Lire : *en*.
(4) Ajouter : *pere*.
(5) Article barré. — En marge : « Rayé icy parce qu'il est cy devant, fol. XLIX. » — Cf. ci-devant, p. 124-125, art. 305.
(6) Laissé en blanc dans le ms.

et est frangée à petites franches de soye toutte verde (1).

320. — Item, quatre grandes courtines de taffetas verd, pour mettre deçà et delà du grand autel, et quatre petits gosterots de semblable drap, pour mettre au dessus desd. courtines precedentes et de la largeur d'iceux (2); le bout dessous de chacune desquelles petites courtines ou gosterots est fraingés de frainges de soye verde, et deux petits costerots de semblable soye (3) franges, à mettre sur les deux quarrés dud. grand autel.

321. — Item, un parrement servant sur les degrés du grand autel, dessus et devant icelluy grand autel, qui est de futaine d'Allemaigne, figurée d'oyseaulx, en lozanges, de couleur perse sur couleur blanche.

322. — Item, quatre grandes courtines et six gosterots, petits et moyens, servans ez pilliers deçà et delà dudit grand autel, de semblable futaine que celle designée en l'article precedent; lesquelles courtines, parrements et gosterots cy dessus declarez ez cinq articles precedents, tant verdes que futaine, ont eté donnés à laditte eglise par le reverend monsieur Claude de Charmes (4), qui (5) Dieu donne bonne vie.

Carreaulx.

323. — Item, ung petit carreaut de velours rouge, armoyé deçà et delà des armes de feu monsieur l'abbé Alexandre (6), allentour brodé de fleurettes blanches, verdes et perses, de fil de soye, garny de quatre gros moi-

(1) Cet article et le précédent sont barrés, sans explication en marge.
(2) Lire : *icelles*.
(3) Ajouter : *et*.
(4) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2.
(5) Lire : *cui*, ou : *à* qui.
(6) Alexandre de Montagu. — Cf. ci-devant, p 27, art. 160.

chures (1) avec leurs gros boutons, le tout de soye de plusieurs couleurs.

324. — Item, ung autre quarraut, de plusieurs coleurs, carrelé de soye, d'une part, et, de l'autre, d'eschaiquiers.

325. — Item, un autre grand quarreault, beaul, de drap turquis (2), armoyé des armes de feu monsieur l'abbé Alexandre, et, deçà et delà desdites armes, y a des lyons, cerfs et biches ; plain de divers (3), et doublé de peaut blanche.

326. — Item, ung autre carreaut de drap verd, fleuretté de fleurs de serises, armoyé des armes de feu monseigneur de Montconis (4), garny de quatre moichiers de peaul blanche avec leurs boutons, et, de l'autre part, comme de veaut bland (5), de (6) plain de... (7).

327. — Item, trois autres carreaux de drap rouge, revetus de fleurettes et de lay (8) d'amours, et autres trois carreaulx de drap verd, revetus de fleurettes (9) de lay d'amour, armoyés des armes dudit feu monseigneur de Monconis ; tous six plains de bourre et, de l'autre part, de bourre, et, de l'autre part (10), couvert de peau blainche.

328. — Item, un autre carreau de taffetas rayé, aiant tout autour un gros de soye à feuilliage, large de trois doigts et quatre autour, garny de soye violette et perse,

(1) Lire : *moicheurs,* ou *moichiers.* — En marge : « Il y faut l'un ».
(2) Lire : drap *de Turquie,* ou drap *turquois.*
(3) *Duvet* (?).
(4) Cf. ci-devant, p. 72, art. 109.
(5) Lire : *veaul blanc.*
(6) Lire : *et.*
(7) Laissé en blanc dans le ms. Sans doute : plain de *bourre,* comme aux articles 327 et 329.
(8) Lire, ici et plus bas : *laz.*
(9) Ajouter : *et.*
(10) Le texte est tronqué.

couvert de soye treillisée tout à jour, que l'on met souz la vraye croix (1), au lundy, sur l'autel monseigneur saint Benigne.

329. — Item, quatres carreaux de drap rouge, semé de feuillages verds, noirs et blands, armoyés des armes de reverend pere en Dieu monsieur Claude de Charmes, abbé de ceans, remplis de bourre et couvers de peaux blainche par dessous.

330. — Item, trois carreaux de damas verd qu'a donné led. reverend monsieur Claude de Charme, les deux pleins de jons et l'autre vuid, et dessous de toille verde, et doublé de cannevard par dedans.

331. — Item, trois pieces de pareil drap verd, l'une contenant environ trois arpands et un autre un arpend et demy, de toutte carrure, et l'autre un arpent et demy de long et de large un arpent, qu'est du demorant dud. drap donné par led. reverend; lesquelles trois pieces sont es mains dud. tresorier.

332. — Item, deux carreaux de futaine grise d'Allemagne, figurée d'oiseaux en lozainge, servants au grand autel, que feu monsr de Charmes a donné (2).

Tappis.

333. — Item, un tappis turquois où il y a quatre carreaux, assix (3) pends, un las d'amour ou moitan, armoyés es deux bouts es armes de feu monsieur de Montcognis (4), et y a un partuis à l'un des bouts.

334. — Item, un autre tappis turquois ouquel il y a trois quarreaux, d'autre sorte que celluy dessus mentionnés,

(1) Cf. ci-devant, p. 56-57, art 53.
(2) Cf. ci-devant, p. 35, art. 2. — Claude de Charmes étant mort le 21 septembre 1519, cet article est une addition.
(3) Lire : *à six*.
(4) Cf. ci-devant, p. 72, art. 109.

ou milieu duquel y a une croix ouvrée et armoyée desdittes armes dessusd.

335. — Item, un autre petit tappis turquois, ouquel y a quatres barres blainches en fasson de fenestraiges, et, par dedans, de verd et rouge et de plusieurs sortes, qui est despecée à l'ung des bouts.

336. — Item, un autre petit tappis turquois (1), carrelés, semé par dedans de petittes fleurettes blainches, et le demourant de plusieurs autres couleurs, et despecée es deux bouts.

337. — Item, un autre petit tappis turquois de drap rouge, les bourgs (2) jaulnes, et le tout semé de roses et de fleurettes.

338. — Item, un autre tappis de drap pers et rouge, armoyé des armes de feu mons. le comte de Charny (3).

339. — Item, un autre tappis de drap pers, rouge, jaulne et blanc (4), à l'entour de fleurette de fleurs rouge et verdes, au moitan une biche et un chien dessus elle, un chien devant et une serpent ou dragon dessous ; doublé de toille blainche.

340. — Item, deux tappis de drap pers, doublé de toille blainche, et en chacun a cinq rondeaux en fasson de las d'amour rouge et bland, es quatres y a chacun un chien, et ou mitan un lievre ; dont l'un est bien usé, et y a deux ou trois pertuis.

341. — Item, un viel tappis turquois, du duc Charles, que Dieu face paix (5), pour mettre devant l'autel es jours solemnels.

(1) Le copiste a répété ce mot.
(2) Lire : *bourds*.
(3) Cf. ci-devant, p. 85, art. 149.
(4) Ajouter : *semé*.
(5) Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.

342. — Item, un tappis de laine, en rosettes de tappisserie, pour mettre sur le siege des chantres quand l'on tient cueur.

343. — Item, deux draps noirs pour les trespassés, qui sont grands et spatieux, garnis de leurs croix blainche de futaine, et un autre petit drap noir, garny de sa croix de futainne blainche, fort usé.

344. — Item, une autre drap noir, ensemble sa croix blainche par le milieu, de taffetat blanc, que les heritiers de feu monsieur Claude de Charmes (1) donnerent pour mettre sur sa presentation (2).

345. — Item, un autre grand drap noir, garny de leurs croix blainches, de futeinne, qu'estoit sur feu monsieur de Saint-Seigne (3).

346. — Item, une autre drap de toille blainche, imaigé d'un Crucifiement de fil pers, Nostre Dame et saint Jehan deçà et delà, et deux anges dessus, avec autres imaiges (4).

Nappes et serviettes.

347. — Item, unzes nappes ouvrées de plusieurs ouvraiges, pour le grant autel, jay fort usés, et y a du fil pers es bouts d'aucunnes d'ycelles, et en aucunnes des frainges de lin et de chenosves.

348. — Item, trois nappes de chenosves, touttes neuves, ouvrées, données par reverend pere en Dieu feu frere

(1) Claude de Charmes étant mort le 21 septembre 1519, cet article a été ajouté à l'inventaire.

(2) Lire : *representation*.

(3) Probablement Philibert de Charmes, abbé de Saint-Seine, mort le 10 septembre 1506, et inhumé à Saint-Bénigne. *Gallia christ.*, t. IV, col. 701-702 ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 42. — Il était cousin de l'abbé Claude de Charmes.

(4) Addition : « Led. drap brulé à demy ».

Guillaume Sacquenay, abbé de Baulme (1), pour sa messe cotidienne qu'il a fondé à l'autel de Nostre Dame du chambrier.

349. — Item, une autre grande nappe, servant aud. grand autel, laquelle est de lin, ouvrée à l'esguille, toutte blainche et fort usée.

350. — Item, une vielle nappe de lin, à ouvraiges de quintes-feuilles et autres ouvraiges es quatres quarrés, et ou milieu d'icelle sont cinq croissottes faittes à fil de soye ; laquelle contient cinq aulnes de long et deux de large, laquelle a donné monsieur l'enfermier (2), laquelle est damassée.

351. — Item, une autre belle et grande nappe, ouvrée, de lin, contenant six aulnes de long et trois de large, en laquelle sont XVIII croix faittes de fil de soye brunes ; laquelle a donné madame la ballive, dame Jeanne de Lenoncourt (3).

352. — Item, trente six nappes, pour servir es autels, communes, tant neufves que vielles, ouvrées et non ouvrées, telles et quelles, et y en a de bien bonnes et de bien meschantes.

353. — Item, une serviette de toille, ouvrée par dessus à l'esguille, armoyée de plusieurs armes, las d'amours, rozettes, fleurettes, croix et autres choses et plusieurs ouvraiges, d'environ trois aulnes de long ; à laquelle l'on pourte le chief monsieur saint Benigne (4) ; qui est fort usée.

354. — Item, deux autres serviettes de toille barrolée de pers, fraingée d'un costé de mesme, contenant environ une aulne de long.

(1) Cf. ci-devant, p. 102-103, art. 205.
(2) Jean de Moreau. Cf. ci-devant, p. 67, art. 86.
(3) Cf. ci-devant, p 81, art. 136.
(4) Cf. ci-devant, p. 41-42, art. 15.

355. — Item, une autre grand serviette de lin, ouvrée, contenant environ six aulnes de long, frangée d'un bout de mesme et de liziere prise aud. bout, à laquelle l'on communie les novisses. Reste (1) ladite serviette demeure chargé led. tresorier.

356. — Item, une autre serviette de lin, ouvrée, de damas, fraingié es deux bouts, liselée (2) de fil pers, et deux croix es deux bouts, fort usée. Demeure (3) chargé led. tresorier.

357. — Item, six serviettes ouvrées, communes, touttes neufves, qui sont à la charge de monsieur le grand prieur (4).

358. — Item, une autre belle nappe de lin, ouvrée à ouvrage de Venise, contenant six aulnes de boug (5) à deux de large, ayant trois liceaulx (6) de pers à chacun bout, laquelle a donné messire Pierre Le Long.

359. — Item, une autre belle nappes de lin ouvré, laquelle contient six aulnes de long et douze aulnes et demie de large, en laquelle sont cinq petittes croix tant es bouts qu'au milieu, laquelle fut donnée par Chaterine (7) La Joue Rouge.

360. — Item, trois autres petittes nappes et une lingiere, le tout ouvré de fil de chenosve, que donna

(1) Lire : *De ladicte...*, ou : Reste *que de ladicte...*
(2) Lire : *litelée.*
(3) Lire : *En* demeure.
(4) Pierre Henry, mentionné ci-devant (p. 28). — Cet article et le précédent sont barrés, avec les mentions suivantes en addition : « Soit parlé à mond. s^r^ le grand prieur touchant le contenu en ces deux articles. — L'article cy dessus est rayé pour ce que les serviettes y mentionnées ont estés prinses par les serviteurs de monsieur le chambrier après la mort de feu frere Jehan de Lanthenes, jadis tresorier, pretendent icelles appartenir aud. chambrier pour sa despoille dud. tresorier, comme a esté affirmé par led. tresorier à present. »
(5) Lire : de *long et...*
(6) Lire : *liteaulx.*
(7) Lire : *Catherine.*

feu frere Henry de Clugny (1), precedent tresorier.

361. — Item, dix serviettes communes, que donna led. feu Henry de Clugny, precedent tresorier.

362. — Item, une autre serviette de soye blanche, faitte à lozainges, ayant aux deux bouts deux larges lizieres de haute lisse, semés d'oiseaux vers, roges et blancs, que l'on met dessous la belle croix (2), aux lundis, sur l'autel de saint Benigne.

363. — Item, six autres serviettes de lin, qui furent achetées par le pitancier en l'an 1510, qui sont de cinq quartiers de long et de trois quartiers de larges, qui sont aussy à la charge de monsieur le grand prieur.

364. — Item, douzes autres serviettes communes, pour servir aux autres autels, communes.

365. — Item, quatres serviettes de lin, ouvrées, fort usées, qui furent données par feue Catherine La Joue Rouge (3).

366. — Item, une belle serviette de fil d'ustée (4), persée en trois lieux ou quatre, d'environ deux aulnes de long, et fraingiées es deux bouts de fil d'or de bassin, en laquelle est le cheet (5) Mr saint Adrien, une coppe en (6) deux ecuelles d'allebastre (7).

367. — Item, douze serviette de chenauves, ouvrées, qui furent achetées par mesd. sieurs du convent.

(1) Cf. ci-devant, page 29, note 1. — Cet article et le suivant sont des additions à l'inventaire de 1519.

(2) Cf. ci-devant, p. 55-56, art. 52.

(3) Addition : « Le 8e fevrier 1528, sont esté baillées et delivrées aud. tresorier par monsieur le soubs-prieur une dozaine de serviettes ouvrées et deux petites nappes... pers, pour servir aux sauttes [autels]. Demeure chargé de III serviettes. »

(4) Lire : fil *d'urtie*. — Cf. ci-devant, p. 69, art. 99.

(5) Lire : *chief*.

(6) Lire : *et*.

(7) Addition : « Laditte serviette est perdue. »

368. — Six nappes, 3 ouvrées et III non ouvrées, que feu frere Jehan de Moreaul, de son vivant enfermier (1), a donné, pour son autel de saint Vigor, qu'il a fait accoustré, et fondé une messe cotidienne (2).

Les aulbes parées.

369. — Item, deux aulbes de fin lin avec un amit de lin, fort usé, que reverend pere en Dieu Mr Claude de Charmes a donné à lad. eglise ; deux belles saintures, l'une de soye et l'autre de fil, fournys de plusieurs moicheurs, dont l'une est de soye, fort usée, et l'autre de fil, servant à ycelles aulbes.

370. — Item, deux autres aubes de lin, avec l'un desdits amits (3), qui sont fort usées, et demeurées au convent par le trespas de feu frere Thomas Espiard, jadis sacristain.

371. — Item, une belle aubbe, ensemble son amit, de toille d'Hollande, avec la couture (4) de soye grise en fasson de cordeliere, à grands moucheurs au bout, qui fut donnée pour (5) Mr de Charlieu (6), laquelle il a laissé.

372. — Item, sept autres aubbes, dont il y en a de bonnes et les autres bien usées et meschantes, avec quatres amits de lin, les uns bien usés et les autres bons ; desquelles sept aulbes l'une a esté despecée pour faire des amits, ainsy n'en demeure que six.

373. — Item, trois (?) autres aulbes de toille, dont le convent en avoit fait faire les huits, et les autres estoient

(1) Cf. ci-devant, p. 67, art. 86.
(2) Cet article et probablement le précédent sont des additions à l'inventaire.
(3) Lire : *leurs* amicts, ou : avec *ung amict.*
(4) Lire : *ceinture.*
(5) Lire : *à.*
(6) Cf. ci-devant, p. 78, art. 119.

par avant faittes, demies usées, et quatre amits pour lesd. aubes, tant parrée que non parrée (1).

374. — Item, deux autres aubbes de toille, bien bonnes, demies meures, sans amits.

375. — Item, une autre sainture de fil d'or de Chippre et de soye blainche, faitte à las d'amors, garnie de deux grands mocheurs et deux boutons doubles, tout d'or, qui fut donnés à mond. sr de Charlieu par madame la gruylie (2), sa mere.

Paremens d'aulbes.

376. — Item, deux saupons (3) qui fendent les gorges de deux lyons, sur soye rouge, environnés d'un chappelet de soye verde et de plusieurs fleurettes, qui sont pour une autre (4), devant et derrier.

377. — Item, deux autres pairemens imaigiés et (5) tabèrnacles, de drap d'or sur soye violette, bien usée, ayant en chislum (6) trois beaux imaiges enlevés de fil d'or, que sont pour une aube, devant et derrier.

378. — Item (7), une aube que feu frere Jhean de Moreaulx (8) a donné pour son autel.

379. — Item, quatres aultres de fin lin, que leur (9) convent a fait faire en l'an 1528, et huit amits de mesme lin.

(1) Addition : « Il doit deux aubbes des dessus dittes. »

(2) Lire : madame *la gruyere* (Antoinette du Saix, femme de Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne). — Cf. ci-devant, p. 83, art. 144.

(3) Lire : *serpens*, ou *dragons*.

(4) Lire : *aulbe*.

(5) Lire : *de*.

(6) Lire : *chascun*.

(7) Cet article et les trois suivants sont postérieurs à l'inventaire et doivent être rapprochés des art. 369-374 (aubes) et 347-368 (nappes et serviettes).

(8) Cf. ci-devant, p. 67, art. 86.

(9) Lire : *le*.

380 — Item, deux serviettes de camellot d'or que monseigneur de Sallerne (1) a donné en l'an 1527.

381. — Item, trois serviettes que monseigneur l'aulmonier (2) a donné, à sçavoir deux... (3), imaige de cour (?), tissue de fil d'or.

382. — Item, deux autres pairements pour une aubbe, devant et derrier, de drap de soye perse, imaigé des histoires et ymaiges de saint Nicolas ; fort usés.

383. — Item, quatre pairemens pour deux aubes du drap de Charny (4), sur damas pers, et des fleurrettes de (5) feuillages de drap d'or, ayant chacun un pied de quarrure.

384. — Item, deux autres pairements pour une aube, devant et derrier, de drap d'or ancien sur soye blainche ; en chascun y a six ymaiges enlevés, avec leurs tabernacles, de soye ; le tout fort usé.

385. — Item, six autres pairemens pour trois aulbes, devant et derrier, d'environ un pied de quarrure, sur taffetat blanc, semé en chacun (6) cinq roses rouges.

386. — Item, deux autres pairements sur drap de soye rouge pour une aulbe, devant et derrier, ayant chacun trois arpends ou environ de long et un bon arpent de large, ayans chacun six imaiges enlevés, de drap d'or, avec leurs tabernacles.

387. — Item, quatres autres pairemens pour deux aulbes, devant et derrier, sur soye rouge, imaigés de drap d'or,

(1) Le cardinal Frédéric Frégose, archevêque de Salerne, abbé de Saint-Bénigne de 1525 à 1540, date de sa mort. Il était frère d'Octavien Frégose, doge de Gênes. *Gallia christ.*, t. IV, col. 693 ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 225-226.

(2) Guillaume de Beaujeu. — Cf. ci-devant, p. 28.

(3) Laissé en blanc dans le ms.

(4) Cf. ci-devant, p. 85, art. 149.

(5) Lire : *et.*

(6) Ajouter : *de.*

ayant chacun un arpent et demy de long et un arpent de large, et sont fort usés lesd. pairement et ne vaillent riens.

388. — Item, quatres autres pairemens pour deux aubbes, devant et derrier, de drap d'or viel sur soye rouge, ayant chacun un arpend de long et un arpend de large, et sont lesd. pairemens imaigés de plusieurs imaiges chacun, qui s'appelle *Noli me tangere*, et ne vaillent rien.

389. — Item, deux autres pairemens pour une aulbe, devant et derrier, qui sont esté bruslés par dessus et au costé, et imaigés de drap d'or sur soye jaulne ; bien usée.

390. — Item, six autres meschans pairemens pour trois aulbes, devant et derrier, de damas noir, fort usés et rompus, ayans chacun un pied et demy de quarrure.

391. — Item, deux piecces d'une hotte (1) d'armes de sandal rouge, armoyées d'un lyon rampant avec des billettes d'or (2).

392. — Item, deux pairemens de velours violet.

393. — Item, une bource à mettre corporaulx, qui est de velours noir semé de fleurs d'or.

394. — Item, un autre pairement, long de deux arpens et demy et large d'un et IIII doigts, de drap d'or, tissu en feuillage, et par dessus est la nativité de Nostre Seigneur, Nostre Dame et Joseph deçà et delà de Nostre Seigneur, et à l'ung des bouts un pasteur à qui un ange annonce laditte nativité ; le tout de soye, à un bort tout autour de soye rouge tissue, garnie de feuillage d'or ; en d'aucuns endroits domagé.

(1) Lire : *cotte*.

(2) Ces armoiries sont celles du comté de Bourgogne, ou Franche-Conté. Elles peuvent aussi se rapporter aux anciennes maisons de Châteauvillain, de Rochefort, de Saint-Julien, etc.

Courtines.

395. — Item, une grande courtine de lin, là où il y a un *Agnus Dei*, sur toille noire, que l'on met en la kareme sur le grand autel ; qui ne vault guerre.

396. — Item, une autre grande courtine, bien grande, de lin, que l'on met à la parche, en la caresme, par devant les genes (1) du grand autel.

397. — Item, quatres cortines de toille toutte neuve, que Jacob Narbet, vigneron, de la paroisse de Saint-Philibert (2), a donné, desquelles il y en a deux à l'autel de Nostre Dame du chambrier, et un autre à l'autel du jubé, et de laquelle l'on en bosche l'ymaige saint Benoist en caresme.

398. — Item (3), une autre grande courtine, toutte neuve, de fin lin, pour mettre devant led. grand autel en caresme, que messieurs du convent ont fait faire en l'an 1521.

399. — Item, deux cortines de toille de chenosves, touttes neuves, à couvrir les imaiges de Nostre Dame et saint Benoist en caresme, que Jacob Narbet, vigneron, a donné en 1521.

Ledit inventaire signé : *J. de Moreaul, Beaujeut* (4), *Parchet* (5), *Morel* et *Trebillon*, notaire.

(1) Sans doute, les *degrés* du grand autel, comme aux art. 287, 290, 293, etc.

(2) Une des anciennes paroisses de la ville de Dijon.

(3) Cet article et le suivant sont des additions à l'inventaire.

(4) Guillaume de Beaujeu. — Cf. ci-devant, p. 28.

(5) Jacques Perchet, grand-prieur et trésorier de Saint-Bénigne (cf. p. 29, note 3), mort le 2 août 1545. G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 77-79. — Ce religieux est l'auteur d'une *Consolatio in adversis* (Paris, 1543-in-8°), et d'une *Hortatoria epistola* manuscrite, conservée à la bi-

Le present inventoire achevé de voir le 23e novembre 1528 (1).

bliothèque de Dijon *(Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements,* t. V, *Dijon* (Paris, 1889, in-8°), p. 132.

(1) *Bibl. nat.,* coll. Bourgogne, t. XI, f. 615-692 verso (copie de 1724).

INVENTAIRES DE 1789-1791

III

Etat de l'argenterie de l'abbaye Saint-Bénigne, dressé par les commissaires de la commune de Dijon chargés de la « visite et reconnoissance de l'argenterie des églises de ladite ville » (1).

27 novembre 1789.

1. — Deux croix processionnales, avec leurs bâtons garnis en argent.
2. — Une petite croix portative, aussi en argent.
3. — Une autre croix portative en cristal, garnie de vermeil.
4. — Un ciboire de vermeil.
5. — Deux calices de vermeil, avec leurs patennes.
6. — Quatre calices d'argent, avec leurs patennes.
7. — Quatre chandeliers d'acolyte, dont deux d'environ un pied, et deux autres d'environ deux pieds de hauteur.
8. — Un bâton de chantre.
9. — L'ostençoir, en vermeil, surmonté d'une couronne, également en vermeil et garnie en pierries que l'on croit communes.

(1) Pour les trois états qui suivent, j'ai de même scrupuleusement respecté le texte des documents originaux.

10. — Une paire de burettes, avec deux plats, le tout en vermeil.
11. — Une autre paire de burettes, avec sa cuvette.
12. — Deux encensoirs, avec leurs navettes.
13. — Une coupe en argent.
14. — Un bénitier avec son goupillon.
15. — Deux paix.
16. — Deux textes, garnis en argent.
17. — Deux petites couronnes.
18. — Quatre masses, garnies en argent.
19. — Un petit portatif, en vermeil.
20. — Un vase de coco, en vermeil.
21. — La baguette du bedeau, garnie en argent.
22. — Trois reliquaires, dont l'un est le chef de saint Bénigne, l'autre de saint Grégoire et le troisième de sainte Radegonde, en vermeil et argent.
23. — Une statue de la sainte Vierge, en vermeil, le pied aussi en vermeil.
24. — La statue de saint Jean-Baptiste, en vermeil, le pied en cuivre.
25. — Deux reliquaires, en vermeil, dont l'un contient les reliques de saint Bénigne et l'autre une côte de saint Ambroise.
26. — Trois bras en bois, couverts d'une légère feuille d'argent.
27. — Une mitre ancienne, garnie de feuilles et de fleurons que l'on croit de vermeil.
28. — Le vase des saintes huiles, en vermeil et argent.
29. — Le saint ciboire qui est dans le tabernacle (1).

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, Q 2, liasse 29, n° 9[4] (pièce originale). — D'après un récolement du 18 avril 1791, il faut ajouter à l'état qui précède : « un soleil », conservé dans la sacristie. *Ibid.*, Q 2, liasse 31, n° 9 (pièce originale).

IV

Procès-verbal de visite de l'abbaye Saint-Bénigne par les officiers municipaux de Dijon.

29-30 avril 1790.

Eglise.

Quatre grosses cloches (du poids total de 27772 livres). — Un horloge de quatre cloches pour carillon, pesant ensemble environ 600 liv. — Quatre autres cloches, dans la flèche (pesant environ 800 liv.).

Un orgue de 32 pieds.

Le chœur est fermé de trois belles grilles en fer et décoré de 48 stalles (1).

Le sanctuaire, décoré en stuc ; sur les corniches sont quatre châsses en bois doré ; dans le fond, une autre châsse, en cuivre doré, contenant les reliques de saint Bénigne, patron de cette ville et apôtre de la province : cette châsse environnée d'une gloire travaillée par un célèbre artiste (M. Dubois) (2). Au-dessous de lad. châsse, une ancienne croix processionale, de cuivre et argent doré.

(1) Sur ces stalles, exécutées de 1527 à 1535 par le « menuisier » troyen Jean Boudrillet, beau-père de Hugues Sambin, cf. *Contribution à l'histoire de Hugues Sambin*, par Noël Garnier, dans les « Mém. de la Soc. bourguignonne de géographie et d'histoire », t. VII (1891), p. 36-41.

(2) Sur le sculpteur Jean Dubois, né à Dijon en 1626, mort dans cette ville en 1694 (grand-père maternel d'Alexis Piron), cf. : *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, par l'abbé Papillon, t. I, p. 184-185 ; — Ph. de Chennevières, *Recherches sur... quelques peintres provinciaux*, t. III, p. 41-53 ; — *Galerie Bourguignonne*, par Ch. Muteau et Joseph Garnier, t. I, p. 301-302 ; — *Catalogue historique et descriptif du Musée de Dijon* (édit. de 1883), p. 296-297 ; etc.

L'hautelle, construit en pierre brute, décorée d'un gradin en pierre de Fixin (1) polie, ainsi que le tabernacle, sur lequel est une croix de cuivre, de sept pieds de hauteur, accompagnée de six chandeliers de même matière et proportionnée.

Derrière l'autelle est un coffre contenant onze devant d'autelle, dont un de drap d'or, trois de damas blanc, brochés en or, un de damas blanc, broché en soie, un de velours cramoisi, brodé en figure et en or, un de damas rouge sans crépine, un de damas violet avec une crépine d'argent, un de damas verd, broché en or, deux noirs, dont un de velours avec une crépine en or et l'autre avec un simple gallon.

Il y a dans l'église cinq chapelles, une seule décorée d'un tableau représentant saint Siméon, évêque de Jérusalem (2), environné d'un cadre doré et surmonté d'une gloire en bois doré. Il y a sur l'hautelle une croix de cuivre argenté, six chandeliers de bois argenté et deux bras de cuivre. Les quatre autres chapelles ne sont décorées que de statues en pierre.

Sacristie.

Dans l'armoire du côté du midi sont :

1. — Le chef de saint Bénigne, en vermeille, le pied d'estal en bois doré ; le chef de saint Grégoire et celui de sainte Radegonde, en vermeil, les pieds d'estaux en cuivre.
2. — Le chef de sainte Cécile (3) en bois doré.
3. — Deux coffres en bois, garnis d'étoffe rouge, contenant diverses relliques.
4. — Trois bras en bois couvert de feuilles très minces en argent.

(1) Fixin, commune du canton de Gevrey-Chambertin.
(2) Saint Siméon ou Simon, évêque de Jérusalem, martyrisé en l'an 107.
(3) Sainte Cécile, martyrisée à Rome, en 230.

5. — L'image de la sainte Vierge, en vermeil.
6. — Une petite statue en cuivre, supportant un clocher dans lequel est renfermé une partie de la mâchoire de saint Bénigne.
7. — Une image de saint Jean-Baptiste, en vermeil, le pied d'estal en cuivre.
8. — L'image de saint Blaise, en cuivre doré.
9. — L'image de saint Maurice, en cuivre doré.
10. — Un relliquaire d'argent doré, surmonté d'un petit clocher de même matière, au dessus duquel est un cristal en forme cilindrique, contenant des relliques de saint Pierre et saint Paul.
11. — Un relliquaire de cuivre doré, contenant des relliques de saint Laurent.
12. — Un autre, en forme de croissant, d'argent doré, contenant une côte de saint Ambroise.
13. — Un autre, ayant la forme de trois petites châsses, contenant des relliques des trois Frères Gémaux, de cuivre doré.
14. — Une autre, en forme d'église, surmonté d'une piramide, contenant des relliques de saint Antiol (1), de cuivre doré.
15. — Un autre, en forme d'église, garni de pierre ainsi que la baze, de cuivre doré, contenant des relliques de saint Pierre et saint Paul.
16. — Un autre, en forme exagonne, surmonté d'une petite piramyde en forme ronde, contenant des relliques enfermées dans un petit sac de soye.
17. — Deux grandes caisses en bois pints, divisés en plusieurs cases couvertes de vermine, contenant plusieurs relliques.
18. — Un vase de coco, garni d'argent doré, qu'on croit avoir

(1) Saint Andéol, de Smyrne, martyrisé en l'an 208.

appartenu au roy de Pologne Wladislas, enterré dans lad. église; plus un flacon de cristal garni de chainons d'argent.

19. — Une ancienne mitre d'abbé, garni d'argent doré, avec son étui en cuivre.
20. — Un grand vase d'albâtre, avec son couvercle, qui servoit autrefois à conserver le saint sacrement.
21. — Enfin le vaze de saintes huiles, en argent.

Dans la seconde armoire il y a :

22. — Six calices, dont deux de vermeil.
23. — Un grand ciboire en vermeil.
24. — Un petit portatif de vermeil.
25. — Une coupe d'argent.
26. — Une croix de cristale, garnie d'argent doré et garni de pierre.
27. — Une autre petite croix d'argent.
28. — Deux croix processionales, avec leur bâton d'argent.
29. — Une paire de burette d'argent doré, et deux plats de même matière.
30. — Une autre paire de burette, avec sa cuvette d'argent.
31. — Un bénitier et son goubillon d'argent.
32. — Un bâton de chantre, d'argent, au haut duquel est la présentation de saint Bénigne en argent doré, le pied d'estal dudit bâton en cuivre.
33. — Deux encençoires et leur navettes d'argent.
34. — Quatre chandeliers d'accolites, d'argent, dont deux grands et deux petits.
35. — Deux pays d'argent.
36. — Deux textes, couverts d'argent.
37. — Deux masses, garnies d'argent.
38. — Une baguette pour le bedeau, garnie d'argent.
39. — Deux couronnes d'argent.
40 — Douze chandeliers d'autel (dont six sur l'autel), de cuivre argenté.

41. — Six petits chandeliers à mettre de la bougie.
42. — Quatre boîtes à mettre des pains d'autelle, dont une brodée en or et argent.
43. — Une custode en bois doré, au fond de laquelle est une glace, qui sert à exposer le saint sacrement.
44. — Un voile pour le saint sacrement, avec le pied en bois argenté.
45. — Un ciboire, dans le tabernacle où repose le saint sacrement.

Dans le chapier :

46. — Un ornement complet de drap d'or (1); ... un autre ornement blanc de damas, broché or et soye; ... un autre ornement blanc de damas, broché en or et soye; ... un autre ornement en velours rouge;... un ornement de damas violet;... un ornement noir en velours uni;... un autre ornement noir, vieux; ... un drap mortuaire en velours et moire d'argent... (Suit l'énumération des chasubles, manipules, voiles de calices, chappes, tuniques, aubes, nappes de communion, corporaux et nappes d'autel.)
47. — Un tappis de velours, avec le coussin de même étoffe.
48. — Un autre tappis, avec un coussin de velours ciselé.
49. — Une bannière de damas rouge, brodée en or et en soye.
50. — Une autre bannière, de peu de valeur.
51. — Plusieurs burettes en étaing, avec leurs cuvettes, et autres objets de peu de valeur.

Chapitre.

52. — Six tablaux, de peu de valeur.

(1) Je ne reproduis pas *in extenso* cet article.

Archives.

53. — Un tableau représentant les saints qui ont été inhumés dans l'église Saint-Bénigne.

(Les archives comprennent « 45 layettes », non compris les inventaires, cartulaires, terriers, manuels, comptes, titres des prieurés, titres de procédure, etc.)

Bibliothèque.

54. — 283 manuscrits [sans détail], dont un, qui nous a paru très précieux, est une bible sur vélin, sans datte, mais bien conservée, à l'exception d'une page qui a été coupé.

55. — 7661 vol. de différent format, non compris deux volumes pour le cœur (1) (savoir : 986 in-fol., 1069 in-4° et 5606 in-8° et in-12) (2).

V

« *Etat des effets qui sont été trouvés dans la sacristie des Bénédictins* [*de Saint-Bénigne*] *et raporté au district, ce 18 juillet 1791.* »

Argenterie.

1. — Deux asensoirs (3) d'argent.
2. — Quatre mases (4).
3. — Deux livres d'évangile.

(1) *Chœur.*
(2) *Arch. de la Côte-d'Or*, Q 2, liasse 31, n° 9[103] (cahier in-fol., papier, de 31 p., p. 16-24).
(3) *Encensoirs.*
(4) *Masses.*

4. — Le bâton du grand chantre.
5. — Une croix de prosesion et son bâton.
6. — Une autre plus grande.
7. — Deux chandeliers et deux plus petits.
8. — Deux navettes et deux pelles.
9. — Un bénitier et son goupilion.
10. — Une petite croix à main.
11. — Une paire de burette et sa cuvette.
12. — Une petite coupe, une paires de burettes dorées et son plat.
13. — Un autre plat doré, deux couronnes et une croix en cristal, à main, dorée.
14. — Un bâton de bedault, un petit ciboire et sa robe.
15. — Un ostensoire doré et sa couronne, un ciboire doré.
16. — Un petit porte-Dieu doré, sept calices d'argent dorés.
17. — Une Vierge et son pied doré.
18. — Un saint Jean-Baptiste, en argent doré, et son pied en cuivre.
19. — Un buste de sainte Cunégonde (1) et son pied, en cuivre.
20. — Un chef de saint Bénigne, en argent doré.
21. — Un buste de saint Grégoire, en argent, et le pied, en cuivre.
22. — Une boîte à onction, en argent.
23. — Dix reliquaires, parties en argent et l'autre en cuivre.
24. — Une grande croix en cuivre, avec quelque garniture en argent.
25. — Une côte de saint Ambroise, garnie en argent.
26. — Une longue pière de marbre blanc.
27. — La grande châse (2) du milieu, qui est au desus du cœur (3).

(1) Il faut lire, propablement : *Radegonde*.
(2) *Châsse*.
(3) *Chœur*.

Effets de cuivre.

28. — Six petits chandeliers.
29. — Six grands chandeliers et son (1) crucifix.
30. — Six chandeliers d'argent hâchés.
31. — Le pied du bâton du grand chantre.
32. — Six petits chandeliers et quatre petites croix.
33. — Une mauvaise encensoire.
34. — Un siau (2) en cuivre.
35. — Cinq petits chandeliers et trois portes-mouchettes.
36. — Une grande plaque de cuivre.
37. — Une châse en cuivre et trois en bois.

Autres effets tant fer qu'étain.

38. — Trois trapes et trois petits réchaux.
39. — Deux plat d'étain et leurs pots.
40. — Une pelle, une pincette et un chaufoire suporté sur un grand pied.
41. — Une glace avec sa niche et son envelope, et une autre glace.
42. — Huit paires de burettes, dont deux cuvettes sont à Saint-Jean (3).
43. — Quatre chandeliers en fer et un pupitre.

Autres effets mélangés

44. — Plusieurs morceaux de cierge, qui étoient dans la sacristie ainsy que derière l'autel.

(1) Lire : *un*.
(2) *Seau*.
(3) A l'église Saint-Jean de Dijon.

45. — Une douzaine de cierge de bois blanchi et une demie douzaines en jaune.
46. — Deux plats de fayance et un pot.
47. — Plusieurs effets garnis tant or qu'argent, renfermés dans une balle d'ozier, avec trois petites cloches.
48. — Une mirthe (1) renfermée dans son étuy.
49. — Une ardoise encadrée, une mauvaise soutane noire.
50. — Deux tapiseries de verdure, un grand tapis de pied.
51. — Deux vielles signoles, une table, trois trétaux.
52. — Quatre robes d'enfant de cœur, dont Saint-Jean en a deux, qui fait six.
53. — Six bonets rouges, cinq noirs, douze calottes rouges, un rouleau de crêpre, des morceaux de doubleures et plusieurs mauvaises pièces.

Etat des ornements qui étoient dans le chapelier.

54. — L'ornement de drap d'or, complet, et les quatre franges du daye (2).
55. — L'ornement blanc, complet, excepté les deux tuniques, prêtées au curé de Saint-Jean.
56. — Un ornement en or, complet, plus quatre charpe (3), une étole et une écharpe violettes.
57-67. — (Diverses chasubles, tuniques et chapes.)

Etat du linge.

68-95. — (Suit l'énumération des aubes, corporaux, amicts, « caches saints », nappes, lavabos et cordons.)
96. — Six tapisseries.

(1) *Mitre.*
(2) *Dais.*
(3) *Chapes.*

97. — Six autres.
98. — Trois autres et trois morceaux.
99. — Quatre tapis, six carreaux, de différentes couleurs.
100. — Plusieurs mauvais morceaux.
101. — Quatre tableaux des ducs de Bourgogne, venants de la grande salle.
102. — Quatre chandeliers d'argent hâchés, ainsy que deux douzaines de chandeliers de bois argenté.
103. — La grande châse (1) ayant été démontée, il n'y a été trouvé que deux pièces d'argent, dont une ronde et l'autre triangulaire, plus deux égales à la triangulaire.
104. — Dix tableaux du réfectoire et six de la sale où l'on tenoit chapitre (2).

(1) *Châsse.*
(2) *Arch. de la Côte-d'Or*, Q 2, liasse 31, n° 9[107] (pièce originale).

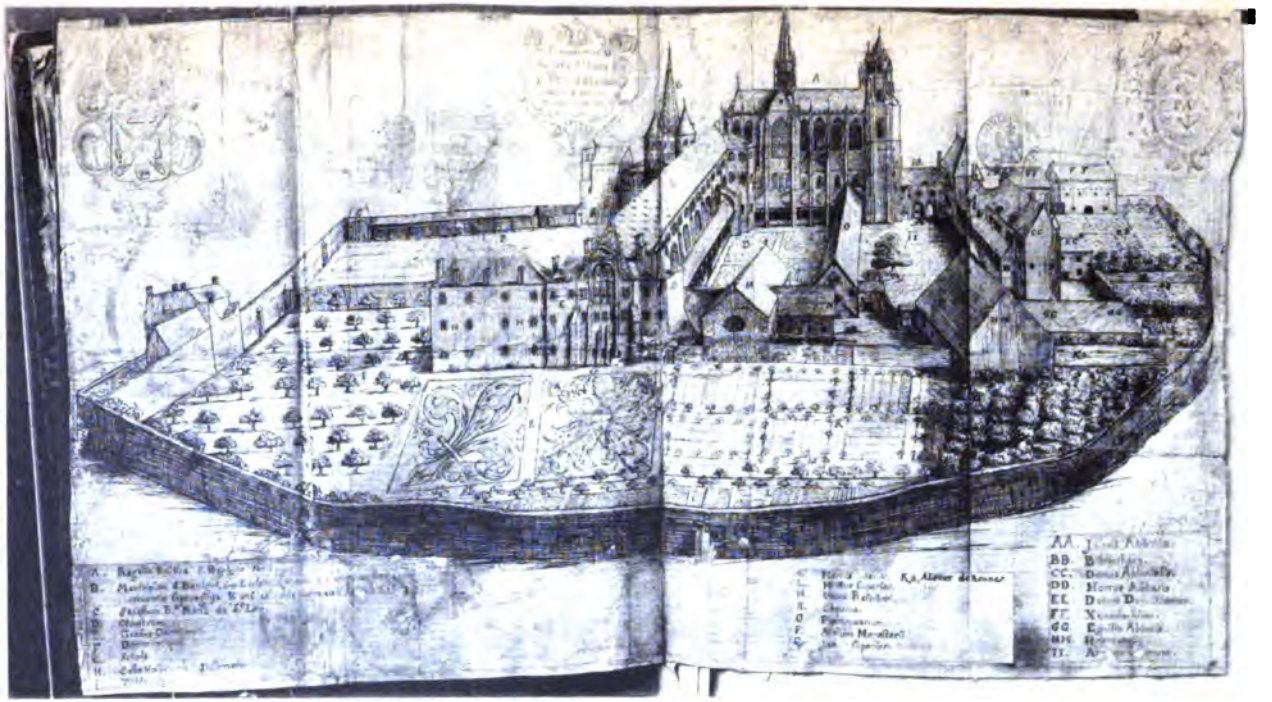

VUE D'ENSEMBLE DE L'ABBAYE SAINT-BÉNIGNE EN 1674

(Dessin de dom Prinstet, 1674)

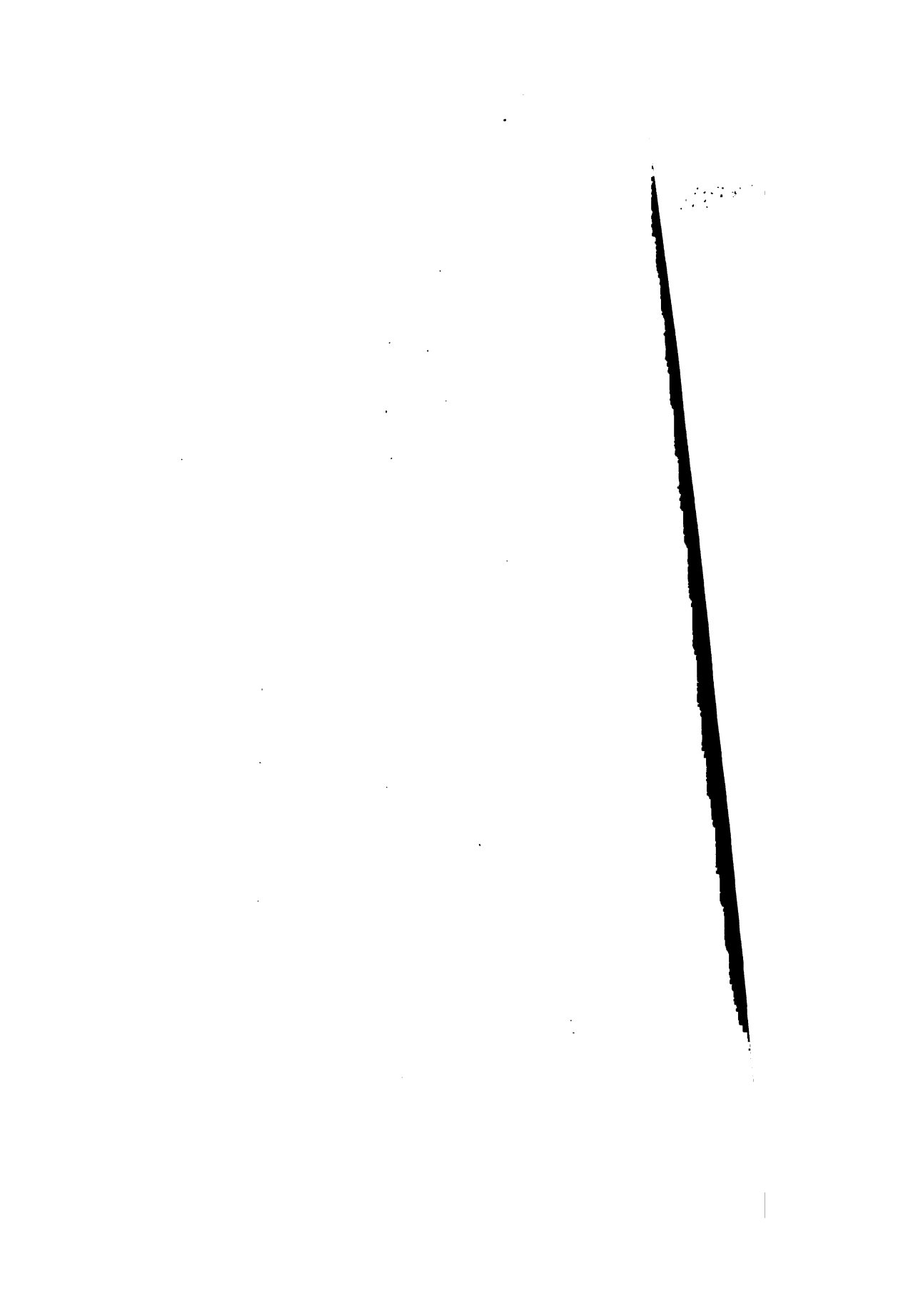

LE TRÉSOR
DE
L'ABBAYE SAINT-BÉNIGNE

L'historique du Trésor de l'abbaye Saint-Bénigne (1) est un terrain inexploré jusqu'ici. L'excursion que je suis amené à y faire aura donc, à défaut d'autre mérite, l'intérêt de la nouveauté.

On serait, de prime abord, tenté de croire à l'abondantes sources de renseignements. Il suffit pour cela, de citer les principaux éléments de la bibliographie imprimée et manuscrite de Saint-Bénigne : d'un côté, les épaves assez importantes de l'ancien chartrier abbatial, conservées aux Archives de la Côte-d'Or; d'autre part, la *Chronique* et sa continuation (2), les *Annales*

(1) Les pages qui vont suivre, — je tiens à bien l'indiquer dès le début, — ont exclusivement trait au Trésor de Saint-Bénigne. J'aurais dépassé de beaucoup le cadre que je me suis tracé si je ne m'étais pas interdit toute digression dans le domaine de l'histoire proprement dite de l'abbaye, quelque intéressante qu'elle puisse être, au XI^e^ siècle en particulier.

(2) L'ancienne Chronique de Saint-Bénigne, de l'année 195 à l'an 1052 environ, a été composée, entre 1052 et 1078, par un moine anonyme de cette abbaye. Un autre religieux bénignien, égale-

sancti Benigni Divionensis (1), les *Consuetudines antiquæ* (2), les cartulaires (3) et les obituaires (4) de l'abbaye, l'*Histoire* (ms.) *de Saint-Bé-*

ment anonyme, en a rédigé, vers 1515, un complément sommaire qui s'étend de 1077 à 1515 environ. — Je continuerai à citer la réédition que M. l'abbé Bougaud a donnée de l'une et de l'autre, en 1875, dans un des volumes des *Analecta Divionensia*.

(1) De 564 à 1285. — Rééditées dans les *Monumenta Germaniæ historica*, de Pertz, *Scriptores*, t. V, p. 37-50.

(2) Les « Consuetudines antiquæ monasterii Benigniani, vulgo les Uz », étaient analogues à celles de l'abbaye de Cluny et remontaient au XI^e^ siècle, du temps de l'abbé Guillaume ou, au plus tard, de l'abbé Jarenton. Le manuscrit original en existait encore à Saint-Bénigne au siècle dernier (cf. : dom Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus* (édition d'Anvers), t. IV, préface ; — *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 325, et t. IX, p. 533-534 ; — dom Plancher, *Histoire... de Bourgogne*, t. I, p. 246 ; — *Bibl. nat.*, ms. 12662 latin, f. 265 v° et 267 ; coll. Bourgogne, t. XII, f. 163 v°, 197 ; etc.). — Ce ms. est perdu aujourd'hui et je ne sache pas qu'il en subsiste aucune copie complète. Dom Lanthenas nous a conservé le texte de quelques chapitres et une analyse — malheureusement très écourtée — de l'ensemble de l'ouvrage. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 83-100 v°, 128-138 v°, 171-172 v° ; ms. latin 12089, f. 298-299 v°. — Dom Martène en a imprimé de nombreux extraits (*ouvr. cité*, col. 5, 88, 174, 182-85, 194, 198, 224, 339, 368-73, 375-6, 380, 387, 403, 444-45, 447-48, 454, 458-59, 467, 469, 483-85, 505-512, 594, 596, 642-46, 734-39, 776, 805, 813-19, 841, 842-43, etc.). — Il est à regretter qu'un document si important pour l'histoire de la liturgie et des institutions monastiques en Bourgogne n'ait pas encore été l'objet d'une étude spéciale.

(3) Cartulaire du commencement du XIV^e^ siècle (*Bibl. nat.*, nouv. acq. lat. 562). — Cartulaire factice, composé vers 1647 par le conseiller Bouhier (*Bibl. nat.*, mss. latins 17080-81).

(4) Des divers obituaires de Saint-Bénigne décrits par M. Aug. Molinier dans *Les Obituaires français du moyen âge* (p. 228-30), deux seuls m'ont fourni des renseignements utiles : celui de la

nigne, par dom Thomas Leroy (1); les *Mémoires* (mss.) *du monastère de Saint-Bénigne de Dijon*, par dom Lanthenas (2); les divers matériaux sur l'histoire de ce monastère recueillis aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles par le même dom Lanthenas (3) et

Biblioth. de Dijon (ms. 379, f. 120 v°-161), de la seconde moitié du XII^e^ siècle, avec additions jusqu'au milieu du XIII^e^, et celui de la Biblioth. de Troyes (ms. 210, f. 122 v°-169 v°), du commencement du XIV^e^ siècle, avec des additions jusqu'en 1599. — Quand j'aurai à les citer, j'appellerai le 1^er^ : Obituaire A, et le second : Obituaire B. — On a de dom Lanthenas une copie complète de l'obituaire A, précédée de copieuses annotations (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 204-279 v°).

(1) Ce ms., perdu aujourd'hui, était un in-4 de 1121 pages, comprenant de nombreuses pièces justificatives. Il s'arrêtait à l'année 1671 (cf. la notice que dom Tassin a publiée sur dom Leroy dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 101-2). Les papiers de dom Lanthenas (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 129-156 v°) en contiennent une analyse avec la table des documents. Cf. aussi le ms. H 121 de la *Bibliothèque des Archives de la Côte-d'Or*, p. 65-72.

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 157-202, et ms. latin 12662, f. 260-293. — *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 124, p. 1-176; ms. H 120, f. 1-57; etc. — On a toujours jusqu'ici attribué à dom Leroy ces *Mémoires* de dom Lanthenas.

(3) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 21-38, 57-138 v°, 161-175, 375 r° et v°, 377-78, 597-600, 726-34; t. XII, en entier; t. XIII, f. 120-23; t. XIV, f. 3-23 v°, 137-158; ms. latin 12662, f. 236-241, 301-302 v°, 305, 308-311 v°, 326-27; — *Biblioth. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 59-101; mss. H 106 et 121, passim. — Dom Hugues Lanthenas, mort en odeur de sainteté à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, en 1701, est un des érudits qui ont le plus mérité jadis de l'histoire religieuse de la Bourgogne. Modeste mais utile auxiliaire de Mabillon, il explora pour lui, pendant de longues années, les archives des abbayes bourguignonnes. Indépendamment de ses travaux sur Saint-Bénigne, il fut un actif collaborateur du

d'autres érudits bénigniens (1); les *Annales* mss. du couvent, de 1673 à 1678, rédigées par un religieux anonyme (2); l'*Histoire* (ms.) *de Saint-Bénigne de Dijon*, attribuée à l'abbé Fyot (3); etc.

Malheureusement, l'étude des chartes, des manuscrits et des textes imprimés réserve ici à l'archéologue le même mécompte qui l'attend d'ordinaire en pareil cas. Cette apparente richesse documentaire fait d'autant mieux ressortir une pénurie trop réelle au point de vue spécial qui nous occupe. On en pourra juger par le résultat de recherches assez longues, sans cependant au-

Monasticon Benedictinum conservé en manuscrit à la Bibliothèque nationale (cf. ms. latin 12682, f. 177-186 v°; ms. latin 12781, f. 1-18, 117-128; etc.). — L'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (p. 185-188) et la *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît* (t. II, p. 42) lui ont consacré des notices. Il existe de lui sept lettres originales dans les mss. latins de la *Bibl. nat.* 12662 (f. 236-37, 305, 326-27), 12682 (f. 200-203), et 12781 (f. 115-116).

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne. t. XI-XIV, passim; ms. latin 12662, f. 242-259, 294-298, 312-325; etc. — Je ne dois pas omettre le recueil ms. de notes paléographiques originales de dom Plancher (vers 1730), contenant de nombreux fac-similés du VII^e^ au XVI^e^ siècle, en grande partie d'après les chartes et les mss. de Saint-Bénigne (*Bibl. nat.*, ms. latin 9089).

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 445-559 v° (les différents cahiers n'y sont pas reliés dans l'ordre chronologique). — Ces annales sont incomplètes du commencement et de la fin. Elles allaient jusqu'en 1689 au moins.

(3) *Bibl. de Dijon*, n° 348[2].

cune prétention de ma part d'avoir épuisé le sujet.

Comme tous les Trésors de cathédrales et de monastères, celui de Saint-Bénigne dut son origine aux libéralités des souverains, des princes, des seigneurs et des fidèles. D'après l'auteur de la *Chronique*, le culte rendu à l'apôtre de la Bourgogne dans toute la région et les miracles opérés sur son tombeau provoquèrent ces libéralités dès la fin du VI^e^ siècle (1). Le roi Gontran surtout paraît avoir favorisé à cet égard la nouvelle église, indépendamment de la magnifique dotation foncière qu'il lui avait assurée (2).

Quand on remonte aussi haut dans le passé, les documents, on le sait, n'abondent guère en données archéologiques. Ceux du VI^e^ au XI^e^ siècle parvenus jusqu'à nous (3) relatent bien tous les

(1) « Cum ... sanctus martyr Benignus crebris virtutum signis claresceret et miraculorum insignia sanitatumque dona omnibus ad ejus tumulum venientibus ostenderentur,... reges et principes ob sancti martiris meritum ceperunt locum istum diligere, honorare muneribus et bonis extollere, nobiles quippe possessiones et predia condonare, devotus populus plurima conferre... » *Chron.*, p. 32-33. — L'abbaye Saint-Bénigne avait été fondée, vers l'an 509, par saint Grégoire, évêque de Langres.

(2) *Chron.*, p. 29-31, 61 et 148. — Voir aussi plus loin, p. 162.

(3) Les plus anciennes chartes de Saint-Bénigne sont toutes imprimées. Les ouvrages de Pérard, de Duchesne, de dom Plancher, la *Gallia Christiana*, etc., en ont fait connaître la majeure partie dès les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (voir les index de la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, par de Bréquigny, Pardessus, etc.). Celles

privilèges concédés à l'abbaye par les papes et les rois, ils enregistrent bien avec un soin méticuleux les moindres donations ou acquisitions immobilières ; mais pas plus ici qu'ailleurs, on n'y peut suivre, d'une manière tant soit peu continue, les accroissements successifs du Trésor. Tout ce que l'on sait de celui de Saint-Bénigne pendant cette période se réduit à quelques mentions.

On apprend, par exemple, qu'en réédifiant à Dijon, vers l'an 870, la basilique abbatiale, détruite, semble-t-il, durant l'invasion normande, Isaac, évêque de Langres, de concert avec Charles le Chauve, ne se borna pas à l'enrichir de biens-fonds, mais aussi des ornements propres à rehausser la décoration du sanctuaire et la pompe des cérémonies (1). Il est rapporté encore qu'en 886 un seigneur bourguignon appelé « Adema-

qui étaient restées inédites font partie du recueil de « Chartes bourguignonnes... » que M. Joseph Garnier a publié dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e série, t. II (1849), p. 91-135.

(1) « Domnus Isaac... basilicam sancti Benigni jam pene dirutam in pristinum statum restauravit... adortante pariter et adjuvante precelso rege Carolo... » *Chron.*, p. 96-98. — « Domnus Isaac, Lingonice urbis episcopus... hoc Divionense monasterium... tunc infesta paganorum vastatione destructum... reformavit... In cujus nova reedificatione adeo tota incubuit mentis devotione ut non solum terris seu ornamentis regali dono concessis ditaret... » *Bibl. de Dijon*, ms. 379, f. 161 v° ; — *Bibl. de Troyes*, ms. 210, f. 118 v°-119 ; *Chron.*, p. 98, note 1.

rus » et sa femme, du nom de « Lampaia », firent don à Saint-Bénigne des reliques, des châsses, des croix d'or et d'argent et des vêtements sacerdotaux de leur propre chapelle (1).

En continuant à interroger des textes trop souvent silencieux, on relève enfin une troisième indication. Les objets de prix offerts aux églises par des générations de pieux bienfaiteurs ont, à toutes les époques, excité de coupables convoitises. L'auteur de la *Chronique* déplore, au milieu du XI^e^ siècle, un vol important de ce genre commis autrefois au préjudice du monastère. Il n'en précise pas autrement la date : « priscis temporibus », dit-il ; mais les détails qu'il fournit à ce propos ne méritent pas moins d'être signalés. D'audacieux voleurs choisirent le jour même de la fête de saint Bénigne (2) pour massacrer les gardiens de l'église et faire main basse sur les reliquaires, les « tabulæ » (3), les vases sacrés, les lustres, les candélabres d'or et d'argent, sur les gemmes et les tissus précieux, et enfin sur une statue en or de Notre-Seigneur :

(1) « ... Capellam suam mobilem et specialem cum reliquiis sanctorum, scilicet sancti Salvatoris et sancte Marie aliorumque sanctorum, crucibusque tam aureis quam argenteis et capsis vestimentisque, et omnia ornamenta ipsarum reliquiarum. » *Chron.*, p. 116. — Ce sont là les termes mêmes de la charte originale de donation, publiée dans le *Recueil* de Pérard, p. 160-161.

(2) Le 3 novembre.

(3) Devants d'autel, triptyques, etc.

le tout dû à la munificence du roi Gontran et d'autres souverains dont le chroniqueur n'a pas eu soin de nous transmettre les noms, à moins que la tradition en eût déjà perdu le souvenir. Il constate seulement, avec un légitime regret, que ce fut là une perte irréparable et que, par la suite, les présents les plus princiers n'eussent pas suffi à reconstituer un pareil trésor (1).

Pour trouver trace de nouvelles libéralités (2), il

(1) « Ante hec vero tempora, insignia ornamenta, videlicet gemme, pallia pretiosa, capse, tabule, corone, vasa quoque ecclesiastica seu candelabra ex auri argentique metallo fabricata, cum imagine Salvatoris Domini nostri ex auro fusili opere facta, latronum fraude, in ipsius sancti festivitate, occisis custodibus, furto fuerunt asportata. Hec ornamenta a Guntranno et ceteris regibus huic loco pro veneratione et honore Dei sanctique Benigni martiris antiquitus conlata, sed priscis temporibus sacrilega pessimorum manu sublata, nullus postea extitit principum qui tantum potuisset recuperare thesaurum. » *Chron.*, p. 148.

(2) D'après M. l'abbé Bougaud (*Etude... sur... saint Bénigne*, p.298-299, et *Chronique*.., p.84, note, et p.126, note), les objets suivants du Trésor devaient être antérieurs au XI^e^ siècle : « Trois reliquaires en or apportés de Jérusalem par les abbés Apollinaire et Fulchérius, et dans lesquels étaient renfermées des parcelles de la vraie croix, de la sainte éponge et de la couronne d'épines » ; « une belle châsse contenant des reliques insignes de saint Maurice et de ses compagnons, données par le roi Gontran » ; « le chef de saint Innocent, martyr de la légion Thébaine, envoyé par l'abbaye d'Agaune » ; « un bras de saint Révérend, évêque et martyr, donné par les religieux d'Agaune ». — Aucun texte ancien, malheureusement, ne concerne ces divers objets. La *Chronique de Hugues de Flavigny*, citée par M. l'abbé Bougaud, est loin d'être aussi formelle qu'on pourrait le supposer d'après lui. Elle parle bien de reliques, à propos des abbés Apollinaire (vers 793) et Foucher ou *Fulche-*

faut arriver au début du XI[e] siècle, à l'abbé Guillaume, le célèbre réformateur de Saint-Bénigne, de Fécamp et de nombre d'autres monastères. Un noble et riche prêtre italien, Godefroy, archidiacre de Milan, signala son séjour à Saint-Bénigne où il était venu embrasser la vie monastique par le don d'un autel portatif en onyx, orné d'or et d'argent, et de toute une chapelle qu'il avait apportés d'Italie (1). La *Chronique* fait aussi mention d'ornements sacerdotaux d'or et de pourpre offerts alors au bienheureux Guillaume par Adalbéron, évêque de Metz, et Benoît, abbé de Saint-Arnoul (2).

Malgré le vol dont le Trésor de Saint-Bénigne avait précédemment été victime, la superbe ba-

rius (vers 944) (cf. édit. Pertz, p. 352 et 360); mais, entre autres inexactitudes, il n'y est point question de « trois reliquaires en or ». Quant à la « belle châsse » de saint Maurice, au chef de saint Innocent et au bras de saint Révérend, nulle part non plus je n'en relève de trace ancienne, autrement qu'à l'état de *reliques* et non pas de *reliquaires*. Le bras de saint Révérend est seul indiqué par dom Lanthenas comme provenant de l'abbaye d'Agaune (*Bibl. nat.*, ms. latin 12662, *f.* 263). — Ceci suffirait à prouver combien l'historique du Trésor présente d'incertitudes et de lacunes pour toute la période antérieure à l'inventaire de 1395.

(1) « Archidiaconus quidam Mediolanensis, nomine Gotefredus, ut nobilem decebat nobiliter veniens cum multis thesauris, inter quos altare onichinum auro et argento decenter ornatum et quicquid ad capellam pertinebat, ornamentum scilicet ecclesiasticum secum detulit... » *Chron.*, p. 152.

(2) « ... Stolam auro textam duasque cappas purpureas aureo limbo decoratas... Casulam auro decenter ornatam atque alia ornamenta... » *Chron.*, p. 150.

silique construite au commencement du XI[e] siècle par l'abbé Guillaume possédait encore bien des richesses d'art, quand éclata en Bourgogne, vers l'an 1028, une des plus longues et des plus désastreuses famines qui aient sévi pendant tout le moyen âge (1). Une détresse générale sollicitait d'abondants et réitérés secours. Les religieux de Saint-Bénigne n'oublièrent pas en cette circonstance les préceptes de la charité évangélique ; l'abbé Guillaume n'hésita point devant un suprême sacrifice : pour procurer du pain aux affamés, il eut recours, comme à Cluny saint Odilon lui en donnait l'exemple (2), à l'aliénation d'une partie du Trésor. Le tombeau de saint Bénigne était à cette époque surmonté d'un dais en bois de six coudées (3) de long sur trois de large et sept et demie de haut, revêtu en entier de plaques d'or et d'argent sculptées, représentant la naissance et la passion de Notre-Seigneur (4). Tous ces bas-reliefs furent vendus au profit des pauvres ; quantité d'autres objets précieux, tels qu'une châsse d'or ornée de pierreries, des croix, trois « tabulæ » et deux encensoirs en argent, subirent le même sort (5).

(1) Sur cette famine, cf. la *Chronique de Raoul Glaber*, livre II, chap. IX, et livre IV, chap. IV.

(2) *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 317.

(3) La coudée était d'environ un pied et demi.

(4-5) « ... Absida lignea sex cubitorum longitudinis et trium lati-

Les bienfaiteurs du monastère semblent avoir pris à tâche de combler les vides que l'héroïsme charitable du bienheureux Guillaume avait si largement opérés dans la décoration et le mobilier de la basilique. L'impératrice sainte Cunégonde (1) fit hommage d'un grand calice d'or et de sa patène, enrichis de pierreries (2); Hugues de Chalon, évêque d'Auxerre (3), d'une coupe d'or du poids de cinq livres, destinée à la fabrication d'un autre calice (4). Le successeur de l'abbé Guil-

tudinis septemque ac semis altitudinis, que undique auro et argento vestita, historiam Dominice nativitatis et passionis premonstrabat anaglifo prominentem opere pictura satis optima. Verum hoc decentissimum de quo loquimur ornamentum ob recreationem pauperum tempore famis fuit dissipatum a domno abbate Willelmo, et cum capsa aurea mirifice gemmis exornata pariterque tribus tabulis ac duobus turibulis argenteis crucibusque, ac omne ornamentum in auro et argento venumdatum est. » *Chron.*, p. 147-148.

(1) Elle était fille de Sigefroy, comte de Luxembourg. En 1024, après la mort de son mari, l'empereur Henri II le Boiteux, — inscrit aussi au nombre des saints, — elle embrassa la vie religieuse et mourut en 1040.

(2) « Chunigundis imperatrix, uxor Henrici Cesaris, pro requie anime predicti principis, dedit duas auri libras, insuper et omnes gemmas ipsius calicis cum patena studuitque facere vas elegantissimum ut per hoc memoria ipsius in hoc loco recolatur per evum. » *Chron.*, p. 181. — Les *Obituaires* A et B contiennent également la mention suivante, au 5 des nones de mars : « Chunigundis imperatrix, que majorem calicem fecit fieri, patenam quoque ex suo auro fecit fieri, ac lapides in utroque posuit. »

(3) De 1000 à 1039.

(4) « Hugo, episcopus Autisiodorensis et comes Cabillonum, protector et advocatus hujus loci, dedit Sancto Benigno sciphum aureum pondo V librarum, ut fieret ex eo calix aureus, ob expiationem

laume, Halinard (1), appelé ensuite au siège archiépiscopal de Lyon, témoigna sa libéralité par l'envoi de vases sacrés et d'ornements sacerdotaux, sans compter une croix d'or ornée de gemmes (2) et plusieurs manuscrits (3). Enfin Adalbéron, primicier de la cathédrale de Toul (4), offrit un reliquaire de saint Blaise (5).

Le chroniqueur contemporain Hugues de Fla-

culparum ipsius. » *Chron.*, p. 181. — On lit de même dans les *Obituaires* A et B, à la date du 2 des nones de novembre : « Depositio domni Hugonis, episcopi Autisiodorensis, qui dedit nobis cyfum aureum ad calicem faciendum. » — Les calices énumérés à l'inventaire de 1395 (art. 51-59) sont décrits trop vaguement pour qu'il soit possible de constater avec certitude si ceux qui provenaient de l'impératrice Cunégonde et de l'évêque d'Auxerre Hugues de Chalon existaient encore à Saint-Bénigne à la fin du XIV^e^ siècle. L'affirmative me paraît peu probable. En tous les cas, ni l'un ni l'autre ne figurent à l'inventaire de 1519, où des descriptions plus détaillées permettent mieux de se rendre compte des objets.

(1) Abbé de Saint-Bénigne de 1031 à 1046, archevêque de Lyon de 1046 à 1052, date de sa mort.

(2) Peut-être une des deux croix mentionnées à l'inventaire de 1395 sous les articles 18 et 31.

(3) « Omne ornamentum quo utebatur ad sacrum ministerium transmisit sancto protectori suo Benigno cum non parva auri quantitate et vasis argenteis que erant in ejus officio. Auxit ornatum hujus ecclesie maxima ex parte, inter que crucem auream gemmis ornatam fabricari fecit. Libros etiam plures conscribi jussit. » *Chron.*, p. 192. — Je ne fais que citer en passant ces manuscrits. On trouvera réunis plus loin quelques renseignements sur la bibliothèque de Saint-Bénigne.

(4) Sur ce personnage et sur le reliquaire qu'il donna à Saint-Bénigne (art. 45 de l'invent. de 1395), cf. ci-devant, p. 14, note 9.

(5) « Adalbero, primicerius Tullensis, qui dedit nobis brachium sancti Blasii. » *Obituaires* A et B, au 12 des calendes d'août.

vigny pouvait, sans doute, en la comparant à des temps plus heureux, peindre sous de sombres couleurs la situation du monastère (1) au moment où Jarenton inaugurait un abbatiat (2) qui devait égaler en renom et dépasser en prospérité celui du bienheureux Guillaume. Cependant, d'après ce qui vient d'être rapporté, il semble que le Trésor de Saint-Bénigne avait commencé, vers le milieu du XI^e^ siècle, à réparer une partie au moins de ses pertes. Jarenton, quoi qu'il en soit, mit tout en œuvre pour lui faire recouvrer son ancienne magnificence : il usa de ses hautes relations pour faire appel avec succès aux générosités des grands et sut profiter de ses diverses négociations en Espagne, en Angleterre et en Italie pour rapporter de l'étranger, à chacun de ses retours à Dijon, tout ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de son église. La continuation de la *Chronique* lui rend à ce sujet un reconnaissant témoignage, emprunté aux anciennes notices nécrologiques des bienfaiteurs de l'abbaye (3).

(1) *Monumenta Germanniæ historica,* de Pertz, *Scriptores,* t. VIII, p. 417.

(2) Jarenton fut abbé de Saint-Bénigne de 1077 à 1113.

(3) « ... Quia [Jarento] erat profundus scientia, prudens consilio, jocundus alloquio, principibus tam ecclesiasticis quam secularibus valde placebat, et quotiens illos adisset maximum in eorum curiis locum habebat et ab ipsis magnifice muneratus redibat. Porro illi non satis erat per vicina sibi loca ecclesie sibi commisse commoda perquirere, sed ad exteras et remotas regiones, in Hispaniam scili-

L'obituaire a conservé le nom d'un des princes qui réservèrent toujours le meilleur accueil aux suppliques intéressées de Jarenton et se plurent à enrichir alors la basilique dijonnaise : le nom, glorieux pour la Bourgogne, d'un des fils du comte Guillaume Tête-Hardie, Raymond, frère du pape Calixte II et fondateur d'une nouvelle race des rois de Léon et de Castille par son mariage avec la fille d'Alphonse VI le Vaillant (1).

A la fin du XI^e^ siècle, le Trésor de l'abbaye paraît avoir été l'un des plus riches de toutes les églises bourguignonnes. Divers chapitres des *Consuetudines antiquæ*, ceux surtout consacrés à la célébration des offices les jours de fête, dénotent un grand apparat de tentures, de tapisseries, de reliquaires d'or et d'argent, de vases sacrés, de croix, de lustres, de candélabres, d'ornements sacerdotaux, de mobilier ecclésiastique de toute sorte. Les quelques passages que je cite en note permettent de se faire une idée de la pompe que les cérémonies religieuses revêtaient autrefois à Saint-Bénigne. Ils méritent aussi l'attention des

cet atque Angliam pergendo, aurum, argentum, pallia aliaque ornamenta ecclesiastica undecumque huc convehebat... » *Chron.*, p. 198; — *Bibl. de Dijon*, ms. 379, f. 163; — *Bibl. de Troyes*, ms. 210, f. 120.

(1) « Domnus Raymundus, comes Hyspanie, qui... a domno Jarentone abbate frequenter expetitus, plurima donaria in auro et argento et palliis sancto Benigno transmisit. » *Obituaire* A, au 12 des calendes d'octobre.

archéologues, quand il ne s'agirait que d'une image de la Vierge et de l'enfant Jésus, que les moines portaient solennellement en de certaines processions (1). Un des officiers claustraux, l'*apocrisiarius*, le sacristain, avait charge de veiller à la conservation de tous les objets propres à l'exercice du culte (2).

(1) « Phylacteria in circuitu altaris suspenduntur... Altare majus tribus palliis operitur... Formæ tapetibus cooperiuntur... Textus evangeliorum super altare pro ornamento ponuntur... Presbyterium ecclesiæ, chorus quoque bancalibus et tapetibus adornatur, altare etiam majus suis decoratur ornamentis... Medietas cratium palliis adornatur... Tota palliis seu dossalibus adornatur ecclesia... Omnis basilica ornamentis suis ex integro decoratur... Sacerdos festivis atque auratis utitur indumentis... Ante majus altare VII candelabra ponuntur... Calices aurei cæteraque ornamentorum insignia super altare ponuntur... Processio hoc disponitur ordine : primo loco ponitur aqua benedicta, secundo tres cruces, deinde textus evangeliorum duo a duobus subdiaconibus tunicatis feruntur, habentes utroque latere bis bina candelabra, ante se vero duo thuribula. Sequuntur deinde... ornamentorum insignia, videlicet brachia sanctorum auro et argento involuta, scrinia quædam cum reliquiis sanctorum, phylacteria et alia hujusmodi multa... *Imago autem Dei genitricis ac pueri Jesu quæ depicta est in tabula aurata* solummodo in die natalis Domini, in purificatione quoque et assumptione ejusdem gloriosæ Virginis deportatur... Majus altare ornatur pallio... Famuli sartores ante processionem vexilla ferunt... Discooperiuntur cruces, coronæ, capsæ... Altare majus palla serica in superficie tantum operitur... Totus chorus ac pavimentum ante altare tapetibus sternitur... », etc. Mention de « cruces aureæ », de « candelabra argentea », d'un « thuribulum festium », d'un « urceolus aquæ benedictæ », etc. *Consuetud. antiquæ*, chap. 5, 50, 57, 61 et 68 (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 85-87, 100, 128 v°, 136-138 v°, 172).

(2) *Ibid.*, chap. 5 : « De apocrisiario, id est principali ecclesiæ custode » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 128 v°).

En dehors de l'incendie qui causa de si terribles dégâts aux églises de Dijon, vers 1137 (1), je ne trouve, au cours du XII^e^ siècle, que deux mentions à relever dans les documents. Vers l'an 1162, la veuve du duc de Bourgogne Eudes II, Marie de Champagne, assura par une fondation l'entretien d'une lampe allumée jour et nuit devant le tombeau de saint Bénigne (2). En 1177, les religieux vendirent le revêtement antérieur d'argent de leur maître autel pour secourir les pauvres, pendant une famine (3), comme l'avait fait en pareille circonstance l'abbé Guillaume.

Les renseignements deviennent un peu plus nombreux aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, mais, de même

(1) *Annales Sancti Benigni*, édit. Pertz, p. 44; — Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 134 ; etc.

(2) Pérard, *ibid.*, p. 242-43; — Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 136 et 288. — L'abbaye Saint-Bénigne eut toujours à se louer de la générosité des ducs de Bourgogne. A maintes reprises, ils lui concédèrent des privilèges et accrurent ses possessions. Il est donc hors de doute qu'ils tinrent aussi à honneur d'enrichir le Trésor dans une mesure bien plus large que pourrait le faire présumer un texte isolé ; mais, pour eux comme pour beaucoup d'autres bienfaiteurs, les documents qui subsistent restent silencieux à cet égard. On verra plus loin que deux vitraux au moins du chœur avaient été donnés par les ducs.

(3) Le passage des *Annales Sancti Benigni* qui fournit ce détail est incomplet ; le sens toutefois n'en paraît pas douteux : « 1177. Hoc anno fames valida invaluit...tabula argentea majoris altaris pauperibus duxit... ». *Monumenta Germaniæ historica*, de Pertz, *Scriptores*, t. V, p. 45.

qu'aux époques précédentes, ici encore règnent de longues lacunes.

Quelques mots du continuateur de la *Chronique* donnent lieu de croire que, sous l'abbé Pierre de Grancey, mort en 1204, le Trésor retira sa part de profit d'une administration qui laissa à Saint-Bénigne des traces durables et un souvenir en honneur(1). Bientôt après, le passage de l'abbé Adam (2) fut marqué, au contraire, par la dilapidation des plus riches ornements sacerdotaux et des vases sacrés les plus précieux (3).

Il faut ensuite citer, comme se rattachant à notre sujet un acte capitulaire de l'année 1259, qui détermina pour l'avenir la part que le couvent, l'abbé, le chambrier et le chantre devaient respectivement prélever dans la succession mobilière des religieux décédés à l'abbaye ou dans les prieurés qui en dépendaient (4). Vingt ans plus

(1) « Petrus [abbas]... multa ad ornatum et commodum sue ecclesie dicitur gessisse. » *Chron.*, p. 206. — Cf. aussi G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 140-144, 187-188 et 217.

(2) Abbé de Saint-Bénigne de 1207 à 1211.

(3) « 1207. Hoc anno factus est Adam abbas,... qui cum regeret abbaciam istam, vendita fuerunt ornamenta ecclesie, scilicet cappe sirice et pallia et cruces auree et calips aureus duodecim marcarum et plures calices argenteos et bacinos et fiolas argenteas et alia plura et possessiones multas ; forte non culpa sua, set ultione divina ipsi et ceteri qui consenserunt ab abbatia detrusi sunt ». *Annales Sancti Benigni*, dans Pertz, *ouvr. cité*, p. 47.

(4) Pérard, *ouvr. cité*, p. 498. — Un autre acte capitulaire, de 1380, établit qu'à la mort d'un abbé ses « dépouilles » mobilières

tard (novembre 1279), le testament de Robert, seigneur de Beire (1), fournit un exemple des legs mobiliers (2) que les nobles du voisinage et les riches bourgeois dijonnais inscrivaient alors parmi leurs dernières volontés, en faveur d'un monastère où ils choisissaient souvent leur sépulture (3).

L'ordre chronologique nous fait arriver à l'abbé Hugues d'Arc (4), de la famille seigneuriale d'Arc-sur-Tille (5), un des prélats dont la mémoire a toujours été, à Saint-Bénigne, le plus entourée de vénération. Retracer si sommairement que ce soit l'historique du Trésor sans s'arrêter à ce nom serait une injustice. Hugues d'Arc en effet ne se borna pas à contribuer de son patrimoine (6) à la

appartiendraient à son successeur. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 130.

(1) Beire-le-Châtel, canton de Mirebeau (Côte-d'Or).

(2) « Item, volo et concedo quod quocienscumque me mori contigerit, quod palefridus cum sommerio meo et cum armatura mea et cum lecto meo munito remaneant ecclesie sancti Benigni Divionensis. » *Bibl. nat.*, nouv. acquis. lat. 562, f. 105 ; — dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 71.

(3) Sur les tombes qui garnissaient jadis Saint-Bénigne, cf. le travail publié par M. Gabriel Dumay, sous le titre de : *Epigraphie bourguignonne. Eglise et abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, travail auquel j'ai eu déjà et aurai encore plusieurs fois l'occasion de me référer.

(4) Abbé de 1269 à 1300.

(5) Canton de Dijon.

(6) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIII, f. 298 r° et v°.

réédification de l'ancienne église, écroulée en partie; il voulut doter aussi les reliques de saint Bénigne d'une châsse digne de l'apôtre de la Bourgogne et de son nouveau sanctuaire (1). Or, argent, pierreries, rien n'y fut épargné. Inaugurée en grande pompe le 4 des calendes de novembre (29 octobre) 1288 (2), elle prit place de ce jour sur le maître-autel où elle se trouvait encore au moment de la Révolution. On verra plus loin qu'elle n'était déjà plus intacte à la fin du XIV^e^ siècle et qu'elle avait été dépouillée, au XVI^e^, de ses plus précieux ornements, quand elle disparut, dans la tourmente de 1793, avec le résidu d'un Trésor singulièrement appauvri depuis l'inventaire de 1519.

De 1288 à l'année 1395, date du premier inventaire dont le texte ait été conservé, les documents

(1) Cf. les art. 87 de l'invent. de 1395 et 1 de l'invent. de 1519. — Une des planches de l'ouvrage de M. G. Dumay (p. 37) représente la dalle funéraire de l'abbé Hugues d'Arc. Une église y est figurée, dans la partie supérieure : au-dessous, le prélat, debout, appuie la main droite sur une crosse et, de la gauche, soutient une châsse; mais il ne faut pas chercher là autre chose qu'une église et qu'une châsse quelconques. Cette tombe, du reste, comme je l'indiquerai ailleurs, ne date que de la fin du XV^e^ siècle ou du commencement du XVI^e^.

(2) *Chron.*, p. 209-210. — On doit, il me semble, adopter cette date de préférence à celle du 14 des calendes de novembre (19 octobre) 1288, indiquée par la *Gallia christiana* (édit. de Claude Robert, de 1626, appendice, p. 69; nouv. édition, t. IV, col. 687-8), et reproduite par le père Chifflet (*Bibl. nat.*, coll. Baluze, t. 138, f. 68 v^o^), dom Thomas Leroy (*ibid.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 154), etc.

relatifs au Trésor se résument en quelques lignes. Un reliquaire de saint Maurice (1) portait des armoiries (2) attribuées à l'abbé Jean (vers 1310) ou à son successeur (1311-1341), Othon de Enegret (3). Gauthier de Boux, curé de Tornay (4), mort en 1315 (5), donna au monastère une statuette de saint Bénigne (6) ; le chantre Jacques, — probablement Jacques de Cîteaux, décédé en 1334 (7), — un reliquaire de saint Nicolas (8) ; un personnage du nom de Simon, un bénitier en argent (9) ; Wladislas, le prince de Pologne à l'existence si aventureuse (10), un reliquaire de sainte Marie-Madeleine, une coupe dorée, deux bassins et deux burettes en argent, et une chape de velours cramoisi, ornée de broderies et d'or-

(1) Art. 40 de l'inventaire de 1395.

(2) *De gueules à la croix d'or.*

(3) *Chron.*, p. 211, note 4 ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 144 ; — *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 52 v°.

(4) Canton de Fays-Billot (Haute-Marne).

(5) G. Dumay, p. 159.

(6) « Quidam presbyter... Galterus de Boux nominatus... imaginem nostri protectoris Benigni nobis libere donavit. » *Chron.*, p. 211. — Invent. de 1395, art. 6.

(7) G. Dumay, p. 199.

(8) « Jacobus, cantor, qui fecit vasculum sancti Nicholay. » *Obituaire* B, au 5 des ides d'août. — Cet objet figure sous l'art. 10 à l'invent. de 1395.

(9) « Symon, qui fecit ulceum argentum. » *Obituaire* B, au 2 des ides de septembre. — C'est probablement l'art. 71 de l'invent. de 1395.

(10) Cf. ci-devant, p. 11, note 5.

frois d'or (1); un donateur, dont le prénom de Jean est seul connu, une nappe d'autel en lin et en soie (2); les seigneurs de Sombernon et de Mâlain, de riches parements d'autel, à leurs armes (3).

Si l'on se reporte maintenant à l'inventaire de 1395, on regrettera de posséder si peu de renseignements sur l'origine de tant d'objets de prix énumérés au long de cent soixante articles. Mais, est-il besoin de le répéter? en présence de documents de ce genre le même regret n'est que trop fréquent, et il faut s'estimer heureux d'avoir conservé au moins un état descriptif aussi ancien de richesses disparues. Le texte complet en étant mis ici à la disposition des érudits, je ne m'attarderai pas, dans une publication à eux seuls destinée, à commenter plus ou moins en détail la teneur de vingt pages précédentes (4). Il me suffira de rappeler l'attention sur les articles principaux : la châsse de saint Bénigne (5), dont les statuettes, les pierreries et la partie architecturale avaient déjà subi quelques détériorations; une importante série de trente-huit reliquaires, sous forme

(1) Art. 25, 36 et 60 de l'invent. de 1395; art. 13, 26, 88 et 164 de celui de 1519.
(2) Invent. de 1395, art. 149.
(3) Ibid., art. 114, 115 et 132.
(4) Cf. p. 7-27.
(5) Art. 87.

de chef, de bras, de statuette ou de vase (1) ; des croix processionnelles et autres (2) ; une crosse, une couronne de lumières et un chandelier de fabrication limousine (3) ; les calices (4), vases et ustensiles sacrés de diverse nature (5), les ornements pontificaux (6), les chasubles (7), les paréments d'autel, custodes, courtines, etc. (8) ; deux objets enfin qui ne se rencontrent pas d'habitude dans les inventaires analogues : un cor de saint Maurice (9), probablement en ivoire (10), et un saphir dont le contact passait alors pour guérir les maladies d'yeux (11).

Le prélat sous l'administration de qui fut dressé l'inventaire de 1395, l'abbé Alexandre de Montagu (1379-1417), se signala par son zèle à décorer l'église et à restaurer les bâtiments claustraux (12). Sa libéralité envers le Trésor ne se

(1) Art. 3, 6-17, 19-24, 26, 27, 29, 30, 37-49, 72 et 77.
(2) Art. 18, 31-35 et 76.
(3) Art. 78, 82 et 83.
(4) Art. 51-59.
(5) Art. 1, 5, 25, 36, 50, 60-64, 71, 73, 79, 80, 84, 86 et 160.
(6) Art. 78, 121-130.
(7) Art. 88-100.
(8) Art. 101-120, 132-140, 143, 146-159. — Je parlerai plus loin, en étudiant les manuscrits, des « textes » et autres livres qui figurent dans cet inventaire.
(9) Art. 85.
(10) Voir l'art. 28 de l'invent. de 1519.
(11) Art. 28.
(12) « Hic... abbas ipsam (ecclesiam) magnopere intus et foris continuo studuit adornare ; vascula namque argentea necnon et pan-

TOMBE D'ALEXANDRE DE MONTAGU, ABBÉ DE FLAVIGNY, PUIS DE SAINT-BÉNIGNE, MORT EN 1417

(Dessin de la collection Gaignières, d'après le recueil de Palliot)

borna pas à faire exécuter cinq nouveaux reliquaires d'argent doré, enrichis de pierreries, en l'honneur de saint Urbain, de saint Symphorien (1), de saint Jean-Baptiste, de saint Mammès et des saints Gémeaux (2) : il y ajouta une paix d'ivoire (3), deux calices d'argent, un missel, un drap d'or où était représenté saint Maurice, deux parements d'autel en soie verte historiés de sujets religieux en broderie d'or, deux coussins de velours rouge et de drap de Turquie, ornementés d'animaux et de « fleurettes », un corporal de taffetas vert, ouvragé en fil d'or d'un saint Michel dans un encadrement de feuillages et de fleurs (4). Au XVI^e^ siècle, on gardait aussi à Saint-Bénigne le « grand béricle de cristal » (5) qui lui avait servi de lunettes.

J'arrive à la période comprise entre l'inventaire de 1395 et celui de 1519.

Du temps de l'abbé Alexandre de Montagu, un religieux convers du couvent, « frère Jehan, du

nos aureos cum plurimis sericeis ornamentis, ac quicquid in ipsa ecclesia tunc decora erant nobis contulit;... totum etiam monasterium... reparavit et in multis decoravit... » *Chron.*, p. 214.

(1) Art. 15 et 42 de l'invent. de 1395, art. 6 et 10 de l'invent. de 1519.

(2) Art. 7, 8 et 11 de l'invent. de 1519.

(3) Art. 160 de l'invent. de 1395 (addition de 1440) ; art. 94 de l'invent. de 1519.

(4) Invent. de 1519, art. 79, 85, 130, 135, 279, 285, 286, 323 et 325.

(5) *Ibid.*, art. 97.

cloistre », donna un ciboire d'argent doré (1), et « multa alia bona nobis fecit », disent la *Chronique* (2) et l'un des obituaires (3).

La chape aux armes des La Marche, décrite en l'inventaire de 1519 (4), — chape de satin blanc à feuillages d'or et orfrois historiés sur satin pers, avec une Notre-Dame et un saint Jacques au chaperon, — datait probablement de l'abbé Jean de La Marche (1417-1421) ; en tous cas, elle provenait d'un des membres de cette famille, illustrée au XV^e^ siècle par le chroniqueur des ducs de Bourgogne. Volontiers aussi j'attribuerais à l'abbé Pierre Brenot (1434-1437) un riche parement d'autel que dom Lanthenas, en le décrivant (5), incline à faire remonter à l'abbé Pierre de Rainzeville (1342). Est-ce à ce dernier, ou à Pierre de

(1) *Ibid.*, art. 87.
(2) P. 215.
(3) *Obituaire* B, au 2 des ides de mars.
(4) Art. 169.
(5) « La riche broderie d'une Vierge tenant Jésus sur son giron, et deux anges à ses costés, qui luy presentoint de l'encens, et un d'eux un abbé, avec l'image de saint Pierre, en broderie, assis dans une chaire et revestu pontificalement, semblent (*sic*) estre de l'abbé Pierre. Toutes ces broderies estoint appliquées sur l'ornement bleu, sçavoir l'image de la sainte Vierge et les deux anges au devant d'autel, saint Pierre à la contretable du dessus de l'autel. Ce sont des pièces des plus riches pour la quantité d'or fin, et des plus fines pour la délicatesse de l'ouvrage. » *Bibl., nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 764 r° et v° (papiers de dom Lanthenas ; vers 1675). — L'article 288 de l'inventaire de 1519 correspond en partie à cette description.

Courbeton (1374-1379), ou à Pierre Brenot, — sans parler d'un autre abbé de Saint-Bénigne ayant aussi porté le nom de Pierre (1344-1365), — que s'applique la mention, dans l'obituaire, d'un don ou d'un legs de 300 florins employés par les religieux à l'achat de vases d'argent (1) ? Je ne me hasarderai pas à trancher la question, et j'abandonne bien vite le terrain des conjectures pour reprendre la filière des documents.

Sous l'abbatiat de Pierre Brenot, Jean de Visen, conseiller du duc de Bourgogne et receveur général de ses finances (2), fit hommage au monastère, de concert avec Jeannette, sa femme, d'un petit reliquaire de saint Laurent, en argent (3).

L'abbé Hugues de Montconis (1439-1468) laissa un *flabellum*, un tapis de Turquie et sept coussins en drap vert et drap rouge, décorés de fleurs et de lacs d'amour (4). Du temps de ce prélat, André de Montmorot, infirmier du couvent, offrit un reliquaire de saint Blaise, en argent doré, et

(1) « Depositio domni Petri abbatis istius loci, qui dedit conventui III^cc^ florinos, de quibus fuerunt hempti ciphi argentey. » *Obituaire* B, au 18 des calendes de décembre (addition du XIV^e^ ou XV^e^ siècle). — La *Chronique* est muette là-dessus

(2) Sur ce personnage, cf. : *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (par de La Barre), t. II, p. 199 ; — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XXIII, f. 152 v°-153, et t. XLIII, f. 154 r° et v°.

(3) Art. 54 de l'invent. de 1519. — *Chron.*, p. 216-217.

(4) Art. 109, 326-27 et 333 du même invent.

une superbe chape (1) ; Jacques de Montmorot, sous-prieur de Larrey et frère du précédent, une autre chape de velours cramoisi (2) ; Pierre de Bauffremont, comte de Charny, de magnifiques ornements d'église en drap d'or, en damas pers et blanc et en velours noir, un tapis pers et rouge, etc. (3). Notons, en passant, que les religieux se servaient alors au réfectoire de vaisselle d'argent (4).

« Marché et quittance du candélabre de cuivre, le 9 décembre 1471 » : tel est le titre d'une des pièces justificatives que comprenait l'*Histoire* (ms.) *de Saint-Bénigne* par dom Thomas Leroy (5). On n'a pas d'autre renseignement sur ce candélabre. Il devait être placé dans le chœur, derrière le lutrin.

Au témoignage du même dom Leroy, l'abbé Gauthier de Fallerans (1474-1476) « a fait faire

(1) *Ibid.*, art. 5 et 148. — *Chron.*, p. 217-218 ; — *Obituaire* B, au 2 des nones de février.

(2) *Ibid.*, art. 160. — *Chron.*, p. 218 ; — *Obituaire* B, au 3 des nones de janvier.

(3) *Ibid.*, art. 149, 194, 200, 208, 225, 228, 273, 277, 278, 338 et 383. — Sur ce personnage, cf. ci-devant, p. 85, note 4.

(4) Dom Leroy cite un acte du 13 avril 1464 (n. st.), par lequel dom Etienne Geniot, réfectorier de Saint-Bénigne, s'engage à rendre aux religieux dix « tasses » et quatre cuillères, le tout en argent, qu'il emportait avec lui à l'abbaye de Flavigny, sa nouvelle résidence. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 136 et 156 v° ; — *Chron.*, p. 217, note 1.

(5) *Ibid.*, t. XII, f. 136.

quelques ornemens» (1), un au moins: une chape de velours cramoisi, aux orfrois historiés d'apôtres et de prophètes, avec les saintes femmes au tombeau de Notre-Seigneur, brodées sur le chaperon (2).

Plusieurs dons de l'extérieur augmentèrent à cette époque le Trésor. Les religieux reçurent du duc Charles le Téméraire un tapis de Turquie (3); de Geoffroy Dombois, chambrier du couvent (4), une chape en damas gris avec orfrois sur velours vert (5); du grand prieur Guillaume Regnaudin (6), une chape en velours pers, brodée d'or (7); d'un marchand de Dijon, Thiébaud Labiral, une chape en velours cramoisi (8) et d'autres vêtements sacerdotaux (9); de Philippe Martin, seigneur de Bretenières, maire de Dijon de 1485 à 1489, date de sa mort (10), deux ornements

(1) *Ibid.*, t. XII, f. 136 v° et 156 r°.

(2) Art. 147 de l'invent. de 1519.

(3) Art. 341 du même invent.

(4) Cf. ci-devant, p. 91, note 6. — Ce religieux était déjà chambrier de Saint-Bénigne en 1471. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 67 r° et v°.

(5) Invent. de 1519, art. 168.

(6) Cf. ci-devant, p. 91, note 2. — Il était déjà grand prieur en 1459. *Bibl. nat*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 90 v°, 91, 91 v°, 92.

(7) Invent. de 1519, art. 165.

(8) *Ibid.*, art. 163.

(9) « Theobaldus Labiral, qui dedit nobis vestimenta virida cum cappa violeta de voulore, et multa alia [bona] nobis fecit. » *Obituaire* B., au 8 des calendes de septembre.

(10) Cf. ci-devant, p. 108, note 2.

en velours et damas noir, garnis de beaux orfrois (1).

Pendant sa longue et prospère administration, l'abbé Claude de Charmes (1488-1510) prit constamment pour modèles, parmi ses prédécesseurs, ceux dont la mémoire était le plus en vénération à Saint-Bénigne. En suivant les traces des Guillaume, des Jarenton, des Hugues d'Arc et des Alexandre de Montagu, il mérita que son nom figurât aussi au rang des principaux bienfaiteurs du couvent (2). L'église et le monastère lui durent des embellissements nombreux (3); le Trésor, d'inépuisables marques de munificence. Six colonnes de bronze, placées autour du maître-autel, hautes de quatorze pieds, chacune surmontée d'un ange portant un chandelier et les insignes de la Passion (4); deux reli-

(1) Art. 227 et 231 de l'invent. de 1519.

(2) Voir le texte de son épitaphe dans G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 39.

(3) *Chron.*, p. 221-222 ; — *Gallia Christ.*, t. IV, col.692 ; — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 126-127.

(4) « Pilas sive columnas aut si mavis pilaria ex aurichalco conflata ante majus altare ac ad ipsius altaris ornatum, sex numero, construi fecit ; que desuper sex angelorum Christi passionis insigna representantium imagines sustinent ; ditissime decorata et insignita cunctis facilius cernentibus apparere possunt. » *Chron.*, p. 224-225. — On sait, d'autre part, que ces colonnes « étoient autour du grand autel » ; que chacun des six anges dont elles étaient surmontées tenait « un chandelier de cuivre doré » ; et que « elles ont servi à la fonte des cloches de l'an 1720 » (*Bibl. nat.*; coll. Bourgogne, t. XIV, f. 127; G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 41). Claude de

TOMBE DE CLAUDE DE CHARMES, ABBÉ DE SAINT-BÉNIGNE, MORT EN 1519

(Dessin de la collection Gaignières, d'après le recueil de Palliot)

quaires en argent doré, ornés de pierreries, l'un de saint Grégoire, l'autre de sainte Radegonde (1) ; une coupe eucharistique, un calice et deux burettes, aussi en argent doré (2) ; quatre paremens d'autel en drap d'or, historiés chacun d'un des évangélistes, et trois autres en damas vert ; plusieurs ornements sacerdotaux, également en drap d'or et damas vert ; huit grandes courtines et dix plus petites, les unes en taffetas vert, les autres en futaine d'Allemagne ; neuf coussins en drap rouge, damas vert et futaine grise (3) : cette simple énumération qu'on pourrait allonger encore constate éloquemment la générosité de ce prélat. J'aurai à en citer plus loin de nouvelles preuves. Je dois seulement ajouter ici qu'il fit

Charmes en avait fait la commande à un fondeur, le 9 mars 1492 (n. st.). L'*Histoire* (ms.) *de Saint-Bénigne*, par dom Leroy, contenait le texte de ce marché, perdu aujourd'hui (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 136 v°).

(1) Art. 16 et 17 de l'invent. de 1519 ; — *Chron.*, p. 224. — D'après cet inventaire, le « chef » de saint Grégoire aurait été fait en 1507. La *Gallia christiana* (t. IV, col. 692) assigne l'année 1508 au reliquaire de sainte Radegonde. L'un et l'autre furent commandés le 20 mai 1508. L'*Histoire* (ms.) *de Saint-Bénigne*, par dom Leroy, donnait le texte, sous cette date, du « marché des deux chefs d'argent pour les saintes reliques de saint Grégoire, évêque de Langres, et de sainte Radegonde, reine de France » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 137).

(2) Invent. de 1519, art. 2 et 69-71.

(3) Ibid., art. 144, 145, 167, 195-197, 224, 305, 317-322, 329, 330-332. Cf. aussi les art. 121, 283, 284, 344 et 369. — « Abbas Claudius... plurima donavit ecclesie ornamenta aurea et serica.

faire, à gauche du grand autel, des armoires à grilles dorées pour y enfermer les reliques les plus précieuses (1), et qu'enfin, trouvant trop modeste la châsse de bois où reposaient les ossements de saint Urbain, évêque de Langres, il voulut, avant sa mort, assurer leur conservation dans une magnifique châsse d'argent (2).

Dedit namque... unam preciosissimam ac ditissimam casulam cum dalmatica atque tunica ; que videlicet ornamenta auro fulgentissimo abundanter sunt concerta ac composita. Dedit insuper cappam argenteam, in qua reconditur Dominicum corpus, multo auro copiosissime decoratam... Nobis dedit duas pulcherrimas ac ditissimas aureas cappas, arte quidem preclarissima compositas. Contulit etiam nobis ornamenta majoris altaris viridia compositione sericea, una cum duabus cappis, casula, dalmatica, etiam viridibus. » *Chron.*, p. 224 et 227. — « Les plus riches de nos draps d'or viennent de cet abbé », écrivait dom Lanthenas en 1679 (*Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 280).

(1) « Fecit fieri armariola ad sinistram partem majoris altaris nove ecclesie stutata, quorum partes interiores ferree sunt in modum trilicis sive fenestrellularum quarumdam fabricate auroque magnifice deaurate, ut inibi decentius reverentiusque reconderentur sacre ac preciose ipsius ecclesie reliquie... » *Chron.*, p. 224.

(2) « ... Ob devotionem quam ad beatum Urbanum, Lingonensis ecclesie episcopum, hic olim sepultum,... habebat prefatus venerabilis abbas, fecit fabricari capsam argenteam auroque plurimo decoratam, ut ibidem sancte precioseque presulis reliquie conderentur honorifice. » *Chron.*, p. 226. — Cf. aussi *Gallia Christ.*, t. IV, col. 692 ; — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. III, f. 232, et t. XIV, f. 126. — La translation des reliques de saint Urbain dans cette nouvelle châsse eut lieu, avec grande solennité, le 1er mai 1524 (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 435-36), cinq ans après la mort de Claude de Charmes. On s'explique dès lors qu'une châsse non encore consacrée ne figure pas à l'inventaire de 1519, où il n'en est fait mention qu'incidemment (art. 83), tandis que l'ancienne châsse en bois y est l'objet d'un article spécial (art. 142).

Claude de Charmes, parvenu à la vieillesse, avait résigné ses fonctions en faveur d'un de ses neveux, Charles de Baissey. Pendant les dix ans (1510-1519) que celui-ci occupa, de nom, le siège abbatial toujours détenu, en réalité, par son oncle, il eut à suivre des traditions de pieuse libéralité. Je ne trouve cependant à signaler à son actif qu'une mitre de satin blanc, une chasuble noire, « une belle aube » et une ceinture pontificale en soie blanche et fil d'or, garnie de lacs d'amour (1).

De la fin du XV^e^ siècle à l'année 1530, date où s'arrêtent les dernières additions à l'inventaire de 1519, le couvent et les religieux ne restèrent pas en retard envers le Trésor ; de l'extérieur aussi, il se produisit de nouveaux dons.

Le couvent fit fabriquer, l'an 1499, une luxueuse croix professionnelle d'argent doré, ornée d'un crucifix et de statuettes des évangélistes et de saint Bénigne (2) ; l'an 1509, un reliquaire en argent de saint Martin ou des Martyrs (3) ; l'an 1523, un dais de velours noir, avec broderies d'or et d'argent,

Dans deux autres passages (art. 224 et 278), il y est encore question de « la chàsse monsieur saint Urbain » ; mais on ne voit pas s'il s'agit de l'ancienne ou de la nouvelle. — Il y avait en outre un reliquaire de saint Urbain (art. 10).

(1) Invent. de 1519, art. 119, 233, 371 et 375.

(2) *Ibid.*, art. 58. — Cf. ci-devant, p. 58, note 1.

(3) *Ibid.*, art. 33.

destiné aux processions du saint sacrement (1) ; l'an 1526, un reliquaire de saint Maurice, en argent (2). Il faudrait citer encore des chapes et autres ornements d'église, un parement d'autel, une grande courtine, etc. (3). Les stalles du chœur, dont il sera question plus loin, furent commencées aussi à cette époque. Il n'y a qu'une ombre au tableau : en 1513, quand il s'agit de payer la rançon exigée par les Suisses, lors du siège de Dijon, le couvent, pour parfaire sa quote-part, eut recours à la vente de quelques vases sacrés (4). Aux siècles antérieurs et dans des circonstances désastreuses cette ressource avait seule été laissée, à deux reprises déjà, à l'héroïque charité des religieux. Là le sacrifice était admirable ; ici il n'y avait qu'un expédient mesquin. En user même discrètement, à l'occasion d'un besoin d'argent quelconque, n'était-ce pas ouvrir la porte à un dangereux abus ? Ce moyen de battre monnaie

(1) Les additions à l'inventaire de 1519 ne parlent pas de ce dais. Il fut commandé, le 13 janvier 1523 (n. st). à un brodeur dijonnais, du nom de Robelot, que nous retrouverons ailleurs. — Le marché original existe aux *Arch. de la Côte-d'Or*, série H, liasse 18.

(2) Il est fait mention incidemment de ce reliquaire dans les additions à l'invent. de 1519 (art. 25 et 110, à la note). — Le marché, en date du 12 octobre 1526, faisait partie des pièces justificatives de l'*Histoire* (ms.) *de Saint-Bénigne*, par dom Thomas Leroy (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 137 v°).

(3) Invent. de 1519, art. 152, 159, 193, 194, 198, 199, 230, 301, 363, 367. 379 et 398.

(4) Cf. ci-devant, p. 68, note 3.

prit par la suite une extension déplorable et contribua en bonne partie, au XVI[e] siècle surtout, à dépouiller Saint-Bénigne de ses principales richesses d'art.

Mais n'anticipons pas sur l'avenir et revenons aux bienfaiteurs du Trésor à l'époque qui nous occupe (1488-1530).

Un calice d'argent et une superbe chape furent offerts par le trésorier Bénigne Chenilly (1) ; deux autres chapes, non moins riches, par un des trésoriers qui lui succédèrent, Jean de Lanthenay (2) ; un calice d'argent, une chape de drap d'or, des aubes, etc., par l'infirmier Jean de Moreau (3) ; des aubes, des nappes et des serviettes par le

(1) Invent. de 1519, art. 76 et 166. — Cf. ci-devant, p. 63, note 4. — Bénigne Chenilly (*alias Chamilly* et *de Chemilli*) était déjà chambrier en 1481 (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIII, f. 359).

(2) Invent. de 1519, art. 153 et 154. — Cf. ci-devant, p. 29, note 2.

(3) Invent. de 1519, art. 86, 139, 155, 350, 368 et 378. — « Facimus anniversarium pro fratre Johanne de Moreaul, hujus [domus] infirmario, olim priore Sancti Vigoris Magni prope Baioquas, qui fundavit missam quottidianam ad altare ejusdem sancti Vigoris celebrandam.... Dedit insuper, ad usum ejusdem altaris per eum amplissime decorati ac deaurati, anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo quarto, calicem unum argenteum omniaque alia ornamenta neccessaria ad celebrationem dicte misse dederatque antea cappam unam auro contextam ditissimam, suis armis insignitam, et plurimis aliis bonis hanc domum munivit. » *Obituaire* B, f. 129 v° et 149 v°. — Jean de Moreau était en 1481 « garde du corps saint » (garde du tombeau de saint Bénigne) ; en 1486, il exerçait déjà l'office d'infirmier. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 67 v°, t. XIII, f. 359 et 364 v°. — Cf. aussi ci-devant, p. 67, note 2.

sacristain Thomas Espiard (1), le trésorier Henri de Clugny (2) et l'aumônier Guillaume de Beaujeu (3). Un prélat d'origine dijonnaise, dont il conviendra de citer encore le nom à propos des stalles de l'église, Guillaume Sacquenier, abbé de Baume-les-Moines (4), laissa une chasuble et des nappes (5). Les donateurs continuaient de même à se recruter dans les rangs de l'aristocratie des environs et de la classe aisée de la ville. Antoine de Baissey, bailli de Dijon, et Jeanne de Lénoncourt, sa femme (6), le capitaine Jean de Tavannes (7), grand-père

(1) Invent. de 1519, art. 370. — Thomas Espiard était chantre en 1502 et sacristain en 1507. *Bibl. nation.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 88, 93 r° et v°.

(2) Invent. de 1519, art. 360 et 361. — Cf. ci-devant, p. 29, notes 1 et 3.

(3) *Ibid.*, art. 381. — Cf. ci-devant, p. 28, note 3.

(4) Aujourd'hui Baume-les-Messieurs, canton de Voiteur (Jura).

(5) Invent. de 1519, art. 205 et 348. — Cf. ci-devant, p. 102, note 7.

(6) « Anthonius de Baissey, miles, qui suo tempore vir strenuus fuit in armis, qui dedit nobis ornamenta aurificia... » — « Pro domino Anthonio de Baissey,... milite strenuo hujusque insignis monasterii amatore et benefactore singularissimo, annuum devote celebramus anniversarium, qui quidem miles... nostro prefato monasterio unam pulcherrimam ac ditissimam vestem auream arte quidem mira compositam liberaliter donavit... » *Obituaire* B, f. 123 et 125 v°. — Cf. ci-devant, p. 81, note 1.

(7) « Johannes de Thavennes, miles auratus germanus, regum Francorum capitaneus strenuissimus,... pro quos ponte... sollempne celebramus anniversarium quia ejus soror germana, nobilis domini Johannis de Saulx.... uxor, nobis cappam unam ditissimam ex tela

du maréchal, Antoinette du Saix, femme du gruyer de Bourgogne Jean de Baissey (1), faisaient hommage d'ornements luxueux (2). Par leurs cadeaux plus modestes, l'hôtelier de la Croix d'or, Colin Lhomme, la marchande Guillemette Millière, le vigneron Jacob Narbet et d'autres pieux bourgeois (3) témoignaient d'une égale dévotion à saint Bénigne.

L'inventaire de 1519 nous a conduits, grâce à des additions ultérieures, jusqu'à 1530. Avant de fermer ce document et sans reprendre en détail ses cent treize pages de texte (4), jetons-y au moins un dernier coup d'œil.

Il fut dressé au mois de janvier 1518 (1519, nouveau style), à l'occasion de l'entrée en charge du trésorier Henri de Clugny (5). Quatre récolements consécutifs, de 1520, 1522 et 1528 (6),

aurea, suis ornatam insigniis, dedit. » *Obituaire* B, f. 169 v°. — Cf. ci-devant, p. 87, note 5.

(1) Cf. ci-devant, p. 83 note 3, et p. 137, note 2.

(2) Invent. de 1519, art. 136, 146, 151, 351 et 375. — Deux reliquaires et une boîte d'argent, un parement d'autel et deux pans de cotte d'armes en cendal rouge (art. 36, 40, 61, 296 et 391) provenaient aussi de donateurs appartenant à la noblesse, à en juger par les armoiries apposées aux objets ; mais je ne suis point parvenu à déterminer ces écussons. — Les deux reliquaires figuraient déjà à l'invent. de 1395 (art. 30 et 47).

(3) *Ibid.*, art. 162, 241, 358, 359, 365, 397 et 399.

(4) Cf. ci-devant, p. 28-141.

(5) Cf. ci-devant, p. 29, note 3.

(6) *Ibid.* et p. 141. Cf. aussi p. 32, note 1, p. 45, note 3, p. 67, note 3, p. 82, note 2, p. 97, note 12, et les art. 379, 380, 398 et 399.

le tinrent à jour pendant dix ans. Les revisions de 1520 et 1522 eurent lieu en présence d'un orfèvre dijonnais, Dreux ou Drouhot Duvay (1), qui paraît être le père du célèbre graveur du XVI^e^ siècle Jean Duvet, connu sous le nom de *Maître à la Licorne* et revendiqué jusqu'ici parmi les illustrations langroises (2). En 1530, le couvent fit procéder à un nouvel inventaire (3), perdu aujourd'hui comme un autre de 1545 (4), comme

— Les dernières additions sont de 1529 (n. st.) et de 1530 (cf. p. 118, note 3, et p. 135, note 3).

(1) Cf. ci-devant, p. 29, note 3, p. 47, note 4, p. 49, note 4, et p. 112, note 3.

(2) E. Jullien de La Boullaye, *Etude sur la vie et sur l'œuvre de Jean Duvet, dit le Maître à la Licorne* (Paris, 1876, in-8°). — M. Noël Garnier a signalé récemment de sérieuses probabilités en faveur de l'origine dijonnaise de Jean Duvet (*Mém. de la Soc. bourguignonne de géogr. et d'hist.*, t. VIII (1892), p. XXXVI-XXXVII). — L'orfèvre Dreux ou Drouhot Duvay travaillait à Dijon dès 1495 ; il y mourut vers 1530 (de Gouvenain et Ph. Vallée, *Invent... des Arch. de la ville de Dijon*, t. III, introd., p. III, série I, art. 9 ; série L, art. 672, 685, 687, 714 et 730 ; t. IV (en cours d'impression), série M, art. 82). Philibert Duvay, orfèvre également et essayeur de la Monnaie, y vivait en 1500-1513 (*ibid.*, t. III, série L, art. 677, 712 et 730 ; *Bibl. nat.*, ms. fr. 8260, f. 184 v°, 188 v° et 189) ; Clément-Janin, *Les Orfèvres dijonnais*, p. 38) ; sa parenté avec le précédent n'est pas établie. Enfin, Jean Duvay, probablement fils de Dreux, était aussi orfèvre et essayeur de la Monnaie de Dijon en 1506 et vers 1520 (*Invent... des Arch... de Dijon*, t. III, série L, art. 682 et 730) ; il y demeurait encore en 1530 (*Arch. nat.*, KK 100, f. 12 ; Jullien de La Boullaye, *ouvr. cité*, p. 9-10).

(3) Cf. ci-devant, p. 118, note 3.

(4) Cf. ci-devant, p. 30, note.

plusieurs du XV^e^ siècle (1), comme tous ceux de date antérieure à 1395 et postérieure à 1519.

Dans l'intervalle de ces deux dernières dates, le Trésor avait reçu de notables accroissements. Il ne comprenait d'abord que cent soixante articles ; le nombre s'en élève ensuite à trois cent quatre-vingt-dix-neuf. Rapprochés l'un de l'autre, ces chiffres ont leur intérêt : je dirai même, pour parler à la mode, qu'ils sont suggestifs ; cependant, au point de vue archéologique, ce qui constitue surtout l'importance du second inventaire, c'est le soin minutieux avec lequel il a été rédigé. A l'énumération succincte et souvent vague de 1395, succède ici un ensemble de descriptions si détaillées, si précises, qu'il serait facile aujourd'hui, à trois siècles et demi de distance, de reconstituer, le crayon à la main, la plupart des objets.

Plusieurs pages sont tout d'abord consacrées à la châsse de saint Bénigne (2). Je ne les recommanderai pas assurément comme un modèle de style, bien que la langue des commissaires-priseurs et autres officiers publics n'ait guère fait de progrès depuis lors ; mais qu'importe la littérature en pareil sujet ? A de belles phrases on

(1) Il y eut probablement d'autres inventaires, un du sûr, dans l'intervalle des deux nôtres (cf. p. 35, art. 3, p. 46, art. 26, p. 47, art. 27, p. 55, art. 50, p. 60, art. 64, etc.).

(2) Cf. ci-devant, p. 29-34.

préfère des données techniques, un énoncé substantiel, des renseignements exacts et complets. Telles quelles, les pages dont je viens de parler ont, sous ce rapport, une valeur documentaire incontestable. Sans qu'il soit besoin d'une grande intuition de la part du lecteur, elles évoquent à son esprit une représentation fidèle du chef-d'œuvre d'orfèvrerie où reposaient, depuis 1288, les cendres de l'apôtre de la Bourgogne.

La châsse de saint Bénigne affectait la forme d'une église rectangulaire, vue dans le sens longitudinal, avec un clocher au milieu et un fronton aux deux extrémités. Elle était on argent doré et mesurait six pieds et demi de longueur sur deux de large (1) ; six lions de cuivre doré lui servaient de supports. Indépendamment d'une riche ornementation architecturale et de nombreuses pierreries, vingt-neuf statuettes en décoraient le pourtour et le campanile ; une série de bas-reliefs garnissait la toiture (2). Siégeant en son trône,

(1) Ces dimensions ne sont pas indiquées dans l'inventaire ; ce sont celles données, au XVIIe siècle, par dom Thomas Leroy. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 154 ; etc.

(2) D'après dom Leroy, cette châsse était « chargée d'or et d'argent, de perles et pierres prétieuses » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 154). Elle était « semée partout de pierreries », et « une partie des pilastres, colonnes, bases, étoient émaillées sur l'or », disent d'autres notes historiques sur l'abbaye, du milieu du XVIIIe siècle (*ibid.*, t. XIV, f. 124 vo). Enfin, vers 1735, dom Plancher écrivait ceci : « Cette nouvelle châsse étoit faite en forme d'église

le globe du monde dans une main, de l'autre donnant la bénédiction, le Christ occupait la partie centrale de la face antérieure ; à gauche et à droite, six apôtres debout lui faisaient cortège. Sur la face opposée, entre six apôtres également, présidait la Vierge, assise et tenant dans ses bras l'enfant Jésus. A chacune des extrémités, deux prophètes flanquaient un groupe représentant saint Bénigne torturé par ses bourreaux ; les bas-reliefs ornant la toiture reproduisaient aussi des scènes de son martyre. Le campanile abritait une statuette du saint, entouré de quatre chiens, en souvenir des molosses affamés qui, d'après la légende, l'avaient caressé

avec une flèche au milieu, garnie de plusieurs figures assez hautes, d'argent doré, entre lesquelles il y en avoit une de saint Bénigne environné de quatre chiens, deux de pur argent et deux d'argent doré. Les pilastres et grosses pièces de la châsse étoient de cuivre doré au feu ; le corps de la châsse couvert de lames d'argent enrichies de bas-reliefs qui représentoient l'histoire du martyre de saint Bénigne. Aux deux côtez et aux deux bouts, il y avoit plusieurs figures de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, des apôtres et de saint Bénigne, toutes d'argent doré, et autour des pilastres plusieurs pierres prétieuses de diverses couleurs. L'argent employé dans ladite châsse montoit à trois cent cinquante marcs. On ne peut pas dire précisément à quoi montoit l'or appliqué sur les figures d'argent, sur le cuivre des pilastres et des six lions sur lesquels la châsse étoit posée ; mais on peut assurer qu'il y en avoit pour des sommes considérables, puisque de deux lions qui restoient des six, un orfèvre de Dijon en tira, il y a environ quinze ans, pour plus de cinq cent francs d'or » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XXXIV, f. 75 v°-76).

au lieu de le dévorer quand on les avait lâchés contre lui (1).

C'était là, à coup sûr, un remarquable spécimen de l'orfèvrerie de la fin du XIII^e^ siècle (2). Je dirai dans un instant les mutilations qu'il subit en 1566. Il n'en reste aujourd'hui que deux vestiges : une inscription gravée sur une plaque de plomb de forme circulaire, du XI^e^ siècle, provenant, croit-on, du tombeau de saint Bénigne et déposée, en 1288, dans la nouvelle châsse (3); et un frag-

(1) L'inventaire de 1395 avait déjà constaté de menues détériorations à cette châsse ; celui-ci en accuse quelques autres, sans grande importance, il est vrai, sauf une grave mutilation. Primitivement, « il y avoit, au bout de la flèche, au lieu de coq, une grosse pomme d'or massif » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 124 v°), « une grosse pomme d'or d'Arabie, de valeur inestimable » (l'abbé Bougaud, *Etude... sur... saint Bénigne*, p. 316, note). Comme il n'en est nulle part ici fait mention, il est probable qu'elle avait disparu dans l'intervalle des deux inventaires. Cf. ci-devant, p. 30, note.

(2) On ignore malheureusement où cette châsse a été fabriquée. Le silence des textes et surtout la disparition de l'objet rendent toute conjecture hasardée ; il n'y a cependant, je crois, pas d'invraisemblance à admettre, jusqu'à preuve du contraire, une origine dijonnaise ou au moins bourguignonne. A Dijon, en effet, comme à Sens et à Auxerre, l'art de l'orfèvrerie paraît avoir été assez florissant à cette époque.

(3) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 123. — Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, sans parler de temps plus rapprochés de nous, on a attribué à cette inscription une date légendaire ; elle ne paraît pas pourtant antérieure au XI^e^ siècle. J'en ai donné précédemment le texte (cf. p. 19, note 1). Elle a été gravée dans la *Gallia christiana* de Claude Robert (*appendix*, p. 76), dans l'ouvrage de M. Dumay

STATUETTE DE SAINT-BÉNIGNE PROVENANT D'UN BATON CANTORAL

XV^e^ (?) siècle

(*Musée archéologique de Dijon*)

INSCRIPTION SUR DISQUE DE PLOMB, PROVENANT DU TOMBEAU OU DE LA CHASSE DE SAINT BÉNIGNE

XI^e^ siècle

(*Moulage conservé au* [illegible] *mentales de la Côte-d'Or*)

ment de la brocatelle orientale du XIII^e^ siècle qui servait de suaire aux ossements du saint (1).

A côté de cette châsse monumentale, considérée pendant des siècles comme le joyau par excellence du sanctuaire et le palladium de la cité, combien d'autres merveilles artistiques — disparues aussi — solliciteraient encore l'attention ! Pour donner une idée de la magnificence du Trésor au début du XVI^e^ siècle, il faudrait dépeindre également la châsse de saint Urbain (2), quarante-trois précieux reliquaires (3), un triptyque d'argent (4), les croix (5), les calices (6) et autres vases sacrés (7), les crosses et mitres pontificales (8), et enfin une collection d'ornements sacerdotaux (9), de paremens d'autel, de courtines,

(pl. V), etc. L'original et plusieurs moulages en existent à Dijon et à Paris, dans des collections particulières. — Voir notre planche V.

(1) Cet intéressant fragment de tissu oriental du XIII^e^ siècle appartient aujourd'hui au musée de Cluny (n° 6421 du *Catalogue* de ce musée). — Sur cet objet, cf. ***Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or***, t. X, p. XIX.

(2) Cf. ci-devant, p. 184.

(3) Art. 3-25, 33-51, et p. 186. — Sur ces 43 reliquaires, 13 étaient postérieurs à 1395 (art. 5, 7-9, 11, 16, 17, 22, 25, 33, 39, 48, 51, et p. 186).

(4) Art. 29.

(5) Art. 52-59.

(6) Art. 64-69 et 72-86.

(7) Art. 2, 26, 27, 60, 61, 63, 70, 87-96, 99, 132-134.

(8) Art. 100, 129.

(9) Art. 135-141, 144-196, 198-261, 283-84, 369-394.

etc. (1), d'une grande richesse ; mais la description par le menu qu'en contient l'inventaire me dispense d'y insister avec tout le développement qui conviendrait si je pouvais m'attarder à mon gré, au cours de ce rapide aperçu. Je ne saurais cependant passer outre sans faire au moins mention des camées, la plupart en agate, apposés à un reliquaire, à deux croix et à un anneau pontifical. L'un représentait « deux lions tirants un chariot sur lequel est ung homme assis, et ung autre homme allant à pied, précédant lesdits lions, et ung autre dessus lesdits lions » (2) ; un deuxième était « une pierre blainche, eslevée, en fasson d'un visaige de femme ayant ung couvrechief par dessus sa teste » (3) ; sur cinq autres, trois étaient « taillés à demy visage », deux avaient pour sujet « une femme nue et un sagittaire » (4) ; le dernier consistait en « une teste de saint Pierre et de saint Paul » (5). Comme curiosités d'un autre genre, je rappellerai encore le saphir antiophtalmique (6) signalé déjà en 1395, deux « cornets » de saint Maurice (7), analogues à un objet

(1) Art. 197, 262-282, 285-346, 395-399.

(2) Cf. p. 41, art. 15. — Ce camée fait penser à quelque bacchanale. Les six qui suivent sentent bien aussi l'antique.

(3) P. 55, art. 52.

(4) P. 59, art. 59.

(5) P. 71, art. 105. — Cf. aussi les art. 7 et 100, où il est question également de « camaïeux », mais sans aucun détail.

(6) Art. 62.

(7) Art. 28.

cité aussi précédemment, et deux béricles, ou loupes de cristal, qui servaient à « allumer du feu la semaine sainte » (1).

Ce n'est pas seulement en procédure que la liquidation suit parfois de près l'inventaire. J'ai d'autant plus de regret à quitter celui-ci, qu'il marque dans l'histoire du Trésor l'apogée de sa splendeur et que le restant de ma tâche se réduira presque à déplorer la dispersion successive de toutes les richesses si soigneusement dénombrées en 1519.

Le régime commendataire une fois introduit à Saint-Bénigne, l'abbaye ne devait plus guère compter sur des prélats comparables pour la générosité à Hugues d'Arc, à Alexandre de Montagu et à Claude de Charmes. La réduction des revenus conventuels, d'un côté, le relâchement de la vie monastique, de l'autre, allaient aussi rendre moins fréquentes par la suite les libéralités des religieux. Quant aux bienfaiteurs du dehors, l'attiédissement des croyances à tous les degrés de la hiérarchie sociale eut forcément pour résultat de diminuer peu à peu le nombre et la valeur de leurs offrandes. Qu'on y joigne les guerres de religion, les taxes sans cesse levées alors sur le clergé, des vols importants commis à l'église et, il ne faut pas l'oublier, la défaveur où tombèrent, dès

(1) Art. 98

cette époque, toutes les productions de l'art antérieur, de plus en plus taxé de barbare à chaque évolution nouvelle du goût, et l'on comprendra que la seconde moitié du XVI^e^ siècle ait été désastreuse pour le Trésor abbatial.

Nous en étions restés à l'année 1530. Reprenons l'ordre chronologique.

Saint-Bénigne n'eut pas à se plaindre de son premier abbé commendataire, le cardinal Frédéric Frégose (1525-1540). Un des religieux du couvent a laissé de ce prélat une oraison funèbre contemporaine où ses largesses ne sont pas moins célébrées que ses vertus (1). Certaine caricature très irrespectueuse sera plus loin mise en regard de ces éloges. Il est certain pourtant que l'abbaye lui eut de grandes obligations. Elle reçut de lui, en particulier, nombre de tapis, de courtines et d'ornements d'église de grand prix (2). Il contribua

(1) « Eloge funèbre de Frédéric Frégose, abbé commendataire de Saint-Bénigne », publié par M. Jules d'Arbaumont dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4^e^ série, t. IV (1866), p. 427-435.

(2) « Tapeta illa eximia ex bysso rubri coloris, quibus in festis precipuis utimur, ac cortine ejusdem coloris cum ornatu earum fabrefacto ad ornatum majoris are... Ornamenta damascena pullata que contulit ad defunctorum obsequia, que numero sex sunt... Munus illud ultimum quod nobis contulit postquam a nobis in Italiam abiit, qua ad nos misit munus egregium trium pannorum sericeorum, quos volutos vocamus, triplicis coloris, viridis scilicet, albi et rubri, ad conficienda varia ornamenta in decorem et ornatum nostre ecclesie. » *Ibid.*, p. 434. — Cf. aussi l'art. 380 de l'invent. de 1519.

aussi aux frais des stalles ; j'en parlerai ailleurs.

Après l'abbé Frégose, les sources d'informations continuent à faire souvent défaut. Je ne trouve qu'une commande de tentures de taffetas cramoisi, confiée en 1537, par le couvent, au brodeur dijonnais « Richard Robelot, dit Picotin » (1). Rien depuis à noter jusqu'à l'an 1550, où un vol grave fut opéré à Saint-Bénigne, la nuit du vendredi saint (2). On déroba trois reliquaires, une grande croix et un calice ; quatre autres reliquaires furent dépouillés d'une partie de leurs ornements (3). L'auteur de ce sacrilège

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18. — Une autre commande avait déjà été faite à ce brodeur en 1523 (p. 186, note 1). Il exerçait son métier à Dijon dès 1495 (Ph. Vallée, *Invent... des Arch. de la ville de Dijon*, t. III, série L, art. 672). — Un autre « Jehan Robelot, dit Picotin », était « marchant orphèvre » à Dijon, en 1570 (*Arch. nat.*, ZZ[1] 89, f. 102).

(2) Le 4 avril 1549, ancien style.

(3) Il existe à la *Bibl. nat.* (coll. Bourgogne, t. XI, f. 556-557) une copie, faite au XVII[e] siècle, du procès-verbal contemporain qui constatait ce vol. — Les cinq objets soustraits sont décrits dans l'inventaire de 1519, aux art. 48, 50, 51, 53 et 77. Sur les quatre reliquaires dépouillés en partie, trois y portent les n[os] 3, 7 et 49 ; le quatrième est celui de saint Maurice dont je parle à la page 186. — Le procès-verbal de 1550 ajoute à l'inventaire quelques détails à relever. Ainsi, le « reliquaire appellé le saint cierge, duquel l'on faisoit le vignaige aux pellerins » (art. 48) était « enchassé en argent, en façon d'une tournelle ronde », et pesait cinq onces et demie ; celui de saint Maurice consistait en « une grande imaige » de ce saint ; le voleur y enleva « un plimart où y avoit trois plumes d'argent doré, estant sur son bonet, pesant environ deux onces, et deux boutz d'un latz tenant le manteaul dudit image par devant, pesant

le paya de sa vie (1) ; mais, malgré l'exécution du coupable, il ne paraît pas que le couvent soit rentré en possession d'autre chose que de quelques joyaux retrouvés dans le grenier à foin d'une hôtellerie de Dijon (2).

Neuf ans après eut lieu un nouveau vol. Les documents ne sont pas à son sujet aussi explicites que pour le précédent ; on peut toutefois présumer qu'il dut être assez considérable (3).

environ six treseaulx, et l'un des boutz de le (*sic*) baniere, pesant environ trois onces ». D'après le même procès-verbal, les cinq objets dérobés représentaient, au simple poids de l'argent et de l'argent doré, un total de 28 marcs 2 onces 6 tréseaux ; en ce qui concerne les pierreries et les ornements d'or et d'argent arrachés aux reliquaires, les données sont plus vagues : on arrive bien, pour l'argent et l'argent doré, à un total de 4 marcs 4 onces 2 tréseaux, mais le poids de l'or n'est pas indiqué (un « afficquet » est seul apprécié 8 ducats), et comme pierreries, il n'est fait estimation que d'un saphir de 100 ducats et de 3 autres saphirs, deux « camaïeux » et deux péridots, évalués ensemble 16 ducats. — Dom Leroy et dom Lanthenas font aussi mention de ce vol, mais sans donner de détails (*Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 278 v° ; coll. Bourgogne, t. XII, f. 138).

(1) De Gouvenain, *Invent... des Arch. de la ville de Dijon*, t. I, série B, p. 69.

(2) *Ibid.*, p. 68.

(3) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 278 v°. — *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, fol. 43 v° et 74. — Une des pièces justificatives de l'ouvrage de dom Leroy avait pour titre : « Extraict du livre du thrésor de Saint-Bénigne, page 139. Nombre des marcs d'argent et estat des joyaux et pierreries volées à la sacristie du monastère, l'an 1559 ». Le même auteur donnait également le texte du procès-verbal dressé à l'occasion du vol de 1550. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 138 r° et v°.

Ces pertes, malheureusement, n'étaient pas les seules. En 1552, les religieux avaient engagé deux reliquaires d'argent (1), pour payer une imposition sur le clergé (2). Autant dire qu'ils en firent le sacrifice. « Ces deux pièces », dit dom Lanthenas, « ont été perdues pour nostre église » (3) ; mais le moyen de parer à tous les embarras pécuniaires était désormais trouvé. De l'engagement à l'aliénation définitive des reliques du passé, il n'y avait, depuis 1513, qu'un pas de plus à franchir : il le fut bientôt pendant les odieuses luttes civiles qui allaient ensanglanter la France.

Plus favorisé que nombre d'autres abbayes et cathédrales bourguignonnes, Saint-Bénigne échappa au vandalisme des huguenots, ces dignes précurseurs des iconoclastes de 1793. Les guerres de religion portèrent cependant par contre-coup une fatale atteinte à ses richesses d'art.

Le désarroi des finances publiques était parvenu à un point tel que les troupes chargées de protéger la Bourgogne contre les calvinistes manquaient à la fois de solde, de munitions et de vivres. Réduit aux derniers expédients, le lieutenant général pour le roi au gouvernement de

(1) Ceux de saint Martin et de saint Nicolas, art. 20 et 42 de l'invent. de 1519.

(2) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 278 v° ; coll. Bourgogne, t. XII, f. 138.

(3) *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 43.

cette province, Gaspard de Saulx-Tavannes, se vit dans la nécessité de mettre à contribution les Trésors des églises et des couvents. Un arrêt du conseil d'Etat et des lettres patentes de Charles IX, en date du 31 mai 1562, lui accordèrent toute faculté « d'user des argenteries de l'Eglise » (1). Les réquisitions commencèrent aussitôt, à Chalon et à Avallon, entre autres (2). A Dijon, elles ne paraissent pas avoir été menées si rapidement, et les intéressés durent se bercer un instant de l'espoir d'y échapper. Mais, le 5 février 1563, Tavannes enjoignit au bailli de Dijon de procéder à l'exécution des lettres royales du 31 mai 1562 (3), et celui-ci fit dresser, de février à juillet 1563, un état de tous les objets d'or et d'argent que possédaient les églises et les communautés religieuses du bailliage (4).

Le lieutenant général était désormais en me-

(1) Une copie de ces lettres patentes est conservée à la *Bibl. nat.*, coll. Moreau, vol. 803, f. 19-21 v°.

(2) Vingt-deux pièces provenant du trésor des chapitres Saint-Vincent et Saint-Georges de Chalon furent vendues à Dijon, le 20 août 1562, pour la somme de 1859 livres 5 sols (*Bulletin du Comité des travaux histor. et scientif.; section d'histoire*,... année 1883, p. 24-28). — A Dijon également, il fut alors vendu, pour 178 livres tournois d'objets réquisitionnés à la collégiale d'Avallon (*Annuaire... de l'Yonne*, 1852, p. 211 ; *Bulletin de la Société des sciences histor... de l'Yonne*, t. X (1856), p. 323-325).

(3) *Bibl. nat.*, coll. Moreau, vol. 803, f. 18-19.

(4) Ce procès-verbal, malheureusement très sommaire, existe à la *Bibl. nat.* (ibid., f. 22-24 v°).

sure de poursuivre le cours des réquisitions (1). Il faut pourtant qu'à Dijon, du moins, il se soit heurté à des atermoiements et même à des refus formels, puisqu'il fut obligé, en 1566, de recourir au parlement de Bourgogne pour avoir raison des récalcitrants. Un arrêt de la cour entérina, le 5 avril 1566, les lettres patentes de 1562 et désarma les dernières résistances (2).

La spoliation qui menaçait depuis quelques années le Trésor de Saint-Bénigne ne pouvait plus être conjurée. Elle dépassa les pires craintes. « Les plus belles et les plus riches argenteries des reliques de l'église de ce monastère furent prises, enlevées et vendues » (3). La châsse de saint Urbain, don de l'abbé Claude de Charmes (4), quinze des principaux reliquaires (5), deux candéla-

(1) *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 116 v° ; — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 139. — D'après dom Plancher (*ibid.*, t. XXXIV, f. 76 v°), cet arrêt portait « injonction de faire vendre toutes les argenteries des églises de la ville et faux-bourgs, excepté les calices, saints ciboires et autres vases sacrez servant actuellement au saint sacrifice de la messe et à l'office divin ».

(2) Sur ces réquisitions des « joyaulx, orfevreries et argenteries » des églises, de 1562 à 1565, cf. le même ms. 803 de la collection Moreau, f. 1-12.

(3) *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 117 r° et v°.

(4) Cf. ci-devant, p. 184.

(5) Invent. de 1519, art. 9-12, 14, 18-20, 25, 41-43, 45 et 47. — Un quinzième reliquaire, « appellé la petite châsse de plusieurs martires », en argent, et pesant 8 marcs 5 onces, n'est pas mentionné dans l'invent. de 1519, à moins qu'il ne s'agisse ici de l'art. 33, dont le texte devrait être, dans ce cas, ainsi rétabli : « un reliquaire

bres (1), cinq calices (2), les deux grands « bassins » offerts par Wladislas de Pologne (3), le tout en argent et argent doré, devinrent la proie des orfèvres et des fondeurs. On ne s'arrêta pas là. Sur les vingt-neuf statuettes d'argent qui ornaient le pourtour et le campanile de la châsse de saint Bénigne, quinze eurent le même sort : les deux plus importantes, Notre-Seigneur et Notre-Dame, celles de quatre apôtres et neuf figurines des deux groupes représentant le martyre du saint, sans compter les quatre chiens qui entouraient son image dans le clocheton et un des lions qui supportaient la châsse. Quant aux pierreries enlevées de partout, elles étaient « sans prix pour leur quantité et valeur ». L'ensemble des objets vendus atteignit, au poids seul de l'argent, le total de trois cent trente-cinq marcs (4), et produisit la somme, considérable pour l'époque, de 4864 livres (5).

de plusieurs martires », au lieu de : « un reliquaire de monsieur saint Martin » ; et : « poise led. reliquaire huit mars six onces », au lieu de : 1 marc 6 onces.

(1) Invent. de 1519, art. 63.

(2) Dont deux grands, en argent doré, qui ne figurent pas à l'invent. de 1519. Les trois autres devaient faire partie des calices énumérés aux art. 64-69 et 72-86.

(3) Invent. de 1519, art. 26.

(4) Sur ces 335 marcs, la châsse de saint Urbain et les deux candélabres en pesaient 80 1/2 et les ornements dont fut dépouillée la châsse de saint Bénigne 93.

(5) J'emprunte tous ces détails à dom Leroy et à dom Lanthenas. *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 43 v°, 74 et

Si grandes que fussent déjà ces pertes, il en restait d'autres encore à subir. Les réquisitions avaient à peine achevé leur œuvre destructrice, que les taxes sur le clergé reprirent la leur. Accablée cinq fois en moins de vingt ans de contributions énormes (1), l'abbaye s'était trouvée bientôt à bout de ressources. Je ne veux pas prétendre que, pour subvenir à des charges de toute sorte, elle ne commença point par aliéner des immeubles et des rentes (2) avant de se résoudre à tirer parti des biens les plus sacrés de son patrimoine ; mais je dois reconnaître que le couvent ne paraît pas avoir éprouvé trop de scrupules à faire argent des objets de prix échappés aux commissaires du lieutenant général de Bourgogne. Deux riches reliquaires (3) et « deux grandes coquilles pour mettre l'encens » (4) furent ainsi sacrifiés ; on vendit ensuite la base d'argent de deux autres reliquaires (5) et on la remplaça par du cuivre (6). C'était, à ce que rapporte dom Le-

116-119. — D'après dom Plancher, 4522 livres sur ces 4864 provenaient de la vente seule de l'argent (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XXXIV, f. 76 v°).

(1-2) *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. 120, f. 43 v° ; — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 139-141 ; ms. latin 12662, f. 278 v°.

(3) L'art. 36 de l'invent. de 1519 et un reliquaire de saint Benoît, autre que l'art. 47 du même inventaire, ce dernier ayant déjà été réquisitionné en 1566.

(4) Art. 95 dudit inventaire.

(5) *Ibid.*, art. 16 et 17.

(6) *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 119.

roy, « pour avoir des armes offensives et deffensives pour garder le monastère, et pour ayder à vivre aux religieux qui estoient très pauvres à cause des troubles » (1). Combien disparut-il de même d'intéressants souvenirs légués au sanctuaire par des générations de bienfaiteurs ! On n'en sait pas le nombre ; mais, de ce fait aussi, s'accomplirent en grand d'irréparables destructions. Bref, aux 335 marcs de métal précieux réquisitionnés en 1566, il faut ajouter 294 autres marcs et 7 onces d'argent aliénés par le couvent, ou de toute autre manière perdus pour Saint-Bénigne. Dom Leroy et dom Lanthenas constatent en effet que le Trésor fut appauvri, pendant cette période, de 629 marcs 7 onces d'or et d'argent, non compris « une quantité de pierreries d'une valeur inestimable » (2). C'est dire que sa magnificence passée était irrémédiablement atteinte et qu'il ne pouvait pas se relever à l'avenir d'un désastre pareil.

Les troubles de la Ligue furent cependant moins funestes à l'abbaye que les guerres de religion. Après bien des années calamiteuses, elle commença à respirer plus librement. Quelques dons vinrent de l'intérieur et du dehors pourvoir,

(1) *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 119.

(2) *Ibid.*, f. 43 v° et 74 ; — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 139.

au moins en partie, aux déficits des vases sacrés et des ornements sacerdotaux. L'infirmier Bernard de la Baume, par exemple, offrit une chape de velours cramoisi, un calice et un missel ; Jean Poinceot d'Eguilly, seigneur de Broindon (1), un calice et une patène d'argent (2). De son côté, le couvent traita, en 1583, avec deux maîtres fondeurs de Dijon, pour refaire à neuf le lutrin du chœur (3) ; en 1588, il commanda au peintre dijonnais Nicolas de Hoey un « tableau » ou baldaquin de treize pieds de long sur dix de large, destiné à décorer le maître-autel, lors des expositions du saint sacrement, et représentant « ung Dieu en sa majesté sur ung monde, avec les quatre évangélistes, de bonne painture à huille, azeur et aultre painture convenable » (4).

(1) Commune de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

(2) *Ibid.*, t. XI, f. 170 v°, et t. XIV, f. 139 v° ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 64 et 68.

(3) Le marché original fait partie de la liasse H 18 des *Arch. de la Côte-d'Or*. Il porte la date du 22 mai 1583 et est conclu avec Richard et Jean Lestallenet, père et fils, l'un et l'autre « maistre fondeur de cuivre » à Dijon.

(4) D'après le marché original (*Arch. de la Côte-d'Or*, ibid.), le peintre devait exécuter ce travail dans un délai de sept semaines ; le prix convenu était de 25 écus (75 livres), avec une pinte de vin et deux pains par jour. — Il avait été reçu maître peintre à Dijon en 1575 (*Invent... des Arch. de .. Dijon*, t. IV, série M, art. 114). Etienne Tabourot fait mention de lui, comme peintre de portraits, dans *Les Contes facécieux du sieur Gaulard...* (édition de Rouen, 1640, in-8°), p. 49-50. — « Nicolas Dhoei, peintre, natif de Leyde en Hollande, et Margueritte Darley, sa femme, natifve de Dosle, au

Quoique la première moitié du XVII^e^ siècle ait été loin d'assurer à la Bourgogne une ère de calme et de prospérité, l'abbaye n'eut plus alors à traverser des phases aussi malheureuses que la crise au cours de laquelle nous avons vu envoyer à la fonte tant de ses richesses artistiques. Les abus du régime commendataire ne discontinuèrent point, à la vérité, et la ferveur des siècles de foi ne reprit pas possession du cloître ; toutefois les abbés et surtout les religieux manifestèrent encore quelque bon vouloir pour embellir leur église et combler certains vides d'un Trésor appauvri. Un bel « ornement de velours rouge », dont on parait encore le maître-autel en 1676, les jours de fête, provenait de l'abbé Anne d'Escars, car-

conté de Bourgoingne, demeurans à Dijon » depuis « desjà quelque temps », obtinrent des lettres de naturalisation, datées de juin 1579 (*Arch. de la Côte-d'Or*, B 74, f. 22 r° et v°). Cet artiste se rattache, par conséquent, à la famille de peintres appelée de Hoey ou de Hooy, fixée à Leyde en 1532, par suite du mariage d'un de ses membres avec la fille du fameux Lucas de Leyde. Vers 1575, cette famille se ramifia en plusieurs branches. Pendant que l'aînée continua à résider à Leyde, une autre paraît avoir élu domicile à Anvers (Ad. Siret, *Dictionnaire... des peintres*, 3^e^ édit., t. I, p. 453 et 464). Une troisième vint s'établir à Paris, où de 1590 à 1660, elle compta plusieurs peintres du roi (de Laborde, *La Renaissance des arts à la cour de France*, p. 243, 246-49, 852-56 et 874 ; *Archives de l'Art français*, t. III, p. 158 et 254-56 ; Jal, *Dictionn. critique de biographie et d'histoire*, 2^e^ édit., p. 501-502). Une quatrième enfin fit souche à Dijon : Nicolas y vivait encore vers 1590 ; Etienne « Dohey » ou « Douhy » y était peintre en 1609-1622 et Nicolas « Douhey » en 1673 (Ph. Vallée, *Invent... des Arch... de Dijon*, t. III, série L, art. 41, 175, 216 et 226).

dinal de Givry (1), mort en 1612. L'abbé Nicolas Jeannin (1613-1621) donna un vitrail (2); son successeur Nicolas de Castille (1621-1658) fit les frais d'une chasuble et répara une verrière (3); l'un ou l'autre paraît avoir contribué à l'achat de six pièces de tapisserie représentant la vie de saint Bénigne, que le couvent commanda, en 1623, à deux marchands d'Aubusson (4). En 1628, les religieux chargèrent « Jean Empain, maistre orphèvre, demeurant à Dijon, d'exécuter un ciboire de vermeil et « une grande lampe d'argent avec la chaisne » (5). La

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 498.

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 134 et 135 v°; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 48, note 1. — L'abbaye lui dut aussi des restaurations : « Pleraque vetustate collabentia restauravit », dit la *Gallia Christ.*, t. IV, col. 694.

(3) *Ibid.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 133 r° et 135 v°; — G. Dumay, p. 49. — C'est cet abbé, par contre, qui fit « abattre » les anciens vitraux du transept nord (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 488 v°). — Il sera encore question de lui plus loin.

(4) Le 14 septembre 1623, « Anthoine Matheron et Estienne Tissier, marchantz tapissiers, du Buisson, au païs de la Haulte Marche », s'engagèrent à livrer aux religieux six pièces de tapisserie de haute-lisse, relevées de soie, où serait reproduite « l'istoire de monsieur saint Bénigne ». Le prix en était fixé à 18 livres 10 sols l'aune carrée. Elles furent livrées le 21 septembre 1624 et payées 1073 livres, pour 58 aunes qu'elles contenaient. *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18; — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 135-136.

(5) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18. — Originaire de Valenciennes, J. Empain, ou Ampain, fut reçu maître orfèvre à Dijon en 1620; il était mort en 1640 (De Gouvenain et Ph. Vallée, *Invent.. des Arch... de Dijon*, t. I, série B, art. 270; t. III, série L, art. 524; t. IV, série M, art. 166, 188 et 192).

même année, ils firent faire par « Berthélemy Phelippeau, maistre sculpteur, demeurant à Dijon », deux statues en pierre, d'environ quatre pieds : une Notre-Dame tenant l'enfant Jésus, et un saint Bénigne, dont la dorure fut confiée à « Gilles Behuré, maistre peinctre, du lieu de Paris, à présent demeurant à Dijon » (1). En 1632, le facteur d'orgues Jean de Herville en fournit un au monastère (2). En 1648, l'orfèvre dijonnais Papillon fabriqua une couronne d'argent doré du poids de cinq marcs, « pour poser sur le chef de monsieur saint Bénigne » (3). Le 28 mars 1639,

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18. — Barth. Phelippeau, ou Philipot, travaillait déjà comme sculpteur à Dijon en 1618-1621 (*Invent... des Arch... de Dijon*, t. III, série L, art. 223, et t. IV, série M, art. 166). — G. Behuré, ou Bourré, figure encore parmi les peintres dijonnais en 1644 (*ibid.*, t. III, série L, art. 234).

(2) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18. — Ce facteur, originaire de Troyes, paraît avoir été établi à Dijon. — En 1624, il traita avec le chapitre de la Sainte-Chapelle pour la réfection de ses orgues (Joseph Garnier, *Invent.* ms. *des Arch. de la Côte-d'Or*, série E, art. 2221). — Il répara, vers 1630, celles de l'église de Saint-Jean-de-Losne (*Invent.* ms. *des Arch. de cette ville*, série CC, art. 22).

(3) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18. — Il y avait à Dijon, vers 1648, plusieurs orfèvres du nom de Papillon. Je présume qu'il s'agit ici d'Etienne Papillon, vivant en 1638-1658 (*Invent... des Arch... de Dijon*, t. I, série B, art. 285 et 294 ; t. III, série L, art. 531, 549, 696 et 716 ; t. IV, série M, art. 220 et 232). — Orfèvres de père en fils à Dijon du milieu du XVI^e^ siècle à la fin du XVII^e^, les Papillon étaient originaires de Tours (*Bibl. nat.*, ms. 67 des nouv. acquisit. latines, f. 1 v°), ville où était fixée, au XVI^e^ siècle, une famille d'orfèvres de ce nom (E. Giraudet, *Les Artistes tourangeaux*, p. 316).

une transaction conclue entre l'abbé et le couvent avait décidé que les dépouilles mobilières des religieux seraient désormais « emploiées à la décoration de l'église » (1).

Les nombreux déficits de l'inventaire de 1519 n'en demeuraient pas moins irrémédiables. Quand les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur furent appelés, au mois de novembre 1651 (2), à introduire à Saint-Bénigne une réforme reconnue nécessaire, ils réussirent à y raviver provisoirement la régularité de l'observance, mais il ne pouvait plus être question désormais de rendre au Trésor son ancien éclat. A l'intérieur de la communauté comme à l'extérieur, les temps nouveaux avaient tari la source des grandes libéralités de jadis.

Il n'y avait plus rien à attendre des abbés. Dirai-je comment se traduisit la générosité du plus illustre et du plus opulent d'entre eux, le cardinal ministre Jules Mazarin, qui, outre l'évêché de Metz, outre les abbayes de Saint-Denis, de Cluny et je ne sais combien d'autres productives commendes, se fit encore octroyer celle de Saint-Bénigne en 1658 ? « Un ornement blanc » pour le maître-autel fut l'unique largesse du ri-

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 145.

(2) *Gallia Christ.*, t. IV, col. 694 ; — *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 280 ; coll. Bourgogne, t. XI, f. 693-706.

chissime cardinal (1). On peut alléguer à la rigueur, pour excuser sa parcimonie, que ce dernier bénéfice lui fut accordé trois ans seulement avant sa mort; mais de quels termes qualifier l'indifférence et la mesquinerie de son successeur, Charles-Maurice Le Tellier (1661-1710), à la fois archevêque de Reims et abbé de cinq importants monastères, qui toucha pendant cinquante ans le plus net des revenus de l'abbaye dijonnaise, sans y faire plus d'une fois ou deux acte d'apparition et en lésinant sans cesse, de loin, sur les dépenses d'entretien et les réparations les plus indispensables de l'église et des bâtiments claustraux (2)?

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 529 v°.

(2) Sur les difficultés qu'éprouvèrent les religieux à obtenir des réparations de cet abbé, cf. les *Annales* mss. de Saint-Bénigne, de 1673 à 1678 (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 451-452, 453 v°, etc.). — Il ne se décida à en accorder quelques-unes, qu'à la suite d'une des rares visites qu'il fit à son abbaye, au mois de mai 1674, au moment où Louis XIV assiégeait Besançon et où la reine séjournait pendant ce temps à Dijon. On lira plus loin le récit de la réception de Marie-Thérèse à Saint-Bénigne. Je me bornerai à extraire des mêmes *Annales* un passage complémentaire à noter ici. Lors de cette réception, « toute la cour » avait pu voir que l'église était « en très mauvais estat, car quoyque les religieux, de leur costé, eussent fait tout leur possible pour la bien orner, jusques là mesme que la reine tesmoigna, après en estre sortie, qu'elle n'en avoit pas trouvé encore dans Dijon de mieux parée et où elle eut esté mieux receue, toutefois les personnes de sa suitte luy dirent qu'elle s'estoit mise en un trop grand danger en entrant dans cette église dont il sembloit que les voûtes alloient fondre, y ayant remarqué, lorsqu'ils y avoient esté avec elle, qu'il y avoit de grandes fentes et crevasses

Du côté des religieux, il y aurait eu probablement à espérer davantage si le régime commendataire eût moins réduit les ressources de la mense conventuelle. Ils étaient à coup sûr animés des meilleures intentions et je n'ai aucun motif de suspecter la bonne foi du rédacteur des *Annales* de Saint-Bénigne à cette époque, quand il écrivait que, depuis la réforme de 1651, « les religieux du monastère ont toujours travaillé avec beaucoup de zèle à l'embellissement de la maison du Seigneur, enchérissant mesme sur ceux qui les ont précédés » (1). Le 26 octobre 1672, ils commandèrent en

qui ne les faisoient tenir presqu'à rien, et qu'ainsi le moindre effort les auroit pu faire tomber. C'est ce qui fit prendre occasion à la reine de porter Mr l'archevesque de Rheims à y faire travailler au plustôt et de luy faire des reproches du peu de soin qu'il avoit d'un si bel édifice. En effect, lorsqu'il fut pour la saluer, elle luy dit qu'elle ne mettroit jamais le pied dans cette église qu'elle ne fût réparée, et que si elle alloit à Saint-Bénigne, comme elle se l'estoit proposée, ce ne seroit que pour voir le jardin des pères. Mr l'archevesque fit devant elle de belles promesses; mais néantmoins il usoit toujours de remises lorsque d'autres personnes luy parloient de cette affaire. Il évita mesme de venir d'autres fois dans son abbaye et n'entra point dans l'église, de peur qu'on ne luy en fit voir la difformité... La reine ne se contenta pas de luy en avoir parlé une fois, elle le pressa fort en d'autres rencontres, et Mr l'archevesque, ne pouvant s'excuser ny souffrir davantage la confusion qu'elle luy faisoit, donna ordre à ses officiers de visiter toute l'église et de dresser un mémoire de toutes les réparations qu'il y falloit faire, selon le rapport des experts... » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 533 v°-534; cf. aussi f. 454). — Les travaux les plus urgents ne commencèrent cependant que deux ans après.

(1) *Bibl. nat*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 500.

effet « six chandeliers d'argent », pour leur maître-autel, à « François Pidard, maistre orfebvre, demeurant à Dijon » (1). On les voit encore, de 1674 à 1677, acheter quelques tapis de Bergame et « un ornement complet » (2) ; faire réparer le bâton cantoral et le lutrin (3) ; ajouter deux nouveaux anges aux personnages de cire d'une crèche de Noël (4) ; éprouver le regret de n'avoir pas l'argent nécessaire pour l'acquisition d'un superbe ostensoir qu'on venait leur proposer au rabais (5) ; applaudir à la générosité de l'un d'entre eux,

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18. — Cet orfèvre vivait en 1638-1678 (Ph. Vallée, *Invent... des Arch. de... Dijon*, t. III, série L, art. 239, 695, 699 et 704 ; t. IV, série M, art. 228, 230, 231 et 253).

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 449 et 554.

(3) *Ibid.*, f. 502 v° et 509. — Ce lutrin avait une base hexagonale et reposait sur six lions de cuivre. Le bâton cantoral n'est pas décrit ; la statuette de saint Bénigne conservée au Musée archéologique de Dijon (voir notre planche V) en provient très probablement.

(4) *Ibid.*, f. 500.

(5) Voici le passage des *Annales* ayant trait à cet ostensoir (*ibid.*, f. 514) : Le 21 août 1677, « on [nous] avoit apporté, de la part sans doute de quelque maison religieuse endebtée, un ostensoire ou soleil pour exposer le très sainct sacrement de l'autel, d'une prodigieuse grandeur, de vermeil doré et tout couvert de pierreries, dont ceux à qui il appartenoit vouloient se défaire et demandoient au moins 1500 livres. Et on s'estoit adressé aux religieux de S^t^-Bénigne pour s'en défaire entre leurs mains qu'on croyoit pleines de pistolles, mais qui ne purent, bien qu'à regret, faire la moindre démarche, pour cet achapt qui estoit fort avantageux et nécessaire, veu le besoin qu'on a d'une pièce de cette sorte et de cette beauté. »

l'aumônier dom Lenet, qui fit agrandir les orgues par le facteur Grandin et les orna d'un buffet artistement sculpté par le maître menuisier Desjardins (1); et enfin employer de leur mieux les fonds arrachés à l'abbé pour les réparations de l'église (2). Cependant, lors du pavage du chœur, en 1677, ils laissèrent détruire plusieurs tombes magnifiques d'anciens abbés, comme celles de Hugues de Montconis et de Gauthier de Fallerans. Les mausolées de Hugues d'Arc, d'Alexandre de Montagu et de Claude de Charmes, ces trois principaux bienfaiteurs de Saint-Bénigne, n'échappèrent au même sort que grâce aux protestations des « curieux et gens d'esprit de Dijon », Palliot entre autres (3), et à l'interven-

(1) « L'ouvrage, pour ce qu'il a cousté, en est si beau et si bien façonné, — disent les *Annales*, — que Desjardins, maître menuisier, qui l'a entrepris, a protesté qu'il y perdoit... Le sieur Dubois, fameux sculpteur de la ville et dont le travail estoit si cher, n'auroit pas rendu ce travail plus accomply. » *Ibid.*, f. 475 v°. — Les Grandin ou Grantin étaient des facteurs d'orgues établis à Dijon au XVIII[e] siècle (*Invent... des Arch. de Dijon*, t. III, série L, art. 235, 544 et 704; *Bibl. nat.*, ms. latin 12696, f. 100 v°). — Le « maître menuisier doreur » Desjardins était déjà établi à Dijon en 1671 (*ibid.*, t. I, série B, art. 310). — Quant au sculpteur Dubois, il en a été précédemment question (p. 144, note 2).

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 475 v°-476, 478-479 v°, 491 v°-493, 494 v°-495 v°, etc.

(3) Voici ce que l'auteur des *Annales* écrit à ce sujet (*ibid.*, f. 504 : « Les curieux et gens d'esprit de Dijon voyoient bien que nous faisions mal et ne pouvoient s'empescher de nous blasmer, entr'autres M[r] Pierre Palliot, imprimeur et graveur de cette ville et un des plus habilles antiquaires de Bourgogne, qui a copié et desi-

tion de quelques religieux du couvent qui informèrent leurs supérieurs spirituels de cet acte de vandalisme et obtinrent d'eux un ordre formel à l'entrepreneur d'avoir à interrompre le cours de ses déplorables mutilations (1).

L'auteur de la chronique contemporaine les déplore d'ailleurs amèrement, et si, au fond, il incline un peu à trouver excessif un pareil respect de « l'antiquité », — nous dirions aujourd'hui de l'archéologie —, il a bien soin de rap-

gné à grands frais, de ses propres deniers, tous les tombeaux et épitaphes de nostre église et de nostre cloître, ayant fait venir pour ce sujet de Paris un jeune peintre qui les a fort bien imitées, aussi bien que celles de quelques autres églises du pays, qui sont toutes reliées dans un manuscript de l'histoire de Bourgogne qui pour[r]a voir un jour la lumière. Cet habile homme, dis-je, ne put s'empescher de me tesmoigner une fois le regret qu'il avoit de cette perte, et comme je le connoissois particulièrement, je luy répondis que nous estions moins soigneux de nos originaux que luy de ses copies, et je le priay de me donner le desseing de la tombe de H. de Montconis, pour en tirer une copie et la conserver dans le monastère, ce qu'il fit volontiers... » Un autre jour, « un maistre de la Chambre des comptes » de Dijon, dont le nom n'est pas indiqué, mais « un curieux et grand estimateur de l'antiquité, qui est la science du temps », aborda, dans l'église, l'auteur des *Annales*, pour lui dire « qu'il s'étonnoit que nous, qui estions plus intéressez que personne à conserver la mémoire de nos abbez réguliers et les marques vénérables de l'antiquité et de la noblesse de nostre monastère, estions les premiers à les détruire de gayeté de cœur et sans aucune nécessité... et que nos anciens n'avoient pas à la vérité tant de vertu que nous, mais cependant qu'il n'auroient jamais esté assez étourdis pour faire de ces coups là, qui sont des fautes irréparables. Après quoy il me quitta brusquement. »

(1) *Ibid.*, f. 503-505 v°.

peler que « cette espèce de prophanation estoit punie de mort du temps de Théodoric, roy des Lombards, comme le rapporte Cassiodore, son chancelier et secrétaire : *Qui destruxerit tumulum, morte moriatur* » (1). Les abus de ce genre, au surplus, étaient alors assez fréquents dans les abbayes bénédictines, même réformées, pour qu'au chapitre général de l'ordre de Saint-Maur tenu en 1678 il fût interdit « de faire aucun changement dans les églises de nos monastères par la démolition des autels, tombeaux et autres monuments anciens, sans la permission du R. P. général » ; interdiction renouvelée au chapitre général de 1681 (2).

Allons-nous au moins avoir à signaler de riches présents venus du dehors ? Les générations nouvelles en avaient perdu l'habitude. De 1673 à 1678, l'annaliste de Saint-Bénigne enregistre avec complaisance tous les cadeaux faits à l'église,

(1) *Ibid.*, f. 504 v°. — Constatons encore à l'actif de l'auteur de ces *Annales* qu'il sauva de la destruction, en 1675, « une ancienne châsse qui avoit longtemps esté sur le grand autel, derrière la châsse de Toussaincts, et que l'on avoit laissé traîner avec peu de respect parmy le vieux bois depuis que les reliques en avoient été transférées, l'an 1656,... dans une des châsses qui sont à Notre-Dame du Saint-Lieu. Quoyqu'elle soit vuide, elle ne doit pas estre néantmoins prophanée, et je l'ay mise soubs ce retable [à l'autel de la chapelle Saint-Bénigne], de peur que si elle eut demeuré davantage dans l'ancien refectoir, on ne l'eut jettée au feu avec le vieux bois parmy lequel elle estoit » (*ibid.*, f. 546 v°).

(2) *Ibid.*, f. 505.

mais la qualité n'y est guère à proportion de la quantité. L'énumération toutefois en est assez pittoresque. « Un conseiller au parlement » et « une dame de Dijon » donnent chacun dix écus pour l'achat d'une « tapisserie de Bergame » destinée à une chapelle ; « une dame de piété » offre « un dais en broderie, orné de pentes à l'entour », et subvient aux frais d'une tenture « en taffetas rayé de la Chine », pour un autre autel ; « une dame de Dijon » fait hommage à la chapelle Saint-Bénigne « d'un parement de camelot rouge gauffré, orné d'un passement rouge et blanc » ; « un ornement entier », « un parement neuf de taffetas rayé » et un autre parement d'autel « d'une étoffe semée de grandes fleurs blanches et rouges, avec une dentelle d'or et d'argent fin au lieu de franges », sont dus encore à trois « personnes dévotes » (1). « La femme d'un conseiller au parlement » est moins large et plus pratique : elle fait don de « trois pièces de Bergame », mais c'est en échange « d'une pièce de tapisserie à feuillages antiques, façon de hautelisse, dont elle avoit besoin » (2) : elle ne dut pas perdre au troc. C'était probablement un cadeau fort présentable, pour parer une statue de la Vierge, qu'une « très belle écharpe de tabis blanc, entourée d'une

(1) *Ibid.*, f. 500 v°, 545 v°, 546 v°, 554 r° et v°.
(2) *Ibid.*, f. 554.

dentelle très fine, qui a plus de quatre aunes de longueur » ; j'ai pourtant quelque méfiance à ce sujet, en voyant un peu plus loin notre chroniqueur estimer sept livres « une fort belle écharpe de taffetas de la Chine rayé, garnie d'une dentelle d'or et d'argent », offerte à une autre statue de Notre-Dame (1). J'ai moins bonne opinion encore « d'un reliquaire d'argent en forme ovale, attaché à un ruban bleu céleste », attendu qu'un autre « reliquaire d'argent en forme ovale » « peut bien valoir environ trois livres » (2) : rien par conséquent, à beaucoup près, des reliquaires inventoriés en 1519. Les dons en argent sont rares : à peine est-il fait mention, deux ou trois fois, de l'offrande « d'une pistole pour servir à la décoration des autels » (3). En revanche, il y a profusion de tous les objets pieux, chers à la religiosité extérieure des « personnes dévotes » : « vases à fleurs », « couronnes », « diadèmes » et « bouquets » de fleurs naturelles et artificielles, l'un, notamment, chef-d'œuvre de confiserie, favorisé

(1) *Ibid.*, f. 514 v° et 546.

(2) *Ibid.*, f. 449 et 500 v°.

(3) *Ibid.*, f. 500 v° et 554. — La pistole valait onze livres et quelques sols. — En 1674, lors du séjour de la reine à Dijon, M^me^ de Montespan donna « un louis d'or » pour entretenir pendant un an une lampe ardente à la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours ; la duchesse de Créquy, « un demy-louis d'or ou environ », pour y faire dire une neuvaine (*ibid.*, f. 532 r° et v°).

d'une description spéciale (1) ; « deux images (statuettes) de plastre, l'une de saint Jean-Baptiste, dorée, l'autre de Nostre-Dame, argentée » ; « une médaille de plastre, toute dorée » ; « une belle robe faite de fil et de soye, semée de grandes fleurs et entourée d'un petit passement d'argent », pour une Notre-Dame, et une robe pareille « pour le petit Jésus » ; « une croix toute chargée de perles et de diamans », « un beau collier de fausses perles », « un cœur de vermeil doré, tenant à un ruban bleu », « un petit cœur de crystal, environné d'un cercle de vermeil doré », « un cœur d'argent », à suspendre au cou de statues de la Vierge ; « un cœur de bougie blanche et un faux diamant double, enchâssé dans de l'émail, pendant à une chaisne, qu'on mit au col du petit Jésus » ; « un

(1) Le dimanche 9 février 1676, « on fit présent » à la chapelle Sainte-Austreberte « d'un bouquet fort cher, et fort extraordinaire : les fleurs en estoient fort odoriférentes et de bon goust ; il plaisoit au nez et à la bouche tout ensemble : il y avoit un combat entre ces deux sens à qui en jouiroit l'un ou l'autre, car on ne le pouvoit laisser à celuy-cy, que celuy-là n'en fût privé. Enfin le goust l'emportast (*sic*) et l'odorat fut obligé de s'en passer. Pour dire tout plus clairement, c'estoit un bouquet tout chargé de fleurs d'oranges confites dans le sucre, qui estoient attachées dans la verdure des feuilles avec de la canetille d'argent : on les auroit prises pour de véritables fleurs d'oranges à cause de leur blancheur, mais c'estoit de veritables dragées, qui demeurèrent le matin à la chapelle, mais qui, pour n'y pas estre dérobées par les passans, furent distribuées aux jeunes religieux... » (*ibid.*, f. 468). — Notons en passant que plusieurs vols d'objets pieux furent, à cette époque, commis à Saint-Bénigne (*ibid.*, f. 449, 498 v°, 510 v°, 554 r° et v°).

reliquaire en broderie », « une petite niche en broderie, au milieu de laquelle il y avoit une image de Nostre-Dame en plastre », « un saint suaire du Sauveur, garni d'une broderie », « deux tableaux carrez d'une fort belle et riche broderie, où il y a à chacun huit fleurons composez de sept perles », « un tableau octogone de paille ouvragée » ; « un agnus en broderie à fond rouge, chargé d'un diamant au milieu », trois autres « agnus en broderie, de figure octogone », représentant la Visitation, Notre-Dame de Pitié et sainte Véronique ; « une couronne et un sceptre doré » pour « l'enfant Jésus », etc. (1) : en un mot, tous les spécimens de bimbeloterie religieuse, d'assez mauvais goût, dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Retournons de quelques années en arrière. Le chroniqueur devient plus intéressant lorsqu'il raconte par le menu la visite de la reine à Saint-Bénigne, après avoir décrit non moins en détail les préparatifs faits pour l'y recevoir. C'était au mois de mai 1674, vers le 10 : le jour n'est pas exactement indiqué. Marie-Thérèse séjournait alors à Dijon (2), pendant que Louis XIV diri-

(1) *Ibid.*, f. 449, 468, 500 v°, 508 v°-509, 510 r° et v°, 514 v°, 515 v° et 554 r° et v°.

(2) Elle y était arrivée vers le 3 mai, accompagnée du Dauphin, de Mademoiselle (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII),

geait en personne la campagne de Franche-Comté. L'évêque de Langres (1) ayant prescrit des prières publiques « pour le progrez des armes du roy et la conservation de sa personne », la reine ne manqua pas de se rendre successivement dans toutes les églises de Dijon, quand arrivait leur tour de célébrer cette cérémonie.

Nostre rang estant venu pour recommancer les prières publiques et l'exposition du très saint sacrement, on en fit avertir la reine, qui assura qu'elle y viendroit le soir à la bénédiction. C'est pourquoy on se disposa à la recevoir avec le plus d'hon[n]eur qu'il seroit possible, et pour ne rien faire que de bien à propos, on s'informa de ses aumosniers de ce

de la maréchale de La Mothe-Houdancourt, gouvernante des enfants de France, de la duchesse de Créquy, de la marquise de Montespan, etc. La reine s'installa à « la maison du roy », l'ancien palais des ducs de Bourgogne; Mademoiselle fut logée à l'hôtel du président Bouhier ; « les autres personnes de la cour furent mises dans les plus belles maisons de la ville que les mareschaux des logis leur avoient choisies » (*ibid.*, f. 528 r° et v°). — A l'arrivée de la souveraine, le prieur de Saint-Bénigne, dom Claude Bretagne, « jugeant qu'il estoit à propos que la communauté témoignât ses respects à la reine,... crut qu'il ne pouvoit pas mieux employer quelques douzaines de poires de bon chrestien d'hyver, choisies entre les plus belles et les mieux conservées dans les fruictiers du monastère, qu'à en faire un présent à Sa Majesté. En effect, on en emplit un panier qui fut porté au logis du roy, et le R. P. prieur les offrit luy-mesme à Sa Majesté, qui les trouva fort belles et fort grosses, et luy dit qu'elle en mangeroit ce jour-là. Tout le monde les admira à cause de la saison qui en étoit entièrement passée, et on nous a rapporté que la reine les avoit trouvé[es] fort excellentes et en avoit mangé plusieurs fois » (*ibid.*, f. 529).

(1) L.-M.-A. de Simiane de Gordes.

qui se devoit observer dans sa réception. Premièrement, on suspendit le dais de broderie à fond violet au dessus du tombeau de l'abbé d'Hugues d'Arc (1), à huit ou dix pieds de terre. On mit ensuitte un priez-Dieu fort large aux pieds de ce tombeau, que l'on appuya contre les ballustres du presbytère (2), et on mit un degré de bois contre l'autre bout, du costé où l'on fait la génuflexion au saint sacrement; en sorte qu'il y avoit deux marges (3) à monter pour aller au lieu où la reine se devoit mettre à genoux, ce qui donnoit belle grâce et faisoit un espèce de throsne ; le tout fut couvert d'une grande tapisserie de Bergame par dessus laquelle on mit trois beaux tapis de Turquie : le plus beau, que l'on avoit emprunté, servit à couvrir le priez-Dieu, et les deux autres couvrirent entièrement le tombeau. Mais environ une heure devant l'arrivée de la reine, un de ses pages apporta un grand tapis de velours rouge bordé d'un passement d'or et d'argent large d'un demy pied, avec deux grands carreaux de pareille étoffe ; c'est pourquoy l'on retira les deux plus beaux tapis de Turquie, que l'on fit servir ailleurs, et on étendit ce grand tapis de velours sur le priez-Dieu et le balustre, qui en fut couvert presque jusqu'aux deux petittes portes,et on le fit descendre presque jusques au bout du tombeau, laissant le dernier tapis de Turquie pour couvrir le degré. Un page de Mademoiselle apporta aussi, un peu après, un autre careau de velours rouge qu'il mit dessus le tombeau, derrierre ceux de la reine, pour servir à sa maîtresse.

On tascha aussi d'orner le grand autel le plus décemment que l'on put ; c'est pourquoy on emprunta six beaux chandeliers d'argent aux révérends pères Minimes, qui furent mis contre les châsses au dessus de l'autel avec quatre autres

(1) Ce tombeau se trouvait dans le chœur.
(2) La balustrade du chœur.
(3) Lire : *marches*.

que le marguillier de Saint-Philibert (1) nous presta : en sorte qu'il y en avoit quatre au costé des deux petittes châsses et six au costé de celle de saint Bénigne, au milieu desquels on mit la grande croix d'or qui est grardée (2) dans le trésor (3) et dont les pierreries paroissoient avec un éclat merveilleux à cause des cierges allumez, qui leur donnoient un nouveau brillant. On l'a quelquefois mise depuis ce temps là au mesme lieu, aux plus grandes festes, et on trouve qu'elle orne beaucoup l'autel. Les prestres de Saint-Jean (4) nous prestèrent aussi leurs chandeliers, qui furent mis sur les gradins, à cause qu'il y en avoit quatre des nostres que l'orfèvre ne nous avoit pas encore mis entre les mains (5)... L'autel fut revestu de l'ornement blanc donné par le cardinal Mazarin.

Le très saint sacrement, qui avoit esté exposé dès le matin et qui le fut encore les deux jours suivans, fut mis dans un tabernacle couvert de velours rouge à fond d'argent, qui avoit quatre piliers pareillement couverts. On l'orna par les costez d'une des plus belles écharpes de la sacristie, accommodée en forme de rideaux, avec un des plus riches voiles dans le fond et un autre par devant, encore plus beau que le précédent, qui couvroit la porte du grand tabernacle de l'autel. L'on mit le chef de saint Bénigne (6) au bas du tabernacle, qui paroissoit beaucoup, et les autres reliques furent placées dans leur[s] lieux ordinaires. On emprunta chez les

(1) Une des églises paroissiales de Dijon.
(2) Lire : *gardée*.
(3) Probablement l'art. 52 de l'invent. de 1519.
(4) Une autre église paroissiale de Dijon.
(5) Il s'agit ici des six chandeliers d'argent commandés par le couvent, en 1672, à l'orfèvre Pidard. Cf. ci-devant, p. 214.—L'auteur de ces *Annales* nous apprend, dans un autre endroit, que l'église possédait, en 1675, quatorze chandeliers d'argent (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 449 v°).
(6) Art. 15 de l'invent. de 1519.

pères de l'Oratoire une demy douzaine de pots dorez avec des fleurs artificielles fort bien travaillées, qui furent mis contre les châsses entre les chandeliers d'argent.

L'on n'oublia pas aussi de parer les crédences avec les deux gradins qui sont à celles de la chapelle de Nostre-Dame du Saint-Lieu, que l'on mit dessus et que l'on couvrit d'un tafetas changeant de la Chine, sur lesquelles on posa les plus petittes reliques avec deux chandeliers d'argent de chaque costé et deux coussins de toille à petits fleurons d'argent. L'on mit aussi sous ces crédences des pastilles et des cassolettes de bonne odeur pour fumer durant le salut, et on retira la lampe qui brusloit devant le saint sacrement, parce que les officiers de Sa Majesté nous avoient dit qu'elle ne souhaittoit rien voir devant elle qui put l'empêcher de regarder le très saint sacrement.

On fit ce que l'on put pour tenir proprement les chapelles de la nef, où l'on mit des images, des tableaux, des chandeliers de cuivre et quelques autres ornemens qui ne servoient pas au grand autel ny ailleurs. On fit la mesme chose à celles de l'ancien[n]e église, que l'on orna comme aux festes solemnelles. Ainsi l'église, qui d'ailleurs avoit esté fort soigneusement balayée le jour précédent, parut dans la décence que doit avoir la maison de Dieu, et la cour a eu sujet de le bénir en cette occasion du bel ordre qui s'est veu dans tout le monastère, au prix de celuy qui y estoit lorsqu'elle y vint le 8e de mars 1650 et mesme le 5e novembre 1658, auquel les révérends pères de la congrégation n'avoient pas encore pu mettre touttes choses en bon estat (1). Ce fut pourtant un motif encore plus relevé qui porta les religieux à orner l'église selon leur pouvoir, puisqu'ils ne le firent que pour

(1) La congrégation de Saint-Maur avait introduit la réforme à Saint-Bénigne au mois d'octobre 1631. — Sur la réception à Dijon du roi et de la cour, en 1650, 1658 et 1674, cf. : *Invent...*

glorifier Dieu davantage et pour animer à la dévotion les courtisans qui ont souvent besoin de ces motifs extérieurs pour rendre à la divine majesté les devoirs qu'ils luy doivent et pour se souvenir qu'ils sont obligez d'honorer autant le roy du ciel qu'ils honorent celuy de la terre.

Sur la fin des vespres, comme nostre église commençoit déjà à s'emplir de monde pour voir la réception qu'on devoit faire à la reine, un bon nombre des gardes du corps de Sa Majesté se vint mettre aux portes du chœur, dont on leur donna les clefs, et en firent sortir la populace. Quelques uns se mirent à la barrière qui est au devant de la grande porte de l'église, et trois ou quatre suisses gardèrent la porte neuve qui sépare les deux églises, ausquels on redonna quelques bouteilles de vin.

Mrs les musiciens de la Sainte-Chapelle (1) s'offrirent de venir chanter le salut dans nostre église, à la première parolle que leur en dit le sieur Ramau, nostre organiste (2), et après qu'il y eut fait consentir le révérend père prieur (3), il les amena en grand nombre avec leurs instrumens qu'ils placèrent dans le chœur au dessus de l'aigle, et après la bénédiction du saint sacrement on leur prépara une ample collation dans la salle des hostes. Ils se sont depuis vanté[s] que nous n'aurions pas pu les empêcher de chanter en cette cérémonie, estants musiciens de la reine.

Comme l'entrée que la reine devoit faire dans Saint-Béni-

des Arch. de... Dijon. t. I, série B, p. 156, 165 et 177; t. III, série I, p. 12; t. IV, série M, p. 92, 98-99 et 109; — *Entrées et réjouissances dans la ville de Dijon. Entrée de Louis XIV à Dijon en* 1658 (Dijon, 1885, pet. in-8°); etc.

(1) L'ancienne chapelle des ducs de Bourgogne, à Dijon. Elle était réputée pour sa musique.

(2) Cet organiste est le père du célèbre musicien J.-Ph. Rameau, né à Dijon le 25 septembre 1683, mort à Paris le 12 septembre 1764.

(3) Dom Claude Bretagne.

gne n'estoit pas solemnelle, il n'y eut que les officiers qui se revestirent d'aubes et d'ornemens de drap d'or, et aussitôt qu'on eut esté averti que Sa Majesté étoit proche de l'abbaye, la communauté fut au devant d'elle jusques aux portes de l'église, en cet ordre : premièrement, marchoit un acholyte en aube, portant l'eau bénite, puis le porte-croix revestu d'une chappe de drap d'or ; ensuite tous les religieux en froc, enfin Mr le grand prieur dom Pierre d'Arlay (1), que le révérend père prieur avoit invité pour officier dans cette cérémonie, revestu d'une belle chappe de drap d'or où sont les armes de la maison de Charny (2), tenant en sa main la croix de crystal de roche dans le milieu de laquelle il y a une partie de celle de Nostre-Seigneur (3), et accompagné d'un diacre et d'un sou[s]-diacre, revestu chacun d'une tunique de drap d'or licé. L'on ne porta pas l'encens, par avis des aumosniers de Sa Majesté, qui nous ont dit que ce n'estoit pas la coustume de recevoir les roys ou les reines avec l'encens, à cause des accidens qui en peuvent arriver.

La communauté estant proche du grand portail de l'église, l'on étendit sur le pavé un tapis de Turquie, qui étoit le plus beau de ceux que l'on avoit retiré[s] de dessus le priez-Dieu de Sa Majesté, et on le mit à quelques pas de la porte, en dedans de l'église, avec un carreau de velours rouge par dessus. Et quelques momens après, la reine descendit de son carosse pour entrer en l'église, conduitte par un chevalier des ordres du roy, qui étoit à sa droite, et un autre de ses escuyers, qui la tenoit par la main gauche. Alors Mr le grand

(1) C'était le supérieur des religieux bénigniens qui étaient restés en dehors de la réforme de 1651. Cf. plus loin, p. 233.

(2) Art. 149 de l'invent. de 1519. — En 1676, on se servait encore également à Saint-Bénigne, les jours de fête, d'une des chasubles de drap d'or données par Claude de Charmes (art. 195-196 de l'invent. de 1519). *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 498 v°.

(3) Art. 53 de l'invent. de 1519.

prieur luy présenta l'aspersoire, auquel Sa Majesté prit de l'eau bénite avec le doigt ; puis, s'estant mise à genoux sur le careau, elle baisa la vraye croix de Nostre-Seigneur ; et incontinent après s'estant levée, ledit sieur grand prieur luy fit une profonde révérence et l'harangua en peu de mots, ainsi que les aumosniers de Sa Majesté le luy avoient recommandé : un desquels se mit derrière luy pour écouter ce qu'il disoit, prestant attentivement l'oreille à son compliment, comme il se pratique ordinairement dans ces cérémonies ; mais je ne sçay si il a pu entendre quelque chose, puisque moy, qui écris cecy et qui faisois sous-diacre, quoyqu'indigne, en cette cérémonie, je n'ay pu entendre que fort peu de mots, à cause qu'il parloit trop bas et que le peuple faisoit assez de bruit, quoyque je fusse au costé dudit sieur grand prieur. Son compliment étant achevé, il fit de rechef une profonde inclination à Sa Majesté avec les officiers, puis, se retournant vers le chœur, il entonna le *Te Deum,* que l'orgue poursuivit alternativement avec la musique ; et ensuitte l'on rentra au chœur dans le mesme ordre que l'on en étoit sorti. La reine se plaça au lieu qui luy avoit esté préparé, et ses aumôniers entrèrent dans le presbytère, s'agenouillans contre le ballustre pour estre plus proche d'elle, et se regardans face à face. Le célébrant se mit à genoux avec ses officiers proche le marchepied du grand autel, du costé de l'épistre, la face tournée vers le septentrion, et, à la fin du *Te Deum,* y chanta les versets et les oraisons pour Sa Majesté, comme elles sont au processional. Le religieux qui portoit la croix se retira en la sacristie où, l'ayant mise, il prit un encensoir qu'il apporta à l'autel, précédé (1) de deux autres religieux en aube, qui avoient chacun un flambeau de cire blanche. La grosse cloche sonna presque durant touttes les prières, ayant commencé au[s]sitost après la harangue.

(1) *Précédé* ou *suivi*. L'auteur, en effet, a écrit : *suivi*, au-dessus de : *précédé*, sans effacer ce dernier mot.

Les religieux se mirent dans le fond des chaires (1) du chœur, ne laissans que celle de M^r^ l'abbé vuide, pour donner plus de moiens aux M^rs^ de la cour qui avoient suivi la reine de se placer dans celles qui sont vers l'autel ; en effect il en vint un grand nombre dans divers carosses aussitôt que Sa Majesté fut descendue du sien. Mademoiselle d'Orléans s'y trouva et se mit sur un carreau derrière la reine ; mesdames de la Motthe-Houdancourt et sa fille, madame de Créquy et [madame] de Montespan, avec plusieurs autres du premier rang, se mirent entre les deux ballustres du chœur. Le confesseur de Sa Majesté, qui est un cordelier (2), que le révérend père prieur avoit invité à disner quelques jours auparavant avec le gardien du couvent de cette ville, se plaça à costé droit de la reine. Et tous entendirent le salut, qui dura trois quarts d'heure et non plus, parce que ce bon père nous avoit dit que la reine ne demeuroit pas volontiers davantage à l'église quand elle y alloit par dévotion. Les musiciens entonnèrent le psalme *Exaudiat* après le *Te Deum laudamus* et les oraisons pour la reine, et le continuèrent fort mélodieusement avec l'orgue et une flutte douce, faitte en forme d'un petit orgue portatif, qu'ils avoient placée sur le tombeau de M^r^ l'abbé de Castille (3) ; puis chantèrent quelques motets en l'honneur du saint sacrement, pour le roy et la paix, après lesquels le célébrant ayant adjouté les versets et les oraisons propres, il encensa le très saint sacrement au milieu de l'autel et en donna la bénédiction.

Le salut estant fini, la reine, qui avoit ouy parler du cru-

(1) Des stalles.

(2) Le Père de Soria, cordelier espagnol, d'après une note de l'*Oraison funèbre... de Marie-Thérèse d'Autriche, reyne de France,* par le R. P. David (Paris, 1683, in-4°), p. 30.

(3) Ce tombeau était dans le chœur. Cf. G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 49.

cifix miraculeux (1), demanda à le voir et envoya un de ses aumosniers à l'autel pour dire qu'on le luy vint monstrer. Il s'addressa à moy, qui n'avois pas encore quitté l'aube que je portois, et me dit que la reine désiroit voir le crucifix qui a parlé : je luy dis qu'il estoit dans une chapelle qui n'estoit pas éloignée, et que, si Sa Majesté vouloit prendre la peine d'y aller, on le luy feroit voir ; et incontinent je rallumay un flambeau que je portay devant la reine, la conduisant à cette chapelle avec le diacre qui, n'estant pas encore déshabillé, en prit aussi un qu'il porta comme moy. Cependant le révérend père prieur s'approcha d'elle et la salua au nom de toutte la communauté ; elle luy dit qu'elle s'en alloit voir le crucifix qui a parlé et qu'il le luy vint monstrer. Il l'y accompagna et la fit entrer dans la chapelle où il estoit. La reine ayant fait sa prière à genoux pria le révérend père prieur de luy expliquer le miracle qui étoit arrivé à l'occasion de ce crucifix ; sur quoy l'ayant satisfait, elle luy demanda pourquoy il estoit couvert : il luy fit réponce que c'estoit pour plus grande décence, à cause qu'estant fort ancien il étoit vermoulu en plusieurs endroits et qu'il demeuroit toujours ainsi caché. Toutefois plusieurs dames de la cour, plus curieuses que Sa Majesté, qui ne demanda pas à le voir à découvert, disoient tout haut pourquoy on ne le découvroit pas pour le monstrer à la reine ; ce qui pourtant ne servit à rien, car on n'y toucha en aucune façon et on se contenta de dire qu'on ne le montroit jamais à personne. Il n'auroit pas en effect esté à propos de le découvrir en cette occasion, puisque cela n'auroit servi qu'à diminuer le respect et la vénération qui est due à cette sainte image et à faire douter davantage du miracle, qui n'a guères d'autres tesmoins que la tradition commune et universellement receue de tout le pays, qui tient que cet adorable crucifix respondit une fois : *Et cum spiritu*

(1) Il en sera question plus loin.

tuo, au prestre qui célébroit la messe en la chapelle où il repose, le ministre qui la servoit n'estant pas attentif à ses cérémonies. Quelques autres mesmes adjoutent qu'une autre fois, s'estant trouvé un grand concours de peuple dans cette mesme chapelle, on entendit une voix semblable à la première, sortant du crucifix, qui dit distinctement ces parolles étonnantes : « Que l'on me couvre ; je ne puis voir davantage les péchez du peuple ». Que si cette histoire n'est point fabuleuse, ç'a esté encore un nouveau sujet pour ne le dévoiler jamais et le garder avec plus de soin. Quoy qu'il en soit, on ne l'auroit pu monstrer à découvert sans l'endomager notablement, puisque plusieurs pièces sont séparées les unes des autres et que les jambes ne tiennent pas au reste du corps. Mesme je remarquay, l'an 1676, que j'écris cecy, aidant aux sacristains à reporter cette sainte image dans sa chapelle, le jour du vendredy saint au soir, que la teste est si vermoulue et si facile à se réduire en poussière que, pour la mieux conserver, on l'a enveloppée de quelque étoffe et on l'a liée à la croix, qui est encore bien forte, avec une étolle verte. Je m'apperceus aussi qu'il n'y avoit point de pieds. Et ainsi toutes ces choses n'auroient fait que diminuer la dévotion qu'on a porté[e] de tout temps à ce saint crucifix, si on l'eut monstré à découvert. Toutefois, il vint tant de monde à la suitte de Sa Majesté pour le voir, qu'elle eut bien de la peine à passer dans le reste de l'ancienne église, bien qu'elle eut des gardes qui luy faisoient passage de tous costez ; c'est ce qui obligea le diacre qui portoit un flambeau avec moy à l'esteindre et à s'en retourner. Voiant néantmoins que la reine avoit eu besoin d'estre éclairée en montant les degrez qui sont proche de la chapelle de Nostre-Dame de Bon-Secours, et que, pour cela, ses écuyers m'avoient dit de bais[s]er le flambeau que je tenois, je creus que je ne devois pas l'éteindre, à cause que le temps et le brouillart qu'il faisoit rendoit l'église plus obscure qu'elle n'est ordinairement, et que peut-estre la reine vou-

droit descendre dans le creux (1) de saint Bénigne, ce qu'elle ne pour[r]oit faire sans lumière ; ainsi je continuay de porter le flambeau devant elle jusques aux ballustres qui sont au milieu de la rotonde, où Sa Majesté s'arresta longtemps, interrogeant le révérend père prieur sur touttes les particularitez du tombeau de nostre glorieux patron et sur la forme extraordinaire de cette église. Elle luy demanda ensuitte si on ne pouvoit pas descendre dans ce creux pour voir le tombeau, et il fit réponce que l'escalier estoit tout proche, mais que cette église souterraine étant fort humide, Sa Majesté s'incommoderoit peut-estre si elle y descendoit ; ainsi on ne luy en ouvrit pas la porte, et [elle] se contenta de bien regarder par les ballustres ce qui se pouvoit voir ; puis, passant plus avant, elle alla jusques à la porte de Nostre-Dame du Saint-Lieu, qu'elle se contenta de regarder sans y entrer. Bien des personnes de la cour étoient aussi curieuses que la reine de sçavoir les particularitez de ces trois églises, les unes sur les autres et basties d'une façon toutte extraordinaire ; mais comme la plusparts ne pouvoient pas entendre ce que le révérend père luy en disoit, il me fallut répondre à bien du monde qui me faisoit question sur question, me mettant tantôt sur le crucifix miraculeux, puis sur le creux, après cela sur les piliers, ensuitte sur le dôme de cette rotonde, en sorte que je ne sçavois presque auquel entendre. Je leur dis néantmoins ce que je sçavois sur ce qu'on me demandoit, et il me falloit souvent recommencer une mesme chose pour répondre à de nouveau monde qui m'interrogeoit.

Enfin, la reine ayant veu dans l'ancienne église ce qu'il y avoit de plus considérable, le révérend père prieur luy fit voir encore la petitte chapelle de Nostre-Dame de Bon-Secours, qu'elle n'avoit pas veu[e] au commencement, étant allée directement à celle du saint crucifix ; il luy dit que cette chapelle

(1) La crypte.

CRYPTE DE SAINT-BÉNIGNE, TOMBEAU DU SAINT

(Dessin de 1722)

Imp. Phot. A... Paris

étoit fort fréquentée de toutte la ville, luy faisant remarquer l'antiquité de l'image de la sainte Vierge, qui porte Nostre-Seigneur devant elle, et non pas sur le bras à la façon des images modernes. La reine se mit à genoux et fit sa prière devant cette chapelle miraculeuse, puis dit au révérend père prieur qu'elle désiroit qu'on luy fit une neuvaine devant cet autel, dont il luy promit de s'acquit[t]er. Sa Majesté étant devant cette chapelle, plusieurs dames de la cour se mirent à lire le catalogue des miracles qui s'y sont faits....

Sa Majesté, sortant de cette chapelle, demanda au révérend père prieur qui estoit celuy qui l'avoit complimentée, à quoy ayant répondu que c'estoit le prieur des anciens religieux qui n'estoient pas de l'observance, elle s'informa si il y avoit bien du temps que la réforme étoit dans l'abbaye et quel estoit l'abbé qui l'y avoit introduitte. Il luy répondit qu'il y avoit vingt-trois ans, M^r^ Jeannin de Castille en estant pour lors en possession. Elle demanda ensuitte si nostre maison étoit belle. Le révérend père prieur fit réponce que nous n'avions rien de bâti qu'un dortoir fort élevé, que Sa Majesté auroit bien de la peine à monter. La reine répartit qu'elle ne demandoit pas mieux que de monter haut, et incontinent elle entra dans le monastère, qui étoit déjà tout remply de monde et dont la porte en avoit esté ouverte peu de temps après la bénédiction du saint sacrement, sans qu'on ait sceu par qui et sans que la reine ait dit d'y laisser entrer les femmes, ce que peut-estre on l'auroit prié[e] de ne pas permettre; toutefois il fallut céder à la curiosité de ce sexe qui y accouroit de toute[s] parts, devant mesme que la reine y eut mis le pied. Elle monta l'escalier sans peine, estant soulagée par dessous les bras par ses escuyers, mais les dames de la cour et principalement mademoiselle d'Orléans et madame de la Motthe-Houdancourt, étants au milieu du degré et se trouvans fatiguées, commencèrent à crier pourquoy on faisoit monter la reine si haut pour la faire deve-

nir malade ; que pour elles, elles s'en vouloient retourner sans monter davantage ; et ne voiants rien que le toit de l'escalier, qui n'est pas encore lambris[s]é, elles se mirent à dire de quoy s'avisoient les pères de mener la reine dans leur grenier ; toutefois ayants repris courage, elles montèrent jusques au bout et changèrent bien de discours, voyans la beauté du dortoir et sa prodigieuse longueur. Mademoiselle trouva le moyen d'entrer dans la chambre 24, qui étoit celle de dom Jean Frexinaud (1), une des plus belles du dortoir, et après qu'elle en fut sortie, il n'eut pas le moyen de la fermer comme il eut bien voulu, car il ne la pouvoit désemplir du monde qui y entroit à foule. Sa Majesté vit la chambre commune où l'on tient la classe (2), et s'arresta quelque temps sur les fenestres du dortoir vers le septentrion, pour considérer le jardin qui luy sembla beau et agréable (3); elle y seroit descendue si le brouillart et le temps qui menaçoit de pluye ne l'en eut empêché[e], et on avoit préparé quelques grands bassins remply[s] d'excellent fruict pour lui présenter en forme de collation, si elle s'y fut promenée ; mais elle dit au révérend père prieur qu'elle y vouloit venir lorsque le temps seroit plus commode.

Ensuitte, elle descendit par le petit escalier qui mène à la cuisine, qu'elle voulut voir, et, en estant sortie, elle passa par le réfectoir nouveau, le grand chapitre et la petite salle ; enfin, estant descendue dans l'église, elle remonta dans son carosse, qui l'attendoit au mesme lieu où elle l'avoit quitté, et

(1) « Lecteur de philosophie » à Saint-Bénigne (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 526).

(2) La classe des novices.

(3) La reine manifesta encore, depuis (cf. ci-devant, p. 213, note), l'intention d'aller visiter les jardins de l'abbaye, qui étaient une des curiosités de Dijon. L'auteur des *Annales* leur consacre plusieurs pages et deux plans (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 455-460 v°).

s'en retourna dans son palais. Les personnes les plus considérables de la cour sortirent du monastère en mesme temps que la reine ; mais tous ceux qui n'estoient pas de sa suitte y restèrent presque jusques à la nuict, sans qu'il fut possible d'y remédier ny de fermer aucun lieu durant tout ce temps ; car lorsqu'on vouloit faire sortir le monde par un endroit, il en rentroit deux fois autant par un autre ; et la curiosité des femmes alla si avant qu'elles levèrent tous les guichets des chambres du dortoir pour regarder dedans et furent cause que ceux qui étoient dans leurs cellules les bouchèrent en y mettant quelqu'un de leurs habits au devant ; toutefois elles eurent la retenue de ne faire aucun dégast ny de ne rien rompre, comme elles firent peu après chez les pères Chartreux et chez quelques maisons religieuses de filles où la reine entra depuis. Elles y perdirent au contraire plustost que d'y gagner, car sans parler des choses de peu de valeur qui furent trouvées, comme rubans, mouchoirs, etc., la fille de madame de la Motthe-Houdancourt y laissa dans la foule trois diamans de grand prix qui attachoient sa juppe par derrière ; et ayant le lendemain envoyé de ses gens que je menay par tout le monastère pour les chercher, sans qu'ils les y trouvassent, on les fit publier, avec promesse de récompenser celuy qui les rapporteroit, et par ce moyen ils furent recouverts.... (1).

Le bon religieux est singulièrement prolixe, et ce n'est certes point sa faute si ce long récit ne laisse pas au lecteur une excellente idée de la pompe des cérémonies et de l'apparat décoratif déployés alors à Saint-Bénigne dans les circonstances solennelles. Je doute cependant que l'impression produite soit très favorable au point

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 529 v°-532 v°.

de vue spécial qui nous occupe ici. Dans cette profusion de détails il n'est guère en effet question du Trésor, et le peu qui y ait trait n'est pas de nature à donner une opinion avantageuse de sa richesse en 1674.

Dom Lanthenas va d'ailleurs nous renseigner positivement à ce sujet, dans le mémoire historique et archéologique sur Saint-Bénigne qu'il adressa en 1679 à dom Mabillon :

Il y a dans ce monastère sept châsses pleines de très prétieuses reliques :

Trois sur le grand autel, sçavoir : celle du milieu, où repose le corps de nostre saint martyr et apostre de la Bourgogne, saint Bénigne... (1) ; du costé de l'épistre est la châsse de saint Urbain, VI[e] évêque de Langres (2) ; celle du costé de l'évangile, appelée de tous les saints, parce qu'il y a des saintes reliques des apostres, martyrs, confesseurs et vierges (3)...

Les deux châsses de l'autel de Nostre-Dame du Saint-Lieu sont remplies de saintes reliques des saints Maurice et ses compagnons, martyrs de la légion Thébéene. On y a trouvé d'anciens écriteaux avec des petites bourses de soye, entre lesquelz il y a : *De velo beatæ Mariæ et de lacte ejusdem* (4). —*Reliquiæ sancti Jangulphi* (5). — *Reliquiæ sancti Gom-*

(1) Invent. de 1519, art. 1.

(2) *Ibid.*, art. 142. — La châsse en argent de saint Urbain avait été vendue en 1566 (cf. ci-devant, p. 203).

(3) Cette châsse ne figure pas à l'inventaire de 1519. C'était une châsse en bois doré, comme la précédente et les suivantes, où l'on avait dû recueillir les restes saints contenus dans les reliquaires vendus au XVI[e] siècle. — Cf. aussi l'art. 143 de l'invent. de 1519.

(4) Cf. ci-devant, p 36, note 1.

(5) Saint Gengoul. Cf. l'art. 22 de l'invent. de 1519.

baldi confessoris. — Reliquiæ venerabilis Vanderoli (1).

Les deux autres châsses conservées dans le trésor et couvertes de deux verrines sont pleines de très saintes reliques des apostres, des martyrs, confesseurs, vierges, etc.

Dans le mesme trésor sont conservées plusieurs très saintes et très rares reliques enchâssées :

Premièrement, une particule du bois de la vraye croix, dans une croix de cristal de roche garnie de vermeil doré, enrichie de plusieurs pierreries (2).

Les trois chefs de saint Bénigne, saint Grégoire de Langres et sainte Radegonde, richement enchâssés en vermeil doré, en partie, et plusieurs pierreries (3).

Le chef de sainte Cécile, vierge et martyre, de saint Innocent, martyr de la légion Thébéene, de saint Adrien, martyr, époux de sainte Natalie ; le chef de notre très vénérable abbé Bertilon (4). Ces quatre chefs sont enfermés dans deux boistes couvertes de damas violet (5).

Une image de Nostre-Dame, d'argent vermeil doré, fort riche et embelli de plusieurs pierreries ; de ses cheveux dans un cristail (6).

Une image de saint Maurice ; il y a de ses saintes reliques (7).

(1) Saint Gombald et le bienheureux Vanderole ne sont pas mentionnés, que je sache, dans les répertoires hagiographiques. En ce qui concerne le second, dom Lanthenas croit qu'il peut s'agir du bienheureux Vandelein (*Waldalenus*), abbé de Bèze, mort vers 677.

(2) Invent. de 1519, art. 53.

(3) *Ibid.*, art. 15-17; art. 1 de l'invent. de 1790, et p. 205, note 5.

(4) *Ibid.*, art. 21, 99, et art. 2 de l'invent. de 1790. — Le chef de Bertilon, abbé de Saint-Bénigne, mort en 878, est mentionné ici pour la première fois.

(5) « Ces quatre chefs ne sont pas enchâssés », écrit ailleurs dom Lanthenas (*Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 94).

(6) Invent. de 1519, art. 3.

(7) Cf. ci-devant, p. 186.

Une image de saint Jean-Baptiste, où il y a une de ses dents (1).

Une image de saint Blaise, évêque et martyr ; de ses saintes reliques dans le livre qu'il porte à sa main (2).

La figure d'un ange qui porte la mâchoire d'en bas de saint Bénigne (3).

Quatre bras : un de saint Hilaire, évêque de Poictiers ; de saint Révérend, évêque et martyr : il nous a esté donné d'Agaune ; de saint Blaise, évêque et martyr, donné par Adalbéron, primicier de l'église de Toul ; le quatrième, de la Magdeleine, donné par Wladislaus de Pologne, nostre religieux (4).

Le reliquaire des XII apostres, où il y a des particules du mont de Calvaire et autres lieux saints, beaucoup estimé pour la saincteté des reliques (5).

Une coste de saint Ambroise, archevêque de Milan, de laquelle on peut juger qu'il estoit de la plus riche taille (6).

Le reliquaire (7) des trois saints Jumeaux, Leusippe, Eleusippe, Méleusippe, baptisés par saint Bénigne (8).

(1) Invent. de 1519, art. 7.
(2) *Ibid.*, art. 5.
(3) *Ibid.*, art. 4.
(4) *Ibid.*, art. 13, 23, 24 et 49.
(5) *Ibid.*, art. 34.
(6) *Ibid.*, art. 38.
(7) Au lieu de *reliquaire*, dom Lanthenas écrit ailleurs : « *des reliques* » (ms. H 120 de la *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, f. 94). Le reliquaire inventorié en 1519 (art. 11) avait été aliéné en 1566 (cf. ci-devant, p. 203, note 5, et remplacé depuis par un autre de cuivre doré (cf. p. 146, art. 13).
(8) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 263 r° et v°. Cf. aussi *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 94.

Dom Lanthenas ajoute ailleurs (1) à cette énumération « un coffret couvert de cuir rouge, fermant à clef », plein de reliques ; « quatre reliquaires de bois doré », contenant des restes de saint Léger, évêque d'Autun (2), de saint Benoît (3) et des saints Odilon et Maïeul, abbés de Cluny (4) ; « plusieurs autres petits reliquaires, remplis de saintes reliques » ; et enfin la coupe de Wladislas (5).

Voilà tout ce que le zélé correspondant de Mabillon trouvait alors à lui signaler à Saint-Bénigne. Sous le rapport des reliques, c'était encore fort respectable ; mais en comparaison de toutes les merveilles artistiques de l'inventaire de 1519, quel déplorable appauvrissement! Dom Lanthenas s'en rend bien compte. « Pour faire la guerre aux calvinistes, dit-il, on enleva une quantité d'or, d'argent et pierreries sans nombre et sans prix » (6) ; et si sa piété, jointe à une vieille affection pour son couvent, lui suggère une phrase

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 471 et 761 ; — *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 120, f. 94.

(2) Martyrisé en 678.

(3) Mort en 543.

(4) Le premier mourut en 1049 ; le second en 994.

(5) Invent. de 1519, art. 88.

(6) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 263. — Il écrit ailleurs (*ibid.*, f. 278 v°), en parlant de la situation de l'abbaye à la fin du XVI^e^ siècle : « Voylà les effects funestes de la corruption des mœurs, de l'hérésie, des commendes, des guerres... »

comme celle-ci : « Il nous reste encore quelque chose d'assés riche et assés beau », il donne plus librement cours à ses regrets en concluant dans ces termes : « Que si l'on joignoit ce que ce monastère a perdu *au peu qu'il a conservé*, il n'y auroit guère d'églises plus riches en saintes reliques ny en argenterie et bijoux » (1).

L'historique du Trésor n'offre désormais plus d'intérêt et peut se résumer rapidement.

En 1682, quand Mabillon vint explorer les monuments et les bibliothèques de Bourgogne, il ne trouva plus à Saint-Bénigne ce que peut-être il comptait y rencontrer encore en fait de souvenirs du passé ; la statue de la « reine Pédauque » du portail, la tombe de Wladislas (2) et la coupe provenant de ce prince, attirèrent seuls chez lui l'attention de l'archéologue (3). Dix-sept ans après,

(1) *Ibid.*, f. 263 v°.

(2) Sur cette tombe, cf. G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 64-67.

(3) *Iter Burgundicum*, dans les *Ouvrages posthumes de dom Jean Mabillon et de dom Thierri Ruinart*, t. II, p. 6-7. — « Wladislai scyphus, Polonicas litteras præferens », dit Mabillon. — Wladislas, écrit de son côté l'annaliste de Saint-Bénigne, « donna au thrésor du monastère des vaisseaux d'or et d'argent fort prétieux, dont il ne reste plus à présent qu'une sorte de cassolette ou de muscade, garnie d'or en dedans, à la façon des vases sacrez, et entourée par dehors de trois cercles dorez où sont gravez en forme d'émail plusieurs charactères d'une langue étrangère qui, ayant esté décripts en l'année 1677 et envoyez à Paris au R. P. dom Mabillon,... ne purent jamais estre leus par les Allemans ou Polonois que l'on consulta pour ce sujet, non plus que par un truchement de messire Toussaints de Janson de Fourbin, évesque de Marseille, puis

dom Ruinart ne parle que de la châsse de saint Bénigne et de deux autres châsses de bois doré, pleines de reliques (1).

Au commencement du XVIII[e] siècle, doms Martene et Durand ne sont guère moins brefs à cet égard dans la relation de leur visite à l'abbaye. Ils admirent les stalles, jugent la châsse de saint Bénigne « fort belle », malgré les mutilations qu'elle avait subies en 1566, et épuisent aussitôt la matière en quelques lignes : « Les saintes reliques sont conservées à côté (de l'autel), dans une armoire où on gardoit autrefois le saint sacrement dans un vase de pierre comme de l'albastre (2), élevé environ un demi-pied, dont la coupe qui a un bord d'un doigt ou deux a un pied de diamètre ; son couvercle en a autant. Sur la fenêtre de l'armoire, on lit ce vers : *Hostia salveto, nostræ spes sancta salutis* » (3).

L'année 1719 fut marquée par un acte de van-

de Beauvais, qui, passant par la Bourgogne à son retour de son ambassade de Pologne où il avoit esté pour l'élection du roy J. Sobieski, voulut voir l'abbaye de Cîteaux et de Saint-Bénigne » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 471). — Le même annaliste ajoute ailleurs (*ibid.*, f. 552 v°), à propos de ces « caractères » : « Quelques-uns croient que c'est un langage esclavon. »

(1) « Sancti martyris corpus in theca ditissima inclusum asservatur » ; « ... capsis duabus ligneis auro linitis quæ in monasterii sacrario asservantur. » Dom Ruinart, *Gregorii Turonensis opera omnia* (Paris, 1699, in-fol.), col. 1402.

(2) Art. 99 de l'invent. de 1519.

(3) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*... (Paris, 1717, in-4°), 1re partie, p. 142.

dalisme comme il s'en commettait fréquemment alors dans les cathédrales et les monastères : les six grandes colonnes de bronze, surmontées d'anges, dont Claude de Charmes avait entouré le maître-autel, furent employées à la fonte de nouvelles cloches (1). Vers la même époque aussi, le couvent vendit à un orfèvre de Dijon ou au moins lui fit dédorer les deux lions qui restaient sur les six servant à l'origine de supports à la châsse de saint Bénigne (2).

J'espérais avoir à glaner plus d'un renseignement utile dans les dix portefeuilles de documents sur l'abbaye, de 1757 à 1768, qui font partie du cabinet de M. Ernest Petit (3) et que, grâce à son obligeance, j'ai pu consulter à loisir; malheureusement mon attente a été déçue et je n'y ai relevé qu'une description de l'église en 1768 (4).

Qu'importe d'ailleurs, au point où nous sommes arrivés, le plus ou moins de données documentaires ?

Il est incontestable que, durant les guerres de religion, le Trésor avait été dépouillé de ses plus

(1) Cf. ci-devant, p. 182.

(2) Cf. ci-devant, p. 193, note.

(3) *Inventaire de chartes, manuscrits, documents historiques sur la Bourgogne, faisant partie d'une collection particulière*, nos 204-213.

(4) Pages 64-85 du no 213.

précieux joyaux et que, depuis cette époque, il était toujours allé s'amoindrissant. Les différents états qui en furent dressés de 1789 à 1791 ne permettent aucun doute là-dessus. En les comparant, si sommairement soit-il, à l'inventaire de 1519, tout esprit impartial sera forcé de reconnaître que, pour rester dans la vérité historique, il n'eût pas fallu dire : « La plupart de ces richesses *ne* disparurent *qu'à* la Révolution » (1); mais : « La plupart de ces richesses disparurent *avant* la Révolution. » Les iconoclastes de 1793 ont assez d'autres destructions à leur passif.

Commencé au XVI^e^ siècle, consommé pendant la tourmente révolutionnaire, l'anéantissement de toutes les merveilles d'art conservées autrefois à Saint-Bénigne implique des responsabilités bien diverses. Devant un fait accompli et une perte irréparable, laissons les morts en paix et les historiens passionnés à leurs récriminations rétrospectives. L'archéologie n'a rien à y voir, mais elle tirera profit de nos inventaires, celui de 1519 principalement, où presque tous les objets sont décrits si en détail. Je n'ai pas à insister davantage sur l'importance de ce document ; je ne puis cependant me dispenser de faire ressortir l'intérêt qu'il présente au point de vue spécial de l'icono-

(1) L'abbé Bougaud, *Etude histor. et critique sur... saint Bénigne*, p. 301.

graphie religieuse. Pour qu'on en juge mieux, j'ai dressé le tableau suivant où j'ai groupé tous les éléments iconographiques compris dans les deux inventaires de 1395 et 1519, dans les procès-verbaux de 1789, 1790 et 1791, et dans ma notice sur l'historique du Trésor :

Trinité (la) : II, 285 (1). — Dieu le Père : II, 195, 198, p. 277 ; Dieu le Fils : II, 195, 198, p. 277 ; le Saint-Esprit : II, 195, 198, 288.

Notre-Seigneur : I, 17, 52, 54, 55, 58, 65, 67-69, 112, 139, 160 ; II, 1, 3, 7, 18, 30-32, 52, 54-58, 60, 67-69, 72-76, 78-81, 83-85, 87, 94, 108, 112, 113, 116, 117, 137, 138, 144-148, 150, 155, 156 (note), 173, 184, 198, 199, 201, 204, 220, 227, 262, 299, 304, 306, 346, 388, 394, 395; p. 161, 164, 169, 178 (note 5), 181, 192-93, 204, 207, 210, 220, 221, 229-31, 250-54, 255, 258, 259 (note 2), 269, 275, 276-77, 280-81, 282.

Notre-Dame : I, 4, 7, 43, 87, 108, 109, 110, 121, 160 ; II, 1, 3, 16, 19, 29, 31, 57, 60, 69, 87, 94, 106-108, 110, 113, 116, 117, 144-147, 150, 153-155, 160-163, 166, 169, 173, 183, 184, 189-191, 194, 195, 199, 201, 203, 220, 262, 282, 287-289, 300, 302, 304, 306, 346, 394, 399; III, 23; IV, 5; V, 17; p. 169, 178, 193, 204, 210, 218,

(1) Les chiffres romains renvoient aux divers inventaires, cotés I, II, etc., dans leur ordre chronologique ; les chiffres arabes, aux articles de chaque inventaire. Les autres indications se réfèrent aux pages du volume.

219, 220, 221, 233, 237, 252, 254-56, 257, 259 (note 2), 269, 275 (note 4), 276-77.

Patriarches (les) : II, 175.

Prophètes (les) : I, 87 ; II, 1, 113, 147, 154, 155, 162, 163, 165, 175, 228, 239 ; p. 181, 193.

Evangélistes (les) : II, 7, 30, 55, 58, 110, 112, 197 ; p. 183, 185, 207, 276.

Apôtres (les) : I, 22, 87, 101 : II, 1, 34, 106, 116, 147, 154, 155, 158, 160-163, 165, 166, 189-191, 196, 203, 204, 228, 231, 239, 287, 298 ; p. 181, 193, 204, 238, 259 (note 2). — Voir ci-après aux saints.

Martyrs (les) : I, 19 ; p. 185, 203 (note 5).

Confesseurs (les) : II, 39.

Anges (les) : I, 122 ; II, 25, 29, 54, 63, 106, 113, 115, 116, 145, 147, 155, 170, 175, 199, 287, 288, 346 ; p. 178 (note 5), 182, 238, 242, 259 (note 2), 277, 278.

Démon (le) : II, 9 ; p. 277, 278.

Adrien (saint) : II, 99, 198, 366 ; p. 237. — *Aignan (saint)* : p. 259 (note 2). — *Aleth (la bienheureuse)* : p. 256, 270, 271. — *Ambroise (saint)* : I, 26 ; II, 38 ; III, 25 ; IV, 12 ; V, 25 ; p. 238. — *Andéol (saint)* : IV, 14. — *André (saint)* : II, 1, 203 ; p. 259 (note 2). — *Antide (saint)* : II, 9. — *Antoine (saint)* : II, 286. — *Apollinaire (saint)* : I, 20 ; II, 44. — *Augustin (saint)* : p. 259 (note 2). — *Austreberthe (sainte)* : II, 286. — *Barthélemy (saint)* : II, 1. — *Bénigne (saint)* : I, 3, 6, 12, 41, 66, 69, 79, 87, 102 ; II, 1,

4, 15, 16, 31, 50, 58, 66, 69, 79, 102, 127, 159, 166, 180, 193-196, 241, 269, 280, 282, 285, 353; III, 22, 25; IV, 1, 6, 32; V, 20, 27; p. 144, 173, 174, 175, 185, 191-95, 204, 209, 210, 214 (note 3), 224, 236, 237, 238, 241, 242, 256-57, 257-58, 270-71, 276. — *Benoît (saint)* : I, 37 ; II, 47, 193, 282, 285, 397, 399 ; p. 205 (note 3), 239, 258, 276. — *Bernard (saint)* : p. 277. — *Blaise (saint)* : I, 45; II, 5, 49, 285; IV, 8; p. 166, 179, 238. — *Catherine (sainte)* : II, 285; p. 276. — *Cécile (sainte)* : IV, 2; p. 237. — *Christophe (saint)* : I, 30 ; II, 40. — *Claude (saint)* : II, 16, 195. — *Cunégonde (sainte)* (?) : V, 19. — *Didier (saint)* : II, 35 ; p. 277. — *Etienne (saint)* : I, 11 ; II, 14; p. 259 (note 2). — *François d'Assise (saint)* : I, 53; II, 66, 198. — *Gabriel (l'archange)* : II, 300. — *Gémeaux (les saints)*, Speusippe, Eleusippe et Méleusippe : II, 11 ; IV, 13; p. 177, 238. — *Gengoul (saint)* : II, 22. — *Georges (saint)* : I, 27 ; II, 43, 195. — *Germain (saint)* : I, 16, 49 ; II, 16, 46. — *Gilles (saint)* : II, 286. — *Grégoire (saint)* : I, 38 ; II, 16, 286 ; III, 22; IV, 1; V, 21; p. 183, 237, 270. — *Hilaire (saint)* : I, 46 ; II, 23 ; p. 238. — *Innocent (saint)* : I, 72; II, 21; p. 162 (note 2), 237. — *Innocents (saints)* ; I, 77 ; II, 184. — *Jacques le Majeur (saint)* : I, 8 (note), 47 ; II, 1, 36, 169 ; p. 178. — *Jacques le Mineur (saint)* : II, 1. — *Jean-Baptiste (saint)* : I, 67 ; II, 7, 30, 195, 196, 285 ;

III, 24; IV, 7; V, 18; p. 177, 220, 238, 257, 259 (note 2). — *Jean l'Evangéliste* (*saint*) : I, 160; II, 1, 31, 57, 69, 94, 113, 117, 150, 198, 201, 203, 220, 262, 306, 346; p. 259 (note 2), 276. — *Jérôme* (*saint*) : II, 286. — *Joseph* (*saint*) : I, 8 (?); II, 146, 155, 161, 394; p. 259 (note 2). — *Judas* : II, 198. — *Laurent* (*saint*) : I, 127, 129; II, 51; IV, 11; p. 179. — *Lazare* : II, 201. — *Léger* (*saint*) : p. 239. — *Léonard* (*saint*) : p. 277. — *Léonille* (*sainte*) : p. 270. — *Maïeul* (*saint*) : p. 239. — *Mammès* (*saint*) : II, 8; p. 177, 277. — *Marc* (*saint*) : II, 198. — *Marguerite* (*sainte*) : I, 21; II, 45; p. 276. — *Marie-Madeleine* (*sainte*) : I, 17, 44, 107, 112; II, 13, 18, 137, 173, 285, 297, 299, 388; p. 174, 238. — *Marie* (*les trois saintes*) : II, 113, 147; p. 181. — *Martin* (*saint*) : I, 9; II, 33, 42, 286; p. 185, 201 (note 1), 203 (note 5). — *Mathias* (*saint*) : II, 1. — *Mathieu* (*saint*) : II, 1. — *Maur* (*saint*) : II, 286; p. 258, 276, 280-81. — *Maurice* (*saint*) : I, 40, 85, 102; II, 25, 28, 110 (note), 279, 285; IV, 9; p. 162 (note 2), 174, 176, 177, 186, 196, 199 (note 3), 236, 237. — *Médard* (*saint*) : p. 259 (note 2). — *Michel* (*saint*) : II, 135, 285; p. 177, 276. — *Nicolas* (*saint*) : I, 10; II, 20, 35, 250, 255, 382; p. 174, 201 (note 1). — *Odilon* (*saint*) : p. 239. — *Paschasie* (*sainte*) : p. 283. — *Paul* (*saint*) : II, 1, 105, 116, 150; IV, 10, 15; p. 196, 276. — *Philibert* (*saint*) : I, 48; II, 37, 286. — *Philippe* (*saint*) : II, 1. —

Pierre (*saint*) : II, 1, 105, 116, 150, 158, 196, 198 ; IV, 10, 15 ; p. 178 (note 5), 196, 276. — *Radegonde* (*sainte*) : I, 13, 39 ; II, 17 ; III, 22 ; IV, 1 ; V, 19 ; p. 183, 237. — *Révérend* (*saint*) : I, 24 ; II, 24 ; p. 162 (note 2), 238. — *Rois mages* (*les*) : II, 3, 146, 153, 184. — *Scolastique* (*sainte*) : II, 286. — *Sébastien* (*saint*) : I, 29, 129 ; II, 41. — *Siméon* (*saint*) : p. 145, 282. — *Simon* (*saint*) : II, 1. — *Symphorien* (*saint*) : I, 42 ; II, 6 ; p. 177, 256-57. — *Théophile* (*saint*) : II, 173. — *Thomas* (*saint*) : II, 1, 148 ; p. 259 (note 2). — *Urbain* (*saint*) : I, 15 ; II, 10, 83, 142, 224, 278 ; p. 177, 184, 195, 203, 204 (note 4), 236. — *Véronique* (*sainte*) : p. 221. — *Vigor* (*saint*) : I, 14 ; II, 12.

Saints (non désignés) : II, 112 ; p. 272.

Pascal II (?) (le pape) : p. 273-74.

Papes (non désignés) : p. 272.

Cardinaux (non désignés) : p. 272, 273.

Evêques (non désignés) : I, 92, 98 ; II, 150, 158, 171, 174, 178, 189, 201, 262 ; p. 270, 272.

Abbés de Saint-Bénigne : Bertilon, p. 237, 273, 274 ; Halinard, p. 270 ; Hugues d'Arc, p. 173 (note 1), 215, 223, 251 (note 1), 258 ; Alexandre de Montagu, p. 215 ; Hugues de Montconis, p. 215, 216 (note) ; Gauthier de Fallerans, p. 215 ; Claude de Charmes, p. 215 ; Frédéric Frégose, p. 198, 278-80 ; Anne d'Escars, cardinal de Givry, p. 252 ; Nicolas de Castille, p. 229.

Abbés (non désignés) : II, 106, 113, 306; p. 178 (note 5), 272.

« *Priants* » (non désignés) : II, 166, 285, 287, 288.

En dehors de l'iconographie religieuse, il n'y a à relever que quelques sujets :

Nabuchodonosor : I, 36; II, 26.

Alexandre le Grand : II, 182.

« *La reine Pédauque* » : p. 240.

Wladislas de Pologne : p. 21 (note 5), 240.

Rois (non désignés) : I, 92, 98; II, 41, 174, 178.

Ducs de Bourgogne (non désignés) : p. 170 (note 2), 284, 287.

Princes (non désignés) : p. 270.

Camées divers : I, 3; II, 7, 15, 100; p. 196.

« Plusieurs testes » sans autre indication : II, 221.

Je viens de résumer aussi fidèlement que possible l'historique du Trésor de Saint-Bénigne; cependant quelques détails complémentaires doivent encore trouver place ici. La monographie architecturale de l'église ne rentrant pas dans mon cadre, je l'ai laissée entièrement de côté; l'intéressant ouvrage de M. G. Dumay m'a dispensé, d'autre part, de m'occuper des tombeaux et des dalles funéraires qui ornaient jadis les nefs, les chapelles, la crypte et le cloître; mais ma tâche serait inachevée si je prenais congé du lecteur

sans avoir parlé des sculptures, des peintures, des vitraux et des mosaïques destinés à concourir à la décoration intérieure de l'église. Je résumerai ensuite les notes que j'ai pu recueillir sous le rapport musical, y compris les cloches, et terminerai par la bibliothèque, célèbre autrefois en manuscrits précieux.

A part une très ancienne statue en or de Notre-Seigneur, que j'ai précédemment signalée (1), on ne possède aucun renseignement sur l'ornementation sculpturale des premières basiliques de Saint-Bénigne. Quand l'abbé Guillaume en construisit une nouvelle au début du XI^e^ siècle, la *Chronique* nous apprend qu'il confia à un de ses religieux, appelé Hunald, le soin d'en diriger tous les travaux décoratifs (2), mais elle ne précise pas la nature de ces travaux.

Un crucifix miraculeux, dont il a été déjà question (3), devait dater d'une époque assez reculée. Dom Lanthenas le signalait à Mabillon, en 1679, « comme très ancien » (4). Ailleurs, il le fait re-

(1) Cf. ci-devant, p. 161.

(2) « ... Inter monachos in hoc loco degentes fuit quidam juvenculus vocatus Hunaldus,... solertis ingenii... (Venerabilis Willelmus) injunxit illi curam hujus sacri periboli, quam tanta prosecutus est cura ut pene totum quicquid fuit ornamentorum in hac basilica ejus studio sit adgregatum. » *Chron.*, p. 149. — Cet Hunald fut ensuite abbé de Saint-Michel de Tonnerre.

(3) Cf. ci-devant, p. 229-31.

(4) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 265.

monter pour le moins à Charlemagne : « La sainte image du crucifix que l'on conserve aujourd'huy dans la chapelle de son nom est si ancienne, dit-il, qu'il y a fondement de croire que c'est plustôt un monument de la piété de nos premiers pères dans ce monastère que de doubter que son ancienneté est égale au règne du roy Charlemagne... La tradition nous apprend qu'elle a parlé deux fois, ce qui a donné sujet à nos anciens de luy attribuer ce passage du psalmiste qui est écrit en lettre[s] d'or au cadre de l'autel de ladite chapelle : *Deus, Deorum dominus, loqutus est* » (1).

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 176 v°-177. — Dom Lanthenas ajoute à propos de ce crucifix : « C'est une des dévotions de Dijon non seulement des plus anciennes, mais des mieux établies ; la pluspart des messes qu'on demandoit devant qu'il y eut dévotion à la chapelle de Nostre-Dame, c'estoit devant le saint crucifix. Que si cette ferveur est diminuée pendant toute l'année, elle ne l'est pas le jour du vendredy saint, qu'il s'y fait un concours de peuple extraordinaire, des gens des champs aussi bien que de ceux de la ville. La sainte image est posée dans le presbytère [le chœur], sur la tombe de l'abbé d'Arc, couverte de draps mortuaires, dès le jeudy au soir, par le sacristain revestu en aube, précédé de deux acolythes avec flambeaux, et suivi de la pluspart des religieux de la communauté. Sur les trois heures du matin, on ouvre toutes les portes de l'église qu'on ne ferme qu'à nuict close. Après, on raporte avec la mesme cérémonie le saint crucifix sur l'autel de sa chapelle » (*ibid.*, f. 177). — Le même auteur dit encore autre part : « C'est un des plus grands objets de la piété des peuples dans tout le païs Dijonois. Il est exposé à l'adoration le vendredy saint depuis trois à quatre heures du matin jusqu'à la nuict, avec un très grand concours de peuple. Il est toujours couvert dans sa chapelle ; on ne découvre que les jambes le jour du vendredy saint » (*Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 265).

La critique n'ayant aujourd'hui aucun moyen de contrôler l'opinion de dom Lanthenas sur l'antiquité de ce crucifix, je me bornerai à observer que, vraisemblablement, il existait déjà au XI[e] siècle : les *Consuetudines antiquæ* de l'abbaye traitent en effet, au chapitre des processions, de celles qui devaient se faire « ad crucifixum » (1). En 1676, il y avait à ses côtés deux statues, l'une de Notre-Dame, l'autre de saint Jean (2). Il « fut transporté, en 1688, en une nouvelle chapelle faite de l'autre costé de l'ancienne église, où l'on a appliqué, en forme de devant d'autel et de retable, deux tables de marbre qui représentent des personnages en deuil et en prières, qui avaient esté taillées, à ce qu'on présume, pour faire un mausolée au cardinal de Givry, abbé et religieux de Saint-Bénigne, en 1612 (3), mais qui ont esté laissées hors d'usage jusqu'à celuy-cy, auquel on les a fort à propos destiné[es] » (4). On ne saurait affirmer si c'est du même crucifix qu'il s'agit dans la fondation d'une lampe perpétuelle due, en 1411, à l'abbé Alexandre de Mon-

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 99 v°.

(2) *Ibid.*, t. XI, f. 500.

(3) Anne d'Escars, cardinal de Givry, évêque de Lisieux puis de Metz, abbé de Saint-Bénigne, de Pothières et de Molême, mort en 1612.

(4) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 553.

tagu (1), et dans un passage de la *Chronique* relatif à l'abbé Claude de Charmes (2).

Un autre crucifix, « très ancien », conservé autrefois à Saint-Bénigne, en avait disparu au moment où les bénédictins de Saint-Maur y introduisirent la réforme (1631). Voici ce qu'en rapporte dom Lanthenas : « Il y avoit un autre Sauveur attaché en croix avec quatre cloux, dans l'ancien dortoir ; c'estoit un monument d'une très vieille antiquité... Il n'estoit plus a nostre establissement. On a conservé la fenestre où il estoit dans la figure de croix qu'elle avoit, quoyqu'on ait changé toutes les autres fenestres. C'est à présent le réfectoire » (3). Et ailleurs : « Cette sainte image du Sauveur... pouvoit estre de ce présent siècle (4), ou mesme plus vieille. Si c'estoit un monument d'antiquité dont les curieux regrètent la perte, les religieux de ce monastère qui ont leu le rituel manuscrit (5) et qui sçavent combien nos anciens pères révéroint cette figure de nostre rédemption, le

(1) « Tenetur... sacrista suique successores ante imaginem crucifixi in navi ecclesie monasterii... administrare unam lampadem nocte dieque ardentem de bono oleo nucum. » *Ibid*, t. XI, f. 340 v°. — Cf. aussi *Chron.*, p. 214 (note).

(2) Page 222. — Cf. ci-après, p. 258.

(3) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 265.

(4) C'est-à-dire du VIII[e] siècle, cette partie des *Mémoires* de dom Lanthenas embrassant la période comprise entre les années 700 et 800.

(5) Rituel ms. de l'abbaye.

font encore plus, comme un objet de la piété et dévotion de nos devanciers » (1).

Les *Consuetudines antiquæ* du XI^e^ siècle prescrivaient des processions « ad sanctam Mariam », analogues à celles qu'on faisait, comme on l'a vu plus haut, « ad crucifixum » (2). Par *sancta Maria* il faut entendre quelque effigie de Notre-Dame entourée d'une vénération particulière. Est-ce la même qu'on portait processionnellement alors dans quelques cérémonies, ainsi que j'ai eu déjà l'occasion de le dire (3), en m'appuyant sur un autre passage des *Consuetudines?* Je pencherais pour la négative. Il semble qu'on ait affaire ici à une statue, tandis que la précédente mention s'applique plutôt à une peinture.

Je n'insisterai pas sur le « retable d'autel de la Vierge, en pierre blanche tendre, peinte de diverses couleurs, découvert [en 1828] sous une arcade masquée par un mur, dans la sacristie de l'église cathédrale de Saint-Bénigne ». Le lecteur peut se référer au mémoire que M. Fevret de Saint-Mesmin a publié sous ce titre (4) et à la planche qu'il y a jointe. C'est là un intéressant spécimen de la statuaire du XIII^e^ siècle.

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 177.
(2) *Ibid.*, t. XI, f. 99 v°.
(3) Cf. ci-devant, p. 169.
(4) Mémoires de l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, année 1829, p. 255-59.

Vers 1675, sur les six chapelles de l'église consacrées à Notre-Dame, trois en possédaient des « images miraculeuses » (1). Écoutons encore dom Lanthenas : « La sainte image de la Mère de Dieu qu'on appele à présent Nostre-Dame de Bon-Secours est une statue de bois qui représente la sainte Vierge assise dans une chaize et tenant sur son giron... l'enfant Jésus (2). Son antiquité nous est aussy inconnue que celle du saint crucifix dont on a traité...; mais à juger de la vieillesse de celle-cy par les rapports qu'elle a à l'autre, si elle n'est du mesme âge, il s'en faut peu; c'est pour cela qu'il y a bien de l'apparence qu'elle appartient à ce siècle VIII^e^ » (3). Le même auteur croit que cette Vierge se trouvait auparavant dans la chapelle Notre-Dame du Saint-Lieu : « Il est presque indubitable, dit-il, que la statue de pierre qui est sur l'autel de la chapelle du Saint-Lieu a été substituée à celle de bois, il n'y a pas longtemps, car elle est si moderne, qu'on croiroit facilement qu'elle a esté faite depuis nostre establisse-

(1) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 265; coll. Bourgogne, t. XI, f. 449; etc. — L'inventaire de 1519 indique (art. 399) une « imaige de Nostre Dame », mais sans aucun détail qui permette de l'identifier avec l'une ou l'autre des statues de la Vierge conservées autrefois à Saint-Bénigne.

(2) Cf. ci-devant, p. 233.

(3) *Ibid.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 192 v°. — L'autour a écrit par erreur VIII^e^ au lieu de VII^e^.

ment (1), si on ne sçavoit le contraire » (2). On n'a pas de détails sur la troisième « image miraculeuse », celle de la chapelle Notre-Dame de la Tour. Quant aux autres statues de la Vierge conservées à Saint-Bénigne, on sait seulement que « Notre-Dame de Baume » était, au XVII^e^ siècle, « estimée » des connaisseurs (3).

Quoique les tombeaux sortent de mon sujet, je dois cependant mentionner, à raison de son intérêt archéologique, le monument funéraire que l'abbé Jarenton fit élever à la bienheureuse Aleth, mère de saint Bernard, inhumée à Saint-Bénigne en 1110. Cette tombe, qui ne subsistait plus au XVII^e^ siècle, était remarquable par six statues, représentant les six fils de la pieuse veuve (4).

Le Baptême de saint Symphorien par saint Bénigne, « en figures de pierre », ornait autrefois l'autel de la chapelle Saint-Symphorien. On le transféra, avant le milieu du XVII^e^ siècle, « à l'au-

(1) Depuis la réforme de 1651.

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 192 v°. — S'agirait-il ici de la statue commandée en 1628 au maître sculpteur dijonnais Philippeau? (Cf. ci-devant, p. 210.)

(3) *Ibid.*, t. XI, f. 469.

(4) « Prædictus abbas [Jarenton] super sepulturam ipsius [la mère de saint Bernard] sex imagines in memoriam sex filiorum suorum fabricari fecit. » Le P. Chifflet, *S. Bernardi genus illustre assertum*, p. 111 et 135. — Les cendres de la bienheureuse Aleth furent transférées à Clairvaux, auprès de celles de saint Bernard, en l'an 1250 ou 1251 (*ibid.*, p. 135). On ne sait pas à quelle époque disparut le monument qu'elle avait à Saint-Bénigne.

tel principal » de la crypte (1). C'était un groupe de trois personnages (2). Il y en a un croquis de 1722 dans la *Collection Bourgogne* (3), mais trop sommaire pour qu'on puisse assigner à l'original une date précise ; autant qu'on est à même d'en juger, il ne devait pas être antérieur au XV^e^ siècle.

Au XVII^e^ siècle, l'autel de la chapelle Saint-Bénigne était décoré de « trois images de pierre » et d'un « retable de pierre où est représenté en demi-relief le martyre de saint Bénigne » (4). Dans la plupart des autres chapelles de l'église, des « figures, » des « images, » c'est-à-dire des statues, paraient également les autels (5) ; mais, en dehors de cette indication générale, les documents sont loin de satisfaire notre curiosité. Dom Lanthenas parle d'une « statue de saint Jean-Baptiste », adossée à l'un des piliers du jubé (6). J'ai cité précédemment (7) la Notre-Dame et le saint Bé-

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 500 et 546 v°.

(2) Saint Symphorien, immergé jusqu'à mi-corps dans une cuve, reçoit le baptême des mains de saint Bénigne ; un autre prêtre assiste le catéchumène.

(3) *Ibid.*, t. XIV, f. 148. — Dans son étude sur « Les prisons de Saint-Bénigne » (*Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, t. III (1885), p. 129), M. l'abbé Guérin a reproduit un croquis analogue à celui-ci.

(4) *Ibid.*, t. XI, f. 546 v°.

(5) *Ibid.*, t. XI, f. 449 v° et 500.

(6) *Ibid.*, t. XIV, f. 138. — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 54.

(7) Cf. ci-devant, p. 209-10.

nigne en pierre, commandés par le couvent, l'an 1628, au sculpteur dijonnais Barthélemy Phelippeau. En 1676, deux autres statues, « les images de saint Benoist (1) et de saint Maur passoient pour les mieux travaillées du pays », au témoignage d'un juge très compétent, le conseiller de La Mare (2). On apprend encore que l'abbé Claude de Charmes aurait « fait faire le grand crucifix sur le jubé » et « les figures qui étoient dans la nef » (3); et que la magnifique tombe de l'abbé Hugues d'Arc (4) était due aussi à ce prélat (5). En 1710,

(1) Peut-être « l'imaige de saint Benoist » mentionnée dans l'invent. de 1519 (art. 397 et 399).

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 469.

(3) *Ibid.*, t. XIV, f. 126. — J'emprunte ces deux détails à des notes historiques sur l'abbaye, rédigées vers 1730 par un religieux anonyme. Elles sont peut-être, sur ce point, un peu sujettes à caution; la *Chronique* dit simplement, en effet (p. 222) : « Prefatus abbas [Claude de Charmes]... crucem que ante majus altare erigitur deaurari fecit ».

(4) Cf. ci-devant, p. 173.

(5) Voici ce que dom Lanthenas écrivait à ce sujet en 1679 : « L'abbé Claude de Charmes luy fit faire [à l'abbé Hugues d'Arc, mort en 1300] une magnifique tombe, longue de neuf à dix pieds et large à proportion, élevée d'un demy pied sur le pavé. Cet abbé y est représenté portant d'une main la figure de la riche châsse où il fit mettre les reliques de saint Bénigne; de l'autre main, il tient sa crosse. Le dessein de l'église y est très bien représenté sur sa teste et fait partie d'une niche très bien cizelée, dans laquelle est placée la figure de cet abbé. Tout cet ouvrage est profondément cizelé dans la pierre, cette profondeur remplie d'un mastic qui rend toute la pierre unie et égale partout; sur le mastic sont appliquées des peintures et dorures si belles, qu'il faut y regarder de bien près pour ne pas croire que c'est un ouvrage à la mo-

« Jean Maistrier, sculpteur, demeurant à Dijon », exécuta quelques travaux décoratifs à Saint-Bénigne (1). Le procès-verbal de 1790 constate enfin que le sculpteur Dubois avait été chargé d'orner « d'une gloire » la châsse de saint Bénigne (2) ; mais on n'y trouve pas même indiqué le nombre des « statues en pierre » (3) qui ornaient alors l'église. Tous nos renseignements se bornent à ces quelques données.

Ils sont un peu plus complets en ce qui concerne les stalles du chœur, exécutées de 1527 à 1535 par le « menuisier » troyen Jean Boudrillet,

saïque. Dans le cadre son épitaphe. » (*Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 290 v°.) — Il est à remarquer que, pour avoir été exécutée de 1488 à 1510, cette tombe est conçue assez exactement dans le style du commencement du XIV^e^ siècle.

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18. — Cet artiste travaillait à Dijon en 1701-1715 (*Invent... des Arch... de Dijon*, t. III, série I, art. 26 ; série L, art. 264 et 272).

(2) Cf. ci-devant, p. 144. — Je dois rappeler ici que la plupart des anciennes statues qui décorent aujourd'hui Saint-Bénigne n'y ont été placées qu'après l'époque révolutionnaire et proviennent d'autres églises de Dijon. Ainsi, les bustes des douze Apôtres, la Vierge et les deux anges adorateurs, les statues de saint Etienne, de saint Thomas, de saint Médard et de saint Aignan, attribués à Dubois, les statues de saint Jean l'Evangéliste et de saint André, attribuées à Attiret ainsi que le bas-relief en bronze doré du maître-autel, sont originaires des églises Saint-Etienne, Saint-Médard Saint-Pierre, des Jacobins et de la Sainte-Chapelle. Les statues de saint Joseph et de saint Augustin, attribuées à Bouchardon, celles de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste et la Vierge tenant l'enfant Jésus, attribuées à Masson, paraissent aussi avoir une provenance extérieure.

(3) Cf. ci-devant, p. 145.

beau-père de Hugues Sambin (1). Ce chef-d'œuvre de sculpture ornementale, justement réputé jadis, sans pour cela avoir trouvé grâce devant les démolisseurs de la Révolution, a déjà été, de la part de M. Noël Garnier, l'objet d'un historique très documenté (2). Mon érudit collègue me permettra d'apporter à ses recherches l'appoint de celles que j'ai pu faire de mon côté depuis la publication de son travail.

Dès le XI^e^ siècle, il existait des stalles dans le chœur : les *Consuetudines antiquæ* en font mention à plusieurs reprises (3). Un document de l'année 1473 constate aussi, incidemment, l'existence

(1) Sur Hugues Sambin, cf. : Ph. de Chennevières, ***Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France***, t. III (1854), p. 29-39; — André Arnoult (Henri Chabeuf), « La Renaissance en Bourgogne. — Hugues Sambin », dans le *Journal des Arts*, n^os^ des 10 août, 12 octobre, 2 et 23 novembre 1888; — Aug. Castan, ***L'« architecteur » Hugues Sambin, créateur de l'école bourguignonne de menuiserie d'art au XVI^e^ siècle, auteur de la façade du Palais de Justice de Besançon. Notice biographique,*** dans les « Mémoires de la Société d'émulation du Doubs », année 1890, p. 352-400, 5 pl.; — Noël Garnier, ***Contribution à l'histoire de Hugues Sambin***, dans les « Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire », année 1891, p. 23-129, 10 pl.; ***Une gravure d'Hugues Sambin***, ibid., année 1892, p. 239-251, 1 pl. — J'ai esquissé aussi une étude sur Sambin dans la *Gazette des beaux-arts*, 3^e^ période, t. VII (1892), p. 123-135.

(2) ***Contribution à l'histoire de Hugues Sambin***, citée ci-dessus, p. 36-39.

(3) « Formæ tapetibus cooperiuntur »; « formæ in directum vertuntur »; etc. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 85, 86 v^o^ et 136 v^o^.

« des sièges du cuer » (1). Ces « sièges » ne devaient plus être en harmonie avec la riche décoration de l'église (2), puisqu'il était question au commencement du XVI[e] siècle de les remplacer par de nouvelles stalles. Un des bienfaiteurs du monastère à cette époque, Guillaume Sacquenier, abbé de Baume-les-Moines, décédé en 1517 (3), avait légué au couvent la somme, considérable alors, de 1200 fr. « pour employer et convertir en la construction et confection des nouveaulx sièges au cueur de l'esglise de Sainct-Bénigne » (4). En donnant aux religieux quittance de cet argent, le 27 novembre 1523, l'abbé René de Bresche leur promettait, « en foy de prélat, d'employer icelle somme de XII[c] francs à la construction et érection desdiz sièges de nostre esglise,... au plus tost que faire le pourrons » (5). La mort de ce prélat, survenue en 1525, ne lui laissa pas le temps de tenir sa promesse. Ce ne fut que sous son successeur, le cardinal Frédéric Frégoso, que le couvent se mit en mesure d'accomplir les intentions du généreux donateur. Il fut traité à

(1) *Ibid.*, t. XI, f. 226 v°.

(2) Notons, en passant, que l'église avait été complètement « nectoyée, joinctoyée, pinssellée [passée au pinceau], enduicte et blanchie », en 1490-1491. Le marché original, très détaillé, est conservé dans la *Collection Bourgogne* (t. XI, f. 399-402).— Cf. aussi *Chron.*, p. 232.

(3) Cf. les art. 84, 205 et 348 de l'invent. de 1519 et p. 188.

(4-5) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18 (quittance originale).

cet effet, le 17 août 1527, avec le « menuisier » Jean Boudrillet, originaire de Troyes. On ne connaissait jusqu'ici qu'une analyse du marché, recueillie dans les papiers de l'ancien archiviste Boudot; en voici le texte original :

L'an mil cinq cens vingt et sept, le dix septiesme jour du moys d'aoust, très reverend pere en Dieu messire Federic Fregose, archevesque de Salerne, abbé commendataire et administrateur perpetuel de l'abbaye de S^t^-Benigne de Dijon (1), et les religieux, prieur et convent dud. S^t^-Benigne, à sçavoir freres Anthoine de Mypont, secrestain, Didier Cuydet, soub-prieur, Anthoine de Villers, chantre, Hugues Pictoix, s^r^ de S^t^-Appollomey, Claude du Fayz, tiers-prieur, Jehan de Vigny, soubz-chantre, et Jehan Charpy, tous religieux dud. S^t^-Benigne (2), tant en leurs noms que des aultres absens, pour ce dehuement assemblez, d'une part, et Jehan Boudrillet, menusier de Troye, à present demeurant à La Mothe au duc de Bar (3), d'aultre part, ont faict et font entre eulx les traictié, pact et accord telz que s'ensuyvent, assavoir que led. Boudrillet est et sera tenu de faire tout à neufz les sieges du chueur de l'eglise dud. S^t^-Benigne, pour y faire austant de sieges par compas et mesure que la place le compourte, garniz de quatre chaires de triumphe aux quatre quarrés desd. sieges, selon l'estendue dud.

(1) Il fut abbé de Saint-Bénigne de 1525 à 1540.— Cf. ci-devant, p. 138, note 1, et p. 198.

(2) Il a déjà été question de tous ces religieux (cf. p. 29, note 3), sauf du sous-chantre Jean de Vigny, qui devint ensuite sous-cellérier et mourut le 1^er^ janvier 1547 (n. st.). *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 138 r^o^ et v^o^, et t. LXX, f. 187 v^o^ ; — G. Dumay, *ouvr.. cité*, p. 55-56.

(3) Ancien bourg fortifié, rasé au XVII^e^ siècle, près de Bourmont (Haute-Marne).

chueur, le tout à l'antique, au dict d'ouvriers et selon le pourtraict sur ce en fait et monstré aux notaire et tesmoings soubscriptz, qu'est demeuré es mains desd. religieux que dessus, signé et chiffré par led. notaire soubscript et de la main dud. Boudrillet. Et pourront mesd. s^rs^ es penneaulx et dossiers desd. sieges faire mectre histoires et ymageries telle[s] qui vouldront en lieu de celles qui sont aud. pourtraict, si ne leur plaist y laisser faire celles dud. pourtraict. Item, sera tenu faire led. Boudrillet oultre lesd. sieges quatre chaires auprès du grant autel de lad. eglise pour asseoir ceulx qui dient les grandes messes, assavoir prebstre, diacre et soubzdiacre, lesquelles seront à l'antique, selon les aultres chaires dud. chueur et au dict d'ouvriers en ce ayans congnoissance. Lesquelz sieges et chaires led. Boudrillet sera tenu faire et parfaire deans de la S^t^-Remy qui vient prochain (1) en cinq ans (2), moyennant ce que lesd. venerables abbé, religieux et convent sont et seront tenuz faire livrer aud. Boudrillet tous boys qu'il fauldra pour lesd. sieges et chaires, à les prandre es bois d'iceux venerables, lesquelz boys led. Boudrillet sera tenu abastre ou faire abastre, syer et accoustrer à ses fraiz, missions et despens, ainsi qu'il appartiendra et mes-

(1) Le 1^er^ octobre.

(2) Ces stalles ne furent pas terminées dans le délai convenu. D'après un compte de l'abbaye, que j'ai signalé à M. Noël Garnier (cf. *Contribution à l'histoire de Hugues Sambin*, p. 37, note 3), Boudrillet ne fut soldé de son travail qu'en 1535. Un autre témoignage contemporain établit que cet artiste mit sept ans à achever son œuvre. Voici en effet ce que rapporte l'auteur de l'*Eloge funèbre de Fréderic Frégose*,.... publié par M. Jules d'Arbaumont (*ouvr. cité*, p. 434) : « Sedilia... chori ecclesie nostre... in quorum constructione omnem impensam frumenti et vini contulit omni anno per *septennium*, heminas videlicet quadraginta duas frumenti et totidem culeos sive caudas vini... et etiam omnem lignorum congeriem suppeditavit, conventu nostro nummos suppeditante ad fabricationem eorumdem. »

tier sera, moyennant aussi que lesd. venerables abbé et convent seront tenuz faire amener led. boys, à leurs fraiz, à Dijon en lad. abbaye de S[t]-Benigne. Et a fait led. marchief led. Boudrillet moyennant la somme de treize cens livres tournois quarente deux emines de bled, mesure dudit Dijon, et quarente deux queuhes de vin (1), que luy seront payez, en faisant lesd. ouvraiges, par moys ou par sepmainne, selon les compaingnons qu'il aura, assavoir par led. très reverend le bled et le vin et par le d.convent lesd. deniers. Et avec ce sont et seront tenus lesd. venerables abbé et convent de bailler logis et place aud. Boudrillet aud. S[t]-Benigne pour faire lesd. ouvraiges ; aussi seront tenus bailler logis aud. Boudrillet en la ville pour loger son menaige et ses gens durant led. temps qu'il fera lesd. ouvraiges. Duquel marchief lesd. parties se sont respectivement tenues et tiennent pour bien contentes, promectans par leurs seremens, etc., assavoir led. Boudrillet de bien et dehuement faire et parfaire lesd. sieges et chaires, selon led. pourtraict et au dit de gens en ce ayans congnoissance, deans lad. S[t]-Remy qui vient prochain en cinq ans, et lesd. très reverend et convent dud. S[t]-Benigne de bien payer et satisfaire à ce que cy devant a esté accordé et traicté, sur peine de tous interestz ; et pour seurthey de ce en ont respectivement lesd. parties obligez, assavoir led. Boudrillet ses corps et biens, et lesd. très reverend et convent les biens temporelz de lad. abbaye et dud. convent, par la court de la chancellerie du duchié de Bourgongne et par toutes aultres cours reelles. Renunceans, etc. Faict et passé en la salle abbacial dud. S[t]-Benigne, les an et jour que dessus, presens messire Perpetuo de Henriotis (2) et messire

(1) L'émine contenait 512 litres; la queue, 456 litres.

(2) Perpétue de Henriot, protonotaire du saint-siège, chanoïne de Reims, prieur commendataire de Larrey (près de Dijon), mort en 1565, avait été vicaire général de l'abbé Frégose. — *Eloge de*

Jehan Jammard, prebstre, curé d'Antheul (1), tesmoingz ad ce requis.

(*Signé* :) G. CHAUSSEDEY (2).

Deux mois après, intervint un autre marché pour l'exécution du « couronnement » à claires-voies, en pierre tendre, qui devait compléter les stalles. Le texte en est malheureusement perdu. La table que dom Lanthenas a laissée des pièces justificatives de l'*Histoire* (ms.) *de Saint-Bénigne* par dom Thomas Leroy, contient seulement trois lignes à ce sujet : « Marché du couronnement à claire-voyes qui règne tout autour du chœur derrière les chaizes, le 24 novembre 1527 » (3). A quel artiste ce nouveau travail fut-il confié? On l'ignore. Vers 1527, Hugues Sambin était certainement trop jeune (4) pour en avoir été chargé. Moins d'un siècle après sa mort, la tradition lui attribuait cependant ces stalles. Dom Lanthenas, entre autres, n'émettait pas le moindre doute là-dessus quand, en 1679, il envoyait à Mabillon les

l'abbé Frégose..., déjà cité, p. 428 ; — *Arch. de la Côte-d'Or*, E 2190, f. 46 ; etc.

(1) Antheuil (Côte-d'Or).

(2) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18 (double original du marché, destiné au couvent).

(3) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 137 v°.

(4) Sambin ne fut reçu maître menuisier à Dijon qu'en 1549, et c'est là le premier document connu sur cet artiste. Cf. Noël Garnier, *Contribution à l'histoire de Hugues Sambin*, p. 33-34 et 127.

renseignements suivants, devenus d'ailleurs très précieux :

L'an 1527, les chaizes du chœur furent faites d'un ouvrage vrayment admirable. C'est le digne chef-d'œuvre du célèbre Sambin, qui a mérité d'estre escrit dans le livre des illustres de Rome,qui le devroit estre et le seroit dans Saint-Bénigne, s'il avoit marqué autant de piété (1) que de suffisance et d'adresse en son travail. On dit que celles de la cathédralle d'Amiens ont un je ne sçay quoy de mieux que les nostres ; mais on adjoute que celles de Saint-Bénigne ont aussy des enrichissemens qui ne se trouvent pas dans celles d'Amiens, entre autres, les quatre dômes égaux sur les quatre chaizes abbatiales et prioralles. Mais ce qui relève encore le travail admirable de menuiserie et sculpture de Sambin, c'est le couronnement de pierre tendre à claire-voye qui s'élève sur la menuiserie d'environ cinq à six pieds, et dont les pointes portent la veue de ceux qui les regardent jusqu'aux galeries qui sont autour de l'église, à l'endroit qui répond au chœur (2).

Au commencement du XVIII^e^ siècle, un autre religieux de Saint-Bénigne se plaît à faire remarquer que ces stalles « passent pour une des plus

(1) Dom Lanthenas ajoute ici en note : « Sambin a marqué dans la sculpture de nos chaizes son libertinage, son esprit grotesque et mesme quelque impiété ; il a, par exemple, revestu des guenons ou autres animaux d'un habit religieux. » Il dit encore autre part : « Sambin, maistre sculpteur et menusier, se seroit acquis une louange immortelle si son travail estoit aussy pieux qu'il est hardi ». *Bibl. des Arch. de la Côte-d'Or*, ms. H 124, p. 68 ; N. Garnier, *ouvr. cité*, p. 38.

(2) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 280.

belles du royaume » (1). A la même époque, dom Martène et dom Durand n'étaient pas moins élogieux : « Les chaires du chœur sont d'un travail admirable,—écrivaient-ils dans leur *Voyage littéraire*, —et quoyqu'elles soient d'un goût différent de celui d'aujourd'hui, elles ont néanmoins je ne sçai quoy de grand que les plus habiles ouvriers viennent tous les jours copier » (2). Vingt-cinq ans avant la Révolution, Courtépée les signale aussi aux amateurs d'antiquités et rapporte que l'abbé Frégose y avait fait sculpter « un bas-relief qui représentait sa devise : c'était l'image d'une jeune fille qui tenait des roses dans ses mains teintes de sang, et ces mots : *L'épine est près de la rose* » (3). Rappelons qu'elles étaient au nombre de quarante-huit (4) et que les stalles du XVIII[e] siècle qui les ont remplacées sont celles de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne (5), de l'ancien diocèse de Chalon (6).

Courtépée cite également, comme « méritant l'attention des curieux » (7) le buffet d'orgue dont

(1) *Ibid.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 179.

(2) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, première partie, p. 142.

(3) *Description... du duché de Bourgogne*, nouv., édit., t. II, p. 96.

(4) Cf. ci-devant, p. 144.

(5) Aujourd'hui La Ferté, commune de Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).

(6) *Répertoire archéologique du départ. de la Côte-d'Or*, p. 10.

(7) *Description... du duché de Bourgogne*, nouv. édit., t. II, p. 99.

l'auteur anonyme des *Annales* nous a déjà vanté la valeur artistique (1). Le même chroniqueur va nous fournir un dernier détail sur la chaire à prêcher : « La chaire du prédicateur est en tel estat,— disait-il en 1676,— que si on ne la refaict entièrement, elle est en danger d'estre renversée en plein sermon, pour peu que s'agite le prédicateur, comme cela est presque arrivé il n'y a pas bien longtemps. Les pieds en sont fort foibles, et la charpente qui soutient le dais est égarée depuis peu » (2). La chaire actuelle est due, d'après la tradition, au fils de Jean Dubois, Guillaume, sculpteur comme son père, mais avec moins de talent; il travaillait à Dijon en 1693-1730 (3).

Il n'existe aucune espèce de données sur la décoration picturale des premières basiliques de Saint-Bénigne, et on n'en sait guère davantage des églises édifiées ensuite par le bienheureux Guillaume et par l'abbé Hugues d'Arc.

Les *Consuetudines antiquæ* nous ont révélé précédemment l'existence, au XI^e^ siècle, d'une

(1) Cf. ci-devant, p. 215.

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 497. — L'auteur ajoute : « Les deux crédences du grand autel ne tiennent à rien et sont rompues en plusieurs endroits. Plusieurs autels de la nef auroient besoin d'un quadre pour y enchâsser le parement et couvrir les deux costez de chaque autel... »

(3) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. X, f. 151 v° ; — *Invent... des Arch. de la ville de Dijon*, t. III, série K, art. 13 *bis* ; série L, art 256, 257 et 279.

ancienne image de Notre-Dame. — probablement quelque Vierge bizantine 1 : mais on en perd aussitôt la trace. Deux autres vieilles peintures sont assez longuement commentées par dom Lanthenas, qui les faisait remonter rien moins qu'au début du XIIe siècle. Examinons-les rapidement avec lui.

« Le grand nombre de saints qui ont sanctifié ou qui se sont sanctifiés dans ce sacré monastere — écrivait-il à Mabillon en 1679 — a fourni le dessein d'un très ancien tableau où ils ont esté représentés. Au dessus, il y avoit ces deux vers écrits en caractères gothiques :

Quisquis scire cupis quibus hoc sit nobile sanctis
Cœnobium fultum, super hoc dirige vultum.

« On ne sçait ce qu'est devenu ce monument de saincteté, prisé comme un riche trésor par un sçavent qui en a tiré un crayon sur le papier dans nostre église, où il l'a veu suspendu contre un pillier à une chesne de fer, dans le chœur, du costé de l'évangile, il y a environ quarante à cinquante ans (2). Heureusement pour nous, après

(1) « Imago Dei genitricis ac pueri Jesu quæ depicta est in tabula aurata. » Cf. ci-devant, p. 169.

(2) « Le R. P. Chifflet, jésuitte », dit en note dom Lanthenas. — Sur ce laborieux érudit, cf. : *Essai historique sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne* (par Girod de Novillars), p. 64-67; — les PP. de Backer, Carayon et Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. II, col. 1125-1132; — etc.

des recherches de cet original, longues et inutiles, on en a recouvert (1) une coppie que l'on doibt au zèle et à la piété des RR. PP. Feuillans du monastère de Saint-Bernard de Fontaines-lez-Dijon, qui l'on[t] faite tirer, l'an 1616, sur l'original perdu » (2). Disparue à son tour pendant la Révolution, cette copie fut par hasard retrouvée à Dijon en 1854 ; elle est conservée depuis lors au palais épiscopal (3). C'est un panneau d'un mètre environ de haut sur 80 centimètres de large. Saint Bénigne en occupe le centre. Dans le bas, un cortège de prélats, de princes et de religieux défile au pied d'un arbre dont les branches vont atteindre la partie supérieure du tableau, encadrant l'apôtre de la Bourgogne de leur feuillage semé de médaillons où figurent les saints et les saintes vénérés dans le monastère, depuis son fondateur saint Grégoire, évêque de Langres, jusqu'à l'abbé Halinard, depuis sainte Léonille, contemporaine de saint Bénigne, jusqu'à la bienheureuse Aleth, mère de saint Bernard. Dans son état actuel, cette peinture n'autorise que des hypothèses sur la date du panneau primitif. Quelle confiance mérite en effet, comme exactitude archéologique, une reproduction, exécutée au milieu du XVII^e^ siècle,

(1) Lire : *recouvré.*

(2) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, fol. 269 v°.

(3) L'abbé Bougaud, *Etude... sur... saint Bénigne*, p. 324 ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 217.

d'après la copie faite en 1616 d'un tableau déjà ancien à cette époque? Lorsqu'un artiste du temps était chargé de copier une œuvre du moyen âge, il l'interprétait au goût du jour et ne se piquait guère de fidélité dans le détail ; de plus, il est avéré que, si en l'une et l'autre copie, le saint Bénigne central et les médaillons de l'entourage ont dû être à peu près respectés, la partie inférieure a été successivement remaniée, sans compter le changement des sujets décoratifs des angles (1), qui jusqu'ici a fait attribuer au panneau original la date de 1616 (2), quand en réalité cette date est celle de la copie des Feuillants de Fontaine. L'original était certainement bien antérieur. Dom Lanthenas penche à le croire « aussy ancien » que l'abbé Jarenton « et fait de son temps » (3), à l'occasion de l'inhumation solennelle de la bienheureuse Aleth dans les cryptes de la basilique (1110). Il invoque à l'appui de sa thèse que la mère de saint Bernard « est la plus récente des saints du tableau », et que, si l'œuvre appartenait à une époque ultérieure, on n'eût pas manqué de donner place à l'abbé Jarenton à côté des prélats qui avaient illustré le monastère (4). Cet argu-

(1) G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 217, note 3. — Cf. aussi un croquis de la disposition de ce tableau, d'après la copie de 1616 (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 716).

(2) L'abbé Bougaud, *Etude... sur... saint Bénigne*, p. 324.

(3) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 270.

(4) *Ibid.*, f. 269 v° et 270.

ment est loin d'impliquer une telle ancienneté; cependant, les deux vers léonins inscrits sur le panneau primitif « en caractères gothiques », comme dom Lanthenas l'a constaté, en « *veterrimo caractere* », est-il dit ailleurs (1), suffisent à revendiquer pour l'original perdu un âge assurément très vénérable; faute d'autres éléments critiques précis, je ne saurais être plus explicite que de le circonscrire entre le XIII^e^ et le XV^e^ siècle.

L'autre peinture du commencement du XII^e^ siècle — d'après dom Lanthenas — consistait en fresques décorant l'ancien réfectoire. Elles comprenaient, au témoignage de cet auteur, « autant de peintures des papes, cardinaux, évêques, abbés et saincts, tous de nostre s^t^ ordre, qu'il y avoit de places de religieux » (2). Le tout paraît avoir été assez dégradé dès le milieu du XVII^e^ siècle, à en juger par une lettre, intéressante encore par d'autres détails, que dom Lanthenas adressait de Saint-Bénigne à dom Nicolas de La Salle, prieur de Flavigny (3), le 2 juin 1673 :

(1) Dom Lanthenas cite en ces termes une description du tableau conservée de son temps dans les archives de l'abbaye, mais qu'il se borne à indiquer : « Descriptio tabellæ sanctorum hujus sacri cœnobii cum duobus versibus veterrimo caractere excriptis. » *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 122 v°.

(2) *Ibid.*, t. XIV, f. 154 v°-155; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 187.

(3) Sur cet érudit, correspondant aussi de Mabillon, cf. Ulysse Robert, *Supplément à l'Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 89.

...La découverte que viennent de faire plusieurs de nos confrères d'une ancienne peinture de nostre s[t] Bertilon,... pourra servir sinon de preuve du moins de confirmation de sa saincteté auprès du R. P. dom J. Mabillon, qui en est un peu en peine.

...Nostre vieux réfectoir est entouré de peintures anciennes, dont la pluspart sont de nos bénédictins. Parmy tous ceux-là,... il se trouve un abbé en habit bénédictin, portant à la main gauche une crosse (on ne découvre pas la main droite) et sur sa teste une auréole de sainct canonisé. Soubz ses pieds, il y a cette écriture, leue par plusieurs de nos confrères : *B. Bertilo, abbas hujus loci.* C'est un caractère qui paroit assés ancien (1), aussi bien que la peinture. Il semble que la divine providence a voulu conserver cette écriture pour preuve de la saincteté de nostre s[t] martyr auprès de ceux qui en pourroint doubter, car dans tout le reste du réfectoir, qui est entièrement peint de semblables figures, nous n'y reconnoissons aucune écriture.

Que si Vostre Révérence demande à peu près l'antiquité de cette peinture, en voicy une conjecture assés probable. Le premier bénédictin que nous y découvrons... à main droite en entrant... et qui répondroit à la place du plus ancien de la communauté si nous mangions dans l'antien réfectoir, est un pape en habit bénédictin, avec une thiare sur la teste, fort bien marquée, et la croix à trois croisons en main. Le suivant est un cardinal avec un chappeau rouge sur la teste, fort facile à discerner. De là je voudrois conclurre que cette peinture... a esté faite environ l'an mille cent six que le pape Paschal II, religieux de Cluny, fit la dédicace de la seconde église de ce monastère, qui est la rotonde, le 16

(1) Dom Lanthenas dit ailleurs que cette inscription est « en lettre gothique » (*Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 269 v°).

février 1106 (1), selon la charte que nous en avons en bonne forme, et que c'est la peinture de Paschal II que l'on voit dans nostre réfectoir. C'est une conjecture. C'est à V.R. à juger si elle est bonne et au R. P. dom J. Mabillon d'en profiter si elle luy est utile pour assurer la saincteté de nostre abbé Bertilon (2). La raison pourquoy je m'adresse à V. R., c'est pour épargner une lettre à la civilité du R. P. dom J. Mabillon, à qui je sçay que V. R. écrit souvent....(3).

La « conjecture » de dom Lanthenas a le tort de ne s'appuyer sur rien de positif. De ce que Pascal II (?) eût été pris pour sujet de l'une de ces fresques, il ne s'ensuivrait nullement qu'elles eussent été exécutées à l'époque où ce pape vint consacrer l'église abbatiale. Par suite de leur disparition et en l'absence du moindre renseignement graphique ou documentaire à leur endroit, il n'est pas possible aujourd'hui de proposer une date même approximative. Il est probable seulement qu'elles étaient, à deux ou trois siècles près, plus récentes que ne l'estimait dom Lanthenas.

(1) 1107, nouveau style. Cf. Ph. Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, 2e édition, t. I, p. 729.

(2) Cf. Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti, sæculum quartum*, 2e partie, p. 338-342.

(3) *Bibl. nat.*, ms. latin 12781, f. 115-116 (lettre originale). — Dom Lanthenas écrit dans un autre endroit, à propos de la dédicace de l'église abbatiale par Pascal II : « Il est vraysemblable que les peintures du vieux réfectoir furent faites en ce temps-là, puisqu'on y voit un pape bénédictin, plusieurs cardinaux, etc. » *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 753. Cf. aussi *ibid.*, f. 75, 764 et 765.

Je citerai ensuite, mais simplement pour mémoire, une mention sans date de l'obituaire, où il est peut-être question de peintures (1).

Sous l'abbatiat d'Alexandre de Montagu (1379-1417), un religieux convers du couvent, qui a été mentionné déjà parmi les bienfaiteurs du Trésor (2), « frère Jehan », fit peindre à ses frais un crucifix dans un des angles du cloître (3).

En 1456, l'abbé Hugues de Montconis chargea le peintre dijonnais Adam Dumont (4) de « pein-

(1) Cf. ci-après, p. 288, note 3.

(2) Cf. ci-devant, p. 67 (art. 87) et 177-78.

(3) « Faciendum curavit crucifixum qui in angulo claustri depingitur. » *Chron.*, p. 215.

(4) Quelques détails sont à relever sur cet artiste. En 1454, il peignit des accessoires décoratifs pour des « mystères » joués à Dijon lors de l'entrée du duc Philippe le Bon (*Invent... des Arch. de la ville de Dijon*, t. III, série L, art. 364). De 1455 à 1459, entre autres travaux qu'il exécuta à la Chambre des comptes, il redora et remit « tout à neuf » une statue de la Vierge et peignit une « histoire de l'annunciacion Nostre Dame (*Arch. de la Côte-d'Or*, B 4504, f. 79 v°-80 v° ; B 4505, f. 65 ; B 4507, f. 49 v°). Il exerçait, en 1457, les fonctions de juré de sa corporation (*Arch. de la ville de Dijon*, B 161, f. 4 v°). Il repeignit en 1458 « le Jaquemart qui sonne les heures de l'orloige de la ville » (Rossignol et Garnier, *Invent... des Arch. départem. de la Côte-d'Or*, série B, t. II, p. 128). Son nom figure dans les statuts des peintres et des verriers dijonnais de l'année 1466 (*Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. I, p. 315 et 318). D'autres documents font mention de lui de 1462 à 1473 (De Gouvenain et Ph. Vallée, *Invent... des Arch. de la ville de Dijon*, t. I, série B, art. 163 ; t. III, série L, art. 655, 657, 658 et 730 ; t. IV, série M, art. 71 et 73). Il vivait encore en 1474 (*Arch. de la ville de Dijon*, L 413, f. 112 v°). Aucune de ses œuvres n'ayant survécu, on ne peut pas porter de jugement

dre de bonnes couleurs les sablières, les tirants, les pousteaulx de bois portant les sablières, les liteaulx et les rondeaulx des quatre pans du grand cloistre de Saint-Bénigne, et [de] peindre aussi les escussons aux armes telles que Mgr [l'abbé] lui vouldra dire » (1). Le même prélat commanda à cet artiste, en 1461, trois tableaux destinés à orner une chapelle et un « auditoire » de justice que possédait le monastère à Marsannay-la-Côte près Dijon. Le premier devait représenter le Crucifiement, avec la Vierge, saint Pierre, saint Michel, saint Benoît et sainte Marguerite, d'un côté, saint Jean, saint Paul, saint Bénigne, saint Maur et sainte Catherine, de l'autre ; le deuxième, un Dieu de majesté, entouré des quatre évangélistes ; le troisième, — celui de l'auditoire,

sur son talent ; en tous les cas, la fortune ne paraît pas l'avoir favorisé beaucoup. En 1456, 1468, 1470 et 1473, il adressa à la municipalité des requêtes en dégrèvement d'impôt, qui toutes se résument dans l'extrait suivant de sa supplique de 1468 : il ne possède « aucuns heritaiges en la ville de Dijon ne banlieue d'icelle, et si n'a rentes ne censes dont il puisse vivre, ce nom (sinon) de son mestier, qui est de present de petit gain ». On apprend, d'autre part, par sa requête de 1456, qu'il était alors marié depuis peu (*ibid.*, liasses L 650, 655, 657 et 658). — Un autre peintre appelé comme lui Jean Dumont, peut-être son fils, âgé de 20 ans en 1490, passa cette année un contrat d'apprentissage avec le peintre bourguignon, sinon dijonnais, Jean Changenet, fixé dès 1485 à Avignon où il mourut en 1494 ou 1495 (*Gazette des beaux-arts*, 3e période, t. VI (1891), p. 166-168).

(1) Joseph Garnier, Invent. ms. de la série E des *Arch. de la Côte-d'Or*, art. 2174.

— un autre Christ en croix, ayant à sa droite et à sa gauche la Vierge et saint Jean ; une banderole devait en outre porter l'inscription : *Recte judicate, filii hominum* (1).

Rentrons dans l'église même de Saint-Bénigne pour n'en plus sortir. Une fresque du XV^e^ siècle ornant autrefois la chapelle dite des Cloches, reproduisait un sujet assez fréquent dans l'iconographie religieuse du moyen âge. Elle « représentait la sainte Vierge et le diable se disputant l'âme d'un pécheur. A droite et à gauche on voyait les images de saint Léonard, de saint Bernard, de saint Didier et de saint Mammès. La partie supérieure représentait les mystères de Notre-Seigneur. Cette fresque a disparu » (2). M. G. Dumay, à qui j'emprunte ces lignes, donne le texte des huit hexamètres qui accompagnaient la peinture : c'est un dialogue entre le malade, la Vierge, Jésus-Christ, Dieu le Père, l'ange gardien, le diable et un autre ange ; la Vierge finit par fléchir la justice divine et arrache au démon l'âme du pécheur repentant (3).

Bien d'autres chapelles, dans l'ancienne église, avaient eu également leurs parois couvertes, à différentes époques, d'œuvres picturales non moins

(1) M. Joseph Garnier a publié le texte de ce marché dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. II, p. 546-47.

(2) G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 224-225.

(3) *Ibid.*, p. 224.

intéressantes. Mais aux décorations de cette nature ont toujours été interdits, sous notre climat, les espoirs de longue durée, et il est permis de mettre en doute qu'au XVIII^e^ siècle il en subsistât beaucoup à Saint-Bénigne. En 1679 déjà, aucune n'est citée par dom Lanthenas, et, avant ou après lui, les documents ne suppléent point à son silence. Il faut recourir à un écrivain bourguignon de joyeuse mémoire, à Etienne Tabourot, pour apprendre que « frère Jacques Perchet (1) avoit fait peindre sa chappelle à Sainct-Bénigne de Dijon », et qu'on y lisait, « contenu dans un grand rouleau que tenoient un ange et un diable », un « ingénieux octostique » latin, en vers rétrogrades à double sens (2), cité depuis dans tous les recueils de curiosités littéraires.

On a souvent cité aussi, depuis Basnage, une curieuse caricature, de la première moitié du XVI^e^ siècle, qui fait plus honneur à l'esprit satirique qu'à la sobriété des religieux bénigniens. Un prélat aussi charitable que vertueux et qui combla le monastère de bienfaits tout en s'efforçant d'y rétablir l'ancienne discipline (3), l'abbé Frégose

(1) Trésorier de l'abbaye, mort en 1545. Cf. ci-devant, p. 140, note 5.

(2) *Les Bigarrures et Touches du seigneur des Accords*... (édition de Rouen, 1640, petit in-8°), p. 156-157. — Cf. aussi G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 78-79.

(3) Cf. ci-devant, p. 198.

(1525-1540), ayant voulu réduire la pitance de vin à la mesure primitivement fixée par la règle de saint Benoît, il s'éleva dans la communauté un tollé général ; l'affaire prit même de telles proportions que le parlement de Bourgogne aurait été appelé, paraît-il, à édicter son avis sur cette réforme. En tous les cas, les réclamations des religieux obtinrent gain de cause. Fiers de leur succès et pour prévenir le retour d'un pareil attentat, ils chargèrent l'un d'entre eux ou un artiste du cru de perpétuer, sur un mur de leur réfectoire, le souvenir d'un si mémorable triomphe. Ce « monument subsiste encore », écrivait Basnage en 1688. « L'abbé y est représenté la mitre en teste, sur laquelle s'élèvent deux grandes oreilles d'âne. A ses pieds sont de petits et de grands brocs, et à ses côtez des moines dont les uns luy montrent les petits brocs avec indignation, et les autres regardent les grands brocs avec une face toute joyeuse ». Au bas était écrit ce distique irrévérencieux :

Auriculas asini merito fert improbus abbas
Quod monachis pintas fecerit esse breves (1).

Dans son « Recueil de particularitez, bons mots,

(1) H. Basnage, *Histoire des ouvrages des sçavans*, vol. de mai-août 1688, p. 445-446.

etc. », conservé à la Bibliothèque nationale (1), le président Jean Bouhier reproduit le récit de Basnage et le confirme en ces termes : « Je me souviens que cette représentation étoit encore dans le cloître de Saint-Bénigne dans ma jeunesse (2), mais on l'a ôtée depuis, et on ne l'y voit plus » (3). Courtépée fournit même une variante plus précise empruntée à un autre texte des « Mémoires manuscrits » du président Bouhier : « Je me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse cette représentation au cloître ; elle avait été d'abord placée au réfectoire, ensuite au cloître en 1690, incrustée dans le mur du jardin quelques années après, et enfin elle a disparu » (4).

Didier Cuydet, sous-prieur puis panetier du couvent, mort en 1548 (5), enrichit l'église de deux « tableaux » : une Transfiguration et un saint Maur, qu'il avait « fait faire » dans ce dessein, mais il n'est pas dit par qui (6). On sait seulement que la Transfiguration était un triptyque.

(1) Ms. fr. 25645 (ms. original de Bouhier). — M. Lorédan Larchey a publié des extraits de ce ms. sous le titre de : *Souvenirs de Jean Bouhier, président au Parlement de Dijon*. S. l. n. d. (Paris, 1866), in-18.

(2) Le président Bouhier était né en 1673 ; il mourut en 1746.

(3) Page 443 du ms. ; page 83 de l'édition.

(4) *Description... du duché de Bourgogne*, nouv. édit., t. II, p. 96. Cf. aussi G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 225-226.

(5) Cf. ci-devant, p. 29, note 3, et p. 262 ; G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 151.

(6) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 169.

placé primitivement « derrière le grand autel », où le tableau central resta jusqu'à la fin du XVII^e siècle : vers 1687, il fut transféré dans la chapelle Saint-Symphorien (1) ; les deux volets décoraient déjà, du temps de dom Lanthenas, la chapelle Notre-Dame du Saint-Lieu (2). Quant au saint Maur, peut-être aussi un triptyque, il ornait sans doute la chapelle de ce nom.

Je ne reviendrai pas sur les commandes faites aux peintres « Nicolas de Hoey », en 1588, et « Gilles Behuré », en 1628 (3). A partir de cette époque, du reste, les renseignements deviennent de plus en plus rares et se réduisent à quelques indications, comme celle de : « mon peintre », dont parle l'abbé Nicolas de Castille dans une lettre au père Chifflet, du 5 septembre 1633 (4). L'auteur

(1) *Ibid.*, t. XI, f. 500. — Cette chapelle devint dès lors « la chapelle de la Transfiguration ».

(2) *Ibid.*, t. XI, f. 169.

(3) Cf. ci-devant, p. 207 et 210.

(4) *Bibl. nat.*, coll. Baluze, vol. 143, f. 199. — Le P. Chifflet lui avait demandé des renseignements sur des chartes et des sceaux conservés aux archives de l'abbaye de La Bussière. Nicolas de Castille, qui était à la fois abbé de ce couvent, de Saint-Bénigne et de Saint-Martin d'Autun, lui répond : « ... Je feray crayonner le sceau de Gautier [de Sombernon].... Pour celuy du duc Hugues II, je n'y trouve rien à redire, et *mon peintre* n'y sçauroit faire autre chose, car les lettres sont de mesme et l'effigie aussy ;... ainsy je vous le renvoie. » — Ce trait complète l'esquisse que M. Dumay a tracée de Nicolas de Castille comme « amateur d'antiquités » (*ouvr. cité*, p. 48). A titre de contraste, voici le portrait qu'a laissé du même prélat un religieux bénignien anonyme du milieu du XVIII^e siècle :

anonyme des *Annales* du monastère de 1673 à 1678 mentionne aussi « un tableau de la Résurrection du Sauveur » (1) et, dans un autre passage, « quelques tableaux », sans aucun détail (2). En dernier lieu, les procès-verbaux de 1789 à 1791 n'inventorient qu'un saint Siméon dans une chapelle ; « six tableaux de peu de valeur » dans la salle capitulaire ; « dix tableaux » au réfectoire ; aux archives, « un tableau représentant les saints qui ont été inhumés dans l'église Saint-Bénigne » (ce panneau existe encore) (3) ; et enfin « quatre tableaux des ducs de Bourgogne », provenant « de la grande salle » de l'abbaye (4), peut-être une

« ... L'abbé de Castille, se voiant ... maître du revenu de tant de bons bénéfices, se fit une maison nombreuse, un équipage magnifique et sa table des plus délicates, en sorte que le revenu qui avoit été donné pour nourrir et entretenir plusieurs abbez et un grand nombre de religieux ne suffisoit pas pour soutenir le luxe, le faste, la vanité et la bonne chère du seul abbé Nicolas de Castille. Et bien loin de... faire voir qu'il étoit un abbé que la Providence avoit établi afin de mettre le bon ordre dans ses monastères, de l'y conserver par ses soins, par son autorité et par son exemple, il ne s'est servi de la puissance que sa dignité d'abbé lui donnoit et du crédit de son aieul Pierre Janin et de son père Pierre de Castille, ministre d'État du temps de Louis XIII, que pour vendre, aliéner, dissiper les fonds de ses abbaïes et refuser même les pensions monacales aux religieux, afin de mieux subvenir à ses folles dépenses ». *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 134 v°-135.

(1) *Ibid.*, t. XI, f. 498.

(2) *Ibid.*, t. XI, f. 454 v°. — Cf. aussi ci-devant, p. 225.

(3) Cf. ci-devant, p. 269-72.

(4) Cf. ci-devant, p. 145, 148 (art. 52), 149 (art. 53) et 153 (art. 101 et 104).

des deux suites de portraits des ducs qui figurent aujourd'hui au musée de Dijon (1).

Passons aux vitraux. Ceux où se trouvait reproduit autrefois, à Saint-Bénigne, le martyre de sainte Paschasie (2), mentionnés au milieu du XI^e^ siècle, par l'auteur de la *Chronique*, comme remontant à une époque bien antérieure (3), constituent, d'après plusieurs archéologues (4), un des plus anciens exemples de verrières à figures signalés dans les textes du moyen âge. Les cent vingt fenêtres de la basilique édifiée du temps de l'abbé Guillaume, au début du XI^e^ siècle, devaient, sans doute, présenter d'autres spécimens de semblables vitraux ; toutefois, dans la précieuse description que le chroniqueur contemporain a laissée de ce monument, il est question d'une manière trop vague de *vitrum* et de *vitreæ* (5), pour qu'on puisse en tirer des déductions certaines.

(1) N^os^ 499-508 du *Catalogue* (édit. de 1883).

(2) Martyrisée à Dijon, vers l'an 180.

(3) « (Paschasia virgo et martir) a sancto Benigno edocta et baptizata, post ejus martirium sevitia paganorum rapta est ad supplicium ; cumque immobilis in fide Christi persisteret primo carceris afflicta squalore, postea pro confessione Deitatis sententia fuit multata capitali, ut *quædam vitrea antiquitus* facta et usque ad nostra perdurans tempora *eleganti* premonstrabat *pictura*. » *Chron.*, p. 143

(4) Alex. Lenoir, *Musée des monuments français*, t. VIII, p. 90-91 ; — Emeric-David, *Histoire de la peinture au moyen âge* (édition de 1863, in-12, p. 79 ; — de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 12-13 ; — etc.

(5) « In templi istius edificio... fenestre clause vel claudende vitro centum viginti..... Ecclesia..... undenis irradiatur vitreis.....

Des peintures sur verre ornaient jadis, à coup sûr, les baies de l'église construite à la fin du XIII^e^ siècle par l'abbé Hugues d'Arc ; mais ici encore les documents ne nous apprennent pas grand' chose. Nicolas de Langres, hôtelier du couvent, mort en 1400 (1), et un religieux, appelé Aubert de Saulx, vivant vers la même époque, subvinrent chacun aux frais d'un vitrail dans la nef (2). L'abbé Humbert de Saubiez (1468-1474) fit exécuter de ses deniers la rosace du portail (3). On verra, tout à l'heure, que les ducs de Bourgogne avaient donné les vitraux de deux fenêtres au moins du chœur. D'autres verrières, dans les bâtiments claustraux, étaient dues à la générosité de l'abbé Frégose (4). Je rappellerai aussi, à défaut de détails plus intéressants et plus complets, qu'en

(Ecclesia major) illuminatur septuaginta vitreis. » *Chron.*, p. 144, 146 et 148.

(1) G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 196.

(2) « Nicholaus de Lingonis, hospitalarius,... qui fecit nobis fieri unam magnam vitream in navi templi. » — « Aubertus de Salione, monachus, qui fecit fieri nobis unam magnam vitream in navi templi. » *Obituaire* B, f. 128 v° et 131 v°.

(3) « Fieri jussit expensis propriis magnam vitream ad introitum ecclesie existentem. » *Chron.*, p. 218-219. — Cf. aussi *Gallia Christ.*, t. IV, col. 692.

(4) «... (In cella abbatiali) cenaculum grande olim inutile redegit in illustrem habitationem, ibidem construendo aulam magnificam cum appendiciis suis, nempe camera cum locis suis penitioribus ubi et monimenta sui ingenii reliquit in vitrinis ». *Eloge funèbre de Frédéric Frégose,...* publié par M. Jules d'Arbaumont, *ouvr. cité* p. 435.

1404 ou 1405, lors de violents démêlés entre la municipalité de Dijon et l'abbaye au sujet de droits de justice, les partisans de la mairie commirent divers dégâts à Saint-Bénigne et, notamment, « rompirent des verrières et fenestres » (1). Enfin, dans le marché que l'abbé Claude de Charmes passa, en 1490, avec des « enduiseurs », pour « le blanchissage » de l'église, il est stipulé que « seront tenus les ouvriers de contregarder les verrières et tous ouvraiges de taille, gros et menus, et toutes menuseries, ensemble les ymaiges, sans y faire donmaige en aucune manière, et se par leur moyen aucungz donmaiges y sont faiz, y les feront réparer et amenderont à leurs fraiz » (2).

Le XVII^e^ siècle fut une époque désastreuse pour les vitraux de notre église ; je l'ai déjà indiqué en passant (3). Les restaurations opérées alors à n'importe quelle œuvre d'art antérieure équivalaient trop souvent à une mutilation. De plus, le simple entretien et, à plus forte raison, le remplacement des anciennes verrières imposaient aux abbés et au couvent une charge dont ils paraissent s'être peu souciés ; aussi, quand un accident quelconque les avait endommagées, ou même sous le premier prétexte venu, ils n'éprouvaient

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 73 v°.
(2) *Ibid.*, t. XI, f. 400.
(3) Cf. ci-devant, p. 209, note 3.

guère de scrupule à les laisser disparaître et à y substituer économiquement du verre commun. Deux passages des *Annales* manuscrites du couvent de 1673 à 1678 sont significatifs à cet égard. J'extrais le premier, à la date de 1676, d'un « Mémoire des choses dont on a plus besoin dans l'église », en fait de « menuiserie, vitrages, massonnerie, ornemens et sonnerie » :

L'obscurité de notre église et l'humidité qui est aux murailles des collatéraux vient principalement de ce que les fenestres en sont à demy bouchées et ne remplissent pas toute l'ouverture qu'elles ont eue autrefois. Comme cet épargne est un tour de nos abbez commendataires, afin d'éviter les frais qu'ils étoient obligez de faire pour l'entretien des vitres, on pour[r]oit remettre les choses en leur premier estat cependant qu'on est chargé des réparations ; ce qui ne seroit pas bien difficile à faire, puisqu'il n'y a rien de rompu dans les croisées des fenêtres et que cela s'est déjà fait à un endroit de l'église qui donne présentement beaucoup de jour.

Les vitres du creux (1) de saint Bénigne sont presque toutes cassées depuis qu'on n'y a point faict travailler : ce qui est cause que les pluyes et les neiges y font un grand dégast.

Il conviendroit aussi de faire mettre des vitres à la chapelle de la Trinité, comme il y en a eu autrefois, à cause que l'on n'y peut pas dire les messes que le peuple y demande, durant l'esté, parce que le vent éteint quelques fois les cierges et pour[r]oit mesme faire envoller la sainte hostie hors de sa place lorsqu'il est un peu violent, et que, durant l'hyver, il y entre beaucoup de neiges qui y demeurent longtemps.

(1) De la crypte.

C'est aussi à cause que ces fenestres ne sont point vitrées qu'il fait quelquefois tant de vent et si froid dans la rotonde du milieu.

On pour[r]oit faire aussi la mesme chose à la chapelle de saint Michel, qui est sur celle de Notre-Dame du Saint-Lieu, laquelle est dans le mesme besoin (1).

Le second passage concerne des réparations effectuées en 1677 :

Le lundy 18 janvier, on commença à réparer entièrement le vitrage de l'église, que le vent avoit endommagé, et moyennant dix écus qu'on paya au vitrier, outre ses gages ordinaires (2), pour luy faire faire ce à quoy il n'estoit pas obligé. Il leva *cinquante panneaux de vitres peintes à l'antique,* qui estoient dispersez aux vitraux de la croisée méridionale de l'église, dont il en mit douze au milieu de la vitre du chœur qui regarde l'orient d'hyver, qui n'estoit en cet endroit remplie que de verre blanc, au lieu qu'autrefois il y avoit eu *la représentation d'un duc ou duchesse de Bourgogne, conformément à celle qu'on voit à la fenestre opposée,* du costé de l'orient d'esté. Et quant aux douze panneaux de verre blanc qu'il en retira, il les mit à la grande croisée vers le midy avec d'autre verre blanc, en quantité suffisante, qu'il fournit en la place du vieux qu'il tira de ces

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 497.

(2) Depuis 1661, que l'abbé Le Tellier avait pris possession de Saint-Bénigne, il n'y « avoit fait aucune autre dépence que celle qu'il estoit obligé de faire pour l'entretien des vitres et des couvertures, dont il chargeoit un vitrier et un couvreur qui, moyennant la somme de 160 livres, entretenoit l'église abbatiale, avec les maisons de la ville et de la campagne qui estoient de la dépendance, de ce qui regardoit leur mestier » (*ibid.*, t. XI, f. 451). — Cf. aussi ci-devant, p. 212.

cinquante panneaux, lequel, bien qu'il fut plus estimé et plus cher que celuy qu'il y mettoit, on crut néa[n]moins luy devoir laisser oster, d'autant qu'il estoit dispersé en divers endroits de la vitre sans aucune cimmélerie (1) et faisoit un mauvais objet (2).

Ces lignes suggéreraient plus d'un commentaire, mais il en faut surtout retenir que deux vitraux au moins des fenêtres du chœur provenaient des ducs de Bourgogne et que l'un des deux existait encore en 1677. Je n'ai malheureusement trouvé nulle part dans les comptes des ducs la moindre indication là-dessus.

Si peu nombreuses que soient les données sur les anciennes verrières de Saint-Bénigne, on est encore plus à court de textes au sujet des mosaïques. Le nom même de ce genre de décoration n'est prononcé, à ma connaissance, ni dans la *Chronique* ni dans aucun des documents relatifs à l'abbaye pendant toute la durée du moyen âge. Les obituaires enregistrent bien le nom d'un religieux qui aurait fait ou fait faire, entre autres choses, tout le pavage de l'église, *pavimenta omnia* (3) ; mais conclure de là à des mosaïques

(1) Lire : *symétrie*, et, cinq mots après : *effet*, au lieu d'*objet*.

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, fol. 501.

(3) « Jacobus, monachus noster, fecit vetus testamentum, capellam sancti Benedicti et consecrare ecclesiam et altare ejusdem et altare sancte Crucis, et totam ecclesiam cooperuit de novo et pavimenta omnia. » *Obituaire A*, au 9 des calendes de juillet. — L'*Obituaire B* contient, à cette date, la même mention, sauf qu'elle

serait d'autant plus hasardé qu'on ignore l'époque exacte où vivait ce religieux, la mention nécrologique n'étant pas datée et ne pouvant l'être à plusieurs siècles près : on parvient uniquement à constater qu'elle est antérieure au milieu du XIII[e] siècle. Quoi qu'il en soit, à défaut de renseignements remontant plus haut, il est certain que l'église construite du temps de l'abbé Guillaume était, en partie au moins, assez richement décorée de mosaïques. Celles qui subsistaient au XVII[e] siècle durent plutôt pâtir que bénéficier des travaux de pavage accomplis dans le cours de l'année 1677 (1). Il en restait cependant, au début du XVIII[e] siècle, quelques morceaux qui, par bonheur, n'ont point passé inaperçus. Dom Plancher fit dessiner en 1727 le principal fragment, et au verso de ce dessin rehaussé d'aquarelle, il prit soin de consigner l'annotation suivante : « Reste

se termine ainsi : « et pavimenta omnia fecit et historias novas ». Dans l'*Obituaire A*, les deux derniers mots s'appliquent à un autre religieux, inscrit également au nécrologe le 9 des calendes de juillet : « Johannes Cerb. (*sic*), monacus noster, fecit hystorias novas », sans autre indication de date que pour le précédent. — L'expression : *historias novas* donne lieu à diverses interprétations. D'après quelques auteurs, ce passage révélerait le nom de l'auteur de la *Chronique* ; mais l'hypothèse me paraît bien aventureuse ; je pencherais plutôt à croire qu'il s'agit là de travaux d'enluminure ou de peinture.

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 503 v°-506 v°. — On a vu précédemment (p. 215-17) combien ce nouveau pavage avait été funeste pour les tombes.

du pavé de la chapelle de Notre-Dame, devenue la rotonde de l'abbaye de Saint-Bénigne, tel qu'il fut fait du tems de l'abbé Guillaume, au commencement du onzième siècle. Ce que l'on voit de l'autre part subsiste encore, avec quelques autres figures d'oiseaux, en cette année 1727 » (1). La planche ci-jointe est une réduction de ce précieux dessin.

J'arrive à la musique. La fondation d'une école de chant à Saint-Bénigne, attribuée à Charlemagne, est une légende assurément très flatteuse pour l'abbaye, et M. Poisot aurait manqué à tous ses devoirs de bon dijonnais s'il ne l'avait pas recueillie dans son étude sur *Les Musiciens bourguignons* (2). Il est fâcheux que ce ne soit qu'une légende, et une légende peu vraisemblable. De toutes les sources imprimées et manuscrites sur l'histoire du monastère, pas une, que je sache, n'en fait la moindre mention. Il est moins douteux, par contre, que le roi Gontran ait institué à Saint-Bénigne le *laus perennis*, tel qu'il se pratiquait alors à l'abbaye d'Agaune : la *Chronique* le relate formellement (3). On ignore à quelle époque cet usage fut interrompu. L'abbé

(1) *Ibid.*, t. XIV, f. 123.

(2) Dijon, Lamarche, 1854, broch. in-8°, p. 2.

(3) « Rex Guntrannus... instituit ut ad similitudinem monasterii sanctorum Agaunensium diu noctuque divinum in hac ecclesia persolveretur officium. » *Chron.*, p. 30.

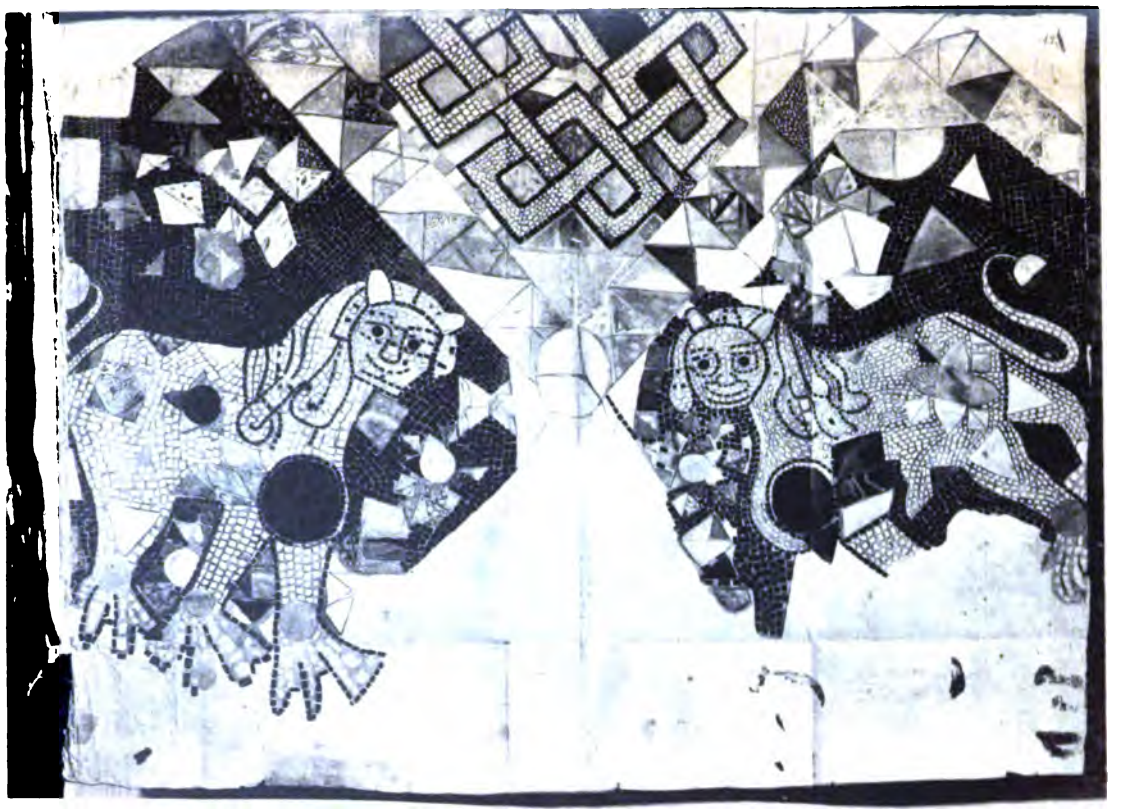

Imp. Phot. Arca frères, Paris.

PAVÉ EN MOSAÏQUE D'UNE CHAPELLE DE SAINT-BÉNIGNE

Commencement du XIe siècle

(Dessin de [illegible])

Guillaume l'aurait rétabli, à en croire dom Leroy; mais dom Lanthenas a eu le scrupule de nous prévenir, en rapportant l'assertion de cet auteur, qu'elle n'était appuyée d'aucun document, et que, quant à lui, il n'en avait découvert non plus aucune preuve (1).

L'abbé Guillaume occupe quand même une place importante dans l'art musical du XI^e^ siècle. Non pas qu'il ait joué le rôle d'innovateur hostile aux véritables traditions de la musique religieuse, comme on l'a prétendu depuis le XVIII^e^ siècle (2) jusqu'à ces derniers temps ; il s'attacha, au contraire, à restaurer l'ancien chant grégorien, et son biographe contemporain, Raoul Glaber, témoigne combien cette réforme fut couronnée de succès (3). Une telle matière, on le comprendra, ne peut qu'être effleurée ici (4). Je dois aussi me borner à

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 769, et ms. latin 12662, f. 265.

(2) Cf., entre autres, l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 34.

(3) « Cum supernæ dulcedinis nectare, artificialis etiam musicæ perdoctus ac comptus dogmate, quidquid in psallendo choris suorum psallebatur die ac nocte tam in antiphonis quam in responsoriis vel hymnis corrigendo et emendando, ad tantam direxit rectitudinem ut nullis decentius ac rectius psallere contingat in tota ecclesia Romana. Psalmorum nihilominus concentum dulcissimo ultra omnes distinguens decoravit melodimate. » Vie du bienheureux Guillaume, par Raoul Glaber, chap. XIII, dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, t. I de janvier, p. 63, et dans les *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, de Mabillon, sæculum VI, pars I, p. 320.

(4) Cf. à ce sujet : Jules Carlez, *Le Chant de Guillaume de Fé-*

signaler au passage : le chapitre des *Consuetudines antiquæ* relatif à la pratique du chant à Saint-Bénigne (1) ; les divers *cantores* du couvent et d'autres abbayes mentionnés dans les deux obituaires (2) ; et enfin les spécimens de notations musicales du XI^e^ au XIII^e^ siècle, dont le recueil

camp et les moines de Glaston, Caen, 1877, broch. in-8 (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*).

(1) Chap. 49, « de armario ». *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 97-99. — Le titulaire de cet office, un des principaux du monastère, avait dans ses multiples attributions tout ce qui concernait la musique : « Ipse est quoddam temperamentum totius cantus qui in monasterio cantatur ; ad ipsius namque nutum incipitur, elevatur, humiliatur. Nullus præsumere unquam debet quemlibet cantum altius incipere aut inceptum elevare seu quovis modo variare nisi armarius primum incipiat... Omni die diluculo, postquam pueri, ut mos est, perlegerint, continuo venit ad eos ut illi qui lecturus est in capitulo auscultet lectionem ; ea etiam vice si ipsi pueri aliquid offenderunt cantando vel legendo negligenter, vel si minus diligenter cantum addiscunt, dignam ab eo disciplinam experiuntur. Summopere tamen observat tam ipse quam et alii quando eos verberant non solum ut non tangat aliquem cum manu, sed etiam ne vestis ejus adhæreat vestibus. Et propter hoc quamdiu ipse vel ejus suffraganeus moratur inter eos, magister puerorum principalis non legit nec quicquam aliud facit nisi quod armarium et pueros jugiter intuetur... », etc. — Comparer à ce chapitre celui « de præcentore et armario » des *Antiquiores consuetudines* de Cluny, livre III, chap. x (*Spicilegium* de dom d'Achery, t. I, p. 690-691).

(2) *Obituaire A*, f. 126 v°, 130 v°, 133 v°, 134 v°, 137 v°, 138 v°, 146 v°, 147 v°, 148 v°, 159 v° et 160 ; *Obituaire B*, f. 123 v°, 127 v°, 153 v°, 155 v°, 156 v°, 162 v° et 166 v°. — Toutes ces mentions nécrologiques sont sans date ; elles s'espacent entre le X^e^ ou XI^e^ siècle et le XV^e^.

paléographique manuscrit de dom Plancher contient de bonnes copies figurées (1).

En dehors de quelques noms de chantres, les documents du XII^e^ au XVI^e^ siècle qui ont échappé à la destruction gardent un silence obstiné sur tout ce qui concerne la musique. A partir de cette époque jusqu'à la Révolution, ils ne nous renseignent guère mieux et seront vite résumés ; ils ont trait presque uniquement aux orgues. Le 18 mai 1583, la communauté passa « marché avec un maistre organiste pour jouer de l'orgue de Saint-Bénigne » (2). Il a été précédemment question des orgues achetées en 1632, agrandies en 1677 et ornées alors d'un nouveau buffet (3). L'abbaye avait pour organiste, en 1665, Louis Lebeuf (4) ; en 1674-1676, « le sieur Rameau » (5), père du célèbre compositeur de ce nom. « Le maistre de musique » de l'église est, d'autre part, cité en 1677 (6).

Les cloches se rattachent trop à l'histoire de la musique pour que je ne leur consacre pas quel-

(1) *Bibl. nat.*, ms. latin 9089, f. 129-130, 150-152, 185-186.

(2) Cité par dom Lanthenas d'après l'*Histoire* (ms.) *de Saint-Bénigne*, par dom Leroy. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 140.

(3) Cf. ci-devant, p. 210 et 215.

(4) *Invent... des Arch... de Dijon*, t. III, série L, art. 699.

(5) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 476. 490 v° et 530. Cf. aussi ci-devant, p. 226 et 229.

(6) *Ibid.*, t. XI, f. 508

ques mots. La sonnerie de Saint-Bénigne paraît avoir été assez complète dès le XI^e^ siècle, à en juger par divers passages des *Consuetudines antiquæ* (1). Dans une fondation au profit du couvent, à la date du 14 octobre 1411, l'abbé Alexandre de Montagu parle d'une grosse cloche appelée « Bénigne », qu'il venait de faire faire (2). Elle avait été fondue en 1410 par « Estienne Guiot, du Bourc-Saincte-Marie (3), cloichier », qui, le 22 août de la même année, reconnut à cette occasion devoir au monastère la somme de vingt francs, « pour certains interest et plusieurs missions, perdes (pertes) et dommaiges encouruz et soustenuz » de la part des religieux, « par la faulte — dit-il — d'une grosse cloiche moins suffisant faite par moy » (4).

D'après la *Chronique*, l'abbé Hugues de Montconis (1439-1468) fit aussi refondre des cloches (5).

(1) Chap. 5 et 50. « Omnia signa exceptis majoribus pulsantur ... Omnia signa tanguntur... Signa vespertinalia bina et bina alternatim sonantur... Signa tamdiu pulsantur quamdiu scilla solet, alternantibus postmodum ante secundum classicum signis... Pulsantur duo majora signa... Pulsatur signum... Duo signa pulsantur... Signa majora pulsantur... Cunctis resonantibus signis... », etc. *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 85 r° et v°, 86 v°, 87, 99v°-100 v°.

(2) « Postquam fieri seu componi fecimus grossum timpanum vocatum Benigne. » *Ibid.*, t. XI, f. 337 v°. — Cf. aussi *Chron.*, p. 214-215.

(3) Bourg-Sainte-Marie (Haute-Marne).

(4) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18 (parchemin original).

(5) « Fecit etiam fieri campanas sive tympana in hac ecclesia. » *Chron.*, p. 218.

Ce sont peut-être les trois qu'un fondeur de Langres, Nicolas Martin, fut chargé de fabriquer vers la même époque (1). Pendant son abbatiat (1488-1510), Claude de Charmes en fit refaire une grosse qu'il baptisa du nom de « Benoîte », à ce que rapporte le continuateur de la *Chronique* (2), contemporain du prélat et, par suite, à même d'être bien informé. Dom Lanthenas appelle cependant cette cloche « Bénigne ». Est-ce une erreur à lui imputer ou une rectification qu'on lui doit? Versé comme il l'était dans l'histoire de l'abbaye et surtout possédant le texte imprimé de la *Chronique* (3) aussi à fond qu'il le prouve en maint endroit, on éprouvera quelque hésitation à se prononcer (4). Voici, en tout cas,

(1) « Hoc facimus [anniversarium] pro Nicolao Martini, fusore campanarum et burgensi Lingonensi, qui dedit nobis stipendium suum quod debebat habere racione reparacionis trium campanarum ad anniversarium suum quolibet anno faciendum. » *Obituaire B*, f. 147 v°. Cette addition ne porte pas de date, mais l'écriture semble en appartenir au milieu du xv^e^ siècle.

(2) « Fecit etiam prefatus abbas refundi magnum signum, sive tympanum aut cymbalum, quod in benedictione beati Benedicti nomen assumere voluit, multasque metalli libras in eo addidit. » *Chron.*, p. 222.

(3) Cette chronique était publiée, depuis 1655, dans la première édition du *Spicilegium* de dom d'Achery, t. I, p. 353-488.

(4) D'autres notes historiques sur l'abbaye, rédigées vers le milieu du xviii^e^ siècle par un religieux de Saint-Bénigne, viennent accroître encore cette incertitude en apportant au débat une troisième opinion contradictoire. Il y est dit que Claude de Charmes « fit faire les deux grosses cloches ; l'une s'appelloit *Bénigne*, l'autre *Benoîte* qui fut cassée par un coup de canon tiré du château le

ce qu'il écrivait à Mabillon, à la date de 1679 : « Le vénérable dom Claude de Charmes, le dernier de nos bons abbés réguliers,... fit faire celle (la cloche) qu'on appelle *Bénigne*, du poids d'onze mille, si épaisse qu'elle n'a pas encore esté refondue, et d'un métail si fin qu'il y en a peu de si [h]armonieuses » (1). Qu'il s'agisse ici de la « Benoîte » de Claude de Charmes, de la « Bénigne » d'Alexandre de Montagu, ou de tout autre bourdon, il était intéressant de rappeler le souvenir d'une cloche que devaient envier, au XVII[e] siècle, bien des églises de Dijon.

Le 22 juin 1506, un incendie causé par la foudre ayant détruit une partie de la flèche, l'abbé Claude de Charmes en réédifia une plus élégante (2), qu'il aurait « remplie de huict belles et assés grosses cloches » (3), écrit quelque part dom Lanthenas. Pour ce dernier renseignement, notre auteur supplée-t-il au silence de la *Chronique*, ou fait-il confusion de nombre et de date ? Je serais tenté d'adopter la seconde hypothèse,

7 avril 1595, et Bénigne fut cassée l'an 1719, le jour de la translation de saint Benoît. Elles ont été refondues l'an 1720 (*sic*), avec une augmentation considérable de poids et de diamètre ». *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 126.

(1) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 280.

(2) *Chron.*, p. 221-222 ; — *Gallia Christ.*, t. IV, col. 692. — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 125 v° ; ms. latin 12662, f. 278 v°.

(3) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 280.

étant donné que, le 24 novembre 1534, « André Saucerot, de Troye, fondeur de cloches », s'engagea à fournir au couvent « six cloches qui soient d'accord, selon l'art de musique », avec deux autres installées dans la flèche (1). Il ne semble donc pas qu'il y en ait eu huit auparavant.

Un serrurier répara en 1591 les ferrures des « quatre grosses cloches » (2). Le 23 février 1625, un embrasement encore plus grave que celui de 1506 et dû également à la foudre, réduisit en cendres la flèche et une grande partie de la charpente de l'église (3) ; l'intensité du feu fit fondre les « huict cloches qui étoient dans ladite flèche » (4). L'abbé Nicolas de Castille ne remédia à tous ces dégâts que dans la mesure strictement nécessaire ; il s'en tira avec la somme de 18.000 livres (5). La sonnerie ne paraît pas s'être relevée un peu de ses pertes avant 1648, date d'un marché de nouvelles cloches (6). En 1667 l'auteur de la *Descriptio itineris Cisterciensis*, dom Meglinger, mentionne élogieusement l'horloge et le ca-

(1-2) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18.

(3) *Gallia Christ.*, t. IV, col. 694 ; — *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 279 ; coll. Bourgogne, t. XI, f. 170 v°, 491 v° ; t. XII, f. 125 ; t. XIV, f. 136 r° et v°. — *Revue de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne*, t. I (1836), p. 456-57.

(4) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 136.

(5) *Ibid.*, ms. latin 12662, f. 280.

(6) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18.

rillon (1). En 1719, François et Alexis Sébastien, père et fils — j'ai oublié de noter d'où étaient ces fondeurs — refirent les deux principales cloches, « Bénigne » et « Benoîte » : la première avait été brisée cette année même, la seconde était fêlée depuis 1595 (2). Pour augmenter leur poids, on n'imagina rien de mieux que de transformer en métal campanaire les six superbes colonnes de bronze qui entouraient depuis deux siècles le maître-autel (3). L'abbaye cependant avait alors pour prieur dom Plancher! Ne troublons pas ses mânes en le rendant responsable de cet acte de vandalisme.

Les quatre cloches du carillon actuel de l'horloge sont datées de 1736 (4). Enfin, suivant un état descriptif de l'église, dressé en 1768, des deux grosses cloches fondues en 1719, l'une, « Bénigne », pesait treize milliers et avait six pieds un pouce de diamètre ; l'autre, « Benoîte »,

(1) *Patrologie latine* de l'abbé Migne, vol. 185, col. 1585. — Cf. aussi : Henri Chabeuf, *Voyage d'un délégué au chapitre général de Cîteaux en* 1667,... dans les *Mémoires de l'Académie... de Dijon*, 3e série, t. VIII (1883-84), p. 255 et 257.

(2) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18. — *Cabinet de M. Ernest Petit*, portefeuille 213, p. 176-179, 180-181. — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 126 et 127 (la fonte des deux cloches y est datée inexactement de 1720) ; — G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 41 et 222.

(3) Cf. ci-devant, p. 182 et 242.

(4) G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 223.

de onze milliers, mesurait cinq pieds huit pouces ; de plus, il y avait alors quatre autres cloches dans chacune des deux tours de l'église (1).

L'historique de la bibliothèque de Saint-Bénigne exigerait, pour être complet, d'assez longs développements ; mais que le lecteur se tranquillise : je me bornerai à des généralités et serai aussi bref que possible.

Sur les origines de cette bibliothèque il n'existe, que je sache, aucun document antérieur à l'abbatiat du bienheureux Guillaume (990-1031) ; toutefois il est à présumer qu'auparavant elle devait être déjà assez importante. Les épaves de ses richesses paléographiques échappées à la destruction comprennent seize manuscrits au moins remontant au IX^e^ et au X^e^ siècle (2) ; et ce ne sont là que les

(1) *Cabinet de M. Ernest Petit*, portefeuille 213, p. 176-181, 184-186.

(2) *Bibl. de Dijon*, mss. 28, 34, 56, 58, 117, 131, 269 (en partie) et 909 (numérotation nouvelle) ; — *Bibl. nat.*, mss. latins 102, 10251, 10292, 11218, 11241 ; nouv. acquis. lat. 1609 ; — *British museum*, fonds Burney, ms. 59 ; — *Bibl. de Berlin*, ms. latin 87 (coll. Phillipps, n° 1763). — Six autres mss. de pareille provenance appartiennent au X^e^ ou au XI^e^ siècle. *Bibl. de Dijon*, mss. 33, 55, 89 et 391 ; — *Bibl. nat.*, ms. latin 4339 et nouv. acquis. lat. 1618. — Le recueil paléographique ms. de dom Plancher (*Bibl. nat.*, ms. latin 9089) contient (f. 44) un fac-simile d'un ms. de Saint-Bénigne du VIII^e^ siècle (?) et (f. 14-18, 40-44, 73-82) divers spécimens de mss. des VII^e^, VIII^e^ (?) et IX^e^ siècles, qui semblent de même origine. — « Les plus beaux de nos manuscrits — écrivait dom Lanthenas en 1679 — sont du IX^e^ siècle : preuve très assurée que ce monastère fleurissoit en vertu et en doctrine, deux compagnies insépa-

manuscrits de provenance certaine arrivés jusqu'à nous : combien d'autres de la même époque, et plus anciens encore, sont perdus aujourd'hui ou ont été dispersés, dès le XVI^e^ siècle, dans différentes collections !

La *Chronique* rapporte (1) que l'abbé Guillaume utilisa, pour enrichir la bibliothèque de Saint-Bénigne, le talent de calligraphe d'un de ses moines, appelé Girbert, qui paraît avoir dirigé, avec le titre de *scriptor* (2), les travaux de copistes auxquels se livraient alors les religieux (3). Un Horace et un Priscien étaient de date antérieure

rables dans nos cloistres..... » (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 201).

(1) « Super cetera que gessit [l'abbé Guillaume], hanc ecclesiam Sancti Benigni librorum ornamento decoravit, ipse impensas tribuendo et domnus Girbertus scribendo. Fuit autem Girbertus ex primis quos nutrivit domnus abbas Willelmus, et ab officio scriptor est appellatus. » *Chron.*, p. 162.

(2) C'est le « Girbertus scriptor » mentionné à l'*Obituaire* A, à la date du 17 des calendes de janvier, et, selon toute apparence, le « Girbertus levita » qui a écrit et souscrit deux chartes de 1020 et 1021, publiées par Pérard, *ouv. cité*, p. 176, et par le P. Chifflet, *S. Bernardi genus illustre assertum*, p. 520. — Cf. aussi les papiers de dom Lanthenas (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 235 v°).

(3) D'après la souscription de deux mss. bénigniens du VIII^e^ au IX^e^ siècle, perdus aujourd'hui, l'un avait été écrit par « Rodinus », l'autre par « Teudradus » (*Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 273 v°; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. II, p. 403) ; mais il n'est pas établi que ces copistes aient été religieux de Saint-Bénigne, bien que l'*Obituaire A* mentionne un « Rodinus » au 18 des calendes de décembre, et un « Teodradus » au 4 des calendes de novembre.

à 1005 (1). Il est encore fait mention des « libri » du monastère, au début du XI[e] siècle, dans un autre passage de la *Chronique* (2) et dans une lettre du prieur de Fécamp à celui de Saint-Bénigne, recueillie jadis par dom Lanthenas (3). Ce dernier auteur cite aussi (4) la souscription en neuf distiques d'une Bible de grand format copiée, du temps de l'abbé Guillaume, par un moine du nom de « Aldebaldus », le même, sans doute, que l'Aldebaldus inscrit à l'obituaire (5).

L'abbé Halinard (1031-1046) fit exécuter également plusieurs manuscrits : « Libros plures con-

(1) Courtépée, *Description... du duché de Bourgogne*, nouv. édit., t. II, p. 99.

(2) Quand le roi Robert se prépara à venir assiéger Dijon en 1005, « abbas Willelmus omnes monachos ab hoc loco per alia monasteria jussit secedere, aliquantos vero cum libris et omni ornatu ecclesie intra castrum Divio[nis] ac in ecclesia sancti Vincentii... fecit residere... » *Chron.*, page 173. — Ce passage et celui que j'ai déjà rapporté sont les seuls de la *Chronique* où il soit question de la bibliothèque de Saint-Bénigne à cette époque. M. l'abbé Bougaud en a déduit des hypothèses ingénieuses mais beaucoup trop affirmatives (*Chron.*, p. v, XXII et 153, note 2).

(3) « De libris quos remittere vobis jusistis, nullum... legatum hactenus habuimus per quem remittere ausi esemus, sed si a modo aliquem fide stabilem repperire an..., otius transmittere curabimus. » *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 745 r° et v°. — La même lettre contient une mention intéressante au point de vue architectural : « ... De artificibus ædificiorum nostrorum quæ cæpimus, vos obsecramus quo (*sic*) eos per aliquem nostrum legatum quem idcirco... volumus, mittere ad nos festinetis, quia valde nobis necessarii sunt ».

(4) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 207 et 209.

(5) *Obituaire A*, au 9 des calendes de février.

scribi jussit », dit la *Chronique* (1). Il en subsiste un à la Bibliothèque nationale (2). C'est à la sollicitation du même prélat que Humbert de Vergy, évêque de Paris, donna, au couvent, en 1036, un sacramentaire ou pontifical conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Dijon (3).

Le dépôt littéraire de Saint-Bénigne aurait reçu, quelque temps après, un accroissement considérable, s'il était bien établi que l'abbé Jarenton ait, en 1078, rapporté d'Angleterre « plus de trois cents volumes » (4). L'auteur de cette assertion ne l'a probablement pas avancée à la légère; mais il ne l'appuie d'aucune espèce de preuve. J'en ai, pour ma part, cherché vainement la confirmation dans les sources imprimées et manuscrites que j'ai consultées.

Au XI[e] siècle toujours, les *Consuetudines antiquæ* contiennent des données intéressantes au point de vue de la bibliothèque. Un chapitre entier, le 49[e], est relatif à l'officier claustral, l'*armarius*, qui avait dans ses attributions tout ce qui concernait les copistes et la garde de tous

(1) Page 192.

(2) Ms. latin 9518. — Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 402-403.

(3) Ms. 89. — Cf. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France. Départements, t. V, Dijon* (1889, in-8°), par MM. Molinier, Omont, Bougenot et Guignard, p. 32.

(4) L'abbé Bougaud, *Chronique...*, p. v et 198, note 6.

les livres de l'abbaye (1). Ailleurs, il y est fait mention des évangéliaires, « textus evangeliorum » (2).

Un des copistes dont l'obituaire révèle le nom, mais sans indication chronologique, « Hugo scriptor » (3), paraît être le « Hugo, Divionensis ecclesiæ monachus », qui écrivit et souscrivit une charte de 1096 éditée dans Pérard (4).

Les manuscrits de Saint-Bénigne du XI^e^ siècle sont actuellement représentés par dix spécimens (5), non compris six autres de date approchante, attribuables au X^e^ ou au XI^e^ siècle (6).

(1) « Totius scripturæ quæ in ecclesia fit et omnium scriptorum magister ac provisor est, quibus præcipit, et quod præcipit scribitur ; verumtamen de generali missa seu de regulari officio nullum remanere facit nisi abbatis aut prioris licentia. Omnis ecclesiæ libros habet in potestate atque custodia. » *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, f. 97 r° et v° et 135. — Comparer le chapitre x du livre III des *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii*, « de præcentore et armario », dans le *Spicilegium* de dom d'Achery, t. I, p. 690-691.

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 85, 128 v° et 136 v°. — Cf. aussi ci-devant, p. 169, note 1.

(3) *Obituaire A*, au 2 des nones de février.

(4) *Recueil de plusieurs pièces curieuses...*, p. 198. — Cf. également *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 208 v°, et ms. latin 12662, f. 273 v°.

(5) *Bibl. de Dijon*, mss. 2, 76, 122, 140, 145 et 348 ; — *Bibl. nat.*, mss. latins 9518, 11624 et 12637 ; — *Bibl. de l'Ecole de médecine de Montpellier*, ms. 48 (en partie). — Les fac-similés du recueil paléographique ms. de dom Plancher reproduisent des pages d'un rituel et d'un graduel de Saint-Bénigne du XI^e^ siècle (*Bibl. nat.*, ms. latin 9089, f. 127, 129-130 ; cf. aussi f. 119-121).

(6) Cf. ci-devant, p. 299, note 2.

D'après ce que l'on vient de voir, on ne peut guère mettre en doute que l'abbaye n'ait possédé vers l'an 1100 une assez riche collection de livres. Le fragment de catalogue de cette époque publié par M. Omont (1) n'énumérant que vingt-sept volumes, il ne doit s'agir là que d'une seule catégorie d'ouvrages et non pas d'un répertoire complet des manuscrits. Un peu plus tard, de 1133 à 1145, un acte capitulaire affecta à l'office du *custos armarii* (le bibliothécaire) des revenus spéciaux destinés à l'achat du parchemin et aux autres frais de la bibliothèque (2).

Les trois copistes qui ont écrit le ms. 379 de la Bibliothèque de Dijon, « Lambertus cantor, Girardus et Oddo » (3), étaient religieux à Saint-Bénigne au milieu du XII^e^ siècle (4). Il est plus diffi-

(1) *Catalogue des manuscrits de Dijon*, introd., p. IV-V.

(2) L. Delisle, *Le Cabinet des mss. de la Bibl. nation.*, t. II, p. 403 ; — *Catalogue des mss... de Dijon*, introd., p. V-VI ; — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 173.

(3) Voir la souscription de ce ms. dans le *Catalogue des manuscrits de Dijon*, p. 165. — « Lambertus cantor » et « Girardus scriptor » sont inscrits aux *Obituaires A et B*, au 3 des ides de février et au 8 des calendes de décembre ; « Oddo scriptor », à l'*Obituaire* A, au 8 des ides de mars.

(4) Je trouve en effet trois chartes où apparaît ce « Lambertus cantor » : l'une de 1164 et deux autres non datées, mais qui, d'après les synchronismes, sont limitées entre les années extrêmes 1145-1153 et 1125-1157 (*Bibl. nat.*, nouv. acquis. lat. 562, f. 32 v° ; coll. Bourgogne, t. XIII, f. 307 v°. — *Recueil* de Pérard, p. 120). — Dom Lanthenas (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 208 v° ; ms. latin 12662, f. 273 v°) identifie à tort ce person-

mpe lempit
ne ds qui de
dit famu
lis tuis in con
fessione uere
fidei eterne
trinitatis gliam agnoscere
et in potentia maiestatis ad
orare unitatē ps ut exulsem
fidei firmitate ab omnibus
semp muniamur aduersis p

eus qui
hodier
na die p
unigeni
tum tu
um eter
nitatis

nobis aditum deuicta mor
te reseralsti nota mā que p
uenientio aspirat etiam ad

eus qui
uirgina
lem aula
beate ma
rie in qua
habitare
elegere dignatus es da qs
ut sua nos defensione mu
nitos iocundos sue faciat mi
rie fabilitate cum unus es
regnas cum deo patre

uplica
tionem ser
uorum tuor
ds miserator
exaudi ut
qui in natu
uitate dei genitricis et uir
ginis congregamur eius
intercessionibus compla
catus a te de nsitatibus
periculis eruamur p eum
dem dnm

a quesu
mus om
nipotens
ds ut be
ati silue
stri con
fessoris tui atq; pontificis
ueneranda sollempnitas
et deuotionem nobis auge
at et salutem p

elam tuam
dne benignus
illustra ut
beati iohis e
uangliste il
luminata ta do
ctrinis ad dona pueniat se
terna p dom

LETTRES HISTORIÉES D'UN BRÉVIAIRE DE SAINT-BÉNIGNE DU XIIIe SIÈCLE

(Copies figurées du recueil paléographique ms. de dom. Plancher)

Imp. Phot. Aron frères, Paris.

LETTRES ORNÉES D'UN BRÉVIAIRE DE SAINT-BÉNIGNE DU XIIIe SIÈCLE

(Copies figurées du recueil paléographique ms. de dom. Plancher)

cile de préciser le temps où vivaient trois autres « scriptores » bénigniens cités dans l'obituaire : « Girardus scriptor », différent de celui qui précède (1) ; Jacques (*Jacobus*), qui transcrivit un Ancien Testament (2) et, peut-être, composa des « historias novas » (3) : peut-être, car un des deux nécrologes en fait honneur à un autre moine, du nom de Jean (4) ; et enfin Gauthier, qualifié de chantre de Châlons, qui calligraphia des lectionnaires et des graduels (5). Ces diverses mentions ne sont accompagnées d'aucun élément chronologique, et je ne connais pas de synchronismes qui s'y rapportent. Il n'y a donc que des conjectures à émettre sur leur date, sauf qu'elles ne peuvent être postérieures au milieu du XIII^e^ siècle, comme limite extrême, et que, vraisemblablement, elles ne remontent pas au delà du XI^e^. Je ne trouve de point de repère que pour un « Stephanus Broignum » qui, d'après l'obituaire, donna au couvent de beaux missels et bréviaires, écrits de sa main (6) : c'est le

nagé avec un « Lambertus, Divionensis monachus », témoin d'une charte sans date, qui ne peut être que de 1109 à 1113.

(1) *Obituaire A*, au 18 des calendes de juillet.

(2) Jacobus, monachus noster, fecit vetus testamentum... » *Obituaires A et B*, au 9 des calendes de juillet.

(3-4) Cf. ci-devant, p. 288, note 3.

(5) « Walterius, cantor Catelanensis, qui fecit lectionarios et gradalia. » *Obituaire A*, au 15 des calendes de janvier.

(6) « Fecit missales libros et breviarios pulchros quos dedit conventui et calicem ». *Obituaire A*, au 2 des calendes de septembre (addition).

cellérier Etienne de Broignon, mort en 1294 (1).

Poursuivons cette rapide revue en citant encore: un Suétone et un saint Jérome du XII[e] siècle, dont il y a des fac-similés dans le recueil paléographique ms. de dom Plancher (2); les quatorze manuscrits des XII[e] et XIII[e] siècles, provenant de Saint-Bénigne, disséminés maintenant dans les bibliothèques de Paris, Dijon, Montpellier et Troyes (3); et l'acte capitulaire de 1259, relatif à la succession mobilière des religieux (4), où, entre autres dispositions, il est statué au sujet des bréviaires et autres livres appartenant aux défunts (5).

(1) Voir son épithaphe dans G. Dumay, *ouvr. cité*, p. 208.

(2) *Bibl. nat.*, ms. latin 9089, f. 153-156. Cf. aussi, *ibid.*, f. 148-49, 150-52, 157-59, 162, 165-67 et 181-190. — Les lettres historiées et les lettres ornées des deux planches ci-jointes sont la réduction de copies figurées du même recueil (f. 181-183), d'après un bréviaire de Saint-Bénigne, du XIII[e] siècle, perdu aujourd'hui.

(3) *Bibl. nat.*, ms. latin 13370 ; — *Bibl. de Dijon*, mss. 41, 61, 64, 81, 133, 167, 202, 269 (en partie), 326 et 379 ; — *Bibl. de l'Ecole de médecine* de Montpellier, mss. 30 et 48 (en partie) ; — *Bibl. de Troyes*, ms. 210. — Quatorze autres mss. de Saint-Bénigne 5 du XIV[e] siècle, 6 du XV[e], 2 du XVI[e] et 1 du XVII[e] — font partie des Bibliothèques de Paris (Arsenal, ms. 274), de Dijon (mss. 40, 66, 80, 174, 304, 313, 380 et 384), de Montpellier (ms. 449), de Troyes (ms. 2256), de Berlin, ms. latin 76 (coll. Phillipps, n° 1999) et des Archives départementales de la Côte-d'Or, fonds de l'abbaye Saint-Bénigne H 119[5] et 119[6]). — Un ms. bénignien, perdu aujourd'hui, avait été écrit à Avignon, en 1460-61, par un copiste du nom de Jean Bourrelier, *Jo. Bourreleri* (*Bibl. nat.*, coll. Baluze, vol. 275, f. 163).

(4) Cf. ci-devant, p. 171.

(5) « Cantor habebit breviarium ; omnes alii libri ponentur in

Le 11 novembre 1378, « messire Clemans de Chamont, moine et reffoiturier » (1) de l'abbaye, fit don à la communauté de « deux breviaires bien reliez, bien recovers et bien fermés, l'un de fermaulx (2) d'argent et l'autre de fermaulx de quovre (3); et estoient lesdis breviaires l'un du temps pasquerot (4) et l'autre du temps d'iver » (5).

Les inventaires de trésors ecclésiastiques comprennent parfois le catalogue des manuscrits de la bibliothèque. Nous sommes privés ici de cette ressource, si précieuse ailleurs. Les livres d'église ne figurent même que très incomplètement dans nos deux inventaires. Celui de 1395 présenterait, sous ce rapport, bien peu d'intérêt si à un « livre des évangiles » et à un vieux « livre d'alleluias », très détérioré (6), n'étaient pas joints un ancien missel, ayant pour couverture des « imaiges d'ivoire » (7), et surtout huit importants spécimens des « textus evangeliorum » dont parlent les *Consuetudines antiquæ :* huit volumes

armario pro conventu. » Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses...*, p. 498.

(1) Réfectorier.

(2) Fermoirs.

(3) Cuivre.

(4) Temps pascal.

(5) *Arch. de la Côte-d'Or*, liasse H 18 (pièce origin.).

(6) Invent. de 1395, art. 75 et 81.

(7) *Ibid.*, art. 71.

revêtus de plaques d'ivoire et d'argent, ornées de pierreries et d'émaux et représentant des sujets religieux : Notre-Seigneur, le Crucifiement, le baptême du Christ, Notre-Dame, saint Bénigne, etc. (1). L'inventaire de 1519 ne décrit plus que trois de ces « textes » (2) et deux autres livres d'office : « le livre des bénédictions » et un missel donné par l'abbé Alexandre de Montagu (3). On sait, d'autre part, que le même prélat avait fait présent de quatre manuscrits à la bibliothèque du monastère (4).

M. l'abbé Bougaud rapporte que « vers 1440, les moines de Saint-Bénigne se procurèrent une foule de manuscrits et de volumes qui avaient appartenu aux Pères du concile de Bâle » (5) ; mais, comme cela lui arrive maintes fois, il n'indique pas la source de ses renseignements. C'est les rendre sujets à caution, même quand ils doivent être exacts (6). Celui-ci peut avoir toute l'authen-

(1) *Ibid.*, art. 4 et 65-69.

(2) Invent. de 1519, art. 30-32. Ce sont les art. 67-69 de l'invent. de 1395.

(3) *Ibid.*, art. 130-131. — Ce missel se trouvait encore à Saint-Bénigne au XVII[e] siècle (*Bibl. nat.*, ms. latin 10395, f. 56).

(4) *Catalogue des manuscrits... de Dijon*, p. 63. — L'un de ces quatre ouvrages est aujourd'hui le ms. 174 de la Biblioth. de Dijon.

(5) *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne...*, introd., p. V-VI.

(6) C'est pour ce motif que je n'ai pas cru devoir reproduire d'autres assertions de cet auteur, quand je n'ai pas été en mesure de les étayer par un document formel. Il cite, par exemple (*Chro-*

ticité désirable : de ce que je n'ai pas rencontré de document qui le corrobore, il n'y a pas lieu de conclure qu'il n'en existe point ; j'exprimerai cependant un doute à propos de la date, étant donné que le concile de Bâle fut terminé seulement en 1443.

Autant qu'il est permis de le présumer, les collections littéraires de l'abbaye, successivement accrues pendant une longue période, formaient un ensemble considérable au début du XVI^e^ siècle, quand bientôt s'ouvrit une ère non moins désastreuse pour elles que pour le trésor. Inutilisées par les religieux, une fois que le relâchement de la vie monastique eut achevé de bannir du cloître le goût de l'étude, elles furent d'abord laissées à l'abandon, puis livrées à un pillage général : l'expression n'est pas exagérée, je l'emprunte à dom Lanthenas et aux auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Le premier déplorait ainsi, en 1679, l'incurie de ses devanciers : « Les manuscrits furent négligés, abandonnés à la poucière (*sic*), à la vermine, à la pourriture et, qui pis est, au pillage de tous ceux qui en ont voulu, mesme

nique..., introduct., p. VII), « vingt-quatre missels, ornés de si belles peintures, qu'on appelait *missalia sortita*, parce que chaque année, le lundi de la première semaine de carême, on tirait au sort les livres liturgiques destinés aux vingt-quatre autels de la basilique et de l'abbaye ». Je ne conteste nullement l'exactitude de cette affirmation, mais je n'en ai pas trouvé ailleurs la preuve.

pour les vilz et mécaniques des usages » (1). En 1746, les rédacteurs de l'*Histoire littéraire* confirment ce fait et y ajoutent des détails : les « livres » de Saint-Bénigne, disent-ils, « furent en proie aux sçavants qui avoient entrée dans cette maison. La bibliothèque fut pillée, en sorte que les meilleurs manuscrits aiant été enlevés, ceux qui restoient en 1621, au nombre d'un peu moins de trois cents, n'étoient considérables ni pour la matière ni pour l'ancienneté..... » (2).

La date de 1621 soulève un problème bibliographique qui n'a pas encore été entièrement élucidé. Un conseiller au parlement de Bourgogne, auteur de quelques travaux d'érudition et de littérature, Paul Dumay (3), publia, cette année-là, à Dijon, sous ses initiales P. D., un « index » sommaire de 272 « codices manuscripti », intitulé *Bibliotheca Janiniana Sancti Benigni Divionensis* (4), en l'accompagnant pour tout commentaire de trois distiques d'éloges à l'adresse de Nicolas Jeannin, alors abbé de Saint-Bénigne, et

(1) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 269.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 35.

(3) Cf. la *Bibliothèque des auteurs de la Bourgogne*, par l'abbé Papillon, t. I, p. 186-87.

(4) Plaquette rarissime, de 8 pages petit in-4°, à 2 colonnes. — M. H. Omont l'a rééditée à la suite du *Catalogue des manuscrits... de Dijon*, p. 453-457. Deux mss. de la Bibliothèque nationale en contiennent des copies, signalées par MM. L. Delisle (*Le Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. II, p. 403) et H. Omont (*Inventaire des manuscrits de la collection Moreau*, p. 64, n° 849).

de son frère, le célèbre président Pierre Jeannin (1). A défaut d'autres indications précises, l'amphibologie du titre entoure de quelque incertitude la question de savoir si l'*index* dont il s'agit est le catalogue des manuscrits du couvent, ou de ceux d'une collection particulière formée par ce prélat. Dès le milieu du XVII[e] siècle, les deux hypothèses ont été soutenues. Le P. Jacob (2), Palliot (3) et l'*Histoire littéraire de la France* (4), notamment, adoptent la première; la seconde compte entre autres partisans l'abbé Papillon qui, pour conclure en ce sens, invoque le témoignage du propre fils de Paul Dumay (5), mieux renseigné, peut-être, sur ce point que lorsqu'il certifiait « que ce catalogue n'a jamais été imprimé » (6). Bref, il est difficile de trancher aujourd'hui le débat. Dom Lanthenas aurait pro-

(1) Sur ce personnage, cf. Papillon, *ouvr. cité*, t. I, p. 335-39 : Ch. Muteau et Joseph Garnier, *Galerie bourguignonne*, t. I, p. 549-553 ; etc.

(2) *Traicté des plus belles bibliothèques...*, p. 626-27.

(3) *Le Parlement de Bourgongne*, p. 280.

(4) Tome VII, p. 35.

(5) Papillon, *ouvr. cité*, t. I, p. 187. — Paul Dumay semble corroborer lui-même ce témoignage, dans ses notes des *Innocentii III... epistolæ* (Paris, 1625, petit in-8°, p. 160 et 207), en distinguant un ms. de la « Bibliotheca Janniniana S. Benigni Divionensis » de ceux de la « Bibliotheca S. Benigni Divionensis, quam nuperrime ordinavimus », ajoute-t-il; mais les deux mss. qu'il désigne font justement partie de la *Bibliotheca Janiniana* et ne se retrouvent point dans le catalogue de dom Bénetot.

(6) Papillon, *ouvr. cité*, t. I, p. 87.

bablement été à même de nous éclairer là-dessus, mais il ne s'en est pas préoccupé ; il rapporte seulement, d'après l'*Histoire* (ms.) *de Saint-Bénigne* de dom Leroy, que, vers 1620, « on fit une dernière perte des manuscrits de la bibliothèque » (1), sans s'expliquer ni sur les circonstances ni sur l'étendue de cette « perte ». Elle coïncide singulièrement, ce me semble, avec la publication du catalogue de 1621. Les religieux se seraient-ils dessaisis alors d'une partie de leurs manuscrits au profit de l'abbé Nicolas Jeannin, à condition peut-être qu'à son décès les volumes fissent retour à la communauté ? Je croirais assez volontiers à quelque cession de ce genre, accompagnée d'une clause plus ou moins restrictive. Il est à peu près certain, en tout cas, qu'une soixantaine — au bas mot — des « codices » de la *Bibliotheca Janiniana* reparaissent, quelque temps après la mort du prélat, dans la liste des manuscrits du monastère, dressée en 1653 par dom Maur Bénetot (2). Le mot « perte » dont se sert dom Leroy laisserait supposer que la réintégration des « codices » de la *Bibliotheca Janiniana* provenant de Saint-Bénigne aurait dû atteindre un chiffre beaucoup plus élevé.

(1) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 279.

(2) Sur cet érudit, cf. : *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par dom Tassin, p. 65-66 ; — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. II, p. 403.

Quoi qu'il en soit, le répertoire rédigé en 1653 par dom Bénetot est le seul document connu jusqu'ici sur les restes que l'abbaye avait conservés de son ancienne bibliothèque, au moment où s'y accomplit la réforme monastique de 1651. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur les recueillirent pieusement et veillèrent avec soin à ce qu'ils fussent respectés désormais. Dom Bénetot avait commencé par en faire un inventaire complet et détaillé, comprenant 280 ouvrages (1). Par malheur, son travail resta inédit et n'est pas arrivé jusqu'à nous; je l'ai, du moins, cherché vainement dans les dépôts publics de Paris et de Dijon. Je n'en connais qu'un abrégé des plus succincts, sous forme de table alphabétique des noms d'auteurs (2), publié par dom Montfaucon dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum* (3).

Ces 280 volumes constituaient, en 1653, tout le résidu « d'une bibliothèque aussy nombreuse et célèbre que celle de Saint-Bénigne, qu'on dit avoir excédé en manuscrits plustôt qu'égalé celle de Fleury » (4). Les regrets de dom Lanthenas,

(1) *Bibl. nat.*, ms. latin 10395, f. 56 v°.

(2) Cette liste, aussi sommaire que celle de la *Bibliotheca Janiniana*, occupe les ff. 97-107 v° du ms. latin 13574 de la *Bibl. nat.*

(3) Tome II, p. 1284-87.

(4) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 272 v°. — Sur la bibliothèque de l'abbaye de Fleury, ou de Saint-Benoît-sur-Loire, cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.*

ne se bornent pas aux trois lignes précédentes et à celles que j'ai déjà citées (1) ; il déplore ailleurs « le petit nombre de livres manuscrits qui, comme un débry de bibliothèque, se sont comme sauvés du naufrage » (2). Dans un autre endroit, il revient encore sur le même sujet : « Ce qui nous reste, au nombre d'environ trois (3) cent volu-

Départements, t. XII, p. III-XXV de la préface de M. Ch. Cuissard.

(1) Cf. ci-devant, p. 309-310.

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XII, f. 201.

(3) L'auteur avait d'abord écrit *quatre ;* il a barré ce mot pour le remplacer par *trois*. — Le chiffre de trois cents devait être un peu dépassé. Du temps même de dom Lanthenas, l'abbaye possédait des mss. portant les nos 301, 302, 313 et 314 (*Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 301 vo ; coll. Bourgogne, t. XI, f. 70, 174 vo, 749 vo, 750 ro et vo ; t. XII, f. 122 vo, 237 vo). — Pour les mss. cotés de 1 à 280 dans le catalogue de dom Bénetot, on trouve un certain nombre d'extraits et quelques notices des nos 6, 7, 36, 66, 70, 79, 83, 85, 87, 97, 110, 111, 113, 116, 119, 120, 122, 128, 131, 133, 136, 137, 140, 142, 148, 150, 158, 165, 166, 179, 182, 185, 187-190, 197, 208, 224-226, 228, 230, 232, 233, 235, 237, 249, 250, 254, 257, 258, 265, 268, 270-277 et 280, dans les mss. suivants de la *Bibl. nat.* : coll. Bourgogne, t. XI, f. 26 vo, 28 ro et vo, 29, 30, 70, 136, 173, 174 ro et vo, 727, 728, 745, 748, 749 vo, 750 vo, et 769 vo ; t. XII, f. 121-122 vo, 124 vo, 125, 137 vo, 158 vo, 163 vo, 200 vo, 204 vo, 207, 209, 210 vo, 216 vo, 236, 237, 258 vo, 261 et 262 ; ms. latin 10395, f. 55-57 vo ; ms. latin 11866, f. 364 ; ms. latin 12089, f. 448-449 vo ; ms. latin 12662, f. 262 vo, 263-vo, 264 ro et vo, 273 vo, 277 vo, 279 vo, 286 vo et 301 vo ; ms. latin 12682, f. 202 ; ms. latin 12781, f. 113 et 120 ; ms. latin 13069, f. 2 ro et vo ; etc. — Les numéros 271, 277 et 280 sont cités par dom Martene (*De antiquis Ecclesiæ ritibus*, édit. d'Anvers, t. I, préface, et t. IV, col. 642, 695 et 717-18) ; le no 109, par le P. Chifflet (*Fulgentii Ferrandi... opera*, p. 270) ; le no 137, par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 89 ; etc.

mes, — écrivait-il en 1679, — n'est que le rebut et le débris de cette quantité prodigieuse de volumes dont les portions font des bibliothèques entières, fameuses dans toute la province. Tout Dijon, toute la Bourgogne et mesme toute la France, peuvent apprendre des historiens et autres écrivains de nostre siècle que les manuscrits de Saint-Bénigne leur ont fourni de quoy grossir leurs volumes » (1).

En fait de « bibliothèques » formées au préjudice de notre abbaye, dom Lanthenas signale seulement celle de « Mr de Saint-Julien » (2). Par discrétion, apparemment, il n'a pas nommé les trois bibliophiles bourguignons de son temps qui, d'une manière ou d'une autre, avaient le plus bénéficié du pillage des collections de Saint-Bénigne : Claude de Saumaise, Jean Bouhier (grand-père du président) et Philibert de La Mare (3).

Pour établir la liste des auteurs qui ont mis à profit les manuscrits du monastère, il faudrait dépouiller, à ce point de vue spécial, presque tous les ouvrages d'érudition publiés depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à la Révolution. J'en laisse le soin aux chercheurs de bonne volonté, disposant de longs loisirs. Dom Lanthenas, après avoir

(1-2) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 269.

(3) Sur ces trois érudits, cf. la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, de l'abbé Papillon, t. I, p. 75-77, t. II, p. 26-30 et 247-287. — Sur leurs bibliothèques, cf. L. Delisle, *Le Cabinet des mss. de la Bibl. nat.*, t. I, p. 361-364, 426 ; t. II, p. 266-279.

cité (1) Duchesne, le P. Labbe, le P. Chifflet, le P. Sirmond et dom Mabillon, s'arrête à un *etc.* M. L. Delisle ajoute à ces noms ceux de Jean de Gagny et de Bosquet (2) ; M. L. Hervieux, celui de Gude (3). Beaucoup d'autres sont certainement relevés ailleurs. La liste demeure donc ouverte et je n'y apporterai pas un gros appoint en indiquant ici, au hasard de notes fort incomplètes, quelques manuscrits bénigniens utilisés jadis par Pierre Pithou (4), Paul Dumay (5), Baluze (6), les Bollandistes (7), le P. Chifflet (8), le P. Labbe (9), dom d'Achery (10) et dom Martene (11).

(1) *Bibl. nat.*, ms. latin 12662, f. 269.

(2) *Le Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. I, p. 162, et t. II, p. 403.

(3) *Les Fabulistes latins*, t. I, p. 287.

(4) *Annalium et historiæ Francorum... scriptores* (Francfort, 1594, in-8°), préface, et p. 201.

(5) *Innocentii III... epistolæ*, p. 160, 175, 192, 210 et 243.

(6) *Miscellanea*, t. III, p. VIII.

(7) *Acta Sanctorum*, t. I de janvier, p. 57.

(8) *Lettre touchant Béatrix, comtesse de Chalon*, p. 187 ; — *Fulgentii Ferrandi... opera*, p. 350 ; — *Paulinus illustratus*, p. 183. — *Bibl. nat.*, coll. Baluze, vol. 144, f. 291. — Cf. aussi ci-devant, p. 314, note 3.— Le P. Chifflet s'est servi également d'un ms. de Saint-Bénigne pour établir de nombreuses variantes au texte imprimé des Homélies d'Eusèbe d'Edesse, sur un exemplaire interfolié appartenant aujourd'hui à la *Bibl. nat.* (Réserve des imprimés, C 2590 bis). Un des *Catalogues* de la Bibliothèque fait mention de ces variantes, mais sans en indiquer l'auteur.

(9) *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, t. I, préface, et p 293 et 656.

(10) *Spicilegium*, t. II, p. 127.

(11) *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, édit. d'Anvers, t. IV, préface;

Quand Mabillon vint, en 1682 visiter, la Bourgogne, il trouva encore à Saint-Bénigne de précieuses épaves littéraires des siècles passés : « libri complures venerandæ antiquitatis », dit-il (1) ; mais il n'en désigne que trois, dont un saint Clément datant, selon lui, du VII^e^ siècle (2). Les belles collections particulières réunies alors à Dijon chez les présidents Robert et Bouhier et le conseiller de La Mare occupèrent surtout l'attention du savant bénédictin (3). Trente ans après, doms Martene et Durand ne font même pas mention, dans leur *Voyage littéraire*, de la bibliothèque de l'abbaye ; ils ne citent à Dijon que celles de Bouhier, de de La Mare, des Jésuites, des Jacobins, des Minimes, etc. (4).

En 1731, lors de l'établissement d'un évêché à Dijon, les érudits parisiens purent caresser un instant l'espoir de faire entrer en bloc à la Bibliothèque royale les manuscrits de Saint-Bénigne ; mais les négociations, s'il y en eut

— *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 1372. — Cf. aussi ci-devant, p. 156, note 2, et p. 314, note 3.

(1) *Iter Burgundicum*, dans les *Ouvrages posthumes de dom Jean Mabillon...*, t. II, p. 7.

(2) *Ibid.*, p. 7-8.

(3) *Ibid.*, p. 6, 8-12.

(4) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, 1^re^ partie, p. 145-147.

d'engagées, ne paraissent pas avoir été bien sérieuses, et l'affaire en resta là (1).

Le procès-verbal de 1790 constate que le monastère possédait, au moment de la Révolution, 283 manuscrits et 7661 volumes (2). En fut-il alors dressé un inventaire détaillé ? C'est peu probable ; toutes mes recherches là-dessus sont, du moins, restées sans résultat. Je n'ai rien trouvé non plus aux Archives départementales de la Côte-d'Or sur le sort réservé, à partir de 1790, à la bibliothèque du couvent ; mais, un jour ou l'autre, quelque érudit dijonnais, mieux à même que moi d'étudier à fond le sujet, nous édifiera à cet égard.

En attendant, je dois constater que les manuscrits d'origine bénignienne, reconnus maintenant dans les bibliothèques publiques de Paris, de Dijon, de Montpellier, de Troyes, de Londres et de Berlin, atteignent un chiffre très respectable. M. L. Delisle seul en a signalé quinze pour sa part, sans compter un seizième appartenant à une collection particulière (3). Les auteurs du récent *Catalogue des manuscrits* de la Bibliothèque de

(1) L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. I, p. 408.

(2) Cf. ci-devant, p. 149, art. 54.

(3) *Le Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. II, p. 402 et 404 ; — *Bibliothèque nationale. Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années* 1875-1891, t. I, p. 65 et 329.

Dijon en ont retrouvé trente-quatre au moins dans ce dépôt (1). A ces cinquante, on peut ajouter : les mss. latins 4339, 10251 et nouv. acquisit. lat. 562 de la Bibliothèque nationale; le ms. 274 de la Bibliothèque de l'Arsenal (2); les mss. 210 et 2256 de la Bibliothèque de Troyes (3); les deux volumes cotés H 119[5] et H 119[6], aux Archives départementales de la Côte-d'Or (fonds de l'abbaye Saint-Bénigne) (4); un autre volume entré ces dernières années à la Bibliothèque de Berlin (5); très probablement, enfin, le ms. 26 de la Bibliothèque du séminaire d'Autun (6) et, peut-être, le ms. latin 1805 de la Bibliothèque nationale.

On arrive ainsi au nombre minimum de cinquante-neuf. Ce total s'accroîtra encore, sans doute, mais n'aura jamais rien de concluant. Les

(1) Page xi de ce *Catalogue*, introduction.

(2) H. Martin, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. I, p. 162-63.

(3) *Catalogue général des manuscrits...*, collection in-4°, t. II, p. 99-100 et 915.

(4) *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières*, p. 62-63.

(5) *Die Handschriften-Verzeichnisse der kœniglichen Bibliothek zu Berlin*, tome XII (Berlin, 1893), mss. latins, t. I, p. 139-141. — Ce ms. provient de la collection de sir Phillipps, où jadis M. L. Delisle a déjà reconnu un autre ms. bénignien, acquis également par la Bibliothèque de Berlin (*ibid.*, p. 182-184).

(6) *Catalogue général des manuscrits....*, collection in-4°, t. I, p. 18. — Aucune église d'Autun, quoi qu'en dise l'auteur, n'ayant jamais porté le vocable de saint Bénigne, ce ms. doit provenir de l'abbaye dijonnaise de ce nom.

Bibliothèques de France et de l'étranger et les collections particulières recèlent en effet bien d'autres dépouilles ignorées de Saint-Bénigne, sorties dès le XVI^e^ siècle de l'abbaye. Combien s'en dissimule-t-il, par exemple, à la Bibliothèque nationale, à Montpellier et à Troyes, parmi les volumes provenant des Saumaise, des Bouhier, des de La Mare et autres collectionneurs bourguignons des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ?

Mais j'oublie que j'abuse terriblement de l'hospitalité qu'a bien voulu m'offrir la *Société d'histoire et de géographie*. Je ne veux pas cependant terminer ce long — et pourtant bien incomplet — aperçu sur le Trésor, sans rappeler que Saint-Bénigne avait autrefois en dépôt la couronne, l'anneau et le manteau d'apparat qui, depuis le XIV^e^ siècle jusqu'au XVII^e^, servirent à l'investiture des ducs de Bourgogne, puis des rois de France, quand, à leur première entrée solennelle à Dijon, ils venaient dans cette église prendre possession du duché et jurer, pour la forme, de maintenir les droits, privilèges, immunités et franchises de la province, de la ville et du monastère (1).

(1) Cf. : dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 212 ; t. III, p. 42-43 et 164 ; t. IV, p. 422-24, 501, 528, 563, 640, 660, et preuves, p. CCCXXX ; Pérard, *Recueil de pièces curieuses...*, p. 352-53, 365-68 ; Hector Joly, *Traité de la Chambre des Comptes de Dijon*, p. 4. — *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 170 v^o^, 730 v^o^, 770 v^o^ ; ms. latin 12662, f. 266 v^o^-267. — *Arch. de la Côte-d'Or*, B 1514, f. 218 ; — etc.

Me voici, cette fois, et non sans labeur, parvenu au terme d'une tâche dont je n'avais soupçonné, tout d'abord, ni les difficultés ni l'étendue. Je serais heureux de l'avoir accomplie si ces pages pouvaient inspirer à quelque sérieux travailleur bourguignon le désir de doter enfin l'histoire et l'archéologie d'une monographie définitive de Saint-Bénigne.

Bernard PROST.

Paris, 13 avril 1894.

GLOSSAIRE DES TERMES ANCIENS

EMPLOYÉS DANS LES INVENTAIRES (1)

Affiquet, afficquet. — Médaillon, menu objet d'orfèvrerie, faisant partie de l'ornementation d'un reliquaire (II, 3). — Fermeture, dans un reliquaire, de la cavité contenant les reliques (II, 13).

Agnus Dei (I, 55; II, 54, 72, 395). — Représentation de l'Agneau pascal.

Aguillette (I, 3). — Petite cheville de métal.

Aiche (II, 20). — Hache.

Aigneaulx (II, 108). — Anneaux.

Aiguerot. — Bénitier (II, 91). — Bassin à laver les mains (II, 132).

Aiselle (II, 108). — Lamelle (?).

Alées (II, 1). — Côtés d'une châsse.

Alleluyes (*livre d'*) (I, 75). — Livre d'église où est noté le chant des alleluias.

(1) J'ai dû restreindre ce glossaire à ses éléments indispensables, et n'ai commenté que quelques mots un peu en détail. Il faut se reporter, pour des notions plus complètes, au *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de du Cange, au *Dictionnaire histor. de l'ancien langage françois* de La Curne de Sainte-Palaye, au *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Fréd. Godefroy, au *Dictionnaire de la langue française* de Littré, au *Glossaire français du moyen âge à l'usage de l'archéologue...* de L. de Laborde, au *Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance* de V. Gay, et surtout au texte des inventaires de trésors indiqués dans la récente *Bibliographie générale des inventaires imprimés*, par F. de Mély et E. Bishop. — J'ai adopté, dans ce glossaire, le même mode de références que précédemment (p. 244-249) pour la liste des mentions iconographiques. Je dois enfin rappeler que les inventaires de 1395 et de 1519 ne sont pas à l'état de texte original, mais de copie — et de copie très défectueuse — de 1724.

Anchassement (II, 54). — Enchâssure.

Angles (II, 36), *anglots* (I, 122), *angelots* (II, 115). — Anges.

Annexe (II, 3, 143). — Authentique, dans le sens spécial de ce mot en langage liturgique, inscription sur bande de parchemin jointe à des reliques pour en indiquer la provenance.

Arbotans (II, 25). — Arcs-boutants.

Archault (*fil d'*) (I, 27 ; II, 52). — Fil d'archal, de laiton.

Archenault (II, 185). — Mot estropié par le copiste. J'ai proposé, en note, la lecture : « archebancs » (espèce de banc) ; on pourrait lire aussi : « archevaulx » (arceaux), « aichenaulx » (chéneaux) et, peut-être, « arbreciaulx » (arbrisseaux).

Armere (I, 1). — Armoire.

Arpent, arpant, arpand, arpend (II, 157, 273, 331, 386-88, 394). — Mot anciennement usité en Bourgogne pour désigner, outre l'arpent agraire, une courte mesure de longueur, un peu plus grande, semble-t-il, que l'empan. On disait, dans ce sens, « un arpent d'escriture », pour un feuillet, un rôle (cf. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (par de La Barre), t. II, p. 305).

Arpes (I, 37). — Happes, crampons.

Assis (*drap d'or*) (II, 285). — Il s'agit d'un parement d'autel, de soie verte, orné au milieu de personnages et de motifs d'architecture en broderie d'or. — M. Paul Meyer, directeur de l'Ecole des Chartes, a bien voulu me signaler un autre exemple de l'emploi, dans ce sens, du mot *assis*, emprunté (p. 170, vers 5696-97) au *Roman de l'Escoufle*, qu'il va faire paraître. L'auteur, décrivant une ceinture brodée d'or, s'exprime ainsi :

Li oevre fu mout bele et gente,
D'or est asis l'orfrois par mi.

Voir aussi plus loin au mot *Siege*.

Aulmoire, aulmaire (II, 1-4, 6, etc.). — Armoire.

Assemblures (II, 108). — Assemblages.

Bandé (I, 118). — Orné de bandes.

Barry (I, 8). — Baril.

Barrollé, barrolé (II, 309, 354). — Bariolé.

Baulme (II, 61). — Baume. Des boîtes de baume et de thériaque figurent dans d'autres inventaires de trésors ecclésiastiques.

Bericle (II, 97), *berice* (II, 98). — Loupe, lentille de cristal.

Biberon (II, 70, 90). — Goulot.

Biffe (I, 106). — D'après Godefroy et Gay, la biffe était une étoffe légère de laine à raies. Il devait y en avoir en soie, car « une biffe roige » figure ici parmi les « draps précieux ».

Bigarié (II, 174). — Bigarré, bariolé.

Billet (II, 10). — Synonyme d'*annexe*. Voir ce mot.

Bloque, blouquette (II, 2). — Boucle, bouclette.

Bogran, bocqueran (II, 148, 196). — Toile forte pour doublure, devenue au XVII^e^ siècle le bougran, au sens moderne du mot. Cf. Gay, au mot Bougran.

Bolon, boulon, boillon (II, 11, 34, 101, 279). — « Disque en relief, formé par la saillie d'une calotte sphérique. C'est à peu près la figure que présente la tête de nos boulons modernes » (Gay, au mot Boulon).

Bosse (II, 84). — Bossette, bosselure, petit ornement de forme convexe.

Boton (II, 138, 202). — Bouton.

Boucassin, boquassin, bocassin, boccassin, boccasin, bochassin, (I, 99, 139 ; II, 144, 150, 152, 158, 160, 161, 166, 167, 198, 201, 220, 247, etc.). — Espèce de futaine.

Bourd, bourt (II, 3, 15, 49, 50, etc.). — Bord, bordure.

Boursette (II, 109). — Petite bourse.

Briques (II, 240). — Pièces, morceaux.

Cadis (II, 187). — Etoffe de laine.

Caillot (II, 1). — Caillou, pierre.

Camahieu, camahu (I, 3 ; II, 7, 100). — Camée.

Camellot d'or (II, 380). — Etoffe de soie brochée d'or.

Canellé (II, 258, note, 259, note). — Cannelé, étoffe de soie (Littré).

Canevard, cannevard (II, 266, 330). — Grosse toile pour doublure.

Canvre (II, 232, 307). — Chanvre.

Carreau, carreaul, quarreau (II, 16, 223, 288 (?), 289, 298, etc.). — Cartouche, compartiment carré.

Carreau, carreaul, quarreaul, etc. (II, 323 et suiv.). — Coussin.

Carrelé (II, 78, 298, 324, 336). — Orné de carreaux. — A l'art. II, 298, la lecture de ce mot est douteuse.

Carrés. — Voir *Quarrés.*

Carrure, quarrure (II, 197, 266, 331, 383, etc.). — Carrure, surface carrée.

Ceaul (I, 71). — Bénitier.

Chaiere (I, 43). — Chaise, siège.

Chaisne (II, 7, 113), *chesne* (II, 50). — Chêne.

Channette (II, 87). — Chaînette.

Channettes (II, 27, 70, 90, 134). — Burettes d'église.

Chapeau (II, 58). — Bandeau circulaire d'une couronne.

Chaperon, chapperon (II, 144-150, etc.). — « Ornement relevé en broderie, qui est au dos d'une chape » (*Dictionnaire de l'Académie*).

Chappellet, chappelet (II, 78, 138, 376). — Cercle, guirlande, encadrement.

Chasse (II, 6, 54, 112, 120). — Chaton, enchâssure d'une pierrerie.

Chassette, chasette (I, 14 ; II, 5). — Petite châsse.

Chatenas (II, 16). — Chaton (?).

Chauces, chausses (I, 123; II, 125). — Bas de cérémonie, à usage de prélat.

Chavons (I, 108, 138). — Bouts, extrémités.

Chemise (II. 196, 198, 199, 201, 203, 232). — Vêtement liturgique, tunique de toile, de soie ou de satin.

Chenosves, chenosve, chenauves (II, 347, 348, 360, 367, 399). — Chanvre.

Chenotes (I, 60, 61). — Burettes d'église.

Cherre, chiere, chierre (II, 41, 144, 286, 288, etc.). — Chaise, siège.

Chesne, chiesne, chienne, etc. (I, 9, 41; II. 13, 15, 50, 62, etc.). — Chaîne.

Chesnette, chenotte, chenote, chesnotte, chenette, chiennette (I, 1, 3, 8, 21, 23, 28, 35, 44, 50; II, 2, 113, 114). — Chaînette.

Chevillotte, chevilotte, etc. (I, 1, 23, 27, etc.). — Chevillette.

Chienons (II, 2). — Chaînons.

Clanée (II, 279). — Mot estropié par le copiste. Il faut apparemment lire : *cornet,* comme à l'art. II, 28, ou peut-être : *clairin* (clairon).

Cloché, cloicher, cloiché, cloichié, cloichier (II, 19, 25, 33, 34, 35, 51, etc.); *clochon, cloichon* (II, 10); *cloichot* (I, 7, 16, 66, 87); *cloicherot* (I, 20, 87). — Clocheton.

Cloichié (I, 48). — Décroché, détaché. Cf. Godefroy, au mot Crochier.

Clos (II, 17). — Clous.

Cloud (II, 17, 19). — Clou.

Coing (II, 270). — Coin, angle.

Colier, collier (II, 196, 199, 203-4, 209, 219, 224, 254-261, etc.), *colliere* (II, 202). — Collet de chasuble.

Cols vers (II, 127). — Mot estropié par le copiste. Il faut probablement lire : *coulons,* pigeons.

Contenance (I, 87; II, 1). — Objet tenu à la main pour se donner une contenance, attribut, emblème.

Contenances (II, 173). — Scènes, sujets iconographiques.

Coppe (II, 2, 69, 73, 74, 76, etc.). — Coupe.

Cornet (II, 28), *cornot* (II, 40). — Cor, cornet.

Cornos (I, 65, 115), *cornyers* (II, 286). — Coins, angles.

Coronne (I, 82). — Couronne de lumières, lustre.

Corporallier, corporalier (II, 135-140). — Etui, bourse renfermant le corporal.

Corpus Domini (I, 1; II, 2, 7, 63, 99), *Corpus Christi* (I, 1, 50), *Corps de Dieu* (II, 278). — Eucharistie, hosties consacrées.

Cortines, courtines (I, 118-120; II, 310 et suiv., 395-99). — Tentures, rideaux mobiles, qu'on suspendait autour de l'autel.

Cossinegts (II, 29). — Petits coussins.

Cossinot (II, 110). — Coussinet.

Costiere (II, 23, note). — Côté, partie latérale.

Cournet (II, 10). — Petit cône, cornet.

Coyvre (I, 13). — Cuivre.

Cranneauls (II, 288). — Créneaux, dentelures. — Peut-être pour *carreaux*.

Crape (I, 151). — Crêpe (étoffe). — Peut-être pour *chape*.

Crepas (II, 296). — Mot estropié par le copiste. Probablement pour *compas* (cercle, lobe). Il ne semble pas qu'il puisse s'agir de *crequier* au sens héraldique.

Creusette (I, 64). — Navette, vase à mettre l'encens.

Cristalin, cristallin, cristalain (II, 3, 12, 19, 44, 53, etc.), *cristal* (II, 34, 35, etc.) : petit vase de cristal renfermant des reliques. — *Cristaul, cristallin* (*croix de*) (I, 32; II, 55) : croix en cristal. — *Cristaulx* (*pierres de*) (I, 65, 72), *cristallines* (*pierres*) (II, 16) : gemmes de cristal. — *Cristalines, alias berice* [*s*] (*pierres*) (II, 98) : loupes, lentilles de cristal.

Croichés (I, 4, 156). — Crochets.

Croisée (II, 200, 201, 203, 204, 206, etc.), *croisons, crois-*

sons (II, 52, 54, 55, 112-13, 195, 196, 198, 208, 210, etc.). — Croix et bras de la croix.

Croisette (II, 2, 54, 56, 60, 87, etc.), *croissette* (II, 51), *crossette* (II, 108), *croissotte* (II, 350). — Petite croix.

Croix double (II, 54, 65). — Croix à double croisillon.

Croler, crolant (I, 40, 87). — Branler, branlant.

Croson, crosson (I, 121), *crosson* (II, 106-108). — Crossillon, volute de crosse.

Crotos (II, 31). — Mot estropié par le copiste. Probablement pour *chatons*.

Cuilliere (II, 68). — Cuillère de calice. Cf. de Laborde, au mot Cuillier d'église, et Gay, au mot Cuiller liturgique.

Custodes. — Tentures d'autel (I, 102, 146-48 ; II, 286, 296-98, 302); — tenture recouvrant une châsse (II, 224), une croix (I, 150) ; — étui, bourse de corporal (I, 143) ; — tabernacle pour exposer le saint sacrement (IV, 43).

Damas (I, 100, 111 ; II, 144, 145, 149, 152, etc.). — « Drap de soie à dessins de ramages, figures ou animaux, ton sur ton, et dont le fond, façonné en taffetas d'un léger relief, se distingue par la différence seule du travail, de l'ornementation qui est satinée » (Gay).

Damas (*ouvré de*) (II, 356). — Damassé.

Degré (II, 296-97). — Tenture pour orner les gradins de l'autel.

Degrés (d'autel) (II, 287, 290, 293, 298, 305, 307, 318, 321). — Gradins de l'autel. Il s'agit des gradins et non des marches ; l'art. II, 293 parle « des degrez qui sont *sur* le grand autel ». — Voir *Grey*.

Demi eslevé (II, 1). — En demi-relief.

Demie enleveure (II, 66). — Demi-relief.

Demie hostade (II, 205). — Espèce de serge moins forte que l'ostade. Voir *Ostade*.

Demy visage (II, 59). — Tête de profil. — Une figure de face est dite (II, 144) : *à pleine face*.

Demye de soye (II, 238). — Probablement pour (chasuble) *de demye soye,* étoffe de soie moins forte que la soie ordinaire, analogue, sans doute, à la *soyelle.* Voir ce mot.

Despecé, depessé (II, 207, 218, 240, 335-36, etc.): découpé, mis en morceaux. — *Despeicé, despecié, despiecé* (I, 26, 39, 54, 68, 70, etc.) : brisé, détérioré.

Doille (II, 64). — Douille.

Doscedaux, dottedaux, dossesdaulx (II, 67, 79, 83). — Mot estropié par le copiste. D'après le contexte, il faut, sans doute, lire soit : *esmaux* (émaux), soit *bosseaux* ou *bossiaux* (bossettes, bosselures).

Dossé (II, 80). — Pour *bossé* (travaillé en bosse, bombé).

Doublet (II, 101, 104). — Pierre fausse.

Drappeaut (II, 279). — Pièce d'étoffe.

Emaux d'os ou de bois (I, 160). — Mot estropié par le copiste. Il s'agit d'un travail de marqueterie.

Encensier (II, 96, 113, etc.). — Encensoir.

Enlevé, elevé, eslevé (I, 65, 121 ; II, 1, 15-17, etc.). — En relief.

Epingle (II, 13). — Petite cheville de métal.

Escaille de perles (II, 65). — Nacre.

Escailles. — Côtes, côtés perpendiculaires d'un calice (II, 64, 66); — côtés d'un fermail de chape (II, 110); — ornementation imbriquée, en écailles (II, 74).

Escarrée (II, 135). — De forme carrée.

Eschaqueté (I, 109). — Echiqueté, dans le sens de ce mot en blason.

Eschaquiers, eschaiquiers (II, 292, 324). — Echiquiers, dessins en carrés d'échiquier.

Escrinet (I, 43). — Petit écrin.

Escuceaul (I, 9). — Ecusson.

Esguille, eguille, esgulle (II, 7, 15, 50, 87, 112). — Goupille, petite cheville de métal.

Espargeour (I, 71). — Aspergès, goupillon.

Espargne (taille d') (II, 66, 73-83, etc.). — Taille d'épargne.

Estaché, estaiché, atachié (I,20, 50 ; II, 20, 34, etc.). — Attaché.

Estaiches, estaches (II, 297, 310-13). — Attaches.

Esteul, esteuf, estuit, etc. (I, 144, 160 ; II, 62, 71, 84, 94, 98, 116, 129, etc.). — Etui.

Estoillotte, etoillotte (I, 9 ; II, 42). — Petite étoile.

Estot (II, 227). — Bâton noueux, tronc d'arbre. Du Cange et Godefroy donnent la forme *estoc,* Gay la forme *escot.*

Estroississant (en) (II, 270). — En se rétrécissant.

Etablissure (II, 273). — Probablement pour *entretaillure* (découpure appliquée sur une étoffe).

Face (à pleine) (II, 144). — (Figure) vue complètement de face. Voir *Demy visage.*

Faillir, failloir (II, 3, 19, 20) : manquer. — *Fault, faut (il)* (I, 3, 4, 6, 26, etc. ; II, 1, 4, 6, etc.) : il manque.

Fenestraige (II, 335). — Décoration d'arcatures.

Fermaux, fermaulx, formaux, etc. — Fermoirs de livre (I, 65, 66, 69, 74, 75) ; — fermaux de reliquaire (I, 40). — *Fermeaul, fermaul* (II, 110, 111, 145, 167) : fermail de chape.

Fermeillet, fermillot (I, 26, 44) : petit fermail. — *Fermeillot, fermillet* (I, 68, 70 ; II, 130) : fermoir.

Fermettes (II, 80). — Arceaux (?).

Fermoil (II, 30, 32). — Fermoir de livre.

Feuillon (II, 202). — Paraît synonyme de feuillage.

Feules (I, 121). — Feuillage.

Figuré (II, 144-47, 149, 150, 159, 167, 189, 196, 201, etc.). — Orné de figures, de dessins.

Fil de guinpure, guimpure (II, 52, 64). — Filigrane (à ce mot, Gay cite deux exemples de « fil de guipeure », à la date de 1463).

Fil d'esmale (II, 301). — Fil d'Epinal (?).

Fil d'or... — Voir *Or*.

Foilleture (I, 87). — Feuillage, rinceau.

Fraittis (I, 121). — Section d'un bâton de crosse. Voir *Fretis*.

Freste (II, 1). — Faîte.

Fretis, fraittis, fratis, fraitis (I, 4, 38, 39, 60, 131). — Pièce d'orfèvrerie frettée, ou, pour employer une définition plus précise que je dois à M. Émile Molinier, bande de métal rapportée. — Voir *Fraittis*.

Frezelles (II, 109). — Galons, franges.

Frontaul (I, 109, 114, 115). — Partie antérieure ou supérieure d'un parement d'autel.

Fulete (I, 7). — Petite feuille.

Gargole, gorgole (II, 26). — Goulot.

Gauterot, gautherot (I, 12; II, 4). — Un reliquaire est appelé ainsi. — A rapprocher du mot *gouteron*, que Godefroy traduit par « aiguière, vase ».

Genes (II, 396). — Probablement pour *grés* ou *degrés* d'autel. Voir *Degrés* et *Grey*.

Goterot, gosterot (II, 291, 311, 313, 315, 316, 320, 322), *costerot* (II, 320). — Gouttière, lambrequin, petite tenture.

Grentie (II, 129). — Mot estropié par le copiste. Probablement pour *esguille* (broche de charnière).

Grey (I, 157). — Gradin d'autel. Voir *Degrés*.

Grillots (II, 81). — Grelots.

Gronats (II, 38, note). — Grenats.

Guinpure. — Voir *Fil de guinpure.*

Haché (V, 102). — Gravé, ciselé, par opposition à *plein* (uni, non gravé). — Le sens paraît exiger ce mot au lieu des lectures défectueuses : *forche* (II, 78) et : *roiché* (II, 83, 87).

Halles (II, 9). — Ailes.

Hinde (I, 95, 107, 113, etc.). — Couleur bleu de ciel.

Huys, uys, etc. (II, 24, 35, 49, 50). — Petite porte.

Imaigé, imagié, ymaigé (II, 144-45, 147-48, 159, 163, 166, 173, 183, etc.). — Orné de figures.

Incarné (II, 1, 3, 16, etc.). — Coloré en carnation, en teinte de chair.

Insculpé (II, 84). — Gravé, ciselé.

Jouaul (I, 12). — Joyau.

Lambourder (p. 86, note 1). — Border, ou lambourder avec le sens d'assujettir, de consolider. — Le mot *bourder* (border) est employé ailleurs (p. 116, note 2).

Las, laz (II, 24, 200, 202, etc.). — Lacs, lacis.

Las d'amour (II, 116, 120, etc.). — Lacs d'amour.

Lassé (II, 202, 203, 212, etc.). — Orné de lacs.

Lepars (I, 135). — Léopards.

Leton (I, 31, 32, 34, etc.), *loton* (II, 13, 63, 111, etc.). — Laiton.

Lingiere (II, 360). — Essuie-mains plus long que large.

Litelé (II, 356). — Orné de liteaux.

Litteaux (II, 215). — Bords de chasuble, d'une couleur différente. Ce sens du mot liteau se rapproche donc de l'acception usuelle, employée aux art. II, 356 et 358.

Loppe (II, 102). — Loupe, « pierre précieuse que la nature n'a pas achevée » (Littré).

Lyette (II, 3). — Petit coffret.

Madre (I, 78). — Espèces diverses de bois, principalement de bois dur. Cf. : de Laborde, au mot Madre ; Emile Molinier, *Inventaire du Trésor du Saint Siège sous Boniface VIII* (1295), p. 37, note 2; Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry* (1401-1416), t. I, p. 196, note 2.

Mandatum (II, 133). — En vieux français, *mandé*, cérémonie ecclésiastique du lavement des pieds le jeudi saint. — En dehors de cette cérémonie, autrefois d'un usage général, le chapitre 36 des *Consuetudines antiquæ* de Saint-Bénigne (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 91 r°

et v°) constate qu'il se pratiquait anciennement dans l'abbaye un « mandatum pauperum quotidianum », du début du carême à la Toussaint, comprenant chaque jour trois pauvres.

Mantonniere basse (II, 4). — Mâchoire inférieure.

Manuple, manupule, munipule (I, 48; II, 37, 46, 248). — Manipule.

Maraulx (I, 63). — Brocs, vases.

Marc (II, 3, 4, 7, etc.). — « Poids de huit onces, qui sert à peser les matières d'or et d'argent » (Littré).

Menuisié (II, 49, 52). — Travaillé finement, ou, d'après Gay, en filigrane (voir son *Glossaire*, à ce mot, citation à la date de 1495).

Mere de pelles (I, 5; II, 88). — Mère ou nacre de perle, nacre.

Mestier (I, 160). — Besoin.

Meur (II, 374). — Usé.

Migis (II, 124, 128). — Peau mégissée.

Mireur (II, 7). — Miroir.

Moicheur, moichyer, moucheur, mouchier (II, 109, 199, 200) : *flabellum* liturgique. — *Moicheur, moicheir, moichier, moucheur* (II, 115, 116, 248, 323, 326) : houppe. — *Mouchet, moicheur, moucheur, mocheur* (II, 121, 144-46, 202, 369, 371, 375) : sens douteux, *flabellum* ou houppe. — Cf. : Du Cange, aux mots Flabellum, Muscale, Muscarium, Muscatorium et Sudarium ; de Laborde, à Esmouchoir ; Gay, à Emouchoir, Eventail et Flabelle ; Godefroy, à Esmouchail et Esmoucheor.

Moitan (II, 101, 111, 201, etc.), *mitan* (II, 340). — Milieu.

Molure, mollure (II, 110). — Moulure.

Mostier (II, 25). — Eglise.

Noli me tangere (I, 17; II, 18, 137, 173, 299, 388). — Représentation de la Madeleine reconnaissant Notre-Seigneur après sa résurrection. Evangile de saint Jean, xx, 17.

O (*les*) (I, 60). — Si le copiste a bien lu ce mot, je n'en vois pas d'autre interprétation que la suivante : fonds spécial de la mense conventuelle, distribué, en argent ou en nature, aux religieux, les neuf jours qui précèdent Noël, où l'on chante à l'église des antiennes débutant par O.

Offroy (I, 88-98, etc. ; II, 151, 165, etc.). — Orfroi.

Oistes (I, 84). — Hosties.

Olles (I, 62). — Anses de vase.

Onisse, unisse (II, 59, 65, 100). — Onyx.

Or de bassin (orfrois d') (II, 189, 190, 227, 228, etc.). — Synonyme probablement d'or bas, or au-dessous du titre de l'or monnayé.

Or de Chipre, Chippre, Chypre, Cypre, etc. (*fil d'*) (II, 156, note, 201, 203, 204, 206, 217, etc.) ; — *or de Lucque* (*fil d'*) (II, 153, 161). — Fil de soie recouvert d'or filé, fabriqué primitivement dans l'île de Chypre et à Lucques.

Or de messe (*fil d'*) (II, 298). — J'ai corrigé ce mot par : or de *Venise,* espèce de filé d'or analogue aux précédents et assez fréquemment mentionné dans les inventaires. On trouve cependant, avec une acception équivalente, le terme: *or de masse.* Gay en cite un exemple, à la date de 1538, au mot Draps d'or. Un compte de l'argenterie de la reine, pour l'année 1556 (*Arch. nat.,* KK 118, f. 9), fait aussi mention de « grandes et petites franges de cordons *d'or et argent de masse* », coûtant 25 sols tournois l'once, tandis que l'once de « fil d'or et d'argent superfin » en valait 60.

Or frisé (*drap d'*) (II, 195, 268, note). — « Le drap d'or frisé se fait avec de l'or filé dont on frise le drap..... » ; définition du *Trésor de la langue françoise* de Nicot (1625), citée par Gay, t. I, p. 575.

Or molu (II, 76). — Or moulu, ou or en chaux.

Oreillers (I, 132). — Carreaux, coussins.

Orfrayé (II, 16). — Orné d'orfrois.

Os noir (*yvoire ou*) (I, 160). — Ebène (?).

Ostade (II, 233). — Ancienne étoffe de laine se rapprochant de l'étamine ou de la serge. Voir *Demie hostade.*

Osteaux, osteaulx (I, 113, 133, 134, 137). — Rosaces.

Ouvraige de Limouges (I, 78, 82, 83). — (Objet d'orfèvrerie de) fabrication de Limoges ou de genre analogue.

Ouvraige de Sairazins (I, 103). — (Drap d'or de) fabrication orientale ou s'en rapprochant.

Ouvrage de Venise (II, 358). — (Nappe de) fabrication vénitienne ou l'imitant, différente du damassé.

Pain à chanter (II, 89). — Sous-entendu: la messe. — Hosties. — On disait de même : *autel* (portatif) *à chanter, vin à chanter,* etc. Aux art. I, 142 ; II, 234, 238 et 306, le mot seul *chanter* signifie également chanter, célébrer la messe. — Peignot a commis une amusante méprise en interprétant « pain à chanter » par « pains à cacheter » (*Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne*, 2e édit., p. 93 et 141).

Pain d'autel (IV, 42). — Hosties.

Pairement (I, 160). — Parement, surface apparente.

Pands (II, 144, 153). — Pans de chape.

Panisses (II, 72, 74, 83). — Lobes, pétales de fleur. — Cf. Du Cange, au mot Panocia, qu'il traduit par « segmentum ». — Aux art. II, 89 et 91, le mot *pends* paraît synonyme de *panisses.*

Papegaux (I, 116, 138). — Perroquets.

Parche (II, 396). — Perche supportant des courtines.

Parées (*aulbes*) (II, 369-74). — Aubes ornées de parements.

Paremens, parremens d'autel (I, 101 et suiv.; II, 197, 285 et suiv., 317-20, etc.). — Tentures servant à décorer l'autel.

Parraidos, paridos (II, 7, 103). — Péridot, pierre fine, d'un vert jaunâtre.

Parrements, pairemens, paremens (II, 264-66, 281, 376 et suiv.). — Parements d'aubes.

Paulz (II, 66). — Synonyme d'*escailles*. Voir ce mot.

Pend (II, 289, 296, 298, 299). — Pan, pente de parement d'autel.

Pendants, pendans. — Fanons de mitre (II, 10, 16, 20, 46, etc.) ; — pendants de manipule (II, 14), de chape (II, 262).

Pends (II, 112-13). — Fanons de mitre.

Pends, pens (II, 3, 4, 16, 17, 33, etc.), *pands* (II, 74, 106). — Pans, côtés. — Voir *Panisses*.

Pers (I, 91, 93, 101, etc. ; II, 101, 109, etc.). — Bleu plus ou moins foncé.

Pertuis, pertus (I, 37, 55 ; II, 340), *partuis* (II, 333), *pertuisot* (I, 5). — Trou, petit trou.

Pintes (boutons en forme de) (II, 115). — Les boutons affectaient autrefois une ornementation si variée que ceux-ci pouvaient bien avoir la forme d'une petite pinte ; cependant la lecture de ce mot peut être douteuse.

Plain, plein (II, 68, 78, 83, etc.). — Uni, sans ornement, par opposition à *haché* (gravé). — Voir ce mot et *Face* (*à pleine*).

Platine. — Patène de calice (I, 51-59 ; II, 64-69, etc.) ; — plaque de métal (I, 71 ; II, 54).

Poiche (II, 1). — Poche, grande cuillère.

Poigniée, poignée, pognée (II, 38, 84). — Poignée de reliquaire, de calice.

Poiltraul, poitraul (I, 9, 72). — Poitrail.

Pommaux (I, 114). — Espèce d'ornement. Un parement d'autel est décoré de *pommeaux d'or*.

Pomme, pommeau (I, 83 ; II, 93) : pomme, poignée de chandelier. — *Pomme* (II, 84) : pomme, nœud de calice.

Pommeaul. — Pomme, nœud de calice (I, 53, 54, 56 ; II, 64, 66-69, etc.), de reliquaire (II, 22), de croix (II, 58, 59), de ciboire (II, 87), de crosse (II, 108).

Pommeaulx, pomeaulx (I, 43; II, 18, 19, 25). — Ornements d'orfèvrerie en forme de pomme, de boule.

Pommelés (I, 121), *plommelets, plommelots* (II, 10, 11, 113), *pommelots* (II, 38). — Diminutif de *pommeaulx,* petits ornements d'orfèvrerie en forme de boule.

Portatif (un petit) (III, 19; IV, 24). — Le même objet, semble-t-il, que le *porte-Dieu* (V, 16). — Un ciboire, sans doute, ou un ostensoir.

Presentation (II, 344). — Catafalque. Le mot *representation* était plus usité en ce sens.

Priant (II, 106, 166, etc.). — Personne en prière, agenouillée.

Quarré (II, 110). — Surface carrée.

Quarrés (II, 1, 4, 16, 22, 51), *quarrées* (II, 1) : pans, côtés. — *Quarrés* (II, 30, 110, 130, 320, 350) : coins, angles. — Godefroy donne les formes *carre* et *quarre* (sans accent).

Quartier (II, 263, 265, 363). — Quart d'aune.

Quarrure. — Voir *Carrure.*

Rapparoillié (I, 71, 140). — Réparé, raccommodé.

Reboité (II, 221). — Rapiécé.

Reclain (I, 85). — Embouchure de cor.

Relevation (I, 6). — Fête de la « relevatio corporis » de saint Bénigne, le 19 octobre : fête distincte de celle de la « translation » de ses reliques, le 24 novembre, et de sa fête principale, renvoyée, à cause de la Toussaint, du 1er au 3 novembre.

Remaillié (II, 8). — Reémaillé.

Revestiaire (II, 132). — Vestiaire, sacristie.

Rolot (I, 15), *role* (I, 87), *rollet* (II, 115), *rolle* (II, 300). — Petit rouleau déployé, phylactère.

Rondeaux, rondeaulx (II, 120, 172, 179, 181, etc.). — Ronds, rosaces.

Safis (II, 38, note 5). — Saphirs.

Samith, samit (I, 90, 123. 128). — Espèce de satin ou de soie sergée.

Sandal (I, 88, 101, 118, etc. ; II, 112-115, etc.), *sandas* (I, 96). — Cendal, étoffe légère de soie se rapprochant du taffetas.

Sarredine (II, 52). — Sardoine.

Sathenin, satenin (I, 89, 91, 93, etc.). — Satin.

Scabelle (II, 300). — Escabeau.

Semence (II, 112). — Semis.

Siege. — Base de reliquaire (I, 9 ; II, 16, 39) ; — chaton, sertissure, monture (I, 3, 16, 19, 26, 32, 34, etc.; II, 31, 38, 39, 55, etc.) ; — fond d'une étoffe (II, 248).

Simple (II, 201). — Par opposition à doublé.

Single (I, 61). — Uni, sans ornements. — En dehors de cette acception, le mot *saingle, single, seingle*, etc. (II, 201, 203, 232, 293, 294, 297, 302, 309) a encore d'autres sens qu'il n'est pas toujours facile de distinguer : il signifie non doublé et seul, sans accessoires.

Sommé (I, 70, 88, 92-96, etc.), *somé* (II, 130, 273), *semmé* (II, 201). — Semé.

Soyelle (II, 233). — Etoffe probablement analogue à la demi-soie, à trame de laine et chaîne de soie (?). — Voir *Demye de soye*.

Sublimement (II, 115). — Subtilement, finement.

Symaize (II, 70). — Cimarre, cimaise, espèce de vase.

Tanné (II, 205, 246). — Brun, marron.

Taules (I, 159). — Tables.

Templetes (II, 17). — Ornement en forme de bandeau ceignant les tempes.

Terrasse, terresse (II, 73, 76, 82). — Patte de calice.

Textes (I, 4, 65-69 ; II, 30-32). — Evangéliaires, livres des évangiles et des épîtres.

Thual (II, 1). — Tige.

Thuieaulx (II, 196). — Si ce mot a été exactement transcrit par le copiste, il a le sens d'ornement d'architecture, et paraît synonyme de pinacles, clochetons. A rapprocher, peut-être, de l'art. II, 155, où il est question de « chapiteaulx ou tabernacles ».

Tiellé (I, 105, 107, 112). — Couleur de tuile, de brique.

Tircellin, tiercelin (II, 201, 202). — « Sorte d'étoffe tissue de trois espèces de fil » (Godefroy). — Il y avait du cendal *tiercelin*.

Tirants, tirans (II, 1, 31, 41). — Bourreaux.

Toret (I, 78). — Tore.

Torquoises (II, 44). — Turquoises.

Touaille, touailles. — Nappe de communion (I, 2) ; — nappes d'autel (I, 149, 152-55, 157) ; — espèce d'étoffe de soie (II, 299).

Tournale (I, 82), *tournelle* (II, 48). — Tourelle.

Tramaillié (II, 308). — J'ai proposé dubitativement en note la correction *travaillié*. Il faut plutôt lire *tresmaillié*, orné de mailles, de réseaux.

Trezeau, treseau (II, 27, 57, 66, 68, etc.). — Huitième partie de l'once, soit la 64e partie du marc.

Triolets (II, 79). — Trilobes.

Trouellé (II, 38). — Mot estropié par le copiste. Peut-être pour *crenelé*. — D'après M. Emile Molinier, que j'ai encore consulté sur ce point, il s'agit ici d'un terme ayant le sens de percé à jour.

Troux (I, 83). — Tronçon.

Turquois (II, 333-37, 341). — De Turquie, ou de façon turque.

Urthie (*serviette de fil d'*) (II, 99, 366). — Ortie. — La toile d'ortie est assez rarement mentionnée dans les anciens inventaires mobiliers. On en trouve cependant des exemples dans l'*Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France*, par J. Labarte, art. 3430 ; dans le *Trésor de la Sainte-Cha-*

pelle des ducs de Savoie au château de Chambéry, par Ad. Fabre, art. 198, 201-202, et dans les *Inventaires de Jean, duc de Berry* (1401-1416), par Jules Guiffrey, t. I, art. 1011 et 1036). — Olivier de Serres rapporte en son *Théâtre d'agriculture* (liv. V, chap. XVI) que « l'ortie rend une exquise matière dont sont faictes des belles et desliées toiles; mais — ajoute-t-il, — il y en a si peu, qu'on n'en peut faire autre estat que pour la curiosité ». — Cf. aussi Savary, *Diction. universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers*, au mot Fil d'ortie ; etc.

Uses (II, 106). — Si le copiste a bien lu ce mot, c'est un synonyme de pinacles, clochetons, etc., se rapprochant des termes *heuse* et *heusse*, cités dans Godefroy, le premier avec le sens de revêtement, le second avec celui de cheville et, d'après un des exemples fournis par cet auteur, de clocheton. — Godefroy donne aussi le mot *ues* (œuvre, ouvrage) ; mais ce vocable était déjà bien vieux à l'époque de notre inventaire (1519).

Veluaul (I, 96, 100, 109, 112, 124, 132, etc.). — Velours.

Ventaul (II, 29). — Vantail.

Verdure (II, 178). — Lire : *brodure*, comme à l'art. II, 174.

Verge (II, 13). — Anneau.

Vifs (II, 7, 9, 61). — Vis.

Vigneté (II, 279). — Orné de vignettes, de branches de vigne.

Vinaige (II, 48, 77), *vignaige* (p. 199, note 3). — Vin bénit, mélangé de la poussière qui avait touché les tombeaux ou les reliques des saints ; on le distribuait aux pèlerins, aux infirmes, etc.

Virot (I, 15). — Virole.

Vivres (II, 38). — Serpents, dragons. On a conservé ce mot en blason sous la forme givre ou guivre.

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHES I ET II. — Page 155.

Vue (ensemble et détail) *de l'abbaye Saint-Bénigne en 1674.*

Fac-similés réduits d'un dessin original inédit de dom Prinstet, de 1674, conservé à la Bibliothèque nationale (coll. Bourgogne, t. XI, f. 717).

Bien que les dimensions du dessin original (1) soient très réduites dans la vue d'ensemble, cette planche suffit à donner une idée générale des bâtiments et de l'enceinte du monastère en 1674. Au commencement du XI^e^ siècle, l'abbé Guillaume avait entouré le couvent de murailles qui furent réparées sous l'abbé Hugues d'Arc (1269-1300) (2). L'enceinte de 1674 datait, d'après dom Leroy, de la fin du XIV^e^ siècle ; elle avait été commencée le 11 août 1392, du temps de l'abbé Alexandre de Montagu (3).

La teneur de la légende n'apparaissant sur la planche qu'à l'état microscopique, il ne sera pas inutile d'en reproduire ici le texte intégral :

A. — *Regalis basilica S. Benigno sacrata.*

B. — *Mausolœum S. Benigni, sive ecclesia rotunda, miro opere constructa, trecentis septuaginta et una columnis marmoreis et lapideis suffulta.*

C. — *Sacellum beatæ Mariæ de Sancto Loco.*

D. — *Claustrum.*

E. — *Gradus dormitorii.*

(1) Hauteur : 0^m^29 ; longueur : 0^m^51.

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 130 v^o^.

(3) *Ibid.*, t. XII, f. 155, et t. XIV, f. 130 v^o^.

F. — *Dormitorium.*
G. — *Schola.*
H. — *Cellæ hospitum et infirmorum.*
I. — *Viridarium.*
K. — *Hortus inferior.*
K². — *Alveus de Rennes.*
L. — *Hortus superior.*
M. — *Vetus refectorium.*
N. — *Coquina.*
O. — *Promptuarium.*
P. — *Atrium monasterii.*
Q. — *Janua superior.*
AA. — *Janua abbatiæ.*
BB. — *Bibliotheca.*
CC. — *Domus abbatialis.*
DD. — *Hortus abbatis.*
EE. — *Domus domesticorum.*
FF. — *Xenodochium.*
GG. — *Equilia abbatis.*
HH. — *Horreum.*
II. — *Atrium commune.*

Le cartouche de gauche représente les armoiries de l'abbaye ; celui de droite, les armoiries de la congrégation de Saint-Maur. Le cartouche du milieu porte l'inscription suivante : *Topographia regalis abbatiæ S. Benigni Divionis, ordinis S. Benedicti, congregationis S. Mauri,* 1674.

Une reproduction de la partie centrale du même dessin à une échelle moins réduite permettra de se rendre mieux compte de l'église et des bâtiments abbatiaux.

Le dessin original est anonyme, mais les *Annales* de Saint-Bénigne de 1673 à 1678 nous en révèlent l'auteur (1) : c'est un religieux cistercien, « dom Prinstet, secrétaire de M^r^ l'abbé de Cisteaux « (2). Entre autres détails à ce sujet, le rédacteur des *Annales* constate « quelques défauts » dans

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne. t. XI, f. 488.
(2) Dom Jean Petit, abbé de Cîteaux de 1670 à 1692.

le travail de dom Prinstet : « la grange de Mr l'abbé — écrit-il — y étant représentée beaucoup plus petitte qu'elle n'est pas en effect ; les terrasses du jardin, qui ne sont pas encore applanies, y estant pareillement dessignées dans une autre forme que celle qu'elles doivent avoir un jour ; et enfin le clocher de la paroisse de Saint-Philibert paressant entre les deux tours de l'ancienne église comme une pièce de ce bastiment, quoyqu'elle ne soit pas de nostre appartenance » (1). Ces inexactitudes avaient été corrigées dans un deuxième exemplaire du dessin, envoyé à Paris aux auteurs du *Monasticon benedictinum*, en préparation à cette époque (2) : exemplaire qui fut utilisé dans la suite pour une vue de l'abbaye Saint-Bénigne gravée, un peu inexactement, vers 1690, avec d'autres planches destinées à cet ouvrage (3). Les deux reproductions que l'on trouvera ici compléteront utilement l'iconographie du monastère au XVIIe siècle.

Dom Prinstet paraît avoir été assez versé en architecture. Les *Annales* font autre part mention de lui, en même temps que d'un religieux bénignien, dom Jacques Le Clerc, comme tous deux habiles en cet art (4). L'annaliste nous parle encore, mais pour en regretter déjà la perte, d'un « dessein de l'ancienne église, que ce religieux [dom Prinstet] avoit tiré au naturel avec un travail incroyable, faisant voir sur le papier le dedans de cet édifice sans pareil, avec ses trois étages et toute la multitude des piliers qui le soutiennent, dont la dimension estoit si bien prise qu'ils se répondoient l'un à

(1) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 488 r° et v°.

(2) *Ibid.*, f. 488.

(3) Il existe deux exemplaires de cette gravure à la *Bibliothèque nationale* : l'un dans le ms. latin 11821, f. 81 ; l'autre dans le recueil Va 34 (f. 14) du Cabinet des estampes. — M. Peigné-Delacourt en a publié une réduction dans son *Monasticon Gallicanum* (Paris, 1871, 2 vol. in-4°), t. I, p. 36.

(4) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 514.

l'autre et se pouvoient facilement conter (compter), n'y en ayant aucun qui ostât la veue de ceux qui étoient derrière, en sorte que cette représentation ressembloit aux anciens amphithéâtres des Romains qui se voient dans Juste-Lipse (1) et dans les autres livres curieux : l'édifice estant coupé par le milieu, qui faisoit voir en une distance raisonnable tout le fonds de la rotonde » (2).

PLANCHE III. — Page 232.

Crypte de Saint-Bénigne, tombeau du saint.

Fac-similé réduit d'un dessin inédit, de 1722, conservé à la Bibliothèque nationale (coll. Bourgogne, t. XIV, f. 121). Ce dessin fait partie de ceux que dom Plancher fit exécuter, en 1722, pour l'histoire de l'abbaye Saint-Bénigne qu'il préparait alors. Il ajouta de sa main à celui-ci la légende suivante : « Tombeau de saint Bénigne et, au-dessus, l'ancienne châsse (3) où ont reposé ses reliques ». Trois autres de ces dessins, recueillis dans le même volume de la Collection Bourgogne (f. 118-120), représentent d'autres vues de l'intérieur de la crypte et de la rotonde. Dom Plancher n'en a reproduit aucun dans les planches qui accompagnent sa « Dissertation... sur les anciennes églises de Saint-Bénigne de Dijon », au tome I de l'*Histoire... de Bourgogne*, p. 476-523.

PLANCHE IV. — Page 290.

Pavé en mosaïque, du commencement du XI^e^ *siècle, existant autrefois dans une chapelle de Saint-Bénigne.*

(1) Voir les différentes éditions de son ouvrage *De Amphitheatris*.

(2) *Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XI, f. 488 v°.

(3) Celle, sans doute, d'où les reliques furent transférées dans une nouvelle châsse en 1288. Cf. ci-devant, p. 173 et 192-195.

Fac-similé réduit d'un dessin colorié inédit, de 1727. Voir ce que j'ai dit de ce dessin aux p. 289-90.

PLANCHE V. — Page 194.

1° *Statuette de saint Bénigne, du* XV^e^ *(?) siècle, provenant d'un bâton cantoral de l'abbaye.*

Fac-similé réduit d'une photographie de la statuette originale en cuivre, de 31 cent. de hauteur, appartenant au Musée archéologique de Dijon (n° 1376). Le saint y est représenté avec ceux des instruments de son supplice qui lui servent le plus fréquemment d'attributs : une barre de fer derrière la tête, deux lances croisées à travers le corps et une alène enfoncée sous chaque doigt (1).

Les inventaires de 1395 et de 1519 ne font pas mention de bâton cantoral. Est-ce là une omission, ou faut-il en conclure que cette statuette est postérieure à 1519 ? Elle paraît appartenir à la seconde moitié du XV^e^ siècle, mais peut, à la rigueur, dater du commencement du XVI^e^. On a vu, d'autre part, que les religieux firent réparer, vers 1675, un bâton cantoral (2), et le procès-verbal de 1790 cite « un bâton de chantre, d'argent, au haut duquel est la présentation de saint Bénigne, en argent doré... » (3). Bien que notre statuette soit de cuivre, avec traces d'ancienne dorure ou argenture, comme M. Henri Chabeuf a bien voulu prendre le soin de s'en assurer, je présume que c'est bien celle dont il est question dans le procès-verbal de 1790 ; en tous les cas, il ne paraît pas douteux qu'elle provienne d'un ancien bâton cantoral de l'abbaye.

2° *Inscription sur disque de plomb,* du XI^e^ *siècle, provenant du tombeau ou de la châsse de saint Bénigne.*

(1) Voir p. 33 (art. 1) et p. 48 (art. 31).

(2) Voir p. 214.

(3) Voir p. 147, art. 32. — Cf. aussi, p. 142 (art. 8) et p. 151 (art. 31).

Fac-similé réduit d'une photographie du moulage de cette inscription conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or. Le diamètre du disque est de 155 millim.

Je me suis suffisamment expliqué sur ce monument épigraphique (1) pour n'avoir pas à y revenir ici.

PLANCHE VI. — Page 176

Tombe d'Alexandre de Montagu, abbé de Flavigny, puis de Saint-Bénigne, mort en 1417 et inhumé dans ce dernier monastère.

Fac-similé réduit d'un dessin de M. Ernest Petit d'après un croquis inédit de la collection Gaignières, conservé à la Bibliothèque nationale (vol. Pe 11 c, f. 61, du Cabinet des estampes). Ce croquis est la reproduction d'un dessin, perdu aujourd'hui, que Palliot avait fait exécuter pour son recueil (ms.) de *Mémoires généalogiques* sur la Bourgogne.

Cette tombe ne subsiste plus. M. Dumay l'a décrite (2) d'après un autre dessin, inférieur à celui-ci et appartenant de même à la Bibliothèque nationale (coll. Bourgogne, t. XIV, f. 201). Dans le nôtre, cependant, le texte de l'inscription est défectueux. Il faut lire : *prius*, au lieu de *primus* ; *die V septembris* (3), au lieu de *die VI septembre* ; et ajouter : *per* entre les mots *electus* et *conventum*.

PLANCHE VII. — Page 182.

Tombe de Claude de Charmes, abbé de Saint-Bénigne, mort en 1519 et inhumé dans ce monastère.

Fac-similé réduit d'un croquis inédit de la collection Gaignières, conservé à la Bibliothèque nationale (ms. français 20891, f. 110). Ce croquis est, comme le précédent, la re-

(1) Voir p. 19, note 1, et p. 194, note 3.

(2) *Ouvr. cité*, p. 43-44.

(3) Date donnée par M. Dumay (*ouvr. cité*, p. 43) et par dom Lanthenas (*Bibl. nat.*, coll. Bourgogne, t. XIV, f. 137).

production d'un dessin, perdu aujourd'hui, exécuté pour le recueil de Palliot.

La tombe de Claude de Charmes n'a pas échappé non plus à la destruction. Pour la décrire, M. Dumay (1) a utilisé un autre dessin de la Bibliothèque nationale (coll. Bourgogne, t. XIV, f. 181), reproduit dans la planche VII de son ouvrage. Celui-ci est préférable, malgré deux lapsus du dessinateur dans l'inscription : le *t* manque au mot *inter*, et V° doit être corrigé en V^{c}.

PLANCHES VIII et IX. — Page 306.

Lettres historiées et lettres ornées d'un bréviaire de Saint-Bénigne, du XIII^{e} *siècle, perdu aujourd'hui.*

Fac-similé réduit de copies figurées du recueil paléographique manuscrit de dom Plancher (*Bibl. nat.*, ms. latin 9089, f. 181-183).

Ce bréviaire devait être, probablement, du milieu du XIII^{e} siècle ; il ne serait pas impossible que ce fût l'un des « breviarii pulchri » que le cellérier Etienne de Broignon, mort en 1294, écrivit de sa main et donna à l'abbaye (2). — Le bréviaire de Saint-Bénigne du XIV^{e} siècle, conservé à Paris à la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 274), contient un certain nombre de lettres historiées (3), mais d'un art très inférieur à celles-ci.

Je n'ai cité comme épaves du Trésor proprement dit de Saint-Bénigne que la statuette et l'inscription commémorative reproduits dans notre planche V, et un fragment de la bro-

(1) *Ouvr. cité*, p. 40-41.

(2) Cf. ci-devant, p. 305-306.

(3) Cf. le *Catalogue des manuscrits* de cette bibliothèque, par M. Henri Martin, t. I, p. 163.

catelle orientale qui servit de suaire aux ossements du saint, lors de la translation de ses reliques dans une nouvelle châsse, en 1288, fragment conservé aujourd'hui au Musée de Cluny (1). M. Henri Chabeuf a eu l'obligeance de me signaler, au Musée de Dijon, un objet qui paraît provenir aussi des anciennes collections artistiques de l'abbaye. Il s'agit d'un hanap, décrit en ces termes dans la dernière édition (1883) du catalogue du Musée (2) : « Hanap du XVI^e^ siècle. Coupe composée d'une noix de coco, enrichie de cercles et d'un couvercle d'argent doré, montée sur un pied de même matière. Les ciselures qui couvrent ces ornements sont d'un dessin très remarquable. Travail allemand. Hauteur : 0. 324 mill. ». Il semble très probable que ce hanap soit le « vase de coco, garni d'argent doré », inventorié dans le procès-verbal de 1790 (3). Seulement, le rédacteur du procès-verbal a fait erreur — ou enregistré une tradition fausse — en complétant ainsi son libellé : « Un vase de coco..., qu'on croit avoir appartenu au roy de Pologne Wladislas, enterré dans ladite église ». Un hanap du XVI^e^ siècle n'a pu appartenir à un personnage mort en 1389 (4). D'autre part, aucun des objets mentionnés aux inventaires de 1395 et 1519 comme provenant de Wladislas (5) ne peut être identifié avec celui-ci ; une coupe y figure (6), il est vrai, mais elle était en nacre.

(1) Cf. ci-devant, p. 194-95.

(2) Page 428, n° 1509.

(3) Cf. ci-devant, p. 146-47, art. 18. — Voir aussi p. 143, art. 20.

(4) Cf. ci-devant, p. 11, note 5.

(5) Invent. de 1395, art. 25, 36, 44 et 60 ; — invent. de 1519, art. 13, 26, 88 et 164.

(6) Invent. de 1395, art. 25 ; — invent. de 1519, art. 88.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 11, note 5, ligne 11. — Lire : dux *albus...*, au lieu de : dux *abbas...*

Page 11, note 6, dernière ligne. — Lire à la fin de la ligne : *les*, au lieu de : *le*.

Page 12, note 1, ligne 1. — Lire : appa*rence*, au lieu de : appa*rencce*.

Page 46, note 3. — Supprimer la seconde partie de la note. Il s'agit bien en effet d'un reliquaire de saint Maurice (cf. p. 186 et p. 199, note 3).

Page 47, note 3, ligne 3. — Ajouter, comme référence, l'art 76 aux art. 89 et 91.

Page 48. — Compléter ainsi la note 4 : Lire : de *monsieur saint Martin*, ou : *de plusieurs martires* (cf. p. 185 et p. 203, note 5).

Page 56, art. 53, lignes 2 et 3. — Rétablir ainsi le texte : « ... au milieu de laquelle, est (5) un vaisseaul tout rond, est le reliquaire de la croix... », et substituer à la note 5 : Lire : *en*.

Page 63, note 4, ligne 1. — Lire : Bénigne Chenilly, au lieu de : Bénigne *de* Chenilly.

Page 70, note 2, ligne 3. — Supprimer : *ou plutôt renouvela la permission*.

Page 78, note 4. — Lire : *entierement sur...*, au lieu de : *entierement à...*

Page 79, note 2. — C'est la lecture *coulons* qui paraît la plus probable.

Page 100, ligne 5. — Lire : *doublés*, au lieu de : *doubles*.

Pages 102-103, note 7. — Les armes de Guillaume Sacquenay ou Sacquenier paraissent avoir été plutôt : *de... à deux clefs de... posées en sautoir*.

Page 112, note 5. — Rétablir la première syllabe du mot *mouchiers*, qui est tombée au tirage.

Page 119, art. 283, ligne 1. — Lire : ass*ç*avoir, au lieu de ass*a*voir.

Page 137, art. 374, ligne 2. — D'après le contexte, les deux mots « demies meures » ont dû être ajoutés après coup à l'inventaire de 1519, au cours d'un des récolements de 1520 à 1530.

Page 139, note 2, lignes 1-2. — Lire : Franche-Comté, au lieu de : Franche-Conté.

Page 150, note 1. — Lire : probablement, au lieu de : propablement.

Page 173-174. — J'ai omis d'indiquer ici que le cellérier Etienne de Broignon, mort en 1294, fit présent à l'abbaye d'un calice (cf. p. 305-306).

Page 188, ligne 6. — Guillaume Sacquenier donna en outre au couvent un calice (cf. l'art. 84 de l'invent. de 1519).

Page 188, note 7, ligne 2. — Rétablir : pro *quo sponte*, au lieu de : pro *quos ponte*.

Page 195, note 8. — Il faut un trait d'union au lieu d'une virgule entre les deux chiffres.

Pages 207-8, note 4. — Dans les *Icones et epitaphia quatuor postremorum ducum Burgondiæ... Les pourtraicts des quatre derniers ducs de Bourgongne...* (publiés par Etienne Tabourot, en 1587, à Paris, chez Jean Richer, pet. in-8° de 22 ff.), les quatre portraits ont été gravés sur cuivre d'après les dessins de « maistre Nicolas d'Hoey, peintre » (voir la préface, p. 3).

Page 214, ligne 10. — Sur le relâchement de la vie religieuse à Saint-Bénigne, en 1647, cf. l'*Invent. sommaire des Arch. département. de la Côte-d'Or*, par M. Joseph Garnier, *série B*, t. VI (en cours d'impression), p. 334-335.

Pages 245-46. — Rétablir ainsi les mentions iconographiques relatives à saint Bénigne : I, 3, 6,... 87, 102, 127; II, 1, 4,... 58, 159, 166...

Page 249, ligne 3. — Le priant mentionné à l'art. II, 285 est l'abbé Alexandre de Montagu.

Page 249, ligne 10. — Lire : 11, au lieu de : 21.

Dans les légendes des planches, il s'est glissé trois fautes d'impression :

Planche V. — STATUETTE DE SAINT-BÉNIGNE..., supprimer le trait d'union.

Planches VIII et IX. — Lire : *dom* Plancher, au lieu de : *dom.* Plancher.

TABLE

Avertissement, pages 3-6.

Inventaires du Trésor de Saint-Bénigne.

I. — Inventaire de 1395, p. 7-27.

II. — Inventaire de 1519, p. 28-141.

III. — Etat de l'argenterie de l'abbaye, dressé par les commissaires de la commune de Dijon chargés de la « visite et reconnoissance de l'argenterie des églises de ladite ville », 27 novembre 1789, p. 142-143.

IV. — Procès-verbal de visite de l'abbaye par les officiers municipaux de Dijon, 29-30 avril 1790, p. 144-149.

V. — « Etat des effets qui ont été trouvés dans la sacristie... », 18 juillet 1791, p. 149-153.

Le Trésor de l'abbaye Saint-Bénigne.

Historique du Trésor, p. 155-243. — Table des mentions iconographiques des inventaires, p. 244-249. — Notes sur les sculptures (p. 250-268), les peintures (p. 268-283), les vitraux (p. 283-288), les mosaïques (288-290), la musique (p. 290-293), les cloches (293-299) et la bibliothèque de Saint-Bénigne (p. 299-320).

Glossaire des anciens termes employés dans les inventaires, p. 323-341.

Explication des planches, p. 342-349.

Corrections et additions, p. 350-351.

LES

VOLONTAIRES DE DIJON

EN 1789

L'histoire de la Révolution à Dijon est peu connue, non que les historiographes ou les matériaux manquent, mais le sol est encore trop brûlant pour s'y engager.

Voici cependant une page de cette histoire qui ne compromettra personne, elle prouvera qu'en 1789 un courant patriotique entraînait toutes les classes de la société : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, le peuple ; que tous les citoyens acceptaient sans arrière-pensée le nouveau régime, et saluaient avec enthousiasme la jeune liberté. Il ne s'agit pas ici des volontaires de 1791 et de 1792 qui, avec une spontanéité qui les honore, répondirent avec empressement à l'appel de la patrie en danger ; mais de citoyens que les circonstances forcèrent à se réunir, pour maintenir l'ordre dans la ville, et assurer le respect des personnes et des propriétés, de concert avec la garde bourgeoise qui existait à Dijon de toute ancienneté.

Lorsque, le 25 août 1788, le roi fit appeler Necker pour succéder à Brienne, une explosion de joie publique se manifesta dans toute la France, et les troubles qui commençaient déjà à se produire cessèrent un instant.

L'approche des états généraux, convoqués pour

le 1er mai 1789, avait aussi contribué à apaiser les esprits, mais ce calme fut de courte durée, car l'état d'excitation des masses allait toujours en augmentant.

En province, la population commençait à s'agiter, des bandes menaçantes se formaient et parcouraient les campagnes en se portant à de nombreux excès (*a*).

L'année 1788 avait été mauvaise et les récoltes en grande partie perdues, par la gelée et par la grêle. L'hiver vint et fut le plus dur du siècle ; le pain était hors de prix et n'en avait pas qui voulait. Les maraudeurs saccageaient les forêts, vendaient les arbres qu'ils abattaient ; à Etampes des fermes étaient mises au pillage.

Arthur Young, le célèbre économiste anglais, qui parcourait la France à cette époque, ne se trompait pas sur la situation : « voleurs, galériens, écrit-il, mauvais sujets de toute espèce, ce sont eux qui pousseront les paysans aux dernières violences (*b*) ».

(*a*) Le roi est informé que des troupes de brigands répandues dans le royaume s'attachent à tromper les habitants des campagnes en leur persuadant qu'ils peuvent attaquer les châteaux, en enlever les archives et commettre d'autres excès envers les propriétés des seigneurs. Sa Majesté se trouve dans la nécessité de faire connaître que de semblables violences excitent toute son indignation. Elle enjoint expressément à tous ceux chargés de l'exécution de ses ordres de prévenir ces délits et d'en poursuivre sévèrement la punition (Ordonnance du roi rendue à Versailles le 9 août 1789).

(*b*) *Voyage en France*, tome I, page 256.

« Dans les quatre mois qui précédèrent la prise de la Bastille, plus de trois cents émeutes éclatèrent en France ; en toute révolution la lie d'une société monte à la surface (*a*). »

D'où sortaient ces gens. « On ne les avait jamais vus. Quelles figures ! On ne se souvenait pas d'en avoir rencontré de pareilles en plein jour. D'où sortent-ils ? Qui les a tirés de leurs réduits ténébreux ?

« Etrangers de tous pays, armés de grands bâtons, déguenillés, les uns presque nus, les autres bizarrement vêtus de loques disparates, affreux à voir, voilà les chefs ou comparses d'émeute à six francs par tête, derrière lesquels le pays va marcher (*b*). »

Contre cette révolte, où était la force ? L'armée, le peuple laissaient faire. Déjà en 1788, le maréchal de Vaux écrivait au ministre qu'il ne pouvait compter sur les troupes.

En Bourgogne, la situation n'était pas meilleure que dans le reste de la France.

Une famille noble, qui se trouvait à Luxeuil pour raison de santé, veut se réfugier à Dijon ; en chemin elle reçoit des coups de fusil, et des amis lui donnent le conseil de renoncer à ce projet, car on prétendait qu'à Dijon la noblesse était

(*a*) H. Taine, *la Révolution*, p. 13.
(*b*) H. Taine, *l'Ancien Régime*, page 508.

bloquée par le peuple, ce qui était exagéré. Il y avait encore dans la ville quelque semblant d'ordre maintenu par la milice bourgeoise.

C'était tout ce qui restait de force publique en 1789, pas de régiments ; la garde du gouverneur, le prince de Condé, avait quitté la ville, la garnison du château était insignifiante, et, fidèle à de vieilles traditions, elle intervenait plutôt contre que pour les habitants (*a*).

Arthur Young, dont j'ai déjà parlé, se trouvait à Dijon en 1789, et voici comment il s'exprime sur l'état de la province et de la ville (*b*) :

« On me dit que l'intendant d'ici s'est sauvé (*c*) et que le prince de Condé (2), gouverneur de Bourgogne, est passé en Allemagne. On assure positivement et sans façon que tous deux seraient pendus s'ils revenaient.

« De telles idées n'indiquent pas une grande autorité de la garde bourgeoise, instituée pour arrêter les excès (*d*), elle est trop faible pour main-

(*a*) A l'annonce de la prise de la Bastille, les citoyens prirent les armes et s'emparèrent du château et de toutes les munitions de guerre qui s'y trouvaient (*la Révolution à Dijon*, par Justin Ledeuil page 12).

(*b*) A. Young, *Voyage en France*, tome I, page 264.

(*c*) Amelot de Chaillou (n° 1, in fine).

(*d*) Arthur Young parle ici de la milice bourgeoise qui a existé de tout temps à Dijon et qui était commandée par le vicomte maleur. Les volontaires n'ayant été constitués qu'après le 24 juillet 1789, et le voyageur anglais n'étant à Dijon que fin juillet, il n'a pu y faire allusion.

tenir l'ordre ; la licence et l'esprit de déprédation dont on parlait tant en Franche-Comté se sont montrés ici, mais pas de la même façon. Il y a à présent dans mon hôtel *de la ville de Lyon* (*a*), un monsieur noble pour son malheur, sa femme, ses parents, un enfant de quelques mois à peine qui se sont échappés la nuit presque nus de leur château en flammes. . . . . .

« Ces abominations gratuites attireront la haine contre les causes qui les ont suscitées, on pourrait *bien reconstituer le royaume sans recourir à cette régénération par le fer et le feu, le pillage et l'effusion de sang*. Trois cents bourgeois montent la garde tous les jours à Dijon, ils ont six pièces de canon.

« La noblesse a cherché son refuge parmi eux, aussi plusieurs croix de Saint Louis brillent dans leurs rangs. Il n'y a que trois convives à table d'hôte, moi et deux gentilshommes chassés de

On lit dans le *Mercure Dijonnais*, quelques jours avant la constitution des volontaires :

« 15 juillet 1789. Le mercredy 15 juillet sur les deux heures après midi, le tocsin ayant sonné sur Saint-Philibert, toute la bourgeoisie s'assembla et on peut mettre à cette époque le commencement des troubles de Dijon qui peuvent durer longtemps. Dès le soir on prit les armes ; M. de Gouvernet fut insulté par la canaille, et les bons bourgeois eurent bien de la peine à le sauver de la fureur de quelques mutins, on le ramena chez luy et on luy donna une garde de trente hommes, il est comme prisonnier dans son hôtel. »

(*a*) Hôtel situé rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 49

leurs domaines. Leur description de cette partie de la province entre Langres et Gray est effrayante, il y a eu peu de châteaux brûlés, mais trois sur cinq ont été pillés et leurs propriétaires heureux de s'enfuir la vie sauve. . . . . .

« J'ai dîné avec M. de Morveau (3), ça été un beau jour pour moi.

« La grande et juste réputation qu'a M. de Morveau d'être non seulement le premier chimiste de France, mais aussi l'un des plus célèbres dont l'Europe se fait honneur, me faisait désirer sa compagnie. Je fus charmé d'entendre M. de Morveau remarquer, à propos des derniers troubles, que les excès des paysans venaient de leur manque de lumières ; à Dijon on avait recommandé publiquement aux curés de mêler à leurs sermons de courtes explications politiques, mais ce fut en vain, pas un ne voulut sortir de la routine.

« Je demandai si les châteaux avaient été pillés par les paysans seuls, ou par une bande de brigands que l'on disait si nombreuses. Il m'assura qu'il avait cherché très sérieusement à s'en rendre compte, et que toutes les violences à sa connaissance dans cette province venaient des *seuls paysans;* on avait beaucoup parlé de *brigands*, mais sans rien prouver. »

Tel est le récit du voyageur anglais sur ce qu'il a vu à Dijon, on doit croire volontiers, comme

M. de Morveau, que l'on mettait sur le compte de *brigands* les excès des paysans. Voici ce qui se passait : les paysans attaquaient rarement le château de leur village dans la crainte d'être connus et punis, mais ils se réunissaient à d'autres habitants du voisinage, et en bandes ils allaient brûler, à quelques lieues de leurs domiciles, un château des environs (*a*). Il est juste de dire que ces paysans étaient la lie de la population des villages, et qu'ils méritaient bien le titre de *brigands*.

Le 24 juillet 1789, le comité et l'état major de la commune de Dijon s'étaient réunis, et avaient fait publier un avis dans lequel ils disaient: qu'ils avaient appris avec douleur les excès auxquels on s'était livré dans les campagnes ; ils engageaient tous les bons citoyens à se rallier autour du roi, à ne mettre aucun retard dans le paiement des impositions : « Acquittons, disaient-ils, les dîmes et les droits seigneuriaux, car toutes espèces de propriétés sont sacrées, et les Seigneurs, qui ne veulent plus être que des citoyens comme nous, ont le même droit à la protection des lois. Gardons-nous d'attaquer à force ouverte, les

(*a*) J'ai souvent entendu raconter par mon grand-père que les habitants de villages avoisinant Gemeaux étaient venus pour piller et démolir le château de cette localité ; il accourut, les harangua, fit venir un fût de vin qu'on but à la santé de la nation et le château fut sauvé.

maisons et les autres propriétés de nos concitoyens. Une guerre ouverte n'autoriserait pas de tels excès. Comment pourrions-nous nous y livrer, lorsque les citoyens de tous les ordre veulent se réunir, pour ne plus former qu'une seule nation soumise aux mêmes lois, et supportant également les mêmes charges (*a*) ? »

Oui, tous les ordres demandaient à se réunir, et c'est le 27 du même mois de juillet que cette union fut décrétée.

En la salle de l'hôtel de ville eut lieu en effet une assemblée présidée par M. Charbonnel, premier échevin, le vicomte maïeur Moussière (4) n'ayant pas jugé à propos d'y assister. Elle était composée du conseil de ville, des députés de l'université, des députés des avocats, du parlement, de la chambre des comptes, des procureurs devant les diverses juridictions ; aussi des députés du collège de médecine, des notaires conseillers du roi, de la maîtrise des eaux et forêts et de tous les corps et communautés de la ville, des députés et habitants des sept paroisses qui ne tenaient à aucune corporation.

Le président M. Charbonnel (5) dit :

Que MM. les vicomte-maïeur et échevins, au moment où la liberté était rendue à toutes les communes du royaume, avaient pensé que Dijon

(*a*) Bibliothèque de Dijon, fonds Delmasse, n° 480.

pouvait désirer user de son droit de choisir et nommer librement et à la pluralité des voix ses maire, échevins et syndics, qu'aussi ils étaient prêts à se retirer; puis il donna connaissance à l'assemblée de la démission de M. Moussière et quitta la présidence, où il fut remplacé par M. Bergié, lieutenant criminel au bailliage, acclamé par tous.

Le nouveau président met aux voix la question de savoir si on veut confirmer aux échevins et syndics en exercice leurs pouvoirs, ce qui est accepté à l'unanimité ; il est cependant décidé que trente membres choisis dans la garde bourgeoise leur seront adjoints.

Ensuite on règlemente cette milice bourgeoise, qui bientôt s'appellera garde citoyenne.

Il est décidé, qu'elle sera composée désormais de six divisions pour les sept paroisses, savoir :

Notre-Dame,
Saint-Michel,
Saint-Jean,
Saint-Médard et Saint-Pierre,
Saint-Nicolas,
Saint-Philibert.

Les journaliers, les manouvriers et les artisans pauvres, seront dispensés de tout service.

A cette réunion, M. Larché (6) annonce que M. de Bastard (7), conseiller au parlement et plu-

sieurs autres citoyens offraient (*a*) de former une compagnie de cavalerie composée de volontaires (*b*).

Il est décidé que, par M. Larché, il sera fait à M. de Bastard des remerciements pour son zèle patriotique, et qu'on l'assurera que le comité de ville verra avec plaisir se former une compagnie composée de bons citoyens, qui pourront rendre aux habitants de la ville de véritables services.

Avant de se séparer, l'assemblée ordonne des illuminations générales, en témoignage de la joie que doivent éprouver tous les citoyens, à l'occasion de la réunion de tous les ordres de la ville, illuminations qui auront lieu le jour de la bénédiction du drapeau.

A cette même réunion, les jurés vignerons et laboureurs de la ville de Dijon ont demandé, attendu l'inclémence de la saison, à ce qu'on recoure à l'intervention du ciel par des prières publiques.

Il est unanimement arrêté, qu'il sera fait, le trente juillet, à neuf heures du matin, une procession générale à Notre-Dame de Bon-Espoir, à laquelle assisteront tout le clergé de la ville, les

(*a*) Voir *Mercure Dijonnais*, page 357.

(*b*) Les boutons de l'uniforme des volontaires de cavalerie portaient un cartouche entouré de deux branches de laurier, au milieu duquel brillait un soleil avec cette devise : *Crescendo vigescet;* au-dessous, en exergue, ces mots : *Volontaires de Dijon* 1789.

députés de la commune, du comité de l'état major, les officiers de la garde bourgeoise, etc., et puis qu'au retour de la procession, il sera célébré à la cathédrale une messe votive avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement.

Le registre de la ville (*a*) porte plus de 400 signatures; on y remarque les noms de : Ranfert (8), Palaiseau (9), le président Pérard (10), Vergnette (11), Bussy, le baron de Meurville (12), Jannon, doyen de la cathédrale, Gauthier, chanoine de la Sainte-Chapelle, le marquis de Longecourt (13), le chevalier de Suzenet (14), Legoux (15-16), Liégard (17), Pasteur, Joly (18), Virely (19), Canquoin (20), Milsand (21), etc. Tous ont protesté de leur dévouement à la patrie, au roi et à la liberté.

La compagnie des volontaires chasseurs à cheval fut rapidement formée, et l'élection des chefs eut lieu le 20 août 1789.

Voici la composition de l'état major :

MM. De Bastard, capitaine,
Juillet (22), capitaine en second,
Pille (23), 1er lieutenant,
Rameau (24), lieutenant en 2me,
Labaume, lieutenant en 3me,
Boudet, sous-lieutenant,
Bazin l'aîné, sous-lieutenant en 2me,
Montille, sous-lieutenant en 3me,

(*a*) Archives municipales Dijon. Registre 1789.

Ils prêtèrent serment entre les mains de M. Charbonnel, premier échevin et président du comité de ville.

La garde bourgeoise devenue garde citoyenne fut réorganisée par des règlements délibérés par le comité le 22 août 1789.

L'article 24 du règlement portait :

« Il sera formé une compagnie d'artilleurs de quatre-vingts hommes, composée de citoyens de bonne volonté et commandée par un capitaine en premier, un capitaine en second, un lieutenant en premier, un lieutenant en second, deux sous-lieutenants et 74 artilleurs y compris les sergents et les caporaux.

« La compagnie devra être divisée en six escouades, de façon à ce qu'il y en ait une attachée à chaque bataillon de la garde citoyenne. Les officiers devront être élus au scrutin par tous les membres de la compagnie (*a*). »

Cette compagnie fut organisée. MM. de Morveau, commandant, Lavirotte, Durande fils (25), Maret (26), de Charmois, officiers.

La cérémonie de la bénédiction du drapeau patriotique et du guidon de la légion des volontaires chasseurs à cheval fut fixée au jeudi 29 août 1789, en l'église Saint-Michel, à onze heures du matin.

(*a*) Archives municipales. Registre de ville 1789.

Ce jour à l'heure indiquée, l'assemblée se forma à l'hôtel de ville (qui était alors rue Jeannin, aux archives) ; M. le Marquis de La Tour du Pin Gouvernet (27), commandant en chef, était présent, et aussi MM. les officiers municipaux, les représentants de la commune, du comité et des divers ordres de la ville.

Le cortège sortit à onze heures précises et passa par les rues du Faucon, de Notre-Dame, au-dessus du Bourg, de Condé, la place Royale, rue de la Sainte-Chapelle, les places Saint-Etienne et Saint-Vincent, et arriva à Saint-Michel, à onze heures et demie.

Voici ce qu'on lit à cette occasion dans le *Mercure Dijonnais :*

« Le jeudy 30 juillet, on fit une procession générale pour demander à Dieu la paix dans le royaume et un temps favorable aux biens de la terre. M. de La Tour du Pin était de la procession sans gardes ;

« MM. les officiers municipaux, MM. du comité suivaient sans robes ni habits de cérémonie ; ils étaient cependant deux à deux, sans distinction de rang et le président se trouvait à côté de son cordonnier..... »

La bénédiction du drapeau patriotique et du guidon des chasseurs fut donnée par M. l'abbé Volfius (28), aumônier de la garde citoyenne. Après une messe basse qui fut célébrée au mai-

tre-autel par l'abbé Defoy, le curé de Saint-Michel et l'abbé Volfius prononcèrent chacun un discours inspiré par les circonstances et le cortège sortit de l'église en se dispersant (*a*).

La délibération constatant l'accomplissement de cette cérémonie nationale et patriotique est signée par un grand nombre de citoyens et notamment par :

Menu (29), curé de Saint-Philibert,
Verchère, chanoine,
Genret (30), député des patriotes,
Richard de Vesvrottes (31),

(*a*) Le discours prononcé par Volfius, plus tard évêque constitutionnel, nous a été conservé. On le trouve à la Bibliothèque de la ville de Dijon, f. Delmasse, 1661.

Il se terminait ainsi :

« Et vous, brave jeunesse, cher espoir de la patrie, vous dont l'âme non encore asservie aux préjugés de l'ambition et de l'intérêt s'ouvre si facilement aux sentiments généreux, conservez cette énergie dont vous avez déjà donné des preuves si touchantes.

« En contribuant au maintien du calme et de la paix, vous assurez la plus belle révolution qui se soit faite sur terre . . . . . .

« Mais à quoi serviraient tous ces biens sans la religion ? Grand Dieu, père du genre humain, nous nous prosternons devant votre grandeur infinie.

« Et vous, tige auguste des Bourbons, grand saint et grand roi, vous qui dans un siècle encore barbare posâtes les premières bases de nos lois et portâtes le premier coup à la tyrannie féodale, voyez du ciel l'édifice majestueux qui s'élève, veillez sur ce peuple que vous aimez, veillez sur le prince chéri restaurateur de nos libertés . .

« Que la justice divine dirige toutes nos démarches et qu'à ces mots : Liberté et Patrie nous ajoutions encore ceux-ci : Piété et Religion. »

Richard de Ruffey (*a*), qui depuis... *(mais alors tous admiraient ses vertus)*, de Suzenet, Chabeuf (33), Jacquinot (34), Daubenton, Maret, Lavirotte, Gruère, Vivien, député des huissiers, Jacotot (35), député de la Jeunesse, Chaussier, etc.

Le comité de ville vota des remerciements à M. le curé de Saint-Michel et à M. l'abbé Volfius pour les soins et peines qu'ils avaient bien voulu prendre à l'occasion de la cérémonie, et les pria de lui communiquer leurs discours.

Le 31 août, MM. les officiers et chevaliers de l'Arquebuse se mettent à la disposition de la commune pour le service public. Ce service semblait déjà suffisamment assuré par la garde citoyenne, les chasseurs à cheval et les nouveaux venus chevaliers de l'Arquebuse, mais tous les citoyens voulaient rivaliser de zèle ; aussi le 7 septembre, un certain nombre d'habitants demandent au conseil de ville, de les autoriser à former encore une compagnie de grenadiers volontaires, pour servir dans toutes les occasions où elle pourra être utilisée, sans néanmoins qu'aucun de ceux qui en feront partie prétendent à être dispensés du service dans la garde citoyenne.

(*a*) « 21 germinal an II, Richard de Ruffey (32), président au Parlement de Dijon, y domicilié, fut condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Côte-d'Or comme émigré et exécuté. Il n'avait jamais quitté ce département. »

Notice des personnes nées ou domiciliées dans le département de la Côte-d'Or qui ont péri sur l'échafaud, par Gabriel Peignot.

L'autorisation accordée, la compagnie fut rapidement formée. Ses statuts nous ont été conservés, en voici le préambule :

« Le corps de volontaires patriotes, y est-il dit, ne devant son origine qu'à une nécessité urgente de défendre la liberté française, n'a pu s'organiser préliminairement ; mais comme toute société se corrompt et se dissout si elle n'a pas de règles sûres et inviolables, il est indispensable qu'un plan, qui sera le résultat de la volonté de tous, obvie aux abus, maintienne l'émulation, la concorde et la subordination, plus essentielles encore dans une institution militaire, que dans un établissement civil.

« Les volontaires ne cesseront jamais d'offrir à la patrie un service dont l'unique but est la défense commune. Des sentiments d'estime et d'attachement devront unir tous les membres de l'association.

« Chaque volontaire devra contribuer aux dépenses nécessaires à l'existence du corps.

« Les volontaires étant tous égaux, doivent être amovibles, mais les connaissances éminentes de leur chef actuel dans l'art militaire, ses qualités personnelles et les soins qu'il a donnés à l'instruction de tous, fait taire cette loi en faveur de ce zélé patriote, c'est en le proclamant leur chef permanent que les volontaires croient lui donner un témoignage de vive reconnaissance. »

Les dispositions réglementaires portaient :

« Que le nombre des volontaires serait illimité, que tous les citoyens pourraient y être reçus après présentation et enquête, et que l'admission aurait lieu à la pluralité des suffrages.

Il fallait au moins avoir 16 ans, pas plus de 40 pour être admis.

Les écoliers ne pouvaient en faire partie de crainte que le service ne nuise à leurs études, mais les étudiants en droit, les clercs, les élèves en chirurgie pouvaient être reçus.

Chaque volontaire payait trois livres d'entrée et une cotisation de 12 sols par mois.

L'uniforme des volontaires grenadiers se composait : d'un habit bleu de roi, revers et parements blancs, passe-poil rouge, collet rouge, doublure blanche, boutons jaunes unis, culotte et gilet blancs. En hiver guêtres noires avec boutons de cuivre, et en été guêtres blanches, sur le revers du pan de l'habit, des fleurs de lys rouges sans broderie.

Le corps était divisé en compagnies de 24 volontaires avec un capitaine, un sergent, deux caporaux.

Les compagnies réunies étaient commandées par un commandant en chef, un commandant en second, un major, un porte-drapeau, un sergent-major. Il devait y avoir tous les trois mois une assemblée générale des volontaires que le com-

mandant en chef avait seul le droit de convoquer. Ceux qui s'écarteraient des règlements et de la consigne seraient passibles d'amende.

Le commandant en chef nommé par acclamation fut le Révérend Père Eugène, capucin (36) *(On ne s'attendait guère à voir un capucin en cette affaire)* ; Richard l'aîné, commandant en second.

Parmi les membres on remarque : MM. Madénié, Bérard, Collot, Tainturier, Guillemin, Rouget, Legoux, Fremiet, Violle, Joliet l'aîné, Durey, Marie Lacombe, Billard (37), Liégeard aîné, Perrenet, Jacotot, Morland (38), élève en chirurgie, Devosge (39), Dubard, Lévêque, Bonnet aîné, Marchand, Dunoyer, Arnollet, Belime, Bichot aîné, Darbois, Jacquinot, Milsand, Morelet (40), Saint-Père (41) et beaucoup d'autres.

On s'attendait si peu à voir un capucin à la tête des volontaires et la surprise fut si grande, même chez les étrangers à la ville, qu'une dame Belfort, comédienne attachée à la troupe de Dijon, adressa une épître en vers au R. P. Eugène qui se terminait ainsi :

J'ai vu, le croirez-vous ? Vous direz que je mens (*a*) ;
J'ai vu de Saint François un moine vénérable,
Capuchon sur le dos, conduire un régiment !
Eugène, sous le froc est aussi respectable,

(*a*) Epître en vers, Dijon, 25 septembre 1789, in-8. Bibliothèque de Dijon, fonds Delmasse, nº 1347.

Qu'en tête du canon, il paroît redoutable !
Ma tante, oh ! pour le coup, le trait est surprenant !
Un capucin ! Ovide, en ses métamorphoses,
(Je les connais) n'y mit jamais rien d'approchant...
Mes chers neveux, jugez des effets par les causes,
Et vous n'y verrez rien qui soit fort étonnant.
Je l'ai vu père Eugène..., il mérite ce nom,
Joindre un sabre à sa robe, en main la baïonnette,
Les attributs de Mars ceints avec le cordon
Que fait vœu de porter tout bon Anachorète.
Père Eugène ! pardonne à nos petits enfants,
Qui riront d'un récit qui paroît incroyable.
Ah ! si, pour nos malheurs, en ces tristes instants
La guerre, ce fléau toujours si redoutable,
Venoit accroître ici l'horreur de nos tourments,
Ne t'embarrasse point que l'avenir en rie ..
« Consultant la vertu, n'écoute que ton cœur ;
« Donne, en bon capucin, ton âme au Créateur,
« Et donne, en bon François, le reste à ta Patrie. »

L'aumônier du bataillon des grenadiers volontaires était le R. P. Stanislas, il a célébré la première messe du corps le 5 octobre 1789. La compagnie devait assister aux messes les dimanches et fêtes, ceux qui manquaient pouvaient être condamnés à l'amende.

Le drapeau de ces volontaires a été composé par M. Carbillet, peintre, il devait être déposé, ainsi que ceux des chasseurs et artilleurs, à l'hôtel de ville ; toutefois il a été délibéré qu'en cas de dissolution du bataillon des grenadiers, le drapeau serait déposé à l'église des R. P. Capucins où il

avait été bénit et où il demeurerait suspendu. Quant au drapeau des artilleurs, la bénédiction en fut faite par M. l'abbé Volfius, le jour de la Sainte-Barbe, à l'église des Bénédictins, en présence de la compagnie et d'une délégation du comité de ville,

Deux discours furent prononcés, l'un par le prieur des Bénédictins, l'autre par l'abbé Volfius (*a*).

Ainsi, les *volontaires de Dijon* se composaient de trois corps : *chasseurs à cheval, artilleurs et grenadiers ;* ils étaient chargés de veiller à la sûreté des habitants conjointement ou séparément. Le 7 décembre 1789, une assemblée générale de ces trois corps de volontaires a lieu et on vote à l'unanimité un règlement portant *union* entre tous pour le maintien de la paix et l'exécution des décrets de l'assemblée nationale. Une délibération constate que le serment de cette union a été prêté. Elle ne devait pas être de longue durée, car le 22 avril 1790, il fut délibéré que le traité d'union entre les trois corps demeurait supprimé en ce qui concernait la compagnie de chasseurs à cheval. La cavalerie a toujours fait mauvais ménage avec l'infanterie.

(*a*) Discours prononcé le 4 décembre 1789 par le prieur des Bénédictins. Bibliothèque de Dijon, 18279 n° 8. Discours prononcé par l'abbé Volfius à la même date. Bibliothèque de Dijon, fonds Delmasse, 1662.

Les volontaires faisaient leur service, on les voit de garde au théâtre, au marché, on les voit même se transporter hors de Dijon à Pont-de-Pany, Sainte-Sabine (*a*). MM. Milsand, Valot, Bancal sont condamnés à 10 sols d'amende pour avoir manqué la garde de la comédie, d'autres se voient infliger 40 heures de prison pour avoir joué dans les corps de garde contrairement aux règlements.

Les volontaires se mettaient en rapport avec les gardes nationales des autres villes, ils leur envoyaient des adresses parmi lesquelles j'en retiendrai une qui est assez curieuse et qu'on est étonné de voir composée et votée en assemblée générale par un corps armé. Elle est ainsi conçue :

« Français,

« Vous venez de couvrir votre nom d'une gloire immortelle, animés du patriotisme le plus éclairé vous marchez à la liberté, précédés par le flambeau de la philosophie et de la raison, mais pendant que vous posez les fondements nouveaux de votre liberté et de votre gloire, permettez

(*a*) Sans doute pour y rétablir l'ordre menacé dans cette région.

« Commarin, Grosbois, Montculot, Créancey sont visités par des bandes et les maisons saccagées. Dans la nuit du 26 au 27 juin 1791 au château de Créancey, tout est pillé, les glaces sont brisées, les tableaux lacérés, les portes enfoncées et M. de Comeau-Créancey horriblement maltraité, etc. »

(H. Taine, *la Révolution*, tome I, page 402).

à un corps de volontaires d'une des plus belles villes de France de vous faire part de quelques observations pour le commerce, observations qui ont pour objet de procurer à la France l'abondance et le bonheur. »

Après ce préambule emphatique et ampoulé, on fait l'éloge des Anglais qui, dit-on, se suffisent à eux-mêmes, qui ne consomment que des produits de leur pays, et on ajoute qu'ils ne se croient jamais mieux parés que lorsqu'ils sont couverts d'étoffes faites en Angleterre ou de bijoux d'acier qui rapportent à ce royaume des sommes considérables.

Puis on engage les Français à imiter les Anglais dans leurs travaux et dans leurs industries et on ajoute en terminant : « Déjà notre patriotisme les étonne, que notre industrie devienne pour eux encore un sujet d'admiration et pour être rivaux nous n'en serons pas moins amis ! »

On avait à cette époque la manie des adresses et des allocutions, on en faisait sur tout, celle-ci devait être l'œuvre d'un marchand d'articles de Paris égaré dans les volontaires.

Le 10 février 1790, on procède à de nouvelles élections pour la nomination des officiers ; le R. P. Eugène est réélu commandant en chef, Petitot, commandant en second. Le même jour l'assemblée générale des trois corps décide d'envoyer une adresse à l'assemblée nationale, une commis-

sion composée de MM. Jacotot et Legoux est nommée pour en préparer la rédaction, et le 15 février, en présence de M. le vicomte de Bourbon-Busset (42), commandant en chef en Bourgogne, lecture en est donnée. La voici :

« Nos Seigneurs,

« Pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour vos décrets, nous vous offririons nos bras pour les maintenir s'il était besoin de la force pour consolider l'ouvrage de la raison ; mais depuis que le roi des Français a promis solennellement de défendre la nouvelle constitution et qu'il a flétri du titre de mauvais citoyen quiconque refuserait de prêter le serment à la patrie, l'ennemi le plus décidé de la Révolution est réduit à se cacher ou à se couvrir des apparences du patriotisme. Heureuse la nation dont le monarque donne l'exemple de la soumission aux lois ! Roi jusqu'à présent par le hasard de la naissance, vos décrets l'ont proclamé le restaurateur de la liberté française, vous avez voulu qu'il soit seul assis sur un trône où le despotisme ministériel ne se plaçait que trop souvent à côté de lui..... nous demandons à être assimilés aux milices nationales, à être armés chevaliers de la liberté par les pères de la patrie, et s'il fallait malheureusement teindre de sang la route qui doit nous conduire au bonheur, nous jurons tous de courir à la mort,

plutôt que de souffrir qu'une main sacrilège porte atteinte à l'édifice majestueux d'une constitution qui a associé pour jamais un peuple libre et un Roi patriote (*a*) ! »

L'adresse fut envoyée à M. Arnoult (43), député du bailliage de Dijon, et des remerciements furent votés à MM. les Commissaires pour avoir si bien traduit les sentiments de l'assemblée. Il n'y avait vraiment pas de quoi, mais le galimatias était de mode à cette époque et sincèrement on trouvait cela très beau. Le 1er mars 1790, tous les volontaires prêtent le serment civique puis assistent à un Te Deum solennel, et le 14 mars ils nomment un comité militaire (*b*).

Pauvres volontaires, ils demandaient à l'assemblée de les assimiler aux milices nationales, et voici que le 12 juin 1790 elle décrète : « que tout corps particulier de milice bourgeoise, d'arquebusiers ou autres, sous quelque dénomination que ce soit, sera tenu de se dissoudre et de se faire inscrire dans la garde nationale. »

Grande émotion, on se réunit, on discute, on prétend que ce décret ne s'applique qu'aux corps constitués avant 1789 et on charge M. Volfius (44) député, de s'informer et de faire connaître l'interprétation précise du décret ; elle n'était pas douteuse, aussi il répondit : que l'assemblée a en-

(*a*) Bibliothèque de Dijon, fonds Delmasse n° 206.
(*b*) Délibération. Bibliothèque de Dijon, fonds Delmasse n° 209.

tendu réunir en un seul corps toutes les milices bourgeoises, même les volontaires et autres compagnies ayant des dénominations différentes, et qui se sont formés depuis et avant le mois de juillet 1789, mais, ajoute-t-il, les volontaires continueront leur service jusqu'à la constitution et à l'organisation définitives de la garde nationale.

Cette organisation se fit encore longtemps attendre, car le 30 janvier 1791, les volontaires offrent leur concours au directoire du département, pour défendre *l'édifice naissant du bonheur des Français*, ils déclarent être prêts à voler aux frontières à la première apparence du danger, comme toujours, à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le soutien de la constitution, et le 31 ils prêtent serment entre les mains du Directoire du département (*a*).

MM. les volontaires et artilleurs sont introduits et M. Pille (*b*) l'un d'eux portant la parole dit :

« L'amour de la patrie et de la liberté nous a fait prendre les armes, nous avons concouru au maintien de la tranquillité intérieure avec tous nos frères d'armes. Aujourd'hui que des bruits

(*a*) Procès-verbaux des séances du directoire de la Côte-d'Or, 31 janvier 1791. Archives de la Côte-d'Or. Registre des délibérations.

(*b*) Pille a été nommé plus tard lieutenant-colonel des volontaires de 1791.

sourds font craindre que les ennemis de notre sainte constitution ne soient secondés par des forces étrangères amenées par ces vipères, nous venons, citoyens, à jamais fidèles à nos serments, les renouveler et offrir tout notre sang et nos vies pour défendre la patrie dans tous les postes où elle nous croira utiles, les plus périlleux seront pour nous les plus honorables ; sur les frontières, dans les camps, partout nous saurons nous montrer dignes du nom français, de ces hommes fiers et libres qui, supérieurs aux Grecs et aux Romains, n'ont recouvré les droits sacrés de la liberté, de l'égalité que pour en propager les principes sur la terre, de ces hommes enfin qui regretteront de ne pouvoir mourir qu'une fois pour le triomphe de la cause de l'humanité et pour la chute des tyrans.

« M. le Président a répondu :

« Nous applaudissons à votre démarche, mais elle ne nous surprend pas, nous savons qu'armés pour la liberté et la patrie, la noble ambition qui vous anime est de prouver à la France que vous êtes digne de défendre une si belle cause.

. . . . . .

Et il terminait ainsi :

« Quant à nous que la loi condamne à ne pas partager vos dangers et votre gloire, nous seconderons vos efforts pour le salut de la patrie tant

que nous respirerons, et s'il faut périr, puisqu'il ne nous est pas permis de le faire sur un champ de bataille et les armes à la main, nous mourrons dans cette salle (*sic*) en travaillant jusqu'à notre dernière heure à nous rendre dignes de l'estime et du regret de nos concitoyens ! »

Au mois d'octobre 1791, réunion générale des volontaires pour assister à la lecture d'un récit patriotique de la bataille de Marathon.

L'assemblée est présidée par L. A. Pille, lieutenant-colonel, commandant les volontaires de la Côte-d'Or (1er bataillon). A un passage de cette lecture où les Athéniens répondent à Hippias qui leur proposait de se rendre : « Nous voulons vivre libres ou mourir », le président s'est levé et s'est écrié :

« Amis, renouvelons ce serment si bien gravé dans nos cœurs. » Tout le monde est debout, l'enthousiasme est indescriptible, la salle entière répète : « Oui, oui, vivre libres ou mourir (*a*) !

L'assemblée électrisée par ce récit, pour donner à l'auteur Pierre Baillot (45) un témoignage de sa satisfaction, décide qu'elle fera imprimer cette œuvre à 1200 exemplaires, dont une partie sera envoyée aux volontaires de la Côte-d'Or en garnison à Reims, le surplus distribué aux volontaires de Dijon et à la garde nationale.

(*a*) *La Bataille de Marathon*, par Pierre Baillot. Bibliothèque de la ville de Dijon, fonds Delmasse, n° 1539.

Les nuages s'amoncelaient à l'horizon, *crescendo vigescet (a)*, cette devise n'était plus de circonstance car, en grandissant, le soleil diminuait d'éclat ; à cette fraternelle union des premiers jours avait succédé la méfiance. Les réunions étaient tumultueuses, on était obligé de les réglementer, on décidait :

« Qu'on ne pourrait s'y présenter que décemment vêtu : que nul ne porterait la parole sans permission et que deux personnes ne pourraient parler à la fois (*sic*). »

Les volontaires quittaient leurs compagnies pour s'affilier à des sociétés démagogiques ou anti-révolutionnaires ; le R. P. Eugène, commandant en chef, avait dû fuir, il était temps de se dissoudre, c'est ce qui arriva le 1er avril 1792, la garde nationale étant enfin organisée.

Les drapeaux furent déposés en l'église principale de Dijon *(b)*, on ne la désigne pas autrement ; les armes remises chez le quartier-maître et les registres et papiers à la municipalité ; c'est là où je me suis procuré ces renseignements, qui sont du reste fort incomplets *(c)*.

Des certificats de service furent délivrés à tous

(*a*) Devise des volontaires qui entourait sur les boutons de l'uniforme un soleil brillant.

(*b*) Sans doute la cathédrale, à cette époque Saint-Etienne, car Saint-Bénigne ne devint cathédrale que le 24 août 1792.

(*c*) Il n'existe pas, aux Archives municipales, de renseignements

ceux qui avaient fait partie des volontaires, ils témoignaient qu'ils s'étaient comportés avec honneur et probité, et s'étaient distingués par leur zèle, leur patriotisme, on aurait pu ajouter et leur bonne volonté. Ils s'étaient imposé une mission : maintenir l'ordre et faire respecter les personnes et les propriétés, ils n'y ont point failli. Honneur à eux et Dieu veuille qu'en des temps aussi difficiles et aussi troublés, ils aient dans l'avenir des imitateurs !

A ces différents titres, ils méritaient bien, même après un siècle, que l'on rappelle à leurs arrière-neveux qu'ils avaient existé.

A. HUGUENIN

spéciaux sur les volontaires à cheval et artilleurs, du moins je n'ai rien découvert, mais il y a un registre des délibérations des volontaires grenadiers, c'est dans ce registre non catalogué que j'ai puisé les documents ci-dessus.

NOTES SOMMAIRES

SUR LES PRINCIPAUX PERSONNAGES CITÉS DANS CE TRAVAIL

ET PAR ORDRE DE LEUR ÉNONCIATION

(1) Amelot de Chaillou (Antoine-Léon-Anne), chevalier conseiller du roi en ses conseils, intendant de Bourgogne et Bresse. Avait quitté Dijon avant le 24 juillet 1789.

(2) Condé (Louis-Joseph) de Bourbon, prince de Condé, prince du sang et grand maître de France, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur et lieutenant-général des provinces de Bourgogne, Bresse, etc.

(3) Guyton de Morveau, né à Dijon le 4 janvier 1737, mort à Paris le 2 janvier 1816, fut d'abord avocat-général au Parlement de Bourgogne. En 1774, il obtint des Etats de la province la fondation de cours publics de chimie, minéralogie, etc. Il embrassa avec ardeur le parti de la Révolution, fut nommé procureur général syndic du département de la Côte-d'Or, député en 1791, puis membre de la Convention ; il est auteur de nombreux ouvrages scientifiques.

(4) Moussière (Louis), écuyer, seigneur d'Athée, Magny, Vosnes et autres lieux, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Dijon, dernier vicomte-maïeur de cette ville.

(5) Charbonnel (Jean-Baptiste) né à Selongey le 16 novembre 1737, avocat au parlement, premier échevin de la ville de Dijon, marié à Marceline Finot, fut nommé juge suppléant au tribunal du district de Dijon, puis juge au même siège, substitut du procureur du tribunal criminel, puis président et enfin conseiller à la cour d'appel, officier de la Légion d'honneur, mourut à Dijon le 26 décembre 1824. Il

était le père du lieutenant général comte Charbonnel, fondateur d'un hospice à Is-sur-Tille.

(6) Larché (Claude-Michel), aussi avocat au parlement, ancien membre de la cour supérieure provisoire, puis juge au district de Louhans, président de section au tribunal d'appel de Dijon, premier président à la cour impériale le 6 avril 1811, chevalier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire, emmené comme otage des alliés en 1814 avec le président Buvée et d'autres, il fut remplacé comme premier président en 1815.

(7) Bastard (Anne-Philibert François de), conseiller au parlement, né à Paris le 5 mars 1761, fils de Bastard et d'Elisabeth Françoise de Perceval, organisa la compagnie de volontaires chasseurs à cheval dont il fut nommé commandant, fit partie en 1790 de la chambre des vacations du parlement.

(8) Ranfer de Monceau (Simon-Pierre-Bernard-Marie), né à Dijon le 26 avril 1766 de Pierre Bernard Ranfer, seigneur de Bretenières, conseiller à la chambre des comptes de Dijon, et de dame Marie-Pétronille Baudot, conseiller au parlement, marié le 6 octobre 1801 à dame Marie-Françoise de Nan-sous-Thil, mort à Dijon, le 24 août 1841, avocat, puis conseiller au parlement, conseiller à la cour d'appel, premier président, officier de la Légion d'honneur, créé baron de Bretenières par Louis XVIII en 1822.

(9) Palaiseau (Barbuot de), conseiller au parlement de Bourgogne.

(10) Perard (Jean), président au parlement, né le 7 mai 1753, fils de Jean Perard et de Françoise-Eléonore Masson, marié à Bernarde-Françoise Guyard de Changey, fit partie de la chambre des vacations du parlement chargée de juger les causes en attendant la réforme judiciaire.

(11) Vergnette de la Mothe (Bernard-Louis), conseiller maître à la cour des comptes, reçu en 1788 ; ce fut le dernier conseiller reçu en cette chambre.

(12) Petit de Meurville. Cette famille alliée aux Perreney de Charrey a quitté Dijon.

(13) De Longecourt, messire Nicolas-Philippe Berbis, chevalier, marquis de Longecourt, seigneur de Thorey, Potangey, des trois Tart et du fief de Gemeaux.

(14) Poulletier de Suzenet habitait rue Bossuet, nos 12 et 14 et était commissaire des guerres. Plus tard il vint habiter rue de la Préfecture un hôtel qui porte le no 38, vendu à M. Weil.

(15) Legoux (Bernard), né à Dijon le 4 janvier 1763, fils de Pierre Legoux, marchand, et de Marie Perrin, marié à Thérèse Satin, reçu avocat au parlement le 4 juillet 1782, fut nommé le 19 novembre 1790 greffier en chef du tribunal du district de Dijon, commissaire près le tribunal criminel de cette même ville, devint procureur général à la cour d'appel de Paris, fut révoqué en 1815, mort à Dijon le 23 septembre 1845.

(16) Legoux (Claude), son frère, né à Dijon le 25 septembre 1765, marié à Marguerite André, fut commis greffier au tribunal du district de Dijon, devint greffier en chef de la cour impériale en 1811.

(17) Liégeard aîné. Il doit s'agir ici de Jean-Baptiste Liégeard aîné, orfèvre, Grande Rue Notre-Dame (partie de la rue des Forges comprise entre la rue de la Préfecture et la rue du Bourg). J.-B. Liégeard était le bisaïeul de notre sympathique compatriote le poète Stéphen Liégeard.

(18) Joly (Philibert), avocat au parlement, a épousé Michelle Guiard; de ce mariage Louis-Bénigne Joly.

(19) Virely (Simon), né à Beaune, le 6 décembre 1733, fils d'Antoine Virely et d'Antoinette Loppin, marié à Marie-Nicole Legrand, fut reçu avocat au parlement le 5 juillet 1755, et fit partie comme juge et président du tribunal du district de Dijon, et plus tard fut juge au tribunal d'appel.

(20) Canquoin (Nicolas), procureur à la chambre des comptes.

(21) Milsand, maître apothicaire rue Notre-Dame, premier

juge aux consuls, aïeul de M. Philibert Milsand, en son vivant sous-bibliothécaire de la ville de Dijon, membre de l'académie et de la commission des antiquités de cette ville.

(22) Juillet de Saint-Pierre (Pierre-Joseph-Gabriel), né à Dijon le 14 mai 1761, fils d'Antoine Juillet de Saint-Pierre et de Michelle Clesquin, conseiller au parlement, fit partie de la chambre des vacations du parlement. Il est à remarquer que tous les conseillers au parlement qui avaient signé la réunion des ordres ont fait partie de cette chambre.

(23) Pille (Louis-Antoine) fut nommé à l'élection lieutenant-colonel des volontaires de la Côte-d'Or, né à Soissons en 1749, devint général de division, comte de l'empire, son aïeule maternelle était la sœur de Racine.

(24) Rameau (Juste), avocat au Parlement, reçu en 1767, demeurait rue du Champ-de-Mars, fut nommé député à la Convention nationale ; il habitait aussi Mesmont, canton de Sombernon.

(25) Durande fils (Jean-Edme), né à Dijon le 31 octobre 1731, fils d'Auguste Durande et de Suzanne Champagne, avocat au Parlement, maire de Dijon avec Pierre Sauvageot, tous deux nommés non par leurs concitoyens, mais par arrêté du représentant du peuple Calès du 19 brumaire an III, président du tribunal criminel de la Côte-d'Or, mort à Dijon le 12 mai 1813, doyen et bâtonnier de l'ordre des avocats.

(26) Maret (Jean-Philibert), frère aîné du duc de Bassano, né à Dijon en 1758, mort le 21 janvier 1828, sous-ingénieur des ponts et chaussées de la province.

(27) De Gouvernet, de la Tour du Pin, marquis de la Charce et de Méréville, baron de la Ferté et de Fouvans, seigneur de Saint-Andoche et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, commandant en chef en Bourgogne, habitait rue Vannerie, 41, l'hôtel qui appartient à la famille de Bretenières dont l'aspect et les attributs guerriers indiquent bien le siège d'un commandement.

(28) Volfius (Jean-Baptiste), né à Dijon le 7 avril 1734, mort dans la même ville le 3 février 1822, élève du collège Godran et des jésuites, devint évêque constitutionnel de la Côte-d'Or et fut sacré à Paris le 13 mars 1791 ; il se démit de son siège lors du concordat. A l'âge de 82 ans, Volfius adressa au pape Pie VII une rétractation solennelle de sa conduite passée, en obtint un rescrit le 28 avril 1816 qui lui rendit l'exercice régulier de ses fonctions sacerdotales.

(29) Menu, curé de Saint-Philibert, possédait une maison et un domaine à Gemeaux.

(30) Genret (Claude). Procureur au bailliage, son frère Maurice était aussi procureur au même siège. Ils descendaient d'un Genret, écuyer, capitaine au régiment de Guittaut qui avait épousé en secondes noces Michelle Mochot, veuve de Gille Castelain de Riembourg, maire perpétuel de Gemeaux.

(31) Richard de Vesvrottes, président à la Chambre des comptes de Dijon ; il avait succédé à Joly de Bévy en 1784.

(32) Richard de Ruffey (Voir la note à la page où il est question de lui).

(33) Chabeuf (Pierre), né à Bézouotte, canton de Mirebeau, en 1755, entra jeune dans les bureaux de la province, passa dans ceux du département et fut appelé par Carnot au comité de salut public, section des armes. Nommé, à la création de la préfecture de la Seine, chef de la division des finances, il demeura en fonction jusqu'en 1815 et mourut à Bèze le 21 juillet 1834. Il était l'aïeul paternel de M. Henri Chabeuf, vice-président de la Société bourguignonne d'histoire et de géographie.

(34) Jacquinot (Simon), né à Dijon le 9 mai 1724, fils de Claude Jacquinot et de Catherine Gauthier, marié à Edmée Bureau, avocat au parlement, fut juge au tribunal civil de la Côte-d'Or, mourut à Dijon le 17 thermidor an VII.

(35) Jacotot. Il y avait deux Jacotot en 1789 : l'aîné Joseph qui était professeur de philosophie et devint recteur, et le cadet Pierre, né à Dijon en 1770, professeur suppléant au

collège Godran, engagé volontaire, capitaine d'artillerie, sous-directeur de l'école polytechnique, représentant en 1815, inventeur de la méthode Jacotot pour l'étude des langues; une des rues de Dijon porte son nom.

(36) Eugène (le R. P.), commandant des volontaires, devait être un ancien officier devenu capucin ; je n'ai pu découvrir son nom de famille.

(37) Billard (Nicolas), avocat, sergent-major élu aux volontaires de la Côte-d'Or, était fils d'Antoine-Christophe Billard, avocat au parlement, conseil de la ville de Dijon et de dame Jeanne Forest ; il épousa M^lle^ Borel de la Rochette, fille du secrétaire du comité de ville, et il mourut sans postérité. Il descendait en ligne directe d'Etienne Billard de Saint-Etienne (voir le bulletin de la société, 1890).

(38) Morland a signé sur le registre de ville, *élève en chirurgie,* devint docteur en médecine. Sa veuve a légué au musée de Dijon un beau portrait peint par Prudhon.

(39) Devosge (François), né à Gray le 25 janvier 1732, fondateur de l'école de dessin, mourut à Dijon le 22 décembre 1811 ; c'était un habile professeur et un peintre de talent dont le nom est encore justement honoré et populaire en notre ville.

(40) Morelet (Pierre), avocat au parlement, fut nommé juge suppléant au tribunal du district de Dijon.

(41) Saint-Père (Charles), architecte et entrepreneur des ouvrages de la province de Bourgogne, eut un fils Claude dont je crois devoir parler, car il a droit à la reconnaissance de ses concitoyens pour avoir contribué, avec son cousin germain Devosge, à sauver d'une destruction totale la plupart de nos monuments. Il était né à Dijon le 11 février 1771, entra à l'école polytechnique, puis revint à Dijon suivre la carrière de son père, fut professeur d'architecture à l'école des Beaux-Arts et architecte du département, il mourut en 1854. Sa postérité subsiste.

(42) Comte de Bourbon-Busset, premier gentilhomme en survivance de la chambre de M^gr^ le comte d'Artois, mes-

tre de camp en second du régiment d'Anjou, commandant en chef en Bourgogne par intérim en attendant l'organisation du département de la Côte-d'Or, a succédé à La Tour du Pin de Gouvernet.

(43) Arnoult (André-Remi), né à Bèze le 10 août 1734, avocat au parlement, conseil des états de Bourgogne, fut nommé député du Tiers aux états-généraux en 1789, mort à Bèze le 11 fructidor an IV (1796).

(44) Volfius (Alexandre-Eugène), frère de Jean-Baptiste, avocat au parlement, fut député du Tiers-Etat aux états-généraux de 1789.

(45) Baillot (Pierre),né à Dijon le 8 septembre 1752, mort en cette ville le 20 février 1815, professeur de cinquième au collège Godran puis à l'école centrale et enfin au lycée de Dijon, membre de l'académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon.

ESQUISSES ALGÉRIENNES

(Suite)

. . . . . .

Ses plaisirs coûtent à l'Arabe aussi peu cher que sa vie : un peu de poudre, un peu de plomb, un fusil pour chasser, — car la chasse est pour lui une passion ; — mais s'il n'a point de fusil, il s'en passe et chasse quand même à l'aide de son bâton qu'il lance avec une dextérité merveilleuse sur le gibier qu'il veut abattre et qu'il fait lever en battant les broussailles avec ce même bâton.

Il y a aussi le café maure, où pour un sou — un *sourdi* — on lui donnera une petite tasse de café qui lui permettra de passer là toute sa journée et, au besoin, sa nuit ; car les cafés maures sont un peu aussi des hôtels où l'on couche à même sur les nattes de l'unique salle.

Il y a enfin, pour l'Arabe, comme pour tous les autres hommes, l'amour qui parfois coûte si cher et parfois se donne, ou se prend. Ici, l'homme qui n'a pas de femme se procure très facilement celle du voisin ; c'est même pour lui beaucoup plus facile que pour nous, justement parce que les femmes sont mieux gardées dans son pays et que la jalousie y est plus féroce qu'ailleurs. Ce sont généralement les enfants qui servent de messagers aux amoureux. Une fois prévenue, la

femme, si elle consent, sortira de sa tente pendant la nuit, tandis que son époux sommeille ou qu'il repose auprès d'une autre de ses femmes. Si elle ne consent pas, ou si la jalousie du mari étant éveillée, elle n'ose risquer de sortir ainsi, c'est bien simple : On se met trois, l'amoureux et deux de ses amis ; on part nuitamment pour le douar où demeure la belle, et l'un des trois hommes prend les devants afin d'attirer par sa présence tous les chiens d'un même côté. Cela fait, les deux autres hommes se glissent doucement et sans pouvoir être inquiétés sous la tente où ils ont affaire : l'un, sa matraque levée sur la tête du mari, prêt à l'assommer s'il fait un mouvement; et l'autre,... on le devine. Quant à la femme, elle se laisse au besoin prendre de force, car si elle résistait, si elle appelait ce serait la mort de son mari, — elle ne l'ignore pas, — ou bien la sienne.

Mais le bonheur de l'Arabe consiste surtout dans l'inaction : sur un tapis, sur des coussins, sur une natte, ou par terre, mais à l'ombre, être assis, ou couché de préférence, causer, fumer, et, mieux encore, dormir, tel est son idéal. Tu connais le vers célèbre :

Dormir la tête à l'ombre et les pieds au soleil...

c'est à l'Arabe qu'il s'applique.

Et, dans les villes, s'accroupir dans les cafés

maures, sortes de tabagies obscures, enfumées, presque souterraines pour être plus fraîches, c'est là sa principale occupation. On le voit alors étendu pendant de longues heures sur des nattes, dégustant un épais breuvage qui a couleur et goût de café, — l'éternelle cigarette à la bouche, — car, il est temps de détruire la légende qui représente toujours l'Arabe fumant de longues pipes : depuis la conquête française et l'importation du *papelito*, il ne fume plus que la cigarette, aussi bien à la ville qu'au désert.

Et lorsque, au son d'une barbare et monotone musique, quelque danseuse indigène se contorsionne le ventre au milieu du café maure, essayant des danses lascives qu'un ours lui pourrait envier, on voit l'Arabe se pâmer en silence tandis que la triste almée écarte, en marquant des mains le rythme de sa danse, ses bras grêles et bronzés, et fait sonner à ses pieds presque joints, qu'elle avance à petits pas tournants et cadencés, de lourds bracelets d'argent.

D'où viennent ces almées de bas étage ? En France, nous dirions qu'elles viennent du ruisseau ; mais il n'y a point de ruisseaux en Orient. La prostitution n'y est nullement flétrie : elle est plutôt *considérée*, au contraire. La fille publique, danseuse à ses heures, est, en effet, dans une condition bien supérieure à celle des autres femmes. On l'estime en raison de ses bijoux, de

ses tatouages, de la peinture de ses yeux, de ses lèvres et de ses joues qui font sa beauté, de ses colliers de louis d'or qu'elle porte sur elle nuit et jour et qui disent assez son histoire. On la respecte parce qu'elle ne travaille pas comme les autres femmes, véritables esclaves qui peinent sans cesse en portant leur enfant sur le dos, sordides avec leurs haillons chargés de bijouterie qu'elles ne quittent ni pour travailler, ni pour dormir. On envie même la prostituée qui parade en dansant ; car attirer un moment l'attention, être regardé, admiré, c'est le seul orgueil de l'Arabe,... et de pas mal d'Européens aussi.

Chez l'Arabe, tout est pour l'extérieur : la vie de famille existe à peine pour lui, à la manière dont nous l'entendons. S'il a un profond respect du père et de la mère ; s'il aime son coin de terre au point de ne pouvoir s'en séparer ; s'il tient à ce qu'il possède comme à lui-même et s'il a le sentiment inné de la solidarité entre membres d'une même famille ou d'une même tribu et celui de l'union contre l'étranger, il n'a pas ce que nous appelons un *intérieur*. La tente, son gourbi, ou sa maison, c'est là qu'il se tient lorsqu'il ne peut être ailleurs, c'est là que sont ses femmes, là qu'on élève ses enfants, là qu'on lui fait sa cuisine et que sont toutes ses richesses ; mais lorsque sa présence n'y est point nécessaire, il aime autant être ailleurs, — surtout l'Arabe des

villes. L'épouse n'est pour lui que chair à plaisir, bête de somme, esclave et servante. Il l'aime et il y tient parce qu'elle représente à ses yeux une forte somme d'argent et qu'il l'a achetée, comme son cheval ; mais il croirait déroger en restant avec elle, en lui tenant compagnie, en lui confiant ses affaires, ses secrets, ses soucis, si toutefois son fatalisme lui permet d'en avoir ; mais, en tous cas, il n'en laisse jamais rien paraître, quelle que soit la difficulté des circonstances où il se trouve.

Aucun rapport, aucun lien moral, aucune affection ne semblent exister entre l'homme et la femme arabes et le mari, qui sait s'affranchir de la plupart des obligations auxquelles nous nous soumettons si bénévolement, conserve en toute occasion une indépendance remarquable. Que tout à coup l'idée lui vienne d'aller voir un de ses amis, il part, s'absente pour plusieurs jours, sans même daigner prévenir sa femme qui ne s'en formalise pas et attend, patiente (je n'ai point dit fidèle), le retour de son seigneur et maître.

Mais s'il ne prévient pas sa femme, il a bien eu soin de prévenir ou de faire prévenir un de ses parents ou de ses proches d'avoir à la surveiller et à la garder, — ainsi que sa tente et que ses troupeaux. L'Arabe n'a jamais, jamais confiance en sa femme et c'est peut-être pourquoi il ne peut avoir d'affection pour elle. D'ailleurs sa sensibi-

lité, sa sentimentalité pour mieux dire, est si vague, que je me demande pour qui donc il peut éprouver une réelle affection, en dehors de ses enfants ; et encore !...

Mais, s'il ne sait pas aimer, bien des souffrances lui sont par là inconnues et peut-être les pires de toutes...

Décidément, le fatalisme a du bon dans la vie de ce monde, et la résignation née d'une profonde indifférence, d'une soumission complète aux coups du sort, est une arme sérieuse contre bien des ennuis, contre bien des peines. Ce fatalisme, cette indifférence, cette soumission, l'Arabe les possède au plus haut point.

Aussi, de quelle admirable patience n'est-il pas capable ! Nous autres, le moindre contre-temps nous irrite ; l'Arabe, lui, quand un grand malheur le frappe, éprouve bien, peut-être, parfois, un premier mouvement de révolte ou d'accablement, mais que ce seul mot, prononcé à haute voix, possède le don de lui faire aussitôt réprimer, surmonter et oublier : *Mecktoub !* (C'était écrit).

Et il passe outre, déjà résigné, — indifférent.

Que de fois j'ai été témoin de ce fait, souvent cité : Un Arabe arrive à une gare pour prendre le train ; le train est parti ; on lui dit qu'il faut attendre jusqu'au lendemain ; il ne s'émeut pas : Il reste un moment pensif et puis va s'appuyer contre un mur, s'asseoit sur ses talons, tire du

capuchon de son burnous les trois dattes et le morceau de galette qu'il avait emportés de chez lui et dont s'accommodera son incroyable sobriété ; et il attend ainsi jusqu'au lendemain, sans bouger de place : le temps n'est point de l'argent pour lui.

Chaque année, quand naissent les sauterelles qui menacent de tout dévaster, on oblige les indigènes à combattre ce fléau. Ils s'y soumettent, mais par force, ne comprenant pas le souci qu'on prend de leurs propres intérêts et en étant au fond plus fâchés que reconnaissants. C'est qu'ils se disent : « S'il est écrit que nos moissons doivent périr, on a beau faire, elles périront. Et si cela ne doit pas être, alors même qu'elles seraient couvertes de sauterelles, pas un épi n'en sera mangé... Alors, pourquoi nous dérange-t-on, pourquoi nous fait-on travailler inutilement ?... »

Du reste, ils travaillent quand même, parce qu'on le leur commande, et là encore, par leur soumission, leur obéissance, ils font preuve d'une admirable résignation, d'une superbe indifférence qui n'est peut-être due qu'au profond mépris dans lequel ils nous tiennent et qui est, je crois, l'unique cause à laquelle il faut attribuer ce qu'on nomme leur respect de l'autorité. Mais quelle qu'en soit la cause, ce respect n'en est pas moins poussé jusqu'aux plus extrêmes limites et c'est ce qui permet à un seul homme, isolé au

milieu de populations exclusivement arabes, de pouvoir y donner des ordres qui sont toujours écoutés et souvent obéis. Et c'est même, — en y joignant la crainte des représailles, c'est-à-dire du sequestre collectif de leurs terres, — ce qui fait que la personne de l'homme isolé qu'on leur envoie en qualité de chef, devient pour les Arabes absolument sacrée et inviolable.

Il ne faudrait cependant pas en conclure qu'ils acceptent notre domination avec plaisir (d'abord, une domination n'est jamais agréable, pour si douce et si légère qu'elle soit), ni qu'ils nous portent dans leurs cœurs ; mais ils sont, ou se croient forcés de nous obéir, et ce sentiment-là est l'unique gage de leur passivité. Obéir quand on ne peut faire autrement, coûte beaucoup moins qu'obéir quand on pourrait s'en dispenser, et l'obéissance volontaire est, je crois, la plus pénible de toutes : ce n'est pas celle de l'Arabe.

Cependant, cette indifférence aux petites misères de la vie, comme aux grandes, non plus que le culte dont il entoure sa paresse, ne signifient pas qu'il soit insensible aux douceurs de l'existence ou à son bien-être matériel. Sans doute, nous aurions mauvaise grâce, nous autres qui sommes pourvus de tout le confortable possible, à lui reprocher ses épais tapis de haute laine, ses coussins, ses nattes, ses éventails et tous les petits accessoires qui l'accompagnent dans sa vie no-

made, mais, de plus, l'Arabe a de très réelles et même de merveilleuses qualités pratiques : il a au plus haut degré l'intuition du *commodo et incommodo ;* il est, malgré ses tendances continuelles, ou peut-être à cause d'elles, d'une ingéniosité rare qui lui permet de parer à toutes les difficultés de la vie du désert et de se procurer des ressources là où un simple civilisé se laisserait mourir de dénuement ; et il fait usage de ses dons naturels, toujours et partout, à la condition toutefois que la recherche de son bien-être ne lui cause pas plus de peine que ne lui en ferait l'absence de toute commodité. En somme, c'est un sage.

A force d'être paresseux, il a rendu ses femmes, ses chevaux et tout ce qui pouvait lui être utile, extrêmement vaillants, il leur a appris à lui procurer toutes les satisfactions et les jouissances matérielles qu'ils étaient susceptibles de lui donner.

Cependant la femme arabe n'est pas aussi malheureuse qu'on veut bien le croire. Sans doute elle est assujettie à des besognes assez grossières— comme la plupart des femmes du reste ; elle végète dans un état complet de servilité et elle manque aussi absolument de distractions intellectuelles que d'élévation dans les sentiments, si l'on en excepte certains instincts sauvages, naturellement nobles, tels que l'orgueil de tribu, la haine, etc...

mais encore n'en trouve-t-on plus guère d'exemple que dans les légendes, — et je croirais volontiers qu'il en a toujours été de même...

Mais au fond, malgré les apparences, la femme arabe est plus libre que la femme chrétienne. Son mari l'a bien acquise à prix d'argent, comme il acquiert son cheval, son âne ou son mulet ; mais, chez nous, c'est bien le mari qui reçoit une dot, et il n'est pourtant pas toujours l'esclave de sa femme. Dans notre société, la femme qui est malheureuse, brutalisée par son mari, en est réduite soit à se résigner au triste sort qui lui est fait, et c'est ce qui arrive la plupart du temps,— soit à encourir les disgrâces du divorce qui lui créent dans le monde une situation aussi pénible que difficile.

La femme arabe, au contraire, si son mari la maltraite, s'enfuira chez son père, et lors même que tous les torts seraient de son côté, il suffira que son père se soit entendu avec le cadi pour que ce magistrat, — souverain juge en la matière, — prononce le divorce en faveur de la solliciteuse. En ce cas, c'est une perte sèche pour le mari qui perd la somme qu'elle représente. Et même, dans ces conditions, la femme arabe, jeune ou vieille, trouvera toujours un nouvel époux, car il en faut de toutes à l'Arabe, pour qui les vieilles sont parfois de meilleures bêtes de somme et de plus adroites servantes que les jeunes.

Un jour, un chef arabe, qui se piquait d'indépendance dans les mœurs, me faisait visiter son intérieur et me présentait ses femmes qui avaient pour la circonstance revêtu leurs plus beaux atours et s'étaient chaussées de petits souliers vernis qui leur allaient fort bien. Pour lui, un Français ne comptait pas, n'avait point d'importance : ce n'était pour ainsi dire pas un homme, comme qui dirait un perruquier aux yeux de certaines femmes du monde ; mais pour ces dames, un homme est toujours un homme. Elles étaient quatre : il y en avait une vieille et trois toutes jeunes. Leur mari me présenta d'abord la vieille : — Voici « *ma femme* », dit-il ; puis, d'un geste presque dédaigneux, montrant les trois autres, il ajouta :

« — Ça, c'est pour faire les enfants... »

Quoique le mot ne soit point écrit sur tous les monuments, il y a chez l'Arabe plus de fraternité que chez nous, et principalement chez l'Arabe des douars, — non seulement parce que la fraternité est prescrite par le Koran, qui, semblable à l'Evangile, ordonne aux hommes de s'entr'aider, mais parce que c'est une des conditions essentielles de la vie arabe. Quand un indigène veut construire un gourbi ou récolter sa moisson, il appelle ses voisins à l'aide et tous viennent, comme il se rendra lui-même à leur appel en la même occurrence. Alors ils se mettent à l'œuvre tous ensemble,

s'excitent mutuellement à la besogne par des chants ou des cris, cherchant à se distraire en s'envoyant des lazzis ou en se jouant des tours, et c'est même alors qu'ils travaillent avec le plus d'entrain ou le moins de paresse. Et tout cela, sans autre rétribution que la *diffa* et un remercîment.

Quand ils voyagent — quand ils voyageaient du moins, c'est-à-dire au temps où l'on faisait à pied le pèlerinage de la Mecque, — qu'on fait aujourd'hui (tout se perd) en chemin de fer et en bateau à vapeur — comment donc, en traversant les grandes plaines ou les déserts, les pèlerins auraient-ils vécu, si l'hospitalité ne se donnait point en ce pays où les auberges sont inconnues ? C'est même là l'origine du titre d'hôte de Dieu qu'on donne à tout voyageur, à tout étranger qui vient s'asseoir auprès d'une tente pour y demander l'hospitalité.

Comme chez les montagnards écossais, l'hospitalité ne se vend point : elle se donne chez l'Arabe alors même que bien des abus se commettent en son nom et que beaucoup de ceux qui en usent mériteraient plutôt le titre d'hôtes du ventre que celui d'hôtes de Dieu. Combien de fois ai-je remarqué, pendant mes tournées, des indigènes qui me suivaient de loin, sachant bien que là où je m'arrêterais il y aurait une *diffa* dont on ne leur refuserait point les reliefs...

Mais l'hospitalité arabe comporte encore autre chose que le vivre et le couvert pour les gens et leurs bêtes : l'hôte doit non seulement entourer ses hôtes de mille soins et se faire leur serviteur, mais il leur doit une protection complète et absolue. S'ils sont attaqués ou poursuivis, c'est à lui, à ses enfants et à ses serviteurs qu'incombe le soin de leur défense ou de leur sécurité ; et les hôtes eux-mêmes n'ont à s'inquiéter de rien.

Ils savent que leur hôte versera pour eux, si c'est nécessaire, jusqu'à la dernière goutte de son sang, et qu'après lui ses fils continueront à les protéger. L'Arabe croirait se couvrir de honte en manquant à ce devoir dans lequel il met tout son honneur. Mais dès que ses visiteurs ont quitté sa tente, plus rien ne leur est dû ; et l'on a vu des imprudents se faire assassiner par leur hôte, au sortir de sa tente, pour n'avoir point su lui cacher qu'ils portaient sur eux une forte somme d'argent ou, du reste, pour tout autre motif. C'est que les Arabes sont doués d'un grand bon sens pratique attesté d'ailleurs par la philosophie, pleine de finesse et même de malice, des nombreux proverbes et dictons qui résument toute la sagesse de leur nation, et ils prennent sournoisement, quand bon leur semble, au pied de la lettre, les paroles de l'Ecriture elle-même. Ils font en somme comme ce prêtre insulté par un voyou des rues et même frappé par lui au visage, qui tendit l'autre

joue pour se conformer au précepte de l'Evangile, et administra une bonne raclée à son agresseur sous prétexte que l'Evangile n'avait pas dit ce qu'il fallait faire ensuite.

Comme tu vois, on pourrait de temps en temps appliquer à la fraternité arabe ce mot profond de Thomas Virelocque, contemplant deux hommes en train de s'assommer devant la porte d'un cabaret portant pour enseigne : Au Rendez-vous de la Fraternité.

— « Frères, possible, remarque-t-il ; mais pour cousins, pas cousins. »

Il faut dire aussi que l'Arabe est non seulement un homme comme les autres, plus prompt à la violence, même, parce qu'il a le sang plus chaud, et qu'il est plus cruel, plus impitoyable, parce qu'il est plus exposé aux dangers ; mais encore qu'il est obligé de faire personnellement sa propre police, de veiller à la garde de tout ce qu'il possède et de se rendre la justice à lui-même, dans la plupart des cas, c'est-à-dire de venger les injures qui lui ont été faites et que la Justice n'a pas voulu punir.

Mais ses mœurs n'en sont pas moins empreintes d'une sorte de bonhomie patriarcale qui rend, chez lui, le vol presque excusable et l'esclavage possible.

Assurément, ils ne sont point obligés de nous aimer, nous, leurs vainqueurs, — nous, des chré-

tiens. Je connais des Européens naïfs qui s'en étonnent et qui se formalisent du peu d'attachement dont les Arabes sont susceptibles envers nous. Ils racontent avec indignation qu'ils avaient un serviteur indigène depuis de longues années, qu'ils lui avaient prodigué mille soins, donné mille témoignages d'affection, et que cet ingrat domestique vient de les quitter en les volant, ou simplement pour gagner ailleurs un peu plus que chez eux. Ils nous citent même le cas de jeunes arabes qui, après avoir été élevés par des Français, avoir été traités par eux comme s'ils étaient leurs fils, les ont trahis en temps d'insurrection. C'est bien possible; et s'ils les tuaient c'était peut-être moins par haine, que pour avoir une belle occasion de voler leurs biens. Je n'en suis point surpris : L'Arabe a le vol inoculé dans le sang, et il n'est guère sensible de sa nature. Néanmoins quand il a des esclaves il les traite d'une façon bien plus humaine que ne traitaient les leurs nos colons du Nouveau-Monde. Le Koran et l'Usage leur en font d'ailleurs une loi. Dans la société musulmane, l'Esclave est considéré comme faisant partie de la famille de son maître, et les enfants de l'esclave ont droit à une part de son héritage..... Tout cela est bien connu.

Ce qui l'est moins, c'est que le vol, qui est considéré, dans notre société, comme la plus indigne de toutes les actions, n'est nullement

honni dans le monde arabe où il se pratique pourtant sur une vaste échelle. Mais on le regarde presque comme un impôt, comme une nécessité à subir, et il entre dans les prévisions de tous.

Il se fait même parfois avec une certaine grâce : J'ai connu un jeune arabe qui n'avait pas grand bien, qui était même coté dans sa tribu comme n'étant pas très dégourdi et peu capable de se tirer d'affaire, de se *faire un sort*, comme nous dirions. Il était devenu amoureux de la fille d'un homme riche et vint un jour la lui demander en mariage. L'autre lui rit au nez.

— Avec quoi me la paieras-tu ? demanda-t-il ; et seras-tu jamais capable de te procurer assez d'argent pour me l'acheter ?...

L'amoureux ne dit rien, baissa la tête et s'en alla, songeur.

Or, il faut dire que le père de sa bien-aimée avait une jument magnifique, à laquelle il tenait certainement beaucoup plus qu'à sa fille, parce qu'elle représentait une valeur bien plus considérable. C'est à peine s'il comptait tirer un millier de francs de sa fille, tandis qu'il n'eût point donné sa jument pour dix mille : chaque année elle lui faisait un poulain superbe qu'on se disputait à des prix fous dans le pays eu égard à la renommée de la mère.

Or l'amoureux éconduit vint quelque temps

après, pendant une nuit très noire, et avec l'aide de sa belle, — qui lui donna peut-être bien un coup de main en la circonstance, — il parvint à emmener sans bruit la précieuse jument, qui était justement *suitée* à ce moment-là d'un poulain qui faisait l'orgueil de son maître.

Tu juges, le lendemain, quel fut le dépit et la colère de ce dernier en constatant la disparition de sa chère jument. Pendant plusieurs jours il fit avec ses serviteurs des recherches dans les douars environnants ; il promit une forte somme à celui qui la trouverait ; il alla même chez tous ses parents et tous ses amis, sous prétexte de leur demander des renseignements, mais en réalité pour s'assurer qu'ils n'avaient point volé son bien ; car il jetait des regards furtifs sur les gourbis, où parfois on enferme les bêtes de prix, auprès des tentes.

Naturellement il ne fit point l'honneur au soupirant de sa fille de le soupçonner d'un vol aussi audacieux. Mais quand les femmes veulent bien quelque chose, est-ce que tout n'est pas facile par elles ? C'était la fille du maître elle-même qui avait donné à boire au gardien de la jument une eau dans laquelle elle avait versé le contenu d'un philtre que lui avait vendu une vieille négresse pour endormir d'un profond sommeil, plein de beaux rêves, les gens dont l'insomnie peut gêner les demoiselles.

Ai-je besoin d'ajouter que les recherches n'aboutissaient pas, que la jument restait introuvable et que son maître, malgré tout son fatalisme, ne pouvait se consoler de l'avoir perdue...

C'est alors,qu'un beau matin, le véritable voleur se présenta devant lui :

— Tu as perdu, lui dit-il, ta jument à laquelle tu tenais par-dessus tout : Que donnerais-tu à celui qui te la ramènerait ?...

— Quoi, tu saurais où elle se trouve ?... C'est donc toi qui l'as volée !...

— Réponds d'abord à ma question. Me donnerais-tu ta fille si je te faisais retrouver ta jument ?

— Ah ! certes, j'ai promis deux cents *douros* (1) à celui qui me la ramènerait. C'est le prix que je comptais tirer de la dot de ma fille...

Et après un moment de réflexion :

— Oui, je la donnerai, répondit-il ; et en lui-même, il ajouta : ce sera une bonne affaire, — que je ferai, car je n'aurai pas besoin de débourser mon argent.

— Eh bien, seigneur, je sais où est ta jument. Demain matin tu la retrouveras à sa place habituelle. Mais, j'ai ta parole, n'est-ce pas ?...

— *Akarbi* (2) ! dit l'Arabe en étendant la main.

Pendant la nuit, la jument fut, en effet, rame-

(1) Mille francs : le douro n'est autre que la pièce de cinq fr.
(2) Serment arabe qui équivaut à : Je le jure !

née non loin de la tente, avec son poulain, et le lendemain son maître la trouva qui avait été reprendre d'elle-même son ancienne place.

A son tour, il n'avait plus qu'à tenir sa promesse, et, plus honnête que Laban, il ne songea pas un seul moment à y manquer : il maria sa fille à l'audacieux voleur de sa jument, qui depuis lors est considéré comme un homme de haute valeur et de grand mérite.

Ceci n'est pas un conte ni une histoire : c'est *de* l'histoire.

Les opérations de ce genre sont connues sous le nom de *bécharra*. Quand un Arabe a besoin d'argent et qu'il trouve que ce serait trop long de travailler pour s'en procurer, il commet un vol : moutons, mulets, grains, chevaux, tout lui est bon.

Il attend quelques jours; après quoi il envoie un de ses amis, ou il va lui-même trouver le propriétaire lésé et convient avec lui d'une certaine somme d'argent moyennant laquelle il s'engage à lui faire retrouver ce qu'on lui a pris. Naturellement, le nom du voleur n'est jamais prononcé, si c'est un ami qui est chargé de la négociation ; et si c'est le voleur lui-même, il est toujours censé ne point agir pour son compte. Il sait simplement où se trouve l'objet volé, et il se charge de le rapporter si on y met le prix. C'est la *bécharra*.

Ce prix, on le débat, on le débat longuement ; mais on finit par l'y mettre, quoiqu'on cherche toujours à obtenir un petit rabais. Et alors les choses se passent le plus honnêtement, le plus loyalement du monde. Le voleur reçoit un à-compte sur la somme convenue, puis il s'en va. Il pourrait s'en tenir là, garder non seulement ce qu'il a volé, mais encore garder l'à-compte qu'il vient de recevoir et nier qu'il l'ait reçu ; mais, pour qui le prends-tu ? Non, il viendra pendant la nuit — et quelquefois même en plein jour, — rapporter ce qu'il avait pris ; et le lendemain ou le jour même il recevra le reste de la somme que son débiteur ne cherchera jamais à lui contester. Il tâchera bien de lui filouter quelques *douros* sur le total, mais il n'y réussit pas toujours.

Dans les premiers temps de mon séjour chez les Arabes, cette coutume m'avait paru si excessive que j'essayai de la faire cesser. Bien souvent des indigènes qui étaient venus se plaindre à moi d'un vol commis à leur préjudice et qui m'avaient fait part de leurs soupçons sur tels individus, revenaient ensuite me dire d'un air très satisfait que l'affaire était arrangée, qu'ils avaient donné une *bécharra* et qu'on leur avait restitué l'objet en litige.

Naïvement, je m'indignais, leur disant : « Faut-il que vous soyez assez stupides pour vous sou-

mettre à un pareil impôt ! La prochaine fois qu'après vous avoir volé quelque autre chose, on viendra vous faire une semblable proposition, faites semblant de l'accepter ; puis venez me trouver et je pincerai les voleurs.

— Garde-t-en bien, me répondirent-ils. A ton point de vue les *bécharras* peuvent être des actes à empêcher et à punir ; mais, pour nous autres ce sont en somme de bonnes affaires. Nous le savons bien que ce ne serait pas difficile de pincer un voleur qui vient se faire donner une *bécharra;* nous pourrions très facilement le pincer nous-mêmes, et nous pourrions encore mieux nous dispenser, après la restitution, de lui payer la somme promise. Mais si nous agissions ainsi, cela ne pourrait nous réussir qu'une fois; et ensuite quand on nous volerait, nous serions absolument sûrs que rien ne nous serait jamais restitué; et nous aimons mieux débourser une petite somme qui ne représente certainement pas la valeur de l'objet volé... »

Oh ! cette logique et ces mœurs patriarcales !..

Eh bien ! sont-elles donc si féroces et si sauvages, les mœurs de la tente, quand on les compare aux nôtres ? Mon Dieu, je ne le trouve pas. Au fond elles se valent.

Mais on est ce qu'on peut et non pas ce qu'on voudrait être en cette vie où l'on ne choisit pas

plus sa destinée morale que sa destinée sociale ou matérielle. Chacun reste tel qu'il a été façonné par les exigences du pays où il est né et où sa vie s'est écoulée. Onésime Reclus a dit qu' « avec le long déroulement des siècles, une région transforme à son image telle race qu'elle a reçue et qu'elle n'avait point enfantée (1) ; » et il a eu raison. Je suis persuadé que nos paysans de France qui s'étonnent si fort quand on leur dit que tous les peuples ne vivent pas comme eux, qu'ils ont d'autres mœurs, d'autres usages et d'autres idées, je suis persuadé que s'ils étaient nés sous la tente de l'Arabe au lieu de naître sous leurs toits de chaume, ils seraient tout différents de ce qu'ils sont et ressembleraient à s'y méprendre à nos Arabes d'aujourd'hui, comprenant la vie de la même manière et la pratiquant comme eux.

J'ai vu en Algérie bien des Français isolés dans les douars qui subissaient l'influence du contact indigène et de la nature du pays lui-même et de son climat ; non seulement leurs mœurs et leurs manières, mais leur âme, leurs idées, leur conception de la loi morale et leur discernement des choses en étaient déjà profondément changés, modifiés dans le sens arabe. Peut-être serait-ce plus difficile pour ceux qu'une éducation intel-

(1) La Terre à vol d'oiseau.

lectuelle a compliqués davantage et affinés au point que ce qui leur manquerait par dessus tout dans l'existence simple et primitive, mais fruste et grossière de la tente, — et ce qui les préserverait davantage de son influence, pour si souriante et si pittoresque qu'elle puisse leur apparaître, — serait surtout l'impossibilité où elle les mettrait de satisfaire l'impérieuse nécessité de nourrir leurs esprits comme leurs corps.

Mais par contre aussi, beaucoup d'Arabes, — ceux qui par leur situation ou leur instruction peuvent le plus se rapprocher de nous, — commencent à subir, au moins dans leurs mœurs et leurs besoins matériels, l'influence de notre contact.

Quand toute la race la subira, qu'elle aura progressivement changé de milieu et de genre de vie, qu'elle concevra l'existence à notre manière et se fera une autre idée du bonheur et des devoirs, ce jour-là, elle aura sinon cessé d'exister, — car une race ne disparaît jamais entièrement, — mais on pourra l'effacer de la longue liste des peuples de la terre: confondue, mélangée avec la nôtre, elle n'aura plus d'existence propre, voilà tout.

En attendant, elle est en pleine décadence, — et depuis longtemps, — si l'on compare l'état où elle végète à celui de ses ancêtres du temps de la conquête d'Espagne. En ce temps-là, les Arabes avaient des poètes, des savants, des artistes parmi

lesquels les constructeurs de ce merveilleux Alhambra de Grenade, et ils étaient non seulement un peuple, mais une nation.

Et maintenant que leur étoile est tombée du ciel, qu'ils ne sont plus bons qu'à être des peuples mis en tutelle, conquis, dominés, par d'autres ; maintenant que leur vie intellectuelle est éteinte, qu'ils n'ont plus ni institutions générales — autres que leurs règles religieuses, — ni sciences, ni arts, ni armées, ni force, ni soldats, ni solidarité, ni chefs et qu'ils sont incapables de reprendre rang parmi les nations, ils ne peuvent plus que choisir entre tomber d'étape en étape, au contact de notre civilisation, dont ils ne prendront que les vices, jusqu'à la finale pourriture, ou bien à s'assimiler peu à peu à notre race et se fondre en elle.

25 avril.

Aujourd'hui c'est jour de marché.

Depuis la veille, les routes environnantes et les chemins arabes qui mènent au village sont sillonnés d'indigènes qui arrivent par groupes ou isolément, les uns à pied, d'autres à cheval, et qu'on voit tous venir de loin pendant longtemps, longtemps dans la grande plaine, où le soleil, peu à peu, suivant sa course lente, inappréciable, allonge de plus en plus leurs ombres au milieu des touffes d'aromates et des terrains fauves.

Il y a des cavaliers dont le capuchon est dressé en pointe, et secoué cocassement à l'amble des chevaux ; des mulets qui marchent en zigzags, chargés de sacs très lourds, par dessus lesquels un homme et quelquefois deux, sont juchés ; des chameaux aux larges pieds, — jamais pressés ceux-là, — avec leurs grands *tellis* aux couleurs voyantes, remplis d'orge, qui pendent de chaque côté du bât ; des files de petits bourriquots, de loin en loin, qui se dépêchent en trottinant sous des charges exagérées. Des hommes en burnous aux pans rejetés sur l'épaule les suivent à grands pas, pieds nus, jambes nues, bras nus, armés de matraques ; et des femmes en loques rouges, défraichies, fanées, pieds nus également, et tirant des marmots, ou portant les plus petits à cheval sur leurs reins, suivent aussi, à pas pressés, leurs hommes qui ne les perdent pas de vue. Pauvres vieilles *moukères* à la peau ridée, aux faces parcheminées, horribles, édentées, avec leurs traits, leurs yeux, leurs voix de sorcières et chargées, parfois, outre leurs enfants, de lourds fardeaux qui les courbent à demi vers la terre !... Il y en a qui n'ont pas trente ans. Et les hommes, eux, s'en vont noblement, les mains vides, la tête droite, regardant le ciel. O galanterie !...

Cependant, les jeunes femmes, celles en faveur de qui le mari commun a dépouillé de leurs anneaux, de leurs bracelets, de leurs étoffes criardes

et de tout le massif appareil de leur bijouterie d'argent, les vieilles qui ont cessé de plaire mais qui peuvent encore servir, elles chevauchent à dos de mulet, les jeunes, à l'ombre de leurs voiles blancs, sur des *bardas* en tapisserie, les jambes enfouies à califourchon dans les poches de longs *tellis* aux couleurs éclatantes, artistement tissés. Profitez de vos beaux jours, jeunes femmes ! Entre les mains de l'Arabe, tout vieillit vite parce qu'il ne ménage rien. Vous serez bientôt vieilles, vous aussi ; on vous dépouillera pour d'autres, comme on en a dépouillé d'autres pour vous ; il vous faudra en servir d'autres, comme d'autres vous servent, et vous irez à pied à votre tour, ployant sous le fardeau pendant de longues routes — et vous connaîtrez la matraque... mais, peut-être la connaissez-vous déjà ; peut-être en avez-vous déjà senti le poids sur vos frêles épaules au retour de ces promenades, lorsqu'en passant auprès d'un groupe d'hommes, vous avez écarté un instant votre voile et montré un coin de votre visage. Gare à vous si le mari s'en est aperçu. Et pourquoi vous emmène-t-il ainsi ? Pourquoi ne pas vous laisser à la tente ? Il se méfiait de vous, n'est-ce pas ? vous êtes trop jeunes et trop jolies pour qu'on vous laisse seules, et sans doute craignait-il que vous ne le restiez pas longtemps après son départ.....

Sur de tout petits ânes, il y a aussi de grands

diables d'hommes, assis de côté et faisant : Hhâ ! Hhâ !... tapant à tours de bras de leurs matraques sur la peau déjà tannée des pauvres bourriquots pour les faire aller plus vite. Et le bourriquot serrant la queue, ployant le jarret en tournant la croupe de travers, se hâte quelques pas et reprend bientôt, paresseusement, son allure ordinaire : *Arkeb, arkeb !* (marche, marche)... Il faut rattraper, là-bas devant, ce musicien en burnous qui va au marché, lui aussi à cheval sur son âne, ses jambes touchant terre, et qui joue de la flûte pour se distraire en chemin.

Et la flûte en roseau, avec sa plainte monotone qui s'entend légère et douce dans le grand silence de la plaine et roucoule tristement d'interminables roulades grêles dans l'éternelle monotonie du paysage, a bientôt rassemblé autour d'elle un groupe de voyageurs qui l'écoutent.

« Au diable la barbe sur laquelle gazouille une flûte et sous laquelle résonne un luth », disent les Arabes en parlant des musiciens qu'ils méprisent comme tout ce qui est artiste ; mais, quand même, ils adorent la musique ; et c'est bien là, — ces petites notes plaintives et nasillardes qui s'égrènent avec un semblant de mélodie triste et rêveuse, comme les gouttelettes d'une source dans les rochers, — la musique qui convient à ce peuple fataliste et grave, à ce pays dont la seule

gaieté, les seules grâces, sont celles de la lumière qui vient d'en haut.

Et puis, dans un nuage de poussière d'or, au milieu de cris perçants, d'appels gutturaux et de coups de trique, de beuglements et de bêlements effarés, ou bien, d'autres fois, calme, tranquille, paissant de ci de là, tout en marchant dans un même nuage de poussière, s'avance un troupeau, piétinant le sol de ses mille petites pattes minces sous les gros corps laineux, arrondis, moutonnants, pressés, houleux comme une mer paisible qui se balance et se berce sous la brise...

Dès le soir, les deux ou trois *fondoucks* du village sont bondés. Un fondouck se compose généralement d'une cour autour de laquelle sont des hangars appuyés contre les murs. Sous ces hangars sans râteliers, on attache les chevaux ou les mulets à la mode arabe, avec des cordes de laine fixées au sol ; et dans le milieu de la cour, on laisse pêle-mêle chameaux, ou moutons. Quant aux gens arrivés depuis la veille, ils couchent où ils peuvent, dans les cafés maures, chez un ami, au fondouck avec les bêtes, ou encore, à la belle étoile : bien enveloppé dans ses burnous, l'Arabe peut braver sans crainte le froid des nuits. Mais c'est surtout le jour même du marché qu'arrive le plus de monde... De grand matin, on commence à entendre résonner sur le sol pierreux des abords du bordj le *tic-que-tac*

précipité des pas de chevaux. Bien peu, il est vrai, ont à passer devant le bordj, et tout le mouvement est en bas, au village d'où monte un bourdonnement de foule, entrecoupé d'appels gutturaux, de cris perçants, de hennissements sonores, du bruit aigu des disputes.

D'en haut, le coup d'œil est joli : partout où il y a de la place, sur les terrains vagues, entre les maisons, aux pentes des ravins, c'est un entassement de chevaux et de mulets qui attendent en désordre et parfois se battent, les rênes pendantes, sous la haute selle à dossier ou sous le bât, l'entrave au pied. Dans des coins, à l'ombre, un peu à l'écart, des groupes de femmes assises, voilées de blanc, apparaissent éclatants de la couleur rouge ou violette de leurs vêtements neufs. Et sur la route, au milieu de la cohue des burnous qui passent et se croisent dans tous les sens, des troupeaux de moutons pressés se faufilent, faisant péniblement leur trouée, des cavaliers circulent à cheval, ou des chameaux marchent lentement, émergeant de ce pavé de capuchons. Toutes les boutiques indigènes sont ouvertes, encombrées de monde qui achète, de curieux qui font cercle autour pour voir acheter ; car acheter est une grave affaire pour l'Arabe et on ne peut se rendre acquéreur de deux sous de poivre ou d'une livre de dattes sans qu'une galerie ne se forme, aussi intéressée que s'il s'agissait de l'achat d'un cheval.

On vend en effet quelques chevaux ces jours-là : des Arabes qui ont besoin d'argent, ou qui trouvent l'occasion de se défaire avantageusement de leur monture ; mais il est rare qu'une acquisition de cette importance puisse se conclure en une fois : l'Arabe ne fait pas ses affaires comme nous. Il est là, tenant son cheval par la bride; dès que quelqu'un s'arrête pour l'examiner, de suite un rassemblement se forme L'acheteur passe en silence l'inspection de l'animal, ou ne fait part qu'à voix basse de ses remarques ou de ses observations à l'ami qui l'accompagne, s'il en a un ; et le vendeur ne fait pas l'article ; il feint même de ne pas s'occuper de l'examen qu'on fait subir à son cheval qu'il se contente de regarder avec amour et de caresser sur la figure. Enfin quand l'acheteur lui dit :

— Combien ton cheval ?...

— L'Arabe ne répond pas : J'en veux tant, mais bien :

— On m'en a offert telle somme.

— Alors, régulièrement, l'acheteur affecte un étonnement plein d'ironie comme si c'était impossible qu'on ait pu offrir une aussi forte somme d'un pareil « djadour » (1).

Mais tout cela se passe sur l'emplacement réservé spécialement au marché. Là c'est un vé-

(1) Rosse qui n'est bonne qu'à labourer.

ritable fourmillement de burnous au milieu des rangées de petites tentes blanches sous lesquelles des marchands juifs, kabyles ou arabes vendent des cotonnades multicolores et de larges souliers découverts à bouts ronds, ou du tabac, des pièces, des mandarines. Plus loin c'est le quartier des céréales dans leurs gros sacs de laine bariolée ; ailleurs sont des nattes d'alfa étalées sur le sol, toutes neuves, encore vertes, très lourdes ; puis, çà et là, des clans de moutons ou de chèvres à vendre, les moutons portant au dos une marque faite au goudron ; et, à l'écart, des chameaux agenouillés ou debout, qui attendent un chargement.

Il y a les marchands d'huile, aux vêtements de grosse laine beige tout tachés, comme des chiffons de lampisterie, et les marchands de dattes accroupis à terre devant leurs étalages amoncelés en gros tas de diverses qualités ; il y a enfin, sous d'autres petites tentes enfumées, les forgerons kabyles qui réparent les armes et opèrent devant le client, silencieux, minutieusement, avec leurs petits outils primitifs, leurs soufflets faits d'une peau de bouc qu'un aide soulève ou presse au moyen d'un manche de bois vertical ; et à l'entrée du marché, assis en plein air sur des caisses de bois, des cordonniers indigènes réparent de vieilles chaussures arabes, entourés de rognures de cuir éparses sur le sol, tout autour, dans la poussière mélangée de chiffons, de

noyaux de dattes et d'écorces de mandarines. Il y a des Arabes qui se font raser la tête ou la barbe par des perruquiers indigènes qui opèrent en plein vent, sans vergogne, sans souci du ridicule. Le patient est accroupi, tête nue, exposant son crâne démesurément long que l'opérateur tient penché vers lui, par dessous main, comme on tient un pied de cheval ou un chien qu'on veut tondre. Il le rase sans savon, à l'aide d'un simple couteau très aiguisé. Il y a un proverbe qui dit, et qui n'a pas tort : mieux vaut être rossé que rasé par un arabe.....

On voit là des gens de toute sorte, des juifs en turban et des « israélites » vêtus à l'européenne ; des Kabyles souvent habillés de cachabias (1) qu'ils ont eux-mêmes confectionnées avec des couvre-pieds militaires de réforme ; des nègres en burnous ; des maltais à la barbe noire, au teint bronzé, cultivateurs ou jardiniers dans la contrée, des ouvriers italiens aux chapeaux de feutre à larges bords ; quelques colons européens des environs avec leur démarche de paysans plus ou moins endimanchés, et leurs *dames* traînant des marmots lourdauds, l'air ahuri au milieu de tout ce monde ; mais c'est surtout l'élément arabe qui domine et qu'on coudoie brutalement dans cette cohue sans ménagements, sans égards, d'hommes

(1) Gandourahs de laine à capuchon.

habitués à la solitude et qui ne savent pas marcher dans les foules. Il y a même quelques vieilles femmes arabes ridées, parcheminées, sordides, bruyantes qui font des achats, comme des hommes, le visage découvert : à leur âge, il n'y a plus de sexe.

Et de tout ce peuple monte une odeur de suint, de beurre rance, de corps mal lavés, de vêtements sales et, par-dessus tout, de goudron dont les chameaux sont enduits...

Dix heures !.. c'est le grand moment, car, à midi, tous les marchands plient boutique et chacun s'en va, sauf les Européens qui font la noce tout le jour chez les marchands d'absinthe. Mais il y a encore des juifs qui arrivent ou qui partent avec de lourds camions à trois chevaux, chargés de marchandises, d'autres qui amènent d'Aïn Beïda, dans des véhicules inénarrables, de véritables *charretées* d'Arabes et qui passent bruyamment à grand renfort de grelots, de coups de fouets et de cris à travers la foule qui se presse, qui se bouscule sur la route encombrée, poudreuse, pleine de détritus et de crottins les plus divers, entre les vilaines maisons couleur de terre et de poussière dressées dans la sécheresse aride de ce village qu'on dirait toujours prêt à prendre feu, sans un ombrage sous le soleil dévorant. N'étaient leurs toits et leurs portes peintes en vert, je crois qu'on passerait devant ces maisons-là sans s'a-

percevoir qu'elles existent, tellement elles se confondent avec la teinte du sol pierreux, semblable à leurs matériaux enduits de boue sèche saupoudrée, par le vent, d'impalpables graviers.

Et l'on y voit les plus drôles de choses qu'il soit possible, dans les maisons de ces « centres européens » d'Algérie, dues à l'initiative privée et qui peignent, mieux qu'une longue étude, les mœurs de leurs hôtes : on y voit, s'ouvrant à même sur la route poussiéreuse et aveuglante de soleil, ou pleine d'une épaisse boue gluante, des *salons* d'auberge tapissés de papiers dorés, entourés de baguettes vert-pomme, comme leurs portes en grosses planches raboteuses, semblables à celles des écuries ; on y voit aussi des tuyaux de cheminées, faits avec de vieux bidons superposés, ou des boîtes de pétrole dont on a enlevé le fond ; on y voit des tas d'ordures et d'épluchures, balayées dans un coin, à côté de meubles de fla-fla, des bahuts prétentieux faits exprès pour l'exportation et que le premier souffle brûlant du sirocco fait fendre du haut en bas et remplit intérieurement de poussière...

Et voilà qu'arrivent encore les rares colons de la contrée, dans leurs « jardinières », venant faire des achats, ou vendre des légumes.

Et tout ce monde se mêle au brouhaha et au désordre de la foule de plus en plus bourdonnante et tapageuse dans ce pauvre village qui dépoétise

à lui seul tout ce coin de pays arabe, avec ses guinguettes européennes d'où se répandent, à cette heure, dans l'atmosphère, des effluves de cuisine à l'ail, des odeurs d'absinthe et des senteurs d'huile rance et d'oignons roussis...

G. D'HUGUES.

(A suivre).

PROGRAMME ET MÉTHODE

D'ÉTUDES LIMNOLOGIQUES[1]

POUR LES LACS D'EAU DOUCE

PAR

LE COMTE EBERHARD DE ZEPPELIN

Membre honoraire de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire

(1) Nous emploierons dans cet essai plusieurs mots composés dans l'étymologie desquels entrera le mot grec λιμνη, lac.

De tous temps et à peu près dans tous les pays civilisés les phénomènes curieux dont les lacs d'eau douce sont le théâtre ont attiré l'attention des géographes et des naturalistes. Mais il n'y a relativement pas très longtemps que nous pouvons parler de la limnologie comme d'une science particulière en ce sens que l'étude de ces phénomènes a été étendue à leur totalité et à leur correspondance entre eux. Cependant il est évident que nombre de questions qui se présentent dans les études limnologiques devront rester plus ou moins obscures tant que leur explication n'aura pas été entreprise à un point de vue plus général et que les différents faits que l'on y rencontre ne seront pas observés dans leur ensemble. Aussi, depuis une vingtaine d'années, les lacs alpins et subalpins sont l'objet d'études généralisées. Citons ici comme les auteurs classiques de la limnologie scientifique MM. F. de Simony, ancien professeur de géographie physique à l'université de Vienne, et F.-A. Forel, professeur d'histoire naturelle à l'université de Lausanne, résidant à Morges.

L'un et l'autre de ces illustres savants a fait école. Nous nous bornerons à nommer parmi les excellents élèves et collaborateurs du premier

MM. E. Richter et A. Penck, professeurs aux universités de Graz et de Vienne, et du second MM. E. Sarazin-Diodati, de Genève, et A. Delebecque, ingénieur des Ponts et chaussées à Thonon (Haute-Savoie).

Les intéressantes publications de M. Forel sur ses études relatives au lac de Genève et autres lacs suisses, étant écrites en français, sont sans doute bien connues en France et on y aura vu avec plaisir paraître récemment le premier volume de son « Léman », grand et bel ouvrage dans lequel on trouvera un compte rendu complet des études limnologiques faites par cet infatigable savant (F. A. Forel, *le Léman*, monographie limnologique, Lausanne, E. Rouge, éditeur, 1892).

A côté de celle du lac de Genève l'exploration d'un lac la plus complète que nous connaissions jusqu'à présent a été entreprise au lac de Constance. Sur l'initiative du gouvernement royal de Wurttemberg, les cinq états riverains de ce beau et grand lac, savoir l'Autriche, la Bavière, le Wurttemberg, le Grand duché de Bade et la Suisse, ont nommé à cet effet en 1886 une commission spéciale. Cette commission, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir comme un des délégués du Wurttemberg et président de la section chargée spécialement des études scientifiques, a commencé par établir le programme de ses travaux et la méthode de leur exécution pratique. Le pro-

gramme, formulé d'après l'avant-projet de M. Forel (1), avec le concours des savants les plus notables des cinq états susmentionnés, sera plus ou moins applicable à l'exploration de chacun des autres lacs et il pourrait même jusqu'à un certain point être considéré comme modèle. Bien des questions dont il s'occupe étant d'ailleurs d'un intérêt général et demandant pour être bien approfondies des notions précises, soit spéciales, soit comparatives, de faits correspondants dans d'autres lacs, il serait à désirer que tout ou partie des mêmes études fussent entreprises parallèlement aussi dans d'autres pays et autant que possible d'après les mêmes principes.

En effet M. A. Delebecque, que nous venons de nommer, secondé par les conseils de M. Forel, a déjà fourni des données très précieuses pour la partie française du lac de Genève, les grands lacs de Savoie et plusieurs petits lacs français, dont il a entrepris l'exploration (2). D'autre part j'ai

(1) Voir : F. A. Forel, *Programme d'études limnologiques pour les lacs subalpins. Archives des sciences physiques et naturelles*, XVI, 471, Genève, 1886.

(2) A. Delebecque, *Note sur les sondages du lac Léman* dans *Annales des Ponts et chaussées*, mars 1891. — A. Delebecque et L. Legay, *Note sur les sondages du lac d'Annecy*, ibid., tome I, p. 404-413. — A. Delebecque, *Sur les sondages du lac du Bourget et de quelques autres lacs des Alpes et du Jura*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, janvier 1892. — A. Delebecque, dans *Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, tome XXVII, janvier 1892. Depuis que nous avons écrit ce

eu la satisfaction d'apprendre que, sur les communications que m'avait demandées M. le professeur L. de Loczy, président de la société royale hongroise de géographie à Buda-Pest, cette société scientifique a également adopté en principe notre programme pour l'exploration du lac Balaton en Hongrie dont elle s'occupe avec zèle depuis 1891 (1). C'est donc avec plaisir que je profite de la gracieuse autorisation de la société bourguignonne de géographie et d'histoire de lui soumettre le présent essai, afin de propager la connaissance de notre programme et de la méthode de son exécution pratique. Je serai heureux, si cela peut contribuer à faire entreprendre de nouvelles études limnologiques en France et dans ses colonies.

A. — CARTE HYDROGRAPHIQUE DU LAC.

I. — EXPOSÉ GÉNÉRAL ET PRINCIPES.

Une carte hydrographique exacte à une assez grande échelle est indispensable pour l'étude complète d'un lac. Pour le lac de Constance (ou plutôt

qui précède, M. A. Delebecque a encore publié, sous les auspices du Ministère des Travaux publics, la 1re livraison d'un *Atlas des lacs français*, contenant 7 grandes cartes hydrographiques.

(1) *Rapport de la Commission d'Etudes du lac Balaton pour 1891*. Extrait du *bulletin de la société hongroise de Géographie*, abrégé, XIXe année, nº 9-10, Buda-Pest, imprimerie de Joseph Fanda, 1891.

des deux lacs compris ordinairement sous ce nom, le « Bodensee » ou « Obersee » — « lac de Constance » proprement dit — et « l'Untersee » ou « lac inférieur ») la commission a décidé d'établir une carte originale à l'échelle de 1/25000 afin de pouvoir faire ressortir suffisamment le relief du bassin en général et la formation de la zone littorale en particulier. Une copie de cette minute originale à l'échelle de 1/50000 sera mise en vente pour l'usage du public. Pour un lac dont on voudra établir la carte hydrographique le choix de l'échelle dépendra naturellement des circonstances. Plus elle sera grande, mieux cela vaudra. Nous nous bornons à répéter ici l'observation de MM. Delebecque et Legay, ingénieurs des Ponts et chaussées, que l'échelle de 1/80000 des cartes de l'état major français ne suffit pas pour des études limnologiques spéciales (1). Le niveau des lacs montrant ordinairement des différences considérables selon la saison et la quantité d'eau amenée par les affluents, la carte devra montrer la ligne littorale en eau moyenne (2). Mais il y a intérêt d'y indiquer aussi les variations normales et accidentelles du niveau, ou bien pour le moins la limite de la plus grande inondation connue. L'altitude du niveau

(1) *Annales des Ponts et chaussées*, tome I, p. 413.

(2) Le niveau moyen est probablement connu partout par les études limnimétriques organisées depuis longtemps presque dans tous les lacs de quelque importance.

moyen au-dessus de la mer servira de base pour les courbes équidistantes indiquant le relief du bassin. Afin de bien déterminer ce dernier, ces courbes horizontales devront être établies de 10 en 10 mètres au moins; mais si l'échelle de la carte le permet et dans l'intérêt de la navigation et de certaines études scientifiques-archéologiques, il serait très important d'avoir même ces courbes de 2 en 2 mètres jusqu'à la profondeur de 10 mètres. Car alors seulement la configuration du sol dans la zone littorale, les beines (1) plus ou moins larges, le commencement et l'inclinaison des talus, les cônes de déjection des affluents et les obstacles que la navigation pourrait rencontrer, — bas fonds, rochers, blocs erratiques, stations lacustres, restes de murailles, etc. — pourront être indiqués avec toute l'exactitude désirable.

Nous nous permettons de faire observer ici que, pour des cartes hydrographiques spéciales, nous donnons la préférence à un système d'isobathes indiquant directement la profondeur d'un point lacustre quelconque au-dessous du niveau moyen

(1) J'emploie ce nom local, usité sur le lac Léman et introduit dans la langue scientifique par M. Forel, pour désigner la terrasse littorale immergée presque parfaitement horizontale qui se trouve plus ou moins sur toute côte des lacs et des mers. Au lac de Neuchâtel la « beine » est appelée le blanc-fond, dans les lacs de la Suisse allemande, y compris le lac de Constance, « le Weiss-Boden » ou bien généralement la « Wysse », Forel, *Léman*, I, p. 75.

...ntôt qu'au système d'isohypses employé
...ple pour la nouvelle grande carte de la
...nue sous le nom « d'Atlas Siegfried ».
...r système, en cotant les courbes hori-
soit sur le terrain soit dans la profondeur
suivant leur altitude au-dessus de la mer,
pour connaître la profondeur de chaque
...u-dessous de la surface, à faire un petit
...opération qui, pour les équipages des ba-
voulant se servir de la carte hydrogra-
...de leur lac, offre souvent quelques diffi-
...l fait toujours perdre un peu de temps.
...l obtenir des cotes précises pour les isoba-
... est indispensable de faire de nouveaux
... avec un appareil de précision moderne,
...ats obtenus par ces nouveaux appareils
...rtout d'un fil de sonde en acier offrant
...nces souvent très considérables avec les
...s anciens sondages exécutés avec un
...de chanvre ou de soie. Au lac de Cons-
... exemple, M. Hœrnlimann, ingénieur
... bureau topographique fédéral suisse à
...rgé des sondages du lever de la nouvelle
...bersee, a constaté la plus grande pro-
...ur à 252 mètres au-dessous de la sur-
...rand plafond à l'ouest de la ligne de
... Friedrichshafen, tandis que, d'après
...cutés en 1825 et 1826 par le capi-
...rgeois Gasser on avait cru jusqu'à

présent qu'elle se trouvait à environ 275 mètres au-dessous du niveau moyen, sur la ligne de Friedrichshafen à Rorschach, soit à une distance d'à peu près 7 kilomètres de son emplacement véritable.

Quant au nombre des coups de sonde à donner, une moyenne de vingt environ par kilomètre carré suffira. Seulement pour les raisons indiquées plus haut ils devront être plus rapprochés dans la zone de la côte, tandis que, au large, ils pourront être plus espacés, si le relief du sol ne présente point de particularités extraordinaires telles que ravins, barres, moraines sous-lacustres, etc. Afin de montrer le relief complètement, il sera bon de dresser le profil en long, et pour des parties remarquables et caractéristiques des profils en travers du lac.

Avant de parler de la méthode des sondages, observons encore que si le réseau de triangulation existant ne donne pas un nombre suffisant de points trigonométriques fixes, il faut avant tout le compléter, travail qui ne nous a pas été épargné et nous a coûté beaucoup de temps au lac de Constance.

II. — MÉTHODE EMPLOYÉE.

La Suisse étant occupée depuis plusieurs années du lever de sa nouvelle carte et possédant les appareils nécessaires et un personnel très bien

exercé, M. le colonel Lochmann, chef du bureau topographique fédéral, a bien voulu — conformément au désir exprimé par les délégués des autres états riverains — prendre la direction des sondages de la plus grande partie du lac de Constance. Il les fit exécuter, comme nous venons de le dire, par M. l'ingénieur Hœrnlimann. Seulement pour le lac d'Ueberlingen, golfe s'étendant sur une longueur d'environ 22 kilomètres à l'ouest de l'Obersee et entouré de tous les côtés par le territoire badois, et pour le lac inférieur, ce travail a été confié aux soins de M. le Dr Haid, professeur de géodésie à l'école polytechnique de Carlsruhe. Mais à quelques différences peu importantes près (1), la méthode employée par l'un et l'autre de ces messieurs a été la même; c'est la méthode établie par le bureau topographique suisse, celle que M. Hœrnlimann avait déjà suivie dans ses sondages antérieurs de différents lacs suisses et que les beaux résultats obtenus par lui et par M. Haid ont fait apprécier. M. Delebecque, ayant fait la description de cette méthode qu'il a adoptée sans modifications importantes dans les annales des Ponts et chaussées (mars 1891), nous ne saurions mieux faire que de suivre son exposé

(1) La différence la plus importante consiste en ce que M. Haid, pour déterminer la position des points sondés, se servait de deux tachéomètres, tandis que M. Hœrnlimann employait la planchette à stadia.

en ajoutant seulement quelques observations.

Comme bateau sondeur on emploiera toujours de préférence une barque à rames plutôt qu'un bateau à vapeur, car il est essentiel de pouvoir maintenir son bateau exactement à la même place pendant chaque sondage. A cet effet quelques coups de rames suffisent, tandis qu'un bateau à vapeur, donnant plus de prise au vent et aux courants, prête davantage à une déviation. Conformément aussi aux expériences de M. le Professeur de Simony dans ses sondages des lacs autrichiens on s'est servi pour les sondages des lacs suisses et du lac de Constance d'une barque d'environ 10 mètres de long avec 3 à 4 bons rameurs. Un homme de l'équipage se tenait à l'arrière comme timonier, les autres étaient placés à l'avant. Le mât, dont la hauteur était de 7 mètres, étant gradué en décimètres, servait en premier lieu à connaître la distance à laquelle le bateau se trouvait chaque fois du rivage, ensuite on y hissait les signaux de correspondance entre l'opérateur sur terre et celui du bateau et enfin une voile pour accélérer le retour à terre à la fin de la journée et en cas d'orage. En arrière du mât se trouvait une table avec un plan à l'échelle de 1/25000 dressé d'avance et indiquant les profils suivant lesquels les sondages devaient avoir lieu. L'opérateur y reportait immédiatement chaque point qu'il venait de sonder. Enfin venait l'appareil de

sondage. Cet appareil consistait principalement en un treuil avec une poulie de 1 mètre de circonférence et un compteur indiquant le nombre de tours de la poulie. Ce nombre était égal au nombre de mètres que parcourait, en descendant, le poids de 6 à 10 kil. fixé à l'extrémité d'un fil d'acier de 9/10 de millimètre. Ce fil, enroulé sur le treuil, passait d'abord sur la poulie et ensuite à travers un anneau en fer large de 4 centim. et placé au bord extérieur du bateau, directement au-dessous de la poulie. En évitant scrupuleusement tout frottement du fil à cet anneau on assurait la descente perpendiculaire du poids. Au moment où celui-ci touchait le fond du lac, un contrepoids, en basculant, déclanchait le compteur. Cependant, afin d'éviter toute erreur possible, on relevait encore le poids de quelques mètres et on le laissait tomber une seconde fois avant de noter la profondeur que le compteur indiquait. Pendant que l'opérateur inscrivait les notes nécessaires le poids était remonté. De cette manière simple et expéditive un coup de sonde ne demandait ordinairement pas plus de 4 à 5 minutes, même pour les profondeurs les plus considérables. Notons encore ici, qu'à côté de l'appareil à sonder du bureau topographique fédéral suisse, construit d'après les plans de M. l'ingénieur Haller de Berne, M. l'ingénieur A. Delebecque a fait aussi d'excellentes expériences avec l'appareil sondeur

de M. Belloc, construit par M. Rude de la maison Le Blanc, de Paris (1).

Quant à l'exécution des travaux on y procédait de la manière suivante. Après avoir reporté sur une planchette les sommets de la nouvelle triangulation autour du lac on y déterminait une série de profils principaux, distants de 500 mètres, suivant lesquels le bateau sondeur devrait s'avancer en travers du lac. Au besoin des profils intermédiaires étaient intercalés à distance de 100 à 300 mètres. A l'origine d'un profil un opérateur installait la planchette sur la rive et l'orientait à l'aide d'une alidade à lunette en se repérant sur les points trigonométriques déterminés. L'alidade étant placée le long du profil, l'opérateur à la côte dirigeait, à l'aide d'un jeu de signaux convenu, le bateau suivant le profil et déterminait à chaque coup de sonde la distance du bateau en lisant à la stadia les marques équidistantes sur le mât. La direction et la distance étaient immédiatement reportées sur la planchette. En même temps l'opérateur à bord appréciait la position de chaque point sondé en mesurant au sextant deux ou trois angles sur des signaux trigonométriques de la terre ferme et la reportait sur sa carte établie à la même échelle

(1) Voir *Bulletin de la Société de Géographie*, IIIe trimestre 1891, et *Revue générale des sciences pures et appliquées*, IIIe année, 15 avril 1892, p. 234.

que celle de l'opérateur à terre. A partir de 1000 ou 1200 mètres la détermination de la position du bateau au moyen du sextant était même la seule possible, parce que, à moins que le temps ne soit extraordinairement clair, la lecture à la stadia devient alors difficile et incertaine et à de plus grandes distances même absolument impraticable. L'opérateur de la rive doit se borner alors à marquer sur la planchette la direction exacte du bateau au moment du sondage. La visée se faisant au reste dans tous les cas à ce même moment et les résultats obtenus par les deux opérateurs étant vérifiés plus tard, au bureau, on parvient à un degré d'exactitude qui ne laisse guère à désirer. Ordinairement le bateau sondeur s'avançait sur un profil et, les coups de sonde nécessaires ayant été donnés sur toute la longueur de ce profil, retournait sur le profil voisin à la rive dont il était parti. Seulement quand les sondages sur un seul profil demandaient toute une journée, on couchait à la rive opposée et l'on ne revenait que le lendemain sur un autre profil. Dans les très faibles profondeurs du littoral les mesures se faisaient à l'aide d'une latte graduée qu'on plongeait verticalement dans l'eau, mais dès que les profondeurs devenaient plus considérables, il fallait recourir à l'appareil sondeur. Jusqu'à une profondeur de 10 mètres on sondait régulièrement un point tous les 30 ou 50 mètres ;

pour les profondeurs moyennes tous les 100 mètres, plus loin tous les 200 ou 300 mètres, et tous les 500 mètres seulement dans les grands fonds du lac. Mais si l'opérateur du bateau rencontrait des accidents importants du sol, il devait multiplier les coups de sonde dans le profil et même en dehors jusqu'à ce qu'il fût sûr de pouvoir faire reproduire suffisamment la configuration du relief sous-lacustre par les courbes isobathes de la carte hydrographique.

L'interpolation juste et correcte de ces courbes entre les points sondés demande une intelligence et une attention particulières de l'opérateur. Afin d'éviter des erreurs de dessin, il doit autant que possible tracer des courbes provisoirement sur place et répéter immédiatement un sondage, si leur développement lui paraît être anormal et nécessiter une vérification. La même intelligence et la même attention sont indispensables au dessinateur pour l'établissement définitif de la carte. Il ne faut pas oublier, que, pour le lever d'une carte hydrographique, la vue fait absolument défaut par le fait de l'opacité complète de l'eau à partir de quelques mètres de profondeur et que, pour se rendre compte des irrégularités du sol qu'il s'agit de reproduire par le dessin, il n'y a qu'un moyen, celui de comparer les cotes des différents points sondés. Si donc le travail du dessinateur n'offre pas de trop grandes difficultés

pour des parties où le nombre des points sondés est très considérable, il se réduit à une combinaison plus ou moins approximative partout où les sondages sont rares et espacées et c'est là que le dessinateur doit montrer du tact et de la réserve pour ne pas induire le lecteur en erreur par un tracé trop arbitraire de ses courbes horizontales. Un lecteur attentif, en étudiant les détails d'une carte hydrographique, pourrait se rendre compte lui-même de l'exactitude du tracé des courbes, si tous les points sondés y étaient indiqués avec leur cote. Mais ordinairement des considérations esthétiques empêchent de surcharger de chiffres le dessin des cartes destinées à la publication. Il y aurait cependant un expédient très recommandable : on n'aurait qu'à adopter la proposition faite à la commission du lac de Constance par M. le professeur Forel et signaler dans les cartes hydrographiques à publier chaque coup de sondage par un simple point noir sans inscription de cote (1). Le lecteur pourrait alors déduire au moins approximativement la cote de ces points par interpolation entre les courbes isobathes voisines et, s'il lui restait des doutes d'une importance assez considérable, recourir à la minute originale de la carte pour trouver la cote

(1) Voir : Protocolle der Vollzugscommission der fünf Bodenseeuferstaaten für die Herstellung einer Bodenseekarte, v^e^ Sitzung, Lindau, 19 mai 1890, p. 10.

exacte des points en question. La commission n'a pas jugé nécessaire d'adopter ce perfectionnement pour la publication de la carte hydrographique du lac de Constance, parce que la grande expérience de MM. les Employés du bureau topographique fédéral suisse chargés de l'établissement de cette carte donnait en effet toute la sécurité désirable pour le tracé correct des courbes équidistantes et que, pour des études scientifiques et techniques spéciales, une reproduction photo-lithographique de la minute originale au 1/50000e sera faite en nombre suffisant d'exemplaires. Mais en principe nous ne pouvons que nous déclarer parfaitement d'accord avec cette proposition de M. Forel.

Un autre moyen de faciliter la lecture de la carte hydrographique du lac de Constance consiste dans le dessin des courbes de chaque centaine de mètres en pointillé grossier et des courbes intermédiaires pour les parties particulièrement intéressantes en pointillé fin (1).

(1) La carte hydrographique du lac de Constance, établie par la commission des cinq états riverains, sera en même temps une carte topographique des alentours du lac, à environ 10 kilomètres de la rive. La lithographie de la carte a été confiée aux soins de MM. Kumerly frères, à Berne, sous la direction de M. le colonel Lochmann, et les spécimens que nous avons vus donnent lieu de croire que la reproduction restera à la hauteur des magnifiques dessins originaux du bureau topographique fédéral suisse.

B. — ETUDES SCIENTIFIQUES.

I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Nous avons vu que les profondeurs d'un lac couvertes d'une nappe d'eau plus ou moins épaisse étant absolument soustraites à notre vue, la sonde est l'indispensable instrument d'investigation et peut seule nous révéler la configuration du sol sous-lacustre. Il en est de même pour nombre d'autres recherches dans l'étude des diverses questions scientifiques qui peuvent encore se rattacher à l'existence d'un lac. La même sonde qui nous fait connaître son sol et sa profondeur en divers endroits peut nous servir à recueillir des échantillons de vase et d'autres matériaux répandus sur le fond, à puiser de l'eau dans la profondeur, à y descendre des thermomètres et des appareils photométriques, à en retirer des plantes, à pêcher des animaux, etc. Il n'y a qu'à compléter l'appareil à sonder par quelques autres instruments dont le choix dépendra du genre de recherches que l'on veut faire. Pour les dragages, par exemple, les ingénieurs suisses se sont servis d'une solide coupe conique en fer vissée par une tringle au poids de la sonde. Le sommet du cône étant en bas et présentant ainsi une pointe, la coupe s'enfonce facilement

dans le limon qui recouvre le fond du lac presque dans toute son étendue et s'en emplit jusqu'au bord, tandis qu'un couvercle en cuir épais, glissant sur la tringle entre le poids de la sonde et la coupe, referme celle-ci automatiquement pendant que l'appareil est retiré à la surface. Pour la pêche des organismes soit animaux soit végétaux, ainsi que pour d'autres expériences de tout genre, on emploie en général le même outillage que celui dont on se sert à cet effet dans la mer. Tout cela étant traité suffisamment dans les ouvrages spéciaux, nous n'en parlerons pas ici plus longuement. En nous réservant de donner la description de l'un ou l'autre de ces appareils quand nous traiterons des différentes études scientifiques dont se compose la limnologie généralisée, nous avons voulu seulement faire ressortir les avantages évidents qu'il y a de profiter des sondages faits à l'occasion du lever d'une carte hydrographique, pour se procurer en même temps les données nécessaires à l'étude des diverses questions d'histoire naturelle et physique dont le lac en question peut être l'objet.

Aussi les gouvernements des cinq états riverains du lac de Constance, étant convenus de faire faire une nouvelle carte du lac à frais communs, ont-ils chargé la commission d'exécution de pourvoir à ce que toutes les études qu'elle jugerait

nécessaires se fissent en même temps que les sondages. Mais quelles devaient être ces études et qui devait en être chargé? Chaque lac étant pour ainsi dire une individualité en soi, la réponse à ces deux questions variera d'un lac à l'autre. Plus un lac est important et curieux, plus il aura, soit par sa nature et sa beauté, soit par sa position géographique ou son histoire, attiré déjà l'attention des savants, des riverains et même des touristes étrangers, plus les études dont il peut être l'objet auront déjà été traitées, plus l'étude limnologique générale qu'on en veut faire pourra se référer à des travaux existant déjà. Ç'a été le cas au lac de Constance pour certains chapitres ou parties de chapitre qui, sans cela, pourraient manquer dans la description complète d'un lac. Nous parlons ici avant tout de l'histoire proprement dite du lac de Constance et de ses environs qui de tout temps a été traitée avec prédilection et depuis vingt-cinq ans forme l'objet intéressant et inépuisable des études spéciales de la société historique de ce lac. Nous parlons également de l'ensemble de la climatologie et météorologie (température et humidité de l'atmosphère, brouillards, pluies, vents, etc.) et de l'hydrologie (régime du lac, débit des affluents et de l'émissaire, limnimétrie) dont la commission du lac de Constance n'avait pas mission de s'occuper parce que l'étude de ces parties de la physique du lac

qui, outre qu'elle demande des observations pendant de longues séries d'années, est organisée depuis longtemps en un réseau de nombreuses stations météorologiques et limnimétriques (Pegelstationen) et que les résultats en sont publiés régulièrement dans les bulletins officiels des divers états riverains. Nous parlons enfin de certaines parties de la botanique et de la zoologie, les poissons, par exemple, sur lesquels il existe de bonnes publications spéciales.

Quant aux personnes qui devront faire les études en question, on ne trouvera certainement pas pour chaque lac un naturaliste universel tel que le possède le Léman en la personne de notre illustre collègue et ami Forel. Grâce à un savoir tout à fait universel ce savant peut à lui seul entreprendre et mener à bonne fin un travail aussi complexe que l'est une étude limnologique, par la multiplicité des points de vue dont elle est susceptible. Un homme de cette valeur manquait en effet au lac de Constance. Il a fallu y créer pour les études scientifiques une commission spéciale dont les membres se partagèrent le travail selon les aptitudes de chacun. En s'occupant en bons collègues et en se réunissant de temps à autre, chacun profite des expériences et des découvertes de l'autre, ce qui est très précieux dans une étude dont les différentes parties empiètent fréquemment l'une sur l'autre et où bien sou-

vent une question née dans l'une ne peut être résolue qu'à l'aide des données de l'autre. Tout le programme de ce travail collectif, ayant été également établi d'un commun accord par des spécialistes de cinq états différents, ne manquera pas d'avoir ailleurs aussi un certain intérêt. Si l'on veut bien tenir compte des observations précécédentes sur quelques chapitres que la commission du lac de Constance a pu laisser de côté, ce programme montrera ce que nous entendons par le mot de « limnologie généralisée » mieux encore que n'ont fait les explications données au commencement de cet essai.

II. — PROGRAMME DES ÉTUDES ET DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES.

Conformément aux propositions faites à la première conférence des délégués des cinq états riverains par M. le professeur Forel, notre limnologue par excellence, sur les études naturalistes à rattacher à l'établissement d'une nouvelle carte du lac de Constance (1) et aux décisions prises ultérieurement par la commission d'études scientifiques, les publications de cette dernière commission se diviseront en chapitres comme il suit :

1° Etude de géographie et d'hydrographie

(1) Protocolle der Conferenz der Vertreter der funf Bodenseeuferstaaten, etc. 1e Sitzung Friedrichshafen 30 september 1886. Annexe d., p. 20-22.

du lac. — Ce chapitre contiendra, après une introduction historique sur les faits déjà connus, les études antérieures et les anciennes cartes du lac depuis le temps des Romains, les données relatives à la situation géographique, l'altitude, le climat, la forme, la division, les dimensions, et enfin la description, basée sur la nouvelle carte, du relief négatif des côtes et du sol du lac. Il y sera parlé aussi du ravin sous-lacustre du Rhin dont nous devons la découverte aux persévérantes recherches de M. Hœrnlimann. Ce ravin (voir p. 438) forme d'abord de l'embouchure de cet affluent le plus important du lac une ligne contournée comme le lit d'un fleuve ordinaire sur une longueur d'environ 7 kilomètres du côté de la ville de Langenargen où il est dévié presque à angle droit par une montagne sous-lacustre et se perd enfin, après 4 autres kilomètres, dans le grand plafond du lac. Le phénomène curieux de ravins sous-lacustres n'a été trouvé jusqu'à présent que dans les lacs de Constance et de Genève (1). Nous le recommandons tout particulièrement à l'attention des naturalistes. Selon l'explication qu'en donne M. Forel ces ravins sous-lacustres proviennent de l'alluvion des affluents principaux des deux lacs: Les eaux du Rhin et du Rhône,

(1) F. A. Forel, *bulletins de la société vaudoise des sciences naturelles*, t. XXIII, 1887, A. Delebecque, *Annales des Ponts et chaussées*, mars 1891, p. 9.

pendant la plus grande partie de l'année, plus froides et par conséquent plus lourdes (1) que les eaux dormantes des lacs, coulent sur le talus d'alluvion suivant la ligne de la plus grande pente et forment un courant avec remous sur les bords, suivi de dépôts d'alluvions créant deux digues latérales. M. le professeur Duparc de Genève au contraire croit que les ravins sous-lacustres sont d'anciennes cassures dans l'axe des deux lacs, comblées à des degrés divers, et dans lesquelles continuent à s'écouler, sur une certaine longueur, les eaux des fleuves qui, ainsi dirigés, conservent une plus grande somme de force vive et peuvent continuer un certain temps leur écoulement sous l'eau (2). Nous nous rallions pleinement à l'opinion de M. Forel et sans entrer ici plus longuement dans cette controverse, nous nous bornons à faire remarquer que l'idée d'une cassure ne nous paraît guère conciliable avec les sinuosités des ravins sous-lacustres rappelant absolument le cours de rivières à l'air libre, ni surtout avec l'existence d'un second ravin analogue s'étendant sur environ 3 kilomètres dans le lac de Constance en avant du petit village d'Altenrhein. Sur la terre ferme à la vérité il ne reste plus de trace de l'ancienne embouchure du Rhin

(1) La poussière impalpable suspendue dans l'eau des fleuves contribue également à en augmenter le poids.

(2) L Duparc, *Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, t. XXVII, m. 3, 15 mars 1892.

dont peut seulement provenir ce second ravin, sous-lacustre, mais la mémoire en a été conservée par le nom de ce village qui veut dire, vieux Rhin (1).

2° *Etude de la température du lac* (2). — La température des eaux d'un lac, et ses variations dans le cours de l'année et dans les couches superposées de la masse aqueuse exercent une influence importante sur divers faits climatologiques, hygiéniques et biologiques. Il y a donc le plus grand intérêt à étudier les variations de la température des eaux du lac :

a) à sa surface,

b) dans ses différentes profondeurs,

c) dans un affluent principal dont dépendent naturellement pour une part considérable les variations de la température des eaux accumulées dans le bassin lacustre.

Pour préparer l'étude de la température superficielle, les capitaines des nombreux bateaux à vapeur naviguant sur le lac de Constance et l'Untersée, ont été munis de thermomètres centigrades, et mesurèrent, conformément aux instructions spéciales qui leur avaient été données, la température de l'eau puisée dans un seau à la

(1) Au lac Léman un second ravin sous-lacustre se trouve en avant de l'embouchure du Vieux-Rhône

(2) Voir pour la théorie de la température de l'eau : F. A. Forel, *le Lac Léman*, esquisse de géographie physique, Bâle, 1886.

surface du lac chaque jour entre 11 heures et 1 heure et autant que possible au milieu du lac; ils ont continué cette étude pendant deux années consécutives dans les courses régulières de leurs bateaux.

Pour connaître la température de l'eau stratifiée à raison des degrés de sa chaleur et de sa densité en couches superposées dans les différentes zones de la profondeur, on se servait d'un thermomètre Négretti et Zambra de Londres (Deap-sea inverting thermometer) à système de renversement dans une boîte en bois et divisé en cinquièmes de degré centigrade. Le thermomètre était attaché à une corde en chanvre, graduée en décamètres, montée elle-même sur un treuil. Quatre séries de mesures par an, au milieu de chaque saison, ont dû être faites avec ce thermomètre dans les profondeurs de 0,5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 80, 100, 120, 150, 180, 210, 250 mètres pour connaître la stratification directe (1), mais sitôt que l'on obtenait, dans deux mesures superposées, la température de 4° qui est, comme on sait, celle de la plus grande densité de l'eau, l'opérateur était autorisé à arrêter l'expérience. Pour l'étude de la stratification

(1) On appelle stratification thermique directe celle dans laquelle les eaux plus chaudes sont superposées aux eaux plus froides, stratification inverse celle dans laquelle les eaux plus froides sont en dessus.

inverse, état de température où la congélation du lac peut survenir, les sondages thermométriques étaient encore répétés deux fois.

Les mesures de la température de l'eau du Rhin se prenaient avec un thermomètre ordinaire divisé en cinquième de degrés centigrades, pendant deux années trois fois par jour à Rheineck, soit à 4 kilomètres au-dessus de l'embouchure.

Le chapitre traitant de l'état thermique du lac donnera, outre la théorie, un compte rendu complet des résultats de ces opérations et des tableaux figurant par la méthode graphique les variations de la température des eaux selon leurs maxima, minima et moyennes annuels, trimestriels (par rapport aux quatre saisons) et mensuels.

3° *Transparence de l'eau* (1). — Cette étude a été faite par les deux séries d'observations suivantes :

a) Selon la méthode du P. Secchi, c'est-à-dire à l'aide d'un disque en métal blanc de 30 centim. de diamètre que l'on fait descendre dans l'eau. La moyenne entre la profondeur à laquelle le disque disparaît à l'œil de l'observateur pendant la descente et celle à laquelle il apparaît de nouveau pendant la montée nous donne *la limite de*

(1) A comparer aussi : H. Fol et E. Sarrasin dans les *Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, tome XIX, mai 1888, p. 447.

la visibilité. Cette étude ayant été faite une fois par semaine pendant deux années consécutives et à cinq endroits différents à une distance d'au moins 1/2 kilomètre du rivage, on a pu construire avec toute l'exactitude désirable la courbe annuelle moyenne de transparence de l'eau.

b) Selon la méthode photographique pour déterminer *la limite d'obscurité absolue.* A cet effet on emploie une chaîne de six appareils *Forel*, distants de 10 en 10 mètres, on les pose la nuit à une profondeur convenable ; on les laisse exposés à la lumière pendant le jour suivant, et on va les relever la nuit suivante. L'appareil *Forel* consiste en un cadre dans lequel on place un papier photographique au chlorure d'argent ; on le recouvre d'un verre dont une moitié est claire ; l'autre moitié opaque forme écran ; l'action de la lumière s'évalue par la différence de coloration entre les deux moitiés du papier. Cette expérience a été faite en été à l'époque de la plus grande opacité des eaux, et en hiver, l'époque de la plus grande transparence ; elle a donné des résultats parallèles à ceux de la méthode du P. Secchi.

4° *Etude des seiches.* — Le phénomène des seiches a été de tous temps connu des riverains du lac de Genève. Depuis le commencement de ce siècle il y a été aussi l'objet d'études scientifi-

ques (1). Mais on a cru longtemps que ce phénomène curieux était particulier à ce lac. Il n'y a qu'une vingtaine d'années que les études de Forel et autres ont prouvé que c'est un phénomène physique absolument général. En 1876, M. Russel, président de la Société royale des Nouvelles-Galles du Sud, à Sidney, l'a constaté et étudié au lac George en Australie. Cependant cette étude est encore loin d'être aussi complète que la généralité du phénomène le comporterait. Elle n'a encore été entreprise que nous sachions dans aucun lac exclusivement français et en Allemagne c'est seulement la commission du lac de Constance qui a commencé de s'en occuper sérieusement.

Nous ne pouvons pas donner ici la théorie complète des seiches (2). Constatons seulement que ce phénomène est un balancement de toute la masse aqueuse contenue dans le bassin lacustre ou autrement dit une oscillation des eaux du lac d'une de ses extrémités à l'autre en un mouvement pendulaire. Ce mouvement provient dans la plupart des cas de variations plus ou moins rapides

(1) Voir pour la littérature ancienne : Vaucher, *Mémoire sur les seiches* du lac de Genève, composé de 1803 à 1814, *mém. de la société physique de Genève*, t. VI, p. 35.

(2) Voir pour la théorie les nombreuses publications de Forel, E. Sarrasin et autres dans les *Archives des sciences physiques et naturelles de Genève* et les *bulletins de la société vaudoise des sciences naturelles*.

de la pression atmosphérique sur une région limitée du lac, mais il peut provenir aussi d'une secousse mécanique sur les parois du bassin, d'un tremblement de terre par exemple. Le mouvement rythmique des vagues de balancement, oscillant selon la loi pendulaire, continue tant que subsiste la force due à la première impulsion. Il s'ensuit une dénivellation qui atteint son maximum aux deux extrémités du bassin. L'eau s'élève au-dessus du niveau ordinaire à un bout du lac et s'abaisse en même temps à l'autre bout. Au milieu sur l'axe nodal le mouvement de l'eau dans le sens vertical est nul. Nous avons donc comme type principal *la seiche uninodale*. Mais souvent l'eau s'élève simultanément aux deux extrémités du lac, pendant qu'elle s'abaisse au milieu et vice-versa. Cela nous donne la *seiche binodale*. De plus il arrive qu'il y a superposition des seiches de ces deux types et nous avons alors les *seiches mixtes* ou *dicrotes*. Une autre classification des seiches est celle de *seiches longitudinales* et de *seiches transversales* selon que l'oscillation se produit suivant le grand ou le petit axe du lac. Enfin chaque lac offre un type de seiches différent qui lui est particulier à raison de ses dimensions, de sa forme, etc. Tout cela fait de l'étude des seiches un travail assez compliqué et difficile, mais d'autant plus intéressant.

Le mot « seiche » est tiré du langage des riverains du lac Léman; il serait donc possible qu'à d'autres lacs on trouve d'autres dénominations. Au lac de Constance il n'y en a pas, car le phénomène avait échappé même aux pêcheurs, aux bateliers, malgré la perspicacité de ces gens pour tous les faits physiques dont leur élément est le théâtre. Cela s'explique, parce que les variations du niveau produites par les seiches sont ordinairement beaucoup moins considérables au lac de Constance qu'au lac de Genève. Une seiche accompagnée d'une dénivellation d'environ 80 centimètres a été observée à Constance le 23 février 1549, mais on croyait alors avoir affaire à un miracle. Nous recommandons de rechercher dans les vieilles chroniques, si peut-être des récits semblables s'y trouvent.

Pour l'étude des seiches les naturalistes du lac de Genève ont construit des appareils spéciaux. Ce sont le *plémyramètre Forel* et les *limnimètres enregistreurs ou limnographes Forel et Sarasin*. La commission d'études du lac de Constance s'est servie d'un limnographe Sarasin que l'inventeur M. le Dr C. Sarasin-Diodati, de Genève, a eu l'obligeance de mettre à sa disposition. Cet appareil portatif se compose de:

a) Une table triangulaire qu'on installe à la place choisie pour faire les observations et qui porte une caisse en tôle contenant et protégeant

suffisamment contre les intempéries le mécanisme enregistreur avec son mouvement d'horlogerie.

b) Un cylindre en zinc de 35 centimètres de diamètre et 1 mètre 50 de longueur, disposé en avant du mur de la station et qui plonge dans le lac de la moitié de sa hauteur environ. Ce tube qui contient un flotteur communique avec le lac à sa partie inférieure par une petite ouverture ou au besoin par un autre tube étroit, empêchant que l'appareil ne soit trop influencé par les mouvements rapides des vagues proprement dites. Il est solidement fixé au pied du mur sur lequel est installée la table susmentionnée.

A un angle saillant de cette table, juste au-dessus du tube, se trouve une boîte haute, en tôle, contenant une poulie à gorge; sur cette poulie passe un ruban de cuivre fixé par une de ses extrémités à la tige du flotteur et portant à l'autre extrémité un contrepoids. A l'axe de la poulie est fixé, par un joint universel, une tige de laiton qui pénètre dans la caisse contenant le mécanisme enregistreur.

Celui-ci consiste essentiellement en une tringle horizontale, ou chariot mobile sur deux poulies et portant dans une douille un crayon qui repose par sa pointe sur un rouleau de papier indéfini de 25 centimètres de largeur mû par un mouvement d'horlogerie à raison de 1 millimètre par

minute. L'axe d'une des deux poulies qui portent la tringle forme le prolongement de la tige de laiton. Cette poulie et l'extrémité de la tringle qui repose sur elle sont dentées; les diamètres des trois poulies de l'appareil étant identiques, le chariot porte-crayon se meut horizontalement de la même quantité exactement que la tige du flotteur dans le sens vertical, et le crayon dessine les mouvements du lac en grandeur naturelle. Un second crayon trace une ligne horizontale, correspondant à un niveau fixe, sur laquelle viennent se marquer les heures à l'aide d'un déclic. La tige du flotteur traverse la boîte en tôle par deux trous qui servent à la guider. Un double arrêt, qui est fixé à cette tige, empêche que les mouvements de celle-ci ne dépassent les limites du papier (1).

Ces appareils, que nous pouvons recommander sous tous les rapports, sont vendus 900 francs par la *Société genevoise pour la construction d'instruments de physique* à Genève. Une fois installés et mis en train, un homme intelligent suffit pour les surveiller. Il n'a chaque jour qu'à remonter le mouvement et à couper les feuilles du papier indéfini avec les tracés de la veille.

Afin d'obtenir un tableau suffisamment complet pour l'étude des seiches d'un lac, il est utile

(1) Limnimètre enregistreur transportable, par Ed. Sarasin, dans les *Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, tome II, n° 12, 15 décembre 1879.

d'installer le limnographe à des stations différentes du rivage, au moins à chacune des extrémités du lac pour l'étude des seiches longitudinales et un autre au milieu pour l'étude des seiches transversales. Il faut laisser au moins pendant un ou deux mois l'appareil à chacune de ces stations. L'ensemble des tracés obtenus par le limnographe et leur comparaison doit fournir les éléments pour établir le type, l'amplitude et la durée des seiches du lac dont on fait l'étude. S'il reste des doutes, il faudra prolonger ou renouveler les expériences. Des tableaux reproduisant les tracés les plus importants obtenus faciliteront l'intelligence des explications données du phénomène des seiches sous ses divers points de vue.

5° *Etude chimique* (*et microscopique*) *du sol et de l'eau.* — *a*) Pour connaître la composition du sol, c'est-à-dire de la marne argileuse qui revêt les profondeurs du lac, des échantillons en furent pris à six points différents du lac de Constance pendant les sondages hydrographiques avec la coupe conique dont nous avons parlé plus haut. Le nombre de ces points principaux variera naturellement d'un lac à l'autre selon sa grandeur et sa forme. On a fait l'analyse chimique qualitative et quantitative des échantillons du sol. En même temps on en a fait l'étude microscopique et des lévigations pour déterminer la proportion

de sable mêlé à la poussière impalpable. La dernière étude a été faite spécialement aussi au point de vue de la provenance minéralogique du sol et de la part des résidus organiques entrant dans sa composition.

b) Pour connaître la composition de l'eau du lac (et du plus grand affluent à un demi-kilom. au-dessus de l'embouchure) on puisa également à l'occasion des sondages hydrographiques avec un appareil spécial attaché au fil de sonde un échantillon de l'eau au point le plus profond du lac, à 5 mètres au-dessus du fond et en six autres points du lac (et dans le Rhin avec un seau ordinaire). Puis on fit (étude très importante au point de vue hygiénique) l'analyse complète de ces eaux et des matières fixes qui y étaient dissoutes. Pour faire enfin l'analyse des gaz dissous dans l'eau, on les renferma dans des tubes, soudés sur place, aux points même où l'on avait pris les échantillons.

6° *Etude géologique.* — Ce chapitre intéressant devra répondre aux questions ci-après : à quels faits le lac doit-il son existence, quelles sont les couches anciennes dans lesquelles est creusé son bassin, quels sont enfin les événements comparativement plus récents, dont la configuration actuelle du lac est le résultat qui ont formé le relief de ses environs et lui ont imprimé son caractère spécial. La contrée du lac de Constance étant

un pays glaciaire par excellence, c'est le phénomène glaciaire qui doit y être traité tout particulièrement. Une carte géologique spéciale formera un complément précieux. La direction de l'étude géologique du lac de Constance a été confiée à M. le Professeur Dr A. Penck, le célèbre géographe de Vienne.

7° *Etude de la flore.* — Au lac de Constance on a fait, conformément au programme sanctionné par la commission d'études, les recherches nécessaires pour établir un catalogue complet de la flore lacustre, c'est-à-dire de toutes les espèces et variétés de plantes phanérogames et cryptogames qui existent dans ce lac. Cette étude tend à connaître :

a) *La flore lacustre.* Sous cette expression sont comprises toutes les plantes qui se trouvent dans l'eau du lac même et près du rivage dans la zone des crues régulières ou à proximité, les plantes par conséquent qui demandent pour vivre à être recouvertes d'eau sans discontinuité ou pendant des périodes régulières ou bien pour le moins un sol rendu humide par les eaux de la nappe souterraine du lac. Le catalogue ne contiendra pas la flore des étangs et des marais du voisinage du lac, parce que ceux-ci sont à la portée de chacun et la commission devait se borner à ne faire que les études nécessitant des frais relativement considérables et des appareils spéciaux.

b) *La végétation lacustre,* c'est-à-dire la réunion des espèces constituant des associations (formations végétales), la composition, l'extension et la dispersion de ces associations sous-lacustres, et leurs variations selon les conditions extérieures de la déclivité de la plage, la distance du rivage, la configuration et la composition du sous-sol, etc. L'étude devait aussi se faire surtout sous le rapport de l'influence que la flore exerce sur la faune lacustre.

Afin d'obtenir les éléments nécessaires pour faire ces études, la commission s'est assurée de nombreux collaborateurs tout autour du lac, des pharmaciens, des instituteurs, des étudiants, des amateurs, etc. Ces messieurs, suivant une instruction détaillée qui leur avait été donnée et munis des appareils nécessaires, des filets pélagiques, etc., ont fait une collection complète de la flore lacustre qu'ils ont remise, pour être étudiée ultérieurement par eux, à deux savants botanistes, MM. Schrœter, de Zurich et Kirchner, de Hohenheim, chargés de diriger l'étude.

8° *Etude de la faune.* — Cette étude dirigée par M. le Professeur Hertwig, à Münich, a été faite en général d'après les mêmes principes que l'étude de la flore. Pour les raisons déjà énoncées, l'étude zoologique a été restreinte aux faunes profondes et pélagiques, tandis que la faune littorale, c'est-à-dire les animaux vivant uniquement dans

l'eau jusqu'à une profondeur de 10 mètres, est restée réservée à l'étude des particuliers. Nous avons également déjà parlé des raisons pour lesquelles les poissons ne figureront que par leurs noms dans le catalogue de la faune lacustre. Tant pour la faune que pour la flore on joindra des tableaux et des cartes qui montreront la répartition des différents organismes dans les différentes régions du lac selon leurs espèces et leur nombre.

9° *Etude anthropologique.*— Quoique cela n'ait pas figuré dans le programme primitif, la Commission du lac de Constance, se rendant aux désirs qui lui avaient été exprimés de part et d'autre, a résolu d'étendre son travail sur les rapports existant entre le lac et l'homme. C'est en premier lieu l'établissement des premières habitations humaines sur les bords du lac. Ce chapitre décrira donc surtout des cités lacustres, leur nombre, leur emplacement, les différents métiers qui y étaient exercés et par lesquels les différentes stations se distinguaient.

10° *Etude d'économie politique.* — Un lac de grandeur telle qu'il ne peut plus être du domaine privé a-t-il une valeur économique? N'est-il pas une richesse naturelle comme la lumière du jour qui nous éclaire, l'air que nous respirons et bien d'autres choses données gratuitement par la nature, qui, malgré les avantages que nous en re-

tirons, ne constituent pas des richesses sociales, dont s'occupe l'économie politique ? Assurément un tel lac est sous presque tous les points de vue une richesse naturelle ; mais du moment que les états riverains ou de simples particuliers s'attribuent exclusivement certains droits, le lac rentre également dans la catégorie des richesses sociales. C'est le cas des lacs en général et du lac de Constance en particulier pour ce qui concerne la navigation et la pêche ainsi que pour l'extraction de ses graviers. Ces matières touchant d'ailleurs de près aux autres études dont nous avons parlé jusqu'ici, un dernier chapitre donnera en outre un précis historique de la navigation et de la pêche du lac de Constance envisagées au point de vue de l'économie politique.

Dans une monographie limnologique complète on devrait peut-être traiter aussi la question du droit international public et privé en vigueur sur le lac dont on a fait l'étude. La commission du lac de Constance, composée à une seule exception près de naturalistes, n'a pas cru pouvoir entreprendre une pareille tâche (1).

(1) Les publications de la commission d'études scientifiques du lac de Constance paraîtront dans les bulletins de la société historique du lac de Constance et de ses environs de 1893 à 1895. En même temps des tirages à part en seront faits pour être réunis en un volume. Comme auteurs des différents chapitres ont été désignées les personnes ci-après :

Pour les chapitres 1, 9 et 10, l'auteur du présent essai ; pour la

Nous pouvons donc terminer ici cet essai limnologique ; nous n'avons pu qu'effleurer la plupart des questions qui s'y rattachent. Mais tous ceux qui voudront bien s'intéresser à ce genre d'études trouveront facilement des explications plus complètes et plus exactes dans les différents ouvrages que nous avons cités et surtout dans le « Léman » de M. Forel dont nous ne pouvons assez recommander la lecture.

technique des triangulations exécutées spécialement pour le lever de la nouvelle carte et du lever même de la carte seront insérés des rapports originaux de MM. Reber et Hœrnlimann, ingénieurs du bureau topographique fédéral suisse, à Berne.

Pour les chapitres 2, 3 et 4, M. le Dr F. A. Forel, professeur à l'université de Lausanne, à Morges ;

Pour le chapitre 5 : *a*) pour les études microscopiques, M. le chevalier C. de John, chef du laboratoire chimique de la geologische Reichsanstalt à Vienne ; *b*), pour les analyses chimiques M. le Dr H. Bauer, 1er assistant au laboratoire chimique de l'Ecole polytechnique à Stuttgart, avec l'obligeant concours de M. le Dr Hoppe-Seyler, professeur à l'université de Strasbourg ;

Pour le chapitre 6, M. le Dr A. Penck, professeur à l'université de Vienne ;

Pour le chapitre 7, M. le Dr C. Schrœter, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich et M. le Dr A. Kirchner, professeur à l'Académie d'agriculture de Hohenheim près de Stuttgart ;

Pour le chapitre 8, M. le Dr Hertwig, professeur à l'université et membre de l'Académie royale des sciences, à Munich, et son premier assistant M. le Dr B. Hofer.

TABLE DES MATIÈRES

Actes de la Société. — Extraits des procès-verbaux des séances. v

Liste des membres de la Société et des Sociétés correspondantes xxxv

Le Trésor de l'Abbaye Saint-Bénigne de Dijon, par M. Bernard Prost 1

Les Volontaires de Dijon en 1789, par A. Huguenin . 353

Esquisses algériennes (Extraits de lettres de M. G. d'Hugues fils, administrateur adjoint à Oum-el-Bouaghi, province de Constantine). 391

Programme et méthode d'études limnologiques pour les lacs d'eau douce, par le comte Eberhard de Zeppelin 429

DIJON. — IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65.

10

3 6105 126 936 959

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305

Stanford University Libraries
3 6105 126 936 959

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRA
STANFORD, CALIFORNIA 9430